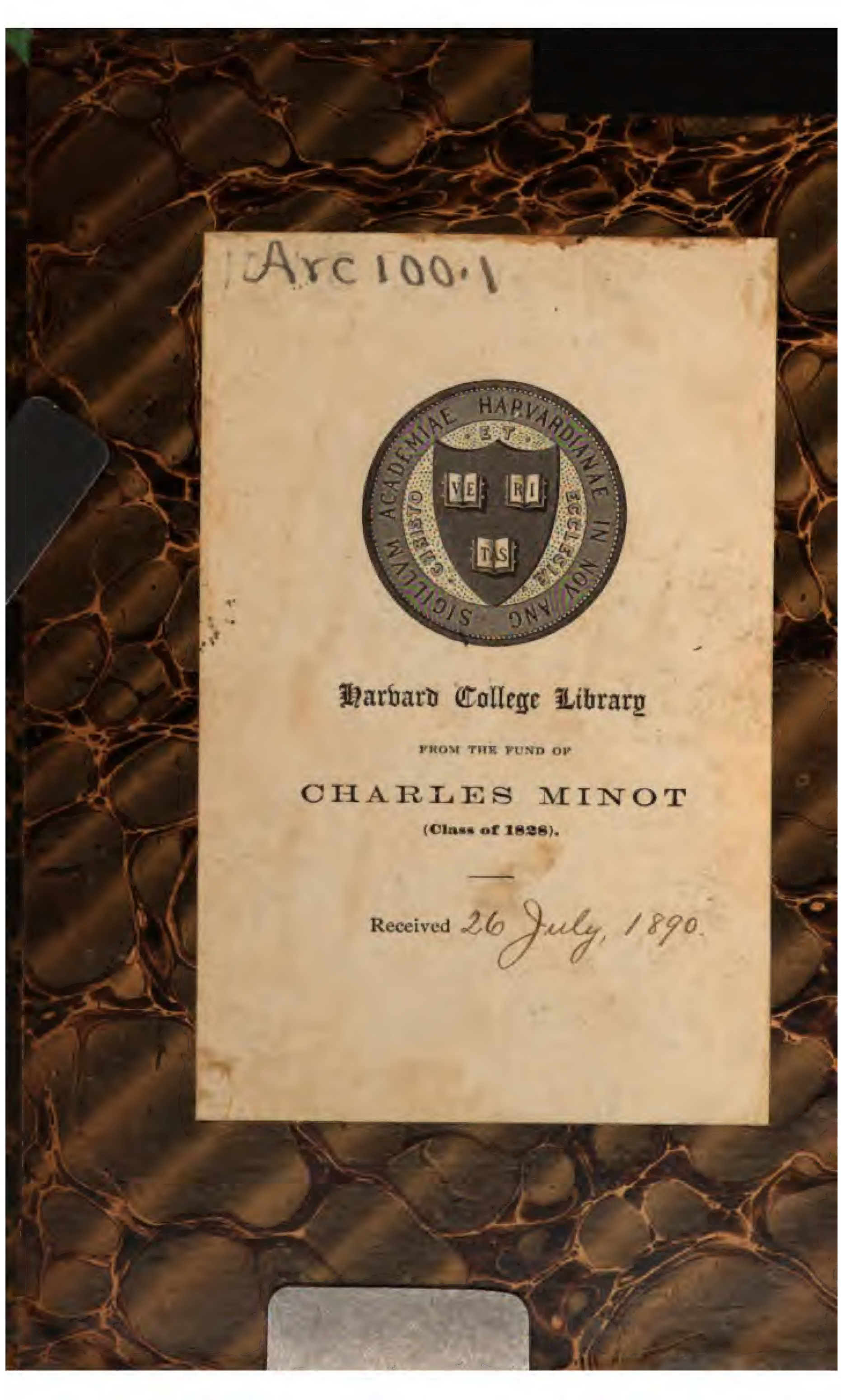





Arc 100.1
HARVARDIANAE ACADEMIAE SIGILLVM IN NOV ANG
VE RI TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
Harvard College Library
FROM THE FUND OF
CHARLES MINOT
(Class of 1828).
Received 26 July, 1890.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME QUARANTE-SIXIÈME

CINQUIÈME SÉRIE, TOME VI

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

CINQUIÈME SÉRIE

TOME SIXIÈME



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC LXXXV

LETTRES

ADRESSÉES A PEIRESC

PAR

JEAN TRISTAN, SIEUR DE SAINT-AMANT

PUBLIÉES ET ANNOTÉES

Par M. Ph. TAMIZEY DE LARROQUE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 11 novembre 1885.

Jean Tristan, sieur de Saint-Amant, a joui, pendant le XVII[e] siècle, de quelque célébrité comme numismatiste ; il est aujourd'hui fort oublié et je n'ai pas la prétention de rajeunir sa renommée d'autrefois. Je voudrais seulement, en publiant le petit recueil de celles de ses lettres à Peiresc qui nous ont été conservées, faire profiter les curieux de sa causerie avec ce grand homme.

Avant d'analyser cette causerie, qui n'est ni sans verve ni sans originalité, je raconterai rapidement l'histoire très simple de sa vie, qui, si elle fut embellie par le travail, fut, en revanche, fort troublée par des querelles. Demandons d'abord à Adrien Baillet quelques renseignements sur l'origine de notre antiquaire. Voici comment il s'ex-

prime[1] : « Jean Tristan, sieur de Saint-Amant et du Puy d'Amour. Je ne puis vous en dire autre chose, sinon que c'étoit un gentilhomme établi de demeure dans la ville de Paris, n'ayant point d'autre office ni qualité que celle de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. J'ay ouï dire qu'il venoit d'une noblesse assez récente de Picardie, et qu'il étoit petit-fils d'un vendeur d'huile dans un bourg du Beauvaisis nommé Hallwin, autrement Maignelay, sur les limites de Santerre[2]. » D'après le *Moréri* (1759), Jean Tristan, écuyer[3], sieur de Saint-Amand[4] et du Pui de Saint-Amour, fils de Charles Tristan, auditeur des comptes, à Paris, s'attacha à Gaston de France, duc d'Orléans, et se rendit très habile dans la connaissance de l'antiquité et des médailles. L'auteur de l'article assure qu' « il étala une érudition recherchée » dans le *Commentaire historique, contenant en abrégé les vies des empereurs jusqu'à Pertinax* (Paris, 1635, in-fol.), et qu'animé par le succès de cet ouvrage, il le remania entièrement, et y joignit deux autres volumes, où il finissait à Valen-

1. *Jugemens des savans*, t. VII, in-4°, 1722 ; *Satires personnelles*, chap. IV, p. 330.

2. Maignelay, chef-lieu de canton du dép^t de l'Oise, arrond. de Clermont, à 40 kilomètres environ de Beauvais.

3. Ce titre s'accorderait mal avec ce que dit Baillet de l'humble situation de la famille Tristan ; plus loin, nous verrons Tristan prendre le titre, plus relevé encore, de chevalier.

4. C'est à tort qu'ici, comme dans d'autres recueils, la lettre D a pris la place de la lettre T.

tinien, et qu'il publia en 1644[1]. Il ajoute qu'il eut avec un antiquaire italien, Angeloni (1641), et avec le P. Sirmond (1650), de violentes et longues disputes[2], après lesquelles « il ne publia plus rien, quoiqu'il vécut encore en 1656. » L'auteur de l'article a oublié qu'en cette même année 1656 fut publié le *Traité du Lys, symbole divin de l'espérance, contenant la juste défense de sa gloire, dignité et prérogatives : ensemble les preuves irreprochables que nos Monarques françois l'ont toujours pris pour leur devise en leurs couronnes, sceptres et vêtements royaux, en leurs écus, étendars, jusqu'à présent, par messire* JEAN TRISTAN, *chevalier, seigneur d'Hutton, Malassis et Saint-Amant, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enrichi de figures* (Paris, Piot, in-4°)[3].

1. *Commentaires historiques, contenant l'histoire générale des empereurs romains, etc., illustrée par les médailles* (Paris, 3 vol. in-fol.). La prétendue édition de 1657 (3 vol. in-fol.) est la même que celle de 1644, dont on a changé le titre. Voy. *Manuel du libraire,* t. V, p. 954.

2. A. Baillet a donné d'abondants détails sur la polémique engagée entre le savant religieux et le fougueux Tristan (t. VII déjà cité, p. 328-329); il analyse là les traités, au nombre de trois de chaque côté, que les combattants se lancèrent à la tête.

3. Voir la *Bibliothèque historique de la France* (édition Fevret de Fontette, t. II, p. 757, art. 27049). On y dit que le *Traité du Lys* est composé contre le discours de J.-J. Chifflet : *De insignibus Regum Francorum,* publié dans l'*Anastasis Childerici Lib. XII* (Anvers, 1655, in-4°). Tristan, selon les auteurs de la *Bibliothèque historique,* prouve que les rois de France n'ont jamais eu des abeilles pour armes, comme l'avait imaginé Chifflet, et qu'ils ont fait usage des fleurs de lis depuis Clovis. Ces mêmes auteurs reprochent à Sminckius (préface

Les recueils biographiques de notre temps n'ajoutent rien à ces renseignements, rien, si ce n'est une erreur, car ils font mourir en 1656[1] celui qui, d'après le *Grand dictionnaire historique*, vivait encore en cette année. J'ai vainement cherché dans la *Gazette* la date du décès de celui que Gassendi avait appelé *rerum antiquarum eximie peritus*[2].

de son édition d'Eginhard, Utrecht, 1711, in-4°) d'avoir prétendu que cet ouvrage de Tristan est très rare. Sminckius s'était-il beaucoup trompé ? On lit dans le *Manuel du libraire* (t. V, p. 954) que le livre de Tristan est peu commun. Quoi qu'il en soit, Chifflet riposta par le *Lilium francicum* (Arras, 1658, in-fol.), et ce fut le jésuite Jean Ferrand qui, dans ses *Victrices Vindiciæ* (Lyon, 1663, in-4°), réfuta l'adversaire de Tristan, lequel n'était plus là pour défendre sa thèse.

1. Weiss, *Biographie universelle;* anonyme, *Nouvelle biographie générale.* Weiss blâme sévèrement, comme on l'avait déjà fait dans le *Moréri,* la conduite de Tristan à l'égard du P. Sirmond, qui était son ami, et que, malgré son grand âge et son grand savoir, il traita de la façon la plus inconvenante. Baillet, lui aussi, a fort désapprouvé « la chaleur avec laquelle le bonhomme M. de Saint-Amant s'est lancé contre son adversaire. »

2. *Viri illustris Nicolai Claudii Fabricii de Peiresc, senatoris Aquisextiensis,* etc. La Haye, 1651, lib. III, p. 257. Le biographe de Peiresc met en 1620 le commencement des relations de son héros avec Saint-Amant. Ce fut à l'occasion du camée de la Sainte-Chapelle, représentant l'apothéose d'Auguste, que les deux archéologues se virent et s'apprécièrent. Gassendi rappelle que Tristan fit graver ce célèbre camée dans ses *Commentaires,* où il atteste que c'est de Peiresc qu'il en eut la première connaissance, que ce fut en sa compagnie qu'il admira ce chef-d'œuvre, ajoutant que tout éloge qu'il pourrait faire du savoir de l'archéologue provençal serait encore au-dessous de son éclatante réputation dans toute l'Europe.

Les six lettres que l'on va lire renferment quelques particularités qui nous aideront à un peu mieux connaître le sieur de Saint-Amant. Dans la première, qui est du 18 février 1633, il recommande au conseiller du roi en son parlement de Provence les intérêts de Morély-Brécourt, qui avait un procès à Aix, et qui était son oncle, son bienfaiteur, chez lequel il logeait à Paris (rue Simon-le-Franc) ; il l'entretient ensuite de leur ami commun, M. de Valois, « docte, judicieux et de bon esprit, » et de leur passion commune pour les monnaies antiques. Il annonce à son correspondant qu'il a l'intention de publier deux volumes in-folio sur la numismatique, et il parle de son programme et de ses espérances avec un bouillant enthousiasme. La seconde lettre (28 avril 1633) roule presque entièrement sur le procès de M. de Morely, que Tristan appelle son *second père*, et, si elle n'est pas d'un vif intérêt quant au fond, elle plaira par sa forme, car elle est fort bien tournée, et l'on y trouve plus d'un trait spirituel, comme celui, par exemple, que le solliciteur dirige contre une dame qui favorise la partie adverse et qui « y apporte tous les artifices dont son sexe a accoutumé de se servir pour parvenir, à tort ou à raison, à ce qu'il entreprend. » Les artifices si redoutables de celle que Tristan compare à une sirène et à d'autres personnages mythologiques moins poétiques amenèrent-ils la perte du procès? Ou le bon droit n'était-il pas du côté

de M. de Morety, malgré les déclarations redoublées de Tristan? Quoi qu'il en soit, jamais plaideur mécontent n'a plus librement usé du droit de maudire ses juges. C'est avec toute la vivacité qu'il devait apporter dans ses diverses luttes avec Angeloni, avec J.-J. Chifflet, avec Gaspard Gevaerts, avec le P. Sirmond, que le neveu du vaincu proteste, dans sa lettre du 21 juillet 1633, contre l'injustice de l'arrêt du parlement d'Aix. Heureusement que la numismatique a des douceurs nonpareilles pour dédommager ses fidèles des ennuis qu'ils éprouvent ! Tristan compare les consolations que lui donnent les médailles au bienfaisant népenthès chanté par le vieil Homère. Le reste de la correspondance est consacré à des questions d'érudition, aux travaux et aux projets du numismatiste, à l'éloge sans cesse recommencé de Peiresc. Toute la correspondance reflète les bons sentiments de Tristan, et l'on peut dire qu'il ne faisait rien à demi, et qu'autant il était terrible pour ses adversaires, autant il mettait de généreuse ardeur dans sa reconnaissance et dans son amitié[1].

1. A propos d'amitié, rappelons que Michel de Marolles était lié avec notre homme dont il classe le cabinet parmi les plus célèbres de Paris (*Mémoires*, édition de 1755, Amsterdam, t. III, p. 216). Voici l'éloge que l'abbé de Villeloin donne (*Ibid.*) au collectionneur, son confrère : « Jean Tristan, sieur de Saint-Amant et du Puy-d'Amour, l'un des plus savans hommes qui fut jamais dans la connoissance des Médailles et des Antiques, comme il en a donné des marques

C'est un grand plaisir pour moi de déclarer que je dois à mon excellent confrère M. Anatole Chabouillet un certain nombre de notes explicatives que j'étais trop profane pour songer à écrire, et que je ne pouvais demander à un plus aimable et plus savant spécialiste.

I.

A Monsieur, Monsieur de Peiresc, conseiller du Roy en son parlement de Provence, à Aix [1].

Monsieur,

Si je n'avois cognoissance jusques à quel poinct vous estes genereux, et combien vous passez le commun des hommes en courtoysie, je me donnerois bien de garde de vous adresser si loing les marques de mon effronterie; mais estre effronté à vous invoquer, dans les rencontres des afferes, qui doiuent estre jetées dans la balance de l'équité par vous, et qui ont besoing de vostre protection; c'est vous obliger; puisque ceste liberté sollicite vostre vertu pour le soustien et manutention de la justice, de la pureté et intégrité de laquelle vous avez tousjours esté autant jaloux, comme charitable envers vos cliens; car j'appelle vos cliens toutz ceulx qui bien fondez en ce qu'ilz pour-

bien assurées dans les trois volumes de ses illustres Commentaires historiques. »

1. Bibliothèque nationale. Fonds français, volume 9536, fol. 132. Autographe.

suivent en justice, sont tousjours receus soubz vostre protection. Or le *sr de Morely, mon oncle*[1], devant estre de ce nombre, comme *Mr de Puré*[2], present porteur, vous le fera voir, j'ay estimé qu'estant son nepveu, et de plus son hoste, j'avois interest de prendre la hardiesse de vous escrire en sa faveur, ayant l'honneur d'estre de si ancienne datte vostre serviteur[3], jusqu'au poinct extreme (qui est celuy où vostre vertu singulière et rare scauoir, m'ont de longue main obligé de l'estre) que je ne puis me persuader que vous la preniez à son importunité, quand d'ailleurs vous aurez pris cognoissance par ledict de Puré, de la qualité de ceste affere en laquelle mon oncle est interessé; mais cecy n'est pas le seul subject de la presente; il y a longtemps que je n'ay pas l'esprit en repos de voir que je suis celuy de toutz les hommes auquel vous pensiez le moings, et que tout ce que j'avois tasché autresfois de vous fere voir d'inclinacion par mon extérieur pour vous honnorer parfaictement, s'estoyt passé

1. Tout ce qui est souligné en cette lettre, comme dans les lettres suivantes, a été souligné par Peiresc, lequel avait l'habitude de marquer ainsi les passages les plus dignes d'attention des lettres qu'il recevait.

2. Il est question de ce gentilhomme dans la réponse de Peiresc, datée du 13 mars 1633, et dans une autre lettre du 9 juillet de la même année, où ledit gentilhomme est appelé *de Puré-Cottenville*.

3. Nous avons vu (*Avertissement*) que les deux archéologues se connaissaient depuis une douzaine d'années (1620).

comme l'ombre d'un songe[1], de vostre pensee, par le malheur des distractions continuelles que j'ay eues depuis quelzques années à la suitte de la cour, dont je me suis à present affranchy[2], et des frequentes allées et demeures en mes maisons des champs par intervalles ; qui m'ont privé de la douceur de vostre entretien par lettres. Voicy donc, qu'usant de la liberté que vous accordez à toutz voz amis, je vous renouvelle icy les ceremonies des vœux que je doibs à vostre merite, vous protestant que vous estes en telle vénération chez mon genie qui adore le vostre, que je n'ay point un plus gracieux entretien que celuy que le renouvellement de ma pensée en vostre faveur me fournit à présent, de sorte qu'il ne me seroyt pas aysé de vous exprimer *la joye que j'ay de m'entretenir de vous auec voz amis de deça*, au nombre desquelz je *prends une singulière consolation de voir mons^r de Valois, mon intime amy*, auoir *trouvè quelque place* par son mérite, comme par vostre générosité, de laquelle veritablement il est bien digne ; car *il est docte*, judicieux et de bon esprit. Il m'a communiqué vostre derniere pour raison de l'inscription de la med[aille] d'Antonin ΑΒΩ-

1. Ceci est renouvelé des Grecs. N'est-ce pas Pindare qui, usant le premier, avec une heureuse hardiesse, d'une figure que l'on devait si souvent répéter, a comparé la vie de l'homme à l'*ombre d'un songe?*

2. Les biographes ont rappelé que Tristan ne paraissait à la cour que lorsque ses fonctions de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi l'y appelaient.

ΝΟΤΕΙΧΙΤΩΝ ΓΛΑΥΚΩΝ sur le subject de laquelle nous nous estions entretenuz ensemble, *estantz toutz deux d'aduis d'y lire* ΓΛΥΚΩΝ *y ayant apparence qu'Occo*[1] *et Goltzius*[2] *n'avoient veu ceste med[aille] qu'en peincture*, n'ayant pas esté bien leue par celuy qui la representa; *voz med[ailles] pourront en authoriser la* conjecture auec le dialogue de Lucian; il se voyt dans l'Occo et autres antiquaires plusieurs inscriptions de med[ailles] qui ont bon besoing d'un bon medecin, ou plustost Apollon comme vous pour les restituer, ou *par la conférence des med[ailles] dont vous avez un million*[3], *ou par conjecture*, j'aurois bien assez de

1. Adolphe Occo, né à Augsbourg en 1524, mort en 1604, est l'auteur des *Imperatorum Romanorum numismata* (Anvers, 1579, in-4°). Peiresc s'était lié avec Occo au moment où ce médecin allait donner la seconde édition de son grand ouvrage (Augsbourg, 1601, in-4°). Voir Gassendi, *Lib. I,* p. 45, à l'année 1600.

2. Hubert Goltzius, né à Venloo en 1526, mort à Bruges en 1583, laissa, entre autres ouvrages de numismatique, les *Vitæ et vivæ omnium fere imperatorum imagines, ex antiquis numismatibus adumbratæ* (Anvers, 1557, in-fol.). La lecture des ouvrages de Goltzius excita l'amour naissant du jeune Peiresc pour la science des monnaies antiques. Voir Gassendi, *Lib. I,* p. 24, à l'année 1598. Sur les erreurs de Goltzius signalées par Peiresc à Casaubon, voir encore Gassendi, *Lib. II,* p. 111, à l'année 1605.

3. Certes le cabinet de Peiresc était bien riche, mais il est inutile de faire observer que le mot un *million* constitue une immense exagération. Rappelons, du reste, que la belle collection de monnaies formée par Peiresc fut pillée par un de ses domestiques en 1608, et que cet accident, dont il est si souvent fait mention dans la correspondance de la victime,

courage pour l'entreprendre à vostre default, ce travail estant de trop peu d'importance pour meriter vostre soing et vostre employ, mais *il me fauldroit un grand nombre de medailles qui me manquent, ou des jectz*[1] *d'icelles*, estant mesme comme engaigé à cet entreprise, *suivant le desseing, que quelzques ungs de mes amis de deça m'ont faict auoir depuis 2 mois d'escrire quelque chose dessuz les med*[ailles] pour illustrer l'histoire à mon possible; et vous diray qu'il ne tiendra pas à moy, que la pluspart des médailles plus rares, et plus extraordinaires rapportées par les nummographes[2] qui m'ont precedé, n'ayent quelque atteinte de mon petit sentiment. Mais il ne faut pas l'entreprendre sur le rapport d'autruy, mais s'il est possible sur la veue des med[ailles] mesmes ou de leurs jects, *j'en ay desja deschifré et expli-*

diminua singulièrement l'importance de cette collection. Ce furent surtout des médailles d'or des premiers empereurs qui furent volées à Peiresc. Dès l'année 1602, ce fervent collectionneur avait réuni, pendant son voyage en Italie, plus de mille pièces inconnues à tous les auteurs qui ont écrit sur la numismatique. Voir Gassendi, *Lib. I,* p. 73.

1. Tristan appelle *jets* ce que nous appelons *empreintes*.

2. On ne trouve *nummographe* ni dans le *Dictionnaire* de Richelet ni dans le *Dictionnaire* de Trévoux. Ces deux recueils donnent le mot *numismatographie*. Le *Dictionnaire* de Littré ajoute *numismatographe* à *numismatographie*. L'Académie française, dans la dernière édition de son *Dictionnaire* (1878), admet *numismatographie*, mais n'admet ni *numismatographe*, ni même *numismatiste*, mot que, selon la remarque de Littré, les savants qui s'occupent des médailles antiques préfèrent, depuis quelque temps, au mot *numismate*.

qué assez bon nombre, mais ce n'est pas assez pour mon courage. Si je rencontrois dans vostre courtoysie une disposition généreuse de m'y adsister, peut-estre que le *public en verroit quelque chose dans un an au plus tard*, qui ne seroit pas tout à fait indigne d'estre leu ; *mon intention estant d'en fere 2 volumes in-folio, que je publierois* l'un apres l'autre. Cependant faictes moy l'honneur de m'estimer estre tellement vostre que j'oublieray plus tost mon propre nom, que le souvenir que je doibs estre, pour vostre excelente vertu et doctrine singuliere inviolable toute ma vie,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

A Paris, ce 18[e] feb[r] 1633.

II[1].

Monsieur,

Je scay bien que je ne puis vous importuner sans crime, occupé que vous estes continuellement dans des employs tres serieux et tres utiles, mes lettres ne pouuantz vous servir que d'un ennuyeux entretien. Et neanmoings je ne scay par quel génie je suis poussé, qui m'en donne la liberté, que je ne puis m'en deffendre. Je doibs toutesfoys estimer qu'il est amy du vostre plus fort et plus genereux, puisqu'il m'assujectit telle-

1. *Ibid.*, fol. 130. Autographe. Même adresse.

ment à ses loix qu'il m'oblige si souvent à vous tesmoigner, mesme avec indiscrétion et aux despendz du respect que je vous doibs, les inconvenientz frequentz et inutilz que l'inclination que j'ay à vous honnorer, produisent continuellement. Pardonnez donc, s'il vous plaist, à ceste force externe qui est pardessuz moy, et qui me violente par la douceur des charmes de vostre pensée, car penser à vous est jouyr de la beatitude. Que vous diray-je de plus? Ce bon demon amy du vostre est, comme je voy, celuy de la justice, car me sentant plain de plusieurs vœux que j'ay à presenter de nouveau devant son autel, il m'ordonne de vous invoquer premierement comme estant son plus excellent et plus diuin ministre; et assesseur plus incorruptible, se servant de l'amour parfaict que je porte à vostre vertu et à vostre rare doctrine pour porter avec plus de hardiesse les prieres importunes qu'il a à vous faire en faveur du bon droit que *le sieur de Morely-Brecourt*, *mon oncle et second pere*, *a*, *en une affaire* qu'il poursuit en commun auec plusieurs personnes de qualité eminente dont la pluspart sont ses alliés *contre ung nommé Laulary*, *tuteur oneraire du petit de Bouteville*, qui se promet de leurs faire perdre des grandes sommes qui leurs sont tres legitimement deues. Il se peut faire, Monsieur, que vous en aurez desja esté entretenu par plusieurs intéressés. C'est pourquoy je n'abuseray pas plus advant de vostre patience, remet-

tant au zele incomparable que vous avez tousjours eu pour la manutention de la justice et de l'équité, le surplus des paroles que j'y pourrois employer. Seulement j'adjousteray que la dame de Bouteville y apporte, pour ruiner l'interest des creanciers, toutz les artifices dont son sexe a accoustumé de se servir pour parvenir à tort ou à droict à ce qu'il entreprend; et ce de longuement. Mais, Monsieur, vostre vertu et insigne prudence ont bien accoustumé d'escarter de telles sirenes, sphynges[1] et lamies; c'est pourquoy nous espérons que la justice sera retenue ferme sur son cube par vostre authorité et vostre protection; et qu'ung arrest juste et equitable nous obligera toutz tant en général qu'en particulier, d'en cognoistre vous debvoir la conservacion de nos interestz et moy, sur toutz qui, sans auoir part à ces sommes legitimement deues, me sentz neanmoings tenu par toutes sortes de respects[2] d'en procurer la conseruation par votre assistance, j'en demeureray tant que je vivray,

Monsieur,

Vostre tres humble, tres obligé et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

De vostre maison[3], où je me rencontre à présent pour ung mois seulement, ce 28 apvril.

1. Pour sphinx.
2. Considérations.
3. C'est-à-dire de la maison que j'occupe et que je vous

III[1].

Monsieur,

Si j'eusse peu deviner que des legeres conjectures deussent passer pour loix en vostre parlement et que les ombres d'une imaginaire intention d'avoir voulu substitüer les biens en question deussent estre estimez valoir des contractz bien clauzez et bien conditionnez, je n'eusse jamais presumé si fort de l'honneur de vostre antienne bienveillance, que de me promettre que mes prieres peussent tenir lieu en vostre memoire pour vous souvenir que toutz les plus habiles et mieux sensez advocatz de France ne trouvoient aucune apparence de pretendre une substitution; car je sçavois bien que les hommes de vostre pays sont naturellement fort jaloux de leurs opinions, et de leurs routines qui y passent pour solennelles constitutions et pour arrests[2]. Mais je ne me pouvois pas persuader, nomplus que mon oncle, avec toutz les interessez personnages, de sens, suffisances, et qualitez eminentes, qu'il se peut trouver des motifz en ceste affere qui leur peut faire perdre trois ou quatre cens mille francs prestez si legitimement et si loyalement deuz, et comment l'on pouvoit avec justice et equité donner à

donne, que je vous prie de regarder comme la vôtre. Voir sur cette formule le fascicule X des *Correspondants de Peiresc*, 1885, p. 5, note 1.

1. *Ibidem*, fol. 131. Autographe. Même adresse.
2. Une telle ironie ne frise-t-elle pas l'impertinence ?

une personne, les biens des autres anciennes familles sans en avoir des tiltres d'exclusion formels et indisputables. Mais quoy, les affaires des communautez portent ordinairement en crouppe ces revers extraordinaires, ou pour n'estre pas bien desfendues ou pour n'estre pas bien soubtenues faulte d'intelligences et de recherches de faveurs; vous me trouverez icy un peu libre, mais ceste liberté est excusable, puisqu'elle me couste le regret de voir perdre vingt mille francs à celuy de toutz mes proches que je dois honnorer le plus. Et puis elle s'adresse à vous, Monsieur, qui peut-estre avez du desplaisir à present de voir que des conjectures seules ayent esté tellement fortifiées par les artifices, prieres et recommandation signalées venues de toutes partz pour les rendre invincibles, qu'elles ayent faict tourner la balance en nostre perte. Mais laissons le surplus à Dieu, et parlons de quelque chose de plus récréatif, qui face en moy l'effect du gracieux et secourable Nepenthé d'Homere, puisque d'ailleurs vous n'estiez que l'un des juges, et que je vous ay tousjours remarqué pour estre plein d'intégrité, équité, comme de suffisance. La première remarque, qu'il vous plaist me faire dans [votre] lettre, sur mes importunes questions, est que vous ne pouvez estimer qu'il y ait deu avoir en la med[aille] de Goltzius ΤΙΦΟΥΛΕΩΝ veue, ce dictes vous, la liberté d'y avoir joinct l'image de Livia auec celle d'Auguste, que vous trouvez bien

esloignée de ce lieu. A quoy, Monsieur, je vous respondray, que si il n'y avoit que ceste difficulté je n'en ferois pas doubte, car en ceste med[aille] la teste d'Aug[uste] seule y est reputée auec l'inscr[iption] de ΣΕΒΑΣΤΟΣ, comme vous le pouvez voir dans ledict Goltzius et dans l'Occo mesme, si vous daignez prendre la peine de les consulter. Restera à moy de vous servir un jour de raisons suffisamment passables pour n'estre pas trouvées trop temeraires; quant à celle de Neron, bien que j'en aye veues auec Octavia, il ne m'est pas toutesfois arrivé d'en avoir rencontré avec l'inscr[iption] de Urino VOLVMNIO[1]. Que si le génie favorable de l'antiquité vous en faict rencontrer une dans vostre incomparable amas[2], je ne vous demande que la facilité de vous disposer de m'en vouloir envoyer l'inscription seule, de peur qu'une plus libre requeste ne vous importunast. Pour le regard de la med[aille] d'Hadrien avec l'insc[ription] ΒΟΡΥΣΘΕΝΗΣ, je ne l'ay jamais veue, seulement j'en voy faire le rapport par Occo. Quant à Scaliger, que vous me cottez en faire mention sur l'Eusebe nombre MDCXVIII, je n'en trouve rien, mais bien sur le nombre MCCCLXXII, il en parle en qualité et de ville et de fleuve, et sans citer ceste medaille, dans le revers de laquelle ce cheval mentionné semble estre le cheval d'Ha-

1. Cette médaille doit être une pièce coloniale mal lue, à moins qu'elle ne soit inventée.

2. *Amas* est pris pour collection.

drian, nommé Borysthenes[1], que vous voyez auoir esté honnoré par luy d'un gentil epigr[amme] pour epitaphe ; qui se trouve « inter vetera epigrammata[2], » comme vous le sçavez mieux que moy, commencer ainsi : « Borysthenes Alanus, cæsareus veredus, etc., » que si j'en puis recouurer ou l'original, ou l'emprainte, je vous l'enuoyeray de toute asseurance, bien que j'aye barbouillé quelque chose sur son subject, sur la foy du rapport d'Occo. A la charge que vous oublierez, s'il vous plaist, de me remercier de peu de chose cy après, comme vous avez daigné faire pour ceste petite med[aille] de cuivre mentionnée au bas de vostre lettre, qui me sert plustost de reproche que d'un remerciement, estant plus honteux que je ne vous le puis exprimer, de me voir si despourveu de tout ce qui vous pourroit servir en vostre superbe et glorieux desseing dont la pensée seule me comble d'une

1. Voir, dans l'ouvrage déjà cité de Gassendi, ce que ce biographe raconte, sous l'année 1629 (livre IV, p. 331), de l'épitaphe gravée sur une table de marbre qui fut trouvée sur le territoire d'Apt, transportée chez Peiresc et communiquée par lui à tous les savants de sa connaissance.

2. Tristan a voulu parler du recueil d'anciens poèmes publié par Pierre Pithou (*Epigrammata et poematia vetera*, etc. Paris, 1590, in-12), où le savant éditeur entreprit de restituer la fin de cette inscription, reconnue fausse aujourd'hui. Voir les détails donnés, autour des lignes restituées par Pithou, dans l'ouvrage de Gassendi (p. 331-332), détails qui s'étendent aux travaux de Casaubon et de Saumaise sur ce sujet. Le texte entier de l'inscription a été reproduit par Gassendi (p. 331).

joye incroyable dans l'esperance que j'ay de remplir quelquefois mon Ovide de tant de remarques et observacions singulières que j'ignorerois et l'Europe avec, sans vous, qui sur toutz les hommes sçavants estes le plus capable d'en bienheurer le public par un trauail digne de louange immortelle [1], vous asseurant que la soif des curieux de deçà qui attendent cest ouurage est telle que vous faictes fort bien de tascher tousjours d'augmenter le nombre de vos vases, car à peine ce que vous en aurez pourroit-il suffire pour l'estancher. Que si j'estoys si abondant en tout qu'est ce seigneur Angeloni, à ce que je voy, plus renommé en particularité qu'en courtoysie [2], je vous ferois bien voir que les François sont plus genereux que les Italiens; car je serois bien asseuré que vous en serviriez bien mieux et plus utilement que moy le public, car vous dire quelque chose de ma confession générale, sçachez que je doibs donner ung gros bouquin de mes resveries aux curieux l'année prochaine, mais que ce sera

1. Toutes ces belles louanges s'appliquent au grand travail de Peiresc sur les poids et mesures de l'antiquité, travail dont il s'occupa toute sa vie. Les matériaux de l'ouvrage projeté sont en grande partie conservés dans le registre V de la collection Peiresc, à la bibliothèque de Carpentras.

2. On voit que dès 1633 Tristan était peu favorable à son futur adversaire. Millin, dans l'article *Angeloni* de la *Biographie universelle,* n'a rien dit de cette dispute d'Angeloni et de Tristan, qui aurait été si fort désapprouvée par Peiresc, lequel recommandait toujours aux savants de ne combattre qu'avec des armes courtoises.

toutesfois à condition que je ne me trouve point prevenu ez principales pieces expliquées par des curieux plus intelligentz que je ne suis, qui suis le fils aisné de l'ignorance, et vous diray qu'outre ledit seigneur Angeloni, nous avons icy un pere minime[1] qui faict quelques observations (?) sur quinze cens med[ailles] d'argent, que le sieur Collobert, curieux[2], a faict graver, et ce à l'imitation du discours faict par Joannes Hemelarius[3] sur les med[ailles] d'or du duc d'Arscot. Toutesfoys je ne croy pas que nous nous rencontrions souvent en nos imaginations; il est ce que je serois content qu'il me donnast subject, et les autres, de retrancher quelque chose de mes escritures, car j'ay un courage et un desseing trop vastes. Cepen-

1. Je ne saurais dire quel était ce père minime.

2. Collobert ne figure pas dans le *Dictionnaire des amateurs français du XVIIIe siècle* (Paris, 1884, in-8°). C'est l'occasion de rappeler que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Edmond Bonnaffé une petite notice (p. 313) sur Tristan et sur son cabinet, « un des plus riches que l'on ait vus jusqu'alors. » M. Bonnaffé cite, sur le collectionneur et la collection Baudelot, Charles Patin, Peiresc, Sauval, etc.

3. Jean de Hemelaer, né à La Haye en 1580, mort en 1655 à Anvers, où il avait obtenu un canonicat en 1607, publia dans cette ville, en 1615, l'inventaire des plus précieuses médailles du cabinet du duc d'Arschot : *Imperatorum romanorum a Julio Cesare ad Heraclium usque, numismata aurea*, etc. Voir sur ce recueil les curieuses observations de M. Ch. Ruelens, conservateur des manuscrits de la bibliothèque de Bruxelles (*les Amis de Rubens, Nicolas Rockox*, Anvers, 1883, in-8°, p. 19-22). Dans sa brochure, M. Ruelens donne (p. 29, note 2) diverses indications bonnes à recueillir pour la biographie d'Hubert Goltzius, dont ni la vie, ni les ouvrages, remarque-t-il, n'ont encore été l'objet d'une étude complète.

dant honnorez moy, s'il vous plaist, de marques de vostre souvenir que vous me faictes l'honneur de me promettre et de me conserver la qualité,

Monsieur,

De vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

M. de Valois est fort consolé de ce que vous avez pris la peine de me faire (?) mander au bas de ma lettre et vous baise les mains en toute humilité.

A Paris, ce 21e juillet [1].

IV [2].

Monsieur,

La response qu'il vous a pleu faire à celle que j'avois pris la liberté de vous escrire me faict bien cognoistre que la courtoisie reside sur vostre plume plus diserte, comme Eupolis disoit que Pytho, déesse de persuasion, faisoit sur les levres de Pericle [3]; ce qui me faict estimer bien malheureux d'avoir esté si longtemps privé de ce flux doux coulant de vos faveurs, car ce qui est

1. Peiresc a inscrit de sa propre main la date de la lettre sur l'adresse : 21 *juillet* 1637.

2. *Ibid.*, fol. 133. Autographe. Même adresse.

3. Voici le fragment où l'auteur de la comédie des *Dêmes* a retracé l'admirable portrait de Périclès orateur : « C'était de tous les hommes le plus puissant par l'éloquence, lorsqu'il montait à la tribune, et que, comme un vaillant coureur, il devançait de dix pas les autres orateurs. Mais, outre cette rapidité d'allure, il avait sur les lèvres je ne sais quelle persuasion, tant il était habile charmeur, et, seul parmi tous les orateurs, savait laisser l'aiguillon dans l'âme des auditeurs. »

demeuré sterile en moy par le divertissement[1] des gracieuses influences de ceste rouzée, eust sans doubte fructifié en faveur des recognoissances que je vous debvois de l'antiquité, car vostre entretien, vostre communiquation et voz adsistances eussent animé ma foiblesse pour tascher à repartir dignement à voz courtoisies, et faict evertuer le peu de suffisance qui se rencontroit en moy, pour entreprendre dez lors ce que la fortune et la volonté de mes amys curieux m'ordonnent à présent de faire, l'une par le loysir qu'elle m'offre, m'ayant deschargé par le remboursement de quelzques offices à la mode du temps, et l'autre par le pouvoir absolu que ces mess^rs ont sur mes affections qu'ilz leur font prendre telle forme qu'il leur plaist aux despendz mesme de ma reputation, veu que le peu d'usage que j'ay des choses de l'antiquité, et peu d'intelligence que cinq ou six ans de distraction de ceste sorte d'entretien me peuvent en avoir laissé, si j'en ay eu autresfoys. Joinct que la *Curiosité de Monsieur, frere unique de Sa Majesté*[2] estant survenue au milieu de ma course, tout ce qu'il y avoit de singulier dans le champ où j'avois accoustumé de moyssonner ou au moins de glaner; ayant ordre de l'attendre, il me prit soudain

1. *Divertissement*, perte, détournement, comme plus bas le mot *distraction*.

2. On sait que Gaston de France fut un des plus grands curieux du XVIIe siècle, et que Tristan fut au nombre de ses protégés et de ses familiers.

un si grand froid au plus fort de mon ardeur que toutz mes mouvementz de curiosité s'en hebeterent et demeurerent endormis jusques à présent que les considerations susdictes les ont resuscitez, *bien que mondict sieur eust herité de mon cabinet par ses poursuites* et plus invincibles persuasions[1]. Ce qui a aydé à me faire penser à cela a esté *la lecture des bons autheurs de toutes qualitez dans ma retraicte à ma maison des champs*, où ayant porté les jectz de quelzques med[ailles] singulieres, j'admiray le tort que les souverains critiques de ces deux siecles passez et de cetuy-cy s'estoyent faict d'avoir négligé ceste curiosité qui servoit de clef à ung tres grand nombre de passages non entenduz jusques à présent, et soudain le courage me sollicita de tascher d'en dire mon opinion; me laissant vaincre à mes intimes pour en hazarder l'entreprise à présent que je suis libre, Πόῤῥω Διός τε καὶ κεραυνοῦ (loing de Jupin et de sa fouldre) tantost picard[2], tantost parisien, mais à présent plus le dernier que le premier, *par la compagnie que je doibs à mon oncle*, *antien*, *veuf et sans enfans*, *tres homme de bien*, et auquel je suis obligé.

Cependant je m'embarque sans biscuit, peu adsisté des qualités requises pour bien esperer

1. Savait-on que le cabinet de Tristan alla s'engloutir dans la riche collection du frère de Louis XIII ?

2. Nous avons déjà vu (*Avertissement*) que la famille Tristan était originaire de Maignelay. C'est là que devait être la maison des champs où notre antiquaire allait si souvent.

de la fin de mon dessein, et encore moings des medailles. Toutesfois le dé en est jetté, en suppleant ce qui me manque par les jects que je pratique de deça, et par les livres imprimez, esquelz se trouvent un grand nombre de med[ailles] rares non expliquées, voire mesme qui sont tellement demeurées vierges qu'elles n'ont esté ny tastées, ny receu le moindre attouchement. Mon desseing est de donner *5 ou 6 lignes de vies abbregees aux emp[ereurs], imperatrices et tyrans de l'empire, jusques à Theodose*, ou environ, sur lesquelles j'adjousteray ensuite quelques considerations assez amples et curieuses concernant leurs actions moings cognues, et plus, je doibs expliquer *lesdictes med[ailles] tant latines que grecques* (ou tascher de le faire) qui pourront le plus servir à l'illustration *de l'histoire et de l'antiquité*, intitulant le tout en tiltre principal *Commentaires historiques*. Vous admirerez mon effronterie si j'ose vous importuner *des jectz* en plomb ou autres *des med[ailles] grecques* principalement que vous sçavez meriter que le public voye, particulierement *des empereurs*, dont il s'en voit moings. Mais vous me trouverez encore plus téméraire d'oser vous ennuyer, et le public, de mes imaginations. Mais quoy? Je vous honnore tellement que je veux pouvoir m'acquiter de tant d'obligation que je vous ay; que ces malotruz commentaires servent de feuille à vostre diamant, au moings à ces beaux vases que vous rendrez si

divins par les reliefs excellents que vos Muses avec les Graces leur feront, qu'il n'appartiendra qu'à l'Æternité suyvie d'une Hebé tousjours florissante et jeune d'en servir les dieux. Hâ! que je suis malheureux que je n'ay sceu vostre desseing plus tost, que n'eussay-je point faict pour advancer vos rencontres. Mais quoy vous estes si secret, et si modeste que vous n'en faictes pas seulement semblant dans vostre lettre nomplus que si j'estoys celuy de toutz les hommes qui vous honnorast le moings. Vous, Monsieur, qui scauez qu'il n'y a que le seul langage des anges, qui est le silence, qui peust exprimer en quelque façon l'amour que je porte à vostre reputation, et le respect que je tesmoigne partout porter à vostre grand scauoir, exacte cognoissance de toutes choses, et vertu plus singuliere; mais quoy l'univers entier travaille pour vous faire voir ce qu'il y a de plus rare dans ses thresors pour en voir l'antiquité illustrée par vostre docte plume. Qu'y pourroys-je apporter, sinon autant qu'un fourmy[1] apporte de provision en un voyage? Et qu'ainsi ne soyt vous verrez ma miette de fourmy, par l'envoy que Monsieur le R. prieur de Roumoule[2]

1. Dans l'ancienne langue, *fourmi* était généralement du masculin, et Montaigne, dans ses *Essais*, a parlé d'*un fourmi*. Plus tard, *fourmi* fut des deux genres.

2. Le prieur de Roumoules (aujourd'hui commune du département des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, canton de Riez) s'appelait Denis Guillemin. Correspondant et ami de Peiresc, il était son chargé d'affaires, s'occupant surtout dans ses voyages de satisfaire la noble avidité du

a voulu vous faire de ma part qui est une miserable *petite medaille* qui en l'un et l'autre de ses types vous représente un vase, l'un frumentaire, et l'autre peut estre binaire. Pardonnez donc à ma simplicité, si elle ose consentir que vous voyiez si peu de chose. Et croyez, s'il vous plaist, que je me sens tellement obligé à vostre générosité ez temoignages qu'il vous a pleu nous donner à *Monsieur de Puré Cottinville* de bouche, et à moy par vostre incomparable courtoyse lettre, et quand j'auroys couru pour vous servir autant de mers et de terre qu'ont faict Drach (Drake), Colomb, Vespuce et les autres, je ne serois pas encore satisfaict en ce que j'estime vous debvoir, demeurant tousjours dans mon impuissance de cœur et d'affection plus que toutz les hommes ensemble,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Monsieur,

Occo, p. 81, *in Augusto*, rapporte l'insc[ription] du revers d'une méd[aille] grecque d'Auguste en ce mot ΤΙΦΟΥΛΕΩΝ. Obligez moy, si vous en avez une d'aventure, de voir si il n'y faut point lire ΤΡΙΦΟΥΔΕΩΝ. Occo la doibt, comme je croys, à Goltzius *in Augusto*, mais Goltzius peut ne l'avoir pas veue assez nette pour la bien lire.

Le mesme Occo rapporte *In Nerone*, p. 118,

collectionneur de livres, de manuscrits, d'objets d'art, etc. Voir sur D. Guillemin le X[e] fascicule déjà cité des *Correspondants de Peiresc*, p. 8, note 6.

2e med[aille], ceste inscr[iption] : NERO CLAVD CAES. AVG. IMP. VRINO *VOLVMNIO*.

J'ay quelque opinion qu'il y faille lire *VRANO*. S'il se rencontre que vous ayez ceste med[aille] ou bien que vous l'ayez veue, obligez moy pareillement de m'en mander la verité.

Ce 30e mars 1633[1].

V[2].

Monsieur,

S'il y a du crime de faire perdre du temps à ceux qui le sacrifient entièrement pour le public, la courtoysie de M. Gaillard[3], à laquelle je doibs

1. A la suite de cette lettre, on trouve deux petits billets de Tristan à Peiresc, qui ne sont pas datés, mais qui doivent être rattachés à ladite lettre. Dans l'un, il s'agit d'une commission donnée à Tristan par de Valois (un message à transmettre à Peiresc). L'autre, moins insignifiant, est ainsi conçu : « Monsieur, j'ay esté adverty qu'il y a un brave homme des domestiques de Sa Sainteté qui s'appelle, ce me semble, le seigneur Angelone, qui travaille sur le subject des médailles. J'ay subject de desirer scavoir si son dessein ne se rencontre point avec le mien, ou plutost le mien avec le sien. Je ne doubte point qu'il n'ayt l'honneur d'estre vostre amy. Obligez-moy, s'il vous plaist, de me mander si je puis *inoffenso pede* suyvre ses vestiges. » Le *brave homme* dont parlait ici Tristan était ce même Francesco Angeloni dont il devait si amèrement critiquer le travail sur les médailles des empereurs romains, travail qui parut à Rome (1641, in-fol.), et dont une édition, fort augmentée et fort améliorée, fut donnée en 1685 par les soins de G.-P. Bellori, neveu de l'auteur (Rome, in-fol.). Angeloni ne fut pas, comme le croyait Tristan, un des domestiques du pape, mais le secrétaire du cardinal Aldobrandini (Hippolyte).

2. *Ibidem*, fol. 135. Autographe. Même adresse.

3. J'ai sous les yeux une lettre adressée par Peiresc, d'Aix,

beaucoup, en est coulpable, car elle m'a obligé de vous renouveller ces anciens entretiens qui vous ont tant de fois ennuyé. Mais toutesfois il ne peut estre criminel que la vertu ne le soyt aussi, qui a esté sa guide; et qui a produit en luy une si genereuse faveur pour moy que de m'avoir donné subject de vous offrir de nouveau les vœux de mon ancien zele, lequel aussi bien qu'eux est demeuré tousjours depuis ma derniere en langueur, pour n'avoir esté rehaussé par quelque occasion de vous pouvoir rendre service. Je me promets toutesfois de vostre courtoysie qu'il en obtiendra facilement l'absolution, et moy l'asseurance que ce fascheux divertissement dans voz plus dignes et plus utiles occupations publiques

le 13 février 1635, « à Monsieur Gaillard, advocat au parlement de Provence, à Paris. » Feu M. Ch. Giraud (de l'Institut) nous le présente ainsi : « Célèbre avocat au parlement de Provence, honoré de l'amitié de Fabrot et de Peiresc; ce dernier surtout l'employait avec fruit pour ses commissions littéraires... Il fut syndic de la noblesse et assesseur d'Aix. Il mourut en 1695, âgé de quatre-vingt-deux ans. On a de lui plusieurs ouvrages, notamment des *Remontrances de la noblesse au roi* (Aix, 1669, in-fol.), livre important pour la Provence. » Ajoutons que l'avocat Gaillard était le frère du célèbre prédicateur, le P. Honoré Gaillard, dont M[me] de Sévigné parle si souvent et avec tant d'éloges. M[me] de Sévigné appréciait aussi le talent de l'avocat; elle a dit notamment de lui (lettre du 29 décembre 1688) : « Je suis flattée de la pensée d'avoir ma place dans une si bonne tête; je ne saurais oublier ces regards si pleins de feu et d'esprit. » L'aimable marquise revient encore (lettre du 12 janvier 1689) sur le *mérite* et sur les *regards perçants* de Gaillard. Heureux avocat auquel les lettres de Peiresc et celles de M[me] de Sévigné rendront témoignage jusqu'à la fin des temps !

et particulieres ne sera mis qu'au nombre des pechez veniels de vostre serviteur aupres de vous; lesquelz pour ne convertir en mortels, imposeront ici la loy à ma plume de se contenter de ce leger compliment, joinct que celle de la discretion me deffend de ne donner rien de plus pesant audict sieur, qui a un si grand voyage à faire [1]. D'ailleurs je scay bien que vous avez assez de bonté pour m'obliger de croire que ce que le silence vous exprimera de la verité de mon affection plus sincere pour vostre service, sera tousjours trouvé en moy plus extreme que toutes les meilleures paroles que pourroit employer pour l'exprimer,

Monsieur,

Vostre tres humble et obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Je ne suis qu'à la moitié de l'impression de mes commentaires qui n'ont sceu se commencer qu'en janvier, faute de rencontre d'un libraire et d'un imprimeur telz que je les desirois; et encore la rigueur de cette saison la m'a privé longtemps de la veüe des premieres feuilles imprimées, l'imprimeur et mon graveur estantz devenuz paralytiques; et qui ne sont encore qu'à demy resuscitez. J'ay esté aussi quatre mois aux champs durant leur infortune, ce qui a reculé le tout

1. Le voyage de Paris à Aix était bien long en l'an de grâce 1635. Il s'agissait de franchir deux cents lieues et l'on ne faisait guères plus de vingt lieues par jour en moyenne.

extrêmement : toutesfois nous reprenons courage.

Ce 8e may 1635.

VI[1].

Monsieur,

Quelsques mois d'absence de Paris m'avoient un peu faict oublyer l'entretien de ma curiosité, et faict remettre à mon retour la résolution que les amateurs de l'histoire m'obligeoient prendre de continuer mes commentaires historiques. C'est ce qui a esté cause que vous n'avez point esté importuné de ma part depuis ma dernière; bien que vostre tres genereuse courtoysie m'aye cy devant puissamment animé à cette continuation par les offres de valeur incomparable que l'amour que vous portez au public, à l'avancement des lettres, à l'illustration de l'histoire et de l'antiquité et à la gloire de nostre nation et de nostre langue, vous persuada me faire dans vostre derniere. Joinct que j'avois connoissance de la multiplicité des affaires, troubles et soins que l'enorme ingratitude du plus lasche et plus mesconnoissant des hommes vous avoit procurez[2], qui me deffendoient absolument la liberté de vous oser ennuyer de cette nature d'entretien qui ne s'accommodent qu'au repos et à la tranquillité. Mais enfin mon

1. *Ibid.*, fol. 134. Autographe. Même adresse.

2. Il s'agit là du baron de Rians, l'indigne neveu de Peiresc. Les amis et correspondants de ce dernier ont souvent maltraité son ingrat neveu, mais nul n'a jamais frappé aussi fort que Tristan.

retour m'ayant par l'empressement de mes amis de deça amateurs de l'histoire et de ces gentillesses, comme forcé de penser à commencer de faire graver les planches des medailles qu'il me sera glorieux pouvoir faire voir expliquées au public jusques à Valentinian, si j'y puis parvenir avec entiere satisfaction d'un chacun, j'ay creu que ce seroit offenser vostre generosité que de n'y avoir point recours, puisque j'ay rencontré en vous une si charitable inclination de me favoriser pour le public des jects de ce que vous aviez de plus rare entre vos medailles, qui puisse meriter, que la France fasse voir au reste de l'Europe estre sorty de vostre incomparable thresor. Estant en vous seul de me pouvoir rendre mille fois plus heureux en cette suitte, que je n'ay pu estre au premier essay dans lequel je n'ay gueres sçeu representer autre chose que ce que la pauvreté du reste du debris de mon ancien amas, m'avoit laissé, plusieurs ne se voulans persuader que j'en deusse jamais faire imprimer quelque chose, veu qu'il y avoit plusieurs années que j'en avois quicté la recherche et l'entretien. Ce qui me manque le plus sont des revers non communs de Pertinax, Julian, Albin, Niger et autres, tant empereurs qu'imperatrices non communs. Voire sur tous j'ay à desir donner le plus de Tyrans que je pourray, et outre cela le plus de revers extraordinaires des empereurs plus communs. De toutz lesquels, Monsieur, je ne vous demande que des jects, et

ce encore à condition d'en payer le port, n'éstant pas juste que vostre courtoysie vous soit à charge pour mon regard. Que si ma liberté ne vous désagrée, accordez luy encore, s'il vous plaist, Monsieur, que ce que vous me desirerez envoyer me soit rendu au plus tost que faire se pourra. D'autant que je desire travailler dez à present avec ordre, sur tout ce que je verray avoir qui soit digne d'estre communiqué au public, vous donnant toute asseurance, Monsieur, de vous renvoyer punctuellement et fidelement toutz les mois, celles que j'auray faict despescher des vostres par mon graveur, affin que vous soyez moins longtemps privé de la jouyssance de ce qui vous appartient. Cependant, si il est en mon pouvoir de vous rendre quelque marque plus signalée de mon obeissance, et de l'inclination très parfaicte que j'ay tousjours eue de vous honnorer plus que je n'ay eu l'heur de pouvoir faire cy devant, ce sera l'action que j'estimeray la plus glorieuse de toute ma vie, car je suis véritablement plus qu'aucun de vos amis,

Monsieur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

TRISTAN DE SAINT-AMANT.

Ce 18 juin 1636.

LES ANCIENS MISSELS

DU

DIOCÈSE D'ELNE

Par M. G.-M. Tourret, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 22 juillet 1885.

Le Concile de Trente, en décidant de réformer le missel [1], entendit ramener à l'unité les liturgies qui s'observaient dans les diverses églises et supprimer les usages que ne justifiait pas une tradition ancienne. Il existait en effet tant d'usages différents, tant de variantes dans les offices, que cette réforme était devenue tout à fait nécessaire. Commencée par Pie IV, la réforme du missel fut achevée par Pie V qui publia le nouveau missel, le 14 juillet 1570, par la bulle *Quod primum.* Cette publication fut suivie de deux révisions entreprises, l'une sous Clément VIII, l'autre sous Urbain VIII.

1. Une commission nommée dans la 18e session pour réformer et corriger les livres liturgiques ne put terminer son travail. Au moment de se séparer, le Concile laissa ce soin au souverain pontife. (Sess. XXV, 4 déc. 1563. *Decret. de indice librorum, et cathechismo, breviario et missali.*)

La bulle de Pie V interdit pour l'avenir toutes prières et tous rites non conformes au nouveau missel, qui ne pouvaient justifier d'une antiquité d'au moins deux cents ans. La plupart des diocèses adoptèrent successivement cette révision, et, dès lors, les anciens missels disparurent. Le diocèse d'Elne fut des premiers à accepter la liturgie romaine qu'il a toujours conservée depuis cette époque.

Rechercher dans les anciens livres liturgiques les cérémonies et les usages tombés en désuétude est utile non seulement pour l'histoire de la liturgie, mais encore pour l'histoire particulière d'un peuple ou d'une contrée : la liturgie, en effet, reflète le caractère religieux d'une population et les usages qui s'y sont introduits tiennent souvent à des circonstances ou à des traditions locales.

Il existe plusieurs anciens missels du diocèse d'Elne. J'en ai eu trois à ma disposition : l'un, manuscrit sur parchemin du XIIe siècle, provient de l'abbaye d'Arles-sur-Tech ; il appartient à la Bibliothèque municipale de Perpignan, où il est coté sous le n° 26 [1]; le second, manuscrit sur vélin de la fin du XVe siècle, provient de la confrérie des merciers et peintres de Perpignan : il appartient à la même bibliothèque et porte le n° 46 [2]. Le troisième, qui appartient à la Biblio-

1. Il porte le n° 6514 dans le *Catalogue de la Bibliothèque communale de Perpignan,* par M. Fourquet. Perpignan, 1866.
2. N° 6515 du *Catalogue* de M. Fourquet.

thèque du grand séminaire de Perpignan, a été imprimé au commencement du XVIe siècle. C'est le plus complet et le plus intéressant au point de vue des coutumes locales, car il renferme plusieurs cérémonies épiscopales propres au siège d'Elne. Je regrette de ne pouvoir citer que pour mémoire un autre missel, qui datait de la fin du XIIIe siècle et qui a été vendu à un amateur étranger au Roussillon[1]. Enfin, il existe aux Archives départementales quelques feuillets manuscrits provenant d'anciens missels : ils ont été découverts dans des études de notaires de campagne, où, pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, on les avait utilisés comme chemises de dossiers.

I. Missel d'Arles-sur-Tech.

Le plus ancien missel provient de l'abbaye bénédictine d'Arles-sur-Tech ; il remonte à la deuxième moitié du XIIe siècle. C'est un manuscrit sur parchemin, de 0^m247 de hauteur sur 0^m175 de largeur, comprenant dans son état actuel 139 feuillets numérotés en chiffres arabes par une main moderne[2]. La reliure consiste en deux plaques de bois, auxquelles les cahiers sont

1. Alart, *Notices historiques sur le Roussillon*, 1re série, p. 128. (Perpignan, 1868.)
2. Il y a en réalité 140 feuillets : un feuillet a été omis dans la notation, entre le f. 42 et le f. 43.

fixés par des nervures de peau. Le volume n'a pas de dos.

Le missel est écrit en lettres noires : les titres des fêtes et des diverses oraisons sont seuls en rouge.

Un curieux dessin à la plume, représentant Notre-Seigneur en croix entouré de la sainte Vierge et de saint Jean, occupe le verso du fol. 18, en regard du commencement du canon de la messe. Le Christ a les pieds cloués séparément sur le *suppedaneum ;* le linge qui lui ceint les reins descend jusqu'aux genoux. La tête est inclinée sur l'épaule droite et porte un nimbe à croix rouge sur fond jaune. Le nimbe de la sainte Vierge est coloré en jaune, celui de saint Jean en rouge. La pose des corps est raide et le dessin est très imparfait. La croix, dépourvue de *titulus*, est mi-partie rouge et bleue avec une sorte d'encadrement blanc : les extrémités sont légèrement évasées. Elle est posée sur un tertre dont le centre est peint en rouge, et dont la base est formée par une étroite ligne bleue horizontale.

On trouve quelques initiales ornées à la plume. La principale est l'initiale P du commencement de la préface (fol. 18 r°) ; elle occupe plus de la moitié de la hauteur de la page : elle est rehaussée de rouge et de jaune et entrelacée de feuillages. D'autres initiales plus petites, au nombre de treize, sont disséminées dans le missel. Une seule nous fait voir un animal fantastique. Quelques-unes

encadrent le buste du saint à la fête duquel elles se rapportent, mais le dessin laisse beaucoup à désirer. Les saints ainsi représentés sont saint Etienne, saint Michel et saint Martin.

Le missel d'Arles renferme à peine quelques messes complètes (messes votives de la Trinité, de la Croix, de la sainte Vierge) ; on ne trouve généralement que les diverses oraisons (collecte, secrète et postcommunion). Il est à remarquer que les offices sont conformes au rite romain, à peu d'exceptions près.

Voici l'ordre dans lequel se présentent les diverses parties du missel :

FF. 1 à 8 inclusivement. Prière pour la bénédiction solennelle des cierges (2 février); des cendres, des rameaux, du cierge pascal (samedi saint) ; bénédiction du pain. La préface de la bénédiction des cierges est celle que nous trouvons encore en usage au XVIe siècle pour l'office spécial à l'église d'Elne.

9 à 14. Calendrier.

15 à 16 r°. Explications sur l'usage du calendrier et le comput des fêtes mobiles.

16 v°. Trois oraisons en petits caractères, d'une autre main, occupent une partie de la page.

17. Au recto, l'évangile de la fête de la Circoncision, de la même main que les oraisons précédentes, occupe deux lignes seulement. Le reste du feuillet est blanc. Au milieu du verso, en quatre lignes alternativement rouges et noires, la

conclusion de la préface : *Et ideo*, etc. La préface commune est aussi écrite en rouge et noir sur le fol. 18.

19 à 22. Canon de la messe.

23 et 24. Evangiles de la Nativité et de l'Épiphanie.

25 à 71. Propre du temps (sans titre). Il se termine par la messe de la sainte Trinité et celle de la Dédicace.

72 à 117. Propre des Saints (sans titre).

118, 119. Commun des Saints (sans titre).

120 à 130. Messes votives et messes pour diverses circonstances.

131 à 139. Messes pour les défunts.

On aura remarqué que le commencement de la messe fait défaut dans le missel. Doit-on en conclure qu'il manque des feuillets? Je ne le pense pas, car le canon de la messe est précédé d'un feuillet blanc, et il faudrait admettre l'absence d'un cahier tout entier de huit feuillets; et, bien que la reliure soit assez lâche, rien n'indique cette disparition.

A la fin du verso du fol. 8, on lit l'acte suivant, un peu postérieur au manuscrit[1] : « Notum sit homnibus hominibus. presentibus et futuris quod ego | domnus Rotbertus abas de Arulis. cum consilio et voluntate | cenobii arulis. dimito a domino

1. Dans cette transcription, comme dans toutes celles qu'on trouvera dans ce travail, je n'ai pas reproduit les abréviations : j'ai seulement conservé l'orthographe.

deo. et sancte marie mag | dalene de cumbret. et sancti guillelmi confessor. xpi. et tibi gillelmus | sacerdos de predicto loco. i. callina que nus fadies de senso. | de ipsa vinea de les quareres. et hoc fuit factum in pre | sencia. de. b. decesfunc monachi arulensis. In ecclesia sancta Ma | ria magdalena et in presencia petri de festa et de filio | suo ghile bernad. et de gillelmus sacerdos. de predicto loco.

On remarquera la présence des mots catalans *que nus fadies* (que tu nous faisais) mêlés au latin. Les chartes du Roussillon en présentent de nombreux exemples.

L'abbé dont il est ici question est Robert II, qui, suivant le *Gallia christiana*, a été le 28e abbé du monastère d'Arles, et dont le nom figure dans divers actes de 1188 à 1198[1]. Par l'acte que je viens de relater, il fait abandon d'une poule de censives que l'église de Sainte-Marie-Madeleine de Combret devait au monastère à raison de la vigne des *quareres*. Cette chapelle, que les actes anciens désignent tantôt sous le nom de Sainte-Marie-Madeleine, tantôt sous celui de Saint-Guillaume, fut donnée en 1195 par l'évêque d'Elne, Guillaume II, à l'abbaye d'Arles[2]. Elle est connue aujourd'hui sous le nom de Saint-Guillaume de Combret, et elle est située à environ six kilomètres de Prats-de-Mollo, et à la même distance

1. *Gall. christ.*, t. VI, col. 1087. (Paris, 1739.)
2. Just, *Ermitages du diocèse de Perpignan,* p. 133, 134, 137.

du village du Tech, suivant M. Just, sur le versant méridional du Canigou et à une assez grande hauteur (1,288^{m} suivant la carte de l'état-major).

La mention de l'abbé Robert nous donne un premier point de repère pour fixer l'époque du manuscrit. Le calendrier nous fournit à son tour un autre renseignement. On lit, en effet, à la date du 2 des ides d'octobre, la mention de la dédicace de l'église Sainte-Marie d'Arles. Or, nous savons que cette église (qui subsiste encore aujourd'hui) a été consacrée en 1157[1]. C'est donc entre 1157 et 1198 que le missel a été écrit, et, à en juger par la paléographie, on pourrait se rapprocher plutôt de la première de ces deux dates.

Le calendrier du missel d'Arles renferme quelques saints qui ne sont pas inscrits au calendrier romain; ce sont presque tous des saints appartenant à la France : je citerai entre autres : saint Sulpice, saint Pons, saints Donatien et Rogatien, saint Médard, saint Genès, saint Julien, saint Germain, saint Quentin, saint Brice, saint

1. Marca (*Marca hispanica,* appendix, col. 1321-1323) donne la charte de consécration de l'église d'Arles. Après l'énumération des privilèges confirmés ou octroyés à cette église par les évêques présents à la cérémonie, on lit : *In crastinum autem Narbonensis prædictus archiepiscopus consecravit altare sancti Johannis... Factum est hoc decretum tertio Idus octobris regnante Ludovico rege in Francia.* La consécration a donc bien eu lieu le 2 des ides d'octobre, comme le missel le mentionne, et le *Gallia christiana,* comme les auteurs qui en dépendent, a confondu la date du décret avec celle de la consécration.

Martial, saint Trophime, sainte Colombe, saint Andéol.

Parmi les fêtes particulières au diocèse d'Elne qui figurent dans le calendrier de 1511, quelques-unes seulement sont mentionnées dans le missel d'Arles : ce sont les fêtes de sainte Eulalie de Barcelone, de sainte Eulalie de Mérida, de la *Passio imaginis Domini* [1]. D'autres enfin ne reparaissent pas dans le calendrier de 1511 : ainsi, la translation de saint Martin [2], la translation de saint Benoît, sainte Marie *ad Martyres* [3], le martyre de

1. Les calendriers du diocèse d'Elne mentionnent tous, à la date du 9 novembre, cette fête, qui fut longtemps célébrée avec la plus grande dévotion. Une chapelle sous ce vocable existait dans la cathédrale de Perpignan : c'est aujourd'hui la chapelle Sainte-Marguerite. (*Semaine religieuse du diocèse de Perpignan,* 24 novembre 1883.) — Cette dévotion a pour origine un miracle qui a eu lieu à Beryte au VIIIe siècle, et qui est rapporté dans ces termes dans le Martyrologe de Grégoire XIII (die IX nov.) : Beryti in Syria. Commemoratio imaginis Salvatoris quæ a Judæis crucifixa, tam copiosum emisit sanguinem ut orientales et occidentales ecclesiæ ex eo ubertim acceperunt. — V. Baron, *Annal.,* ad ann. 787, t. XIII, p. 206 et suiv. Lucæ, 1743.

2. « La Saint-Martin d'été (4 juillet) empruntait une importance particulière au concours d'événements commémorés à cette date : la consécration du pontife (4 juillet 371), la translation de son corps dans le tombeau par saint Perpétue, et la dédicace de sa basilique..... La Saint-Martin d'été figure sur la plupart des martyrologes ; on la connaissait dans toute la chrétienté. » Lecoy de la Marche, *Saint Martin,* p. 606-607.

3. La date de la fête de Sainte-Marie des Martyrs (13 mai) est celle de la dédicace du Panthéon de Rome sous ce vocable par le pape Boniface IV en 607. (*Martyr.* d'Usuard,

saint Etienne. La fête de l'apparition de saint Michel (8 mai) est désignée sous le nom de *Inventio basilice S. Michaelis* [1].

Un dernier renseignement nous est fourni par le calendrier; c'est l'indication des fêtes principales célébrées au monastère d'Arles. Ordinairement les fêtes importantes sont marquées en rouge sur les calendriers du moyen âge. Ici, cette ressource nous manque; mais nous avons un autre moyen de les connaître, c'est de noter les fêtes à octave; nous arrivons de la sorte à la liste suivante : saint Étienne, saint Jean l'Évangéliste, les saints Innocents, l'Épiphanie, saint Jean-Baptiste, saint Pierre et saint Paul, l'Assomption, saint Martin, saint André. On voit, par la mention qui a déjà été faite plus haut de sa translation, que saint Martin était très en honneur à Arles.

La fête de la Purification est désignée sous le nom grec : *ypapanti dni.*

La crucifixion de N.-S. est marquée au 25 mars et sa résurrection au 27.

13 mai. — *Patrol. lat.,* t. CXXIV, col. 50.) Je ne puis me rendre compte du motif pour lequel cette fête était célébrée au monastère d'Arles.

1. Cette dénomination s'explique par le récit de l'apparition de saint Michel au mont Gargan, inséré dans le bréviaire romain. La caverne où l'archange apparut était disposée en forme d'église : *quam* (speluncam) *cum in templi cuiusdam similitudinem conformatam vidissent.....* (Brev. Roman., 8 mail, 2 nocturn.)

Les solstices, les équinoxes, les jours de passage du soleil dans les signes du zodiaque sont inscrits en rouge sur le calendrier, ainsi que quelques autres indications astronomiques.

A une époque postérieure, on a ajouté quelques noms de saints : saint Antoine (17 janvier), saint Blaise (3 février), saint François (4 octobre), sainte Catherine (25 novembre), sainte Barbe (4 décembre).

Il n'y a malheureusement aucune rubrique dans le missel d'Arles ; il n'est donc pas possible de connaître si certains usages que relate le missel d'Elne étaient déjà en vigueur au XIIe siècle. On trouvera plus loin, à la description de ce dernier missel, les différences qui existent pour le canon de la messe entre le manuscrit d'Arles et le missel romain. Je me bornerai à mentionner ici la préface du jeudi saint, qui n'a pas son analogue dans les autres missels, et la messe *pro paganis*, qui témoigne de la domination musulmane sur ces contrées[1].

Voici la préface de la messe du jeudi saint :

« Vere dignum est ..... per Christum dominum nostrum. Quem in hac nocte inter sacras epulas increpantem. mens sibi conscia traditoris ferre

1. En 1134, au concile de Narbonne, Udalgar, évêque d'Elne, sollicita le secours des fidèles de la province pour le rachat des prisonniers que faisaient les Sarrazins dans leurs fréquentes incursions dans son diocèse. (Puiggari, *Catal. biographique des anciens évêques d'Elne,* p. 31.)

non potuit. sed apostolorum relicto consorcio sanguinis precium accepit a iudeis. ut vitam perderet quam distraxit. sed filius tuus dominus noster tanquam pia hostia : et ymmolari se tibi pro nobis pacienter permisit : et peccatum quod mundus comiserat relaxavit. Per quem. »

II. Missel de Perpignan.

Le missel manuscrit de la bibliothèque municipale de Perpignan[1] est un volume in-4° de 514 feuillets chiffrés en rouge. Il a 0m36 de hauteur sur 0m29 de largeur. Il est écrit sur vélin et a été exécuté à Perpignan, de 1490 à 1492, pour les confréries des merciers et des peintres[2], ainsi qu'il résulte de deux notes que je reproduirai plus loin. L'exécution est très soignée. La calligraphie est très régulière : le texte est parsemé d'un grand nombre de lettres ornées et dorées, outre les lettres bleues et rouges qui se développent en longs appendices serpentant à travers les pages.

Il y a treize feuillets encadrés dont chacun renferme une miniature sous forme de lettre histo-

1. Il a figuré à l'exposition rétrospective du Trocadéro en 1878. — M. de Gazanyola a donné une courte notice descriptive de ce missel dans son *Histoire du Roussillon*, p. 309-310. Cf. dans l'appendice, p. 526-527 (Perpignan, 1857), un extrait des *Mémoires de M. de Saint-Malo* sur ce sujet.

2. Cette confrérie avait une chapelle dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

riée. Il existait en outre deux grandes miniatures, l'une représentant Notre-Seigneur bénissant (le *Dieu de majesté*), et l'autre le crucifiement ; mais elles ont disparu ; mention en est faite dans la note en catalan qui termine le missel, et elles se trouvaient probablement parmi les trois feuillets 290, 291 et 292 qui manquent au manuscrit[1].

Un grand nombre de rubriques sont écrites à l'encre noire, et elles se distinguent seulement du reste du texte en ce qu'elles sont soulignées à l'encre rouge. Le texte est réparti en deux colonnes, à l'exception du calendrier et des feuillets contenant les préfaces notées, le chant du *Pater* et l'intonation du *Credo* à la messe conventuelle. La reliure, en basane brune, était à fermoirs de cuir. Il ne reste plus que le tenon de l'un d'eux. La reliure originale était en velours.

Ce missel, sauvé pendant la Révolution par M. Chépes, dit Flamand, a été rendu à la mairie

1. Il est difficile de décider s'il y avait deux grandes miniatures, ou une seule. La note en catalan qu'on trouvera plus loin laisse subsister un doute, car elle parle du prix *du de sede majestatis avec le crucifix* (ab lo crucifixi), ce qui peut s'entendre aussi bien de deux miniatures distinctes que d'une miniature unique, qui aurait alors représenté Dieu le père tenant dans ses mains un crucifix, image très connue au moyen âge, et que l'on désignait autrefois dans la langue catalane sous le nom de *Deu de majestat*. Par analogie avec les gravures contenues dans le missel d'Elne, je serais porté à croire qu'il s'agissait de deux miniatures. En tous cas, leur prix aurait été assez minime, puisqu'il ne s'élève qu'à six livres.

de Perpignan en 1814. Mention en est faite sur le feuillet 7.

Les feuillets à miniature offrent un encadrement qui entoure les deux colonnes du texte ; dans ces bordures sont figurés tantôt des fleurs et des feuillages, tantôt des arabesques, au milieu desquels se voient des oiseaux et le plus souvent des animaux fantastiques, ou des monstres à tête humaine [1]. Plusieurs fois on trouve ces animaux se livrant à l'exercice de la chasse : parfois aussi on voit des scènes satiriques. Ainsi, au fol. 293, un singe, à califourchon sur un animal fantastique, est coiffé d'un chapeau de cardinal et tient en main la crosse, pendant que plus loin deux petits singes s'agenouillent devant sa main bénissante. Au fol. 284, on voit en chaire un renard recouvert d'une coule bleue et prêchant à des poules. C'est certainement aussi une intention satirique qui a inspiré l'ornementation de la bordure du fol. 499 (messe de mariage), où figure un homme avec corps de lion tirant une flèche contre une femme à corps d'oiseau qui brandit un bâton [2]. Il faut dire cependant que ces petites

1. La largeur des encadrements est de 55 à 60 millimètres au bas des pages, et de 40 millimètres environ sur les côtés. — Les feuillages dont il est question ici sont plutôt une sorte de végétation imaginaire.

2. Les sujets satiriques ont été fréquemment reproduits dans les sculptures des églises au xv[e] siècle. On y trouve parfois des moines. (De Caumont, *Abécédaire d'archéologie, architecture religieuse*, p. 609. 5[e] édit., 1870; Lenient, *la*

scènes manquent de vivacité : les animaux qui y sont représentés semblent plutôt destinés à remplir de l'espace qu'à former un tableau proprement dit. Tout autrement sont composées les petites miniatures qui remplissent dans chacun de ces feuillets une lettre initiale. La plus petite de toutes, qui représente la Nativité de Notre-Seigneur, et celle où est figurée la mort de la sainte Vierge sont vraiment charmantes et pleines de naïveté. Les miniatures qui représentent un personnage seul laissent à désirer sous le rapport du dessin. On remarque aussi que l'enlumineur avait un nombre de types restreint, car il reproduit plusieurs fois les mêmes visages. Après ces observations générales, il ne sera pas inutile de décrire en détail chacune des miniatures de notre missel.

1. Fol. 8 r°. Dans l'encadrement, au sommet, un pélican nourrissant ses petits de son sang ; au bas, écusson représentant saint Christophe traversant un fleuve en portant sur ses épaules l'enfant Jésus : ce saint était le patron de la corporation des merciers et des peintres. Saint Christophe, nimbé, traverse un fleuve, la main droite tenant un bâton, la gauche appuyée sur la hanche. Il porte une tunique bleue et un manteau rouge ; un bandeau blanc entoure son front. Sur son épaule l'enfant Jésus en tunique verte et manteau noir,

Satire en France au moyen âge, p. 403.) — Cf. Avenel, dans *Journal des savants*, 1845, p. 621.

nimbé, lève la main droite vers le ciel. De la gauche il tient le globe du monde. Fond d'azur. Aux quatre coins de l'encadrement, animaux mystiques symbolisant les quatre évangélistes. Dans l'initiale A, au milieu de la page, un prêtre célébrant la messe élève la sainte hostie. Un enfant, en vêtements usuels, soutient la chasuble de la main droite et de l'autre tient un cierge allumé. Le prêtre est vu de profil et porte la tonsure monacale. La forme de la pale qui recouvre le calice prouve qu'à cette époque on n'avait pas encore adopté l'usage d'introduire un carton à l'intérieur. — Dimensions : 0m07 sur 0m06.

2. Fol. 23 v° (messe du jour de Noël). Dans la boucle de la lettre P, charmante miniature représentant la Nativité de Notre-Seigneur. Dans l'étable, à droite, saint Joseph, un genou en terre, les mains écartées en signe d'admiration, regarde le spectateur ; à gauche, la sainte Vierge, les mains jointes, contemple à genoux l'enfant Jésus couché à terre sur un pan de son manteau. En arrière, le bœuf et l'âne arrivent vers le nouveau-né. Par une brèche de la muraille, on aperçoit un paysage dans le lointain ; une ouverture de la voûte de l'étable donne passage à des rayons au milieu desquels planent des anges. La composition est d'une grande finesse, et il est surprenant que l'artiste ait pu arriver à une telle précision et à une telle délicatesse dans un espace aussi restreint. — Dimensions : 0m040 sur 0m025.

3. Fol. 185 r° (jour de Pâques). Dans la lettre R, la résurrection ; Notre-Seigneur Jésus-Christ, portant un nimbe crucifère et vêtu d'une draperie blanche à liseré d'or, est debout sur le socle du tombeau, véritable sarcophage posé dans la campagne. Il tient à la main gauche une longue croix avec banderolle, et de la main droite il montre le ciel. Le couvercle du tombeau n'est pas renversé, mais il est seulement déplacé. Trois soldats complètent la scène : l'un, au premier plan, est couché sur son bouclier ; les deux autres sont accoudés sur le tombeau. — Dimensions : 0^m05 sur 0^m04.

4. Fol. 293 r° (canon de la messe). Dans l'initiale T, Dieu le père, vêtu d'une tunique blanche et d'un manteau rouge, est assis sur l'arc-en-ciel. Une sorte d'étole rouge est croisée sur sa poitrine : il a sur la tête un nimbe crucifère. Sa main gauche tient le globe du monde, la main droite bénit. Une gloire elliptique à fond d'or avec des anges un peu indistincts entoure Dieu. Des anges en camaïeu sur fond bleu remplissent le reste de la miniature. — Dimensions : 0^m05 sur 0^m04. La miniature est un peu endommagée.

5. Fol. 300 r° (fête de saint Étienne). Lettre initiale E. Saint Étienne est représenté en prison, debout, revêtu des ornements sacrés. Il tient une palme de la main droite ; sa main gauche retient un livre dans le pli de la dalmatique. Il faut remarquer la forme de la dalmatique avec collet,

qui est encore en usage dans le diocèse de Perpignan. — Dimensions : 0m05 sur 0m04.

6. Fol. 329 v° (fête de saint Mathias). Lettre initiale M. L'apôtre est debout dans une salle, sous un baldaquin. Il est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge et tient dans les mains un livre et la hache, instrument de son supplice. Par les fenêtres de la salle on aperçoit la campagne. — Dimensions : 0m07 sur 0m06.

7. Fol. 353 r° (fête de saint Jean-Baptiste). Lettre initiale D. Saint Jean est représenté dans le désert ; autour de lui des rochers et des arbres. Un agneau nimbé le regarde. Le saint est vêtu d'une tunique de poil et a les épaules couvertes d'un manteau rouge. La pose est peu naturelle et il y a manque de proportions entre la tête et le corps. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

8. Fol. 362 r° (fête de saint Christophe). Lettre initiale G. Même scène agrandie que dans la miniature du fol. 8. Mais le peintre a ajouté comme fond un joli paysage. Saint Christophe relève la tête pour considérer son fardeau. La couleur des vêtements est la même que dans l'écusson, mais l'enfant Jésus ne porte pas de manteau. — Dimensions : 0m06 sur 0m06.

9. Fol. 384 r° (Assomption de la sainte Vierge). Lettre initiale G, dans laquelle est représentée la mort de la sainte Vierge. Marie est couchée sur un lit à baldaquin et à parements rouges ; elle est vêtue d'une robe bleue, et sa tête, recouverte d'un

voile de même couleur, repose sur un coussin. Devant le lit est un cierge allumé. Au premier plan, deux apôtres, assis, lisent ou chantent. Derrière le lit sont debout les autres apôtres : saint Pierre, revêtu de la chape, asperge d'eau bénite le corps de la sainte Vierge, pendant que saint Jean, remarquable par ses grands cheveux blonds bouclés, souffle sur le feu de son encensoir. Un ange plane au-dessus des apôtres et écarte un des rideaux du lit. — Dimensions : 0m05 sur 0m04.

10. Fol. 425 r° (fête de sainte Catherine). Lettre initiale G. La sainte, richement habillée, est debout sous un baldaquin. De la main droite elle tient un livre, de la main gauche une épée. A côté d'elle on voit une roue brisée et à ses pieds une tête humaine portant une couronne. Le dessin laisse à désirer. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

11. Fol. 436 r°. Initiale M. Les douze apôtres sont représentés dans une salle, groupés autour de saint Pierre et de saint Jean, assis au premier plan. Saint Paul et saint André sont un peu en arrière. — Dimensions : 0m05 sur 0m05.

12. Fol. 489 v° (office des Défunts). Dans la lettre initiale R est représentée l'absoute. On voit le prêtre en chape noire, le sous-diacre en tunique noire portant la croix et l'enfant de chœur revêtu d'une soutane verte et d'un surplis sans manches. Derrière le cercueil paraissent des hommes recouverts d'un grand manteau noir avec capuchon

relevé sur la tête. — Dimensions : 0^m05 sur 0^m05.

13. Fol. 499 r° (messe de mariage). Lettre initiale B. Dieu le père, assis sur un trône à baldaquin vert, dont deux anges écartent les draperies, soutient un crucifix en forme de T. Une colombe posée sur le milieu du bras de la croix, les ailes étendues, représente le Saint-Esprit.

Les lettres ornées, dorées et entourées de fleurs ou d'arabesques sont nombreuses : on en compte près de 150. Les plus belles se trouvent dans les ff. 121, 205, 272 et 513 : la guirlande y occupe toute la hauteur de la page.

Le missel renferme les divisions ordinaires. Le calendrier occupe les six premiers feuillets : il est suivi d'un feuillet blanc; puis viennent les offices des dimanches et des fêtes (Propre du Temps). Le feuillet 8 porte en tête les lignes suivantes en lettres rouges :

« Presens missale to || cius anni factum ad laudes || sanctissime trinitatis et || ad honorem virginis || marie et ad servitium || beati Christofori secundum usum || Elnensis ecclesie. Anno || a nativitate domini m° || ccclxxxvij° quod solutum fuit ab officiis mer || cenorum atque pictorum. »

A la fin du Propre du Temps, on trouve la messe de la Sainte-Trinité, de la Dédicace de l'Église, et une messe en l'honneur de l'ange gardien de Perpignan.

Du fol. 272 au fol. 281 sont les préfaces notées,

le chant du *Pater*, les intonations du *Credo* et du *Gloria*.

L'ordinaire de la messe occupe les feuillets 282 à 299.

Le *Sanctorale* (Propre des Saints) s'étend du fol. 300 au fol. 425; le Commun des Saints du fol. 425 au fol. 471, où commencent les oraisons communes ; puis viennent des messes diverses et la bénédiction du pain (fol. 488 r°), l'office des défunts (fol. 489 et suiv.). La messe de mariage et l'office des secondes noces occupent les ff. 498 v° à 501 ; les messes votives de la Trinité, de saint Michel, du Saint-Esprit, de la Croix, de la Vierge, les ff. 502 à 510. Enfin on trouve la formule de bénédiction du pain, du vin et des fruits le jour de saint Blaise (fol. 510 v°) et la formule de bénédiction du pain le jour de sainte Agathe (fol. 512 r°).

Le verso du fol. 513 et le recto du fol. 514 sont occupés par la note ci-après, écrite en lettres rouges :

« Lo present missall fou principiat de scrivre lany de la nativitat del Salvador nr̄e Senyor deu ihu xst m. cccc. lxxxx. de voluntat e consentiment de tot le consell del offici de merces e pintos de la present vila de perpinya. ɑ En que eren sobreposats en dit any lo senyer en Berringuer huc merser. E lo senyer en iohan sabater pintor. als quals sobreposats fou donade plenaria potestat per tot lo consell del offici iunct ab ells

lo senyer en Guillem Borges brodador. E lo senyer en vidal capella guanter. E iohan gardia brodador en fer scrivre e acabar dit missall : ɑ Lo quall fou scrit per mans de mossen Pere Oliva prevere e benificiat en la sglesia de Mossen sanct iohan baptista de la present vila de perpinya. ɑ Lo qual missall fou accabat de scrivre a xxij del mes de Juy Any m. cccc. lxxxxij. ɑ En lo quall any eren sobreposats. Lo senyer en Guillem borges brodador per merces. E lo senyer en iohan dosset seler per pintos. ɑ Lo quall ha costat de scrivre de la letre negre liiij : livres de monede de perpinya. ɑ E costaren los porgamins de dit Missall la summa de xxv. llrs. ɑ E costaren de illuminar les capvives le soma de .x. llrs xviij. ssz. ɑ Emes costaren de illuminar les vinyetes la sūma de .x. llrs xvj ssz. ɑ Emes costa lo de sede magestatis ab lo crucifixi de illuminar la soma de vj. llrs. ɑ Emes costaren les istories e ymatges que son dintre les capvives la soma de v. llrs. ɑ Emes ha costat dit Missall de ligar la sōma de .viij : llrs. ɑ Emes han costat los tancadors la soma de .xxxx : llrs : ɑ Emes ha costat la cuberta de velut blau.. la soma de .xv. llrs xiij s. ɑ E compresses totes les partides demont dites sōm tot lo cost de dit missal la soma de .Clxxix. lrs. ɑ Loquall Missall es stat fet a servici e laor e gloria del benaventurat Martir mossen sanct Christau. Cap e patro dels dits officis. Los quals officis so es de merces e pintos han pagades les dites somes del

cost de dit missall dels drs de lurs propries bosses. So es de les bosses propries dels meestres e no daltres. « Lo quall missall es stat faelment corregit iuxta lo missall del altar maior[1]. »

1. Je dois la traduction suivante de cette note à l'obligeance de M. l'abbé Brial, directeur au grand séminaire de Perpignan :

Le présent missel fut commencé l'an de la Nativité du Sauveur Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ M. CCCC. LXXXX, par la volonté et le consentement de tout le conseil de métier des merciers et peintres de cette ville de Perpignan. Les présidents étaient cette année-là : Berenger Huc, mercier, et Jean Sabater, peintre. Le conseil donna plein pouvoir à ces présidents, auxquels furent adjoints Guillaume Borges, brodeur, et Vidal Capella, gantier, et Jean Guardia, brodeur, pour faire écrire et achever ledit missel, qui fut écrit par Mossen Pierre Oliva, prêtre et bénéficier de l'église de monseigneur Saint-Jean-Baptiste, dans cette ville de Perpignan. Ce missel fut achevé le 22 juin 1492. Cette année-là étaient présidents : Guillaume Borges, brodeur, pour les merciers, et Jean Dosset, sellier, pour les peintres. Ce missel a coûté pour l'écriture de la lettre noire 54 livres de la monnaie de Perpignan. Les parchemins coûtèrent la somme de 35 livres ; l'enluminure des lettres capitales, 10 livres 18 sous ; l'enluminure des vignettes, 10 livres 16 sous ; l'enluminure du *De sede majestatis* et du crucifix, 6 livres ; les images historiées qui sont dans les lettres capitales, 5 livres. Le missel a encore coûté : pour la reliure, 8 livres ; pour les fermoirs, 40 livres ; pour la couverture de velours bleu, 15 livres 13 sous. En comprenant toutes les parties énumérées plus haut, le missel a coûté 179 livres. Ce missel a été fait pour le service, la louange et la gloire du bienheureux martyr monseigneur saint Christophe, chef et patron desdits métiers. Ces métiers, c'est-à-dire les métiers des merciers et des peintres, ont payé le coût dudit missel des deniers de leurs propres bourses, c'est-à-dire des propres

On aura remarqué que cette note renferme une erreur. En effet, si on additionne les différentes sommes qui y sont énumérées, on arrive à un total de 173 livres 47 sous, soit 175 livres 7 sous au lieu de 179 livres. Cette différence se rapporte peut-être au prix de l'écriture de la lettre rouge, dont il n'est pas fait mention. L'auteur de la note précise qu'il s'agit de monnaie de Perpignan; cela n'était pas inutile, car au XV[e] siècle « la principauté de Catalogne et les comtés furent inondés de monnaies altérées ou contrefaites, qui se maintinrent dans la circulation jusqu'à la fin de 1493 [1]. » La livre de Perpignan, d'après Bosch [2], contenait 6 réaux, dont chacun valait 40 deniers, soit 80 deniers de la monnaie de France au XVIII[e] siècle. Le coût du missel, qui s'élevait à 179 livres, équivalait donc à 358 livres tournois, soit à 353 francs 56 centimes de notre monnaie actuelle.

En se reportant aux prix d'enluminure des manuscrits que donne M. Lecoy de la Marche [3], on reconnaîtra que le missel de Perpignan a été exécuté pour une somme assez faible. Chacune

bourses des maîtres et non d'autres. Ledit missel a été fidèlement corrigé d'après le missel du maître-autel.

1. Colson, *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, p. 124. Perpignan, 1853.

2. Bosch, *Règles pour connaître la valeur des vieilles pièces de monnaie qui ont eu cours dans la province de Roussillon*, p. 38. Perpignan, 1771.

3. *Les Manuscrits et la miniature*, p. 322 et suiv.

des petites miniatures revient à environ sept sols et chaque feuillet orné ne dépasse pas une livre et demie. A en juger par leur prix élevé, les fermoirs devaient être fort beaux : cela fait d'autant plus regretter que la reliure ancienne ait disparu. Quant à la reliure, je laisse à de plus compétents le soin de déterminer si elle était en velours ou si cette étoffe formait seulement une couverture mobile.

Une dernière observation pour terminer : dans le calendrier du missel manuscritde Perpignan, les jours dits *égyptiens* et réputés néfastes sont mentionnés chaque mois sous le nom de *dies eger*[1]. Il y a quelques différences avec ceux qu'indique le catalogue de la bibliothèque Firmin Didot [2]. Voici les dates auxquelles les marque notre manuscrit : janvier : 1, 25 ; février : 4, 26 ; mars : 1, 29 ; avril : 10, 19 ; mai : 3, 20 ; juin : 11, 16 ; juillet : 13, 22 ; août : 1, 30 ; septembre : 3, 21 ; octobre : 3 ; novembre : 5, 27 ; décembre : 12, 21.

III. Missel d'Elne.

Le missel d'Elne a été imprimé à Barcelone par Rosembaoh en 1511, ainsi qu'il résulte de la note par laquelle le volume se termine [3] : l'im-

1. Du Cange, *Glossar.*, éd. Henschel, t. II, p. 846, v° *Dies*. — Cf. Durand, *Rational.*, VIII, 4, n° 20.
2. Catalogue de la vente de 1882, n° 3, p. 5-6.
3. Jean Rosembach, de Heidelberg, a imprimé à Barce-

pression est nette, et les caractères gothiques rouges et noirs. On trouve çà et là quelques lettres ornées. Les feuillets sont numérotés en chiffres romains : il y a dans le nombre des feuillets non paginés. Le missel comprend quatre grandes divisions, dont chacune a sa pagination spéciale : le Propre du Temps et le Propre des Saints, que le missel d'Elne désigne sous le nom de *Dominicale* et de *Sanctorale*, occupent : le premier, 184 feuillets, y compris la *Præparatio missæ* et l'ordinaire de la messe ; le second, 74 feuillets. Puis vient en troisième lieu le Commun des Saints (20 feuillets), et enfin les messes votives, suivies d'oraisons et de bénédictions diverses (40 feuillets). On trouve en outre en tête du volume dix feuillets non numérotés contenant la table du calcul des nouvelles lunes, le calendrier, les prières de l'aspersion de l'eau bénite, la bénédiction du pain, etc., et les rubriques à observer pour les défauts qui peuvent se produire dans la célébration de la messe. A la fin de la dernière page du missel se lit cette mention :

lone pendant les années 1493, 1494, 1495, 1498 ; on le trouve encore dans cette ville en 1519. Il a imprimé à Perpignan, en 1500, le premier bréviaire à l'usage du diocèse d'Elne (*Breviarium secundum consuetudinem Ecclesiæ Elnensis..... impressum Perpiniani per J. Rosembach, germanum de Heidelberg*). Un exemplaire se trouve à Paris, à la bibliothèque Sainte-Geneviève ; il est sur vélin, et d'une beauté d'impression remarquable. Panzer (*Annal. typographici*) paraît avoir ignoré l'existence du missel d'Elne.

« Missale hoc secundum consuetudinem alme sedis Elnensis continens quicquid completum missale complecti valèt : complectens etiam ea : que episcopo conveniunt : cum benedictionibus crismatis : nuptiarum aliisque multis : et remedia contra pericula : que in missa accidere possunt : plurimum elaboratum industria : fuit absolutum barcinone per Joannem Rosembach quarto Augusti, anno a partu virginis millesimo quingentesimo undecimo. »

Au-dessous est la marque de l'imprimeur, la lettre H, de forme onciale; au sommet de la haste sont deux barres transversales; au-dessous, la lettre R, dont la tige se confond avec celle de l'H.

Le feuillet de titre porte : *Missale secundum ritum ecclesie Elnensis*. La table des matières termine le volume.

Trois gravures sur bois ornent le missel. Elles sont d'un style grossier. La première, qui est au titre du volume, n'occupe qu'une partie de la page : elle représente sainte Eulalie debout, portant une couronne sur la tête, tenant de la main droite une palme et de la main gauche une croix en sautoir[1]. Derrière elle on voit un autel posé

1. Cette croix, qui porte souvent le nom de *croix de Saint-André*, est connue en Roussillon sous le nom de croix de Sainte-Eulalie. C'est par suite d'une erreur assez ancienne qu'elle figure comme attribut de la patronne d'Elne. Celle-ci, en effet, qui est incontestablement sainte Eulalie de Mérida, n'a jamais été crucifiée, tandis que sainte Eulalie de Barcelone a subi ce supplice.

ter au coin de l'autel, ainsi que l'observent encore les Dominicains[1], puis l'intonation du *Gloria in excelsis*.

Il est à remarquer que parmi les oraisons que le prêtre récite, dès qu'il est monté à l'autel, après le *Confiteor*, ne figure pas la prière *Oramus te Domine :* le P. Lebrun dit que les Carmes ont omis cette oraison jusqu'à la réforme de leur missel en 1584, et que l'église de Paris ne l'a adoptée qu'en 1615. Le même auteur rapporte comme un ancien usage que « le prêtre montant « à l'autel baisait la croix marquée dans les « anciens missels[2]. » C'est cette coutume que le missel d'Elne a conservée.

Le *Gloria in excelsis* reçoit dans le missel d'Elne des additions lorsqu'on le récite les jours de fête de la sainte Vierge. Ces additions sont écrites en rouge : je les souligne dans la transcription suivante[3] : « Gloria in excelsis Deo, etc...... Domine Fili Unigenite Jesu Christe. *Spiritus et alme orphanorum paraclite*. Domine Deus, Agnus

1. Le *Kyrie* se récite également au coin de l'épitre à la grand'messe.

2. *Op. cit.*, t. I, p. 144-145.

3. Le *Gloria in excelsis* devait avoir reçu des additions dans la liturgie de plusieurs églises; bien que le P. Le Brun ne les mentionne pas, on doit le conclure de l'avis imprimé à la fin du tome Ier, et qui contient un questionnaire sur les usages suivis dans les diverses églises. La question 42 est ainsi formulée : « Si l'on chante le *Gloria in excelsis* avec des additions, quelles sont ces additions et quels jours on les chante ? »

Dei, filius Patris. *Primogenitus Marie virginis matris.* Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. *Ad Marie gloriam.* Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus. *Mariam sanctificans.* Tu solus dominus. *Mariam gubernans.* Tu solus altissimus *Mariam coronans Jesu Christe*[1]. Cum sancto spiritu in gloria Dei Patris. Amen. »

Je reproduis en entier, avec les rubriques, les prières de l'offertoire, car les unes et les autres diffèrent très notablement, sinon totalement, des prières de la liturgie romaine.

« *Ad corporalia*[2]. In tuo conspectu quesumus domine hec munera nostra tibi placita sint : ut nos tibi semper placere valeamus. Per Christum.

« *Explicatis corporalibus et accepto calice et osculata cruce in pede calicis ministret primo vinum et accipiendo illud dicat :* Hunc humiliat et hunc exaltat quia calix in manu domini vini meri plenus mixto.

« *Postea signata aqua ministret eam dicens :* Ex latere domini nostri iesu christi sanguis et aqua

1. Par erreur de copiste les deux mots *Jesu Christe* sont écrits en rouge. Cette partie de l'ordinaire de la messe est en manuscrit sur parchemin.

2. Le sacramentaire d'Albi du XIe siècle, les missels de Toulouse de 1490, de Nîmes 1511 et de Narbonne 1528 et 1576 marquent une prière en étendant le corporal : « In tuo conspectu Domine, quæsumus, linteamina hæc sint accepta ut et nos tibi placere valeamus. » (Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 300-301.)

exisse peribetur : et ideo pariter commiscemus : ut omnipotens et misericors deus utrumque ad medellam animarum nostrarum sanctificare dignetur. Per eumdem [1].

« *Deinde sacerdos ad ministrandum hostiam dicat :* Dirupisti domine vincula mea tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen domini invocabo.

« *Sacerdos tenens hostiam in patena offerens illam dicat :* Acceptabilis sit maiestati tue omnipotens deus hec oblatio quam tibi offerimus pro reatibus et facinoribus nostris, et pro stabilitate sancte ecclesie catholice. Per dominum nostrum [2].

« *Postea signato calice similiter tenens illum dicat :* Offerimus tibi domine calicem salutis perpetue cum vino et aqua humiliter implorantes clementiam tuam : ut ante conspectum divine maiestatis tue cum odore suavitatis ascendat. Per Christum dominum nostrum [3].

« *Postea quooperto calice extendens manus super oblationes dicat :* Descendat quesumus domine celestis gratia et benedictio consecrationis super

1. Manuscrit de Perpignan : *Ad mixtum :* Ex latere domini, etc. — La prière précédente : *Hunc humiliat,* etc., manque.

2. Manuscrit de Perpignan : manque la prière *Dirupisti domine,* etc. — *Ad hostiam :* Acceptabilis sit, etc.

3. Les mots *pro nostra et totius mundi salute* manquent dans cette prière, ainsi que dans le sacramentaire de Trèves du xe siècle, le sacramentaire d'Albi du xie, etc. (Le Brun, *op. cit.,* t. I, p. 319.) — Dans le manuscrit de Perpignan, vient ensuite cette oraison : *super calicem.* Domine sancte pater omnipotens eterne deus. benedicere. et sanctificare digneris sanctam oblationem istam.

hoc salutare munus tibi oblatum. Per Christum dominum nostrum.

« *Cum mittitur incensum in thuribulum dicatur benedictio :* Ab illo benedicaris : in cuius honore cremaberis [1].

« *Quando incensatur altare dicatur :* Dirigatur oratio mea domine sicut incensum in conspectu tuo : elevatio manuum tuarum (*sic*) sacrificium vespertinum [2].

« *His peractis sacerdos lavet manus suas dicatur :* Lavabo inter innocentes manus meas : et circumdabo altare tuum domine [3].

« *Postea dicat :* Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium et tui amoris in eis ignem accende.

« *Postea stans in medio altaris iunctis manibus*

1. Ces paroles sont celles dont se sert aujourd'hui le prêtre lorsqu'il bénit l'encens avant l'introït. Une autre prière est marquée dans le missel romain pour la bénédiction de l'encens après l'offertoire; d'après le P. Le Brun (t. I, p. 338, note), elle ne se trouve pas dans un grand nombre de missels manuscrits et imprimés.

2. Manuscrit de Perpignan : Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. Veni sancte spiritus reple tuorum corda fidelium. *Supplicatio altaris.* In spiritu humilitatis, etc. (à l'exception du premier mot *domine* et du mot *noster*, qui manquent).

3. Il semblerait que le prêtre ne récite que le premier verset du psaume *Lavabo*. Suivant le P. Le Brun, quelques églises se contentent de dire seulement quelques versets de ce psaume. Dans le rit dominicain, on ne dit aussi que le premier verset.

inclinet se dicens: In spiritu humilitatis et in animo contrito suscipiamur a te domine : et sic fiat sacrificium nostrum ut a te suscipiatur hodie : et placeat tibi domine deus noster.

« *Postea immediate vertendo se rotunde dicat ad populum :* Obsecro vos fratres ut oretis pro statu ecclesie sancte dei : et pro me indigno et fragili peccatore[1] : ut omnipotens et misericors deus placide ac benigne sacrificium nostre humilitatis dignetur suscipere. Per Christum dominum nostrum.

« *Oratio circumstantium :* Oratio tua accepta sit in conspectu altissimi : ut et nos tecum pariter mereamur salvari in perpetuum. Amen[2].

« *Deinde reversus ad altare dicenter* (sic) *erigens manus suas super oblata dicat versiculum.* Domine exaudi orationem meam. Dominus vobiscum. *Deinde dicitur secrete. In fine verso secretarum antequam incipiat prefationes dicat orationes sequentes.* Descendat quesumus domine spiritus sanctus tuus super hoc altare qui hec munera tue maiestati oblata benedicendo bene✝dicat, sanctificando sancti✝ficet, et sumentium corda dignan-

1. Le mot *peccatore* se trouve, au témoignage du P. Le Brun, dans le sacramentaire de Trèves, dans le missel d'Utrecht et dans la messe publiée par Flavius Illyricus, et composée vers l'an 900.

2. Dans beaucoup de missels, il n'est marqué aucune réponse de l'assistance à l'invocation du prêtre. (Le Brun, t. I, p. 378.)

ter ✝ emundet. Per dominum nostrum[1]. *Secuntur prefationes.* »

Les feuillets manuscrits donnent les différentes préfaces de l'année avec les versets qui les accompagnent, et nous retrouvons ces mêmes préfaces en chant noté sur les feuillets imprimés qui suivent.

Le canon de la messe, manuscrit sur parchemin, ne présente que des différences très légères avec le texte du missel romain : ce sont plutôt des erreurs ou des négligences de copiste. C'est à cette cause très vraisemblablement qu'il faut attribuer l'omission, après la consécration, des trois mots *accepta habere sicuti* accepta habere dignatus es, etc. Une addition se remarque au *memento*

1. D'après le P. Le Brun (t. I, p. 332, note), les missels de Narbonne de 1528 et 1576 ont retenu cette invocation dans les mêmes termes. Cette prière remplace l'oraison *Veni sanctificator omnipotens* que le prêtre récite au milieu de l'autel avant le *Lavabo.* D'anciens missels manuscrits et imprimés, cités par le P. Le Brun (t. I, p. 330, note), ajoutent à cette oraison la récitation du *Veni sancte spiritus* ou du *Veni creator* tout au long. Cet usage existe aussi dans le missel d'Elne : on a vu que le prêtre récitait l'antienne *Veni sancte spiritus,* mais après le *Lavabo.* L'oraison *Descendat* figure dans le manuscrit de Perpignan à la suite des préfaces des différents jours de l'année, mais avant la préface commune. Après le *Sanctus,* et avant de commencer le canon, le prêtre récite la prière suivante (fol. 292 v°) : Apperi Domine os meum ad benedicendum nomen sanctum tuum. Mundaque cor meum ab omnibus pravis et nequissis cogitationibus ut exaudiri merear te deprecans pro populo tuo quem elegisti tibi. Qui vivis, etc.

des vivants et au *memento* des morts : « omnium circumstantium [1] *atque omnium fidelium christianorum* quorum tibi, etc.; memento ..... famulorum famularumque tuarum N. *et omnium fidelium defunctorum* qui nos præcesserunt, etc. » La première de ces additions existe avec les mêmes mots dans le missel d'Arles ; la seconde se retrouve dans le même missel sous une forme plus abrégée : « *et eorum omnium* qui nos precesserunt ; » elle n'existe pas dans le manuscrit de Perpignan ; mais nous avons à signaler une addition remarquable faite dans ce dernier missel : c'est le nom de sainte Eulalie ajouté à la nomenclature des saints qui se lit au canon [2].

Depuis le *Pater* jusqu'à la communion, les différences ne sont pas très importantes ; je me contenterai de signaler la formule par laquelle le prêtre donne la paix au diacre : « Pax Christi et Ecclesia habundet in cordibus vestris. Amen [3]. »

1. *Circumadstantium*, selon le missel manuscrit d'Arles-sur-Tech. Le P. Le Brun fait la remarque qu'on lit le mot *circumadstantium* ou *circumastantium* dans presque tous les missels manuscrits ou imprimés antérieurs au pape Pie V (*op. cit.*, t. I, p. 425, note). — Manuscrit de Perpignan : circumastantium atque omnium fidelium christianorum.

2. Sainte Eulalie est la patronne secondaire du diocèse d'Elne.

3. La rubrique dit : *Accepta pace det ministro dicens*, etc. Il est difficile d'expliquer ce que signifie le mot *accepta*. — Des formules différentes de celle-ci sont données par le P. Le Brun (t. I, p. 611) qui les tire des missels de Paris, de Sens, etc.

— Après les oraisons qui se disent pendant les ablutions, on trouve la rubrique suivante : *Finita missa et data benedictione Oratio*. Placeat tibi sancta Trinitas, etc. D'où il faut conclure que la bénédiction précédait cette prière, contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui [1]. Il n'est pas question du dernier évangile [2], et après la prière *Placeat* sont mentionnées les prières d'actions de grâces après la messe, que l'on trouve dans le missel romain ; la troisième et dernière oraison seule est différente. Enfin les feuillets manuscrits se terminent par les diverses intonations de l'*Ite, missa est*, suivant les solennités. Je relève ces formules, indiquées toutes deux pour les fêtes du rit double large et du rit double bref : *Ite vos deum laudantes turbe fidelium et beate Marie vos commendantes missa est*. Et celle-ci : *Ite fratres charissimi officium iam dictum est ante thronum altissimi hostia sacra missa est*. Cette dernière formule rappelle l'explication que Durand donne du mot *missa* dans son *Rationale* [3].

1. C'est ce qui se pratiquait dans un très grand nombre d'églises jusqu'au XVIe siècle, comme le dit le P. Le Brun (*op. cit.*, t. I, p. 670). — Le missel d'Arles-sur-Tech donne cette prière *post missam*.

2. L'évangile de saint Jean n'est devenu obligatoire à la fin de la messe que depuis la réforme du missel par Pie V en 1570. Cependant l'usage commun était de le réciter à l'autel, bien que quelques missels ne le mentionnent pas. (Le Brun, t. I, p. 692.)

3. Cum ergo diaconus in fine missæ dicit : Ite missa est, idem est ac si dicat : redite ad propria vel sequimini Chris-

A ces particularités, j'ajouterai les suivantes, qui se trouvent dans le missel d'Arles-sur-Tech :

Dans le canon de la messe, outre quelques légères variantes, je lis cette addition à l'oraison *Communicantes*, qui précède la consécration : Communicantes et memoriam venerantes ..... Cosma et Damiani *necnon et illorum quorum hodie solemnitas in conspectu glorie tue celebratur triumphus* et omnium sanctorum tuorum, etc. — A la fraction de l'hostie : Hec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis domini nostri Jesu Christi fiat michi et omnibus sumentibus salus mentis et corporis et ad vitam capessendam eternam preparatio salutaris. Per eumdem christum dominum nostrum. Amen.

Les oraisons avant et après la communion diffèrent aussi du rit romain : *Oratio ante communionem.* Domine sancte pater omnipotens eterne deus, da michi hoc corpus et sanguinem christi Jesu filii tui domini dei nostri ita sumere ut merear per illud remissionem omnium peccatorum meorum accipere et tuo sancto spiritu repleri, quia tu es deus benedictus et preter te non est alter cuius regnum et imperium sine fine permanet in sancta sanctorum. Amen.

Alia oratio. Cognoscam te sicut et a te cognitus sum, virtus anime mee intra in eam et coapta

tum, quia missa sive oblata est hostia salutaris pro nobis ad Deum Patrem placandum. (*Rationale divinor. offic.*, lib. IV, cap. 1, n° 49. — Lugduni, 1672, p. 93-94.)

tibi ut habeas et possideas sine macula et ruga. Qui vivis et regnas.

Post communionem oratio. Corpus domini mei Jesu Christi quod accepi et sanctus sanguis eius quem potatus sum inhereat queso in visceribus meis, ut non veniat michi ad iudicium neque ad condemnationem, sed sit ad salutem et remedium anime mee et perducat me ad vitam eternam. Amen.

Le manuscrit de Perpignan, tout en conservant deux des oraisons précédentes, se rapproche de la liturgie romaine[1] :

Oratio. Domine Jesu Christe fili dei vivi qui ex voluntate Patris, etc. (quelques variantes de mots avec la deuxième oraison du missel romain).

Oratio. Domine sancte pater omnipotens, etc. (comme au missel d'Arles, avec cette addition à la fin) : merear ..... tuo sancto spiritu repleri : *et eterne vite hereditatem percipere sine fine* quia tu es deus benedictus, etc.

Oratio. Domine Jesu Christe non sum dignus ut intres sub tectum meum : sed propitius esto mihi peccatori per assumptionem veri corporis et sanguinis tui, ut non illud sumam ad iudicium neque ad condempnationem. Sed pro tua pietate prosit mihi ad tutamentum anime et corporis mei. Te prestante rex regum. Qui in trinitate per-

1. A la fraction de l'hostie, l'oraison est la même qu'au missel d'Arles.

fecta vivis et regnas deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

Oratio. Perceptio corporis domini nostri Jesu Christi quod ego indignus et infelix sumere presumpsi : et sanguis eius quem potatus sum. inhereat visceribus meis : et non mihi proveniat ad iuditium nec ad condempnationem. sed pro tua pietate promisit (*sic*) mihi in remissionem peccatorum meorum : sitque ad percipiendam vitam eternam preparatio salutaris. Qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat deus. Per omnia secula seculorum. Amen.

Oratio. Corpus tuum domine quod sumpsi et sanguis tuus quem potavi : adhereat in visceribus meis. ut nulla ibi remaneat macula ubi pura et sancta intraverunt sacramenta. Per.

Liturgie des fêtes. — Les oraisons des messes du Propre du Temps sont conformes au rit romain ; mais les épîtres et les évangiles diffèrent souvent. On trouve aussi des épîtres et des évangiles propres pour chacun des jours de la semaine pendant l'avent ; aux principales fêtes de Notre-Seigneur et aux fêtes des saints particulièrement honorés dans le diocèse, il y a deux offices différents pour la messe du matin et pour la grand'-messe. Quelques messes, notamment celles de Noël, du samedi de la quatrième semaine de Carême, etc., renferment deux épîtres.

Les messes du Propre des Saints offrent quelques particularités intéressantes : ce sont les

traits ou les *introïts* résumant en *quasi-versus* la vie du saint : on en trouve des exemples dans le missel gallican. Je citerai principalement parmi ces sortes de proses du missel d'Elne celles de saint Gauderic (patron secondaire du diocèse), de sainte Ursule, de saint Martin, et parmi les messes votives, celles du bon larron et des cinq plaies de Notre-Seigneur.

Voici la prose de saint Gauderic; je la donne, non point à cause de son mérite intrinsèque, mais parce qu'il s'agit d'une œuvre très vraisemblablement locale.

(*Introït*) Hodiernum celebramus festum magno gaudio gauderici honore festivo preconio turba gaudet angelorum in celi palacio : et in terris clericorum hilaretur consorcio. (*Graduel*) Jesus Christus hunc replevit spiritu scientie : intellectum illi dedit septiformis gratie. | O lucerna luminosa Gauderice : plusquam rosa redolens egregie. | O castitatis lilium o claritatis speculum gauderice pater et solacium confessorum omnium : per charitatis vinculum : ut sis nobis refugium : roga benignum dominum. (*Communion*) Ave sol iusticie et stella claritatis : rosa misericordie pater pietatis : nos ad regem glorie perduces cum beatis. — Cette dernière strophe a beaucoup d'analogie avec l'antienne de la fête de saint Dominique dans le bréviaire des frères prêcheurs.

La prose suivante, pour la fête de sainte Ursule, a peu de valeur. J'ignore si elle a déjà été publiée.

In die undicim milium virginum. (*Introït*) Ursula virgo et comites eius hodie pro christo martyrium susceperunt. (*Graduel*) Sol novus ab insula surgit occidentis : dum virtutum ursula fulget incrementis. | He puelle regie sponsi commensales : agni tympanistrie angelis equales. | Non armis sed animis istas bellatrices : efficit unanimis gratia victrices. (*Offertoire*) Fortiores hostibus femine fuerunt : que contemptis omnibus omnia vicerunt. (*Communion*) Muliebrem ad ornatum mundum acceperunt : et ad verum et beatum regem intraverunt.

La plus intéressante et la plus importante de toutes ces séquences est la prose de la messe votive du Saint Nom de Jésus, qui, d'après D. Guéranger[1], est de la composition de Bernardin de Bustis, moine franciscain, mort à Melegnano en 1500. Ce religieux s'efforça de faire célébrer dans l'Église la fête du Saint Nom de Jésus suivant un office qu'il composa et présenta à Sixte IV et à Innocent VII. Ces deux pontifes ne prirent aucune décision, et ce fut seulement Clément VII qui, par un bref du 26 février 1530, institua cette fête et en fixa au 14 janvier la célébration chez les Franciscains, suivant l'office susdit. En 1721, Innocent XIII étendit cette fête à l'Église universelle et en fixa la date au deuxième dimanche après

1. *Année liturgique, temps de Noël,* t. II, p. 326.

l'Épiphanie[1]. La dévotion au Saint Nom de Jésus avait déjà été répandue parmi les fidèles, car Clément IV, en 1267, et Grégoire X, au deuxième concile de Lyon, l'avaient enrichie d'indulgences ; saint Bernardin de Sienne l'avait aussi beaucoup propagée au XVe siècle. On voit que l'église d'Elne n'avait pas attendu la décision de la cour romaine pour adopter un office spécial, et d'autres diocèses avaient fait de même, car, suivant la rubrique imprimée en tête de cet office dans le missel d'Elne, plusieurs évêques ont attaché quarante jours d'indulgences à la récitation de la messe du Saint Nom de Jésus. Le pape Boniface IV aurait accordé trois mille ans d'indulgences. Mais cette indication ne peut être qu'une erreur, car Boniface IV vivait au VIIe siècle, et d'autre part le chiffre de trois mille ans d'indulgences paraît apocryphe. Quant aux évêques mentionnés par le missel d'Elne, plusieurs sont connus dans l'histoire[2] ; ce sont : Robert Vallani, évêque de Salis-

1. Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, t. XLVIII, p. 81-82. — Cf. D. Guéranger, *Année liturgique, temps de Noël*, t. II, p. 310.

2. Voici la rubrique du missel d'Elne : « Quicumque hanc sequentem missam devote celebraverit et celebrari fecerit aut audierit : habebit pro qualibet missa tria millia annorum indulgentiarum a domino papa Bonifacio .iiij. concessarum. Et quattuor episcopi concesserunt omnibus vere confessis et contritis dicentibus vel audientibus in sexta feria missam de nomine iesu .cc. dies indulgentie : totiens quotiens eam dixerit vel audierit : perpetuis temporibus duraturis. videlicet dominus Robertus vallani episco-

bury [1]; Jean, évêque d'Elphin (Irlande) [2]; Cornelius, archevêque de Tours; Jean, évêque de Laon[3]; Cosme de Monserrat, archevêque de Vich [4].

Il y a des différences entre la prose telle qu'elle est donnée dans le missel d'Elne et celle que publie D. Guéranger. Les seize premières strophes sont, il est vrai, semblables dans les deux textes (je ne parle pas des variantes de détail); mais la

pus sarisbirij in castro suo de schirboind .xl. dies Dominus Joannes elphinensis episcopus .xl. dies. Dominus Cornelius archiepiscopus turonensis .xl. dies. Dominus Joannes laudunensis episcopus .xl. dies. Dominus Cosma Monserrat episcopus vicensis .xl. dies. Et multi alii. » (Fol. xxviii.)

1. Aucun évêque de ce nom n'a siégé à Salisbury; le nom de Schirboind ne se trouve pas dans les dictionnaires géographiques que j'ai pu consulter.

2. Jean O'Grada a siégé à Elphin de 1405 à 1417 (Ware, *Hibernia sacra,* p. 258). Comme on ne trouve pas d'évêque nommé Cornelius sur le siège de Tours, et que vers 1450 un évêque de ce nom occupait la chaire épiscopale d'Elphin, peut-être le missel d'Elne a-t-il fait une confusion, et faudrait-il lire : Cornelius, évêque d'Elphin, et Jean, archevêque de Tours. Ce dernier serait Jean III, qui a siégé de 1441 à 1466. Il fut envoyé comme ambassadeur en Espagne en 1454 par le roi de France pour maintenir les anciens traités passés avec ce pays. (*Gall. christ.*, t. XIV, col. 128. Éd. Hauréau. Paris, 1856.)

3. Il s'agit soit de Jean II, Juvénal des Ursins, fils du fameux prévôt des marchands, qui occupa le siège de Laon de 1444 à 1449, et fut ensuite transféré sur le siège de Reims; soit plus probablement de Jean III, de Gaucourt, qui siégea de 1460 à 1468. (*Gall. christ.*, t. IX, col. 551-552. Paris, 1751.)

4. Cosme de Monserrat, archevêque de Vich de 1460 à 1473. (U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* à ce mot.)

17e strophe du missel n'existe pas dans le texte de D. Guéranger ; à leur tour, les strophes 17 et 18 de D. Guéranger manquent dans le missel, et les strophes 19 à 22 de D. Guéranger, qui ont chacune quatre vers, sont condensées dans une seule strophe de six vers[1]. Qu'il y ait eu omission volontaire de plusieurs vers, c'est ce qui est fort probable. Mais celui qui a ainsi modifié la séquence de Bernardin de Bustis ne s'est pas préoccupé de faire rimer le dernier vers de cette strophe avec le dernier vers de la précédente. Celle-ci ne se rattache du reste par le sens ni à celles qui précèdent ni à celles qui suivent. La prose dont nous venons de parler est remplacée pendant le Carême par cette autre prose que ne reproduit pas D. Guéranger et qui ne manque pas de charme :

Dulce nomen iesu christi felix omen ferens tristi jocundans mentem iubilo. v. Tollit luctum affert fructum : et abductum et seductum purgat cor a nubilo : nominatum invocatum : honoratum predicatum semper sonat dulciter. v. Tam peccatum

1. Voici la strophe ajoutée dans le missel : Caput iesu cor mens manus : pedes corpus vigor sanus : parantur hominibus. — Puis vient immédiatement après une strophe de six vers : Iesus rex est generosus : iesus forma speciosus : iesus lingua gloriosus : iesus cunctis fructuosus : iesus totus virtuosus : fovet suos optime. — Enfin la 19e strophe du missel a un vers de plus que la 23e strophe, qui lui correspond dans D. Guéranger : Summe potens in vigore : summe celsus in honore : summe gratus in amore : omnem laudem obtinet.

quam reatum : condonatum et purgatum reddit mulcens leviter : hostes ferit mores serit mala terit graves gerit : plenum est presidium : nos defendit nos accendit nos intendit et extendit : hoc nomen in gaudium.

Je dois une mention spéciale à la messe pour le temps d'épidémie, en raison de son origine. Voici la rubrique que lui consacre le missel d'Elne (fol. x v° des messes votives) : Hanc missam composuit et fecit dominus papa Clemens. et concessit omnibus predictam missam dicentibus ducentos. XL. dies indulgentie. et omnes audientes missam debent portare in manu unam candelam ardentem per quinque dies continue sequentes : et mortalitas ei nocere non poterit. Et hoc est certum atque probatum in avinione.

Le pape dont il est ici question est Clément VI, qui siégea à Avignon de 1342 à 1352; c'est ce qu'indiquent les mss. 1104 et 17324 du fonds latin de la Bibliothèque nationale, où l'on trouve reproduite la même messe[1]. Quant à la pratique

1. Ms. 1104, fol. 119, du commencement du xv[e] siècle. Remarquer à la fin de la rubrique la variante importante : Et hec [missa] est approbata in advinione et in locis circumvicinis. — Dans le ms. 17324, qui est de 1620, la rubrique est en français; en voici la teneur : «Le pape Clement sixiesme et les cardinaux de Rome firent et ordonnèrent la messe qui s'ensuit, pour singulier remède contre la peste, et donnèrent à tous ceux, et celles, qui dévotement l'entendront, ij[c] xl iours de vray pardon, et fault tenir en sa main durant la dicte messe une chandelle ardente par l'espace des dictz cinq iours. Et cependant que l'on dira les dites messes, la mortalité

recommandée comme ayant un effet certain contre l'épidémie, il ne faut pas prendre ces expressions au pied de la lettre et leur attribuer une infaillibilité que l'Église ne saurait reconnaître en ces sortes de matières.

Voici quelques cérémonies ou usages particuliers à certains jours de l'année. *Fête de Noël*. A Laudes, la 5e antienne, qui est différente du rit romain, est commencée par le chœur, qui en chante la moitié : *Pastores dicite quidnam vidistis : et annunciate christi nativitatem*. La seconde moitié de l'antienne est chantée par tous les enfants, qui, groupés derrière l'autel, répondent : *infantem vidimus pannis involutum : et choros angelorum laudantes salvatorem*. Nous trouvons là un de ces usages naïfs d'autrefois par lesquels l'Église aimait à rendre sensibles aux fidèles les mystères dont l'office divin célébrait la mémoire.

Purification de la sainte Vierge. — *Bénédiction des cierges*. — Deux bénédictions différentes sont marquées au missel d'Elne, l'une pour toutes les églises du diocèse (*Sanctorale*, fol. IX), l'autre pour l'église d'Elne seule (v° du 1er feuillet non paginé après le fol. XII). Dans les deux rites, le célébrant commence par bénir le feu nouveau. Les oraisons qui sont marquées au premier rit pour la béné-

n'entrera point en la maison de celuy ou celle qui dict, ou faict dire les dittes messes. Et est chose tres certaine, et bien approuvée en la ville, et cité d'Avignon, et par toute la contrée » (fol. 2).

diction des cierges diffèrent des oraisons du missel romain : on y trouve en outre une préface que le missel romain ne contient pas[1]. La bénédiction

1. Voici la préface et l'oraison qui la suit : Vere dignum et iustum est equum et salutare nos tibi semper et ubique gratias agere. Domine iesu christe omnipotens incomprehensibile lumen qui cum sine tempore deus esses ex patre ad nostram illuminationem temporaliter homo nasci dignatus es ex matre. Quique hodie peractis quadraginta a nativitate diebus : in templo maternis manibus es presentatus. patrique cum muneribus sacris oblatus. Hodie iustus simeon corporeis te sicut diu optaverat oculis vidit tuamque infantiam eius pia senectus agnovit manibusque suscipiens deum benedixit. Unde tuam pietatem suppliciter exposcimus ut sicut hodie israelitico in templo corporaliter advenisti. Ita visibiliter in medio nostri digneris advenire tueque presentia nos deitatis sanctificare. Amen. Et sicut iustus simeon senilibus hodie te suscepit in ulnis ita te suscipere mereamur in cordibus nostris. Amen. Atque sicut tuis dilectoribus te promisisti usque in finem seculi affuturum. Ita perpetuo digneris manere nobiscum. Amen. Hos quoque cereos quos ob tui honorem gestare cupimus : Ita quesumus bene✝dicere sanctique spiritus infusione sancti✝ficare : ut quicumque ex eis susceperint tuo ferveant amore : et ad tuas nuptias ornatis lampadibus letantes mereantur intrare. Amen. Salvator mundi qui cum eterno patre et spiritu sancto vivis et regnas deus. Per omnia. — Oremus. Exaudi nos lumen indeficiens domine deus noster : unici luminis lumen. auctor luminum : qui creasti lumen angelorum tuorum. sedium : dominationum. principatuum : potestatum. et omnium intelligibilium : qui creasti lumen sanctorum tuorum. sint lucerne tue anime nostre : accendantur a te et illuminentur a te. Amen. Luceant veritate. ardeant caritate. Amen. Luceant et non tenebrescant. ardeant et non cinerescant. Amen. Bene✝dic hoc lumen o lumen. quia et hoc quod portamus in manibus : tu creasti. tu donasti : Et sicut nos per hec lumina que accendimus. de hoc loco expellimus noctem : sic et tu

faite et les cierges distribués, l'officiant chante à trois reprises *Accendite*, et le chœur répond chaque fois *Deo gratias*. On chante des antiennes et on fait la procession[1].

Suivant le rit propre à l'église d'Elne, la bénédiction du feu nouveau se fait à la cathédrale (Sainte-Eulalie) et on se rend en procession à l'église de *Pulchro loco*[2], où se fait la bénédiction des cierges. La préface chantée par l'officiant est différente de celle du rit précédent et on récite une oraison de plus[3].

expelle tenebras de cordibus nostris. Amen. Simus domus tua lucens de te. lucens in te. Amen. Sine defectu luceamus. et te semper colamus. Amen. In te accendamur. et non extinguamur. Amen. Salvator mundi qui cum eterno patre et spiritu sancto vivis et regnas deus, etc.

1. Le même rit se trouve dans le missel manuscrit de Perpignan.

2. L'église Sainte-Marie de *Pulcro loco,* ou Notre-Dame de Belloch, remontait au XII[e] siècle. Auprès d'elle se trouvait un cimetière : elle était située dans la ville haute, sur le rempart, à l'angle d'un bastion fortifié du côté de Perpignan. Elle fut démolie au XVII[e] siècle. (Mgr Tolra de Bordas, *l'Ordre de S. François d'Assise en Roussillon,* p. 289.)

3. Préface suivant le rit d'Elne : Vere dignum et iustum est equum et salutare. Nos tibi semper et ubique gratias agere. Domine sancte pater omnipotens eterne deus. Fons et origo totius lucis. qui mundum illuminasti lumine tue claritatis mittendo nobis unigenitum per uterum intemerate virginis marie : et quem longe ante promisisti prophetarum oraculis temporibus novissimis ipsum misisti lucem populis. sedentibus et ambulantibus in regione umbre mortis : et in ipso claritatis lux orta est eis. Tu quoque benedictione tue digneris bene✝dicere has candelas nomini tuo preparatas qui nos transtulisti a potestate tenebrarum in lucem et regnum

Jour des Cendres. — A la bénédiction des Cendres, les antiennes et les oraisons diffèrent du missel romain. En imposant les cendres aux fidèles, le prêtre se sert de l'une des formules suivantes : *Memento, fili, quia pulvis es et in pulverem revertaris : age penitentiam et vives in eternum*[1] ; *recognosce, frater, quia cinis es et in cinerem reverteris : fac penitentiam et habebis vitam eternam.*

Fête de saint Étienne. — Ce jour-là on chantait une épître en latin et en langue catalane. Ces sortes d'épîtres, qui portent le nom d'*épîtres fourrées*, étaient en usage dans plusieurs pays. Le P. Le Brun parle de celle qui se chantait de son temps à Aix en Provence, et qui portait le nom de *leis planchs de sant Esteve*[2]; à Soissons, le même jour, on chantait d'abord l'épître en latin, puis en français[3].

dilecti filii tui. per quem exortum est in tenebris lumen rectis corde : et gaudium salutis eterne. Et qui iustum simeonem fideli replesti expectatione : ut non prius videret mortem. quam christum dominum videret indutum carne. totius mundi lumen et salutare ipse nos lumine tue claritatis sic repleas ut omnes infidelitatis tenebras a nobis repellas. Et sicut hodie servum tuum dimisisti in pace : sic nos in pace sancte ecclesie digneris gubernare : ut portum quietis eterne valeamus intrare. Quatinus vere lucis perfusi radiis ibi in die iusti examinis leti cum hymnidicis angelorum choris. valeamus videre faciem. indefessi solis. Per eundem dominum nostrum iesum christum filium tuum.

1. Cette formule seule se trouve dans le missel manuscrit de Perpignan, avec la forme *reverteris*, qui se lit au missel romain.

2. Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 205.

3. Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*,

L'épître du missel d'Elne n'est précédée d'aucune rubrique explicative : elle est en chant noté et porte simplement pour titre *Epistola sancti Stephani*. Elle est imprimée avec l'évangile des laudes de Noël et celui de la bénédiction des Rameaux à la fin du *Dominicale* (fol. 181 et suiv.). En voici la teneur[1] :

Lectio actuum apostolorum. — Aquesta lisso que legirem dels fets del apostols ho traurem lo dit sanct luch recomptarem de sanct esteve parlarem.

In diebus illis. En aquell temps que deu fonch nat e fonch de mort resuscitat e puys al cel sen fonch muntat Sanct esteve fonch lapidat.

Stephanus autem plenus gratia et fortitudine : faciebat prodigia et signa magna in populo. — Mirau senyors per qual raho fonch lapidat lo sanct baro per que veheren que deu ab el fo e fahia miracles per son do :

Surrexerunt autem quidam de sinagoga que appellabatur libertinorum et cirenensium et alexandrinorum et eorum qui erant a cilicia et asia disputantes cum stephano. — Alencontra dell corren hi van los irats libertinans e los cruels cilicians e los altres alexandrians :

Et non poterant resistere sapientie et spiritui qui loquebatur. — Lo sanct de deu ab les virtuts

col. 548. (T. VIII de l'*Encyclopédie théologique* de Migne; Paris, 1844.)

1. *Act.*, VI, 8-10; 54-58.

los mentidors ha coneguts los pus savis feu tornar muts los pochs e los grans a tots vensuts.

Audientes autem hec dissequebantur cordibus suis et stridebant dentibus in eum. — Can han hoyda la raho e foren vençuts per son sermo lo cor los infla sens raho cruxen les dens com a leho.

Cum autem esset stephanus plenus spiritu sancto intendens in celum vidit gloriam dei. — Quant lo sanct vehe lur voluntat no volgue socos dome armat mes alt en lo cel ell ha mirat escoltau senyors com ha parlat.

Ecce video celos apertos et filium hominis stantem a dextris virtutis dei. — Veniu escoltau que es ver hi sert lassus al cel veig yo hubert e conegui lo fill de deu que crucificaren los juheus.

Exclamantes autem voce magna continuerunt aures suas et impetum fecerunt unanimiter in eum. — Per aquest dit son molt irats los falsos juheus e han cridat prengam lo que prou ha parlat e gitem la fora la ciutat.

Et ejicientes eum extra civitatem lapidabant. — Nos pot mes largull amagar lo sanct prengueren per fer lo penar fora la ciutat lo feren gitar e comensaren lo a lapidar.

Et testes deposuerunt vestimenta sua : secus pedes adolescentis qui vocabatur Saulus. — En los peus dun batxeller posaren les robes per mes lauger saul se nominave de primer e sanct pau los que vingueren darrer.

Et lapidabant stephanum invocantem et dicen-

tem. — Quant lo sanct vehe les pedres venir dolses li foren e no volch fugir per son senyor volgue morir e comensa axi a dir.

Domine iesu suscipe spiritum meum. — Senyor ver deu que fahest lo mon e nos trasquest dinfern pregon e puys nos donest lo teu sanct nom resep mon spirit. amen[1].

1. — 1. La leçon que nous allons lire, nous la tirerons des Actes des apôtres. Nous raconterons suivant le récit de saint Luc; nous parlerons de saint Étienne. — 2. Dans le temps que Dieu fut né, et fut ressuscité et remonté aux cieux, saint Étienne fut lapidé. — 3. Voyez, seigneurs, pour quelle raison le saint baron fut lapidé : c'est parce qu'ils voyaient que Dieu était en lui, et que par le don de Dieu il faisait des miracles.—4. Contre lui se précipitèrent les Libertins irrités, les cruels Ciliciens et d'autres d'Alexandrie. — 5. Le saint, avec les vertus de Dieu, a reconnu les menteurs; il a réduit au silence les plus savants; il les a tous vaincus, les petits et les grands. — 6. Quand ils eurent entendu ses raisons, ils furent vaincus par ses paroles; leur cœur s'enfla sans raison, et ils grincèrent des dents comme des lions. — 7. Quand le saint vit leur volonté, il ne voulut pas du secours des armes, mais il regarda dans les profondeurs des cieux. Ecoutez, seigneurs, comme il a parlé. — 8. Venez, écoutez, car cela est vrai et certain, je vois là-haut le ciel ouvert, et je reconnais le fils de Dieu que les Juifs ont crucifié. — 9. A ces mots, les faux Juifs furent remplis de colère; ils s'écrièrent : Prenons-le; il a assez parlé, et jetons-le hors de la ville. — 10. Leur orgueil ne peut se cacher plus longtemps. Ils s'emparent du saint pour le faire souffrir; ils le firent jeter hors de la ville et commencèrent à le lapider. — 11. Pour être plus légers, ils déposèrent leurs vêtements aux pieds d'un bachelier qui d'abord se nommait Saul, et qui fut appelé saint Paul dans la suite. — 12. Lorsque le saint vit venir les pierres, elles lui furent douces; il ne voulut pas fuir, mais il voulut mourir pour son Seigneur, et il se

Il m'a paru intéressant de reproduire en entier ce texte, bien qu'il ne soit pas inédit. M. l'abbé Delhoste l'a publié très exactement dans le *Bulletin de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*[1]; il y a ajouté une recension plus ancienne de la même épître, tirée des fragments d'un manuscrit du XVe siècle ou de la fin du XIVe, conservé aux archives de la cathédrale de Perpignan.

« Le chant de l'épître, aussi beau que solennel, dit M. Delhoste, a quelque analogie avec celui de la Passion usité dans le pays. La notation du ms. est plus simple et préférable à celle du missel qui, au fond, est pourtant la même. — Quant à la poésie, elle était chantée sur l'air antique du *Veni Creator*, qui me semble plus pur que celui des divers antiphonaires, et porte avec lui un cachet inimitable. L'un et l'autre chant appartiennent au mode hypo-myxo-lydien ou huitième ton[2]. » Les feuillets manuscrits consultés par M. Delhoste contiennent un fragment d'une épître du même genre qui se chantait le jour de saint Jean l'Évangéliste[3].

LITURGIE DE LA SEMAINE SAINTE. — *Bénédic-*

prit à dire : — 13. Seigneur, vrai Dieu, qui avez fait le monde et qui nous avez rachetés des profondeurs de l'enfer, et qui nous avez donné votre saint nom, recevez mon esprit. Amen.

1. Année 1866, tome XIV, p. 174 à 185, sous le titre : *Noëls catalans*.

2. *Loc. cit.*, p. 179.

3. *Loc. cit.*, p. 184-185.

tion des Rameaux. Les antiennes, versets et oraisons diffèrent du rit romain. Pendant la procession, on fait devant la porte de l'église l'adoration de la croix[1] ; je relève aussi cette particularité, qui montre qu'on faisait une sorte de représentation de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem : « Et sic processio egrediens per portas majores beate marie[2] vadat ad cimiterium eiusdem ecclesie. et ibi moretur donec episcopus vel capellanus egressus fuerit per portas majores : cui populus offerat ramos. Et faciant honorem sicut consuetum est » (fol. 74 r°). La procession se rendait ensuite à l'église Sainte-Eulalie, qui était l'église cathédrale.

Mercredi saint. — Après la messe, on faisait la procession pour les défunts : une première absoute était donnée dans le chœur ; on la renouvelait aux stations suivantes : au cloître, au *fonolarium*[3], à la petite porte de l'église, et enfin de nouveau dans le chœur.

1. L'usage de l'adoration de la croix pendant la procession du dimanche des Rameaux existait dans beaucoup d'églises au moyen âge, dit D. Guéranger (*Année liturgique, Temps de la Passion*, p. 223).

2. La bénédiction des Rameaux, à Elne, se faisait dans l'église de *Pulchro loco*. Le missel donne en effet, après l'ordre de cette cérémonie pour le diocèse, celui qui est observé spécialement à Elne : « Ordo supradicte benedictionis qui tantummodo servatur in Ecclesia Elnensi. »

3. Je n'ai pas trouvé ce mot dans le glossaire de Du Cange. Peut-être ce terme indique-t-il le jardin du centre du cloître, l'endroit où se faisaient les sépultures communes.

Jeudi saint. — On faisait la réconciliation des pénitents, ainsi qu'il est indiqué au Pontifical romain[1]. — A la messe, le *Gloria in excelsis* ne se chantait que si l'évêque officiait[2]. Anciennement, on portait le saint sacrement au reposoir, la messe terminée[3]. A l'époque où fut imprimé le missel qui nous occupe, la procession se faisait après la *Communion*, et l'évêque ou le célébrant revenait à l'autel pour dire vêpres. Cependant, chacun était laissé libre de suivre à cet égard l'usage qu'il préférait. Il n'est pas fait mention de chants pendant la procession : elle devait donc se faire en silence.

Consécration des saintes huiles (fol. 90 v°). — La bénédiction de l'huile des infirmes a lieu à l'autel, au coin de l'épître. L'exorcisme et la bénédiction sont faites par l'évêque et par tous les prêtres assistants. Les formules de bénédiction et d'exorcisme n'ont que très peu de différence avec le Pontificat romain. La cérémonie suivante,

1. Il y a des différences avec le rit romain. La préface du Pontifical romain n'existe pas dans le missel d'Elne.

2. La même rubrique se lit dans le manuscrit de Perpignan. Ç'a été pendant longtemps l'usage de ne chanter le *Gloria in excelsis* le jeudi saint qu'à la messe pontificale, où se consacre le saint chrême. (Le Brun, *op. cit.*, t. I, p. 172.)

3. C'est ce qui s'observait à l'époque où fut écrit le missel manuscrit de Perpignan; on y lit en effet cette rubrique : (hostia reservata) ponatur sub custodia in aliquo loco mundo reverenti cum lumine post missam (fol. 152). Le saint sacrement était porté au reposoir par le prêtre ou par le diacre, accompagné d'un thuriféraire et de deux acolytes portant des cierges.

qui ne se fait pas aujourd'hui, est à noter. Après l'oraison qui suit le *Pater*, l'archidiacre, tenant le bâton pastoral, chantait l'antienne suivante : *Cum mansuetudine et caritate humiliate vos ad benedictionem ;* et le chœur répondait : *humili voce psallentes atque dicentes deo gratias semper agamus.* Après quoi l'évêque, se tournant vers le chœur, bénissait le peuple de cette manière : *Benedicat vos deus qui per unigeniti filii sui passionem vetus pascha in novum voluit converti concedatque nobis : ut expurgato veteris fermenti contagio : nova in nobis perseveret conspersio. Amen. Et cui ad celebrandam redemptoris cenam mente devota convenistis : eternarum dapium vobiscum epulas reportetis. Amen. Ipsiusque opitulante clementia mundemini a sordibus peccatorum : que ad insinuandum humilitatis exemplum pedes voluit lavare discipulorum. Amen. Quod ipse prestare dignetur.* L'évêque ajoutait : *Et pax eius sit semper vobiscum*, et le chœur répondait : *Et cum spiritu tuo.* La procession se formait, pour porter les saintes huiles à l'évêque, dans un ordre différent du rit actuel : en tête, deux acolytes portant des flambeaux avec des cierges allumés, puis, entre deux clercs tenant chacun une croix, se plaçait un prêtre portant l'huile destinée à la confection du saint chrême ; deux thuriféraires, avec un encensoir fumant, entourent un prêtre qui porte l'huile des catéchumènes ; un troisième prêtre porte l'évangile. Puis viennent les prêtres, diacres et

sous-diacres, selon le nombre requis par le pontifical. En tête et en queue de la procession, marchent quatre prêtres ; chacun tient un bâton dont l'extrémité supporte un des coins d'un voile qui couvre toute la procession comme un dais. Le vase qui contient le baume est porté directement à l'évêque par le prêtre sacristain. La bénédiction du saint chrême et de l'huile des catéchumènes se fait au trône de l'évêque. Il y a quelques interversions dans l'ordre des prières du pontifical ; les deux prières qui précèdent l'exorcisme de l'huile sont omises au missel d'Elne, et on remarque quelques légères différences entre le texte du missel d'Elne et celui du pontifical.

Une cérémonie tout à fait spéciale à l'église d'Elne se faisait dans l'après-midi du jeudi saint à la suite du lavement des pieds : elle porte avec cette dernière le nom de ***Mandatum fratrum et seniorum et Testamentum christi***, et se célébrait dans le cloître attenant à la cathédrale. L'évêque, ou, à défaut, son vicaire général, lavait les pieds des pauvres et les essuyait d'abord avec le linge dont il était ceint, puis avec des cheveux[1]. Les autres membres du clergé qui le désiraient pouvaient aussi laver les pieds des pauvres. L'évêque

1. Évidemment il ne peut être question des cheveux de l'officiant. Le texte porte : linteo quo fuerit precinctus extergat : postmodum capillis : et osculetur. Cet usage est un mémorial de l'action de sainte Mario-Madeleine à Béthanie. (*Joann.*, XII, 3.)

lavait ensuite les pieds à tous les membres du clergé, en commençant par les plus dignes, et ceux-ci venaient à leur tour laver les pieds à l'évêque ou à son vicaire. Pendant cette cérémonie, qui devait être assez longue, il était permis de se désaltérer : *inter ipsas pedum ablutiones*, dit le missel, *bibant qui voluerint : tamen cum omni moderamine*[1]. Après le chant d'une oraison, le cortège entrait dans l'église, et l'archidiacre, revêtu de ses ornements, lisait, sur le ton des leçons, l'évangile *ante diem Pasche*, qui compre-

1. Feria quinta in cena domini preparentur omnia necessaria ad mandatum fratrum et seniorum finita refectione. Cum fuerit hora mandati tabula percutiatur : et pauperes in claustrum introducantur : secundum quod dominus episcopus iusserit : vel ceteri clerici. Et cum omnes tam clerici quam laici : et fratres et pauperes in claustrum conveniunt. Tunc dominus episcopus vel si deest : ille qui vicem eius tenuerit : lavet primum pedes pauperibus : quos introduci fecerit : et linteo quo fuerit precinctus extergat : postmodum capillis : et osculetur : et singulis singulos denarios exsolvat. Hoc idem faciant et ceteri clerici qui voluerint. Interim omni clero per ordinem constituto dicat cantor antiphonam *cena facta*, et ceteras. Et sic ablutis pedibus pauperibus episcopus ipse : vel si defuerit : ille qui vices eius tenuerit : incipiat lavare pedes omnium clericorum per ordinem : et capillis et linteo quo fuerit precinctus extergere : et osculare. Omnium vero pedibus lotis : accedunt ad episcopum vel ad eius vicarium seniores : et abluunt eius pedes ordine predicto. Hec ablutio debet incipi a maioribus sicut beatus Augustinus dicit : dominum primo venisse ad petrum. Et ut quoquo modo salvatoris cena representetur : in qua fuit hec ablutio prefigurata : et posteris ad imitandum humilitatis exemplum contradicta. Inter ipsas pedum ablutiones bibant qui voluerint : tamen cum omni moderamine (fol. 99).

nait les chap. XIII, XIV, XV, XVI et XVII de saint Jean. Lorsqu'on était arrivé aux mots *surgite eamus hinc*, on se formait en procession, et le clergé et les laïques se rendaient au réfectoire; au milieu de la salle était un pupitre en fer, et l'archidiacre s'y rendait pour continuer la lecture de l'évangile. Le clergé se plaçait à table autour de l'évêque, les laïques plus loin, et on servait abondamment d'abord du nectar[1], puis du vin; mais l'assistance devait en user sobrement. Au moment de boire pour la seconde fois, l'évêque faisait signe au lecteur de s'arrêter; deux serviteurs apportaient chacun un vase rempli de vin, que l'évêque bénissait et qui était versé à chacun. La lecture de l'évangile terminée, on rentrait processionnellement à l'église[2]. Une cérémonie avec laquelle

1. A Chalon-sur-Saône, pendant les huit jours qui précèdent Noël, on se rendait processionnellement au réfectoire après vêpres, et on servait du vin et du nectar à ceux qui avaient assisté au chœur. A Nantes existait une coutume analogue. Plus tard, cette distribution fut remplacée par un don en argent: c'est notamment ce qui avait lieu à Barcelone au XIVe siècle. — V. Du Cange, *Glossarium med. et inf. latinitatis*, éd. Henschel, t. IV, vº *Nectar*.

2. Cum dixerit. *Surgite eamus hinc*. Precedentibus ceroferariis omnes tam clerici quam laici pergant in refectorium. In cuius etiam medio ferreum lectricum sit preparatum: ubi cum venerit diachonus facto silentio et secum circumstantibus ceroferariis: incipiat legere evangelium. Clericis quoque solito more post mensas et iuxta episcopum residentibus: et laicis in ceteris locis honeste collocatis: primo nectar: secundo vinum omnibus abunde ministretur: et bibant omnes cum sobrietate. Cum vero secundo bibere

celle-ci a une lointaine analogie, la bénédiction de l'agneau pascal et le festin qui suivait, avait lieu le jour de Pâques à Rome pendant le moyen âge. On peut en lire le détail dans l'*Année liturgique* de D. Guéranger[1].

Vendredi saint et samedi saint. — L'office de ces deux jours est le même en substance que celui du missel romain; il serait trop long de mentionner les points de détail sur lesquels ils diffèrent, et qui n'ont souvent qu'une importance secondaire. Il suffira de signaler le rit suivant pendant le chant de la Passion, le vendredi saint : lorsque le prêtre prononce les mots *partiti sunt vestimenta mea*, deux sous-diacres ou deux clercs se présentent aux extrémités de l'autel, élèvent un suaire qui y avait été déposé et le plient comme s'ils le dérobaient. — A la procession du même jour, lorsque l'officiant retire le saint sacrement du reposoir, il dit à haute voix ces paroles : *hoc corpus quod pro vobis tradetur. hic calix novi testamenti est in meo sanguine dicit dominus*[2]. Le

ceperint : dominus episcopus innuat legenti : ut taceat : et duo servitores ciphos vino plenos tenentes : dicatur *Benedicite*. Et episcopus *Potum caritatis benedicat dextera dei patris*. Et cum responsum fuerit *Amen*. Bibant omnes sobrie. Finito vero evangelio : precedentibus ceroferariis omnes in ecclesiam redeant ordinate (fol. 99 v° et suiv.).

1. *Temps pascal*, t. I, p. 207-209.

2. Dans le missel manuscrit de Perpignan, c'est pendant le retour de la procession que le prêtre prononce ces paroles : *hoc corpus quod pro vobis tradetur. hic calix novi testamenti est*. Le peuple ne répond rien.

clergé fléchit les genoux et répond : *hoc facite quotiescumque sumitis in meam commemorationem*.

Le samedi saint, après la bénédiction du feu nouveau, on n'allume pas de cierge et on ne chante pas *Lumen christi*. Mais cette cérémonie du missel romain est remplacée par une autre qui s'accomplit après le chant du *Kyrie*. On distribue à chaque clerc du chœur, majeur ou mineur, un cierge d'un quarton; aux enfants de chœur, on donne une chandelle de la longueur d'une palme[1]. L'évêque, tenant le cierge dans ses mains jointes, se tourne vers le chœur et chante à trois reprises *accendite*. Le clergé fléchit chaque fois les genoux et répond *Deo gratias*[2]. Chacun allume alors son cierge, qu'il conserve allumé jusqu'à l'offertoire; puis l'évêque ou le chapelain, tourné vers le chœur, chante trois fois *Christus Dominus resurrexit*, et, chaque fois, le clergé et le peuple se mettent à genoux et répondent *Deo gratias*. C'est à ce moment qu'on allume les lampes de l'église. L'officiant entonne le *Gloria in excelsis* en tenant le cierge dans ses mains jointes[3].

1. Sacrista tradat unum cereum unius quartoni unicuique clerico de choro maiori quam etiam de minori : et scolaribus unicuique palmum candele (fol. 120).

2. Le même rit est indiqué dans le manuscrit de Perpignan.

3. Dans le manuscrit de Perpignan, le prêtre, avant de dire l'*alleluia*, doit réciter une longue prière de saint Augustin commençant par ces mots : Ad te loquor quia et de te loquor verbum.

LITURGIE DU MARIAGE. — Les rubriques sont les mêmes dans le missel d'Elne et dans le manuscrit de Perpignan. Les fiancés se présentent devant l'autel, et le prêtre, revêtu des ornements sacrés, commence la messe et récite le *Confiteor;* puis il se tourne vers les futurs époux. La fiancée a apporté quatre pains et une amphore de bon vin pour servir d'arrhes. Un des *spandarii*[1] prend un de ces pains, enveloppé d'un linge, et le présente avec l'anneau au prêtre qui bénit ces espèces d'arrhes[2]; le prêtre remet l'anneau au fiancé et lui prend la main droite pendant que celui-ci dit : *Ego talis spondeo te talem per legalem coniugem*[3]. L'époux place alors l'anneau sur la main droite de l'épouse, en disant : sur le premier doigt, *In nomine Patris;* sur le deuxième, *et Filii;* sur le troisième, *et Spiritus sancti;* sur le quatrième, *Amen;* et, en prononçant ce dernier mot, il lui passe l'anneau au doigt[4]. Le prêtre célèbre alors

1. *Unus spandariorum.* — Manuscrit de Perpignan : *spanderiorum.* — Ce mot ne se rencontre pas dans le glossaire de Du Cange. Il s'agit sans doute des *garçons d'honneur.*

2. Olim in sponsalibus arrharum nomine plerumque annuli tradebantur. Ferraris, *Prompt. biblioth.*, v° *Arrhæ* (t. I, col. 821, n° 40, éd. Migne. Paris, 1858).

3. Cette formule, traduite en langue vulgaire, est encore celle dont les époux se servent pour contracter mariage, suivant le dernier rituel du diocèse de Perpignan, imprimé en 1845.

4. Cet usage de placer l'anneau sur tous les doigts, à commencer par le pouce jusqu'à celui où il est enfin fixé, se trouve dans plusieurs anciens rituels, notamment à Lyon et

la messe de la Sainte-Trinité, avec oraison, épître, évangile, secrète, communion et postcommunion *de nuptiis*. Il peut, à la place, suivant sa dévotion ou celle des époux, dire la messe du Saint-Esprit, ou de la sainte Vierge, ou toute autre.

Aussitôt la messe terminée, le prêtre se tourne vers les époux et les couvre d'une étole, plaçant une des extrémités sur les épaules du mari, l'autre sur la tête de la femme, et formant un nœud devant leur visage. Il fait sur eux le signe de la croix, récite plusieurs versets, une oraison et une préface qui n'est autre que la bénédiction solennelle que, selon le rituel romain, le prêtre donne aujourd'hui aux époux pendant la messe, avant le *Pater*.

Ces prières terminées, a lieu la tradition solennelle de l'épouse à l'époux. Le prêtre fait le signe de croix sur eux et, étendant la main sur leur tête, recite la formule suivante : *Deus abraam : et deus isaach : et deus Iacob sit vobiscum. Et ipse vos coniungat : impleatque benedictionem suam in vobis*[1]. Il récite encore séparément la même prière sur la femme, puis sur le mari, en la faisant précéder du signe de la croix.

Telles sont les particularités principales que présente le missel d'Elne. Toutes ces coutumes sont aujourd'hui tombées en désuétude; mais, en

à Reims. (Pascal, *Origines et raison de la liturgie catholique*, col. 755.)

1. Tobie, VII, 15.

les recherchant parmi les anciens livres liturgiques, on pourrait, pour chaque contrée, reconstituer en partie sa vie religieuse au moyen âge et y trouver souvent l'explication ou l'origine de quelques-uns de ces usages, qui, dans certains pays, se sont encore conservés jusqu'à nous, et dont la signification se perd de plus en plus.

P. S. — Depuis que ce travail a été présenté à la Société, M. le colonel Puiggari — à qui tout ce qui concerne le Roussillon est familier — a eu la gracieuseté de me communiquer une épître de saint Étienne en catalan, tirée d'un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à l'église d'Ager (province de Lérida), et coté sous le n° 2563. Bien que présentant des différences au point de vue de la langue, ce texte paraît avoir la même origine que celui du missel d'Elne. L'épître du ms. d'Ager, qui contient quelques strophes de plus que la nôtre, a été publiée par le journal *La Veu del Montserrat* dans son numéro du 27 septembre 1879, p. 132.

D'un autre côté, je suis heureux d'exprimer ma reconnaissance à M. l'abbé Rance, professeur à la Faculté de théologie d'Aix, qui a bien voulu m'adresser la version provençale de l'épître de saint Étienne qui se chante encore aujourd'hui à Aix, à l'église Saint-Sauveur, le jour de Saint-Étienne, à la messe du peuple. Cette épître a été composée en 1655, et elle offre une telle ressem-

blance avec l'épître d'Elne, qu'on ne peut guère douter qu'elle ne tire son origine de cette dernière. L'identité des expressions dans un grand nombre de strophes est frappante. L'épître provençale contient une strophe préliminaire et trois strophes finales qui ne se lisent pas dans le missel d'Elne.

LE CHAR

DE LA

SÉPULTURE GAULOISE

DE LA BOUVANDAU

COMMUNE DE SOMME-TOURBE (MARNE).

Par M. E. Flouest, membre résidant.

Lu dans la séance du 13 mai 1885.

M. Counhaye, de Suippes, m'a obligeamment communiqué le dessin en couleur de pièces en bronze ajouré ayant garni, à son extrémité, le timon d'un char antique. Elles ont été recueillies, en février dernier, dans une sépulture gauloise, au lieu dit *la Bouvandau*, à quinze cents mètres à l'ouest du village de Somme-Tourbe.

Cette sépulture, comme toutes ses pareilles dans le département de la Marne, avait été établie dans une grande fosse rectangulaire, dont les dimensions s'étaient trouvées déterminées par le volume du char qu'on y avait déposé avec le mort de qualité dont il constituait la couche funèbre. Elle mesurait 3m60 en longueur sur 1m85 en largeur et 1m15 en profondeur.

Elle avait été bouleversée à une époque ancienne, probablement lors des invasions franques, par des violateurs désireux de faire butin des objets précieux qu'elle contenait. M. Counhaye ne se laissa pas décourager par la prompte remarque qu'il en fit ; il savait que les pillards, n'ayant pas une notion bien exacte des conditions dans lesquelles ces inhumations s'étaient accomplies, avaient habituellement opéré de la façon la plus sommaire. Les traces de violation s'arrêtant au voisinage des pieds, il recueillit dans cette partie de la fosse les fragments de trois vases en terre, dont un seul, haut de 0^m40 et ayant une circonférence maximum de 1^m27, a pu être reconstitué. Il a la forme d'un cône renversé et montre, tracés au burin, au-dessous de l'orifice, des grecques et des losanges ornementaux.

En même temps, M. Counhaye constatait que la petite fosse qu'il était d'usage de creuser de ce côté, en avant de la grande, pour y déposer le harnachement des chevaux, ainsi que l'étroite tranchée les reliant l'une à l'autre en livrant passage au timon, n'avaient été ni soupçonnées, ni par conséquent découvertes. Poursuivant donc sa fouille dans cette direction, il reconnut à la tranchée de communication, ouverte à 0^m60 au-dessus du fond de la grande fosse, une largeur de 0^m12 et une longueur de 0^m35. La petite fosse, dans laquelle elle débouchait, était profonde de 0^m70, large de 0^m55 et longue de 1^m30. C'est

dans le quadrilatère dessiné par elle que furent recueillis, de chaque côté de l'orifice de la petite tranchée intermédiaire, et, par conséquent, en exemplaire double :

1° Une étroite bande de fer transversalement pliée en demi-tube et courbée en arc évasé, dans le sens de la longueur qui est de 0m40 ; le point de la convexité maximum ne correspond pas exactement toutefois à la moitié de la longueur et laisse un côté de l'arc moins rapidement infléchi que l'autre ;

2° Un mors de cheval en fer, du type dit brisé, se montrant dans toutes les sépultures antiques de la Champagne ; il est formé de deux grands anneaux reliés entre eux par une barre transversale composée de deux tiges se terminant en boucle et s'ajustant par la pénétration réciproque de deux de ces boucles ;

3° Un anneau libre en fer, de petite taille, sans caractère particulier ;

4° Un petit bouton en bronze, à queue forée, avec plaquetté de corail sertie à la face externe ;

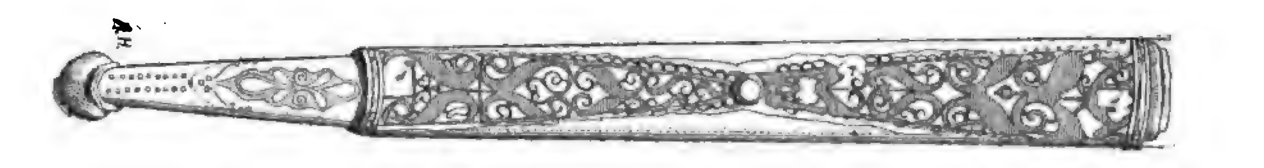
5° Deux chaînettes en bronze, à maillons annelés pénétrant les uns dans les autres, et soudés au point de jonction des extrémités du fil qui les constitue. Ces chaînettes, au nombre total de quatre, sont longues de 0m20 et se rattachent à de légères tiges de fer trop dénaturées par la rouille pour qu'on puisse en reconnaître le fonctionnement originaire.

Dans la petite tranchée, on recueillit, près de son extrémité, et presqu'en contact avec les bandes de fer courbées en arc, trois pièces en bronze mince, gisant l'une à la suite de l'autre. Deux sont cintrées dans le sens de leur largeur, de forme triangulaire et découpées à jour dans un but décoratif. La troisième, légèrement infléchie dans le sens longitudinal, comme une pointe de crochet, constitue une sorte de tube légèrement conique, à parois pleines et se terminant, au côté où il est fermé, par quelques moulures et un sphéroïde de caractère ornemental.

Les bandes incurvées qui ont été mentionnées tout d'abord et ces trois pièces de bronze sont les produits les plus intéressants de cette découverte.

Les bandes en fer garnissaient évidemment, en lui servant d'armature, la partie supérieure du joug s'appliquant sur le cou des chevaux pour la traction du char. Procédant exclusivement d'un souci de solidité, elles n'avaient aucune valeur d'agrément ; leur raison d'être était tout à fait utilitaire : aussi se trouvaient-elles recouvertes, comme le reste de l'appareil, d'un tissu, de couleur éclatante sans doute, dont la trame, moulée par l'oxydation, apparaît sur leur face dorsale.

Les trois pièces de bronze avaient été fixées à cette partie du timon qui, s'élevant à la hauteur du joug, afin de s'appuyer sur lui, dépassait l'encolure des chevaux. Surgissant ainsi au dehors,



Garniture ornementale de l'extrémité du timon, dans son ensemble.

elle fournissait une surface éminemment propre à la décoration.

Cette décoration se composait d'abord, en allant du point de jonction du joug et du timon à l'extrémité de celui-ci, de deux plaques trian-



Une des deux plaques triangulaires semblables, opposées par leur pointe.
(Réduction à 1/2.)

gulaires, ajourées, appliquées bout à bout et maintenues en connexion au moyen d'une broche ou clou ornemental à tête de corail. La préoccupation de consolider le bois n'était pour rien dans l'intervention de la feuille de bronze à laquelle ces pièces ont été empruntées. Elle avait été choisie très mince, afin de rendre plus facile l'exécution des multiples et complexes découpures qui en occupent la surface, ou en festonnent le bord.

L'élément fondamental de ces jours est l'opposition, par affrontement et adossement alternatifs, de cette figure sinueuse rappelant la forme de la lettre S, qui a eu souvent, dans les temps reculés, une valeur symbolique, mais souvent aussi, aux époques moins éloignées de nous, une simple valeur décorative et de fantaisie. C'est à ce dernier titre qu'elle se montre ici. L'élargissement de la partie médiane, contrastant avec la gracilité et la variabilité de volutes terminales plus ou moins chargées d'expansions parasites, s'écarte trop du type essentiel et hiératique pour qu'on puisse hésiter à cet égard. Ce n'est point d'ailleurs dans les conceptions essentiellement gauloises qu'il faut chercher l'inspiration suivie par le décorateur. Il paraîtrait plus rationnel de la rattacher aux objets de luxe que le commerce ou le butin de guerre apportaient des contrées où l'influence du génie artistique de la Grèce régnait sans partage. Il est plus d'un produit de style classique

où la même alternance des figures sinueuses est un élément considérable du décor.

Ce motif, d'un effet si harmonieux, avait rencontré dans l'est de la Gaule une particulière faveur. On le retrouve fréquemment sur les objets les plus divers, témoin, entre autres antiques de choix, le disque en or d'Auvers [1], le casque d'Amfreville [2], la buire en bronze du tumulus de Wald-Algesheim [3] et le vase peint de la Cheppe récemment découvert par M. Aug. Nicaise [4]. Le dessin en est généralement assez correct, mais il n'a pas toujours l'uniformité et la disposition symétrique qu'y mettraient nos ornemanistes modernes. Les artisans de la Gaule semblent avoir ignoré l'usage du poncif: on dirait qu'ils traçaient leurs esquisses à main levée et sans retouche; de là, dans l'agencement général, des irrégularités, des disproportions partielles et des défauts de concordance. Le regard n'a que trop l'occasion d'en être choqué dans les découpures étudiées en ce moment.

Serait-ce afin d'empêcher les yeux de s'y trop arrêter et de les attirer sur un autre point, que leur auteur a rehaussé de substances assimilées

1. V. *Bull. Soc. des antiquaires de France*, année 1883, p. 164.

2. V. *Gazette archéologique*, année 1883. (Mémoire de M. de Lasteyrie sur la *Phalère en or trouvée à Auvers*.)

3. Au Musée de Saint-Germain. V. *Revue archéologique*, 3e série, tome II, 1883, p. 201.

4. V. l'*Époque gauloise dans le département de la Marne*, par Aug. Nicaise.

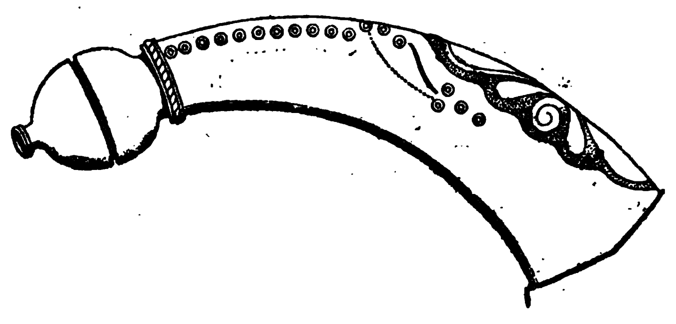
aux pierres précieuses celui de leurs bords où le métal devait rester intact ?

Pour concilier l'obligation de lui laisser toute sa consistance à l'endroit où il s'adaptait transversalement à la convexité du bois, avec le désir de n'en laisser aucune partie en dehors de l'ornementation, il y avait ménagé, au moyen d'un léger refoulement de la matière entre des moulures marginales tracées au repoussé, des bates oblongues. Elles ont reçu, à défaut de plaques de corail exigeant pour leur incrustation une profondeur et une épaisseur plus grandes, ces vitrifications rouge-cerise déjà rencontrées plusieurs fois sur des pièces de luxe dans les cimetières de la Marne[1].

A la suite des appliques triangulaires se touchant par leur pointe et maintenues au moyen d'une sorte de clou, dans la tête duquel était enchâssé du corail en large rondelle bombée, venait l'armure tubulaire de l'extrémité du timon. Elle est en forme de rostre. Sa mission protectrice y avait interdit tout évidement du métal : son épaisseur et sa continuité étaient les premières conditions de sa force de résistance. Obligé de renoncer au découpage, le décorateur s'en était dédommagé au moyen de moulures termi-

1. Le mode de fabrication en a été révélé par les découvertes de M. Bulliot dans l'oppidum du mont Beuvray. Voy. l'*Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne*, par J.-G. Bulliot et H. de Fontenay, dans les *Mémoires de la Société éduenne*.

nales, et d'un sphéroïde interposé, d'un profil assez élégant. Puis il avait tracé au burin, à la partie antérieure, un fleuron polypétale allongé

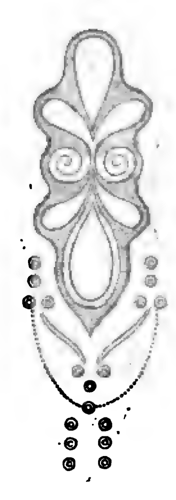


Pièce terminale du timon.
(Réduction à 1/2.)

d'un excellent dessin et d'une exécution remarquable par la sûreté de main qu'elle atteste. Un semis au pointillé en suit, comme une frange, l'évolution dans toute son étendue et en fait ressortir la configuration. Une double rangée de ces cercles centrés, qu'on obtenait par l'application d'un poinçon, s'aligne sur l'axe longitudinal et relie le fleuron aux moulures de l'extrémité. Le raccord se fait au moyen de courbes se combinant elles-mêmes avec trois groupes de cercles centrés symétriquement emplacés au milieu et sur les côtés.

Malgré des imperfections de détail, et en réservant, pour un goût délicat, les critiques dues à sa

profusion, cet ensemble décoratif ne manquait pas de caractère et méritait d'être connu.



Le fleuron (réduit) de la pièce terminale.

On peut augurer de l'ornementation de la caisse et des roues du char par celle du timon : il n'est pas douteux que le char de la Bouvandau eût un grand air de magnificence. Il est évident que toutes les parties visibles en avaient été recouvertes de feuilles de bronze ajourées, et, quand on se représente ce bronze fourbi et de l'éclat le plus brillant, on s'étonne moins de l'hyperbole probable des auteurs anciens montrant les *Principes civitatum* de la Gaule circulant dans des chars d'or et d'argent[1]. On comprend aussi, puisqu'au jour de

1. V. notamment Justin, III, 3.

la mort ces chars étaient enfouis dans les sépultures avec une foule d'objets de prix, la justesse de cette indication de César : *Funera sunt pro cultu Gallorum magnifica*[1].

On se rend compte enfin des phases par lesquelles a passé l'ancien char de guerre pour devenir et n'être plus, dans les derniers temps de l'autonomie, qu'un char de luxe et de parade.

Au temps où il servait pour la bataille dans les conditions indiquées par Strabon, et surtout par Tite-Live (X, 28), il était bardé de fer, afin de résister au choc de l'ennemi. Les tumulus d'Apremont, dans la Haute-Saône[2], de la Garenne et de la Motte, aux Mousselots de Sainte-Colombe, dans la Côte-d'Or[3], la sépulture de Sept-Saulx, en Champagne[4], montrent comment on avait réussi à y combiner les nécessités de la protection avec la convenance d'une construction légère et d'agréable effet. Mais, lorsque les mœurs guerrières perdirent faveur, lorsque la fixité au sol conquis diminua les occasions de rencontres et de conflits, l'armure en fer, jugée d'une fabrication trop pénible, fut remplacée par des appliques en bronze plus souples, plus propres à la

1. *De Bel. Gal.*, VI, 19.
2. V. Mémoire de E. Perron, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, année 1880.
3. V. *Bull. de la Soc. des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or)*, année 1875.
4. V. Aug. Nicaise, *l'Époque gauloise dans le département de la Marne*, 1884.

décoration, partant plus propices aux recherches de la somptuosité. Le revêtement métallique resta d'abord continu, comme il l'avait été pour le fer ; témoin : le char du tumulus de Vilsingen, dont M. Cournault a dessiné les débris[1], et ceux des tombelles d'Anet, décrits par M. de Bonstetten[2]. Puis, peu à peu, les *jours* se substituèrent aux simples gaufrures et la juxtaposition de teintes différentes étant enfin apparue comme un nouvel élément d'attrait pour le regard, on adjoignit au métal les incrustations de corail, ou ces vitrifications superficielles dont on venait de découvrir le secret. C'est l'époque des chars de Chassemy[3], de Somme-Bionne[4] et de la Gorge-Meillet[5].

Si luxueux qu'ils aient été, celui de la Bouvandau de Somme-Tourbe les a peut-être dépassés en éclat extérieur, et on doit savoir gré à M. Counhaye de l'avoir signalé avec un empressement si méritoire.

1. Ces dessins sont au département des estampes à la Bibliothèque nationale.

2. V. *Notice sur les tombelles d'Anet, canton de Berne,* par le baron de Bonstetten, 1849, in-fol.

3. V. *Antiquités et monuments du département de l'Aisne,* par Ed. Fleury, première partie.

4. V. la *Champagne souterraine*, par M. E. Morel, fascicule 2.

5. V. la *Double sépulture gauloise de la Gorge-Meillet,* par E. Fourdrignier.

SUJETS DÉCORATIFS

EMPRUNTÉS

AU RÈGNE ANIMAL

DANS L'INDUSTRIE GAULOISE

Par le baron J. DE BAYE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 23 janvier 1884.

Dans le cours de l'année dernière, nous avons appelé l'attention de la Société sur les *sujets décoratifs empruntés au règne animal, dans l'industrie gauloise*. Nous avons alors cité les objets que nous connaissions, et que nous avions longtemps étudiés. Depuis la communication de notre rapport, nos recherches nous ont procuré de nouveaux documents. Les résultats que nous avons obtenus faisant suite à notre premier mémoire, dont ils sont pour ainsi dire le complément, nous avons l'honneur de vous les soumettre.

Un collier orné de têtes humaines, trouvé à Aulnizeux (Marne), avait seul été mentionné. Actuellement nous pouvons ajouter trois autres torques, de la même époque, pareillement ornés de têtes humaines. Ces objets proviennent tous du département de la Marne. Le nombre de ces parures

remarquables s'élève ainsi aujourd'hui à quatre.

1° Le torques d'Aulnizeux précédemment communiqué et figuré dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*[1].

2° Un torques de Bussy-le-Château (fig. 1 et 2), canton de Suippes. Cet ornement a été découvert par M. Counhaye, de Suippes, le 24 mars 1874,



Fig. I.



Fig. II.

1. *Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 5e série, t. IV, p. 126.

au lieu dit : le Mont Desclus. Il a été trouvé dans une sépulture, entourée d'un fossé circulaire, mesurant dix mètres de diamètre. La même tombe contenait, conjointement avec le torques, un beau vase rouge, orné de dessins de couleur brune.

Ce collier a été coulé, et le mode de fermeture paraît être le même pour les torques d'Aulnizeux, de Bussy et de Courtisols. La tête humaine qui l'orne est imberbe. Les figures formant l'ornementation du fourreau de l'épée de Marson, conservé dans la collection de M. Morel, sont également imberbes. Ces figures sont en bronze repoussé. Le procédé de fabrication n'est pas le même que celui du torques, mais il semble que la variété dans le mode d'exécution ne donne que plus de signification à l'absence de la barbe. Cette particularité est-elle suffisante pour autoriser cette conclusion : Les Gaulois de la Champagne ne portaient point de barbe? Le mobilier funéraire de nos sépultures champenoises ne contenait pas cependant de rasoirs. Malgré ce détail négatif, il y a lieu de donner une interprétation qui trouverait son appui dans l'histoire. En effet, M. de Belloguet, résumant plusieurs historiens anciens, a dit : « Nous savons d'ailleurs, par Diodore, que « les Gaulois se rasaient complètement la barbe, « ou qu'ils la portaient assez courte; mais les « nobles, dit cet historien[1], conservaient tou-

1. Diod., v-28; Strab., IV, p. 163; éd. Did.; Pline, xi-47; Dion., xlvi-55.

« jours des moustaches, qui devenaient tellement « longues qu'elles les gênaient pour boire et pour « manger[1]. »

Les figures représentées sur le torques de Bussy sont exécutées avec art, avec une supériorité de travail qui ne se retrouve point sur le torques d'Aulnizeux. Il y a dans ce dernier quelque chose de rudimentaire dans les lignes de la tête, dont les traits ne sont que de simples coups de burin, pour les yeux, le nez et la bouche. Sur le torques de Bussy, les yeux, ronds, sont surmontés de sourcils arqués très accentués et le nez est en relief. Les deux têtes humaines ornant ce torques, entourées d'une double ligne faite au burin, sont représentées sur la partie la plus développée du collier pendant sous le menton. Cette disposition en favorisant l'effet, elles étaient ainsi parfaitement visibles. La partie qui portait ces figures constitue dans tous les colliers dont nous avons à parler celle qui était la plus ornée de la parure. Le diamètre du collier de Bussy est de 118 millimètres.

3° Le collier de Cernay-les-Reims (fig. 3) appartient à M. Bosteaux, maire de Cernay-les-Reims, qui nous a très obligeamment communiqué les renseignements que nous lui avons demandés. Ce torques provient de la nécropole gauloise des Barmonts, qui s'étend sur une superficie d'environ cinq hectares. Le sommet de la colline des

1. *Ethnogénie gauloise* du baron R. de Belloguet, p. 87.

Barmonts est un des contre-forts du mont Berru.

Le torques de Cernay est un de ces colliers dont la tige métallique augmente graduellement en grosseur, en se chargeant de plus en plus



Fig. III.

d'ornements de chaque côté, jusqu'aux deux extrémités formant l'ouverture. Cette partie présente donc deux sortes de gros tampons représentant deux disques, ou des sphères comprimées.

Les deux extrémités s'écartent, en saisissant les bouts qui sont en tampons, le torques faisant ressort. Le torques de Cernay est orné de dessins en S souvent répétés. Ce motif est caractéristique ; il se rencontre fréquemment en Champagne. Les deux têtes humaines en relief sont très rapprochées des tampons et séparées seulement par une sphère régulière. Dans la partie du torques où la tige de bronze commence à se couvrir d'ornements, ces derniers paraissent naître d'une palmette trifoliée. Cette palmette se voit aussi sur le casque de Berru, dans la partie au-dessus du point d'attache de la jugulaire. Les têtes du torques de Cernay sont parfaitement en relief. Elles ne sont pas seulement indiquées par le burin comme à Aulnizeux. Le cou forme retraite avec moins de relief que la tête, qui ressort ainsi plus nettement. Le visage est plus allongé que dans les autres torques ; le nez, proéminent, forme une ligne droite qui se prolonge, pour former les sourcils en se séparant. De profil, la ligne formée par le nez est le prolongement de la ligne du front, avec laquelle elle se confond. Les sourcils apparaissent d'une manière fort exagérée par leur longueur et la forme cintrée fortement prononcée. Leur prolongement, qui atteint les tempes, présente une anomalie qui frappe l'attention. Les yeux, sur le spécimen de torques dont nous parlons, sont en relief, et non en creux, comme sur le collier d'Aulnizeux. L'organe est en amande et

souligné d'un coup de burin dessinant le bas de la paupière inférieure. La bouche, aussi formée d'un coup de burin, est très rapprochée des narines. C'est là un trait caractéristique de la beauté antique. Plusieurs reliefs étroits et longs, formant des lignes parallèles, naissent pour ainsi dire du point où les sourcils se terminent à la hauteur des joues et suivent le cou, qu'ils couvrent

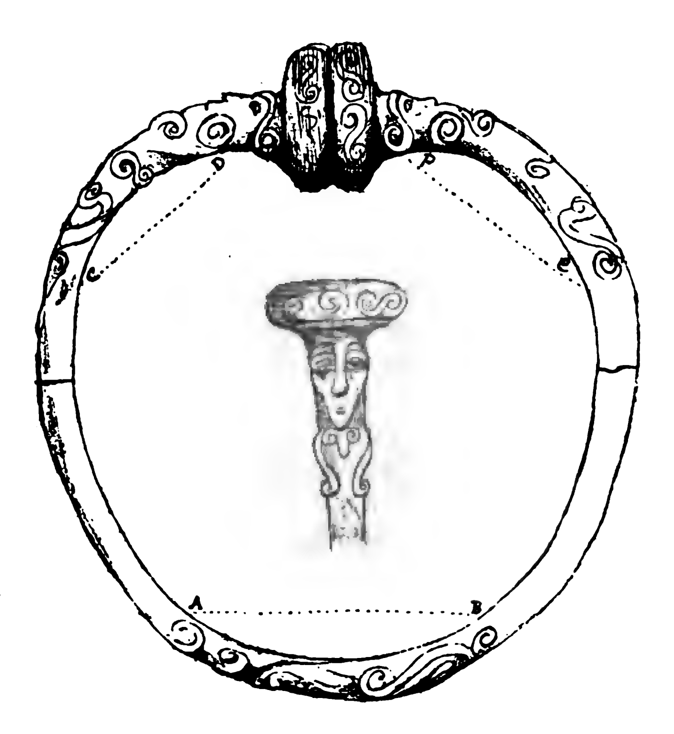


Fig. IV.

de chaque côté. C'est évidemment la représentation de longs cheveux, droits, lisses et pendants. Il est difficile de déterminer si la figure est celle d'une femme ; la longueur de la chevelure ne saurait du reste fournir un argument, puisque les Gaulois des bords de la Marne portaient de longs cheveux.

4° Le collier de Courtisols (fig. 4, 5 et 6) a été découvert par M. Léon Morel. Selon l'opinion de



.Fig. V.

cet archéologue, il ornait le cou d'une femme, dont le bras portait un bracelet de bronze ajouré, avec solution de continuité, et un autre bracelet en jayet. Le torques, malgré la belle patine dont il est revêtu, est en cuivre rouge et non en bronze, M. Morel l'a affirmé.

Les têtes du torques de Courtisols sont placées près des sphères comprimées qui forment la plus grosse et la plus massive partie des extrémités. Les deux têtes sont placées de chaque côté. Le reste de l'ornementation du collier de Courtisols reproduit les sujets habituels des parures gauloises, c'est-à-dire l'S se terminant par des spirales. Un autre ornement de la forme suivante, qui se retrouve sur la tige du torques de Bussy, où il est disposé en série, rehausse ainsi la parure.

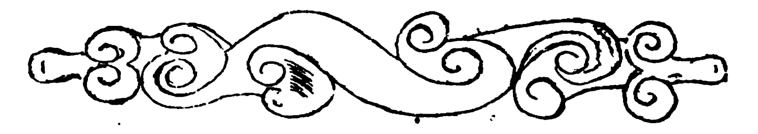


Fig. VI.

Les têtes du collier de Courtisols sont bien accentuées, les pommettes sont saillantes, les yeux en amande et la saillie formant les sourcils se terminent en spirales de chaque côté du visage. Cette disposition a suggéré la pensée d'y reconnaître une tête de bélier. Dans le collier de Courtisols, la partie qui touchait à la nuque porte des

ornements d'un relief moins accusé que ceux de la partie pendant sur la poitrine.

Les quatre colliers ornés de têtes humaines dont nous venons de parler sont tous d'un petit diamètre. Le collier d'Aulnizeux a 140 millimètres. Le collier de Bussy-le-Château, 118 millimètres. Le collier de Cernay-les-Reims mesure 120 millimètres. Le collier de Courtisols a aussi 123 millimètres seulement.

Sur le premier, les têtes humaines sont au nombre de six. Le second et le troisième en ont seulement deux. Le quatrième enfin porte quatre têtes humaines.

NOTICE

SUR LA

CAVEA DE ROOB

OU

SCHERIAT-EL-MANDOUR.

Par M. E.-G. Rey, membre résidant.

Lue dans la séance du 10 décembre 1885.

En 1844, quand l'Institut de France entreprit la publication des historiens des Croisades, les commissaires élus par l'Académie insistèrent vivement sur la nécessité de compléter ce grand travail en l'enrichissant de cartes, de plans, de mémoires et de notes consacrés à la géographie historique de la Syrie au moyen âge[1].

Une carte de l'itinéraire des Croisés, accompagnée d'une courte notice géographique et de quelques identifications de localités, parut en tête du premier volume. Malheureusement, on s'en tint là, et les rares notes géographiques qui se rencontrent dans les volumes suivants ne sont pas exemptes d'erreurs.

1. *Hist. occid.*, t. I. Introduction, p. xiv.

On peut dire qu'il y a peu de temps encore, tout était à faire en ce qui touche la géographie historique des principautés franques de Syrie ; il est donc tout naturel que certaines imperfections soient à signaler.

Depuis 1864, je n'ai pas cessé de m'occuper de cette importante question, et, aujourd'hui, je vais essayer de fixer les limites de la Princée de Galilée vers Damas ; c'était jusqu'ici une des lacunes importantes qui restaient à combler.

Guillaume de Tyr parle fréquemment de la *Cavea de Roob*, qui, à dater de l'année 1111, paraît avoir formé la limite orientale des possessions franques situées à l'est du lac de Tibériade. J'ai recherché quel accident topographique pouvait être identifié avec la *Cavea de Roob*. Par l'étude du terrain et la comparaison des textes des historiens, tant orientaux qu'occidentaux, j'ai été amené à penser que ce ne pouvait être que la profonde vallée creusée dans le plateau du Djolan par le Scheriat-el-Mandour (le Hieromax), où se réunissent les nombreux affluents de ce cours d'eau dont plusieurs sont mentionnés par les historiens des Croisades.

Dans une précédente étude sur les territoires occupés par les Francs, à l'est du lac de Tibériade et du Jourdain, j'ai établi qu'ils possédaient, de ce côté, un canton important nommé la *terre de Suhete*[1], formant un des fiefs de la Princée de

1. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XLI.

Galilée. Cette dénomination paraît s'être appliquée à toute la contrée s'étendant à l'est du Jourdain supérieur et du lac de Tibériade, jusqu'à la *Cavea de Roob*.

Le Hauran fut, durant la première moitié du XIIe siècle, le théâtre de plusieurs expéditions des Francs, en 1105, 1109, 1111, 1113, 1119, 1125 et 1129, à la suite desquelles la ville de Damas était devenue tributaire des rois de Jérusalem[1].

C'est en 1105[2] que les Francs envahirent la zone cultivée (Saouad), qui s'étend à l'est du lac de Tibériade, et y élevèrent une forteresse nommée El Aal; elle fut démantelée, l'année suivante, par l'Atabek Toghtékin. Le village d'El Aal existe encore, et, à moins de deux milles, au nord, sur une colline dominant l'Ouad-es-Semak, se voient les ruines d'une vieille forteresse[3] médiévale nommée aujourd'hui Kasr Berdaouïl, *le château de Baudouin*. Or, je viens de dire que c'est sous le règne de Baudouin Ier, en 1105, que fut élevée la forteresse désignée par l'historien arabe sous le nom d'El Aal que nous devons identifier, je crois, avec le Kasr Berdaouïl.

Vers la même époque, les Francs se rendirent maîtres d'un autre château situé dans le Saouad. Il s'élevait sur une colline dominant, au loin, la

1. *Kitab-er-Roudathaïn*, trad. Quatremère, p. 107, et *Hist. arabes*, t. I, p. 435 et 496.

2. *Hist. arabes des Croisades*, t. III, p. 329.

3. Palestine. Expl. Foud, avril 1885, p. 89-92.

plaine, et se nommait El Habis-Djeldek ou El Djaysch[1].

Les Francs, qui s'en emparèrent, étaient au nombre de 138 chevaliers, dit l'historien arabe, puis ils se dirigèrent vers Adrâa.

Les Musulmans paraissent avoir repris bientôt après ce château, qui est un des points importants de cette étude.

A la suite des expéditions du roi Baudouin Ier dans le Hauran, en 1109 et 1111, l'Atabek-Toghtékin conclut avec ce prince un arrangement par lequel les Musulmans abandonnaient aux Francs la moitié des revenus du Saouad et du Djebel-Aouf[2]. On lit dans les extraits du Nedjoum[3] qu'en 1111 les Francs enlevèrent aux Musulmans le château de El Habis. Guillaume de Tyr nous apprend que cette forteresse était à environ 16 milles au delà du Jourdain et à l'est du lac de Tibériade, dans la terre de Suhete, qui formait une des marches orientales des colonies franques : « nam cum prædicta regio hostium magis esset contermina finibus, quam nostris[4]. » Quelques lignes plus loin, le même auteur dit encore que la possession de cette place par les Francs leur assurait le partage (convenu), avec les Musulmans de Damas, des revenus de cette contrée[5].

1. *Hist. arabes des Croisades*, t. I, p. 315 et 784.
2. *Ibid.*, t. III, p. 541 et 537.
3. *Ibid.*, p. 491.
4. Guillaume de Tyr, p. 1090.
5. Ibid.

En 1158, ce château ayant été attaqué par Noureddin, le roi Baudouin III contraignit ce prince à en lever le siège par la victoire qu'il remporta, le 8 juillet, sur les troupes musulmanes, dans la plaine de Butaha[1], que j'identifie, sans hésitation, avec le Merdj-el-Batehah, qui se trouve à l'est de l'embouchure du Jourdain supérieur dans le lac de Tibériade.

Deux autres passages de Guillaume de Tyr fournissent quelques renseignements sur l'aspect que présentait le château de El Habis[2].

« ..... Cil château est seur une roche, qui siet el coste d'une montaigne molt roistre. L'en ne pooit là venir ne pardessus ne pardessouz; dedanz avoit fontaines d'egues vives qui coroient onques près de là[3]. »

« Il avoient (les Musulmans) minez les murs de l'autre part el coste de la montagne; la pierre estoit de croie, si firent legierement un si grant trou que il entrerent enz et pristrent le premerain baile don il i avoit trois; lors quant il furent pres d'aus tant trestrent et assaillirent as autres deus que ci se rendirent[4]..... »

1. Guillaume de Tyr, p. 856.

2. Bien que Guillaume de Tyr ne nomme pas ce château dans les deux passages cités plus haut, la concordance de la date de sa prise, en 1182, dans les récits du chroniqueur latin et de l'historien arabe ne saurait nous laisser de doutes sur le nom de cette forteresse.

3. Guillaume de Tyr, p. 855.

4. Ibid., p. 1091.

Ce fut au mois de juin 1182 que les Musulmans se rendirent maîtres de cette place[1]. Au moment de sa prise, elle avait pour châtelain un chevalier nommé Foulque de Tibériade, que le chroniqueur latin accusa de trahison. Le même auteur nous apprend qu'El Habis fut repris par les Francs au mois d'octobre suivant[2].

A deux heures et demie de marche à l'ouest de Naoua et au nord de Tseïl, j'ai vu, en 1857, une colline, nommée Tell Djabye, au sommet de laquelle se trouvent quelques ruines d'un édifice militaire, que je suis bien tenté de considérer comme le château d'El Habis ou El Habis Djeldek, nom sous lequel cette place est le plus souvent désignée par les historiens orientaux.

J'ai dit, plus haut, que j'étais convaincu que la vallée du Scheriat-el-Mandour devait être identifiée avec la *Cavea de Roob*, constituant alors la frontière orientale de cette partie des principautés latines.

Le Ouady Roukad, le principal cours d'eau formant le Scheriat-el-Mandour, prend naissance non loin du lac Phiala. La route du Pont-des-Fils-de-Jacob à Damas par Kuneitrah le croise près de sa source. Il coule dans la grande plaine du Djedour. Je traversai cet ouad au mois de décembre 1857, en me rendant de Bosrah à Tibériade; ses berges sont formées d'escarpements basaltiques, le plus

1. *Hist. arabes*, t. I, p. 651.
2. Guillaume de Tyr, p. 1107.

souvent taillées à pic, et son cours se prête ainsi très bien à former une limite naturelle.

La première mention que nous trouvions de la *Cavea de Roob* est dans le passage suivant de Guillaume de Tyr, à propos de l'expédition tentée dans le Hauran par les Francs en 1126.

L'armée, après avoir traversé le Jourdain en aval du lac de Tibériade, au Djiser-Medjama? s'avança au delà du fleuve..... « Inde vallem angustam que dicitur Cavea de Roob usque campestra Medan transierunt. Est autem planities longe lateque patens prospectibus libera per quam fluvius Dan nomine inter Tyberiadem et Scytopolim..... Jordanem influit[1]. »

Le cours d'eau dont il est question dans la dernière phrase de ce paragraphe est évidemment le Ouady Dan nommé aussi Ouady Zedy. Il prend sa source aux pieds du Tell Ahmar dans le Djebel Hauran, et, par sa réunion au Ouady Roukad, contribue puissamment à former le Scheriat-el-Mandour.

Voici en quels termes Foucher de Chartres parle de cette même campagne de 1126 : « Tunc transierunt Caveam Roob et *terram Damascenorum introierunt* et ultra Meddan duabus noctibus posaverunt ubi quoddam oritur flumen; quod extra mare Galileæ versus Sytopolim descendit et Jordani se jungit... itaque ad castrum Salome

1. Guillaume de Tyr, p. 583.

nominatum venerunt unde Syri Christiani habitantes in processione sua obvierunt regi[1]... »

Ici la *Cavea de Roob* est clairement indiquée comme la limite séparant les terres chrétiennes du territoire de Damas, et la plaine de Medan est depuis longtemps identifiée avec le plateau du Djedour.

Le cours d'eau dont il est question me paraît être le Ouady Haram, qui, prenant naissance au N.-O. de Senameïn, traverse et arrose au sud de cette ville une vaste prairie, souvent marécageuse en hiver, puis se réunit au Ouady Roukad après avoir successivement reçu le Ouady Kennaouat et le Ouady el Ghor. Quant à la localité nommée ici Salome[2], et qui était située au delà de la plaine de Medan dans la direction de Damas, son identification avec la Salamen antique, aujourd'hui Es-Senameïn, ne saurait être douteuse.

Guillaume de Tyr parle encore, à deux reprises, de la *Cavea de Roob*, à propos de la tentative du roi Baudouin III contre la ville de Bosrah, en 1146[3].

1. *Hist. occid.*, t. III, p. 477.

2. Guillaume de Tyr, p. 583, note *d*. — Par suite de quelle étrange idée les éditeurs de Guillaume de Tyr ont-ils cherché à identifier Salome, aujourd'hui Senameïn, avec Salim, village situé sur la rive droite du Jourdain au sud de Beysan? L'armée franque avait franchi le Jourdain, et se dirigeait vers Damas; comment aurait-elle pu rencontrer devant elle un village qu'elle avait laissé bien loin dans une direction diamétralement opposée à celle qu'elle suivait?

3. Guillaume de Tyr, p. 718.

L'armée, ayant franchi le Jourdain, traversa le plateau formant la rive gauche du lac de Tibériade : « Transitaque cavea Roob in planitiem pervenerunt quæ dicitur Medam, ubi singulis annis Arabum et aliorum Orientalium populorum solent nundinæ convenire solemnes. »

Les détails contenus dans le second paragraphe, qui sont relatifs à la retraite des Francs le long de la *Cavea de Roob* et à leur marche sur Gadara[1], me semblent ne devoir laisser subsister aucun doute sur l'identification que je propose de la *Cavea de Roob* avec la vallée du Scheriat-el-Mandour et de ses affluents : « Et jam continuato per aliquot dies itinere, ventum erat iterum ad Caveam Roob, quem locum quoniam angustus erat et periculosus poterat esse transeuntibus, principes consulto jusserunt declinari[2]. »

L'armée se dirigea au sud-ouest vers les ruines de Gadara (Om-Keis), de façon à atteindre le Jourdain en évitant le passage de la *Cavea de Roob*.

Moïn-ed-din-Anar, atabek du prince de Damas, chercha alors, par une démarche insidieuse, à attirer les Francs dans ce passage difficile : « Volens in periculosarum vallium angustias immergere..., » il fit proposer au roi de fournir des vivres à l'armée ; « il feroit, outre la qave de Roob en uns pleins qui la sont, apareiller

1. Guillaume de Tyr, p. 726.
2. Ibid., p. 726.

viandes assez[1]. » Il est évidemment question, dans ces deux dernières lignes, de la plaine qui s'étend entre le Ouady Roukad et le Ouady Allan.

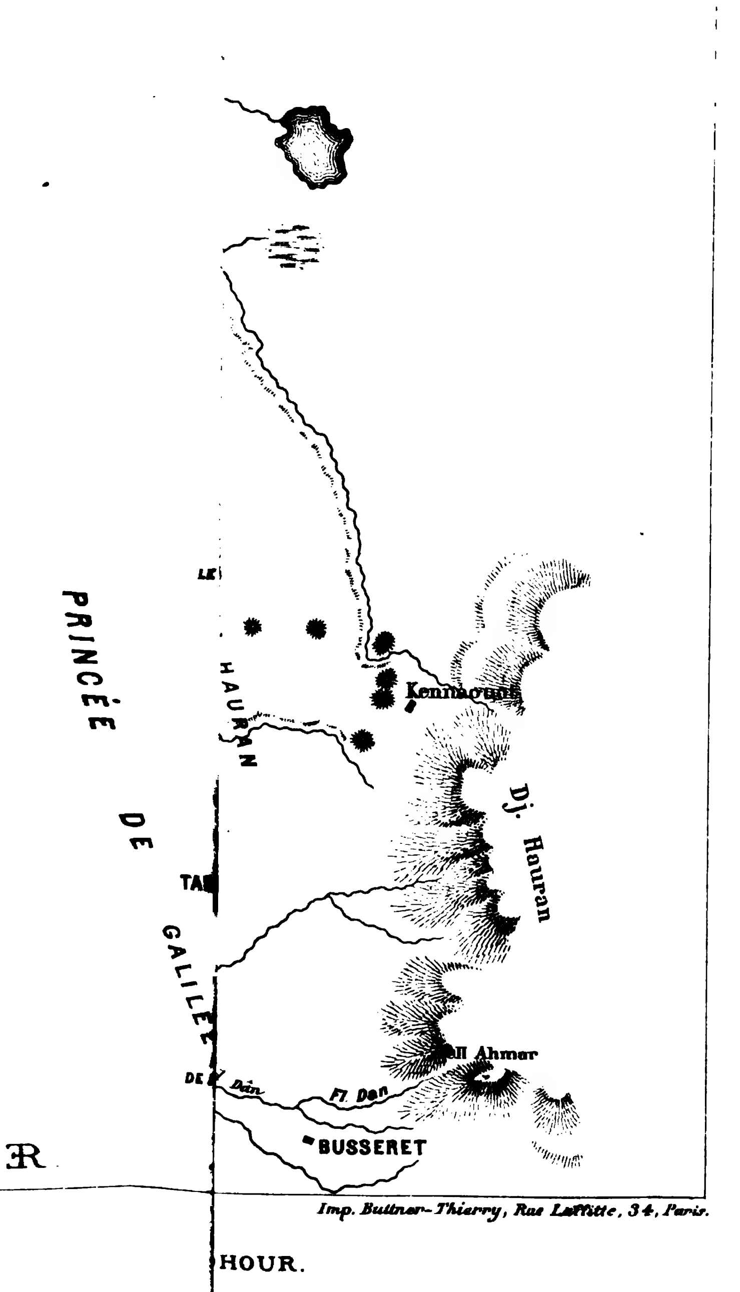
En 1182, Salah-ed-din, ayant assemblé des troupes, vint camper à Raslein (Ras-el-Aïn). Ces sources portent encore le même nom et se trouvent à une heure au sud du village de Beitjenn. Après être demeuré quelque temps en ce lieu, il franchit la frontière du royaume qui en était voisine, dit Guillaume de Tyr, et vint établir son camp entre deux cours d'eau, *in loco qui dicitur Cavam*[2]. Il me semble bien être encore ici question de la *Cavea de Roob*, car nous voyons Salah-ed-din se porter de là sur Beysan et Beauvoir en franchissant le Jourdain.

L'état des possessions latines dans le Djebel Adjloun, le Djebel Gilead et le Belka demeure encore bien obscur. M. Guy le Strange, dans la relation de son voyage à l'est du Jourdain, qui vient de paraître dans le numéro de juillet 1885 du *Palestine Exploration Fund*, croit voir dans le Kalaat-er-Rabbad (l'Adjloun d'Aboulfeda et des autres géographes arabes) une construction des Croisés restaurée après sa prise sur les Francs par Izz-ed-din-Osâmah, lieutenant de Salah-ed-din.

La forteresse dont Guillaume de Tyr mentionne la reprise par les Francs en 1157, et qu'il dit avoir

1. Guillaume de Tyr, p. 726.
2. Ibid., p. 1093 et 1118.

été située dans la terre de Galaad, me semble avoir plus de chances de s'identifier avec le château de Szalt qu'avec le Kalaat-er-Rabbad. Cependant, je ne crois guère possible de rien écrire de sérieux sur les possessions des Francs dans le Belka, avant qu'une exploration complète de cette région et de nouvelles découvertes historiques soient venues nous fixer sur ce point.



ER

Imp. Buttner-Thierry, Rue Laffitte, 34, Paris.

RECHERCHES

SUR

LES PREMIERS PAPIERS

EMPLOYÉS

EN OCCIDENT ET EN ORIENT

DU Xe AU XIVe SIÈCLE.

Par C.-M. Briquet, associé correspondant étranger.

Lu dans les séances des 23 et 30 décembre 1885.

I.

Une note insérée dans le *Journal de Genève*, du 29 octobre 1884, sous le titre de : *la Légende paléographique du papier de coton*, et reproduite intégralement dans le *Bulletin du bibliophile* d'octobre-novembre 1884 (Léon Techener à Paris), donnait les premiers résultats de nos recherches sur le papier dit *de coton*.

Nous rendions compte à cette époque de quatorze analyses microscopiques faites sur des papiers provenant de diverses archives et bibliothèques, et embrassant la période comprise entre les années

1032 et 1307 ; nous terminions ce travail par les conclusions suivantes :

1° Nous mettons fortement en doute l'existence du papier de coton, sans oser pourtant la nier d'une manière absolue.

2° Le papier de chiffe a été en usage, non pas seulement dès le XIVe siècle, mais dès le XIe.

3° Le terme de papier de coton a été pris dans l'origine pour désigner une apparence extérieure, et non pas une composition chimique du papier.

L'accueil bienveillant fait à cette première communication nous a engagé à continuer les recherches sur ce sujet et les quelques critiques qui nous ont été présentées, en particulier par M. le professeur Paoli[1], nous ont stimulé à leur donner tout le développement qu'elles semblaient devoir comporter.

Aux quatorze échantillons, précédemment examinés, sont venus s'ajouter cent huit types nouveaux, tirés de documents écrits un peu partout, en Orient et en Occident.

C'est le résultat de cette étude que nous avons l'avantage de vous présenter aujourd'hui.

II.

La question de l'invention du papier a fourni la matière de bien des travaux, donné lieu à beaucoup de discussions, suscité de nombreuses riva-

1. Voir *Archivio storico italiano,* 1885, tome XV, disp. 2, l'article intitulé : Carta di Cotone e carta di lino.

lités, sans qu'on soit arrivé jusqu'ici à aucune solution définitive. Notre intention n'est point de reprendre à nouveau l'étude complète de ce sujet; nous désirons seulement en aborder un point spécial : examiner, à l'aide des moyens dont dispose la science moderne, quelle est la composition, la nature intime des plus anciens papiers parvenus jusqu'à nous. A côté du papyrus égyptien et du parchemin, dont il n'y a pas lieu de s'occuper ici, les paléographes et les diplomatistes reconnaissent deux sortes de papier : celui de *coton*, dit aussi *bombax* ou *bombycin*, formé de coton brut, à l'état de nature[1], et celui de *chiffe*, fabriqué avec des chiffons réduits en bouillie.

Cette classification, qui remonte pour le moins à Mabillon et à Montfaucon, a été unanimement admise jusqu'à ce jour; Wattenbach[2] et Sickel[3], en Allemagne, de Wailly[4], en France, Gloria[5] et Luppi[6], en Italie, l'adoptent. Elle est consacrée

1. Le coton à l'état de nature est appelé communément coton *en laine;* nous ne voulons pas employer ce terme, non plus que ceux tout aussi usités de cotons *courte-soie* et *longue-soie,* parce que ces expressions font entrer en ligne des noms de matières étrangères. Bien que le mot ne nous satisfasse pas entièrement, nous appellerons *bourre de coton* le coton à l'état de nature ou en laine.

2. *Das Schriftwesen im Mittelalter*. Leipzig, 1871.

3. *Historische Zeitschrift,* tome XXVII, fol. 442.

4. *Éléments de paléographie*. Paris, 1838.

5. *Compendio de paleografia e diplomatica*. Padoue, 1870, p. 46.

6. *Manuale di paleografia.*

par les inventaires des dépôts d'archives[1]; en un mot, cette distinction entre le papier de coton et celui de chiffe est reconnue partout et nous ne sachions pas que personne l'ait contestée. Mais les caractères extérieurs qui doivent différencier ces deux produits n'ont jamais été fixés d'une manière complète et les savants, qui ont cherché à établir une ligne de démarcation entre ces deux sortes de papier, ne paraissent pas être arrivés à un résultat satisfaisant.

G. Meermann, qui, l'un des premiers, a fait de sérieux efforts dans ce sens et auquel la république des lettres, au dire de Van Vaassen[2], doit des éloges pour y avoir mieux réussi que ses prédécesseurs, donne de chacune de ces espèces la description suivante :

Le *papier de coton* est grossier, généralement épais,

1. Voyez entre autres : *Inventaire du Musée des Archives nationales*. Paris, 1872, p. 50, 136, 152, 165, etc. — *Inventaires sommaires des archives départementales pour les Bouches-du-Rhône*. Marseille, 1875 à 1884, les nos B 143, 151, 167 à 172, 188 à 190, 812, etc. — Dans *Bericht über die Verhandlungen der Kön. Preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin*. Berlin, 1854, p. 630, un travail du Dr Pauli. — *Lettres... tirées des archives de Londres, par Bréquigny*, publié par Champollion dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France*. Paris, 1839, tome I, p. 288, document CCXXXI.

2. Voyez : *Gerardi Meermann et doctorum vivorum ad eum epistolae atque observationes de chartae vulgaris seu lineae origine. Edidit ac prefatione instruxit J. van Vaassen*. La Haye, 1767, p. 1.

jaunâtre, toujours brillant; il présente sur ses bords, à l'endroit où on le déchire, une apparence laineuse, et l'on peut en détacher des touffes ou flocons de fibres. Au toucher il est mou, sa surface extérieure offre une ressemblance assez grande avec le parchemin; il est friable et se casse facilement aux plis. Les rainures (soit les vergeures [1]) y sont souvent invisibles et leur absence pourrait faire supposer un mode spécial de fabrication.

Le *papier de chiffe* est plus blanc, plus flexible, il se laisse mieux plier et, à égale ténuité, il est plus dense, plus ferme que celui de coton; sa surface est aussi plus rugueuse. Examiné attentivement contre le jour, il présente des fils plus ou moins longs, bien caractérisés, parfois même des lambeaux de toile; lorsqu'on le déchire, on peut extraire de ses bords de véritables fils qui sont bien la preuve qu'il a été fait avec des chiffons.

Toutefois, qu'on ne l'oublie pas, ces deux sortes de papiers, si dissemblables en théorie, ne sont pas, dans la pratique, bien aisées à distinguer. Ducarel [2], que Meermann avait chargé de se renseigner sur les plus anciens papiers conservés à Londres, lui écrivait, en date du 11 février 1763, « que, depuis sept à huit mois, il cherche en vain

1. Rappelons que les *vergeures* sont l'empreinte laissée sur la feuille de papier par les fils de métal très rapprochés qui forment le fond de la *forme* ou moule; que les *pontuseaux* sont l'empreinte des coutures ou fils parallèles, placés à distances à peu près égales, perpendiculairement aux vergeures qu'elles soutiennent et maintiennent équidistantes; qu'enfin le *filigrane* est l'empreinte laissée en creux, sur la feuille de papier, par l'ornement de fil de métal soudé en relief sur les vergeures ou les pontuseaux de la forme.

2. Voyez G. Meermann, ouvrage cité : Lettre de Ducarel à Meermann.

« quelqu'un qui lui fasse connaître la différence « existant entre le papier de coton et celui de « chiffe. » Meermann lui-même est souvent embarrassé, et s'il se prononce parfois d'une manière parfaitement arrêtée sur tel ou tel échantillon qui lui est soumis, dans d'autres cas il hésite; ainsi, à l'occasion d'un fragment que lui adressait un de ses correspondants, Senkenberg, il dit : « J'avoue « que ce papier est fort (corpulenta) et bien broyé « (contusa), ce qui milite en faveur du papier de « chiffe, mais il est trop doux (lacirgata), en sorte « qu'il se rapproche davantage du genre coton; « j'ai fini par penser que c'était un genre mixte, « composé des deux matières. » Ainsi, encore, à l'occasion de papiers espagnols qui lui avaient été adressés, il dit : « Pérez m'a envoyé deux autres « spécimens de papier, dont l'un, sur lequel a été « écrit, vers 1262, le *Quadripartitum* de Ptolémée, « est, j'en suis certain, de coton, tandis que l'autre, « extrait d'un ouvrage espagnol de 1294, bien « qu'il paraisse, par le fait de sa couleur et de son « toucher lisse, devoir être de coton, pourrait « néanmoins être de chiffe, à moins qu'il ne soit « du genre mixte, comme celui de Senckenberg, « auquel il est cependant inférieur comme force. »

Meermann admet donc qu'il existe des papiers de la fin du XIIIe siècle et du XIVe, que l'on ne peut pas reconnaître nettement pour être de coton ou de chiffe. « Il faut espérer, dit-il, qu'on trouvera « des chimistes habiles qui pourront séparer les

« particules du papier et découvrir un réactif certain qui différencie chaque genre. J'ai fait appel, « en vain jusqu'à présent, à nos chimistes et, si je « ne réussis pas sur ce point, il est à craindre que « l'époque et le lieu de l'invention du papier de « chiffe ne se trouvent jamais. »

Ce réactif certain, ce procédé d'analyse qu'aurait voulu posséder Meermann n'a pas été découvert de son temps. Voilà pourquoi ses conclusions et celles presque semblables de l'académie de Gottingue, à savoir que « l'emploi du papier de chiffe « remontait au commencement du XIVe siècle ou « tout au plus à la fin du XIIIe, » ont été acceptées par tout le monde; voilà pourquoi encore l'on a continué à admettre, antérieurement et parallèlement au papier de chiffe, l'existence de celui de coton.

Aussi, lorsqu'en 1788, Schwandner annonça[1] au monde savant que la Bibliothèque impériale de Vienne possédait un document sur papier de chiffe de l'empereur Frédéric II, qu'il estimait être de 1243, cette nouvelle fit du bruit, mais cette prétention ne fut pas admise partout. La société de Gottingue contesta soit l'authenticité de l'acte, soit la matière sur laquelle il était écrit et elle persista dans son ancienne opinion que le papier de chiffe n'était pas antérieur à la fin du XIIIe siècle.

La publication de Schwandner donna lieu à une

1. Voyez *De charta linea antiquissima ex cimeliis biblioth. aug. Vindobonae dissertatio*. In-4°.

polémique à laquelle prit part F.-J. Bodmann dans une brochure qui mérite que nous nous y arrêtions[1]. L'auteur discute l'authenticité de l'acte *qu'il n'a pas vu*, ce qui est parfaitement licite, mais il conclut *que, si sa date est authentique, il doit avoir été écrit sur papier de coton*. Cette conclusion, tirée sans avoir examiné le document incriminé, est caractéristique de la manière dont discutaient les érudits de cette époque. L'examen matériel, l'analyse n'avaient à leurs yeux qu'une importance secondaire.

Quoi qu'il en soit du point spécial en cause, il faut reconnaître que Bodmann s'était livré précédemment à une étude approfondie de la matière; il dit que pendant vingt ans[2] il a voué toute son attention à ce sujet et qu'il a réussi à se constituer une collection de papiers, de coton, de chiffe, et mélangé de ces deux matières, qui va de l'an 1075 à l'an 1390. Il donne les résultats auxquels l'ont amené ses longues recherches; en raison de leur intérêt et de la rareté de cet opuscule, nous croyons bien faire de résumer ici les conclusions de l'auteur :

Les papiers de la fin du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle présentent tous des caractères identiques (signalés plus

1. *Auch ein Wort über die Schwandner'sche Urkunde vom Jahre 1243, und über die Anfangs Epoche des Gebrauchs des Leinenpapiers in deutschen Kanzleyen*. Nuremberg, 1805, 56 p. in-8°.

2. Voyez opuscule cité, p. 12 et suiv.

loin) et, selon l'auteur, il est hors de doute qu'ils sont de pur coton. Mais, avec la fin du XIIIe siècle et le commencement du XIVe, on touche à l'époque critique, ou de transition, qui est celle des premières altérations du papier de coton, produites par le fait d'une addition de chiffons.

Le plus ancien papier de ce genre relevé par Bodmann est de 1300. Il est soigneusement broyé, compact, plus compact même que ceux des siècles précédents, assez satiné; les traces des pontuseaux sont visibles, celles de la vergeure ne le sont pas. Faits caractéristiques qui se rencontrent pour la première fois, il est muni d'un filigrane représentant un 9 ou 6 [1], et sa surface présente des inégalités que le satinage n'a pu faire disparaître, lesquelles, enlevées à l'aide d'un canif, se trouvent consister en fils de différentes longueurs, qui exigent, pour se rompre, l'emploi d'une certaine force. L'auteur, non content de son propre jugement, soumit la question au professeur Oberlin, de Strasbourg, et à quelques fabricants qui se trouvèrent d'accord pour affirmer que la plus grande masse de ce papier était formée de coton, mais qu'il y entrait, en outre, une assez forte proportion de chiffons de toile de lin mal triturés, dont beaucoup de fils se retrouvaient intacts. La plupart des spécimens de papiers allant de 1310 à 1353 revêtent l'aspect du précédent, et sont, toujours selon l'auteur, un mélange des deux matières. A l'exception du document de 1300, et jusqu'en 1336, dit-il, ces papiers n'ont aucune marque de fabrique; ceux des années suivantes sont à la tête de bœuf surmontée d'une tige terminée en croix, à l'aigle, etc.; ils sont presque toujours très compacts, bien collés,

1. Nous savons aujourd'hui, grâce aux recherches du Dr V. Joppi, bibliothécaire d'Udine, que cette marque est celle de la papeterie de Cividale, dont l'existence est antérieure à 1293. (Voyez l'Arte della stampa in Friuli, dans *Atti dell' Academia di Udine,* série II, vol. III.)

et portent les traces de gros pontuseaux et de fines vergeures.

Un manuscrit de cette époque, le premier Livre de reconnaissances de l'archevêque Gerlach, de Mayence, commencé en 1388, constitue, au gré de l'auteur, le véritable type du papier de coton, épais, gris, non satiné et si friable que, par l'usage et le toucher des mains transpirantes, les marges ont été fort endommagées et pourraient être facilement réduites en poussière. Nulle part on n'y trouve la moindre trace de fils dénotant la présence de chiffons.

Bodmann conclut de ce qui précède que les papiers antérieurs à la fin du XIII[e] siècle sont tous de pur coton; il déclare qu'il n'a pas pu, dans le district rhénan qu'il habite, découvrir, en vingt-quatre ans de recherches, aucun papier de pure chiffe antérieur à 1324, mais qu'à partir de cette date, on le trouve employé parallèlement à celui de coton pur et à celui mêlé chiffe et coton jusque vers 1350, époque à laquelle le papier de coton disparait définitivement de nos contrées. Convaincu, en outre, de l'utilité qu'il y aurait pour la diplomatique à pouvoir déterminer d'une manière exacte la nature des documents des XIII[e] et XIV[e] siècles, mais persuadé aussi que les moyens d'analyse adoptés par Meermann, van Vaassen, Murray, etc., et plus tard par Schwandner, ne sont ni assez précis, ni assez probants, Bodmann a cherché des procédés plus satisfaisants. Il arrive à reconnaitre que la vue et le toucher seuls sont insuffisants pour amener à une conclusion, et que les indices tirés de la fragilité, de l'épaisseur, de la couleur, du degré de satinage, de la douceur, de la mollesse des papiers, n'ont qu'une infime valeur. C'est pourquoi il s'est efforcé de trouver d'autres signes distinctifs et il finit par établir les règles suivantes: le *papier de pur coton* doit posséder un ensemble de caractères énumérés comme suit:

1° Une masse parfaitement unie, bien travaillée et broyée, ayant l'apparence du lait séché ou d'un sédiment de craie et n'offrant aucune trace de vergeures.

2° Les inégalités que l'on constate ici et là, après le polissage à l'aide d'une pierre, doivent être profondément enfoncées dans la pâte et prendre la teinte jaunâtre de la crème.

3° On ne doit voir, ni à l'œil nu, ni à la loupe, aucun nœud ni aucun fil qui, sorti délicatement et débrouillé, exigerait quelque effort pour se rompre.

4° Il présente habituellement des tranches rognées, précaution qui était nécessaire, vu l'état défectueux des bords du papier, frangés de fibres longues, peu adhérentes, pouvant s'arracher avec facilité et amener, par ce fait, la détérioration du document.

5° Déchiré en biais ou coupé dans le sens de l'épaisseur, il montre des parois formées de fines et longues fibres qui se détachent aisément et se réduisent par l'effilage en fibrilles petites, blanches et délicates.

6° Lorsqu'on peut fendre ainsi le papier d'une manière égale et sur une assez grande étendue, l'intérieur doit avoir la couleur du lait et l'apparence d'une peau de chien ou de mouton tannée et chamoisée.

7° Il s'allume et brûle rapidement sans se contracter, répand une forte odeur et laisse une cendre très fine, d'un blanc de neige ou légèrement grise, qui retombe sur elle-même dès que la flamme est éteinte. Lorsqu'on souffle la flamme, la frange de feu persiste et mange activement le papier demeuré intact; cela, tant qu'il reste une étincelle sur son bord, fait qui témoigne de l'inflammabilité de la matière et de son incohérence. Après la chute rapide des cendres, les feux-follets ne jouent pas longtemps avec la partie carbonisée qui reste.

8° Macéré et remué dans l'eau, il se réduit en une masse homogène, légère, sans fils ni nœuds, semblable à de la bouillie et pouvant s'étendre comme elle.

9° Coupé en morceaux, il se dissout entièrement dans la lessive caustique sans déposer de sédiments de fils et sans en laisser flotter à sa surface.

10° L'écriture y apparaît comme enfoncée, rougeâtre, sans brillant, et toujours plus rouge là où la plume était pleine d'encre.

Le *papier mêlé chiffe et coton* ne se distingue du précédent ni à l'œil, ni par l'essai du feu. Il faut rechercher si l'on y trouve des filaments et si ceux-ci opposent une certaine résistance. La macération et la cuisson dans la lessive décèlent le mélange, les moindres fils de chanvre et de lin restant insolubles.

Le papier paraît-il grossièrement broyé, y aperçoit-on des traces (comme si de petits vers s'y fussent promenés), des nœuds, des élévations jaunâtres, longues et minces, alors il y a de grandes probabilités pour qu'il ne soit pas de coton pur, mais mêlé de chiffons.

Le *pur papier de chiffe* se reconnaît aux signes suivants:

1° Les traces des pontuseaux et des vergeures sont visibles et très profondément incrustées. Dans les échantillons de l'auteur de 1329 à 1338 et au delà, les pontuseaux sont fins et les vergeures très grosses; plus tard, c'est le contraire qui se présente. Il est d'ordinaire satiné et non rogné.

2° Le papier de chiffe, dans ses commencements surtout, n'est pas finement broyé, et il offre peu de feuilles entières exemptes de défauts. On y rémédiait sans doute par le polissage, mais il conserve quand même un aspect translucide, irrégulier, qui n'a pas l'apparence de la crème.

3° Il ne se laisse pas refendre aussi bien que le papier de coton et l'intérieur a une maigre apparence, sans longues fibres.

4° Lorsqu'on l'allume et qu'on l'éteint brusquement en soufflant dessus, on voit les feux follets jouer longtemps avec la cendre, mais sans que les étincelles du bord

attaquent la partie intacte du papier; la cendre est noirâtre ou grise, ne se replie pas sur elle-même, reste bosselée et crie lorsqu'on l'écrase avant qu'elle soit entièrement éteinte.

5° L'eau ne le réduit pas en bouillie; la lessive caustique l'attaque, mais ne le dissout pas.

Nous voilà donc, semble-t-il, grâce à Bodmann, définitivement fixés et en état de distinguer le papier de chiffe de celui de coton. Toutefois, les moyens indiqués ne sont pas toujours susceptibles d'être employés. Il est parfois bien difficile d'enlever d'un document des échantillons assez grands pour voir de quelle manière ils se comportent lorsqu'on les fend, qu'on les brûle ou qu'on les traite par l'eau et par la lessive caustique. Mais enfin, c'est déjà quelque chose que d'avoir un moyen d'analyse aussi précis; reste à savoir s'il est exact, c'est ce que nous allons examiner.

Tout en étant d'accord avec Bodmann sur ce point que la vue et le toucher sont insuffisants pour permettre de distinguer la nature intime des anciens papiers, nous ne pouvons admettre que les procédés d'analyse qu'il avait imaginés atteignissent beaucoup mieux le but et voici pourquoi : la présence de fils ou de nœuds provient uniquement d'une épuration incomplète de la pâte. Si les anciens papiers orientaux n'ont pas ce défaut, c'est que leurs fabricants avaient sans doute un procédé qui leur permettait d'y parer; peut-être était-ce le même que celui qui n'a pas tardé à être

employé en Occident, c'est-à-dire le passage de la pâte à travers un tamis de crin. En tous cas, il est incontestable que les premiers produits d'Occident, qu'ils fussent italiens, espagnols ou français, n'ont pas été épurés par ce procédé, car tous accusent le même défaut : ils sont remplis de fils et de nœuds. Le second criterium indiqué par Bodmann, savoir le traitement par l'eau, ne témoigne guère que de la qualité du collage. Lorsque ce collage est imparfait ou qu'il a été altéré par le temps, le papier se désagrège et l'on arrive à le réduire en bouillie. L'épreuve par la lessive caustique concentrée de soude ou de potasse n'est pas plus décisive. Ce liquide attaque faiblement et lentement la cellulose ; les fibres les plus fines sont les premières dissoutes et voilà pourquoi Bodmann pouvait séparer et recueillir les fils et nœuds contenus dans les spécimens qu'il examinait. Mais cette disparition des fibres les plus ténues s'applique indistinctement au coton, au chanvre et au lin.

Enfin, quant à l'essai par le feu, il ne peut amener à aucune conclusion sur la nature intime des fibres. De quelque sorte qu'elles soient, elles brûleront plus ou moins bien, plus ou moins complètement, laissant après elles une cendre plus ou moins blanche, plus ou moins lourde, suivant leur état de pureté et d'impureté, suivant la quantité et la nature de la colle employée et suivant l'état de cohésion ou de compression du papier. Les pro-

cédés imaginés par Bodmann, bien qu'ingénieux, sont donc trompeurs et ne reposent sur aucune base scientifique. Ils n'ont eu d'autres résultats que d'induire en erreur celui qui les avait inventés et que de perpétuer la légende du papier de coton. L'analyse microscopique seule résout la question d'une manière satisfaisante ; non seulement ses résultats sont d'une certitude absolue, mais son mode d'emploi permet de l'appliquer à tous les documents, même les plus précieux. On pourra toujours, en effet, en détacher la particule nécessaire à l'examen sous la lentille.

En résumé, les conclusions de Bodmann concordantes, quant au fond, avec celles de Meermann n'ont jamais été combattues. On a, depuis, comme avant lui, admis que le papier de chiffe remontait aux premières années du XIVe siècle et qu'auparavant, pendant deux ou trois cents ans, on avait fait usage de papier de bourre de coton. On a de même continué d'admettre qu'en Occident le papier de chiffe aurait entièrement proscrit celui de coton dans le courant du XIVe siècle[1], mais que l'usage de ce dernier aurait persisté en Orient, et cela peut-être jusqu'à nos jours. Toute-

1. Montfaucon va même plus loin, puisqu'il dit que plusieurs éditions d'Alde Manuce (1490 à 1515), faites à Venise, sont sur papier de coton. (Voyez *Dissertation sur le papyrus, sur le papier de coton et sur celuy dont on se sert aujourd'hui*, dans les *Mémoires de littérature tirez des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, depuis l'année* 1718 *à* 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.)

fois, tous les auteurs ne sont pas d'accord avec Meermann et Bodmann sur l'apparence extérieure du papier de coton. Fischer[1], que reproduit Jansen[2], semble n'avoir connu que le genre mixte des deux auteurs précédents, et le décrit ainsi : « Lorsque nous parlons de papier de coton, comme « ayant précédé le papier de chiffe, nous enten- « dons la pâte grossière et mal préparée, *dans* « *laquelle on découvre encore les fils*, dont la teinte « est plutôt d'un gris jaunâtre que d'un blanc gris, « et qui, lorsqu'on le déchire, fait voir de longues « fibres. Sur sa superficie, on n'aperçoit ni grains, « ni rugosités, ni vergeures, ni filigranes : et là où « il y a des filigranes, ils sont grossièrement « imprimés d'un seul côté, de manière qu'on les « remarque à peine sur le verso. Le papier de lin « ou de chiffons, au contraire, même le plus gros- « sier, laisse apercevoir peu de filaments ; il est « plus ou moins grenu et chargé de taches d'eau. « On y aperçoit facilement les vergeures de la « forme sur lesquelles la pâte, qui demandait une « plus grande préparation, a été versée. Il n'y a « que de petites barbues sur le bord. Ces fibres « ne se montrent généralement que d'un seul côté, « c'est-à-dire sur la superficie extérieure, tandis

1. *Beschreibung typographischer Seltenheiten*, 6e Lieferung. Mayence, 1801.

2. *Essai sur l'origine de la gravure en bois et en taille-douce, sur l'origine du papier*, etc. Paris, 1808.

« qu'elles se trouvent partout dans le papier de « coton. »

MM. Midoux et Matton, dans leur excellente *Étude sur les filigranes des papiers employés en France aux XIVe et XVe siècles*[1], s'expriment ainsi à leur tour :

« Le *papier de coton*, fabriqué avant le papier « de chiffe, est facilement reconnaissable; il est « plucheux, mou, absorbant, de couleur jaunâtre, « peu solide malgré son épaisseur; sa pâte mal « délayée est fibreuse, opaque et sans grains. S'il « porte une marque, elle se voit bavocheuse et « floue.

« Le *papier de chiffe*, fabriqué au XIVe siècle, « est épais, transparent, maculé de taches d'eau. « Il présente une surface raboteuse et des stries « très sensibles à l'œil et au toucher; ses ver- « geures sont fortes et séparées quelquefois par « des intervalles à peu près égaux à leur grosseur. « Le filigrane est grossièrement contourné et de « grande dimension. Ce papier, d'un beau gris, « plutôt que blanc, se casse aux contours du fili- « grane et aux pontuseaux où il est plus mince. « Certains papiers employés dans le Midi sont plu- « cheux et chauds en couleur; les vergeures et « les pontuseaux n'y sont pas bien visibles. On « dirait un autre mode de fabrication.

« Au XVe siècle, les papiers deviennent meil-

1. Paris, 1868, p. 6.

« leurs. Ils ont plus de corps, sont plus fins et « plus lisses, d'une pâte diaphane moins inégale; « les vergeures et les pontuseaux, assez ténus, se « rapprochent; le progrès est sensible. Pendant « ce siècle, comme au précédent, on ne fabrique « que de bon et solide papier, toujours fortement « collé. Nous n'avons pas rencontré une seule « feuille de papier des XIVe et XVe siècles sans « marque[1], ni de filigrane double, ce qui se voit « fréquemment dans les siècles suivants. »

D'après Bodmann, les papiers de coton pur n'auraient jamais eu de filigrane; Meermann[2], Fischer[3] et Midoux et Matton[4] sont d'un autre avis, ainsi que Gloria[5], qui mentionne la marque de la cloche comme figurant sur le papier de coton d'une lettre de Cane le grand della Scala, du 17 juillet 1329. De même Boutaric[6] qui voit une inscription grecque[7] dans le papier d'une lettre

1. Cette remarque ne s'applique qu'à la région étudiée par les auteurs, car, en d'autres contrées, on trouve en tous temps des papiers sans filigrane. On en rencontre également (voyez planche 52 D, E) avec contremarques, soit filigranes doubles, qui appartiennent au premier quart du XIVe siècle.

2. Voyez ouvrage cité: la note de G. Meermann sur l'origine de notre papier.

3. Ouvrage cité. Voyez aussi Jansen, ouvrage cité.

4. Id., p. 6.

5. Voyez *Compendio di paleografia et diplomatica*. Padoue, 1870, p. 374, note 3.

6. Voyez *Inventaires sommaires des archives de France : Musée des Archives nationales à l'hôtel Soubise*. Paris, 1872, p. 50, 174.

7. Cette inscription, que l'auteur, hanté de l'idée du papier

des ambassadeurs de France à Philippe le Bel, du 24 décembre 1308. Tout ce que l'on peut dire sur ce sujet, c'est que les papiers fabriqués en Orient, du xe siècle au xive, sont dépourvus de filigranes. Cette invention paraît indubitablement de provenance occidentale et remonte à la fin du xiiie siècle. Bodmann avait constaté l'usage d'une marque sur un document de l'an 1300; Fischer[1], dans le Palatinat rhénan, en 1301, celle du Cercle surmonté de la croix; et, en 1303, de la spirale (6 ou 9) de Cividale. Nous-même avons rencontré, à la date de 1297, aux archives de Valère, à Sion (Valais), du papier filigrané aux deux cercles traversés par une tige verticale terminée en croix. Enfin, M. Zonghi[2] a relevé, en 1293, à Fabriano, deux marques de dimensions tout à fait disparates (voir aux planches les n°s 38 et 39); ce sont les plus anciens exemples connus de filigranes et ils sont tous sur papier de chiffe.

III.

On comprend qu'en présence de données aussi dissemblables en ce qui concerne les caractères

de coton fabriqué en Orient, traite de grecque, est un simple nom de lieu ou de fabricant, *Pintavox*.

1. Voyez Fischer, *Beschreibung typographischer Seltenheiten*. Sechste Lieferung. Mayence, 1801; et Jansen, *Essai sur l'origine de la gravure... du papier...*, etc. Paris, 1808.

2. Voyez *Le Marche principali delle Carte fabrianesi, dal 1293 al 1599*. Fabriano, 1881.

distinctifs des papiers de chiffe et de coton, les auteurs de catalogues de bibliothèques aient été parfois embarrassés. Il y aurait sur ce point des remarques intéressantes à faire. En voici quelques-unes.

En Espagne, Casiri[1], décrivant les manuscrits arabes de la bibliothèque de l'Escurial, ne se préoccupe pas de la matière sur laquelle ils sont écrits : Iriarte[2], pour les manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid, en donne sept comme étant de papier bombycin.

En Italie, Tomasinus[3], pour Venise, classe ses manuscrits en *pergamenus* ou *membranaceus*, en *chartaceus* ou *in papyro* et enfin en *bombycineus*, tandis que Zanetti et Bongiovanni[4] ne parlent plus, pour les manuscrits grecs, que de *membranaceus* et de *chartaceus ;* ils placent dans cette dernière catégorie des volumes écrits aux XIIIe, XIIe et même XIe siècles.

Assemanus[5], pour les manuscrits orientaux de la bibliothèque du Vatican, fait la distinction des deux papiers et considère encore comme bom-

1. Voyez *Bibliotheca arabico-hispano Escurialensis*. Madrid, 1760, 2 vol. in-fol.

2. Voyez *Regiae Bibliothecae Madritensis codices graeci*. Madrid, 1769, 1 vol. in-fol.

3. *Bibliothecae Venetae manuscriptae*. Udine, 1650, in-4°.

4. *Graeca D. Marci Bibliotheca codicum manuscriptorum*. Venise, 1740, in-fol.

5. *Biblioth. orientalis Clementino-Vaticana*. Rome, 1719-28, 3 tomes in-fol.

bycins des documents des XVe, XVIe et même XVIIe siècles (un de 1653).

Pasinus[1] suit la même classification pour les manuscrits grecs qu'il appelle généralement bombycins, pourvu qu'ils soient antérieurs au XVIe siècle. En revanche, pour les manuscrits hébreux et latins, il les traite de *chartaceus* même lorsqu'ils portent la date de 1219 (hébreu LXIX) et de 1248 (latin CCLXX).

Biscioni[2], pour Florence, continue les mêmes errements; il suit Montfaucon et Assemanus dans leurs emplois du terme de bombycin et il l'applique de son chef à quelques volumes grecs (ainsi Pluteus, IV, cod. V et XXII).

Bandini[3], par contre, ne reconnaît que des ouvrages écrits sur parchemin et sur papier, et appelle ces derniers tantôt *chartaceus*, tantôt *papyraceus;* jamais il n'emploie le terme de *bombycineus*.

A une époque plus récente, Palermo[4] ne mentionne que des manuscrits sur parchemin et sur papier; il est vrai que parmi ces derniers les plus anciens ne dépassent pas le XIVe siècle (cod. CXIII de 1305).

1. J. Pasinus, Rivautella et Berta : *Manuscriptorum Codicum Bibliothecae regii Taurinensis athenaei.* Turin, 1749, 2 vol. in-fol.

2. *Bibliotheca Mediceo-Laurentiana.* Florence, 1752, in-fol.

3. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Medicae Laurentianae.* Florence, 1764, in-fol.

4. *I manoscritti palatini di Firenze.* Florence, 1853, in-4°.

En France, Labbeus[1] ne parle pas de la nature du papier des manuscrits qu'il décrit.

Montfaucon[2] distingue le papier bombycin de l'ordinaire qu'il appelle *charta vulgari papyracea;* il note le premier déjà au xe siècle (n° XCII) et le constate jusqu'au milieu du xvie (n° CLXIII, de 1560). Il maintient ce classement dans sa *Paléographique grecque*[3], dans sa *Dissertation sur le papier d'Égypte, le papier de coton et sur celui dont on se sert aujourd'hui*[4], ainsi que dans son ouvrage capital sur les manuscrits[5] (entre autres au tome Ier, page 175).

Les auteurs du catalogue de 1739 de la Bibliothèque royale[6] agissent de même; cependant, ils n'attribuent le papier bombycin qu'aux manuscrits orientaux (grecs, arabes, turcs, persans, indiens, etc.) et taxènt de *chartaceus* les documents latins. Le catalogue du collège de Clermont ou de Louis-le-Grand[7] fait la même distinction (le n° CCCLXXII est un *bombycin* du xiie siècle), on

1. *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum. Historiae Sanctorum Res Aquitanica.* Paris, 1657, 2 vol. in-fol.

2. *Bibliotheca Coisliniana.* Paris, 1715, in-fol.

3. Paris, 1708, in-fol., au livre I, chap. II.

4. Voyez *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1718 à 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.

5. *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova.* Paris, 1739, 2 vol. in-fol.

6. *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae.* Paris, 1739 à 1744, 4 vol. in-fol.

7. *Catalogus manuscriptorum codicum Collegii Claromontani et Domus professae Parisiensis.* Paris, 1764, in-8°.

y trouve un *chartaceus* du XI[e] siècle (le n° CDXII) et un codex *partim bombyc. partim chartac.* écrit au XVI[e] siècle (le n° CLXXXVIII).

La direction actuelle de la Bibliothèque nationale semble avoir renoncé à la distinction entre les deux genres de papier; le catalogue des manuscrits français[1] et celui des manuscrits orientaux[2] ne l'observent pas. Le savant directeur de la Bibliothèque lui-même, M. Léopold Delisle[3], si compétent en ces matières, ne la fait pas davantage[4].

1. Voir *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque nationale,* tomes I à III. Paris, 1868 à 1881, et *Inventaire des manuscrits français de la Bibliothèque nationale.* Paris, 1876, in-8°.

2. Voyez Zotenberg, *Catalogue des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale.* Paris, 3 vol. in-4°.

3. *Mélanges de paléographie et de bibliographie.* Paris, 1880, p. 53 et suiv.

4. Nous ne pouvons résister à la tentation de transcrire ici un fragment d'une lettre, qu'avec son amabilité bien connue M. Delisle nous a fait l'honneur de nous écrire, en date du 1[er] février 1883. Après avoir parlé du manuscrit latin n° 1296, appartenant aux nouvelles acquisitions de la Bibliothèque nationale, [volume qui provient du cloître de Silos, en Espagne, et qui passe pour un des plus anciens documents sur papier de coton,] il ajoute : « J'avoue, cependant, que j'ai grand'peine à distinguer la substance des « très anciens papiers, et j'hésite à y voir du papier de chiffon quand on n'y rencontre pas, ou des fils bien caractérisés ou même des morceaux de tissu, plus ou moins « imparfaitement désagrégés. »

Cette déclaration d'un homme aussi érudit, d'un pareil connaisseur en manuscrits, en dit long sur la subtilité de cette distinction.

En Hollande, Friederich et Van den Berg[1] ont suivi les traditions de leur compatriote Meermann et ils parlent non seulement de papier bombycin, mais encore de *charta javana* ou *javanica*, de *charta orientali* et de *charta indica*. Ces termes, tout comme les sortes appelées par les mêmes auteurs *charta hollandica* et *charta belgica*, désignent des papiers modernes et s'appliquent, non pas à leur nature, mais à leur provenance.

En Angleterre, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Cottonienne[2] ne dit pas sur quelle matière ils sont écrits. Quant à Casley[3], il mentionne dans sa préface le *paper of cotton*, dont il reconnaît l'existence, mais, dans son catalogue, on ne rencontre cette substance citée qu'une seule fois (mss. A XV, du XIVe siècle) sous le nom de *charta gossipina*.

Les catalogues du British Museum parlent également de *charta bombycina*. Celui de la collection Harlei[4], de 1759, en donne d'assez nombreux spécimens.

L'édition de 1808[5] indique en outre un codex

1. *Codicum arabicorum in Bibliotheca Societatis artium et scientiarum Bataviae asservatorum catalogus*. Batavia et La Haye, 1873, in-8°.

2. *Catalogus librorum manuscriptorum Bibliotheca Cottoniae*. Oxford, 1696, in-fol.

3. *A Catalogue of the manuscripts of the King's Library*. Londres, 1734, in-4°.

4. *Catalogue of the Harleian collection of manuscripts in the British Museum*. Londres, 1759, in-fol. 2 vol.

5. *Idem*. Londres, 1808/12, 4 vol. in-fol.

bombycino-chartaceus, du XIIIe siècle (n° 5572); est-ce un papier mixte ou un mélange de deux papiers? puis de *charta indica* (n° 5500), variété qui pourrait bien être du papier chinois, vulgairement appelé *de soie*.

Le catalogue des manuscrits orientaux du même dépôt [1] en signale un grand nombre de bombycins, dont le plus ancien est de 999 [2] (n° DCCCXCVII) et le plus moderne de 1805 (n° CLXXI). La suite de ce catalogue [3], comprenant les manuscrits acquis dès 1838, est rédigée en anglais; on n'y indique que des documents *in vellum* (en parchemin) et *in paper* (en papier), sans distinguer la matière de ce papier.

Les manuscrits persans catalogués par M. Charles Rieu [4] sont tous sur papier; plusieurs remontent au XIIIe siècle (le plus ancien, add., n° 5968, est de 1228), mais l'auteur, plus prudent que Meermann [5],

1. *Catalogus codicum manuscriptorum orientalium qui in Museo Britannico asservantur*. Pars II. Codices arabici. Londres, 1846 à 1871, in-fol.

2. Cette date est erronée. Voir la note accompagnant le n° 121 de notre tableau d'analyses.

3. *Catalogue of Syriac manuscripts in the British Museum, acquired since the year* 1838. Londres, 1870 à 1872, in-4°.

4. *Catalogue of the Persian manuscripts of the British Museum*. Londres, 1881 à 1883, 3 vol.

5. Meermann disait : « Nous avons examiné un livre d'astronomie écrit en Perse, où *tu avoueras que le papier de chanvre est inconnu*, et nous avons constaté que le papier de l'ouvrage envoyé par Vélasquez lui est très semblable, quoique un peu moins épais... etc. » Meermann, ouv. cité. Lettre à Majansius, datée de Leyde, 23 septembre 1762.

ne se prononce pas sur la nature de cette matière.

En Russie, le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque impériale publique, rédigé par M. de Muralt[1], donne quelques volumes écrits sur *papier turc* des XIII[e] et XIV[e] siècles. On ne dit pas quelle différence il y a entre ce papier et l'ordinaire. Il est à croire que c'est là une simple variante de nom du bombycin.

En Allemagne, le terme de bombycin semble être absolument inconnu ; de Nessel[2], Cyprianus[3], Denis[4], Pertsch[5], Weber[6] et Barack[7] ne l'emploient jamais et ne classent leurs manuscrits qu'en parchemin et papier.

En Suisse, enfin, de Sinner[8], Hagen[9], Haenel[10],

1. Saint-Pétersbourg, 1864, in-8°.

2. *Catalog. Biblioth. Caesarae manusc. codicum.* Vienne, 1690, 2 vol. in-fol.

3. *Catalogus codicum manuscriptorum Biblioth. Gothanae.* Leipzig, 1714, in-4°.

4. *Codices manuscripti theologici Bibliothecae palatinae Vindobonensis latini.* Vienne, 1793-1795, in-fol.

5. *Die persischen Handschriften der herzoglichen Bibliothek zu Gotha.* Vienne, 1859.

6. *Verzeichniss der Sanskrit-Handschriften der K. Bibliothek zu Berlin.* Berlin, 1853, in-4°. Le plus ancien des mss. datés de ce dépôt est de l'an 1379.

7. *Die Handschriften der fürstlichen Fürstenbergischen Bibliothek.* Tubingue, 1865.

8. *Catalogus codicum mss. Bibliothecae Bernensis, annotationibus criticis illustratus.* Berne, 1760 à 1772, 3 vol.

9. *Catalogus codicum Bernensium.* Berne, 1874, in-8°.

10. *Catalogi Librorum manuscriptorum qui in bibliothecis... Helvetia... asservantur.* Leipzig, 1830, in-4°.

Senebier[1], Halm[2], Scherrer[3] suivent l'exemple de l'Allemagne et ne mentionnent nulle part le papier de coton. Seul, entre tous ces recueils, le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Gall[4] indique, sous les nos 1313, 1714 et 1715, trois manuscrits orientaux comme étant sur papier de coton. A l'examen, ces volumes se sont trouvés être de papier de chiffe moderne, filigrané, de provenance européenne.

Terminons ici cette digression sur les manuscrits et les bibliothèques, trop longue, nous le reconnaissons, et qu'on voudra bien nous pardonner.

IV.

Cinquante ans après Bodmann, Huillard-Bréholles[5] s'occupe de nouveau du papier de coton à l'occasion d'un certain nombre de lettres de

1. *Catalogue raisonné des manuscrits de la bibliothèque de Genève.* Genève, 1779, in-8°.

2. *Verzeichniss der älteren Handschriften Lateinischer Kirchenväter in den Bibliotheken der Schweiz.* Vienne, 1865.

3. *Verzeichniss der Manuscripte un Incunabeln der Vadianischen Bibiothek in St Gallen.* Saint-Gall, 1864, in-8°.

4. Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von St Gallen.* Halle, 1875, in-8°.

5. Voyez : Sur l'emploi du papier de coton et des sceaux plaqués dans les actes de l'empereur Frédéric II, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. XXIII, 1857, ainsi que *Historia diplomatica Friderici Secundi.* Paris, Plon, 1859, dans l'introduction, chap. VI, p. LXIX et suivantes.

l'empereur Frédéric II, qu'il estime être écrites sur cette matière. L'emploi de papier de chiffe dans l'Italie méridionale, à la date de 1228, paraît à notre auteur si extraordinaire qu'il se refuse à l'admettre ; il se déclare convaincu « qu'à côté du « parchemin, la chancellerie de Frédéric II ne « s'est jamais servie que de papier de coton fabri- « qué en Syrie, en Espagne et peut-être en « Sicile. »

Se conformant aux errements antérieurs, Huillard, qui n'avait pu obtenir l'accès des archives de Vienne et qui n'avait pas vu le document décrit par Schwandner, se livre cependant à un grand déploiement d'érudition pour prouver que le papier sur lequel il est écrit doit être de coton, et non pas de chiffe. Il s'appuie spécialement sur des considérations linguistiques, et, bien que ce terrain sorte un peu de notre domaine, nous ne pouvons nous refuser de l'y suivre, car c'est encore là un des arguments dont on se sert aujourd'hui[1] pour soutenir l'existence de cette matière.

En effet, on nous dit : il faut bien qu'il y ait eu une fois du papier de coton, puisque les noms de *bombycina papyrus*, de *charta bambagina* et de *charta cuttunea* ont été employés très anciennement et qu'ils ne peuvent s'appliquer qu'à un papier fait en réalité de coton.

1. Voyez, *Archivio storico italiano,* 1885, t. XV, livr. 2, l'article déjà mentionné de M. le prof. C. Paoli.

A cela nous répondrons que rien n'est moins précis que les noms donnés aux matières textiles et aux tissus au moyen âge et même de nos jours; il règne à ce sujet une confusion complète. Puis, que le nom de *charta bambagina* ou *bombycina* n'exclut pas l'idée de l'emploi des chiffons, les termes italiens de *bambagino* et de *bambagia* s'appliquant aux tissus et aux fils de coton, et par extension à des tissus blancs et à des fils quelconques. Remarquons qu'on dit également en français de la *toile* de coton, quand même le mot de toile est spécialement réservé aux tissus de chanvre et de lin. Le dictionnaire de l'Académie française n'appelle-t-il pas le coton une espèce de *laine* qui vient sur un arbre? On appelle *drapeaux* dans quelques régions de la France les chiffons de toile; les langes pour enfants portent le même nom; on dit dans le même sens des *draps* de lit, bien que le mot de drap, d'où dérive celui de drapeau, ne s'applique d'ordinaire qu'aux tissus de laine. C'est certainement ce terme de drap, en latin *pannus*, qui a donné naissance, en Espagne, à l'expression de *pergamino de panno* (parchemin d'étoffe), opposée au *pergamino de cuero* (parchemin véritable), fréquemment employée aux XIIe et XIIIe siècles dans ce pays pour désigner le papier.

En plein XVIe siècle, à Genève, lorsque le Conseil accorda à Claude Savoye l'autorisation de construire une papeterie sur le Rhône, les registres appellent cet établissement « *follo pro pannis*, »

c'est-à-dire, non pas foulon à drap, comme on l'a traduit quelquefois, mais bien *battoir à pannosses*[1], ou à chiffons.

Quant au terme de *bombycina*, il désigne plutôt la soie (*bombyx*, ver à soie; *bombycinus*, de soie; *bombycina*, vêtements de soie; *bombycinus*, étoffe de soie; *bombycinare*, travailler la soie, etc.); mais il a dû, lui aussi, par extension, être appliqué à un tissu soyeux quelconque. Pline nomme *bombyx* le duvet des plantes et *bombycias* un roseau recouvert d'un duvet soyeux.

Au surplus, les termes de *bombax* et de *bombyx*, au moyen âge, étaient synonymes, et leur application au papier n'a point eu pour but de désigner la matière qui entrait dans sa fabrication, mais uniquement d'indiquer une de ses qualités extérieures. Aujourd'hui, l'on dit encore, dans le même sens, du *papier de soie*, sans prétendre, par là, faire entendre que la soie entre pour une part quelconque dans sa composition. Ces expressions de coton ou de soie ne doivent être prises que comme un qualificatif; elles signifient un papier cotonneux ou soyeux. A l'appui de cette manière de voir, il convient de rappeler que le titre de fabricant de papier de coton était encore usité à Fabriano en 1456[2] et même en

1. Locution genevoise, provenant de *pannus*.

2. A cette date, la liste des corporations appelées à prendre part à la procession de la Fête-Dieu mentionne, ainsi que nous l'écrit M. Aug. Zonghi, bibliothécaire de Fabriano,

1529, époque à laquelle, depuis plus de deux siècles, on n'y fabriquait que du papier de chiffe, et où chacun savait très certainement qu'il ne se faisait pas avec du coton.

Quant à l'expression de *charta cuttunea*, employée par Rocchus Pirrhus[1] pour désigner un papier du XIIe siècle, elle est plus embarrassante. Ce terme de *cuttunea* est incontestablement d'origine arabe; il vient du mot *gothon* ou *qothon*, avec l'article *algothon* (duvet), d'où dérivent *coton* en français, *algodon* en espagnol, *cotão* en portugais, *cotone* en italien, *cotton* en anglais, *katoen* en hollandais. Nous doutons que ce terme n'ait été appliqué qu'à la bourre de coton; il a dû être étendu aux tissus faits avec cette matière et même à un tissu blanc quelconque; *charta cuttunea* deviendrait alors synonyme de papier d'étoffe. En tous cas, on rencontre ici une nouvelle preuve de l'origine orientale du papier qui confirme ce que nous enseigne l'étymologie des mots *resma* en espagnol, *risma* en italien, *rame* en français, *ream* en anglais, et *riess* en allemand, qui dérivent tous de l'arabe *razmah*, paquet ou ballot.

C'est par les Arabes que le papier nous est parvenu; mais aucun de leurs auteurs ne dit qu'il fût fait de coton, et l'analyse des plus anciens spécimens arabes que nous ayons pu recueillir,

les fabricants de papier sous le nom de *ars carte bombycine*.

1. Voyez *Sicilia Sacra*, lib. IV, p. 91.

et qui sont du xe siècle, n'y signale d'autre matière que le chanvre et le lin. Casiri[1] donne cette citation d'un manuscrit arabe rédigé en 1482 et compilé de divers auteurs anciens : « Dans la ville de Samarcande, on emploie un « papier très beau, qu'on ne trouve que là et chez « les Chinois. Les Arabes, après la conquête de « cette ville (en 704), portèrent chez eux les pro- « cédés de cette fabrication, » d'où ils se répandirent en Afrique et en Europe.

Il y avait à Bagdad, vers le milieu du IXe siècle, une place nommée le *marché* des papetiers[2]. D'où venait le papier qu'on y amenait en quantités assez grandes pour qu'il ait donné son nom à la place? c'est ce que nous ignorons; mais le fait en lui-même est significatif; il témoigne qu'à cette époque reculée le commerce du papier n'était point insignifiant dans la brillante capitale des califes abbassides. Si l'on ne peut pas dire avec précision d'où venait le papier de Bagdad, on peut affirmer qu'il était fait avec du chanvre. C'est ce qui ressort d'un manuscrit arabe conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 1573[3]. L'auteur nous apprend que le papier usité du temps

1. *Biblioth. arabico-hispana Escurialensis*. Madrid, 1760, p. 280, n° DCCVI.

2. Voyez *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque royale*. Paris, an XII, tome VII, I, 66.

3. Voyez *Histoire des Mongols de la Perse,* par Raschideldin, publiée et traduite par E. Quatremère. Paris, 1836, 1re partie, p. 132-136.

de Haroun-al-Raschid était fait de vieilles cordes de chanvre usées au service de la marine; c'est encore là, de nos jours, une des meilleures matières premières du papier, et c'est à leur emploi en forte proportion que les produits hollandais et anglais sont en partie redevables de leur grande réputation.

Un autre auteur arabe[1] (Bibliothèque nationale, n° 874) nous renseigne sur le papier du Khorasan, qui était fait avec du lin (très certainement à l'état de tissu usé). On faisait remonter l'origine de sa fabrication au règne des Omniades, ou, suivant d'autres, à celui des Abbassides. Une tradition, conforme à celle rapportée par Casiri, veut que cette industrie ait été introduite dans cette province par des fabricants chinois, qui y firent du papier sur le modèle de celui de leur pays.

En Afrique, la ville de Cepta, ou Ceuta, était réputée pour son papier dès le milieu du XIIe siècle. En Espagne, à la même époque, il était l'objet d'une industrie importante à Tolède, à Valence et à Xativa. Aussi n'est-il pas surprenant qu'un homme instruit et ayant beaucoup voyagé, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, connût cette matière, et que, écrivant vers 1130, il en ait parlé comme étant fait *du rebut de....... vieux chiffons*[2]. Bien qu'on ait cherché à défigurer

1. Cité dans la même notice de Quatremère.
2. *Ex rasuris veterum pannorum compacti.* Voyez *Tractatus*

cette expression et à lui faire dire autre chose que ce qu'elle exprime pourtant bien clairement, on ne peut nier que Pierre n'ait voulu désigner le *papier de chiffe*.

Abd-Allatif, médecin de Bagdad, qui voyageait en Egypte vers 1200, rapporte, en parlant des momies, que « les Bédouins, les Arabes établis « dans les terres en culture, et tous ceux généra- « lement qui s'occupent à la recherche de ces « caveaux mortuaires, enlèvent les linceuls et tout « ce qui se trouve avoir encore une consistance « suffisante; ils emploient tout cela à se faire des « vêtements ou bien ils le vendent à des manu- « facturiers de papier [1]..., etc. »

La fabrication du papier de chiffe est ici très clairement indiquée, et si l'on ajoute à cela que les Égyptiens n'employaient pas, pour envelopper leurs morts, de tissus de coton, mais seulement de la toile [2], on en pourra déduire quel était le genre de produits fournis par les papetiers arabes de cette époque. Sherif-Al-Edrisi [3], autre géographe, mentionne, vers 1150, la ville de Sateba, en Espagne, comme possédant des fabriques de

contra Judeos, dans la Biblioth. Clun. And. du Chesne, p. 1068.

1. Voyez Silvestre de Sacy, *Relation de l'Égypte par Abd-Allatif.* Paris, 1810, in-4°, p. 198.

2. Voyez, *Revue archéologique,* 1870, p. 217, une Lettre de Mr Rohault de Fleury sur les étoffes égyptiennes.

3. Voyez Meermann, ouvrage cité : Lettre de Majansius à Meermann.

papier. Or cette ville était déjà, sous les Romains, célèbre par la beauté de ses toiles de lin. Il est très probable que ses papeteries s'alimentaient des déchets de ces toiles[1].

Quant au *parchemin de Damas*, ainsi que le désignait un Grec chargé, au temps de Henri II, de dresser le catalogue des manuscrits grecs de la Bibliothèque du Roy, l'examen des nombreux manuscrits syriaques des XIe, XIIe et XIIIe siècles que renferme notre tableau d'analyses ne permet pas d'admettre que ce fût autre chose que du papier de chiffe. Où se fabriquait-il? on ne le sait pas. La haute antiquité des manuscrits arabes écrits sur papier est une preuve de la provenance orientale de cette matière. Damas n'était que l'entrepôt, le point de départ d'où cette marchandise était expédiée en Grèce, de là à Venise et en Occident, où elle se vendait sous le nom de *parchemin grec*.

1. La rareté du papier de chiffe en Occident, aux XIIe et XIIIe siècles, a conduit plusieurs auteurs à supposer que les plus anciennes papeteries européennes auraient débuté par l'emploi de la bourre de coton et ne seraient arrivées à l'usage des chiffons que plus tard. Si cette hypothèse peut avoir quelque vraisemblance en Espagne et en Sicile, où le coton a pu être cultivé, elle ne se soutient pas pour le midi de la France, où une concession de battoir à papier avait été faite, en 1189, par l'évêque de Lodève, près Montpellier, à un nommé Raymond de Popiar. (Voyez Giraud, *Essai sur les livres dans l'antiquité*. Paris, 1840, p. 35.) D'où aurait-on amené, près des sources de l'Hérault, le coton nécessaire à cette fabrication?

et la manière dont certaines fibres en sont injectées semblerait indiquer que le collage était fait à chaud. Comment se pratiquait cette opération? c'est ce qu'il est difficile de dire.

Le lissage, ou satinage, modifie aussi l'aspect du papier; non seulement il le rend brillant, mais il augmente sa cohésion et sa sonorité. Un grand nombre de manuscrits grecs et arabes sont admirablement satinés et l'ont été, semble-t-il, par les soins des copistes. Cette habitude, implantée de très bonne heure en Italie et en Espagne[1], n'a passé que plus tard en Allemagne, dans les Pays-

manuscrits grecs, hébreux et arabes est collé à la gélatine (entre autres les nos 62, 63 et 65 du tableau d'analyses), que quelques-uns de ces manuscrits ont été écrits en Orient, et que l'un d'eux (le no 62) est estimé du XIIe siècle, ce qui pourrait conduire à attribuer à ce procédé de collage une provenance orientale. Nous ne le croyons cependant pas, et, en ce qui concerne ce dernier manuscrit, il faut remarquer que la date n'en est pas certaine; il se peut qu'il soit du milieu ou même de la fin du XIIIe siècle. N'oublions pas, au surplus, que, si l'Orient a commencé par exporter du papier en Occident, il n'a pas tardé à en importer, et que l'on peut, avec probabilité, attribuer une origine européenne au papier collé à la gélatine de quelques manuscrits en langues anciennes, même lorsqu'ils auraient été écrits en Orient. (Voir, pour ce qui concerne l'exportation des papiers occidentaux, ce que rapportent Tessier dans *Alcuni documenti de' magistrati della Rep. Veneta, in materia di Seta Carta e Vini,* Venise, 1880, à partir du fol. 66, et surtout Zonghi, dans *Le Marche principale delle Carte fabrianesi dal* 1293 *al* 1599. Fabriano, 1881, p. 11.)

1. En Espagne, ce papier très glacé était connu sous le nom de *carta brunida.*

Bas et en France. En même temps qu'on polissait les feuilles avec une pierre dure, on saupoudrait leur surface avec de la résine, pour la rendre plus imperméable à l'encre. Quelques manuscrits en sont imprégnés à tel point qu'en les maniant cette poussière s'attache aux doigts. C'est probablement à cette habitude qu'il faut attribuer la présence si fréquente de la résine dans les papiers collés à la gélatine.

Enfin, la conservation plus ou moins parfaite des documents entre pour une part dans leur aspect extérieur. L'humidité exerce sur eux une influence fâcheuse, et l'on sait assez de quel manque de soins les plus élémentaires ont trop souvent souffert les manuscrits les plus précieux[1]. Les caves voûtées ou grottes dans lesquelles on remisait d'ordinaire, pour les abriter du feu, les papiers d'archives, étaient presque toujours humides, et cette humidité a beaucoup altéré leur solidité; plusieurs tombent littéralement en morceaux au premier contact; chez d'autres, un travail hygrométrique tout particulier a fait traverser l'écriture d'une feuille à l'autre, au point

1. Voyez, par exemple, ce que rapporte Montfaucon au sujet du manuscrit de l'évangile de Saint-Marc, de Venise. Ce cahier, qui avait été placé, en 1564, dans un caveau souterrain, était lisible à cette époque; 146 ans plus tard, lorsque Montfaucon l'examina, il était tombé dans un tel état qu'on ne pouvait plus en lire deux mots de suite. (Dissertation sur le papyrus, etc., dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*. Paris, 1729, p. 600.)

qu'il devient presque impossible de les déchiffrer. Dans un grand nombre, la gélatine employée au collage a été altérée et a même fini par disparaître; des moisissures noires ou rosées s'y sont développées, et le microscope y reconnaît de nombreuses spores de champignons.

Les manuscrits de bibliothèque n'ont guère été mieux soignés; dans les greniers où ils séjournaient trop souvent, ils avaient à subir les atteintes des souris, des mites et des gouttières. La température très élevée qu'ils avaient à supporter a de même, à la longue, altéré le papier et l'a rendu excessivement cassant.

Toutes ces circonstances, en exerçant sur les papiers leurs diverses actions, les ont amenés aux états variés où nous les rencontrons aujourd'hui. Cependant, chose admirable, la nature intime des fibres, leur squelette, si l'on peut ainsi dire, n'a pas subi d'altération, et ce sont souvent les cahiers qui ont le plus souffert qui sont devenus mous, laineux et sans consistance, qui présentent au microscope les fibres les plus belles et les mieux caractérisées.

VI.

Abordons enfin la partie expérimentale de notre étude. Meermann et Bodmann désiraient tous les deux que la science pût leur fournir les moyens de différencier le papier de coton de celui

de chiffe. Il semble qu'avec les immenses progrès accomplis en chimie depuis le commencement de ce siècle, ce vœu aurait dû être réalisé, et qu'un réactif d'un emploi facile dût permettre aujourd'hui de distinguer de suite, et nettement, ces deux produits. Il n'en est rien. Chimiquement, les fibres épurées de coton, de lin, de chanvre, même de bois, de paille et d'alfa se comportent de la même manière, parce qu'elles sont, les unes et les autres, une seule et même substance, la *cellulose*. En revanche, chacune de ces fibres conserve, à travers toutes les phases d'une longue fabrication, ses formes individuelles et caractéristiques, que l'on peut reconnaître au microscope.

Dès 1828, les études entreprises par Heilman[1] avaient donné la possibilité de distinguer, à l'aide de cet instrument, les fibres de coton de celles de chanvre et de lin. Depuis cette époque, les progrès de la micrographie, et en particulier l'emploi de la lumière polarisée, ont fait connaître de nouveaux traits distinctifs entre ces différentes fibres.

Les *fibres de coton*, vues sous un fort grossissement, affectent la forme de rubans aplatis dont les bords se terminent en bourrelets brillants, très étroits; elles sont habituellement longues et tordues en spirales; leurs extrémités sont, non pas pointues, mais larges et arrondies.

1. Voyez *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, t. I, p. 5.

Les *fibres de chanvre ou de lin* se manifestent sous la forme de petits cylindres généralement cannelés, striés ou fissurés dans le sens de la longueur, avec des renflements fréquents ou des nodosités qui leur donnent l'apparence du bambou.

Avec la *lumière polarisée* et à l'aide d'un grossissement linéaire de 120 à 150, on distingue plus facilement encore le coton du chanvre et du lin. Le *coton* apparaît comme un étroit ruban plissé et brille d'un vif éclat. On ne voit à sa surface ni stries longitudinales, ni cloisons transversales. Les *fibres de lin ou de chanvre* brillent aussi dans le champ visuel du microscope, mais avec moins d'éclat. Leur aspect n'est pas rubané et leur forme cylindrique est ordinairement reconnaissable, sauf pour les papiers dont l'état de conservation laisse beaucoup à désirer; cependant, même dans ceux-là, et quel que soit leur âge, les fibres offrent toujours de légères stries longitudinales, inégales et irrégulièrement espacées, puis, de distance en distance, elles ont des traits rectilignes qui traversent obliquement toute la largeur du cylindre. Ces traits obliques sont des restes de cloisons cellulaires ; ils se croisent d'ordinaire deux par deux, sous forme de chevalets. Ces sortes de chevalets ou de croix se reconnaissent malgré les teintes vives et variées que ce mode d'éclairage donne aux fibres.

Pour quiconque a pris la peine de les examiner à diverses reprises avec attention, ces deux substances ne sauraient être confondues, de telle sorte

qu'on possède maintenant, — et cela depuis bien des années, — un moyen scientifique, certain, facile et pratique de différencier le papier de coton de celui de chanvre.

Wattenbach[1] le constatait dès 1871, mais personne, croyons-nous, n'avait songé à reprendre les discussions du siècle passé et à leur appliquer les procédés de l'analyse moderne. Ainsi Sickel[2], qui reproche à Wattenbach de n'avoir pas suffisamment marqué la différence entre le papier de coton et celui de chiffe et d'avoir passé sous silence le genre mixte (mélange de chiffe et de coton), n'a pas utilisé le microscope. Pour répartir entre ses trois classes de papiers les divers documents qu'il mentionne, il s'en tient aux caractères énoncés par Bodmann. S'il eût examiné la chose plus à fond, il n'aurait pas indiqué le *Liber plegiorum* de Venise comme étant de coton pur; il aurait reconnu, avant nous, mais comme nous, qu'il est formé de chiffons de chanvre bien battus, sans traces de coton.

L'analyse microscopique n'a été que rarement appliquée au papier. M. le professeur Paoli[3], dans une note récente, en cite une, faite par M. le professeur T. Caruel et consignée par Luppi[4]; c'est la seule qui ait été publiée. M. Caruel, exa-

1. Voyez *Das Schriftwesen in Mittelalter*. Leipzig, 1871.
2. Voyez *Historische Zeitschrift*, t. XXVII, p. 442.
3. Voyez *Archivio storico italiano*, 1885, t. XV, disp. 2.
4. Voyez *Manuale di paleografia*, p. 46.

minant la nature de documents qui provenaient de Constantinople, d'Égypte et de Pise, trouva qu'ils ne renfermaient pas trace de fibres de lin, mais qu'ils étaient composés exclusivement de coton[1].

Dans l'étude que nous poursuivons depuis bien des années, au point de vue spécial de leurs filigranes, des papiers employés au moyen âge, nous avions été frappé du fait qu'en Suisse, les plus

1. M. le prof. Luppi a bien voulu, sur notre demande, nous adresser quelques échantillons de papiers, qu'il estimait être de coton, écrits à Constantinople vers 1200, à Pise au XIIe siècle, en 1200 et en 1355, et à Reggio de Calabre en 1356. Aucun de ces spécimens ne renfermait de coton; toutefois nous ignorons s'ils appartenaient aux documents analysés antérieurement par M. le prof. Caruel.

Nous devons enfin et surtout mentionner les recherches de MM. Girard, professeur à l'École des arts et métiers, et Giry, professeur à l'École des chartes, recherches encore inédites, mais qui, nous l'espérons, ne tarderont pas à être publiées et qui achèveront de porter la lumière sur le sujet. Ces messieurs, à propos de l'interprétation d'un passage d'un auteur du moyen âge, se demandèrent, eux aussi, s'il existait un papier réellement composé de coton. Les analyses microscopiques provoquées par cette question les ont amenés à une conclusion identique à la nôtre; ils n'ont pas trouvé de coton dans les documents examinés par eux, documents soigneusement choisis parmi ceux tenus jusqu'à ce jour comme étant écrits sur papier de coton.

MM. Girard et Giry faisant en même temps que nous des recherches semblables, aboutissant au même résultat, c'est-à-dire à nier l'existence du papier de coton, et cela sans que de part ou d'autre nous eussions connaissance des travaux les uns des autres, voilà certes un fait de nature à donner à notre conclusion commune une grande présomption de certitude.

anciens documents de ce genre conservés dans les dépôts d'archives (Sion, de 1275, Genève, de 1319, Lausanne, antérieur à 1336, Bâle, de 1339, etc.) avaient été écrits exclusivement sur papier de chiffe. Nous en avions conclu que celui de coton n'était pas parvenu dans ce pays et que son usage n'avait pas pénétré dans ses chancelleries. C'était bien un peu singulier, puisque l'Italie, la France, l'Allemagne en possédaient de nombreux spécimens; mais enfin c'était admissible. Par contre, il devait s'en trouver, en plus ou moins grande abondance, dans les bibliothèques et en particulier dans les manuscrits grecs, hébreux et arabes, écrits dans cet Orient où l'usage du papier de coton avait débuté et s'était maintenu, dit-on, si longtemps. Nous visitâmes donc les bibliothèques de Genève, de Berne, de Bâle, de Zurich et de Saint-Gall, mais aucun des volumes qui passèrent sous nos yeux n'était de coton. La plupart étaient de papier de chiffe filigrané, et ces filigranes attestaient en général une provenance italienne; les autres étaient aussi de papier de chiffe, mais dépourvus de filigranes. Si l'absence de toute marque empêchait de déterminer leur âge et leur origine, le microscope ne permettait aucune hésitation sur leur nature intime.

Ce résultat négatif nous surprit beaucoup et jeta des doutes dans notre esprit. Se pouvait-il que tant de savants, depuis Montfaucon, Mabillon, Maffei, jusqu'à MM. de Wailly, Wattenbach et Glo-

ria, se fussent trompés; que tant d'hommes qui s'étaient spécialement occupés du sujet, Meermann, Breitkopf, Jansen, Bodmann, Sickel, se fussent fourvoyés à ce point d'avoir certifié être papier de coton ce qui était papier de chiffe? Se pouvait-il qu'on eût inventé de toutes pièces un produit qui n'aurait jamais existé? Nous résolûmes de tirer la chose au clair et nous fîmes sans retard les démarches nécessaires pour obtenir des échantillons des plus anciens papiers de coton signalés comme tels dans les archives et bibliothèques d'Europe. Nous avons rencontré auprès de la plupart des directeurs de ces établissements la plus parfaite bienveillance. Grâce à leur bonne volonté, nous avons pu recueillir et analyser un grand nombre de spécimens de papiers, à partir du xe siècle, de manière à dresser le tableau suivant[1].

Il ressort de l'examen de ce tableau que, si, dans certains papiers (nos nos 6, 7, 55, 56, 57, 58, 73 et 74), on voit quelques fibres de coton, c'est par suite du mélange, en très petite quantité, de chiffons de coton parmi ceux de chanvre et de lin.

Nulle part et en aucun temps, on ne trouve du papier composé exclusivement de coton, comme

1. Nous saisissons cette occasion pour remercier sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu collaborer à ce travail, et tout particulièrement M. le professeur J. Brun, de Genève, dont les connaissances micrographiques et la grande expérience nous ont été du plus précieux secours.

celui dont on a admis l'existence jusqu'à ce jour. Un produit semblable ne devrait renfermer que des fibres pures de coton à l'exclusion de toutes autres, et ce cas ne se présente pas. Nous croyons même pouvoir dire qu'il serait plus difficile de fabriquer du papier avec de la bourre de coton qu'avec des chiffons, aucune substance, dans la nature, ne fournissant la cellulose à un état aussi pur et aussi favorable à la manutention que la toile usée. En outre, cette matière n'a point de valeur intrinsèque; voilà pourquoi, en se plaçant au seul point de vue technique, il est fort peu probable qu'on ait commencé par utiliser la bourre de coton pour passer ensuite aux chiffons.

Quelques-uns des papiers analysés (n°s 49, 60 et 83) renferment des fibres d'autres végétaux, graminée et bambou, qu'il est difficile de déterminer et sur la provenance et le mode d'emploi desquels nous ne saurions nous prononcer.

Il est malaisé de distinguer au microscope les fibres de lin de celles de chanvre; elles ne diffèrent guère entre elles que par les dimensions plus faibles des premières; aussi n'avons-nous pas attaché à cette distinction une grande importance, tant il est vraisemblable que les chiffons de lin auront été habituellement mêlés, sous tous les climats, en proportions variables, à ceux de chanvre. Ce point n'a du reste aucun intérêt, la discussion ne portant que sur la question de l'emploi de la bourre de coton dans la fabrication ancienne du papier,

question que nous estimons maintenant résolue.

Encore un mot. On a cité quelquefois des documents sur papier aussi anciens et même plus anciens que ceux qu'il nous a été donné d'examiner. Dans le nombre, il en est deux qu'il faut mentionner. L'un est le manuscrit grec n° 990 (ancien n° 2889) de la Bibliothèque nationale de Paris, que Montfaucon[1] indique comme étant de l'an 1050 et qui est, en réalité, de 1030; l'autre est l'évangile de Saint-Marc, à Venise, dont nous avons déjà parlé, que l'on attribue généralement au VIII[e] siècle et qui, étudié par Maffei et par Montfaucon, a été tenu par le premier pour du papier de coton[2], et par le second pour du papyrus d'Égypte[3]. Ces deux documents, après examen, se sont trouvés être en parchemin[4].

1. Voyez *Dissertation sur le papyrus*, etc., dans les *Mémoires de littérature de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de 1718 à 1725. Paris, 1729, tome VI, p. 592.

2. Voyez *Istor. diplom.*, p. 78 et 79.

3. Voyez *Dissertation sur le papyrus*, etc., et *Paléographie grecque*, livre I, chap. II.

4. Voyez, pour l'évangile de Saint-Marc, à Venise, un article de M. V. Joppi intitulé : *le Sacre reliquie della chiesa patriarcale d'Aquileja*, dans l'*Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino*, vol. III (1885), fasc. 3-4; puis Molini, *De vita et lipsanis S. Marci*, Rome, 1864, p. 87; enfin Bethmann, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1876, II, p. 112.

ANALYSES MICROSCOPIQUES

DE

PAPIERS DU MOYEN AGE.

N°ˢ	Provenance.	Titre du document.	Écri
1	Archives de Genève.	Grosse du prieuré de Saint-Victor par de Chinige, allant de 1311 à 1351.	Gen
2	Ibid.	Informations relatives aux dommages causés aux habitants de Jussy par les troupes de Savoie en 1346.	Ibi
3	Ibid.	Acte de l'évêque Alamand, suspendant l'excommunication lancée contre les Tavel.	Ibi
4	Ibid.	Plainte adressée au comte de Savoie par les Tavel contre l'évêque Alamand.	Ibi
5	Ibid.	Registre de comptes de près de 300 feuillets, commencé en 1364 et allant jusqu'en 1380.	Ibid
6	Ibid.	Fragment d'enquête contre Jacques de Viremoulin.	Ibi
7	Ibid.	Enquête contre Jaquemet Vuallat ou Vuachat.	Ibi

1. Voir aux planches le n° 1.
2. Voir aux planches le n° 3.
3. Voir aux planches le n° 4.

date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
rs 1319.	Force moyenne, nuageux par transparence, gris-jaune, non lissé, format de 40/60 centimètres, pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures indistinctes espacées d'environ 1 1/4 millimètre, filigrané à la couronne[1].	Chanvre, avec environ 1/8 de lin. Collage à la gélatine; résine assez abondante.
1346.	Force moyenne, nuageux par transparence, non lissé, jaunâtre; format 30/45 cent., pontuseaux espacés d'environ 6 cent., vergeures indistinctes, espacées d'environ 3 mill.	Chanvre mal roui; résine assez abondante.
1356.	Force moyenne, uni par transparence, assez blanc, non lissé, format rogné de 28/42 cent., pontuseaux invisibles, vergeures indistinctes, espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané aux deux cercles[2].	Chanvre mal roui, fibre bien battue et très brisée.
1357.	Force moyenne, nuageux par transparence, jaunâtre, non lissé, format rogné de de 28/42 cent., pontuseaux espacés d'environ 2 1/2 mill., filigrané à la tête de bélier[3].	Chanvre mal roui, fibre pure; résine assez abondante.
1364.	Force moyenne, assez uni par transparence, jaunâtre, non lissé, format rogné de 29/43 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané aux deux cercles[4].	Chanvre; présence de résine.
1401.	Mince, assez uni par transparence, non lissé, gris-jaunâtre, format 30/43 cent., pontuseaux irrégulièrement espacés d'environ 4 cent., vergeures espacées de 2 1/2 mill. environ, avec traces de vergeures fines intermédiaires; filigrané à la feuille de trèfle[5].	Chanvre, avec quelques rares fibres de coton; présence de résine.
1403.	Force moyenne, uni par transparence, blanc, non lissé, format de 30/43 cent., pontuseaux indistincts, vergeures espacées d'environ 2 1/2 mill., filigrané à la fleur de lis[6].	Chanvre, avec quelques rares fibres de coton; présence de résine.

1. Voir aux planches le n° 5.
2. Voir aux planches le n° 6.
3. Voir aux planches le n° 7.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
8	Archives de Lausanne.	Registre d'Extentes d'Avenches.	Avenches
9	Archives de Fribourg.	Extentes de la seigneurie de Châtel Saint-Denis en 1309[2].	Châtel Saint-Denis.
10	Ibid.	Extentes de la seigneurie de Montagny-les-Monts, près Payerne.	Payerne.
11	Archives de Bâle.	Livre de compte de St Peter's Stifte.	Bâle.
12	Archives de Valère à Sion (Valais).	Minute du notaire Martin, de 1275 à 1287.	Sion.
13	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	N° 311. Interrogatoire des Templiers.	Carcassonne
14	Ibid.	N° 306. Coutumes de Figeac, par Guillaume de Nogaret.	Figeac.
15	Ibid.	N° 281. Commissaires royaux en Toulousain. Registre de sentences de 1272 à 1274.	Toulouse.

1. Voir aux planches le n° 8.

2. Ce document, qu'on considère généralement comme un original, ne peut, d'après le filigrane, être qu'une copie postérieure d'au moins quatre-vingts ans.

date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1336.	Force moyenne, assez uni par transparence, avec beaucoup d'impuretés, blanc, non lissé, format rogné de 27 1/2/44 cent., pontuseaux très fins, vergeures espacées de 3 1/2 mill., filigrané aux deux cercles reliés par une barre[1].	Chanvre, en belles fibres.
[illegible]in du [illegible] siècle.	Mince, jaunâtre, format de 40/59 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 2 mill., filigrané à la grande fleur de lis[3].	Chanvre, fibre pure et bien battue.
1329.	Mince, blanc, format rogné de 35/50 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre, imparfaitement roui.
1339.	Force moyenne, gris-jaunâtre, nuageux par transparence, format de 31/44 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à l'arbalète[4].	Chanvre en pures et belles fibres; collage à la gélatine; résine assez abondante.
1275.	Moyen, assez uni par transparence, jaunâtre, beaucoup de fils et de nœuds dans la pâte, un peu lissé, format 32/48 cent., pontuseaux peu visibles distants de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 à 2 mill.	Chanvre bien roui, mêlé d'un peu de lin; absence de résine.
1307.	Moyen, uni par transparence, blanc, nerveux.	Chanvre en belles fibres; collage surabondant à la gélatine.
1302.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre; présence d'un corps gras.
1272.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, sans consistance, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre; absence complète de gélatine, nombreuses spores de moisissure.

[illegible]Voir aux planches le n° 9.
[illegible]Voir aux planches le n° 11.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
8	Archives de Lausanne.	Registre d'Extentes d'Avenches.	Avench
9	Archives de Fribourg.	Extentes de la seigneurie de Châtel Saint-Denis en 1309[2].	Châtel Sa Denis.
10	Ibid.	Extentes de la seigneurie de Montagny-les-Monts, près Payerne.	Payern
11	Archives de Bâle.	Livre de compte de St Peter's Stifte.	Bâle.
12	Archives de Valère à Sion (Valais).	Minute du notaire Martin, de 1275 à 1287.	Sion.
13	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	No 311. Interrogatoire des Templiers.	Carcasson
14	Ibid.	No 306. Coutumes de Figeac, par Guillaume de Nogaret.	Figeac.
15	Ibid.	No 281. Commissaires royaux en Toulousain. Registre de sentences de 1272 à 1274.	Toul

1. Voir aux planches le no 8.
2. Ce document, qu'on considère généralement comme
d'après le filigrane, être qu'une copie postérieure d'au moins

... la date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1336.	Force moyenne, assez uni par transparence, avec beaucoup d'impuretés, blanc, non lissé, format rogné de 27 1/2/44 cent., pontuseaux très fins, vergeures espacées de 3 1/2 mill., filigrané aux deux cercles reliés par une barre[1].	Chanvre, en belles fibres.
Fin du [illegible] siècle.	Mince, jaunâtre, format de 40/59 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 2 mill., filigrané à la grande fleur de lis[3].	Chanvre, fibre pure et bien battue.
1320.	Mince, blanc, format rogné de 35/50 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre, imparfaitement roui.
1339.	Force moyenne, gris-jaunâtre, nuageux par transparence, format de 31/44 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à l'arbalète[4].	Chanvre en pures et belles fibres; collage à la gélatine; résine assez abondante.
1275.	Moyen, assez uni par transparence, jaunâtre, beaucoup de fils et de nœuds dans la pâte, un peu lissé, format 32/48 cent., pontuseaux peu visibles distants de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 à 2 mill.	Chanvre bien roui, mêlé d'un peu de lin; absence de résine.
1307.	Moyen, uni par transparence, blanc, nerveux.	Chanvre en belles fibres; collage surabondant à la gélatine.
1302.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, [illegible] vergeures [illegible] d'environ [illegible]	Chanvre; présence d'un corps gras.
1272.	[illegible] ass[illegible] jaunâtre, [illegible] co[illegible] vergeures [illegible] envi[illegible].	Chanvre; absence complète de gélatine, nombreuses spores de moisissure.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écrit
8	Archives de Lausanne.	Registre d'Extentes d'Avenches.	Avench
9	Archives de Fribourg.	Extentes de la seigneurie de Châtel Saint-Denis en 1309[2].	Châtel Sa Denis.
10	Ibid.	Extentes de la seigneurie de Montagny-les-Monts, près Payerne.	Payerne
11	Archives de Bâle.	Livre de compte de St Peter's Stifte.	Bâle.
12	Archives de Valère à Sion (Valais).	Minute du notaire Martin, de 1275 à 1287.	Sion.
13	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	No 311. Interrogatoire des Templiers.	Carcassonn
14	Ibid.	No 306. Coutumes de Figeac, par Guillaume de Nogaret.	Figeac.
15	Ibid.	No 281. Commissaires royaux en Toulousain. Registre de sentences de 1272 à 1274.	Toulouse.

1. Voir aux planches le no 8.
2. Ce document, qu'on considère généralement comme un original, ne peut, d'après le filigrane, être qu'une copie postérieure d'au moins quatre-vingts ans.

… date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1336.	Force moyenne, assez uni par transparence, avec beaucoup d'impuretés, blanc, non lissé, format rogné de 27 1/2/44 cent., pontuseaux très fins, vergeures espacées de 3 1/2 mill., filigrané aux deux cercles reliés par une barre[1].	Chanvre, en belles fibres.
Fin du IVe siècle.	Mince, jaunâtre, format de 40/59 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 2 mill., filigrané à la grande fleur de lis[3].	Chanvre, fibre pure et bien battue.
1320.	Mince, blanc, format rogné de 35/50 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre, imparfaitement roui.
1339.	Force moyenne, gris-jaunâtre, nuageux par transparence, format de 31/44 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à l'arbalète[4].	Chanvre en pures et belles fibres; collage à la gélatine; résine assez abondante.
1275.	Moyen, assez uni par transparence, jaunâtre, beaucoup de fils et de nœuds dans la pâte, un peu lissé, format 32/48 cent., pontuseaux peu visibles distants de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 à 2 mill.	Chanvre bien roui, mêlé d'un peu de lin; absence de résine.
1307.	Moyen, uni par transparence, blanc, nerveux.	Chanvre en belles fibres; collage surabondant à la gélatine.
1302.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre; présence d'un corps gras.
1272.	Moyen, assez opaque, jaunâtre, mou, sans consistance, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre; absence complète de gélatine, nombreuses spores de moisissure.

[1] Voir aux planches le n° 9.
[3] Voir aux planches le n° 11.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écri
16	Archives nationales de France. Musée de l'hôtel Soubise.	No 248. Registre des enquêteurs royaux dans la sénéchaussée de Beaucaire.	Beauc
17	Ibid.	No 248. Même document, pièce F.	Beauc
18	Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille.	Registre coté B 1106.	Prove
19	Ibid.	Registre coté B 172.	Ibid
20	Ibid.	Registre coté B 144.	Ibid
21	Ibid.	Registre coté B 1097.	Ibi
22	Ibid.	Registre coté B 141.	Ibi
23	Ibid.	Registre coté B 812.	Ibi
24	Ibid.	Registre coté B 1068.	Ibi
25	Ibid.	Registre coté B 1590.	Ibi

…a date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1248.	Moyen, assez uni par transparence, gris-jaunâtre, mou, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin, fibre bien battue.
1248.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds dans la pâte, jaunâtre, très nerveux, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre; fortement collé à la gélatine; pas de résine.
1310.	Mince, translucide, blanc-roux, nerveux, pâte unie et sans taches, vergeures espacées d'environ 1 mill.	Chanvre, fibres pures et très battues.
1300.	Mince, translucide, quelques fils et nœuds, blanc-roux, nerveux, vergeures espacées de 1 1/4 mill.	Chanvre, fibres pures et très battues.
1291.	Moyen, assez uni par transparence, beaucoup de fils et de nœuds, roux, vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre mal roui, fibres très battues et brisées.
…me siècle.	Moyen, nuageux par transparence, nombreux fils et nœuds, blanc-roux, assez mou, vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibres magnifiques pas brisées.
1272.	Moyen, uni par transparence, fils et impuretés, assez blanc, nerveux, assez lisse, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé d'un peu de lin, belles fibres, pas brisées.
1265.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds, assez blanc, nerveux, assez lisse, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, mêlé de lin, fibre belle et peu battue.
1262.	Moyen, uni par transparence, fils et nœuds, assez blanc, nerveux, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Chanvre, fibre pure, belle et longue.
1249.	Mince, pâte unie et pure, assez blanc, nerveux, vergeures espacées d'environ 3 mill., traces de vergeures intermédiaires.	Chanvre, fibre pure et bien battue.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écri
26	Archives départementales des Bouches-du-Rhône, à Marseille.	Registre coté (?).	Prove
27	Archives municipales de Marseille.	Actes du notaire Pierre Marini.	Marse
28	Ibid.	Actes du notaire Giraud Amalric.	Ibid
29	Archives départementales de l'Isère, à Grenoble.	Registre de reconnaissances du Brianconnais.	Dauph
30	Ibid.	Ibid.	Ibid
31	Ibid.	Registre coté B 2658.	Ibid
32	Archives notariales d'Udine (Frioul).	Minutes du notaire Giacomo Nibissio.	Gem (Friou
33	Archives de Venise.	Liber Plegiorum.	Veni
34	Archives de Gênes.	Actes du notaire Giovanni Scriba, de 1154 à 1166[1].	Gên

1. Ce document est une espèce de palympseste, c'est-à-dire que le notaire a utilisé un papier antérieurement écrit en arabe, mais il n'a pas cherché disparaître le texte ancien; il s'est borné à écrire par-dessus, dans les partie feuille laissées blanches. Voir pour le texte arabe de ce document les *Att*

date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
[illegible] siècle.	Moyen, pâte unie et pure, blanc, nerveux, non lissé, vergeures espacées tantôt de 2 1/4 mill., tantôt, et au bord de la feuille, de 1 1/4 seulement.	Chanvre, fibre très battue et brisée; collage à la gélatine.
1280.	Épais, opaque, blanc-roux, extrêmement mou, vergeures invisibles.	Chanvre, fibre pure et belle.
1248.	Moyen, nuageux par transparence, gris-jaunâtre, uni, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibres brisées et battues.
1260.	Moyen, passablement de fils et nœuds, jaunâtre, assez mou, vergeures espacées d'environ 1 1/2 mill.	Lin mêlé de chanvre.
1265.	Moyen, pâte assez pure, jaunâtre, assez mou, format rogné 28/49 cent., vergeures espacées d'environ 3 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin, fibre très battue.
1298.	Assez épais, pâte opaque, jaunâtre, format rogné de 31 1/2/47 cent., 10 pontuseaux espacés de 40 à 55 mill., vergeures espacées d'environ 2 1/4 mill.	Chanvre mêlé d'un peu de lin.
1259.	Mince, nuageux par transparence, roux, mou, pontuseaux espacés d'environ 4 1/2 cent., vergeures espacées d'environ 1 3/4 mill.	Lin mêlé de très peu de chanvre.
1223.	Mince, uni, pâte pure, blanc-roux, vergeures espacées de 1 1/3 mill.	Chanvre, fibre pure et très battue; la pâte est imprégnée de gomme adragante; la résine, assez abondante, paraît être à la surface.
1154.	Mince, uni, roux, pâte assez pure.	Chanvre, fibre belle et nettement caractérisée, ci et là écrasée; collage à la résine (probablement colophane).

[illegible]*ieta ligure di Storia Patria*, vol. V, fasc. IV, page 633 (Gênes, 1873), et pour [illegible]actes du notaire Scriba, les *Monumenta Historiae Patriae*, tome II.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écrit
35	Archives de Fabriano.	Actes du notaire Palmiero.	Fabria
36	Ibid.	Actes du notaire Beretta.	Ibid.
37	Ibid.	Registre AC. Riformanze.	Ibid.
38	Ibid.	Ibid.	Ibid.
39	Ibid.	AC. Declarationes super sententiis latis a Rollando de Balneoregio.	Ibid.
40	Ibid.	Ibid.	Ibid.
41	Archives de Bologne.	Giuridizione del Podesta.	Bologn
42	Ibid.	Ibid.	Ibid.
43	Archives de Palerme.	Tabulario di San Martino.	Sicile.
44	Ibid.	Tabulario di Santa Maria del Bosco.	Ibid.

1. Voir aux planches le n° 37.
2. Voir aux planches le n° 38.

…a date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1273.	Épais, assez translucide, roux, assez rugueux, fils et nœuds, vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre; collage abondant à la gélatine et à la gomme adragante.
1286.	Moyen, translucide, jaunâtre, nerveux, quelques impuretés dans la pâte.	Chanvre en belles fibres; collage à la gélatine.
1293.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds; format 31/46 cent., pontuseaux espacés de 52 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill., filigrané aux lettres I. O[1].	Chanvre en belles fibres.
1293.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, pontuseaux espacés de 5 cent., vergeures espacées de 1 2/3 mill., filigrané à un huit couché[2], format 32/44 cent.	Chanvre, fibres belles et longues, collage à la gélatine.
1294.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, pontuseaux espacés de 55 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill., filigrané à une grande croix pommée[3], format 30/46 cent.	Chanvre mêlé de très peu de lin; collage à la gélatine.
1294.	Fort, nerveux, blanc, fils et nœuds, format de 31/49 cent.	Chanvre en belles fibres.
1274.	Assez épais, très nuageux par transparence, assez rugueux, très roux, pâte grossière, vergeures indistinctes.	Chanvre, fibre pure; collage à la gélatine; absence de résine.
1281.	Moyen, translucide, blanc-roux, nerveux, lissé, quelques fils et impuretés, pontuseaux espacés de 5 cent., vergeures espacées d'environ 2 mill.	Chanvre; collage à la gélatine.
1365.	Mince, uni, blanc, pâte assez pure.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin.
1359.	Moyen, opaque, blanc-roux.	Chanvre, mêlé peut-être d'un peu de lin.

1. Voir aux planches le n° 39.

N°°	Provenance.	Titre du document.	É
45	Archives de Palerme.	Tabulario di San Martino alle Scule.	Si
46	Ibid.	Actes de notaire.	Pal
47	Ibid.	Ibid.	Ib
48	Ibid.	Registre.	Ibi
49	Regia Cappella Palatina, à Palerme.	Diplôme.	Ibi
50	Archives de Lübeck.	Lettre de l'empereur Frédéric II.	San Ger
51	Bibliothèque publique de Genève.	Manuscrit hébreu n° 10.	Italie
52	Ibid.	Manuscrit grec n° 32.	(?)
53	Ibid.	Manuscrit grec n° 44.	(?)
54	Ibid.	Manuscrit oriental n° 54 *d*.	Per

1. Cette analyse a été faite par deux experts, MM. Th. Schoner et D[r] H.
ma demande, et sous les yeux de M. le D[r] C. Wehrmann, archiviste d'Éta
son assistant, M. le D[r] Hagedorn, à Lubeck.

date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1333.	Assez mince, opaque, uni, roux.	Chanvre.
1323.	Assez mince, assez blanc, assez uni.	Chanvre.
1259.	Mince, blanc, pâte pure, mou.	Chanvre en fibres superbes.
moitié XIIIe s.	Mince, opaque, blanc-roux, mou.	Chanvre en belles fibres.
1139.	Teint en rouge.	Matière étrangère, qui n'est ni chanvre, ni lin, ni coton, mais probablement du bambou.
1230.		Fibre de chanvre (leinenfaser), absence de coton [1].
du XIIIe commencement du XIVe s.	Épais, uni par transparence, blanc-roux, assez lisse, format rogné 31/43 1/2 cent., pontuseaux espacés d'environ 5 cent., vergeures espacées de 1 3/4 mill.	Chanvre, fibres peu battues; résine en petite quantité.
mmencement du XIVe s.	Moyen, assez opaque, blanc-roux, mou, format rogné 28 1/2/41 cent., pontuseaux espacés de 5 à 6 cent., vergeures espacées de 1 1/2 mill., 5 filigranes [2].	Chanvre; résine assez abondante.
du XIIIe commencement du XIVe s.	Épaisseur variable, opaque, roux, assez uni, matière assez souvent lâche et trouée, format rogné 30/40 cent., pontuseaux invisibles, vergeures variées.	Chanvre mêlé de très peu de lin.
XVIIIe s.	Très mince, blanc-jaunâtre, nerveux, translucide, pâte assez impure, mouchetée de noir, pontuseaux espacés de 3 cent., vergeures espacées de 1 mill.	Chanvre, fibre très battue; abondance de résine.

Voir aux planches les n[os] 52, *a*, *b*, *c*, *d*, *e*.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écri
55	Bibliothèque de Berne.	Manuscrit oriental nº 288.	(?
56	Ibid.	Manuscrit turc nº 631.	(?)
57	Ibid.	Manuscrit arabe nº 637.	(?)
58	Ibid.	Manuscrit arabe nº 644.	(?)
59	Bibliothèque de Bâle.	Thucydide en grec.	(?)
60	Ibid.	A. N. I. 8. Sermons de Grégoire le Grand commentés par Élie de Crète.	(?)
61	Bibliothèque nationale, à Paris.	Fonds des nouvelles acquisitions latines nº 1296.	Espag
62	Ibid.	Fonds grec nº 154 (ancien nº 2436).	Orien
63	Ibid.	Fonds grec nº 194 A.	(?)
64	Ibid.	Fonds hébreu nº 1225.	(?)
65	Ibid.	Fonds hébreu nº 175.	(?)

la date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIIIe au XIVe s.	Moyen, assez opaque, roux, mou, format rogné 32/53 cent.	Chanvre, mêlé de peu de lin et de quelques fibres de coton (moins de 1 °/o).
Postérieur à 1492.	Moyen, pâte assez unie et assez pure, assez nerveux, roux, format rogné 28/37 cent., vergeures espacées de 1 mill.	Lin, mêlé de très peu de chanvre et de quelques fibres de coton; collage à la gélatine, absence de résine.
XIVe s.	Moyen, blanc-roux, pâte assez pure, assez nerveux, assez lisse, vergeure assez distincte, fine.	Lin, mêlé de peu de chanvre et de quelques fibres de coton; collage à la gélatine; absence de résine.
(?)	Assez mince, assez opaque, roux, assez nerveux, assez lisse, vergeure indistincte.	Lin, mêlé de peu de chanvre et de quelques fibres de coton; absence de résine.
XIVe s.	Mince, pâte assez pure, blanc-roux, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de très peu de lin, fibre très battue; collage à la gélatine.
XIIIe s.	Mince, peu translucide, assez nerveux, roux, vergeures indistinctes.	Lin mêlé de peu de chanvre et de fibres d'une graminée.
ou XIIe s.	Moyen, translucide, fils et nœuds, roux, assez uni, vergeures invisibles.	Lin, fibres très battues; absence de gélatine; collage à la résine, dont une partie a été altérée par le temps.
XIIe s.	Moyen, roux, nerveux, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, en partie écru; collage à la gélatine.
1255.	Assez épais, opaque, roux, assez nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre, en partie écru; collage à la gélatine.
Antérieur à 1291.	Moyen, opaque, roux, peu nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre mal roui, fibres très battues.
1271.	Moyen, opaque, roux, assez nerveux, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de lin; collage à la gélatine.

N°s	Provenance.	Titre du document.	Écrit
66	Bibliothèque nationale, à Paris.	Fonds hébreu n° 79.	(?)
67	Ibid.	Fonds arabe, supplément n° 952 *bis* (catalogue de 1883).	Schira en Per
68	Ibid.	Fonds arabe n° 1097 (cat. de 1883).	(?)
69	Ibid.	Fonds arabe n° 882 *a* (cat. de 1883).	(?)
70	Ibid.	Fonds arabe n° 736 (cat. de 1739).	(?)
71	Ibid.	Fonds arabe n° 1028 (cat. de 1739).	(?)
72	Ibid.	Fonds arabe n° 1405 (cat. de 1739).	(?)
73	Ibid.	Fonds arabe n° 1294 (cat. de 1739).	(?)
74	Ibid.	Fonds arabe n° 1104 (cat. de 1739).	(?)
75	Ibid.	Fonds arabe n° 1295 (cat. de 1739).	(?)
76	Ibid.	Fonds arabe n° 79 (cat. de 1739).	(?)
77	Ibid.	Fonds arabe n° 55 (cat. de 1739).	(?)
78	Ibid.	Fonds syriaque n° 10 (cat. Zotenberg).	(?)
79	Ibid.	Fonds syriaque n° 155 (cat. Zotenberg).	Nicosie Chypre
80	Ibid.	Fonds syriaque n° 56 (cat. Zotenberg).	Couvent d Mère de D au désert Scété.

1. Ce manuscrit est indiqué comme étant de l'an 551 après J.-C. Nous pe

... date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIIIe s.	Moyen, peu translucide, blanc-roux, pâte très dure.	Chanvre mêlé de lin; collage à la résine.
969.	Moyen, opaque, roux, peu nerveux.	Chanvre pur.
1025.	Mince, opaque, roux-foncé, peu nerveux.	Chanvre; collage à la résine.
Antérieur à 1027.	Mince, opaque, roux, peu nerveux.	Chanvre pur.
1167.	Moyen, uni par transparence, nerveux, blanc-roux.	Chanvre, fibre pure et très battue.
1166.	Assez mince, roux, assez nerveux, uni, vergeures espacées de 1 1/4 mill.	Chanvre.
1162.	Moyen, blanc-roux, assez nerveux, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre mêlé de lin.
1157[1].	Moyen, opaque, assez blanc.	Chanvre, mêlé de quelques fibres de coton.
1155.	Moyen, opaque, assez roux, mou.	Chanvre, mêlé de quelques fibres de coton.
1109.	Moyen, assez opaque, assez roux, assez nerveux.	Chanvre mêlé de peu de lin.
1016.	Mince, translucide, blanc, nerveux, vergeures espacées de 1 mill.	Chanvre, collage à la gomme adragante.
980.	Moyen, opaque, assez blanc, assez nerveux.	Chanvre en belles fibres.
XIIIe ou XIVe s.	Moyen, opaque, roux, assez nerveux.	Chanvre.
1280.	Moyen, opaque, roux, assez nerveux.	Chanvre, belle fibre très battue.
1264.	Moyen, opaque, blanc-roux.	Chanvre mêlé de lin, fibre très battue.

[1] Il faut lire 551 de l'Hégire, soit 1157.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Ecri
81	Bibliothèque nationale, à Paris.	Fonds syriaque n° 134 (cat. Zotenberg).	Couve Nahr-Kl en Sy
82	Ibid.	Fonds syriaque n° 112 (cat. Zotenberg).	Syri
83	Ibid.	Fonds syriaque n° 42 (cat. Zotenberg).	Le Ca
84	Ibid.	Fonds syriaque n° 234 (cat. Zotenberg).	Antio
85	Ibid.	Fonds syriaque n° 236 (cat. Zotenberg).	(?)
86	Ibid.	Fonds syriaque n° 50 (cat. Zotenberg).	(?)
87	Bibliothèque royale de Munich.	Cimelia n° 7 ou[1] Cod. lat. Mon. n° 2574 *b*.	Ital et Allem
88	Bibliothèque royale de Berlin.	Codex oriental n° qu. 107.	(?)
89	Bibliothèque royale de Turin.	Grec B. IV. 9 (n° B. III. 14 du catal. de Pasinus).	(?)
90	Ibid.	Grec B. I. 9 (n° B. IV. 4 de Pasinus).	(?)
91	Ibid.	Grec C. V. 4 (n° B. III. 2. de Pasinus).	Ibi

1. Manuscrit écrit par Albert de Béham sur du papier qu'il avait proba rapporté de son séjour en Italie.

a date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
1256.	Assez mince, opaque, blanc-roux, uni.	Chanvre, mêlé de peu de lin.
1239.	Assez mince, opaque, mou, assez roux, uni.	Chanvre, fibre pure et belle.
1226.	Moyen, opaque, mou, assez blanc, assez nerveux, uni.	Chanvre (fibre très battue) mélangé d'une petite quantité de substance étrangère qui n'est pas du coton.
XIIe ou XIIIe s.	Moyen, opaque, mou, assez roux, uni.	Chanvre mêlé de lin, fibre altérée par un fort alcali.
1194.	Moyen, roux, peu nerveux, uni, vergeures espacées de 1 2/3 mill.	Chanvre mêlé de lin.
1187.	Assez mince, blanc-roux, assez nerveux, uni, vergeures invisibles.	Chanvre mêlé de lin, fibre très battue.
238 à 1255.	Mince, assez mou, assez blanc, uni, pontuseaux espacés de 4 1/3 cent., vergeures espacées de 1 2/3 mill.	Chanvre, en fibres longues et peu battues; abondance de résine.
1032.	Assez mince, roux-foncé, assez nerveux, uni, vergeures invisibles.	Chanvre, fibre bien battue; collage à la résine.
XIIe s.	Moyen, blanc-roux, lissé, format rogné 24/36 cent., pontuseaux et vergeures invisibles.	Chanvre; collage à la résine.
1214.	Moyen, opaque, assez roux, assez mou, très lissé, format rogné 51 1/2/69 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre; collage à la résine.
XIIIe s.	Assez mince, assez mou, blanc-roux, assez uni, format rogné 35/46 cent., pontuseaux espacés de 37 mill., vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre mêlé de peu de lin, fibres longues, rarement écrasées, mais injectées ci et là de résine, ce qui semble indiquer un collage à chaud.

Nos	Provenance.	Titre du document.	Écrit à
92	Bibliothèque royale de Turin.	Grec B. I. 5 (no B. IV. 7 de Pasinus).	(?)
93	Ibid.	Grec B. II. 9 (no C. III. 10 de Pasinus).	(?)
94	Ibid.	Hébreu A. III. 29 (A. I. 16 de Pasinus).	(?)
95	Ibid.	Grec B. II. 14 (C. IV. 10 de Pasinus).	(?)
96	Ibid.	Grec B. III. 5 (B. III. 31 de Pasinus).	(?)
97	Ibid.	Grec B. IV. 6 (B. III. 18 de Pasinus).	(?)
98	British Museum[1], à Londres.	Manuscrit arabe add. 7455.	(?)
99	Ibid.	Manuscrit persan add. 7697.	(?)
100	Ibid.	Manuscrit persan Or. 249.	(?)
101	Ibid.	Manuscrit persan add. 25026.	(?)
102	Ibid.	Manuscrit persan add. 24950.	(?)
103	Ibid.	Manuscrit arabe add. 25735.	(?)

1. Les fragments provenant de manuscrits du British Museum sont si petits

…a date de	Apparence du papier.	Résultat de l'analyse.
XIIIe s.	Moyen, blanc-roux, peu nerveux, lissé, format rogné 50/69 cent., pontuseaux indistincts, vergeures irrégulièrement espacées de 1 1/3 à 2 mill.	Chanvre, fibre très battue.
XIIIe s.	Moyen, mou, assez blanc, lissé, format rogné 44/60 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre, assez mal roui.
1236.	Épais, assez uni, blanc-roux, peu nerveux, format rogné 36/54 cent., pontuseaux espacés de 6 cent., vergeures espacées de 2 mill.	Chanvre.
XIVe s.	Moyen, opaque, blanc-roux, lissé, assez nerveux, format rogné 45/60 cent., pontuseaux et vergeures invisibles.	Chanvre, fibre très battue.
XIVe s.	Mince, opaque, blanc-roux, peu nerveux, format rogné de 43/57 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre assez mal roui.
XIVe s.	Assez mince, roux, peu lissé, peu nerveux, format rogné de 24-33 cent., pontuseaux invisibles, vergeures espacées de 1 1/2 mill.	Chanvre.
1305.		Chanvre, fibres fortement empâtées de gélatine.
1286.		Chanvre, fibre très battue.
1299.		Chanvre mal roui, fibre très battue.
1274.		Chanvre mêlé d'un peu de lin.
1266.		Chanvre mal roui.
1257.		Lin, fibre très battue.

…pas été possible d'en déduire l'apparence du papier.

CONCLUSION.

De tout ce qui précède, nous tirons les conclusions suivantes :

1° Il n'y a jamais eu de papier de coton et ce terme doit être abandonné comme ne correspondant à aucun produit spécial : c'est un *titulus sine re*.

2° L'on devra se borner, à l'avenir, dans la classification de documents, aux trois seules dénominations de papyrus, de parchemin et de papier[1], qui désignent trois substances bien caractérisées et faciles à distinguer les unes des autres.

3° Le papier de chiffe est beaucoup plus ancien qu'on ne l'a généralement admis jusqu'à ce jour ; son emploi constaté remonte au xe siècle.

4° Le papier de chiffe a été usité d'abord en Orient et le secret de sa fabrication n'a pénétré en Occident qu'après une longue période de deux ou trois siècles.

5° L'usage de filigraner le papier a pris naissance en Occident, vers la fin du xiiie siècle et (à notre connaissance) cette habitude n'a pas été transportée en Orient. Les papiers filigranés seraient donc tous de provenance européenne.

1. Nous ne parlons pas du *papier d'écorce,* que nous n'avons jamais rencontré et dont l'existence paraît douteuse, malgré ce qu'en ont dit Montfaucon (*Dissertation sur le papyrus*, etc., précédemment cité) et l'abbé Hiraut de Belmont (*Mémoires de Trévoux,* de septembre 1711).

NOTA. — Dans les planches les traits verticaux indiquent la position et l'écartement des pontuseaux là où ils sont visibles. L'espace compris entre les deux traits horizontaux indique la place occupée par 20 vergeures.

Les numéros des filigranes sont ceux des documents portés au tableau des analyses microscopiques.

NOTE

SUR DES

CARREAUX ÉMAILLÉS

DE LA CHAMPAGNE

Par M. le baron J. de Baye, associé correspondant national.

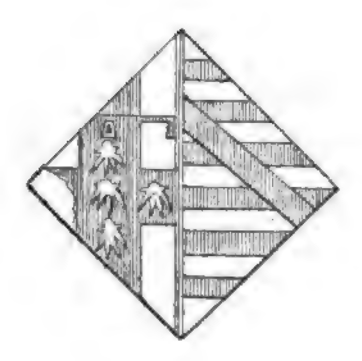
Lu dans la séance du 22 avril 1885.

I.

CARREAUX AUX ARMES DE LA MAISON DE HANGEST.

L'interprétation des carrelages champenois, en terre cuite émaillée, est fréquemment liée avec l'histoire du pays, où ils ont été employés. L'examen de ces antiques pavés en fournit chaque jour de nouvelles preuves. Les carreaux caractérisent souvent une ou plusieurs époques du monument pour lequel ils ont été fabriqués. Malgré le développement considérable de l'industrie céramique en Champagne, l'étude ne peut se faire que par localité. Du reste, les anciens carrelages deviennent chaque jour plus rares, et il est très difficile de les grouper et de les classer.

Le carreau ci-dessous représenté est parti de manière à indiquer une alliance. A droite sont les armes de Hangest, et à gauche celles d'une famille alliée. On s'explique aisément la présence des armes des Hangest à Champaubert, où le carreau a été trouvé. Les seigneurs de Montmort possédaient une partie de la terre de Champaubert.



La détermination de l'alliance des Hangest, indiquée sur le carreau de Champaubert, offrait quelques difficultés. Les fabricants de carreaux émaillés sont souvent très inexacts et même fantaisistes dans la représentation des armoiries. Il faut, du reste, mentionner que deux couleurs furent employées dans les carreaux de Champaubert, le rouge et le jaune ; ces couleurs ne peuvent avoir aucun rapport avec les émaux héraldiques des écussons.

Il y avait lieu de croire que cet écu parti pouvait être celui de Louise de Hangest, dame d'Arzillières, Dampierre, Blaise, Hauteville, Landricourt, qui épousa en 1504 Jacques de Grandpré, seigneur de Hans, qui portait « burelé d'or et de gueules » et, comme cadet des Grandpré, pouvait briser d'un cotice.

Cette attribution n'était pas fondée. Les vitraux de l'église de Montmort nous fournissent une interprétation mieux motivée. Ces vitraux ont été, il est vrai, restaurés sans respect pour l'art, mais, néanmoins, ils subsistent encore, dans certaines parties, dans leur état normal. Le peintre verrier possédait, du reste, des ressources que le potier ne connaissait pas, toutes les couleurs héraldiques pouvant être reproduites sur le verre.

Dans le chœur de l'église de Montmort, la partie du vitrail à droite de l'autel est l'une des mieux conservées. Ce vitrail est daté par les armoiries qui s'y trouvent. La partie inférieure de cette verrière est formée de trois compartiments ; celui du milieu contient les armes de France soutenues par deux anges. Immédiatement au-dessous, on voit les armes de France et de Bretagne, surmontées de la couronne ducale. C'est l'écu de la reine Anne de Bretagne. Le compartiment de droite représente un personnage à genoux ; la tête est nue ; il porte, sur son armure, un vêtement orné des armoiries qui sont reproduites sur l'écusson de la draperie qui orne son prie-Dieu. Ces armoiries sont « d'argent

à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or, au lambel de trois pendants d'azur, » armes des Hangest. Dans le compartiment à gauche, une dame à genoux fait le pendant du chevalier. La draperie du prie-Dieu est aussi ornée d'un écu partie Hangest et l'autre partie « d'argent à trois fasces d'azur, à la bande de gueules brochant sur les trois fasces. »

Une inscription, reproduction fidèle de l'ancienne, assure-t-on, règne en bas du vitrail restauré. Telle en est la teneur : « Par grand pitiez por le doulx Saveur M^{oult} P^{atient} ont fait cette veriere fare les Se^{gneur} et Dame icy priant. »

Les armoiries du chevalier sont vraisemblablement celles de Louis de Hangest, seul seigneur de Montmort en 1494. Sa qualité de chambellan du roi explique la présence des armes du roi de France, qui ornent le compartiment du milieu. Le noble personnage était, de plus, écuyer de la reine Anne de Bretagne[1]. La dignité dont il jouissait motive l'existence des armoiries de la reine, placées au-dessous de celles du roi. Le donateur du vitrail, faisant œuvre pie, voulut exprimer son attachement au roi et à la reine en les associant à l'hommage qu'il rendait à son suprême souverain.

Louis de Hangest, auteur de la branche des sei-

1. Ces titres sont énoncés dans un compte qui lui fut présenté par Claude Hocart, son receveur (*Notes sur le château de Montmort*, p. 12).

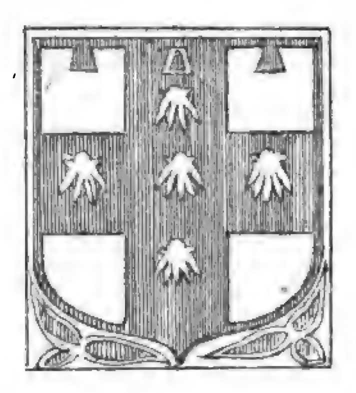
gneurs de Montmort et de Moyencourt, portait le lambel, car il avait deux frères aînés[1].

La donatrice du vitrail qui fait le pendant droit doit être certainement la femme de Louis de Hangest, qui épousa Marie du Fay d'Athies.

L'analogie des armoiries représentées sur la draperie du prie-Dieu de la dame de Hangest avec celles figurées sur le carreau de Champaubert ne peut échapper à l'examen. Le verrier a été plus exact que le potier. L'œuvre de ce dernier peut être interprétée et corrigée par le travail du premier. Les six faces du carreau émaillé se réduisent à trois dans le vitrail, où elles sont d'azur. Les pièces des armoiries sont essentiellement les mêmes; le nombre seul des faces varie. Les habitudes connues des potiers suffisent pour expliquer la différence. La donatrice du vitrail de Montmort était en même temps la bienfaitrice de l'église de Champaubert.

Une particularité doit être notée dans l'écu du carreau et du vitrail : à gauche des Hangest, on n'a pas reproduit toutes les armes des du Fay d'Athies, qui sont « d'argent semé de fleurs de lys de sable, » mais seulement le brochant sur le tout « d'argent à trois faces d'azur à la bande de gueules brochante (*sic*) sur les trois faces[2]. »

1. Voir La Chesnaye-Desbois à l'article Hangest.
2. *Armorial de Dubuisson*, p. 144.



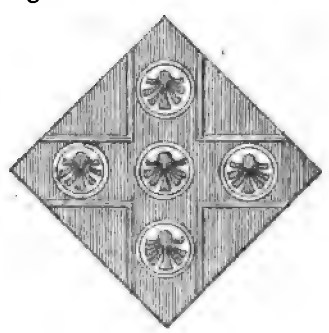
Le second carreau, provenant aussi de Champaubert, porte les armes de Louis de Hangest, qui était, en 1494, le seul seigneur de Montmort, de Verdelot, la Veuve, Euvy, Breuvery et Recy[1]. Il était, comme il a été dit, chambellan du roi et écuyer de la reine Anne de Bretagne. Il existait encore en 1508 et 1509[2]. C'est donc entre 1494 et 1509 que le carreau de Champaubert a été fait, et il y a lieu de croire qu'il est contemporain de celui dont il a été parlé précédemment.

Ce carreau, provenant du château de Montmort, est orné des armes des Hangest, « d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or. » Les quatre extrémités de la croix correspondent

1. Inventaire des archives du château de Montmort. — *Notes sur le château de Montmort,* par le baron J. de Baye, p. 12.

2. On le voit par un compte qui lui fut rendu par Claude Hocart, son receveur (*Archives du château de Montmort*).

aux quatre angles du pavé, de sorte qu'en regardant les armoiries en face, elles se trouvent comme dans un losange.



Il existe encore plusieurs de ces carreaux dont le dessin est fort correct et la fabrication bonne. Ils ont été retrouvés dans des chambres du château de Montmort et conservés par Mme la marquise de Montmort, qui me les a offerts.

Ces carreaux diffèrent de ceux de Champaubert par l'absence du lambel. Les coquilles offrent aussi une variété; elles se rapprochent plus du type naturel.

Il y a lieu d'attribuer les armoiries de ces carreaux à Jeanne de Hangest, qui posséda la seigneurie de Montmort après le décès de son père, Joachim de Hangest. Le fait est attesté par un compte qui lui fut rendu, en 1538, par le receveur de la terre de Montmort[1]. Joachim de Han-

1. Simon le Jeune, receveur de la terre de Montmort. — *Archives du château de Montmort.*

gest fut tué en 1536, avec son frère, à la prise du château de Saint-Pol. En 1548, Jeanne de Hangest était mariée à Philippe de Maillé, chevalier, capitaine des gardes du corps du roi, vicomte de Verneuil, seigneur de Moyencourt et de Challerange[1]. En 1555, elle était veuve[2]. Les carreaux de Montmort ont donc été fabriqués entre 1538, époque où Jeanne de Hangest était dame de Montmort, comme unique héritière de son père, et 1548, date de son mariage.

II.

CARREAUX ÉMAILLÉS DU CHATEAU DE BAYE.

La ravissante chapelle du XIII[e] siècle, sur laquelle le château de Baye s'appuie du côté du nord, était, à son origine, entièrement pavée de carreaux du genre de ceux qui font le sujet de cette note. Cette chapelle avait, après la Révolution, cessé d'être consacrée au culte; elle fut transformée en une sorte de magasin ; le pavage en subit de violentes atteintes, qui l'altérèrent profondément. Un petit nombre seulement a pu

1. Du 23 juin 1548, offre faite à M. le comte de Vertus de lui faire foi et hommage par messire Philippe de Maillé, au nom et comme ayant épousé Jeanne de Hangest, dame de Montmort (*Notes sur le château de Montmort*, p. 14).

2. Ce détail résulte du compte de la recette de Montmort, qui fut rendu en cette année par Guillaume Duval. — *Arch. du château de Montmort*.

être conservé, lorsque la chapelle a été rendue à sa première destination. J'ai réuni ici les dessins des carreaux qui subsistent encore aujourd'hui.

Sur le premier carreau, on voit un animal fantastique entouré d'un cercle; le sujet, d'une teinte jaunâtre, se détache sur un fond rouge brique. Aux quatre coins du carreau, on voit le quart d'une sorte de fleur qui se compléterait par la juxtaposition de quatre carreaux. Ce modèle peut donc être employé isolément ou se joindre, selon le besoin, à d'autres carreaux, pour former un sujet par l'assemblage. Ces carreaux sont ceux qui ont échappé à la destruction en plus grand nombre.



Un second carreau, unique spécimen de son genre, représente un ange dont la tête nimbée est tournée à droite. Malheureusement, cette pièce étant fortement usée, le dessin n'apparaît plus

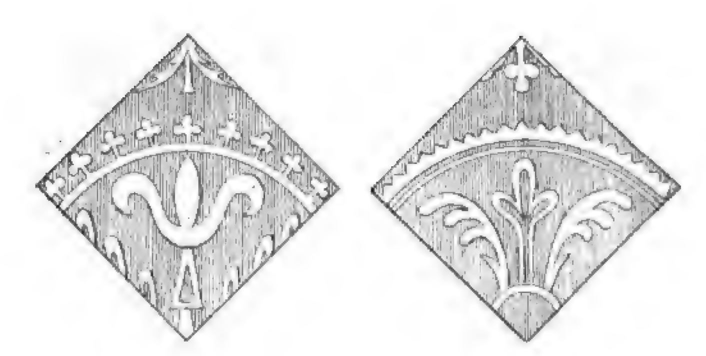
que par des lignes creuses. L'émail, détruit par le temps, a laissé vides les cavités qu'il remplissait jadis. Un carreau bien conservé, orné d'un



ange thuriféraire, dont nous aurons à parler plus loin, peut servir à faciliter l'interprétation du sujet dont il faisait partie. Ces deux carreaux sont probablement deux pendants.

D'autres carreaux forment une bordure. Ils sont, comme les précédents, à fond rouge, avec des dessins d'un blanc jaunâtre représentant des chevrons dentelés.

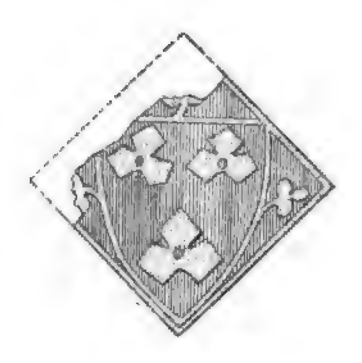
Enfin, il existe encore deux autres types d'un carrelage qui, par la réunion de quatre pavés, donne une rosace. L'ornementation du premier type est formée par des fleurs de lis au milieu d'un cercle décoré lui-même de trèfles. Le second type constitue aussi un cadran à l'aide de quatre carreaux et représente une rosace formée de feuillage, circonscrite par un cercle dentelé.



Il y a lieu de supposer que les pavés dont il vient d'être question proviennent du carrelage primitif de la chapelle.

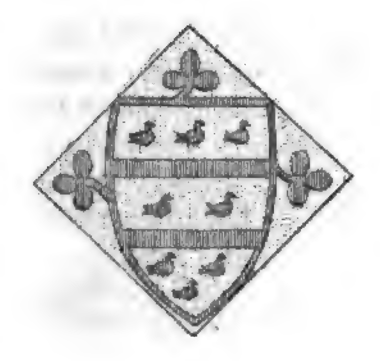
Les fouilles pratiquées, il y a quelques années, pour établir des calorifères donnèrent d'autres carreaux émaillés. La fabrication offre de l'analogie avec les pavés que nous venons de signaler. Tout autorise à les rattacher à la même époque ou à un temps un peu plus rapproché.

Quatre carreaux armoriés constituent, par leur



réunion, un ensemble qui se complète. La pointe de l'écu se trouve dans cette disposition à l'angle intérieur de chaque carreau. Le premier porte un écu dont le fond rouge brique est chargé de trois tiercefeuilles ressortant en blanc jaunâtre sur le fond.

Le second est orné d'un écu de la même forme que le premier. Toutefois, l'écu contient des pièces héraldiques coloriées en rouge brique, sur un fond blanc jaunâtre. Ce fond est chargé de deux faces accompagnées de huit merlettes, trois en chef,



deux en face et trois en pointe deux et une. Ces merlettes présentent une particularité : elles sont contournées, contrairement à l'usage[1]. Ces armoiries ont une certaine analogie avec celles de la

1. Cette particularité est due sans doute à l'inexpérience de l'ouvrier qui a dessiné les merlettes dans leur position normale sur le moule, de telle sorte qu'elles se sont trouvées contournées sur le carreau.

famille de Betz. Ces dernières sont « d'or à deux faces de sable accompagnées de neuf merlettes de même, quatre en chef, deux en face et trois en pointe[1]. » La différence consiste en ce que notre carreau ne montre que trois merlettes en chef, tandis que les armoiries de Betz en ont quatre. La famille de Betz appartient, du reste, à la Touraine ; nous ne pourrions donc expliquer aisément la présence de ces armoiries à Baye. La même observation s'applique aux armes de la famille d'Erbley qui se rattache plus directement à la Champagne.

Un troisième carreau portant les armoiries de Brienne ou de Châteauvillain, « de gueules semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le



tout. » Simon de Broyes dit le Jeune, fils de Hugues III, seigneur de Broyes, et d'Élisabeth de Dreux, sa seconde femme, eut en partage la sei-

1. *Dictionnaire de la noblesse,* par de la Chesnaye-Desbois.

gneurie de Châteauvillain ; lui et ses descendants en prirent le nom ainsi que les armes.

Les deux teintes que le potier avait à sa disposition rendent bien les émaux de l'écu : le rouge brique, le gueules, et le vernis jaune, l'or. Cette particularité est assez rare dans la céramique.

De la maison de Châteauvillain sont sorties deux branches, toutes deux éteintes, celles des seigneurs de Pleurs et de Baye. L'auteur de celle-ci est Hugues de Châteauvillain, second fils de Simon II, mort en 1314. La lignée de ces seigneurs a fini à Jean de Châteauvillain, seigneur de Vauclerc et de Baye, mort vers 1372.

Du reste, Simon de Châteauvillain, premier du nom, était proche parent d'Érard de Brienne ; il prit parti pour lui dans ses prétentions sur la Champagne[1].

Le quatrième carreau est aux armes de Join-



1. *Livre des vassaux*, p. 318.

ville, « d'azur à trois broyes d'or l'une sur l'autre, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules. » Le potier, n'ayant à sa disposition que le rouge brique et le vernis jaune, a fait ressortir les trois broyes d'or en jaune sur le fond rouge et a fait ressortir en rouge le lion issant de gueules sur le fond jaune du chef, qui aurait dû être blanc. C'est donc dans le champ que les couleurs des émaux n'ont pas été reproduites. En l'absence du bleu pour le fond de l'écu, le potier l'a laissé rouge, mais il a respecté la couleur des trois broyes, qui sont jaunes. De même, pour le chef, la pièce héraldique, le lion issant de gueules, se trouve rouge et le fond jaunâtre, au lieu d'être d'argent.

La forme des broyes est digne d'attention ; elle est très ancienne.

La présence du blason des Joinville à Baye paraît s'expliquer de la manière suivante : Félicité de Brienne fut mariée : 1° à Simon, seigneur de Broyes et de Beaufort, avec lequel elle fonda un monastère de femmes à Andecy, près Baye ; par son mariage, elle était dame de Baye ; 2° à Geoffroy, troisième du nom, dit le Vieil et le Gros, sire de Joinville et d'Aldéarde de Vignory.

Félicité de Brienne fut enterrée à l'abbaye d'Andecy[1].

1. *Cartulaire de Saint-Pierre d'Oyes*, suivi d'une note sur les anciens seigneurs de Broyes, par le comte E. de Barthélemy, 1882, p. 8.

Un cinquième carreau porte un sujet qui ressort sur un fond rouge brique ; il représente un évêque assis. Nous disons un évêque, car le prélat tient une crosse, dont la volute est tournée en dehors ; lorsque la volute est dirigée en dedans, la crosse indique ordinairement un abbé[1]. Il porte, en outre, la mitre : c'est une preuve de



plus qui caractérise un personnage épiscopal. Cette mitre est très basse, comme on le constate, du reste, au XIIIe siècle. Elle n'était alors qu'une espèce de couronne échancrée en forme de croissant à sa partie supérieure. Si la tête de ce prélat était nimbée, on pourrait supposer que le carreau représente saint Alpin, un des premiers évêques de Châlons, né à Baye, où son culte était encore très en honneur au moyen âge. La tradition rap-

1. *Iconographie chrétienne,* par M. l'abbé Crosnier, p. 322.

porte même que la chapelle du château de Baye a été construite sur le lieu où naquit saint Alpin.

Un ange est représenté sur un sixième carreau. Le sujet se dessine sur un fond jaunâtre, couleur de brique. L'ange a la tête ornée d'un nimbe; il tient, de plus, à la main, l'encensoir symbolique.



Les principaux attributs que l'art chrétien donne en effet aux anges sont : la forme humaine, des ailes et souvent un encensoir. Selon l'enseignement biblique, les anges présentent les prières de l'âme à Dieu, comme on lit au Livre de Tobie, III-24 et 25-XII. La même idée est plus explicitement exprimée dans l'Apocalypse, VIII, 3 et 4[1].

La forme de l'encensoir représenté sur notre carreau est intéressante. Elle est très ancienne.

1. *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par M. l'abbé Martigny, p. 34.

C'est, du reste, au XIIe siècle que remonte l'usage de suspendre l'encensoir à des chaînes qui permettent de le balancer.

Ce carreau, avec celui dont il a été parlé plus haut, pouvait être placé de chaque côté du sixième carreau, représentant l'évêque assis. Les teintes paraissent autoriser cette supposition.

Enfin un septième carreau, ayant un fond blanc jaunâtre avec le dessin d'un rouge foncé, a la même provenance. Le sujet exprime une idée religieuse : on voit deux colombes becquetant un



épi de blé. C'est évidemment un symbole eucharistique. Bussy-le-Château possédait des carreaux ornés du même sujet. Ce motif est très connu ; il n'est point nécessaire d'insister sur son interprétation.

D'autres carreaux, qui paraissent de la même époque, forment, par leur réunion, au nombre de seize, un sujet très ornemental, digne d'être

remarqué. La reproduction de ces carreaux vaut mieux que toutes les descriptions ; aussi je ne crois pouvoir mieux faire que de terminer cette note par une restitution qui en donne une idée exacte.



LA PART

DE

L'ÉVÊQUE DE BETHLÉEM

DANS LE BUTIN DE CONSTANTINOPLE

EN 1204

Par M. le comte Riant, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 décembre 1885.

Dans le mémoire que j'ai eu l'honneur de lire à la Compagnie, en 1875, sur les *Dépouilles religieuses enlevées à Constantinople au XIIIe siècle par les Latins*, je me suis efforcé d'établir comment avait été divisé cet immense butin, dont l'empereur reçut un quart, Venise un quart et demi, et dont le reste, un autre quart et demi, fut attribué aux prélats de l'armée croisée, représentant, pour ces objets sacrés, les pays respectifs, dont les contingents obéissaient à leur autorité spirituelle.

Dans ce travail de répartition, j'avais dû laisser plusieurs lacunes difficilement explicables : ainsi j'avais dû supposer[1] que, si deux des évêques de l'armée, électeurs du nouvel empire, le chancelier

1. *Mém. de la Soc. des Ant. de France,* 1875, XXXVI, p. 42.

Jean Faicete, de Noyon, évêque d'Acre, et l'élu de Bethléem, Pierre, ne figuraient point dans le tableau de répartition du butin religieux de Constantinople, c'était que le premier, mort prématurément en août 1204, n'avait point dû figurer au partage, tandis que la part du second, accusé formellement par Nicolas d'Otrante[1] d'avoir, en compagnie de Conrad de Krosigk, évêque d'Halberstadt, saccagé le Scévophylakion du Grand Palais, avait dû disparaître avec ce prélat à la bataille d'Andrinople (14 avril 1205)[2].

Au cours de recherches relatives à l'Église de Bethléem, je viens de recevoir deux documents qui me permettent de combler, en partie, la troisième de ces lacunes ; je les ai jugés assez intéressants pour vous en offrir la primeur. Ce sont deux lettres adressées de Rieti par Honorius III, le 4 août 1225.

Dans la première[3], le pape expose à Pietro Ziani, doge de Venise[4], qu'il est depuis longtemps importuné des réclamations de l'évêque de Bethléem (*incessabili quasi querela nos vexat*), au sujet de l'icone appelée *Hodigitria*, détenue par les

1. Nicol. Hydrunt., *Tract. de communione* (*Exuv. sacræ C.P.*, II, p. 234).

2. Villehardouin, n° 361, éd. Wailly (1874), p. 213. Pierre figure comme souscrivant, en sept. 1205, un privilège octroyé aux Pisans de C. P. (*Docum. Toscani*, éd. Müller, p. 84) ; mais ce document est suspect, ou, tout au moins, mal daté.

3. V. *Appendice*, n. I.

4. 1205-1229.

Vénitiens, bien qu'elle appartienne à l'église de la Nativité ; qu'il a constitué juge de ces réclamations Giordano Maltraversi, évêque de Padoue, mais que ce dernier n'a pas osé rendre de sentence ; qu'alors l'évêque de Bethléem s'est présenté devant le doge, qui l'a reçu le visage courroucé et l'injure à la bouche. Sur sa plainte, le pape a transféré la cause à Tiso, évêque de Trévise, qui n'a encore rien fait ; il se résout à sommer le doge de restituer l'icone, ou de comparaître devant le Saint-Siège, avant le 1er novembre.

Dans la seconde lettre[1], le pape charge Lorenzo[2], curé de Saint-Paul de Venise, de signifier la première au doge et de surveiller l'exécution de la décision pontificale.

L'évêque de Bethléem, dont parle le pape, est Raniero, le successeur immédiat du prélat disparu à Andrinople ; c'est un personnage très connu et l'un des chefs de la cinquième croisade. Son voyage à Venise et son entrevue malheureuse avec Pietro Ziani doivent être placés entre août 1223, époque où il négocia une trêve entre Pise et Lucques[3], et décembre de la même année, où il passa par Gênes[4], avant de se rendre en France

1. V. *App.*, n. II.
2. Ce nom n'est pas certain ; v. Cornelius, *Monum. eccl. Venetæ*, II, pp. 318-319.
3. Honorii III *Epist.*, 1223, 12 mai, 14 aug.-13 sept., 30 nov. (*Reg. Vatic.*, XII, ff. 56 *a*, 93 *b*, 123 *a*).
4. *Gênes*, Arch. di Stato, Arch. notar., *Notulario* di M. Salomone, f. 128 *b*.

pour y poser, à Clamecy, les bases de ce petit diocèse de Bethléem qui subsista jusqu'à la Révolution[1].

L'icone qu'il réclamait à Pietro Ziani était certainement à Constantinople en 1204 : l'histoire n'en est plus à faire. C'était un des objets les plus précieux et les plus vénérés de l'église byzantine[2]. Elle paraît avoir été prédestinée à se voir l'objet de procès ecclésiastiques ; car c'est probablement la même qu'en 1207 Marino Zeno, podestat vénitien de Constantinople, avait fait enlever, à main armée et par effraction, de la sacristie de Sainte-Sophie, malgré l'excommunication solennelle du patriarche Tomaso Morosini, et transporter au monastère de Pantocrator[3]. Innocent III, qui confirma la sentence de Morosini, ne paraît pas avoir réussi alors à la faire restituer par les Vénitiens[4], et le successeur de ce grand pape ne

1. Charte de mars 1224, d. Chevalier-Lagénissière, *Hist. de l'évêché de Bethléem* (P., 1872, in-8°), pp. 76-77.

2. Elle est décrite par Clari, éd. Riant, p. 85 ; cf. Tafel et Thomas, *Urk. z. Gesch. Venedigs,* II, p. 69 ; elle était placée dans un monastère spécial, la Μονὴ τῶν Ὁδηγῶν, voisine du palais de Bucoléon (cf. *Exuviæ s. C.P.,* II, pp. 224, 226) ; mais il y en avait de nombreuses reproductions hors de Constantinople, à Patras, à Lesbos, à Didymotique (*Acta patriarch.,* éd. Miklosich et Müller, I, pp. 52, 165, 198), à Mazara, en Sicile (*AA. SS. Boll.,* 16 jan., II, 365).

3. Innoc. III *Epist.,* 1207, 13 jan. (Potthast, n° 2980). Elle y resta jusqu'à la reprise de Constantinople par les Grecs (1261) ; le pèlerin russe Ignace de Smolensk (1389) raconte une légende relative à ce séjour.

4. V. Innoc. III *Epist.,* 1208, 8 mart. (Potthast, n. 3322).

dut point être plus heureux dans ses efforts répétés pour la faire attribuer à Raniero de Bethléem.

Le fait que l'empereur avait eu, entre 1204 et 1207, la disposition de l'icone dont parle Innocent III et l'avait donnée au patriarche, fait affirmé par ce dernier, ne me paraît pas impliquer forcément la conclusion qu'il s'agisse de deux images différentes de la Vierge dans les lettres des deux papes. C'est, au contraire, d'un seul et même objet qu'elles parlent toutes deux : en effet, d'une part, Honorius III appelle l'icone *Deitria*, mot qui équivaut probablement à *Hodigitria*, et, de l'autre, Innocent III fait une allusion expresse aux croyances très connues dont l'*Hodigitria* était l'objet à Byzance, et qu'il qualifie de superstitieuses[1].

Je pense donc que ce monument vénérable échut à l'élu Pierre de Bethléem, et qu'à cause de son importance, il ne dut pas être accompagné de beaucoup d'autres reliquaires pour parfaire la part du prélat palestinien, — que, partant pour la campagne où il disparut, Pierre le laissa en dépôt à Constantinople, — et qu'après la bataille d'Andrinople, l'empereur Henri, considérant l'image comme tombée en déshérence, l'attribua au patriarche Morosini, qui ne sut ou ne voulut pas la défendre contre la rapacité vénitienne.

1. Antoine de Novgorod, en 1200 (*Exuviæ s. C.P.*, II, p. 224), mentionne expressément ces croyances.

Ici, je dois moi-même soulever une objection : l'identification que je viens de faire (avec quelque réserve) des mots *Deitria* et *Hodigitria* est-elle certaine? D'autres documents pontificaux permettraient, je l'avoue, de la discuter : je veux parler des grandes bulles confirmatives des possessions de l'Église de Bethléem, octroyées, l'une par Grégoire IX, le 21 août 1227[1], l'autre par Clément IV, le 11 mai 1266[2]. Dans l'une et l'autre de ces pièces figure, au nombre des dépendances de la basilique de la Nativité, l'église de *S. Maria de Ytria* à Constantinople. Voilà un nom presque identique au *Deitria* de la lettre d'Honorius III, et l'on est en droit de se demander si ce pape n'a point voulu parler d'une icone quelconque, appartenant simplement au sanctuaire bethléemitain de Byzance, et non de la célèbre Hodigitria. Mais, d'abord, ce nom d'*Ytria* est corrompu : l'église qui appartenait à Bethléem ne s'appelait pas *Ytria*, mais bien *Gastria* (aujourd'hui *Sandjakar Djami*) ; elle tirait son nom du mot γάστρια (pots de terre cuite), et ce mot rappelait certains vases de terre, dans lesquels sainte Hélène aurait rapporté à Byzance des fleurs de Terre-Sainte, et

1. Mittarelli, *Ann. Camaldulenses* (Venet., 1755-1773, 9 vol. in-fol.), VI, App., p. 499.

2. Verzellino, *Memorie degli nomini ill. di Savona*, éd. Astengo (Savona, 1885-1886, 2 vol. in-8°), I, pp. 582-586; j'ai donné récemment une édition provisoire des deux bulles, revues sur les manuscrits (Gênes, 1886, 8 pp. in-4°).

pour lesquels elle aurait fait construire ce sanctuaire[1]. On ignore si l'Église de Bethléem le possédait avant la IV[e] croisade, ou si elle ne le reçut que de la munificence des Latins[2], mais l'on n'est plus en droit d'assimiler d'un trait de plume le *Deitria* d'Honorius III et l'église *S. M. de Ytria* des bulles confirmatives.

D'ailleurs, dans aucun texte grec n'apparaît comme entourée d'un culte spécial une image du nom de *Deitria ;* et la réclamation d'un tableau ordinaire n'eût pas excité chez le doge une colère aussi inconvenante, ni donné lieu à un procès aussi long et aussi accidenté.

Je persiste donc dans l'hypothèse que j'ai émise plus haut.

Il est probable que Raniero, qui ne connaissait pas Constantinople, et aussi la chancellerie pontificale qui, vers cette époque, délivra[3] à l'Église de Bethléem une bulle confirmative,

1. « Τὴν μονὴν τῆς Βεθλεὲμ ἔκτισεν ἡ ἁγία Ἑλένη, καὶ τὰ « Γάστρια καλοῦνται δὲ οὕτως, διότι κομίσασα ἀπὸ Ἱερουσαλὴμ τὸν « τίμιον σταυρὸν εἰσήγαγεν αὐτὸν διὰ τῆς πόρτης τοῦ Ψαμάτου, καὶ τὰ « εὑρεθέντα ἐπάνω τοῦ σταυροῦ, κρίνα τε καὶ φυλλα, καὶ βασιλικα, καὶ « τριακοντάφυλλα, καὶ κώστους, καὶ σάμψυχα, καὶ βάλσαμα ἐφύτευσεν « εἰς γάστρας, πρὸς τὸ διασωθῆναι · ἐκεῖσε δὲ ἀπληκεύσασα ὠνόμασε « τὸν τόπον Γάστρια, καὶ μονὴν ἀνήγειρεν. » (Codinus, *De ædificiis C.P.*, p. 73.)

2. Cette seconde hypothèse est cependant la moins probable, Codinus, bien qu'il ait écrit au xv[e] siècle, n'ayant fait généralement que reproduire des textes très anciens.

3. Mentionnée dans la *Bulle* de Grégoire IX, citée plus haut, p. 230, n. 1 : ainsi qu'un grand nombre de pièces de ce genre, elle manque aux registres vaticans.

croire qu'elle provenait de cette ville et faisait partie du lot de l'élu de Bethléem, aussi bien que le saint Clou, dont il y avait un grand nombre à Byzance, et la main de saint Thomas ; car, si des reliques aussi considérables avaient existé en Terre-Sainte au temps des premières croisades, les chroniqueurs de ces expéditions n'eussent pas manqué d'en faire mention, au même titre que des trois seules reliques importantes que les Latins paraissent avoir trouvées en Palestine, au commencement du XII[e] siècle : la Lance d'Antioche, un fragment de la Vraie Croix et un reliquaire contenant une partie du saint Lait. Elles eussent d'ailleurs difficilement échappé, en 1187, à la conquête de Saladin, qui n'épargna guère les reliques.

J'ajouterai, en terminant, qu'on ignore le sort exact de l'*Hodigitria*, qui paraît avoir été laissée à Pantocrator par les Vénitiens, reprise par les Grecs en 1261[1], replacée par eux dans le sanctuaire qui portait son nom et où les pèlerins russes Ignace le Diacre et Ignace de Smolensk la vénérèrent à la fin du XIV[e] siècle, et enfin coupée en quatre morceaux par les Turcs en 1453[2].

Quant au Marteau de la Passion, il ne figure, à

reliques du trésor impérial ; mais il n'en est pas de même de celles de Sainte-Sophie et des autres basiliques.

1. *Georg. Acropolita*, c. 88, pp. 496-497.

2. Du Cange, *C. P. christiana*, II, p. 61 ; *Notes à Villeh.*, p. 312.

ma connaissance, dans aucun autre document que les lettres d'Innocent IV[1].

APPENDICE.

I.

1225, 4 août. Rieti.

Nobili viro [Petro], duci Venetorum.

Honorius episcopus etc.

Venerabilis frater noster [Rainierus], Bethleemitanus episcopus, incessabili quasi querela nos vexat, quod quandam yconam, que Deitria dicitur, ad Bethleemitanam ecclesiam pertinentem, contra iustitiam detines, et requisitus multotiens, reddere contradicis; et, licet causam super ea venerabili fratri nostro [Jordano], Paduano episcopo, et coniudicibus eius commisissemus fine debito terminandam, eisdem nichilominus iterato scribentes, ut in causa procederent iuxta priorum continentiam litterarum, in ea tamen minim[e] processerunt. Set cum idem Bethleemitanus episcopus, ad tuam accedens presentiam, te humiliter exoravit ut sibi, vel yconam redderes, vel saltem iustitiam exhiberes, tu eum affectum probris et convitiis minaci vultu (quod te non decuit!) tenuisti. Deinde vero suggerens nobis quod Paduam secure non valebas accedere, obtinuisti a nobis causam eandem venerabili fratri nostro [Tixio], Tervisino episcopo, et eius coniudicibus delegari; quare propter varietatem commissionum, causa ipsa remansit hactenus indecisa. Ceterum, licet,

1. Un petit livret légendaire, attribué à un juif converti, Isaac, professeur à Montpellier, puis à Padoue, entre 1250 et 1350, le *Thesaurus passionis Christi* (Venet., 1506, in-12°), lui consacre un chapitre, mais sans en faire l'histoire; les écrivains modernes n'en parlent que par conjectures : cf. Anguissola, *Gli stromenti della Passione* (Piacenza, 1812-1814, 3 v. in-12°), I, pp. 265-278.

quantum cum Deo possimus, tibi deferre velimus, quia tamen periculosum est deferre homini contra Deum, cui est contra omnes homines deferendum, nobilitatem tuam monemus et hortamur, per apostolica scripta mandantes, quatinus prudenter advertens quod nil valet homini si universum mundum lucretur, anime vero sue sustineat detrimentum, yconam ipsam, sicut iustum est, restituas conquerenti; ita quod ex iustitia gratiam sibi faciens, ex debito tibi videaris meritum comparare. Alioquin si de iure confidis, usque ad festum Omnium Sanctorum, proximo venturum, quod pro peremptorio termino tibi prefigimus, procuratorem idoneum et sufficienter instructum, ad presentiam nostram mittes, ut procedamus exinde prout ordo proposcerit rationis.

Datum Reate, ij non. augusti, anno decimo.

[*Reg. Vatic.* XIII (Honorii III ann. X, *Ep.* 3), ff. 74 *b*-75 *a*.]

II.

1225, 4 août. Rieti.

[*Laurentio*], *plebano Sancti Pauli Venetorum.*

Honorius episcopus etc.

Nobili viro [Petro], duci Venetorum, nostras litteras destinamus, ut vel yconam, que Deitria dicitur, ad Bethleemitanam ecclesiam, sicut venerabilis frater noster [Rainierus], episcopus Bethleemitanus, asserit pertinentem, episcopo ipsi restituat, vel si de iure confidit, usque ad festum Omnium Sanctorum, proximo venturum, quod pro peremptorio termino sibi prefigimus, procuratorem idoneum et sufficienter instructum, ad presentiam nostram mittat, ut procedamus exinde prout ordo dictaverit rationis. Quocirca discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatinus eidem duci, sub testimonio bonorum virorum, easdem litteras representes, quicquid inde invenies nobis fideliter rescripturus.

Datum ut supra.

[*Reg. Vatic.* XIII (Honorii III ann. X, *Ep.* 4), ff. 75 *b*.]

III.

1245, 20 août. Lyon.

[Roberto], patriarchæ Jerosolimitano, apostolice Sedis legato, et [Radulpho], episcopo Acconensi.

Cum quedam sanctuaria, videlicet Clavus et Ma[r]tellus Domini, ac manus sancti Thome apostoli, cum aliis rebus ecclesie Bethleemitane, pro mille quingentis bisantiis recolligi mandantes......... ad presens pro quibus fuerant a quibusdam ejusdem ecclesie canonicis pignori obligata, dilecti filii G[odefridus] de Prefectis, electi ecclesie prelibate, precibus inclinati, fraternitati vestre presentium auctoritate mandamus, quatinus, cum ab ipsius electi procuratore fueritis requisiti, ad eadem sanctuaria, nomine suo et sepedicte ecclesie, apud domum militie Templi vel hospitalis Sancti Johannis Jerosolimitani in Accon, ubi melius idem procurator viderit deponenda, curetis presentialiter interesse, vestras super hujusmodi deposito testimoniales prefato procuratori litteras concedentes. Quod si non ambo, etc.

Datum Lugduni, xiij kalendas septembris, anno tertio.

[*Reg. Vatic.* XXI (Innoc. IV ann. III, *Ep.* 172), f. 240; *Reg. d'Inn. IV,* éd. E. Berger, n° 1531, t. I, p. 233.]

PEINTURES MURALES

DE

KERMARIA-NISQUIT

(COTES-DU-NORD)

Par M. Paul Chardin, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 février 1886.

Parmi les édifices religieux du département des Côtes-du-Nord, la chapelle de Kermaria-Nisquit, en raison de sa situation éloignée du chef-lieu et des grandes voies de communication, reste sinon inconnue, du moins oubliée. A voir ses murs lézardés, son toit croulant et son état d'abandon, pourrait-on penser que cette chapelle renferme une *Danse Macabre* dont la France ne possède plus que de rares exemples? Pourtant, l'importance de cette œuvre et l'urgence de sa conservation ont été maintes fois signalées; plusieurs archéologues ont consacré à ces peintures des pages pleines d'intérêt et d'érudition, et même le Ministère des beaux-arts en fit faire une copie; mais tout se borna là.

En 1856, lorsque le grossier badigeon qui

recouvrait la décoration murale de Kermaria commença à s'écailler, et que l'on découvrit, par l'effet de ce hasard, les traces de peintures ignorées, M. de Keranflec'h eut la bonne pensée de publier une *Monographie* de la chapelle[1] et d'en consacrer le produit aux réparations les plus urgentes. « Le jour d'une de mes visites à ces ruines prématurées, dit l'auteur, je vis plusieurs fidèles s'agenouiller devant la statue vénérée, sur le pavé mouillé par la pluie qui y tombait à seaux par les crevasses du lambris[2]. » Ce cri d'alarme ne fut pas entendu, et les autorités de l'endroit pensèrent qu'il était beaucoup plus simple de détruire que de réparer. On venait d'abattre, sans raison valable, la vieille église de Plouha, paroisse dont dépend le hameau de Kermaria, et il fallait du moellon pour bâtir l'église neuve. Kermaria offrait de superbes matériaux tout taillés, et l'on n'avait qu'à prendre. C'est ainsi que le porche nord de la chapelle fut détruit et transporté à Plouha sur le chantier de construction. Le passage suivant de la *Monographie* en est la preuve[3]. « Un autre porche, que M. Alfred Ramé a déjà signalé au dernier congrès de Saint-Brieuc, servait de pendant à celui-ci (le porche sud encore intact) du côté du nord. C'est un monument du XIIIe siècle d'un intérêt véritable, en ce qu'il

1. *Une Frairie bretonne. — Kermaria-Nisquit.* Nantes, 1857.
2. *Id.*, p. 23.
3. Note de la page 18.

semble avoir servi de type à une série d'édifices du même genre dans le pays de Goëllo. Il serait à souhaiter qu'on pût l'enlever de l'église de Plouha, où on l'a transporté, pour le rétablir à sa première place. » Heureusement, cet acte de vandalisme n'eut pas d'autres suites ; la population, indignée, protesta[1], la chapelle resta debout, et même les assises du porche furent restituées. On les voit encore aujourd'hui éparpillées parmi les orties et les ronces. Néanmoins, on ne fit rien pour arrêter les ravages du temps et, loin de conserver ce qui restait des peintures murales, on recouvrit de temps en temps d'un badigeon neuf les parties écaillées. Dans son étude sur la *Danse Macabre*, publiée en 1882[2], M. Félix Soleil signale les dégradations toujours croissantes.

Nous ne parlerons ici ni de la peinture architecturale de Kermaria, ni de sa *Danse Macabre*, sujets qui ont été traités avec soin dans les ouvrages que nous avons cités. Notre but est de compléter, si nous osons le dire, ces études par le résultat de nos recherches personnelles et d'offrir au lecteur les vestiges décoratifs que nous

1. Quand, il y a quelques mois, le bruit se répandit que ces débris étaient condamnés à une démolition prochaine, ce fut un deuil général. De pauvres paysans protestèrent qu'ils mangeraient jusqu'à leur dernier sou, s'il le fallait, plutôt que de voir disparaître le sanctuaire vénéré de leurs ancêtres. — *Monographie*, p. 23.

2. La *Danse Macabre de Kermaria-an-Isquit*, par Félix Soleil. Saint-Brieuc, 1882.

avons recueillis çà et là, sous l'enduit des murailles et sur les planches vermoulues des lambris.

Tout prouve que l'intérieur de la chapelle était entièrement orné de peintures. « Outre la *Danse Macabre*, dit M. de Keranflec'h[1], Kermaria possède encore d'autres échantillons non moins curieux de l'art au moyen âge. Le lambris en bois du collatéral nord est en partie couvert de peintures assez difficiles à déchiffrer, parce qu'on a rattaché les planches de la manière la plus inintelligente. J'ai pourtant pu reconnaître deux séries de tableaux superposés se détachant sur un fond d'azur semé de fleurs de lys d'or et d'étoiles d'argent.

La plus élevée, qui est aussi la moins bien conservée, m'a semblé représenter plusieurs martyrs, peut-être la Vie de sainte Marguerite.

L'inférieure offre une suite d'animaux accompagnés d'inscriptions qui en font connaître l'espèce et le symbolisme. Ils sont disposés dans l'ordre suivant :

1° *Le Léon* — *Orgoul* (Orgueil).
2° *Le Serpent* — (sans doute l'Envie[2]).
3° *Le Regnart* — (sans doute la Colère).
4° *Le Loup* — (sans doute la Gourmandise).
5° *Le Bouch* — *Luqsure* (la Luxure).

1. *Monographie*, p. 22.
2. Dans cette nomenclature, l'auteur de la *Monographie* omet le panneau désigné sous le vocable *le Chien*, qui, d'après les dessins relevés en 1860, est le troisième et figure entre le *Serpent* et le *Regnart*.

6° *Le Asne* — *Paresce* (la Paresse).

Il ne m'a pas été possible de reconnaître le septième, qui devait représenter la *Colère* ou l'*Avarice*.

Six femmes à la douce physionomie, richement vêtues et le front ceint de couronnes d'or, sont debout sur les bêtes et les transpercent d'une lance qu'elles tiennent d'une main, tandis que de l'autre elles portent un bouclier. On y rencontre, sans effort d'imagination, « les *Vertus* domptant les *Vices* qui leur sont opposés. »

Lors de notre première visite à Kermaria, en 1871, nous n'avons pu reconnaître, des six vertus mentionnées plus haut, que les trois dernières, celles qui domptent le *Loup*, le *Bouc* et l'*Ane*. Nous donnerons ici l'aspect actuel et la description de ces peintures.

Le collatéral nord de Kermaria, dans sa partie la plus rapprochée du chœur, est divisé en neuf travées aboutissant à un autel dont nous ignorons le vocable. Chaque travée est encadrée de moulures se prolongeant jusqu'au centre d'une frise courante qui sert d'arrêt et de base au lambris. Au milieu de chaque division de cette frise peinte en rouge, un fleuron en relief, de couleur blanche, comme les moulures, et de formes variées, vient en rompre la monotonie. Ici, c'est une quatrefeuille, là une quintefeuille, puis un trèfle, ou bien encore une feuille de lierre, invariablement accostés d'une double banderolle blanche qui

porte le nom de l'animal emblématique figuré sur le tableau correspondant. La première travée à partir de la nef, désignée sous le vocable : *le Léon*, ne conserve plus qu'un fragment de la *Vertu* qui terrassait l'animal, maintenant invisible. C'est le bas de la robe, un pied et le fer de la lance. Nous n'avons pu retrouver l'inscription *Orgoul* mentionnée dans la *Monographie*. La seconde, le *Serpent*, est aussi incomplète. Toutefois, au milieu des fragments disparates qui remplacent les morceaux détruits de cette peinture, on distingue encore une partie du visage et du torse de la *Vertu*, vêtue de blanc, et la tête du monstre. D'après la reproduction de ces peintures, faite en 1860 et conservée à la Direction des monuments historiques, la figure dont nous parlons portait au bras gauche une targe dont le *champ de gueules* était chargé d'un *lion passant et contourné*.

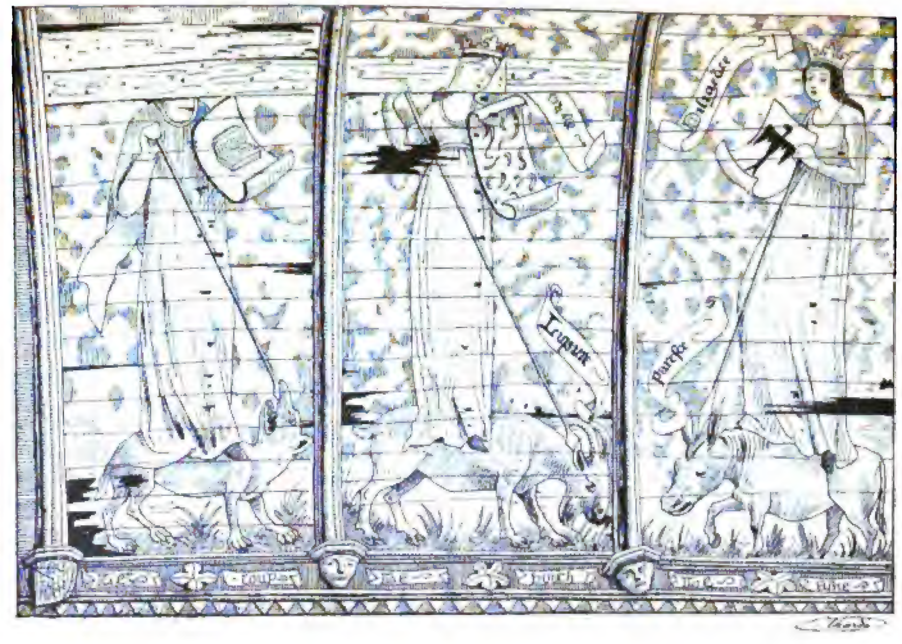
La troisième représente le *Chien*. L'animal est assez bien conservé, mais il ne reste plus de la *Vertu* qui le terrasse que la couronne d'or, le haut de la targe et quelques vestiges de son habillement. Elle portait une longue jupe blanche recouverte d'une robe lilas et des chaussures noires.

Dans la quatrième travée, désignée par l'inscription *le Regnart*, on ne retrouve de l'ancienne composition que la tête de la *Vertu*, ceinte d'une couronne d'or à trois fleurons.

La cinquième figure, qui transperce l'animal fantastique indiqué sous le nom de *Loup*, est vêtue d'une longue robe rouge dont les manches flottantes sont doublées d'étoffe blanche. Elle tient une lance et une targe qui porte comme emblème un *livre ouvert*[1].

La sixième est une vierge couronnée d'or et vêtue d'une longue robe blanche. De sa main droite, elle frappe le *Bouc*, emblème de la Luxure, comme le prouve l'inscription, encore lisible, qui surmonte la tête de l'animal. La décoration du fond de ce panneau est d'un ton rouge brique, couvert d'enroulements découpés d'une coloration plus claire. Malheureusement, les têtes des deux *Vertus* terrassant le *Loup* et le *Bouc* sont détruites et remplacées par des planches brutes. Toutefois, la seconde de ces deux figures conserve encore sa couronne, et nous croyons pouvoir reconstituer le visage disparu à l'aide de ce fragment et des observations suivantes. On remarque, en étudiant ces peintures, que les *Vertus* ont des attitudes symétriques et sont disposées de telle sorte que, sur trois panneaux, la figure centrale est vue de face, et les deux latérales se regardent. Ainsi, nous avons constaté, d'après les fragments qui subsistent encore, que la *Vertu* terrassant le *Serpent*, dans la deuxième travée, avait une pose

1. L'inscription *Gloutonnerie*, qu'on lisait au-dessus de la tête de l'animal et que reproduisent les dessins de 1860, ne se voit plus aujourd'hui.



LAMBRIS PEINTS DE LA CHAPELLE DE KERMARIA-NISQUIT
(Côtes-du-Nord).

identique à celle qui terrasse le *Bouc* dans la sixième. La similitude ne consiste pas seulement dans la pose, mais aussi dans le costume et dans le fond de ces deux panneaux, qui est de couleur pourpre semé de ramages d'un ton grisâtre. Nous avons donc cru pouvoir, sans commettre d'erreur, compléter le sixième panneau à l'aide des documents que nous fournit le précédent, et nous avons tracé *au pointillé*, dans notre reproduction, les parties restituées.

La septième travée représente une femme vêtue de rouge. Son visage est identiquement semblable à celui de la *Vertu* terrassant le *Regnart*, reproduite par les dessins relevés en 1860, et la seule différence consiste dans la forme des deux couronnes, qui n'ont pas le même nombre de fleurons. Elle foule aux pieds un *Ane* et le perce d'une lance qu'elle tient de la main gauche. La targe, dont est armé le bras droit, porte sur son *champ d'argent une aigle de sable*. A l'angle du panneau, une banderole porte l'inscription *Diligence*, par opposition à la seconde, *Paresce*, qu'on lisait autrefois au-dessus de la tête de l'animal. L'ensemble de ce groupe, le mieux conservé, se détache sur un fond bleu foncé chargé d'ornements jaunâtres, largement tracés, qui se composent de *fleurs de lys* et de *mâcles* reliées par des palmes. Les deux dernières travées sont complètement dégarnies de leurs boiseries et ne laissent plus voir que la charpente du toit.

Immédiatement au-dessous de la frise, sur le plat du mur compris entre le lambris et un long banc de pierre qui servait de siège aux fidèles, était représentée la *Légende des trois morts et des trois vifs*. D'après ce qui se voit encore de cette décoration, les personnages semblent avoir été peints en *grisaille* sur un fond d'un rouge clair; seules, les couronnes des cavaliers portent des traces de dorures. Le dessin relevé en 1860 nous montre trois cavaliers couronnés précédés de leurs chiens et suivant au galop le vol de leurs faucons; derrière la croix tréflée d'un cimetière, se dresse un squelette qui tient de sa main décharnée une couronne d'or. A la suite de cette composition, dans la partie qui avoisine l'autel, on remarque une série d'arcatures trilobées, surmontées de cercles, dans lesquels est inscrite une croix pattée de *gueules*, et l'ensemble est encadré d'une bordure à dents noires et jaunes. C'est à grand'peine que l'on peut en suivre maintenant les contours émoussés. « Ces peintures, dit M. Félix Soleil[1], ont considérablement souffert; un seul des *Trois Morts* est encore visible, ainsi que la croix tréflée du cimetière; on distingue à grand'peine le profil de deux des *Trois Vifs*, portant la couronne royale. »

Nous donnons ici, d'après un croquis que nous avons fait sur place, la partie du collatéral nord où

1. *La Danse Macabre de Kermaria-an-Isquit,* page 27.



Chapelle de Kermaria-Nisquit
(Côtes-du-Nord).

se trouve l'ensemble des peintures que nous venons de décrire.

Les deux côtés de la nef, au-dessous de la *Danse Macabre*, sont décorés, dans l'axe des piliers, de figures de prophètes dont plusieurs sont encore reconnaissables. Ces personnages, au nombre de huit, sont : Daniel, Jérémie, Ézéchias, Amos, Jonas, Zacharie et Isaïe, plus le roi David. Essayons de les décrire successivement, en commençant du côté de l'épître et faisant le tour de la nef jusqu'à sa dernière travée, du côté de l'évangile.

David est vu de face; il porte en tête une couronne fleuronnée, et sa longue barbe blanche, taillée en pointe, retombe sur sa poitrine; il est vêtu d'une robe pourpre doublée de blanc qui laisse voir ses chaussures en poulaine. Un manteau d'une teinte claire couvre ses épaules, et à son côté pend une escarcelle ornée de trois glands. Des deux mains, il tient une banderolle, sur laquelle on lit ce verset du livre des Psaumes, inscrit en caractères gothiques : *Dominus dicit ad me : Filius hodie genui te* (roy David).

Puis vient le prophète Isaïe, coiffé d'un bonnet à l'*albanaise* de couleur noire. Sa barbe est rousse et taillée court. Sous son manteau blanc, ramagé d'or et doublé de violet, apparaît une tunique lilas qui descend jusqu'à la cheville, dégageant les pieds, dont les chaussures pointues sont d'un gris rougeâtre. L'inscription du phylactère qu'il montre

porte ce verset : *Ecce Virgo concipiet et pariet filium* (Ysaïe).

Le troisième est Zacharie. Sa barbe est blonde et sa chevelure disparaît sous une coiffe blanche. Il porte une tunique verte, un manteau court d'étoffe pourpre doublé de blanc et des chaussures grises. Sa main gauche tient l'extrémité d'une banderole sur laquelle on lit ce verset : *Aspicient omnes ad me quem transfixerunt* (Zacharie[1]).

Le quatrième et dernier du côté de l'épître est moins bien conservé, et sa tête est entièrement effacée. Son vêtement consiste en une tunique pourpre, par-dessus laquelle est drapé un manteau court de couleur blanche, doublé de vert. Il tient de la main droite un phylactère sur lequel on ne distingue plus que ces mots : *Omnia... tua ergo in...*, puis le nom du personnage, qui semble être Jonas.

Le cinquième et premier du côté de l'évangile est un vieillard à longue barbe blanche, portant sur la tête une coiffe noire et par-dessus un chapeau à bords épais et arrondis. Son manteau blanc brodé d'or laisse voir une robe pourpre, et ses

1. La place que nous donnons, dans notre vue intérieure de Kermaria, aux prophètes Isaïe et Zacharie n'est pas celle qu'ils occupent en réalité. Nous avons cherché, en reproduisant ces personnages, à rendre plus intelligible notre description, et nous ne faisons du reste que les substituer à d'autres figures analogues aujourd'hui disparues.

deux mains déroulent une banderole dont l'inscription a complètement disparu.

Le visage du sixième est effacé. Son costume se compose d'une tunique blanche recouverte d'un manteau sombre doublé de blanc. On ne distingue plus rien de l'inscription qui l'accompagnait.

De même que le précédent, le septième prophète n'a plus de traits. Un manteau blanc doublé de vert recouvre sa tunique violette. On ne voit plus de l'inscription que ces deux mots : *Vos... populo...*

Le huitième porte une barbe longue et coupée carrément. Sa robe brune est recouverte d'une sorte de houppelande d'étoffe blanche semée de ramages de couleur pourpre, comme la doublure de ses larges manches; sur la tête, une coiffe brune nouée sous le menton. Des deux mains, il tient une banderole déroulée dont l'inscription est indéchiffrable.

Cette suite de personnages se détache sur un fond jaune clair, semé de quatrefeuilles rouges et de quintefeuilles violettes, qui paraît avoir été adopté pour l'ensemble du monument, car on en trouve partout des traces.

Occupons-nous maintenant des fragments d'une peinture murale qui décorait une autre partie de l'édifice.

Comme la plupart des chapelles bretonnes, Kermaria ne possède qu'un transept. Il est orienté au sud et éclairé par trois baies : la première

percée au XVIII[e] siècle, au-dessus d'un autel latéral dédié à la Vierge ; la seconde longue, étroite, divisée par un seul meneau, et dont l'ogive en lancette accuse le XV[e] siècle ; la troisième, qui est la plus importante, est une large ogive pratiquée dans le pignon du transept ; on voit encore à l'intérieur, au-dessous de cette baie, le cintre surbaissé d'une labbe qui était, au XV[e] siècle, l'enfeu seigneurial[1]. Les deux fenêtres ogivales ont conservé dans leurs vitres plusieurs blasons de seigneurs prééminenciers, tels que les Taillart, les Lannion, les Boisgelin[2], etc.

Sur la partie du mur qui fait face à la grande verrière et au-dessus des travées du chœur, qui donnent accès dans le transept, se trouvent les

1. Au XVII[e] siècle, l'enfeu seigneurial de Kermaria n'était plus dans le transept, mais dans le chœur, comme le prouve le passage du testament de Jean de Lannion, baron des Aubrays, sieur de Lisandré et de la Noë-Verte, à la date du 21 janvier 1651. « Et pour mon corps... j'ordonne, selon la coutume de la saincte Eglize catholique, qu'il soit mis dans le caveau qui est sous la grande tombe eslevée qui est au milieu du chœur de l'église de Kermaria, en la paroisse de Plouha, dépendant privativement de ma terre et seigneurie de Lisandren. » La tombe élevée a été brisée à l'époque de la Révolution, mais on voit encore les degrés qui conduisent au caveau. On trouve également, dans le pavage du chœur, quatre dalles funéraires portant des écussons en relief de forme triangulaire qui doivent remonter au XV[e] siècle. Les pièces héraldiques qui les chargeaient sont aujourd'hui indéchiffrables.

2. Consulter, pour les blasons de Kermaria, notre article : *Recueil de peintures et sculptures héraldiques. — Kermaria-Nisquit. — Revue d'histoire nobiliaire,* 1882.

restes d'une importante composition en partie détruite, et dont il n'a pas été fait mention dans la monographie de la chapelle. C'est un groupe de six personnages représentant deux seigneurs et leurs femmes, en oraison, assistés de deux saints. Originairement, cette peinture devait être beaucoup plus étendue et couvrir la totalité de la paroi.



A en juger par les costumes, elle remonte au XVe siècle ou, tout au moins, au commencement du XVIe, si l'on tient compte du retard de la Bretagne, à cette époque, sur les autres provinces de France en fait de modes et d'usages nouveaux.

Les hommes, têtes nues, portent le *gorgerin de*

maille, sur lequel devait déborder le *bacinet*, et l'armure de *plates* recouverte de la *cotte d'armes*. Leurs épées ont des *quillons* droits et des pommeaux *ovoïdes*.

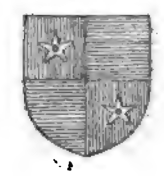
Les femmes sont coiffées de *hennins* d'où pendent de longs voiles, et vêtues de *cottes hardies*, bordées d'or, dont les jupes devaient être armoriées, car la première conserve encore, sur ses ajustements, des traces de rouge et de bleu foncé.

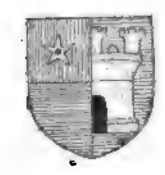
Malheureusement, les pièces héraldiques qui ornaient les vêtements ont presque entièrement disparu. Néanmoins, nous avons constaté que le premier personnage porte sur sa cotte d'armes un *écartelé*, dont les deuxième et troisième quartiers devaient être d'*azur*, car leur coloration est celle d'un bleu assombri par le temps.

Les premier et quatrième quartiers, quoique très effacés, gardent cependant une teinte rougeâtre qui fait supposer que leur champ devait être de *gueules*.

Dans cette hypothèse, ces armes seraient attribuables à un membre de la famille de Boisgelin, qui porte : *Écartelé : aux premier et quatrième de gueules à la molette à cinq rais d'argent, aux deuxième et troisième d'azur plein.* Effectivement, ce blason est deux fois répété sur la vitre de l'une des fenêtres latérales du transept, voisine de cette peinture, et, par leur forme, les écus semblent remonter également au XVe siècle. L'un porte les

armes *pleines* de Boisgelin[1], l'autre est *parti* de Boisgelin et du Vieux-Chastel : *d'azur au château*





d'or sommé de trois tourillons de même. Le saint qui assiste le chevalier est vêtu des ornements épiscopaux, avec la mitre et la crosse.

Derrière ce premier groupe, on en voit un second presque analogue par les attitudes et le costume. Le seigneur porte une épée à quillons droits et à pommeau ovoïde ; ses jambières, complètement fermées, sont munies de genouillères articulées et de *solerets.* De sa bouche, sort un long phylactère sur lequel on lit cette invocation en caractères gothiques : *Sancte Johannes Baptista ora pro nobis ;* et saint Jean-Baptiste, reconnaissable à sa peau de mouton traditionnelle, se tient debout près de son protégé. La femme de ce chevalier porte un costume identiquement semblable à celui que nous avons déjà décrit.

Il est regrettable que les armoiries de la cotte

1. On voyait aussi, dans la grande verrière du transept, un écu parti de *Pinart* et de Boisgelin, armes de Marguerite, fille de Sylvestre de Boisgelin, seigneur de la Noë-Verte, et de son mari, Yves Pinart.

d'armes et de la robe soient complètement effacées, et qu'aucun vestige héraldique ne nous mette sur la trace de ces personnages. Nous espérons toutefois, en les étudiant, fixer leur identité.

Nous avons pensé que l'évêque qui assiste le seigneur figuré dans le premier groupe pouvait être saint Guillaume. La généalogie de la maison de Boisgelin[1] cite en effet, au XVe siècle, plusieurs *Guillaume*, entre autres *Guillaume*, *troisième du nom*, qui épousa *Anne du Vieux-Chastel* et servait, en 1481, comme archer de la garde du corps du duc François II. En 1489, il fut chargé par la duchesse Anne d'assembler les troupes qu'elle projetait d'opposer aux Français descendus en Bretagne, et il assista la même année au siège de Guingamp, ainsi qu'au combat de Pontrieux[2].

Si donc on fait un rapprochement entre les dates, les costumes qui s'y conforment et les armoiries des vitraux, on peut affirmer, ce nous semble, sans crainte d'erreur, que les trois personnages du premier groupe sont : Guillaume III de Boisgelin, Anne du Vieux-Chastel, sa femme, et saint Guillaume, son patron.

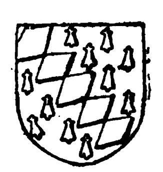
Nos renseignements sont moins précis en ce qui concerne le chevalier qui fait partie du second groupe. Cependant, nous savons, d'après la

1. *Généalogie de la maison de Boisgelin,* par le chevalier de Courcelles. Paris, 1823.

2. *Histoire de Bretagne,* par Dom Taillandier, t. II, p. 197. — Dom Morice, *Preuves,* t. III, col. 390-391-606-627-641.

légende du phylactère et le saint qui l'assiste, qu'il se nommait *Jean*.

Bien que la généalogie des Boisgelin cite un *Jean*, frère aîné de Guillaume III, époux d'Aliette de la Forest, nous ne pensons pas que ce soit lui qui est ici représenté, et cela pour deux causes : d'abord, comme *aîné*, sa place ne pouvait être au second rang, puis, sa cotte d'armes devrait, dans ce cas, conserver, comme celle de son *juveigneur*, quelque trace de l'*écartelé* des Boisgelin. Nous préférons voir dans ce personnage *Jean Taillart*, mentionné dans la montre de l'évêché de Saint-Brieuc, en 1469, parmi les nobles de la paroisse de Plouha, dont dépend Kermaria. Les Taillart, comme seigneurs de Lisandré, avaient, aux xv^e^



et xvie siècles, des prééminences dans cette chapelle, où leurs armes, *d'hermines à cinq fusées de gueules mises en bande*, se voient encore peintes et sculptées aux vitres et au pignon du transept. Les dessins relevés en 1860 indiquent même, au-dessous de la peinture que nous décrivons, les fragments d'*une litre* aux armes de cette famille.

Il semblerait, il est vrai, plus logique que cette

réunion de donateurs se composât des membres d'une même maison et de leurs alliés. Toutefois, quoiqu'on ne trouve pas, dans les généalogies des familles de Boisgelin et de Taillart, d'alliances entre elles, on sait qu'elles avaient toutes deux des prééminences à Kermaria, et nous pensons qu'on peut accepter l'hypothèse que les différents seigneurs prééminenciers de la chapelle se seraient associés pour faire exécuter, à frais communs, cette importante décoration[1].

Dans un article publié sur la *Danse Macabre* de Kermaria, M. Gaultier du Mottay constate que les strophes qui accompagnent ces peintures murales sont la reproduction textuelle du poème intitulé *la Grande Danse Macabre*, imprimé à Troyes en 1486[2]. On doit en conclure que la décoration intérieure de la chapelle fut exécutée à la fin du XVe siècle, époque contemporaine des personnages représentés dans la peinture du transept.

Il suffit de ces débris mutilés pour reconstituer par la pensée l'aspect intérieur de Kermaria et pour comprendre toute la richesse de son ancienne

1. Elle était encadrée d'une bordure de feuillages enroulés, d'un ton jaune ombré de bistre, et, dans la partie inférieure, d'une suite de masques grimaçants, réunis par des rinceaux qui sortaient de leurs bouches. L'un de ces mascarons est reproduit dans les dessins relevés en 1860. Aujourd'hui, l'on ne voit plus qu'un fragment de la partie supérieure de l'encadrement.

2. *Annuaire des Côtes-du-Nord*, 1865.

ornementation[1]. Actuellement encore, malgré les remaniements déplorables opérés au XVIII[e] siècle et les outrages qu'elle subit sans relâche de nos jours, cette vénérable chapelle attire l'attention des artistes et des gens de goût qui savent apprécier les beautés de notre architecture nationale. A notre époque, où l'art religieux ne sait plus rien créer, le premier devoir serait, ce nous semble, de respecter et de conserver, au point de vue archéologique, des monuments qui font partie de notre gloire et abritent encore sous leurs murs tant de souvenirs historiques! Selon nous, le moyen le plus efficace pour atteindre ce but serait la création de cours d'*archéologie sacrée* dans les séminaires de chaque diocèse, car c'est de l'ignorance que vient tout le mal. Aussi voyons-nous constamment ceux-là même qui ont le plus d'intérêt à la conservation et au salut de nos anciennes églises en demander les premiers la démolition, souvent pour attacher leur nom à une édification nouvelle, sans style et sans souvenirs.

C'est ainsi que disparaissent chaque année, dans nos campagnes, un grand nombre d'édifices reli-

1. Au XV[e] siècle, le chœur de Kermaria était clos par un jubé en bois sculpté et doré qui fut détruit à la Révolution, en même temps que la tombe seigneuriale. On conserve dans le transept un retable d'albâtre du XVI[e] siècle divisé en cinq parties : 1° l'Annonciation ; 2° le couronnement de la Vierge ; 3° l'Adoration des Mages ; 4° la Vierge entourée d'anges, et devant elle un homme agenouillé qui lui offre une ceinture ; 5° la mise au tombeau, à demi brisée.

gieux, pour faire place à des constructions banales qui affectent toutes la même forme. Tel sera peut-être le sort de Kermaria!

Mais nous voulons encore espérer qu'elle sera épargnée et que le vœu du conseil général, qui en a demandé le classement comme monument historique, sera un jour exaucé.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

pour le placement des planches des Mémoires.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

2

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

1885



PARIS

CHEZ LES LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ

DUMOULIN
QUAI DES AUGUSTINS, 37

C. KLINCKSIECK
RUE DE LILLE, 11

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

POUR L'ANNÉE 1885.

MM. L. Courajod,	Président.
E. Saglio,	Premier Vice-Président.
A. Héron de Villefosse,	Deuxième Vice-Président.
R. Mowat,	Secrétaire.
R. de Lasteyrie,	Secrétaire-Adjoint.
Ed. Aubert,	Trésorier.
Pol. Nicard,	Bibliothécaire-Archiviste.

Membres de la Commission des Impressions.

MM. A. de Barthélemy.
Ul. Robert.
Abbé Thédenat.
Michelant.
H. Bordier.

Membres de la Commission des Fonds.

MM. G. Perrot.
G. Duplessis.
E. Guillaume.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES

Au 6 Mai 1885.

MM.

1. NIEUWERKERKE (le comte de), G. O. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (1854).
2. MAURY (Alfred), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur général des Archives nationales, professeur au Collège de France, au palais des Archives, rue des Francs-Bourgeois, 60 (1842-1858).
3. RENIER (Léon), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, administrateur de la Bibliothèque de l'Université, professeur au Collège de France, à la Sorbonne (1845-1877).
4. EGGER (Émile), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur à la Faculté des lettres de Paris, maître de conférences honoraire à l'École normale, rue de Madame, 68 (1858-1879).
5. DELOCHE (Maximin), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), directeur honoraire au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue de Gravelle, 60, à Saint-Maurice (Seine) (1856-1879).

MM.

6. Barthélemy (Anatole de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (1861-1882).

7. Le Blant (Edmond), O. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), directeur de l'École française d'archéologie de Rome, rue Leroux, 7 (1859-1883).

8. Chabouillet (P.-M.-Anatole), O. ✻, conservateur sous-directeur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, vice-président du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Colbert, 12 (1861-1884).

9. Renan (Ernest), C. ✻, membre de l'Institut (Académie française et Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, administrateur du Collège de France, place du Collège de France, 1 (1851-1884).

10. Michelant (Henri-Victor), ✻, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques et de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, conservateur sous-directeur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 11 (1853-1885).

LISTE

DES MEMBRES RÉSIDANTS

Au 6 Mai 1885.

MM.

1. MONTAIGLON (Anatole DE COURDE DE), ✻, professeur à l'École des Chartes, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 9 (10 février 1851).

2. BORDIER (Henri), bibliothécaire honoraire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, 182 (9 avril 1851).

3. NICARD (Pol.), rue de Sèvres, 38 (9 mai 1851).

4. WADDINGTON (William-Henry), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, ambassadeur de France à Londres, rue Dumont-d'Urville, 31 (19 décembre 1853).

5. DELISLE (Léopold), C. ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), président du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'histoire), président de la Commission du catalogue des manuscrits des départements, administrateur général de la Bibliothèque nationale, rue des Petits-Champs, 8 (9 juillet 1855).

6. VOGUÉ (le marquis Melchior DE), C. ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue Fabert, 2 (4 juillet 1860).

MM.

7. Passy (Louis), docteur en droit, député, rue de Clichy, 45 (7 août 1861).

8. Bertrand (Alexandre), ☼, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur du Musée de Saint-Germain-en-Laye, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Soufflot, 22, et au château de St-Germain (7 août 1861).

9. Rey (A.-E. Guillaume), ☼, rue de Vigny, 1 (5 février 1862).

10. Guérin (Victor), ☼, docteur ès-lettres, rue du Regard, 5 (3 décembre 1862).

11. Riant (le comte), membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), boulevard de Courcelles, 51 (2 mai 1866).

12. Read (Charles), ☼, boulevard Saint-Germain, 2 (6 mars 1867).

13. Heuzey (Léon), O. ☼, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres et Académie des beaux-arts), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, professeur à l'École des beaux-arts et à l'École du Louvre, conservateur des antiquités orientales au Musée du Louvre, avenue Montaigne, 5 (1er mai 1867).

14. Aubert (Édouard), rue d'Anjou-Saint-Honoré, 9 (3 juillet 1867).

15. Perrot (Georges), O. ☼, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, directeur de l'École normale, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres, rue d'Ulm, 45 (8 janvier 1868).

16. Wescher (Carle), ☼, conservateur sous-directeur adjoint du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Vaugirard, 89 (3 juin 1868).

MM.

17. Robert (P.-Charles), C. ✱, intendant général en retraite, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avenue de Latour-Maubourg, 25 (3 mars 1869).

18. Prost (Auguste), ✱, rue de la Banque, 21 (8 novembre 1871).

19. Duplessis (Georges), ✱, conservateur sous-directeur adjoint du département des estampes de la Bibliothèque nationale, rue de Madame, 31 (6 décembre 1871).

20. Demay (Germain), ✱, chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, place Royale, 5 (2 avril 1873).

21. Guillaume (Edmond), ✱, architecte du palais du Louvre, membre de la Commission des bâtiments civils, rue Jean-Bart, 3 (1er juillet 1874).

22. Courajod (Louis), conservateur-adjoint de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques, rue Raynouard, 39, à Passy (5 mai 1875).

23. Rozière (Eugène de), O. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur, rue Lincoln, 8 (5 mai 1875).

24. Saglio (Edmond), ✱, conservateur de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, rue de Condé, 24 (3 novembre 1875).

25. Villefosse (Antoine Héron de), ✱, conservateur-adjoint des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, rue de Grenelle-Saint-Germain, 80 (5 janvier 1876).

MM.

26. Longnon (Auguste), archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, maître de conférences à l'École des Hautes-Études, boulevard des Invalides, 34 (7 juin 1876).

27. Guiffrey (Jules), ✻, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue d'Hauteville, 1 (7 février 1877).

28. Schlumberger (Gustave), ✻, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140 (7 février 1877).

29. Rayet (Olivier), ✻, directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Notre-Dame-des-Champs, 75 (4 avril 1877).

30. Gaidoz (Henri), directeur à l'École des Hautes-Études, rue Servandoni, 22 (7 novembre 1877).

31. Müntz (Eugène), bibliothécaire à l'École nationale des Beaux-Arts, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue Pernelle, 8 (8 mai 1878).

32. Mowat (Robert), O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, rue des Feuillantines, 10 (6 novembre 1878).

33. Corroyer (Édouard), ✻, architecte du gouvernement, rue de Courcelles, 14 (5 février 1879).

34. Lasteyrie (le comte Robert de), ✻, secrétaire du Comité des travaux historiques et scientifiques (section d'archéologie), membre de la Commission des monuments historiques, professeur à l'École des Chartes, rue des Saints-Pères, 13 (5 novembre 1879).

35. Duchesne (l'abbé L.), professeur à l'Institut catholique de Paris, rue de Vaugirard, 66 (3 décembre 1879).

36. Boislisle (Arthur de), ✻, membre libre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de l'Université, 18 (4 mai 1881).

MM.

37. Arbois de Jubainville (Henri d'), ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur au Collège de France, boulevard Montparnasse, 84 (5 avril 1882).

38. Robert (Ulysse), inspecteur général des archives et des bibliothèques départementales, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (5 avril 1882).

39. Rougé (le vicomte Jacques de), rue de l'Université, 35 (5 juillet 1882).

40. Thédenat (l'abbé Henri), ancien supérieur du collège de Juilly, quai des Célestins, 2 (8 novembre 1882).

41. Ramé (Alfred), ✱, conseiller à la Cour d'appel, membre honoraire du Comité des travaux historiques et scientifiques, rue de Provence, 62 (4 avril 1883).

42. Flouest (Édouard), ✱, ancien procureur général, rue de Rivoli, 158 (5 mars 1884).

43. Bapst (Germain), boulevard Haussmann, 153 (4 février 1885).

44. Molinier (Émile), attaché au département de la sculpture et des objets d'art du moyen âge, de la renaissance et des temps modernes au Musée du Louvre, quai Saint-Michel, 21 (4 février 1885).

45. Lecoy de la Marche (Albert), archiviste aux Archives nationales, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 222 (6 mai 1885).

LISTE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

NATIONAUX ET ÉTRANGERS

Au 1er Mai 1885.

Associés correspondants nationaux[1].

Ain.

MM.

Nyd (l'abbé), à Sermoyer, par Pont-de-Vaux (6 avril 1881).

Aisne.

Pécheur (l'abbé), à Crouy, près Soissons (4 mars 1857).

Moreau (Frédéric), ✻, à Fère-en-Tardenois (3 novembre 1875).

Pilloy, agent-voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin (13 février 1884).

Alpes (Basses-).

Fabre (Marc), notaire honoraire, à Larche, par Condamine-Châtelard (4 juin 1879).

Ripert-Monclar (le marquis de), ✻, au château d'Allemagne, par Riez (4 février 1885).

1. Le Comité de publication croit devoir rappeler qu'aux termes de l'art. 2 du Règlement, la qualification d'*Associé correspondant national* ou *étranger* est la seule qui puisse être prise par les personnes dont les noms suivent. La qualification de *Membre de la Société des Antiquaires de France* est réservée aux 45 membres résidants et aux 10 membres honoraires.

Alpes (Hautes-).

MM.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, près Embrun (1er mars 1876).

Ardennes.

Delahaut (Charles), à Charleville, Sous-les-Allées, 59 (12 décembre 1883).

Aube.

Pigeotte (Léon), à Troyes, rue du Palais-de-Justice (7 février 1872).

Lalore (l'abbé Charles), ancien professeur de théologie au grand séminaire, à Troyes (3 février 1875).

Babeau (Albert), à Troyes (3 juillet 1878).

Aveyron.

Cérès (l'abbé), directeur du Musée, à Rodez (10 juillet 1872).

Belfort (Territoire de).

Mossmann, à Belfort (6 février 1867).

Bouches-du-Rhône.

Parrocel (E.), ✱, membre de l'Académie de Marseille, à Marseille (7 avril 1868).

Penon (C.), directeur du Musée Borély, à Marseille (3 novembre 1869).

Teissier (Octave), ✱, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Marseille, boulevard Longchamp, 135 (2 juin 1872).

Blancard (Louis), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Marseille, rue Silvabelle, 2 (5 novembre 1878).

Barthélemy (le docteur), à Marseille, boulevard Chave, Villa Doria (5 mai 1880).

Rémusat (Joseph de), à Marseille, rue Grignan, 66 (2 juillet 1884).

Calvados.

MM.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département, membre de l'Académie de Caen, à Caen (4 février 1863).

Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), au château de Morainville, par Blangy (1er mars 1865).

Moisy (Henri), à Lisieux (3 janvier 1877).

Travers (Émile), secrétaire de la Société des beaux-arts, à Caen (7 mars 1877).

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), ✱, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (5 mai 1879).

Charente.

Lièvre, président du Consistoire, à Angoulême (7 juin 1876).

Chauvet, président de la Société archéologique et historique de la Charente, à Ruffec (2 avril 1884).

Charente-Inférieure.

Julien-Laferrière (l'abbé), chanoine de la cathédrale, à la Rochelle, rue du Duc, 27 (6 mars 1878).

Musset, bibliothécaire de la ville, à la Rochelle (6 février 1884).

Cher.

Buhot de Kersers, à Bourges (5 juin 1872).

Lefort (Louis), ✱, à Nohan, commune d'Allichamps (3 février 1875).

Goy (Pierre de), à Bourges (2 avril 1884).

Guère (le comte Alphonse de la), à Bourges, rue de Paradis, 22 (5 novembre 1884).

Corrèze.

Rupin (Ernest), vice-président de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, à Brive, boulevard des Sœurs (1er février 1882).

Côte-d'Or.

MM.

Lapérouse (Gustave), ✱, à Châtillon-sur-Seine (3 juin 1863).

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon (15 novembre 1865).

Aubertin (Charles), correspondant du ministère de l'instruction publique, à Beaune (10 janvier 1866).

Beauvois (E.), à Corberon (28 juin 1871).

Beaudouin (Jules), ✱, suppléant de la justice de paix, à Châtillon-sur-Seine (4 décembre 1872).

Montille (L. de), ✱, à Beaune (7 avril 1880).

Bougot, professeur à la Faculté des lettres, à Dijon (1er février 1882).

Bigarne (Ch.), à Chorey, par Beaune (7 février 1883).

Louis-Lucas (Paul), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, boulevard Carnot, 5 (5 mars 1884).

Weiss (André), professeur à la Faculté de droit, à Dijon, (5 mars 1884).

Millon, vice-président du tribunal civil, à Dijon (2 juillet 1884).

Côtes-du-Nord.

Rhoné (Arthur), à Kéravel en Plouha (5 janvier 1876).

Creuse.

Cessac (le comte P. de), au château du Mouchetard, près Guéret (2 décembre 1868).

Dordogne.

Hardy (Michel), archiviste, à Périgueux (17 mars 1875).

Galy (le docteur), O. ✱, conservateur du Musée, à Périgueux (10 décembre 1879).

Gay (Victor), à Labarde, par la Coquille (5 mai 1880).

Doubs.

MM.

Castan (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), bibliothécaire de la ville, à Besançon (3 juillet 1872).

Gauthier (Jules), archiviste du département, à Besançon (8 novembre 1882).

Duvernoy (C.), conservateur du musée, à Montbéliard (7 mars 1883).

Drôme.

Chevallier (le chanoine Ulysse), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Romans (3 février 1869).

Vallentin (Ludovic), juge, à Montélimart (9 décembre 1874).

Sizeranne (le comte Fernand de la), au château de Beausemblant, par Saint-Vallier (11 mai 1881).

Eure-et-Loir.

Gouverneur (Aristide), à Nogent-le-Rotrou (2 mai 1877).

Finistère.

Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, au château de la Porte-Neuve, par Pontaven, et à Nantes, rue Harroüys, 5 (3 avril 1878).

Chatellier (P. du), au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (7 janvier 1880).

Gard.

Aurès, O. ✻, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Nimes (11 janvier 1865).

Révoil (Henri), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), architecte du gouvernement, à Nimes (4 juin 1873).

Garonne (Haute-).

MM.

ROSCHACH (Ernest), ✱, archiviste de la ville, à Toulouse, rue Saint-Rome, 21 (16 janvier 1867).

GANTIER (Antoine), au château de Picayne, près Cazères-sur-Garonne (3 juin 1874).

MOREL (Jean-Pierre-Marie), bibliothécaire-archiviste, à Saint-Gaudens (3 juin 1874).

LEBÈGUE, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse (14 novembre 1877).

SACAZE (Julien), avocat, à Saint-Gaudens (28 juillet 1880).

SAINT-PAUL (Anthyme), à Toulouse, rue Montaudran, 31 (9 février 1881).

Gironde.

BRUNET (Gustave), à Bordeaux (8 mai 1852).

DROUYN (Léo), ✱, à Bordeaux, rue Desfourniel, 30 (2 décembre 1859).

GRELLET-BALGUERIE (Charles), à Bordeaux, rue Ducan, 25 (3 juin 1863).

Hérault.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société d'archéologie, à Montpellier (9 octobre 1852).

AZAÏS (Gabriel), secrétaire de la Société d'archéologie, à Béziers, descente de la Citadelle (4 mars 1863).

CAZALIS DE FONDOUCE, à Montpellier, rue des Études, 18 (12 juin 1878).

NOGUIER (Louis), à Béziers, rue de la Promenade, 5 (10 décembre 1879).

Ille-et-Vilaine.

ROBIOU (Félix), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), professeur d'histoire à la Faculté des lettres, à Rennes (5 mars 1879).

MM.

Decombe (Lucien), chef de bureau à la mairie, à Rennes (4 juin 1879).

Joüon des Longrais, à Rennes, rue du Griffon, 4 (11 avril 1881).

Indre.

Daiguson (Maurice), à Châteauroux (14 janvier 1885).

Indre-et-Loire.

Palustre (Léon), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours (7 avril 1875).

Delaville Le Roulx (J.), archiviste-paléographe, à Monts (5 février 1879).

Isère.

Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque, à Grenoble (4 juillet 1866).

Jura.

Berthelet (Charles), à Arlay (21 janvier 1885).

Landes.

Tartière (Henri), archiviste du département, à Mont-de-Marsan (7 février 1872).

Taillebois (Émile), archiviste de la Société de Borda, à Dax (12 décembre 1883).

Loire.

Chaverondier (Auguste), ✻, archiviste du département, à Saint-Étienne (6 juin 1866).

Durand (Vincent), secrétaire de la Société archéologique du Forez, à Allieu, par Boën-sur-Lignon (7 juillet 1875).

Gonnard, à Saint-Étienne (10 décembre 1879).

Jeannez (Édouard), à Roanne (6 avril 1881).

Loire (Haute-).

MM.

AYMARD, conservateur du Musée, au Puy (9 novembre 1848).

CHASSAING (Augustin), ✻, juge au tribunal de première instance, au Puy (21 février 1872).

Loire-Inférieure.

NICOLLIÈRE (S. DE LA), à Nantes, rue Deshoulières, 1 (2 juin 1869).

WISMES (le baron DE), à Nantes, rue Royale, 9 (7 juin 1876).

KERVILER (René POCARD-), ✻, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Saint-Nazaire (6 décembre 1876).

PITRE DE LISLE, secrétaire de la Société archéologique, à Nantes, rue Félix, 12 (19 avril 1882).

Loiret.

PIBRAC (Germain-Philippe-Anatole DU FAUR, comte DE), ancien élève de l'École polytechnique, à Orléans, rue des Anglaises, 12 (15 mai 1865).

BOUCHER DE MOLANDON, ✻, à Orléans (2 décembre 1868).

LOISELEUR (Jules), ✻, bibliothécaire de la ville, à Orléans (16 février 1870).

DESNOYERS (l'abbé), président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (7 mai 1873).

MICHEL (Edmond), ✻, au château de Touvent, par Fontenay-sur-Loing (4 avril 1877).

COURET (Alphonse), ancien magistrat, à Orléans (7 novembre 1877).

Loir-et-Cher.

DU PLESSIS (G.), à Blois (9 avril 1840).

ROCHAMBEAU (le marquis Achille DE), ✻, au château de Rochambeau, commune de Thoré (6 novembre 1867).

STORELLI (André), conservateur du Musée, à Blois (3 juillet 1878).

Lot.

MM.

Fontenilles (Paul de), à Cahors (15 février 1882).

Lot-et-Garonne.

Barrère (l'abbé), à Agen (9 janvier 1851).

Magen (Adolphe), à Agen (1er février 1865).

Tholin (Georges), archiviste du département, à Agen, rue Scaliger (5 mars 1873).

Tamizey de Larroque, ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Gontaud (6 février 1884).

Lozère.

Prunières (le docteur), à Marvéjols (3 mai 1876).

Germer-Durand (François), architecte du département, à Mende (15 décembre 1880).

Maine-et-Loire.

Godard-Faultrier, à Angers (11 avril 1866).

Port (Célestin), O. ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, archiviste du département, à Angers (3 mars 1875).

Piette (Édouard), juge au tribunal civil, à Angers, rue de la Préfecture, 18 (8 novembre 1876).

Farcy (Louis de), à Angers, parvis Saint-Maurice, 3 (30 janvier 1884).

Marne.

Loriquet (Charles), conservateur de la Bibliothèque publique et du Musée, à Reims (6 juillet 1864).

Givelet (Charles), membre de l'Académie de Reims, à Reims (9 janvier 1867).

MM.

Barthélemy (le comte Édouard de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Courmelois (5 mars 1873).

Baye (le baron Joseph de), à Baye (1er avril 1874).

Lucot (l'abbé), chanoine archiprêtre de la cathédrale, à Châlons-sur-Marne (1er octobre 1879).

Demaison, archiviste de la ville, à Reims (20 juillet 1881).

Nicaise (Auguste), à Châlons-sur-Marne (12 juillet 1882).

Jadart (Henry), à Reims, rue des Murs, 26 (5 novembre 1884).

Marne (Haute-).

Brocard (Henry), architecte, à Langres (3 avril 1878).

La Boullaye (E. Jullien de), conservateur de la bibliothèque, à Langres (17 juillet 1878).

Bougard (le docteur), à Bourbonne-les-Bains (7 janvier 1880).

Daguin, à Nogent-le-Roi (3 décembre 1884).

Mayenne.

Farcy (Paul de), à Château-Gontier, rue Dorée (10 octobre 1877).

Meurthe-et-Moselle.

Mougenot (Léon), vice-consul d'Espagne à Nancy, à Malzéville, près Nancy (10 juin 1861).

Puymaigre (le comte de), au château d'Inglange, par Metzervisse, et à Briey (4 juin 1862).

Rouyer (Jules), à Thiaucourt (2 mars 1864).

Durand de Distroff (Anatole), avocat, à Briey (5 avril 1865).

Cournault (Charles), ✻, conservateur du Musée lorrain, à Nancy (9 février 1870).

Germain (Léon), à Nancy, rue Héré, 26 (7 mars 1883).

Des Robert, à Nancy, terrasse de la Pépinière, 1 (5 décembre 1883).

Meuse.

MM.

MAXE-WERLY, à Bar-le-Duc (10 octobre 1877).

JACOB (Alfred), conservateur du Musée, à Bar-le-Duc, place Saint-Pierre (6 juillet 1881).

Morbihan.

BERNARD (l'abbé E.), à Gourin (2 mai 1883).

Nièvre.

SOULTRAIT (le comte Georges DE), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Toury-sur-Abron, par Dornes (2 février 1864).

LESPINASSE (René LEBLANC DE), archiviste-paléographe, au château de Luanges, par Guérigny (1er juillet 1868).

Nord.

MANNIER (E.), ancien notaire, à la Bassée (5 juin 1861).

VAN HENDE (Ed.), à Lille, rue Masséna, 50 (1er juillet 1866).

CHAUTARD, doyen de la Faculté des sciences à l'Institut catholique, à Lille (6 mars 1872).

DELATTRE (Victor), membre de la Commission historique du département, à Cambrai (2 juillet 1873).

RIGAUX (Henri), à Lille, rue de l'Hôpital-Militaire, 112 (4 février 1874).

CAFFIAUX (Henri), archiviste de la ville, à Valenciennes (1er décembre 1875).

FOURDRIGNIER (Édouard), à Maubeuge (4 juin 1879).

DEHAISNES (l'abbé), secrétaire de l'Institut catholique, à Lille (7 juin 1882).

QUARRÉ-REYBOURBON, à Lille, boulevard de la Liberté, 70 (5 décembre 1883).

FINOT (Jules), archiviste du département, à Lille (12 décembre 1883).

CAGNAT (René), chargé de cours à la Faculté des lettres, à Douai (9 janvier 1884).

Oise.

MM.

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), à Longpérier, près Lagny-le-Sec (5 mars 1856).

Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne (12 décembre 1866).

Caix de Saint-Aymour (Amédée de), membre de la Commission des monuments historiques, à Senlis (13 décembre 1876).

Luçay (le comte de), ✻, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, au château de Saint-Agnan, par Mouy (3 juillet 1878).

Loustau (G.), ✻, ingénieur civil, à Crépy-en-Valois, rue des Béguines, 4 (16 mars 1881).

Du Lac (Jules), à Compiègne, rue des Minimes, 10 (11 mai 1881).

Bégouen (le comte), ✻, à Compiègne (2 juillet 1884).

Orne.

Jousset (le docteur), à Bellesme (6 janvier 1869).

Duval (Louis), archiviste du département, à Alençon (18 février 1868).

Letrône (Ludovic), à la Motte, par Ceton (15 novembre 1882).

Pas-de-Calais.

Deschamps de Pas (Louis), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ingénieur en chef des ponts-et-chaussées en retraite, à Saint-Omer (19 février 1839).

Van Drival (l'abbé), chanoine titulaire, président de la Commission des antiquités du département, à Arras (9 janvier 1854).

Linas (Charles de), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, à Arras (2 mars 1859).

MM.

Becq de Fouquières, à Ramecourt (3 mars 1869).

Dancoisne, notaire honoraire, à Hénin-Liétard (5 mars 1873).

Terninck (A.), à Boisbernard, par Vimy (2 juillet 1873).

Monnecove (Félix le Sergeant de), ✻, ancien député, à Saint-Omer (4 mars 1874).

Dard (le baron), O. ✻, à Aire-sur-la-Lys (25 juillet 1883).

Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer (13 février 1884).

Cardevacque (Adolphe de), à Arras (2 juillet 1884).

Puy-de-Dôme.

Mallay (Émile), architecte, inspecteur des travaux d'achèvement de la cathédrale, à Clermont-Ferrand (7 avril 1875).

Bourgade La Dardye (de), à Lezoux (8 février 1882).

Plicque (le docteur), à Lezoux (20 juin 1883).

Pyrénées (Basses-).

Lagrèze (Bascle de), ✻, conseiller-doyen à la Cour d'appel, à Pau (9 août 1847).

Pyrénées (Hautes-).

Frossard (le pasteur), à Bagnères-de-Bigorre (6 juin 1883).

Pothier (Edgard), ✻, lieutenant-colonel d'artillerie, directeur de l'École d'artillerie du 18e corps d'armée, à Tarbes (16 janvier 1884).

Pyrénées-Orientales.

Tourret, à Perpignan, place Grétry, 4 *bis* (1er février 1882).

Rhône.

Allmer (Auguste), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Lyon, quai Claude Bernard, 47 (6 mars 1861).

Morin-Pons (Henri), à Lyon (4 janvier 1865).

Guigue (M.-C.), ✻, archiviste du département, à Lyon (5 février 1868).

MM.

Chambrun de Rozemont (Art. de), à la Girardière, par Belleville-sur-Saône (5 juillet 1876).

Bayet (Charles), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (2 juillet 1879).

Giraud (J.-B.), conservateur des musées d'archéologie de la ville, à Lyon (7 avril 1880).

Martha (Jules), maître de conférences à la Faculté des lettres, à Lyon (2 mai 1882).

Lafaye (Georges), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon, avenue de Noailles, 5 (4 avril 1883).

Bloch (G.), professeur à la Faculté des lettres, à Lyon (11 juin 1884).

Saône-et-Loire.

Bulliot (G.), ✻, président de la Société Éduenne, à Autun (6 novembre 1862).

Charmasse (Anatole de), à Autun (14 mars 1866).

Fontenay (Harold de), à Autun (5 janvier 1870).

Sarthe.

Hucher (E.), ✻, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée archéologique de la ville, au Mans (18 novembre 1863).

Charles (l'abbé Robert), au Mans (3 juillet 1878).

Bertrand (Arthur), archiviste-paléographe, vice-président de la Société historique et archéologique du Maine, au Mans, rue de Flore, 48 (2 juillet 1879).

Savoie.

Rabut (Laurent), professeur au Lycée, à Chambéry (12 novembre 1873).

Seine.

Casati (Charles), conseiller à la Cour d'appel de Paris (5 mars 1873).

MM.

Mazard (H.-A.), à Neuilly, avenue de Neuilly, 85 (16 juin 1875).

Laurière (Jules de), secrétaire général de la Société française d'archéologie, à Paris, rue des Saints-Pères, 15 (3 mai 1876).

Collignon (Maxime), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue Claude-Bernard, 59 (13 février 1878).

Homolle, professeur au Collège de France, boulevard Saint-Germain, 177 (7 avril 1880).

Girard (Paul), professeur à la Faculté des lettres, à Paris, rue Saint-Placide, 51 (15 février 1882).

Beurlier (l'abbé), professeur à l'Institut catholique, à Paris, avenue du Maine, 8 (4 mars 1885).

Seine-et-Marne.

Ponton d'Amécourt (le vicomte de), ✻, à Trilport (21 décembre 1864).

Damour (Léon), à Fontainebleau (3 février 1875).

Gréau (Julien), à Nemours (4 juin 1884).

Bordes (l'abbé), censeur au collège de Juilly, à Juilly (4 mars 1885).

Seine-et-Oise.

Moutié (Auguste), ✻, à Rambouillet (9 mars 1849).

Corblet (le chanoine Jules), ✻, à Versailles, rue Saint-Louis, 13 (12 mai 1858).

Lebeurier (le chanoine), ancien archiviste du département de l'Eure, à Mantes (4 juin 1862).

Cougny (E.), inspecteur d'Académie, à Versailles (4 janvier 1865).

Masquelez, ✻, bibliothécaire de l'École militaire, à Saint-Cyr (1er février 1865).

Hennebert, O. ✻, lieutenant-colonel du génie, professeur de fortification à l'École militaire de Saint-Cyr, à Versailles, rue Saint-Honoré, 10 (3 janvier 1872).

MM.

CHARDIN (Paul), à Ville-d'Avray (10 décembre 1873).

PÉCOUL (Auguste), à Draveil (3 avril 1878).

CARON (E.), aux Camaldules, par Yerres (6 avril 1881).

Seine-Inférieure.

SEPTENVILLE (le baron DE), au château de Bois-Robin, par Aumale (1er mars 1865).

BEAUREPAIRE (Ch. DE ROBILLARD DE), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), archiviste du département, à Rouen (6 avril 1870).

SAUVAGE (l'abbé E.), à Ectot-l'Auber, par Yerville (13 novembre 1872).

ESTAINTOT (le comte Robert D'), à Rouen (1er décembre 1875).

ALLARD (Paul), à Rouen, rue du Rempart, 4 (10 décembre 1879).

LE BRETON (Gaston), directeur du Musée céramique, à Rouen, rue Thiers, 25 *bis* (1er février 1882).

KERMAINGANT (DE), ✻, au Tréport (3 janvier 1883).

Sèvres (Deux-).

BEAUCHET-FILLEAU, juge de paix, à Chef-Boutonne (11 mai 1865).

FAVRE (Louis), à Niort (18 décembre 1878).

BERTHELÉ (Joseph), archiviste du département, à Niort (7 novembre 1883).

Somme.

GARNIER (Jacques), ✻, secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Amiens (9 mai 1851).

CAGNY (le chanoine Paul DE), à Amiens, rue Lemerchier, 36 (5 mai 1858).

BEAUVILLÉ (Victor CAUVEL DE), à Montdidier (8 décembre 1858).

VAN ROBAIS (A.), à Abbeville, rue Millevoye, 28 (12 novembre 1873).

MM.

JANVIER (Auguste), à Amiens (5 décembre 1877).

DUHAMEL-DÉCÉJEAN, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, rue Saint-Fuscien, 70 (23 juillet 1884).

Tarn.

CLAUSADE (Gustave DE), avocat, à Rabastens (9 juin 1847).

Tarn-et-Garonne.

MARCELLIN (l'abbé), à Montauban (9 décembre 1843).

Vaucluse.

DELOYE (Auguste), ✻, conservateur du Musée Calvet, à Avignon (2 mai 1866).

MOREL (Léon), receveur particulier des finances, à Carpentras (1er juillet 1874).

Vendée.

VALLETTE (René), secrétaire de la Société archéologique de la Vendée, à Fontenay-le-Comte (23 juillet 1884).

Vienne.

LECOINTRE-DUPONT (G.), à Poitiers (9 janvier 1844).

AUBER (l'abbé), chanoine titulaire, historiographe du diocèse, à Poitiers, rue Sainte-Radégonde (9 janvier 1851).

LA CROIX (le R. P. DE), conservateur du Musée des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers (1er juin 1881).

Vienne (Haute-).

MONTÉGUT (DE), à Limoges (2 juillet 1884).

Vosges.

LECLERC (Lucien), ✻, médecin-major en retraite, à Ville-sur-Illon, par Dompaire-Laviéville (20 novembre 1851).

VOULOT, conservateur du Musée, à Épinal (5 février 1879).

HAILLANT, à Épinal (4 mars 1885).

Yonne.

MM.

Salmon (Philippe), à Cerisiers, près Sens (9 mai 1855).

Julliot (G.), à Sens (7 février 1872).

Petit (Ernest), membre du Conseil académique de la Faculté de Dijon, à Vausse, par Noyers-sur-Serein (7 février 1883).

Algérie et Tunisie.

Blanchère (René de la), délégué du Ministère de l'Instruction publique, à Tunis (4 mars 1885).

Prudhomme (de), capitaine au 83e régiment d'infanterie, à Sousse (Tunisie) (4 mars 1885).

Associés correspondants nationaux résidant à l'étranger.

Engel (Arthur), ancien membre des Écoles françaises de Rome et d'Athènes, à Bâle (Suisse) (5 décembre 1877).

Sainte-Marie (E. Pricot de), ✱, consul de France, à Salonique (Turquie) (5 février 1879).

Sorlin-Dorigny, à Constantinople (1er juin 1881).

Saige, conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais, à Monaco (1er mars 1882).

Lallemand (l'abbé), à Vergaville (Alsace-Lorraine) (7 février 1883).

Laigue (Louis de), ✱, consul de France, à Livourne (Italie) (5 décembre 1883).

Associés correspondants étrangers.

Angleterre.

Birch (Samuel), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), conservateur des antiquités égyptiennes et assyriennes du Musée Britannique, à Londres (9 décembre 1850).

MM.

Roach Smith (Charles), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Rochester (9 avril 1851).

Collingwood Bruce (John), membre de la Société des Antiquaires de Londres, à Newcastle-sur-Tyne (9 mai 1853).

Loftus, à Ettrich (Écosse) (4 novembre 1857).

Mayer (Joseph), à Liverpool (11 août 1858).

Franks (Augustus-Wollaston), directeur de la Société des Antiquaires de Londres (5 février 1862).

Harth (William-Henri), à Londres (6 juillet 1864).

Lewis (le Rév. Samuel Savage), fellow et bibliothécaire de Corpus Christi College, à Cambridge (14 février 1872).

Bunnell Lewis, membre de la Société des Antiquaires de Londres, Queen's College, à Cork (Irlande) (7 mars 1883).

Rivett-Carnac, Esqre, à Allahabad (Indes Orientales) (novembre 1884).

Belgique.

Witte (le baron J. de), ✻, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers (19 mai 1846).

Chalon (Renier), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (29 août 1851).

Schaepkens (A.), artiste peintre, à Bruxelles (2 juillet 1856).

Del Marmol, président de la Société archéologique de Namur, à Namur (20 mars 1861).

Van der Straten Ponthoz (le comte François), à Bruxelles, rue de la Loi, 13 (18 janvier 1865).

Dognée (Eugène-M. O.), ✻, à Liège (6 juin 1867).

Helbig (Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Liège, rue de Joie, 8 (2 mai 1883).

Cloquet (L.), à Tournai, boulevard Léopold (3 décembre 1884).

Danemark.

MM.

Worsaae (J. J. A.), ancien ministre, inspecteur général des monuments historiques du Danemark, à Copenhague (9 août 1854).

Muller (Louis), inspecteur du Cabinet royal des médailles, à Copenhague (25 mars 1858).

Schmidt (le professeur Waldemar), ✻, à Copenhague (3 juin 1868).

Espagne.

Castellanos de Losada (Basile-Sébastien), membre de l'Académie d'archéologie, à Madrid (9 avril 1851).

Martinez y Reguera (le docteur Leopoldo), à Bujalance, province de Cordoue (6 novembre 1867).

Ramon-Soriano-Tomba, à Barcelone (19 novembre 1879).

Girbal (Henri-Claude), à Gérone (1er décembre 1880).

Etats-Unis.

Squier (E. G.), à New-York (9 juillet 1851).

Everett (Edward), correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Boston (9 juillet 1851).

Grèce.

Rangabé (A. Rizo), correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Athènes (19 octobre 1849).

Carapanos (Constantin), ✻, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), à Athènes (10 avril 1878).

Hollande.

Wal (J. de), professeur à l'Université, à Leyde (10 décembre 1849).

MM.

Leemans (le docteur Conrad), directeur du Musée d'antiquités, à Leyde (9 janvier 1852).

Dirks (le docteur J.), à Leeuwarden (3 mars 1869).

Italie.

Bonnefoy (l'abbé), à Jarsy (9 mars 1842).

Fusco (Giuseppe-Maria), à Naples (9 décembre 1850).

Rossi (le commandeur G.-B. de), ✱, associé étranger de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), interprète des manuscrits à la Bibliothèque du Vatican, membre de la Commission des antiquités chrétiennes et du collège philologique de l'Université, à Rome (10 janvier 1853).

Garrucci (le R. P. Raffaele), ✱, ancien professeur au Collège romain, à Rome (9 juillet 1854).

Henzen (le docteur Wilhem), ✱, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Rome (16 janvier 1867).

Bertolotti (le chevalier), directeur des archives d'État, à Mantoue (8 janvier 1879).

Norwège.

Unger, professeur à l'Université, à Christiania (28 juin 1871).

Russie.

Kœhne (le baron Bernard de), conseiller d'État actuel, à Saint-Pétersbourg (10 décembre 1849).

Ouvaroff (le comte), recteur de l'Université, à Moscou (4 novembre 1857).

Siennicki (Stanislas-Joseph), à Varsovie (3 février 1875).

Suisse.

Quiquerez, à Bellerive, près Délémont, canton de Berne (19 février 1847).

MM.

Vulliemin (Louis), à Lausanne (10 décembre 1849).

Schneller, à Lucerne (1er juillet 1857).

Fazy (Henry), membre du Conseil d'État, à Genève (4 février 1863).

Morel-Fatio (Arnold), conservateur du Musée, à Lausanne (11 juillet 1866).

Geymüller (le baron Henry de), à Champitet près Lausanne (6 février 1884).

LISTE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

avec lesquelles la Compagnie est en correspondance.

Sociétés françaises.

ACADÉMIE des inscriptions et belles-lettres de l'Institut national de France.

—

AISNE, *Saint-Quentin*. Société académique.

ALLIER, *Moulins*. Société d'émulation.

ALPES-MARITIMES, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts.

AUBE, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département.

BELFORT (Territoire de). Société Belfortaine d'émulation.

CALVADOS, *Caen*. Société des Antiquaires de Normandie.

— — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

— *Bayeux*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres.

CHARENTE, *Angoulême*. Société d'agriculture, arts et commerce du département.

— — Société archéologique et historique de la Charente.

CHARENTE-INFÉRIEURE, *Saintes*. Société archéologique de la Charente-Inférieure.

— — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

— *Saint-Jean-d'Angély*. Société linnéenne de la Charente-Inférieure.

CHER, *Bourges*. Commission historique du Cher.
— — Société des Antiquaires du Centre.

CORRÈZE, *Brive*. Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.

CÔTE-D'OR, *Dijon*. Commission des antiquités du département.
— *Beaune*. Société d'archéologie, d'histoire et de littérature.
— *Semur*. Société des sciences historiques et naturelles.

CÔTES-DU-NORD, *Saint-Brieuc*. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.

CREUSE, *Guéret*. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

DORDOGNE, *Périgueux*. Société historique et archéologique du Périgord.

DOUBS, *Besançon*. Société d'émulation du Doubs.

DRÔME, *Romans*. Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie.

EURE-ET-LOIR, *Chartres*. Société archéologique du département.

GARD, *Nimes*. Académie.

GARONNE (HAUTE-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
— — Société archéologique du midi de la France.

GIRONDE, *Bordeaux*. Commission des monuments et documents historiques de la Gironde.
— — Société archéologique de Bordeaux.

HÉRAULT, *Montpellier*. Société archéologique.
— *Béziers*. Société archéologique.

ILLE-ET-VILAINE, *Rennes*. Société archéologique.

INDRE-ET-LOIRE, *Tours*. Société archéologique.
— — Société française d'archéologie.

LANDES, *Dax*. Société de Borda.

LOIR-ET-CHER, *Blois*. Société des sciences et lettres.
— *Vendôme*. Société archéologique du Vendômois.

LOIRE, *Montbrison*. La Diana, société historique et archéologique du Forez.

LOIRE (HAUTE-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LOIRE-INFÉRIEURE, *Nantes*. Société archéologique.

LOIRET, *Orléans*. Société archéologique de l'Orléanais.

MAINE-ET-LOIRE, *Angers*. Répertoire archéologique de l'Anjou.
— — Académie des sciences et belles-lettres d'Angers.

MANCHE, *Cherbourg*. Société nationale académique de Cherbourg.

MARNE, *Châlons-sur-Marne*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts.
— *Reims*. Académie de Reims.

MARNE (HAUTE-), *Langres*. Société historique et archéologique.

MEURTHE-ET-MOSELLE, *Nancy*. Académie de Stanislas.
— — Société d'archéologie lorraine.

MEUSE, *Bar-le-Duc*. Société des lettres, sciences et arts.
— *Verdun*. Société philomathique.

MORBIHAN, *Vannes*. Société polymathique du Morbihan.

NORD, *Lille*. Société des sciences, de l'agriculture et des arts.
— *Avesnes*. Société archéologique.
— *Cambrai*. Société d'émulation.
— *Douai*. Société centrale d'agriculture, sciences et arts.
— *Dunkerque*. Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

OISE, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts.
— *Compiègne*. Société historique.

PAS-DE-CALAIS, *Arras*. Académie d'Arras.
— *Saint-Omer*. Société des Antiquaires de la Morinie.

RHÔNE, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAÔNE-ET-LOIRE, *Autun*. Société Éduenne.
— *Chalon-sur-Saône*. Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire.

SARTHE, *Le Mans*. Société archéologique du Maine.

SAVOIE, *Chambéry*. Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie.

SAVOIE (HAUTE-), *Annecy*. Société Florimontane.

SEINE, *Paris*. Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société de l'histoire de France.
— — Société des études historiques.
— — Société philotechnique.

SEINE-ET-MARNE, *Melun*. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts.
— *Fontainebleau*. Société archéologique du Gâtinais.

SEINE-ET-OISE, *Versailles*. Société des sciences morales, des lettres et des arts.
— Commission des antiquités du département.
— *Rambouillet*. Société archéologique.
— *Pontoise*. Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin.

SEINE-INFÉRIEURE, *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
— — Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure.

SÈVRES (DEUX-), *Niort*. Société de statistique.

SOMME, *Amiens*. Société des Antiquaires de Picardie.
— — Académie du département de la Somme.
— *Abbeville*. Conférence scientifique d'Abbeville et de Ponthieu.

VAR, *Toulon*. Société des sciences, belles-lettres et arts.

VAUCLUSE, *Avignon*. Académie de Vaucluse.
VENDÉE, *La Roche-sur-Yon*. Société d'émulation de la Vendée.
VIENNE, *Poitiers*. Société des Antiquaires de l'Ouest.
VIENNE (HAUTE-), *Limoges*. Société archéologique et historique du Limousin.
VOSGES, *Épinal*. Société d'émulation.
— *Saint-Dié*. Société philomathique vosgienne.
YONNE, *Auxerre*. Société des sciences historiques et naturelles.
— *Sens*. Société archéologique.
ALGÉRIE, *Alger*. Société historique algérienne.
— *Constantine*. Société archéologique de la province.
— *Oran*. Société de géographie et d'archéologie.
— *Bône*. Académie d'Hippône.

Sociétés étrangères.

ALSACE-LORRAINE, *Colmar*. Société d'histoire naturelle.
— *Metz*. Académie.
— *Mulhouse*. Société industrielle.
— *Strasbourg*. Société pour la conservation des monuments historiques de l'Alsace.
ANGLETERRE, *Londres*. Société royale des Antiquaires.
— — Institut archéologique de Grande-Bretagne et d'Irlande.
— *Cambridge*. Société des Antiquaires.
— *Edimbourg*. Société des Antiquaires d'Écosse.
— Société numismatique.
AUTRICHE, *Vienne*. Académie impériale des sciences.
— *Grætz*. Société historique de Styrie.
— *Laybach*. Société historique de la Carniole.
— *Zagrel-Agram*. Société archéologique.
BADE, *Manheim*. Société historique.
BAVIÈRE, *Munich*. Académie royale des sciences.
— *Bamberg*. Société historique.
— *Nurémberg*. Museum germanique.
— *Ratisbonne*. Société historique du Haut-Palatinat.

BELGIQUE, *Bruxelles*. Académie royale de Belgique.
— — Société royale de numismatique belge.
— *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.
— *Gand*. Comité central des publications de la Flandre.
— *Liége*. Société liégeoise de littérature wallonne.
— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

DANEMARK, *Copenhague*. Société royale des Antiquaires du Nord.
— *Odensée*. Société littéraire de Fionie.

ESPAGNE, *Madrid*. Académie royale d'histoire.
— — Académie royale des beaux-arts de San-Fernando.
— — Société libre des archives, bibliothèques et musées.
— *Valence*. Société archéologique.

ETATS-UNIS, *Baltimore*. Université de John Hopkins pour l'étude des sciences historiques et politiques.
— *Boston*. Société des Antiquaires.
— — Institut archéologique d'Amérique.
— *New-York*. Société ethnologique d'histoire naturelle.
— *Philadelphie*. Société philosophique américaine.
— *Topeka*. Société historique de l'état du Kansas.
— *Urbana*. Association centrale scientifique de l'Ohio.
— *Washington*. Institut Smihtsonien.

GRÈCE, *Athènes*. Société archéologique.

HESSE-DARMSTADT, *Mayence*. Société des Antiquaires.

HOLLANDE, *Leeuwarden*. Société d'histoire et des antiquités de la Frise.

ITALIE, *Rome*. Académie des Lincei.
— *Modène*. Académie royale des sciences, lettres et arts.
— *Turin*. Académie royale des sciences.

LUXEMBOURG, *Luxembourg*. Institut Royal Grand-Ducal, section historique.

NASSAU, *Wiesbaden*. Société des Antiquaires.
PORTUGAL, *Lisbonne*. Académie royale des sciences.
PRUSSE, *Bonn*. Société des Antiquaires du Rhin.
— *Iéna*. Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe.
— *Trèves*. Société des recherches utiles.
RUSSIE, *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences.
SUÈDE, *Stockholm*. Académie royale des inscriptions et belles-lettres.
SUISSE, *Bâle*. Société nationale des Antiquaires.
— *Genève*. Société d'histoire et d'archéologie.
— *Lausanne*. Société d'histoire de la Suisse Romande.
— *Lucerne*. Société historique des cinq Cantons primitifs.
— *Zurich*. Société des Antiquaires.
TURQUIE, *Constantinople*. Société centrale.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NATIONAUX

Au 1er Mai 1885.

MM.

Allard (Paul), Seine-Inférieure.
Allmer (Auguste), Rhône.
Arbaumont (Jules d'), Côte-d'Or.
Auber (l'abbé), Vienne.
Aubertin (Charles), Côte-d'Or.
Aurès, Gard.
Aymard, Haute-Loire.
Azaïs (Gabriel), Hérault.
Babeau (Albert), Aube.
Barrère (l'abbé), Lot-et-Garonne.
Barthélemy (le comte Édouard de), Marne.
Barthélemy (le docteur), Bouches-du-Rhône.
Baye (le baron Joseph de), Marne.
Bayet (Charles), Rhône.
Beauchet-Filleau, Deux-Sèvres.
Beaudouin (Jules), Côte-d'Or.
Beaurepaire (Eugène de Robillard de), Calvados.
Beaurepaire (Charles de Robillard de), Seine-Inférieure.
Beauvillé (Victor Cauvel de), Somme.
Beauvois (E.), Côte-d'Or.
Becq de Fouquières, Pas-de-Calais.
Bégouen (le comte), Oise.
Bernard (l'abbé E.), Morbihan.
Berthelé (J.), Deux-Sèvres.
Berthelet (Charles), Jura.
Bertrand (Arthur), Sarthe.
Beurlier (l'abbé), Seine.
Bigarne (Charles), Côte-d'Or.
Blancard (Louis), Bouches-du-Rhône.

MM.

Blanchère (de la), Tunis.
Bloch (G.), Rhône.
Bordes (l'abbé), Seine-et-Marne.
Boucher de Molandon, Loiret.
Bougard (le docteur), Haute-Marne.
Bougot, Côte-d'Or.
Bourgade La Dardye (de), Puy-de-Dôme.
Brémont d'Ars (le comte Anatole de), Finistère.
Brocard (Henry), Haute-Marne.
Brunet (Gustave), Gironde.
Buhot de Kersers, Cher.
Bulliot (G.), Saône-et-Loire.
Caffiaux (Henry), Nord.
Cagnat (René), Nord.
Cagny (l'abbé Paul de), Somme.
Caix de Saint-Aymour (Amédée de), Oise.
Cardevacque (Adolphe de), Pas-de-Calais.
Caron (E.), Seine-et-Oise.
Casati (Charles), Seine.
Castan (Auguste), Doubs.
Cazalis de Fondouce, Hérault.
Cerès (l'abbé), Aveyron.
Cessac (le comte P. de), Creuse.
Chambrun de Rosemont (Art. de), Rhône.
Chardin (Paul), Seine-et-Oise.
Charles (l'abbé Robert), Sarthe.
Charmasse (Anatole de), Saône-et-Loire.
Chassaing (Augustin), Haute-Loire.
Chatel (Eugène), Calvados.
Chatellier (P. du), Finistère.
Chautard, Nord.
Chauvet, Charente.
Chaverondier (Auguste), Loire.
Chevallier (le chanoine Ulysse), Drôme.
Clausade (Gustave de), Tarn.
Collignon (Maxime), Seine.
Corblet (le chanoine Jules), Seine-et-Oise.

MM.

Cougny (E.), Seine-et-Oise.
Courет (Alphonse), Loiret.
Cournault (Charles), Meurthe-et-Moselle.
Daguin, Haute-Marne.
Daiguson, Indre.
Damour (Léon), Seine-et-Marne.
Dancoisne, Pas-de-Calais.
Dard (le baron), Pas-de-Calais.
Decombe (Lucien), Ille-et-Vilaine.
Dehaisnes (l'abbé), Nord.
Delahaut, Ardennes.
Delattre (Victor), Nord.
Delaville Le Roulx (J.), Indre-et-Loire.
Deloye (Auguste), Vaucluse.
Demaison, Marne.
Deschamps de Pas (Louis), Pas-de-Calais.
Desnoyers (l'abbé), Loiret.
Des Robert, Meurthe-et-Moselle.
Drouyn (Léo), Gironde.
Du Fresne de Beaucourt (le marquis G.), Calvados.
Duhamel-Décéjean, Somme.
Du Lac (Jules), Oise.
Du Plessis (G.), Loir-et-Cher.
Durand (Vincent), Loire.
Durand de Distroff (Anatole), Meurthe-et-Moselle.
Duval (Louis), Orne.
Duvernoy (C.), Doubs.
Engel (Arthur), Suisse.
Estaintot (le comte Robert d'), Seine-Inférieure.
Fabre (Marc), Basses-Alpes.
Farcy (Louis de), Maine-et-Loire.
Farcy (Paul de), Mayenne.
Favre (Louis), Deux-Sèvres.
Finot (Jules), Nord.
Fontenay (Harold de), Saône-et-Loire.
Fontenilles (Paul de), Lot.
Fourdrignier (Édouard), Nord.

MM.

FROSSARD, Hautes-Pyrénées.
GALY (le docteur), Dordogne.
GANTIER (Antoine), Haute-Garonne.
GARIEL, Isère.
GARNIER (Jacques), Somme.
GAUTHIER (Jules), Doubs.
GAY (Victor), Dordogne.
GERMAIN (L.), Meurthe-et-Moselle.
GERMER-DURAND (François), Lozère.
GIRARD (Paul), Seine.
GIRAUD (J.-B.), Rhône.
GIVELET (Charles), Marne.
GODARD-FAULTRIER, Maine-et-Loire.
GONNARD, Loire.
GOUVERNEUR (Aristide), Eure-et-Loir.
GOY (Pierre DE), Cher.
GRÉAU (Julien), Seine-et-Marne.
GRELLET-BALGUERIE (Charles), Gironde.
GUÈRE (le comte Alphonse DE LA), Cher.
GUIGUE (M.-C.), Rhône.
HAILLANT, Vosges.
HARDY (Michel), Dordogne.
HENNEBERT, Seine-et-Oise.
HOMOLLE, Seine.
HUCHER, Sarthe.
JACOB (Alfred), Meuse.
JADART (Henry), Marne.
JANVIER (Auguste), Somme.
JEANNEZ (Édouard), Loire.
JOÜON DES LONGRAIS, Ille-et-Vilaine.
JOUSSET (le docteur), Orne.
JULIEN-LAFERRIÈRE (le chanoine), Charente-Inférieure.
JULLIOT (G.), Yonne.
KERMAINGANT (DE), Seine-Inférieure.
KERVILER (René POCARD-), Loire-Inférieure.
LA BOULLAYE (E. JULLIEN DE), Haute-Marne.
LA CROIX (le R. P. DE), Vienne.

MM.

Lafaye (Georges), Rhône.

Lagrèze (Bascle de), Basses-Pyrénées.

Laigue (Louis de), Livourne.

Lallemand (l'abbé), Alsace-Lorraine.

Lalore (l'abbé Charles), Aube.

Lapérouse (Gustave), Côte-d'Or.

Laurière (Jules de), Seine.

Lebègue, Haute-Garonne.

Lebeurier (le chanoine), Seine-et-Oise.

Le Breton (Gaston), Seine-Inférieure.

Leclerc (Lucien), Vosges.

Lecointre-Dupont (G.), Vienne.

Lefort (Louis), Cher.

Lespinasse (René Leblanc de), Nièvre.

Letrône (Ludovic), Orne.

Lièvre, Charente.

Linas (Charles de), Pas-de-Calais.

Loiseleur (Jules), Loiret.

Longpérier-Grimoard (le comte Alfred Prévost de), Oise.

Loriquet (Charles), Marne.

Louis-Lucas, Côte-d'Or.

Loustau (G.), Oise.

Luçay (le comte de), Oise.

Lucot (l'abbé), Marne.

Magen (Adolphe), Lot-et-Garonne.

Mallay (Émile), Puy-de-Dôme.

Mannier (E.), Nord.

Marcellin (l'abbé), Tarn-et-Garonne.

Marsy (le comte de), Oise.

Martha (Jules), Rhône.

Masquelez, Seine-et-Oise.

Maxe-Werly, Meuse.

Mazard (H.-A.), Seine.

Michel (Edmond), Loiret.

Millon, Côte-d'Or.

Moisy (Henry), Calvados.

Monnecove (Félix le Sergeant de), Pas-de-Calais.

MM.

Montégut (de), Haute-Vienne.
Montille (L. de), Côte-d'Or.
Moreau (Frédéric), Aisne.
Morel (Jean-Pierre-Marie), Haute-Garonne.
Morel (Léon), Vaucluse.
Morin-Pons (Henry), Rhône.
Mossmann, Belfort.
Mougenot (Léon), Meurthe-et-Moselle.
Moutié (Auguste), Seine-et-Oise.
Musset, Charente-Inférieure.
Nicaise (Auguste), Marne.
Nicollière (S. de la), Loire-Inférieure.
Noguier (Louis), Hérault.
Nyd (l'abbé), Ain.
Pagart d'Hermansart, Pas-de-Calais.
Palustre (Léon), Indre-et-Loire.
Parrocel (E.), Bouches-du-Rhône.
Pêcheur (l'abbé), Aisne.
Pécoul (Auguste), Seine-et-Oise.
Penon (C.), Bouches-du-Rhône.
Petit (Ernest), Yonne.
Pibrac (Anatole du Faur, comte de), Loiret.
Piette (Édouard), Maine-et-Loire.
Pigeotte (Léon), Aube.
Pilloy, Aisne.
Pitre de Lisle, Loire-Inférieure.
Plicque (le docteur), Puy-de-Dôme.
Ponton d'Amécourt (le vicomte de), Seine-et-Marne.
Port (Célestin), Maine-et-Loire.
Pothier (Edgard), Hautes-Pyrénées.
Prudhomme (de), Sousse (Tunisie).
Prunières (le docteur), Lozère.
Puymaigre (le comte de), Meurthe-et-Moselle.
Quarré-Reybourbon, Nord.
Rabut (Laurent), Savoie.
Rémusat (Joseph de), Bouches-du-Rhône.
Révoil (Henry), Gard.

MM.
Rhôné (Arthur), Côtes-du-Nord.
Ricard (Adolphe), Hérault.
Rigaux (Henry), Nord.
Ripert-Monclar (le marquis de), Basses-Alpes.
Robiou (Félix), Ille-et-Vilaine.
Rochambeau (le marquis Achille de), Loir-et-Cher.
Roman (Joseph), Hautes-Alpes.
Roschach (Ernest), Haute-Garonne.
Rouyer (Jules), Meurthe-et-Moselle.
Rupin (Ernest), Corrèze.
Sacaze (Julien), Haute-Garonne.
Saige (G.), Monaco.
Saint-Paul (Anthyme), Haute-Garonne.
Sainte-Marie (E. Pricot de), Grèce.
Salmon (Philippe), Yonne.
Sauvage (l'abbé E.), Seine-Inférieure.
Septenville (le baron de), Seine-Inférieure.
Sizeranne (le comte Monnier de la), Drôme.
Sorlin-Dorigny, Constantinople.
Soultrait (le comte de), Nièvre.
Storelli (André), Loir-et-Cher.
Taillebois (Émile), Landes.
Tamizey de Larroque, Lot-et-Garonne.
Tartière (Henry), Landes.
Teissier (Octave), Bouches-du-Rhône.
Terninck (A.), Pas-de-Calais.
Tholin (Georges), Lot-et-Garonne.
Tourret, Pyrénées-Orientales.
Travers (Émile), Calvados.
Vallentin (Ludovic), Drôme.
Vallette (René), Vendée.
Van Hende, Nord.
Van Drival (le chanoine), Pas-de-Calais.
Van Robais, Somme.
Voulot, Vosges.
Weiss (André), Côte-d'Or.
Wismes (le baron de), Loire-Inférieure.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 1er TRIMESTRE DE 1885.

Séance du 7 Janvier.

Présidence de MM. E. GUILLAUME et L. COURAJOD.

M. E. Guillaume, président sortant, prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En quittant ce fauteuil de la présidence où vos bienveillants suffrages m'ont appelé il y a un an, je dois, pour me conformer à l'usage, vous rappeler les travaux accomplis dans l'année 1884, les modifications qui se sont produites dans le personnel de la Compagnie, honorer la mémoire de ceux qui nous ont quittés, saluer les nouveaux venus et vous informer de l'état de nos publications.

« Permettez-moi, dans cette première réunion de l'année, de reporter d'abord votre souvenir vers les confrères que nous avons perdus. Deux noms disparaissent de notre liste des membres résidants : Albert Dumont, décédé au mois d'août; Lacabane, emporté il y a quelques jours seulement.

« Albert Dumont, à qui l'âge semblait promettre encore de longs jours, a succombé au milieu de sa carrière. Je n'entreprendrai pas de retracer sa vie et ses travaux, ils l'ont été par notre confrère M. Perrot avec toute l'éloquence du cœur, avec une compétence toute spéciale. Je dirai seulement qu'élu par vous le 6 décembre 1871, ses travaux ont enrichi nos Bulletins et nos volumes de Mémoires jusqu'en 1877. A cette époque, diverses missions le ramenèrent vers Rome et

vers Athènes, théâtre de ses premières études, et il ne revint en France que pour résider à Grenoble, à Montpellier, puis à Paris, où de hautes fonctions l'absorbèrent entièrement. Elles lui permirent de rendre de grands services à son pays, mais elles l'éloignèrent de nos séances. Nous espérions l'y revoir un jour, dans toute la maturité de sa science et de son talent; la mort ne l'a pas permis et il nous a quittés, tué par un travail incessant à l'âge de quarante-deux ans.

« Léon Lacabane, lui, était le doyen de notre Société. Il y était entré le 9 juin 1841. Né en 1798, il fut admis à l'École des Chartes lors de sa fondation en 1821 ; il devait plus tard en être le directeur. Attaché pendant nombre d'années au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, il a publié des mémoires sur Étienne Marcel, sur les auteurs des Grandes Chroniques de France, sur l'histoire de Charles V, et des dissertations et recherches sur les rois et le royaume d'Yvetot, sur les trois fils de Philippe le Bel, sur les chroniques de Froissart, etc. La date toute récente de la mort de Lacabane ne m'a pas permis de rechercher et de vous signaler les travaux apportés par lui à la Société des Antiquaires.

« Le nombre des associés correspondants que nous avons perdus est plus considérable. Ce sont, par ordre de dates : Rosensweig, archiviste du Morbihan, décédé à Vannes; Morand, à Boulogne-sur-Mer ; Mathon, à Beauvais; Leguay, à la Varenne-Saint-Maur; Suchaux, à Vesoul; Gariel, à Avallon; Mary-Lafon, à Montauban; Lacroix, à Mâcon; Mantellier, à Neuilly; Colson, à Noyon.

« Deux associés correspondants étrangers sont aussi à retrancher de notre liste, ce sont : Lepsius, le célèbre égyptologue, de Berlin, et Pinchart, chef de section aux Archives du Royaume, à Bruxelles.

« D'autres modifications se sont produites. Dès le commencement de l'année, M. Chabouillet, sur sa demande, a été promu à l'honorariat, et plus tard M. Renan, après trente-quatre ans d'exercice, a sollicité la même faveur et a été admis par vous au rang des membres honoraires le 5 novembre.

« Tous les vides ainsi créés et toutes les places rendues libres ont été remplis ou vont l'être incessamment.

« Si nous avons perdu dix associés correspondants nationaux, ils ont été remplacés et les vides plus que comblés, car de nombreuses candidatures se sont produites. Elles ont été examinées par des commissions spéciales, et vingt-trois ont été favorablement accueillies par vous. Vos associés correspondants nouveaux sont : MM. Cagnat, à Douai ; le colonel Pothier, à Tarbes ; de Farcy, à Angers ; Musset, à La Rochelle ; Tamizey de Larroque, dans le Lot-et-Garonne ; Pagart d'Hermansart, à Saint-Omer ; Pilloy, à Saint-Quentin ; Weiss et Lucas, à Dijon ; Chauvet, à Ruffec ; Pierre de Goy, à Bourges ; J. Gréau, à Nemours ; Bloch, à Lyon ; Begouën, à Compiègne ; J. de Rémusat, à Marseille ; Cardevaque, à Arras ; Millon, à Dijon ; Montégut, à Limoges ; Duhamel-Decéjean, à Amiens ; René-Valette, à Fontenay-le-Comte ; Jadart, à Reims ; Alphonse de la Guère, à Bourges ; Daguin, à Nogent-le-Roi. Une candidature, produite le 17 décembre, n'a pas été examinée encore, c'est celle de M. Berthelet, à Arlay (Gard) ; elle le sera prochainement sur le rapport de M. Ulysse Robert.

« Vous voyez, Messieurs, que de toutes les régions de la France de nombreux savants ont ambitionné le titre d'associé correspondant national de notre Société et sont devenus vos collaborateurs. Le nombre de vos associés correspondants étrangers s'est aussi augmenté ; après examen et vote, j'ai proclamé successivement M. le baron de Geymüller, à Champitet, près Lausanne ; M. Cloquet, à Tournay ; et M. Rivett-Carnac, à Allahabad.

« Comme membre résidant, vous avez fait entrer dans vos rangs, le 5 mars, M. Flouest, en remplacement de M. Chabouillet, devenu membre honoraire. Tout à l'heure vous aurez à entendre vos rapporteurs sur les titres de quatre candidats qui aspirent à remplacer Albert Dumont, décédé, et M. Renan, promu à l'honorariat.

« Je ne dois pas oublier en ce jour de féliciter de nouveau nos confrères M. de Boislisle, élu membre libre, et M. Schlumberger, membre ordinaire de l'Académie des inscriptions et

belles-lettres. L'honneur en rejaillit sur la Société et montre à tous que l'admission dans son sein est souvent le prélude d'une autre élection à un degré plus élevé.

« Les travaux de l'année 1884 ont été si variés et si multiples que je dois renoncer à en tracer même une rapide analyse. Les communications sont détaillées au Bulletin, grâce au zèle de notre secrétaire et à celui de notre Commission des impressions. Deux trimestres en ont été publiés, les deux autres paraîtront ensemble prochainement. Votre XLV[e] volume des Mémoires est en préparation. Il présentera un intérêt tout particulier. Voici les travaux qui sont chez l'imprimeur : de M. Duplessis, sur quelques estampes inspirées par Martin Schœngauer ; de M. Müntz, sur le Palais pontifical de Sorgues ; de M. Lafaye, sur la voie Aurélienne et sur un fil à plomb antique ; de M. Courajod, sur le tombeau de Nicolas Braque ; de M. Maxe-Werly, sur les objets mérovingiens trouvés à Totainville, et de M. Müntz, sur les peintures de Simone Martini au Palais des Papes d'Avignon. D'autres mémoires ou dissertations seront livrés prochainement à l'impression, tels que la sépulture de Birague, de M. Courajod ; l'hypogée martyrium de Poitiers, par M. Ramé ; les lettres inédites de Tristan de Saint-Amant, numismatiste du XVII[e] siècle, à Peiresc, publiées par M. Tamizey de Larroque, et d'autres encore.

« Parmi les travaux de la Société en 1884, je ne dois pas oublier la résolution importante prise le 25 juin, sur la proposition de M. Mowat, de s'associer au vœu émis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres par notre confrère M. Ch. Robert, pour la conservation et la protection des Monuments historiques dans les possessions françaises. Votre Commission, composée de MM. Mowat, Héron de Villefosse et Flouest, a rédigé et développé ce vœu en proposant, dans la séance du 23 juillet, de le communiquer à toutes les Sociétés savantes de France et d'Algérie. Jusqu'à ce jour, nous avons reçu 56 adhésions qui seront envoyées à M. le Ministre de l'Instruction publique et nous devons espérer que le Parlement mettra sous la protection de la loi les monuments anciens trop souvent détruits jusqu'à présent.

La Société aura ainsi justifié une fois de plus sa raison d'être et sa noble devise : *Gloriae majorum*.

« Je dois vous parler aussi des modifications importantes apportées à votre règlement au point de vue financier, modifications amenées, justifiées par celles adoptées en 1883, concernant le nombre de nos réunions qui ont lieu désormais chaque semaine au lieu de trois fois le mois. Après expérience d'une année, un cri d'alarme a été poussé par notre excellent trésorier, M. Aubert, qui voyait les jetons de présence disparaître avec une rapidité inquiétante pour nos finances. En administrateur prévoyant, il nous a montré les conséquences du nouvel état de choses et il vous a proposé, dès le 16 janvier, de réduire de moitié la valeur du jeton. Une Commission ayant été nommée, son rapport, proposant la diminution du jeton, fut lu par M. Duplessis le 13 février, mais, après discussion, ces conclusions ne furent pas adoptées. Une autre proposition fut faite immédiatement par M. Rayet, d'élever la cotisation des membres résidants à 60 francs, en laissant au jeton sa valeur primitive. Une nouvelle commission ayant été nommée, le rapport fut lu par M. Rayet, le 23 avril, et la Société en vota l'impression. Ce rapport concluait à l'adoption des mesures suivantes : 1° ne plus envoyer un second exemplaire du Bulletin aux associés correspondants; 2° prendre pour l'étranger un second libraire dépositaire; 3° élever la cotisation des membres résidants à 60 francs, et celle des associés correspondants à 12 francs. Ces conclusions, destinées à diminuer nos dépenses et à augmenter nos recettes, ont été discutées le 4 juin, après les délais réglementaires, et ont été adoptées par vous pour être appliquées à partir du 1er juillet, avec la réserve toutefois que l'augmentation de la cotisation d'associé correspondant serait applicable seulement aux correspondants dont la candidature se produirait à partir de ce jour.

« Le Bureau et la Commission des impressions ont été appelés à étudier le choix d'un second libraire dépositaire et les conditions qu'il convenait de lui faire. Cette mission est léguée au Bureau de l'année 1885, ainsi que l'examen d'une nouvelle proposition de M. Rayet ainsi conçue : 1° qu'il soit

vendu, sur les titres de notre portefeuille, jusqu'à la somme de 2,000 francs ; 2° que, sur le produit de cette vente, 1,500 francs soient consacrés à la reliure de volumes de notre Bibliothèque, et 500 francs à compléter nos collections de Mémoires et de Bulletins. Cette proposition a été plus spécialement envoyée par vous à l'examen de la Commission des fonds, qui devra s'en occuper prochainement. Prochainement aussi, la situation financière de la Société vous sera présentée par votre vigilant trésorier. Elle sera, je n'en doute pas, grâce aux mesures prises, tout à fait satisfaisante et prospère.

« En terminant, je dois vous remercier, Messieurs, ainsi que le Bureau, de m'avoir rendu facile et douce la tâche que vous m'aviez imposée et qui, je l'avoue, m'avait paru d'abord au-dessus de mes forces. Il ne me reste plus ensuite qu'à prier mon successeur, M. Courajod, de vouloir bien prendre place au fauteuil et à inviter M. Mowat à s'asseoir au bureau comme secrétaire. »

Sur la proposition de M. L. Courajod, président élu, des remercîments sont votés au président et au bureau sortants; la Compagnie décide que le discours de M. E. Guillaume sera imprimé dans le Bulletin.

Ouvrages offerts :

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1883. Besançon, 1884, in-8°.

Annales des antiquités et de l'histoire, publiées par l'Académie royale du Nord, 3e livraison. Copenhague, in-8°.

Atti della R. Accademia dei Lincei, anno CCLXXXI, 1883-84, serie terza, t. VIII, fasc. 16. Roma, 1884, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur et Thédenat, 6e année, n° 1, 1er janvier 1885, in-8°.

Proceedings of the Society of antiquaries of London, november 29, 1883, to january 31, 1884. London, in-8°.

AURÈS. *Métrologie égyptienne*, 11e fasc. In-8°.

BAYE (le baron J. DE). *Un dépôt de flèches à tranchant transversal dans les stations du Petit-Morin*. Paris, 1884, in-8°.

CARON (E.). *Monnaies féodales françaises,* fasc. 3. Paris, Rollin et Feuardent, 1884, in-4°.
HOWARD (Charles). *Land laws of Mining district.* In-8°.
MOLINIER (Émile). *Une œuvre inédite de Luca della Robbia.* Paris, Lévy, 1884, in-4°.

Correspondance.

M. le marquis de Vogüé s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. N. Haillant, présenté par MM. L. Delisle et Ramé, sollicite le titre d'associé correspondant national à Épinal. Le président désigne MM. Michelant, A. de Barthélemy et Duplessis pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette candidature.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le vote pour procéder à l'élection de deux membres résidants en remplacement de MM. A. Dumont, décédé, et E. Renan, promu à l'honorariat.

Au nom des Commissions nommées à cet effet, MM. Perrot, Michelant et de Lasteyrie donnent lecture des rapports qu'ils ont été chargés de rédiger; le premier, sur la candidature de M. Collignon et, au nom du marquis de Vogüé, sur celle de M. Bapst; le second, sur la candidature de M. Lecoy de la Marche; le troisième, sur celle de M. É. Molinier. On procède au vote et, après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, l'élection est renvoyée à la première séance du mois suivant.

Séance du 14 Janvier.

Présidence de M. L. COURAJOD, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 19. Bône, 1884, in-8°.
— *de la Société de Borda,* 9e année, 4e trimestre. Dax, 1884, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XI, 6e livr. Périgueux, 1884, in-8°.

Journal des savants, décembre 1884. In-4°.

Table générale des documents épigraphiques publiés par l'Académie d'Hippone, de 1865 *à* 1884, *et des localités qui les ont fournis*. Bône, 1884, in-8°.

Frossard (Ch.-L.). *Notes et communications; poids de Bagnères au XIIIe siècle*. In-8°.

Germain (Léon). *Fragment d'études historiques sur le comte de Vaudemont*. Nancy, 1884, in-8°.

— *La date de la mort d'Édouard Ier, comte de Dax*. Bar-le-Duc, 1884, in-8°.

— *Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel* (1349-1856). Bar-le-Duc, 1884, in-8°.

— *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory*. Nancy, 1884, in-8°.

Marsy (comte de). *Médailles frappées pour l'hommage féodal de la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf*. In-8°.

— *Notes sur la ligue en Picardie*. In-8°.

Roman (J.). *L'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans les Hautes-Alpes*. Grenoble, 1884, in-8°.

Correspondance.

M. Michelant, membre résidant, écrit pour demander son admission parmi les membres honoraires. Le président désigne MM. A. de Barthélemy, de Montaiglon et Bordier pour former la commission chargée de présenter un rapport sur cette demande.

Le président donne lecture :

1° D'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique relative aux questions mises à l'étude par la section des sciences biologiques au prochain congrès des Sociétés savantes.

2° D'une lettre du directeur du secrétariat du Ministère de l'instruction publique, remerciant la Société des Antiquaires d'avoir bien voulu mettre ses publications à la disposition de la mission permanente du Caire.

3° De lettres d'adhésion de plusieurs Sociétés savantes à la circulaire de la Compagnie relative à la conservation des monuments antiques en France et dans les colonies françaises.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. de Barthélemy lit un rapport favorable sur la candidature de M. Daiguzon au titre d'associé correspondant national. On passe au vote, et M. Daiguzon, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Châteauroux (Indre).

M. L. Palustre fait une communication sur des miniatures du xvi° siècle :

« Le Musée de la Société archéologique du midi de la France, à Toulouse, possède d'admirables miniatures, détachées, il y a une quarantaine d'années, des livres de chœur de la cathédrale de Mirepoix (Ariège). On remarque surtout cinq lettres ornées, d'une hauteur de 0m22, qui sont des merveilles de composition et de dessin. L'art de la Renaissance n'a rien produit de plus élégant et l'on voudrait bien savoir à qui Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix, de 1493 à 1537, avait fait appel dans la circonstance. Les fragments de comptes tirés des archives de Léran parlent, il est vrai, d'un prêtre nommé Antoine Nyort, qui, en 1529, traita avec le représentant de l'évêque pour la confection des livres d'église destinés à la chapelle de La Garde, demeure patrimoniale des Lévis (*Bulletin monumental*, 1884, p. 619) ; mais il s'agit plutôt d'un scribe que d'un miniaturiste. Du reste, Philippe de Lévis a dû employer plusieurs artistes d'un mérite différent, ainsi qu'on peut le voir en examinant ceux des manuscrits à ses armes conservés soit à la bibliothèque de Foix, soit au château de Léran.

« Trois des lettres ornées dont il a été question plus haut enserrent dans leurs courbes chacune un épisode de la vie du Christ : adoration des bergers, adoration des Mages, la Cène.

Les figures sont pleines de naturel, bien groupées et soigneusement relevées par des couleurs habilement nuancées. Quant à la partie ornementale, elle est traitée avec un rare bonheur; les feuillages et les fruits dominent, mais on voit aussi des animaux et des motifs empruntés à l'architecture.

« L'une des cinq lettres, un G, nous montre, dans son champ, des soldats au repos. Tous sont armés de lances et l'un d'eux porte un grand drapeau rouge sur lequel se détache en blanc une croix de saint André. Enfin, la dernière lettre, un B, est consacrée à la représentation de la sainte Trinité, dont les trois personnes divines sont portées sur des nuages. Dans le bas, une ville située au pied des montagnes, peut-être Mirepoix.

« A l'appui de sa communication, M. Palustre fait circuler les photographies qu'il a été autorisé à prendre des cinq lettres ornées dont il vient de parler. Il annonce en outre que, dans une prochaine séance, son intention est d'entretenir la Société d'autres miniatures également détachées des mêmes manuscrits. »

M. L. Palustre donne ensuite d'intéressants détails sur un verre à inscription du XVIe siècle :

« Le Musée de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers, possède un verre du XVIe siècle qui n'a pas échappé à l'attention de Benjamin Fillon, car il en parle dans son *Art de terre chez les Poitevins*, p. 204-205. Seulement, le regretté savant que nous venons de nommer ne semble pas avoir compris l'inscription tracée en émail blanc autour de la coupe et voici la lecture assez singulière qu'il en donne : BIEN QVEIES C · VO · V(*ous*) LAVEZ APTO.

« Tout cela ne signifie rien et l'on ne sait vraiment pas à quelle langue appartiennent des mots si bizarrement composés. Cependant, ainsi que nous allons le démontrer, l'inscription en elle-même ne présente aucune difficulté sérieuse; pour la voir se développer tout naturellement, il suffit d'en commencer la lecture par le bon endroit.

« A ce sujet, nous avons une indication précieuse dans le point placé entre le C et le V, un peu à gauche de la cassure

irrégulière qui a fait disparaître plusieurs lettres. Quant à ces dernières, elles sont faciles à suppléer; là où B. Fillon a



vu un L, il y a évidemment les deux extrémités de la courbe d'un C, et, comme nous savons qu'au XVIe siècle cette lettre précédait le S initial du verbe *savoir* (scavoir), il faut lire :

Vou[s s]cavez b
ien que j'esc
ap tout

Inscription du XVIe siècle sur un verre du Musée de Poitiers.

[SC]AVEZ au lieu de LAVEZ. Le mot précédent se complète alors pour ainsi dire tout seul, car il ne peut être que le pronom personnel VO[VS]. Cette restitution achevée, l'inscription devient très claire et nous lisons couramment en descendant à un certain moment à la seconde ligne : VOV[S SC]AVEZ BIEN QVE IESCAP TOVT.

« Cherchons maintenant le sens du mot *escap*, le seul qui puisse embarrasser. Faut-il y voir la première forme du verbe *échapper*, écrit autrefois *eschapper*, et dont la racine est *cappa*, manteau? *Excappare*, en français *escaper*, c'est sortir de son manteau, le rejeter, parce qu'il gêne dans la fuite. Notre verre, en faisant allusion à son contenu, prendrait lui-même la parole et s'exprimerait de la sorte : *Vous savez bien que je délivre de tout*, en d'autres termes, que *je délivre de tous les maux, que je suis la délivrance universelle*.

« Mais peut-être avons-nous là un terme de fauconnerie. *Escaper*, c'est mettre le gibier en liberté pour lancer l'oiseau de proie à sa poursuite. Dans tous les cas, le sens serait le même et il s'agirait toujours du vin considéré comme un palliatif aux misères de la vie.

« Le verre de Poitiers mesure en hauteur 0m148; le diamètre du pied est de 0,097 et celui de la coupe de 0m11. Nous avons dit que les lettres de l'inscription se détachaient en émail blanc sur le fond; il en est de même des points rangés circulairement à la partie supérieure. Quant aux deux chevronnés et aux losanges placés au-dessous de l'inscription, ils sont peints en jaune légèrement brun. Le nœud au contraire est jaune pâle tirant sur le vert, avec ornements formés par des gouttelettes d'émail blanc. »

M. R. de Lasteyrie fait la communication suivante :

« L'établissement d'un calorifère au milieu de la nef de l'église de Saint-Ouen, à Rouen, a fait entreprendre récemment des fouilles considérables, qui ont produit des résultats fort intéressants, comme on devait s'y attendre. Les fouilles faites par l'abbé Cochet, vers 1872, avaient montré que le sol, sur lequel l'église Saint-Ouen est bâtie, renferme un grand nombre de tombes de diverses dates. On n'a pas man-

qué de trouver la suite de ce cimetière à 2m50 ou 3 mètres au-dessous du niveau du pavé de l'église. Les tombes y sont disposées sur trois couches : les plus anciennes peuvent appartenir au début de l'époque mérovingienne ; les dernières, au XIIe siècle environ. On y a recueilli un grand nombre d'objets divers dont les membres de la Commission archéologique du département de la Seine-Inférieure ont eu soin de dresser un catalogue détaillé. Parmi les plus importants, on peut citer : de belles boucles de ceinturon de divers modèles, dont une en argent; des fibules rondes à incrustations de perles et de grenats, une inscription sur plomb, au nom de l'abbé Rinfredus qui fit reconstruire l'église Saint-Ouen, à la suite du grand incendie qui la dévasta en 1146. Cette inscription est ainsi conçue :

✝ HIC REQVIESCIT PIE MEMORIE DO
NNVS RINFREDVS MONCHVS ET ABBS HVIVS
LOCI QVI ECCLESIAM ISTAM POST
COMBVSTIONEM RESTAVIT MV
ROCINSIT ET·········· ET ALIIS
BONIS DITAVIT ·

« Enfin, une seconde inscription, également sur plomb, sur laquelle on peut déchiffrer ce qui suit :

XVI KL OCTO
RIS OBIIT HV
Go ARCHIDIACONI
ANNO INC····· DNI
MLVIII (?)······

« Ces mêmes fouilles ont mis à nu les fondations de l'église romane qui précéda la belle église du XIVe siècle dont les Rouennais sont si justement fiers. Ces fondations, encore bien conservées, donnent une haute idée de l'édifice roman; elles montrent qu'il était, à peu de chose près, de même largeur que l'édifice gothique, ce qui suppose une hauteur relativement grande et des proportions générales fort remarquables. Espérons que MM. d'Estaintot, de Beaurepaire,

Léon de Vesly, qui ont suivi ces fouilles avec un soin minutieux, en donneront bientôt un compte-rendu détaillé, accompagné des plans et relevés que M. Sauvageot, l'habile architecte qui a dirigé les travaux, a pris soin d'en faire pour la Commission des monuments historiques. »

A cette occasion, M. Ramé donne quelques renseignements relatifs à l'épitaphe également gravée sur une plaque de plomb et trouvée en 1875 dans le tombeau de Guillaume de Ros, troisième abbé de Fécamp. Il se propose de donner de plus amples détails sur cette inscription, et d'en présenter un estampage à une prochaine séance.

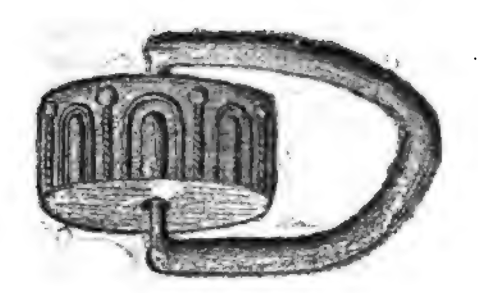
M. Célestin Port, associé correspondant national à Angers, fait la communication suivante :

« En septembre 1884, les travaux de la dernière section du chemin de fer de la Flèche à Saumur, dont le centre est installé au bourg de Monceau-Vivy, sur la route nationale de Bordeaux, entamaient le pied du coteau pour descendre dans la vallée de l'Authion et de la Loire. A $2^{m}50$ de profondeur, à hauteur du Gué d'Arcis, à 5 ou 600 mètres de la rive *droite* de l'Authion, s'est rencontré un amoncellement de squelettes humains, restes de sépultures que le moindre mouvement et l'air ont fait tomber en débris; j'ai vu par centaines des fragments de crânes, mais trop menus pour présenter quelque intérêt; non loin des poteries brisées, dont un petit vase à demi conservé, en argile jaune, fine, de galbe élégant, mais sans filet ni moulure; des briques; une meule en granit; deux grandes jattes ou cuves en terre jaune; à distance encore, sur le bord du chemin même et près du Gué d'Arcis, passage antique très fréquenté; un foyer, formé de pierres taillées en coin et encore recouvert de cendres. A 2 ou 300 mètres en amont, vis-à-vis l'ancien bourg, actuellement tout à fait disparu, de *Vivy*, la voie ferrée traverse sur une seule travée métallique de 35 mètres de longueur le cours de l'Authion, agrandi par la réunion de deux autres petits courants qui se divisaient la vallée. Pour établir sur la rive *gauche* la pile qui porte le pont, on a dû chercher le sol solide, la cosse, à 6 mètres de profondeur, en

traversant successivement une couche de tourbe mélangée de débris végétaux encore facilement reconnaissables (1^m20), une seconde couche (2^m60) de tourbe jaunâtre à coquilles fluviatiles, où l'on a trouvé une mâchoire, peut-être de cheval(?), et une tête d'animal à cornes; puis une couche de un mètre 90, contenant dans son pêle-mêle plusieurs fragments d'os de cerf fossilisés, dont deux au moins utilisés en poignées de haches ou d'outils; des débris de poteries noires, de grossières briques à rebord; des tuiles; une moitié de meule en granit grossièrement taillée, et plus bas, au fond du sable, c'est-à-dire à 5^m70 de profondeur, un bateau en chêne, dont plusieurs débris ont été recueillis, et un joli vase en bronze, à trépied, avec anse mobile en fer; son poids et certains reflets dorés l'ont malheureusement fait livrer, pour être fourbi, aux mains d'une servante, qui a passé une journée à lui enlever ce qu'elle a pu de sa belle patine antique. Dans une dernière couche de marne reposait un tronc de chêne de 0^m50 de diamètre. La plupart des menus objets, signalés dans cette note, ont pu être déposés au musée national de Saint-Germain. Ils m'ont été remis avec l'autorisation de M. l'ingénieur en chef de Ponton d'Amécourt, par M. Justin Caillard, ingénieur des chemins de fer de l'État, qui m'avait très obligeamment informé de cette découverte et avec qui j'ai pu en reconnaître sur place les principaux détails. On peut à cette occasion rappeler que Vivy, *Vetus Vicus*, est la localité désignée par la Commission de la topographie des Gaules comme emplacement probable de la station *Robrica,* et que la constatation d'habitations à des dates si antiques sur les deux rives actuelles de l'Authion apporterait un argument nouveau, s'il en était besoin, à la démonstration acquise que le cours de l'Authion, aussi loin qu'on le puisse reconnaître, n'a pas changé de lit ni de direction. »

M. L. Maxe-Werly, associé correspondant à Bar-le-Duc, dépose sur le bureau le dessin d'un curieux instrument ayant servi aux potiers de l'époque romaine pour imprimer en creux sur la panse des moules en terre, et, près des bords, les

ornements, oves ou lambrequins, qui se trouvent reproduits en relief sur les vases en terre rouge dits samiens.



Cet instrument consiste en une roulette de terre cuite, munie d'une armature en bronze; il appartient à M. G. Bellon, de Saint-Nicolas, près Arras, dont assurément plusieurs de nos confrères connaissent les fouilles intéressantes et la riche collection de verres antiques.

Il existe au Musée de Rouen, mais privée de sa garniture de bronze, une autre roulette de même forme, présentant également des oves, et sur le flanc de laquelle est gravée à la pointe l'inscription GRANIVS, nom de l'ouvrier potier qui

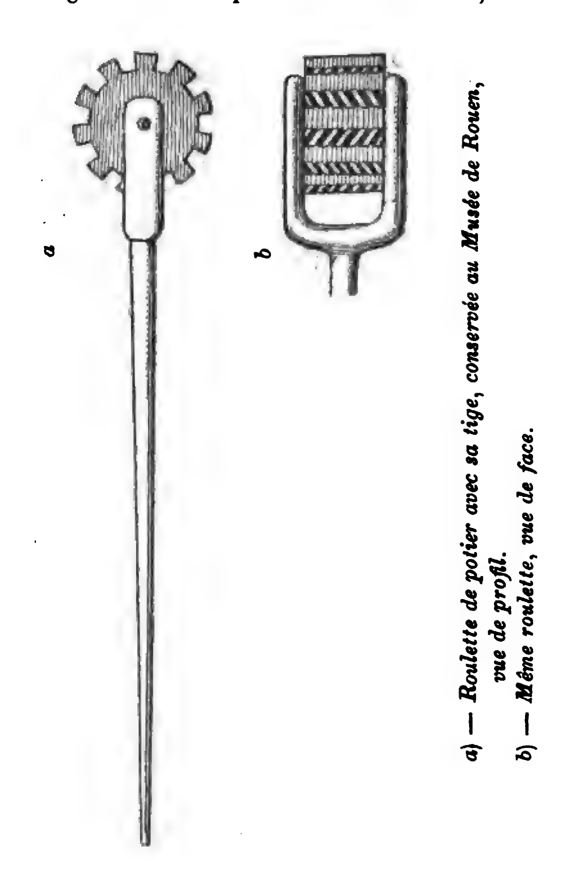


avait pris le soin de marquer ainsi les instruments lui appartenant et dont il faisait usage dans la confection des moules servant à la fabrication des vases à ornements en relief[1].

1. Le *Catalogue du Musée d'antiquités de Rouen* (édition de 1875, p. 182) n'indique point la provenance de cette pièce intéressante.

Ce nom de famille Granius est assez fréquent ; il se rencontre souvent dans les inscriptions et aussi dans les auteurs. Il était porté par un personnage dont parle Cicéron en plusieurs endroits, et entre autres dans Brutus, c. XLIII, § 160, édition Orelli. M. Schuermans indique sous le n° 2465 (et probablement aussi sous le n° 2464) GRANIO, qui doit sans doute se lire *Grani(i) o(fficina)*.

J'ai également remarqué dans le même Musée, et dans une



a) — Roulette de potier avec sa tige, conservée au Musée de Rouen, vue de profil.

b) — Même roulette, vue de face.

des grandes vitrines qui occupent le centre de la salle consacrée à l'archéologie romaine, un instrument en bronze présentant une roulette avec sa monture munie d'une longue tige, et dont la disposition des tranches en relief devait produire en creux, dans l'argile molle, des lignes formées de stries alternées, motif de décoration fort simple, il est vrai, et qui se rencontre fréquemment sur les poteries ordinaires des premiers siècles. La provenance de cet objet est également inconnue.

Séance du 21 Janvier.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, année 1883. Besançon, 1884, in-8°.

Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 1884, 4e trimestre. Paris, in-8°.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, année 1885, 72e livraison. Valence, in-8°.

Compte-rendu annuel des progrès de la science de l'antiquité classique, 12e année, 1884. Berlin, 1884, in-8°.

Festschrift zur Begrüssung des allgemeinen Versammlung der deutschen anthropologischen Gesellschaft. In-4°.

Jahresberichten der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier, 1852 à 1859, 1861, 1864, 1869. Trier, in-8°.

Korrespondenzblatt der westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 4e année, n° 1, 1885, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VI, année 1883. Poitiers, 1884, in-8°.

Nenninger Inschriften (*die*). Trier, 1871, in-8°.

Revue de Comminges; Bulletin de la Société des études du Comminges, t. I, 1re livraison. Saint-Gaudens, 1885, in-8°.

Société des Antiquaires de la Morinie; Bulletin historique, 33e année. Saint-Omer, 1885, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, années 1, 2, 3. Trier, 1883-84, 3 vol. in-8°.

BONE (Carl). *Das plateau von Ferschweiler bei Echternach.* Trier, 1876, in-4°.

WILMOWSKY (VON). *Die Falschung der Nenninger Inschriften.* Trier, 1871, in-8°.

— *Die ræmische Villa zu Nenning; ihre Inschriften.* Trier, 1868, in-8°.

— *Archæologische Funde in Trier und umgegend.* Trier, 1873, in-4°.

Correspondance.

M. le président donne lecture de plusieurs lettres adressées par diverses Sociétés savantes adhérant au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens en France et dans les colonies françaises.

Travaux.

M. Ulysse Robert, au nom de la commission chargée d'examiner les titres de M. Berthelet, lit un rapport favorable; on passe au vote et M. Berthelet, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Arlay (Jura).

M. le bibliothécaire-archiviste adresse un pressant appel aux membres qui détiennent bien au delà des délais réglementaires des ouvrages empruntés par eux à la bibliothèque de la Société; certaines publications de grande valeur sont exposées à être dépareillées d'une manière irrémédiable si la rentrée des livres ne se fait pas régulièrement.

M. Mowat fait la communication suivante :

« Dans la séance du 20 décembre 1882, j'ai eu l'honneur de faire à notre Société une communication sur des statues équestres de Luxeuil et de Limoges, représentant un cava-

lier romain foulant aux pieds de son cheval un ennemi terrassé. A cette occasion, j'ai rapporté une tradition suivant laquelle Constantin, vainqueur de Licinius à Ciballes, en Pannonie, aurait fait passer son cheval sur le corps d'un des généraux ennemis, et j'ai conclu en rattachant le type des statues de Luxeuil et de Limoges à un grand événement historique qui aurait laissé des traces, non seulement dans ces deux villes, mais peut-être sur d'autres points de la Gaule.

« Je ne pensais pas que cette prédiction conjecturale ne tarderait pas à rencontrer un commencement de confirmation assez caractéristique.

« En parcourant dernièrement les papiers de Peyresc conservés à la Bibliothèque nationale, fonds latin, ms. 8957, je lus, dans les notes relatives aux antiquités de Riez, les passages suivants :

« Fol. 86 r°, inscription VI.

Rex Constantinus, leprosus, virque benignus,
Est factus sanus, sacro baptismate tactus[1].

« Fol. 88 r° : « Quand à l'image du grand Constantin qui « paroissoit à la mosaïque dans la vielle église de Riez sur « un cheval foulant des pieds la figure d'un hom̃e, elle est « toute brisée depuis que vous ne l'avez veüe. Pas moins je « me suis peiné d'en ramasser fidèlement les deux vers qui « estoient autour de cette image que j'ay descrits au bas de « ces inscriptions. »

« Voilà donc un nouveau point acquis à ma thèse, car le témoignage personnel de Peyresc est absolument à l'abri de tout soupçon. Il ne faut peut-être pas trop s'étonner que le sujet représenté sur la mosaïque de Riez soit tout à fait étranger au sens du mauvais distique qui l'accompagne. L'anomalie n'est pas sans exemple ; pour le moment, je me borne à rappeler la mosaïque d'Orléansville publiée par M. Loustau[2] ; elle représente deux scènes de chasse sur-

1. Ces deux vers hexamètres léonins sont en caractères courants dans la copie de Peyresc.

2. *Bulletin épigraphique*, III (1884), p. 20.

montées de l'inscription : SILIQVA FREQVENS FOVEAS MEA MEMBRA LAVACRO.

« L'auteur de la mosaïque de Riez s'est proposé de commémorer, d'une part, les victoires que Constantin remporta d'abord sur Maxence, puis sur Licinius, tous deux ennemis des chrétiens, d'autre part le baptême qu'il demanda à recevoir au cours de la maladie qui l'emporta en l'an 337. On connaissait cette dernière circonstance par le récit d'Eusèbe, mais aucun auteur n'avait osé préciser la nature de la maladie ; le distique de la mosaïque, conforme avec une vieille tradition populaire, éclaircit ce point très catégoriquement.

« J'ajoute qu'il me paraît difficile de ne pas reconnaître une remarquable connexité entre les groupes équestres de Luxeuil, de Limoges et de Riez et la série des vingt-deux monuments au cavalier terrassant un géant anguipède, qui ont été si soigneusement étudiés par M. Prost, la plupart dans la région de l'est, l'un d'eux cependant en Auvergne, à La Jonchère. A l'occasion de ma précédente communication, plusieurs de mes confrères ont également songé au cavalier qui se voit au portail de quelques églises dans l'ouest et qui a fourni matière à de nombreuses dissertations, notamment à celle de M. l'abbé Arbellot. Peut-être ces divers problèmes archéologiques devront admettre une seule et unique explication, la même pour tous : il semble que nous soyons bien prêts de toucher à une solution définitive.

« J'ignore si le curieux renseignement de Peyresc a jamais été utilisé quelque part dans le sens que j'ai indiqué ; tout au moins n'a-t-il pas été connu de Henri, le plus récent auteur d'une histoire archéologique du département des Basses-Alpes[1]. A tout événement il me paraît utile de le signaler, tant pour sa valeur propre que pour les observations profitables qu'il pourra provoquer.

« A la suite de cette communication, M. Müntz rappelle qu'il est question du même monument dans une autre lettre de Peyresc, celle-ci adressée à Jérôme-Aléandre, conservée à la bibliothèque Barberine ; la traduction française en a été

1. *Géographie et antiquités du département des Basses-Alpes.*

publiée dans les *Annales encyclopédiques* de Millin (1817, t. III, p. 197); lui-même en a reproduit un extrait dans la *Revue archéologique*, t. XXXIII, 1877, p. 41. »

M. l'abbé Thédenat fait la communication suivante :

« Il existe toute une série de bornes milliaires de l'empereur Constantin contenant plusieurs lignes martelées. Ce fait, déjà connu, a été signalé de nouveau par M. Révellat qui constate la présence de ces bornes sur la voie aurélienne, entre Cimiez et Arles, et peut-être sur la voie qui conduisait de cette dernière ville à Lyon[1]. M. Révellat aurait pu étendre le champ de ses observations. Les milliaires de la voie qui allait de Vienne à Milan, en passant par Grenoble et les Alpes Cottiennes, ne sont connus que par une borne servant de support au bénitier de l'église paroissiale de Saint-Paul d'Izeaux (Isère); or, cette borne est de Constantin et porte les lignes martelées[2]. Il en est très probablement de même pour une borne trouvée au hameau de l'Estraz, près Sévrier, sur les bords du lac d'Annecy et conservée au musée d'Annecy; il n'en subsiste que la partie inférieure, mais le mot *nepoti*, dont on voit encore les traces, indique assez qu'elle portait la mention de l'empereur Maximien[3]. Cette borne appartenait à une voie qui s'embranchait sur la route de Vienne au Petit Saint-Bernard, vers le confluent de l'Isère et de l'Arly, longeait la rive occidentale du lac d'Annecy, gagnait Genève, et de là montait vers le nord de la Gaule[4].

« Mais j'ai l'intention de m'occuper seulement de deux

1. *Notice sur une remarquable particularité que présente toute une série de milliaires de Constantin le Grand*, dans la *Revue archéologique*, juillet, août, septembre 1883, et tirage à part.

2. Cf. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. I, n° 43. Cette borne, que MM. Vallier et Allmer ont vue complètement dégagée, a été de nouveau enfoncée dans le sol de l'église, de telle sorte que la partie martelée est entièrement cachée; ce qui est peu intelligent.

3. Revon (*Inscriptions antiques de la Haute-Savoie*, n° 25) en est le premier éditeur; puis Allmer, *op. laud.*, t. I, n° 44.

4. Cf. Allmer, *Ibid.*, p. 179.

pierres de cette série. L'une est conservée dans le vieux cimetière de Cabasse (Var), situé derrière le chevet de l'église paroissiale. Elle est à terre, *sciée en deux morceaux*. Dans l'opuscule déjà cité, M. Révellat en donne un fac-similé[1].

« Jusqu'à ce jour les auteurs qui ont publié l'inscription de ce milliaire l'avaient donnée ainsi comme complète :

IMP · CAES
FL·VAL
CONSTAN
TINO · P · F
AVG
DIVI MAXI
MIANI AVG
NEPOTI
DIVI CONS
TANTI AVG
PII
FILIO
XXXIIII

« Mais il y a dans cette transcription une erreur matérielle; les lignes 6 et 7 ont été martelées. M. Révellat démontre avec raison que tous les éditeurs de ce texte ont reproduit, les uns d'après les autres, une erreur qu'un simple examen de la pierre leur aurait fait éviter[2]. Cette erreur était tellement accréditée qu'on s'est servi du milliaire de Cabasse pour compléter les inscriptions des autres milliaires de la même série[3].

« Le fait même que la mention *divi Maximiani* ne se trouve

1. Fig. 1. Le fac-similé de M. Révellat n'est pas complètement exact; sur la pierre, il n'y a pas de points entre les lettres; les A ne sont pas barrés; enfin, comme nous le verrons tout à l'heure, il y a dans la partie martelée la trace très visible de caractères.

2. Cf. la bibliographie donnée par M. Révellat, à laquelle il faut ajouter Herzog, *Gall. Narb. hist.*, n° 524; Bonstetten, *Carte arch. du Var*, p. 13, n° 3. Ce dernier auteur a vu la pierre et signale les lignes 6 et 7 comme détruites; mais sa restitution n'est pas meilleure que la soi-disant lecture de ses devanciers.

3. Cf. Revon, *Inscr. de la Haute-Savoie*, n° 25; Allmer, *Rev. épigr. du midi de la France*, t. I, n°s 116-118.

pas sur le milliaire de Cabasse a permis de douter qu'elle ait jamais existé sur aucun milliaire ; aussi M. Révellat propose la restitution suivante pour toutes les bornes de la série :

M · AVREL · VAL
MAXI
MIANI · AVG
NEPOTI

« Cette opinion avait été déjà exprimée, mais M. Révellat n'en avait pas eu connaissance, puisqu'il ne la cite pas. Si, trompé comme les autres par la croyance que le milliaire de Cabasse était complet, M. Allmer a partagé l'erreur commune et a proposé, pour des bornes analogues, la restitution *divi Maximiani* [1], il avait été autrefois mieux inspiré. En effet, dans ses *Inscriptions de Vienne*, il restitue, sur les lignes martelées des pierres de Saint-Paul d'Izeaux et du musée d'Annecy, les mots *M · Aurel · Val · Maximiani* [2].

« Chez lui, cette restitution est une hypothèse ; on en peut dire autant pour M. Révellat. Ce dernier auteur a bien reconnu, il est vrai, sous le martelage d'un milliaire de Constantin servant de pilier au vieux cloître du monastère Saint-Honorat de Lérins, quelques traces de lettres ayant appartenu aux noms de Maximien. Mais ces traces sont bien fugitives et n'aideraient guère à la solution du problème si on ne la connaissait à l'avance. Il faut en juger non par le dessin un peu forcé que donne M. Révellat à la p. 5, mais par le texte qu'il établit p. 12, n° 4, et où il ne marque évidemment que les lettres certaines.

« Toutefois, la lecture proposée par MM. Allmer et Révellat est confirmée par les monuments plus que ne le pensent les auteurs eux-mêmes.

« A propos du milliaire de Cabasse, M. Révellat s'est trompé en écrivant, p. 2, « la place de l'effaçure est nette, bien polie, » et p. 3, « la place fruste, entre la cinquième ligne de l'inscription et la neuvième, a une hauteur de 0m21.

1. *Loc. cit.*
2. *Inscr. ant. de Vienne*, t. I, nos 43-44.

On n'y voit pas la moindre trace des lettres martelées. » J'ai eu, cet automne dernier, occasion de voir de nouveau[1], en compagnie de M. Aube, notaire au Luc, le milliaire de Cabasse et j'ai pu lire, d'une façon certaine, quelques-unes des lignes martelées. Je donne ici, en regard, la lecture de M. Révellat et la mienne, indiquant, par des italiques, les lettres complètement disparues, et, par des caractères inclinés, les lettres martelées mais encore visibles :

Révellat (p. 9).	Ma lecture.	
IMP · CAES	I M P C A E S	
FL · VAL	F L V A L	
C O N S T A N	C O N S T A N	(AN sont liés)
TINO · P · F ·	T I N O P F	
AVG	A V G	
m. aurel. val.	*M A V R*	
maxi	*val max*	
miani. aug	*imi A N I*	
NEPO*ti*	A V G	
DIVI · CONS	N E P O T I	
TANTI*i* · AVG	D I V I C O N S	
PII ·	T A N T I A V G	
FILIO ·	P I I	
XXXIIII	F I L I O	
	X X X I I I I	

« Comme je l'ai dit plus haut, la colonne est sciée. Je pense qu'une ligne a été complètement emportée ; autrement il faudrait supposer que la ligne qui est sur le bord de la cassure inférieure se composait de 12 lettres ; ce qui n'est pas probable, aucune des lignes conservées n'ayant cette longueur. A la fin de cette ligne, on distingue les traces de trois lettres, ce ne peut être que *ANI*, fin de Maximiani.

1. Je dis de nouveau, car, ayant une première fois examiné la pierre avec M. Héron de Villefosse, nous avions cru lire, dans les lignes martelées, *d*IVI *Cl* | A*udi* | AVG, ce qui nous a conduit à rejeter à tort les compléments proposés par M. Révellat. Cf. nos *Inscriptions romaines de Fréjus*, p. 117.

« La borne de Cabasse n'est pas la seule qui confirme la restitution des noms de Maximien. En compagnie de M. Leblant, bibliothécaire de la ville de Vienne (Isère), notre confrère M. A. Héron de Villefosse et moi sommes allés voir un milliaire de Constantin conservé au musée de Vienne. Nous l'avons examiné à la nuit, avec une lanterne, condition excellente pour lire les textes épigraphiques très effacés.

« Voici ce que nous y avons lu :

(Les lettres inclinées ont été martelées, mais sont encore visibles ; les lignes encadrées sont celles qui, après avoir été martelées, ont reçu un nouveau texte.)

État actuel[1].	Avant le martelage.
IMP · CAES	IMP · CAES
FL · VAL	FL · VAL
CONSTANTINO	CONSTANTINO
P · F	P · F
AVG	AVG
M DIVI *VAL*	M · AVR · VAL
CONSTANTI	MAXIMIANI
AVG ·	AVG
PII · FILIO	NEPOTI
DIVI	DIVI
CONSTANTI	CONSTANTI
AVG	AVG
PII	PII
FILIO	FILIO

« Ce texte offre, on le voit, une double particularité qui n'avait pas encore été observée. Après avoir martelé les noms

1. Cette borne, trouvée à Vienne, en 1752, sur les bords du Rhône, près de la porte du Pont, a été publiée par de nombreux auteurs, mais aucun n'a lu M. VAL à la ligne 6, ni les 5 dernières lignes martelées. M. Allmer en donne la bibliographie, mais il n'y a pas vu les traces du martelage (*Inscr. ant. de Vienne*, t. I, n° 17). M. Vallier signale, à la suite du texte, deux lignes martelées (*Sur une colonne milliaire*, cité par Allmer, *loc. cit.*).

de Maximien (l. 6, 7) et la ligne 9, on a également effacé les cinq dernières lignes (10-14), puis on en a reporté le contenu sur les lignes martelées en utilisant le mot *aug* de la ligne 8, mot qui se trouve à la même place dans les deux états du texte. On a évité ainsi la solution de continuité qu'aurait présentée le texte après un simple martelage.

« Les restitutions de MM. Allmer et Révellat sont donc absolument certaines et confirmées par les monuments. On peut ajouter encore aux exemples cités un milliaire conservé devant la porte de la bastide dite La Valette, à environ un kilomètre des Arcs (Var); il sert de support à un berceau de vigne placé devant la maison. M. Révellat, qui en a donné un texte, d'ailleurs exact, n'a pas remarqué que, au commencement de la première ligne martelée, on distingue encore le M, prénom de Maximien[1]. Je crois aussi qu'il y a une ligne martelée en plus que celles indiquées par cet auteur.

« En voici le texte :

IMP CAES
FL VAL
CONSTAN
TINOPF
AVG
M//////////
///////////
///////////
///////////
//EPOTI
DI//ICONS
TANTIAVG

« MM. Allmer et Révellat ne sont plus d'accord quand il s'agit de déterminer à quelle date eut lieu le martelage. M. Révellat le place en l'année 312, après la mort de Maxence. Je ne trouve pas qu'il apporte à l'appui de son opinion des

1. L'inscription est d'ailleurs enterrée jusqu'à la moitié de sa hauteur; j'ai dû, pour voir les lignes martelées et le texte qui les suit, m'armer d'une pioche et découvrir la partie inférieure de la colonne.

preuves assez solides. Il me semble bien plus naturel d'admettre, comme M. Allmer, que cet événement eut lieu en l'année 310, qui fut celle de la mort de Maximien. Lactance dit qu'on renversa les statues de Maximien : « *Eodem tempore senis Maximiani statuae Constantini jussu revellebantur et imagines..... detrahebantur*[1]. » Or le contexte nous reporte à une époque antérieure à la mort de Maxence. Il est probable que les inscriptions furent martelées en même temps qu'on renversait les statues. Les deux faits doivent être connexes. »

Séance du 28 Janvier.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Antiquarisk Tidskrift för Sverige utgifven af Kongl. Witterhets historie och antiquitets akademien genom bror Emil Hildebrand. Stockholm, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat. 6e année, n° 2, 1885, in-8°.

— *de la Diana*, t. III, n° 1. Montbrison, in-8°.

— *de la Société académique de Brest*, 2e série, t. IX (1883-1884). Brest, 1884, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 169. *Mémoires*. Chartres, 1885, in-4°.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. VI (1884), 1er et 2e trimestres. Tours, in-8°.

— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, n° 3. Saintes, 1885, in-8°.

John Hopkins university studies in historical and political science, 3e série, I. *Maryland influence upon land cessions to the united states*, by Herbert. 1885, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, t. III, n° 5, et t. V, n° 4. Chalon-sur-Saône, 1884, in-4°.

1. *De mort. persecut.*, c. XLII; cf. Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. XIII; Tillemant, *Hist. des empereurs*, t. III, p. 63, note XXVII.

Publications de la Société archéologique de Montpellier, n° 44, août 1884, in-4°.

Revue africaine, 28e année, n° 167. Alger, 1884, in-8°.

— *de la Société des études historiques faisant suite à l'investigateur*, 4e série, t. II. Paris, 1884, in-8°.

Société archéologique de Montpellier. Liber instrumentorum memorialium. Cartulaire des Guillems de Montpellier, publié d'après le manuscrit original, 1er fascicule. Montpellier, 1884, in-4°.

Tables générales des mémoires et bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 2e série, t. XX. Niort, 1883.

VALLETTE (René). *L'enlèvement de la princesse Hamilton, par le marquis de la Houllière, conte vrai du XVIIe siècle.* Fontenay-le-Comte, 1885, in-18.

Correspondance.

M. le marquis de Ripert-Monclar, consul général, présenté par MM. A. Héron de Villefosse et H. Thédenat, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Riez (Basses-Alpes). Le président désigne MM. A. de Barthélemy, Duplessis et Prost pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. le Président donne lecture de plusieurs lettres adressées par différentes sociétés savantes adhérant au vœu formulé par la Société des antiquaires de France pour la conservation des monuments anciens en France et dans les colonies françaises.

Travaux.

M. Aubert, trésorier, lit un rapport sur la situation financière de la Compagnie pendant l'exercice 1884 ; les conclusions de ce rapport sont adoptées et la Compagnie vote des remercîments au trésorier.

M. A. de Barthélemy fait la communication suivante :

« M. l'abbé Laferrière, associé correspondant à La Rochelle,

a envoyé l'inscription suivante, encore inédite, relevée par lui sur la porte de l'ancienne abbaye bénédictine de Masdion, au diocèse de Saintes (commune de Virollet, Charente-Inférieure). Au-dessous, on voit un écusson, en partie martelé : on distingue encore une fasce accompagnée en chef de trois étoiles ; la pièce qui était en pointe est aujourd'hui indéchiffrable.

HANC · ABBATIAM · REGIE · OLIM · EXTRVCTAM ·
FVRORE · POSTEA · HÆRETICORVM · PENITVS · DESTRVCTAM ·
SVMMA · DEMVM · PIETATE · AC · INVICTO · PRORSVS · ANIMO ·
INSTAVRARE · COEPIT · SVIS · SVMPTIBVS · ANNO · DOM · M · DC · LXXVII ·
DOMINVS · MARTINVS · DE · MARCHAIS · PARISIENSIS ·
REGIÆ · HVIVS · ABBATIÆ · ABBAS · DIGNISSIMVS

« Le bas de l'écusson est tellement martelé qu'il est impossible de le lire. Il ne reste de l'abbaye que des murs informes. Il y a été trouvé récemment, dans une tombe, une crosse en ivoire en partie détruite par des enfants de la localité.

« L'abbé Martin de Marchais, dont le nom figure dans cette inscription, dirigea l'abbaye de 1677 à 1687. Les recherches faites dans les armoriaux n'ont rien révélé sur ce personnage, non plus que sur sa famille, bien que l'on ait consulté les ouvrages relatifs à Paris, dont il se dit lui-même originaire. »

M. le Président fait observer qu'il existe d'autres inscriptions analogues et qu'il serait intéressant de les réunir.

M. A. Héron de Villefosse prend la parole en ces termes :

« Le Musée du Louvre vient de s'enrichir d'une collection admirable, formée avec un goût parfait par un des hommes les plus généreux et un des esprits les plus délicats de notre temps, le baron Jean-Charles Davillier. Le département du moyen âge et de la Renaissance est particulièrement augmenté par cette splendide donation ; il est entré en possession des objets et se réserve le soin d'en publier promptement un catalogue détaillé. Grâce à l'obligeance de mes collègues du Louvre, et avec leur permission, je puis mettre sous les yeux de mes confrères un certain nombre d'objets antiques faisant



Plaque d'ivoire trouvée près de Cavaillon (Vaucluse) et conservée au Musée du Louvre (donation Davillier).

Face A.



Plaque d'ivoire trouvée près de Cavaillon (Vaucluse) et conservée au Musée du Louvre (donation Davillier).

Face B.

partie de cette collection et qui, après l'exposition provisoire de l'ensemble, viendront prendre leur place dans les séries auxquelles ils appartiennent. Ce sont :

« 1) Plaque d'ivoire décorée sur chacune de ses faces d'une frise en relief: — A. Bacchanale de quatre amours nus : le premier, debout, la tête rejetée en arrière, joue de la double flûte; le second danse en agitant les bras et tournant la tête vers son compagnon; un autel carré sur lequel le feu est allumé est placé au milieu du tableau; le troisième amour s'éloigne en dansant et en gesticulant; le quatrième le précède en dansant également et en se retournant; il tient un tambourin de la main droite et porte sur l'épaule gauche un thyrse orné de bandelettes. En haut et en bas de la composition, règne un encadrement composé d'une ligne d'olives reliées entre elles par des doubles perles; sur le côté gauche, court un filet en torsade. — B. Même sujet. Le premier amour danse vers la droite en tenant son manteau déployé sur le bras gauche; le second lui fait vis-à-vis en jouant de la double flûte; le troisième, debout, au repos, joue des cymbales en élevant les bras et en jetant les yeux vers ses compagnons; une écharpe passée sur ses épaules se déploie gracieusement, enflée par le vent, à droite et à gauche du corps et au-dessous des bras; le quatrième amour, portant sur l'épaule gauche un thyrse orné de bandelettes, s'avance vers le musicien en dansant et en jetant la tête en arrière. Même encadrement que pour la composition précédente; le filet en torsade est à droite au lieu d'être à gauche. — Long. 0m12; larg. 0m05. — Trouvé aux environs de Cavaillon (Vaucluse).

« Rien n'est plus fin que cette petite plaque. La délicatesse du travail, jointe à la rareté relative de la matière, rend cet objet très intéressant. On a prétendu que c'était le corps d'un peigne dont les dents avaient été enlevées. Je ne puis me ranger à cet avis. Il faut remarquer que, sur les grands côtés, les bords sont taillés en biseau, ce qui indique qu'ils devaient glisser dans une coulisse ; cette taille paraît ancienne. En outre, l'un des petits côtés ne porte pas d'encadrement ; c'est le côté qui venait heurter contre le fond de l'objet où

cette cloison était employée[1]. Le petit côté opposé est percé d'un trou qui servait à passer le tiret à l'aide duquel on faisait manœuvrer la plaque entre deux rainures.

« Malheureusement, ce précieux objet a été brisé en trois morceaux.

« On sait de quelle manière spirituelle et vive les artistes de l'antiquité se sont servis, pour illustrer leurs œuvres, de ces mille scènes dans lesquelles apparaît l'Amour et son cortège. On retrouve les petits espiègles partout, même sur les tombeaux ; mais c'est principalement sur les objets qui ont pu servir à la parure ou à la toilette des femmes qu'on avait pris l'habitude de les représenter. Ici les amours sont groupés deux à deux ; l'artiste a mis tant de grâce et de variété dans leurs poses qu'on ne s'aperçoit pas, pour ainsi dire, de cet arrangement symétrique. Je crois que cette plaque d'ivoire provient d'un coffret ou d'un petit meuble ayant servi à une dame romaine ; l'ouvrage a été exécuté au premier siècle de notre ère[2].

« 2) Fragment d'une plaque d'ivoire, sculptée en relief. Il ne reste que la tête de Mercure représenté sous la figure d'un



jeune homme ; il est coiffé d'un pétase garni de longues ailes. — Haut. 0m025 ; larg. 0m030. — Bon travail ; époque romaine.

1. Il est certain que l'encadrement n'a pas été enlevé de ce côté, sans cela la plaque serait écourtée. Or, l'autel de la face A, que l'artiste a nécessairement placé au centre, est au milieu de la plaque d'une façon absolue, ainsi que le prouvent les mesures.

2. Sur cet objet, cf. J.-O. Westwood, *Fictile ivories in the South Kensington museum ; appendix*, p. 413 ; *Gazette des beaux-arts*, 2e période, t. XIX, p. 429, et t. XX, p. 182-183.

« 3) Amour ailé courant vers la droite ; bronze romain. Le petit dieu est nu, la tête ceinte d'une couronne de feuillage; il regarde à côté de lui en courant et jette les bras en avant. — Haut. 0m065.

« 4) Harpocrate debout ; bronze romain. Le dieu, sous la figure d'un amour, aux longs cheveux bouclés, est coiffé du pschent et vêtu d'une nébride ; il porte à sa bouche l'index de sa main droite. Un petit carquois est suspendu à son épaule droite ; au bras gauche il tient une corne d'abondance remplie de fruits. A ses pieds est un épervier. Son coude gauche est appuyé sur un tronc d'arbre autour duquel s'enroule un serpent. Les ailes sont brisées. — Haut. 0m07.

« 5) Grotesque nu ; bronze romain. Il est représenté bossu, barbu et chauve, les mains liées derrière le dos, agitant les jambes. Les pieds sont brisés. — Long. 0m07.

« 6) Cuiller d'argent, à manche pointu, portant dans la partie creuse l'inscription NAEVI VIVAS. — Long. 0m17.

« Sur l'usage de ces cuillers d'argent, voir J.-B. de Rossi, *Bulletin d'archéologie chrétienne*, édit. franç., 1868, p. 80-86, avec une planche. Cf. Arneth, *Monuments d'or et d'argent*, pl. XII ; Le Blant, *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, pl. LXXX, n. 483 ; S. Reinach, *Une cuiller d'argent du Musée de Smyrne* (dans le *Bulletin de correspondance hellénique*, mai-juin 1882, p. 353), et surtout W. Froehner, *Kritische Analekten*, qui a donné une liste des inscriptions relevées sur des cuillers d'argent.

« 7) Petit vase en forme d'askos. La panse est décorée de branches de lierre en relief ; l'anse est formée par une double torsade. Poterie vernissée ; couleur verte ; époque romaine. — Haut. 0m09 ; long. 0m11.

« 8) Coupe en verre bleu opaque et à côtes. L'intérieur est décoré de trois filets concentriques ; l'extérieur de dix-neuf côtes inclinées en relief. Pièce intacte ; époque romaine. — Diamètre 0m125 ; haut. 0m06.

« 9) Coupe en verre vert d'eau et à côtes. L'intérieur est orné de deux filets concentriques ; l'extérieur, de quatorze côtes droites en relief. Époque romaine ; cinq morceaux recollés ; un fragment manque. — Diamètre 0m12 ; haut. 0m05.

« 10) Deux boucles d'oreilles, en or, en forme d'amphores montées sur un pied carré. La face extérieure de la panse, du pied et du goulot est ornée de petites rosaces, de losanges et de guirlandes formées par des perles d'or juxtaposées. Sur l'une d'elles, la boucle de suspension, placée à la partie postérieure comme l'anse surélevée d'une hydrie, manque. — Haut. 0m025.

« 11) Bague en or. L'anneau est façonné en biseau; sur le chaton ovale sont gravées les images d'Œdipe et du Sphinx. Œdipe, vêtu d'une tunique serrée à la taille, est représenté de profil, assis à droite; vis-à-vis de lui le Sphinx, également de profil, est assis sur une petite estrade. — Diamètre 0m025.

« 12) Bague en or. L'anneau est plat à l'intérieur et arrondi à l'extérieur; sur le chaton ovale est gravée la représentation de Minerve, debout, casquée, vêtue d'une tunique talaire et marchant à droite; de la main droite avancée, elle tient son bouclier; elle brandit une lance de la main gauche. — Diamètre 0m019.

« 13) Bague en or. L'anneau, en forme de jonc, n'est pas fermé; il présente l'aspect d'un serpent à double tête. — Diamètre 0m025.

« 14) Bague en or. L'anneau s'élargit près du chaton rectangulaire qui porte gravé le mot AVE. — Diamètre 0m017.

« 15) Bague en or. L'anneau, large et plat, est *moderne*; dans le chaton ovale est enchâssé un grenat (probablement antique) représentant une tête de nègre, en relief et de face. — Diamètre 0m018.

« 16) Bague en or. L'anneau, en forme de jonc, s'élargit près du chaton ovale qui porte une sardonyx à deux couches sur laquelle est gravée une galère à six rames montée par deux hommes. — Diamètre 0m020.

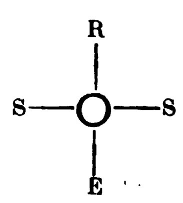
« 17) Bague en or. L'anneau est ciselé en forme de cercle perlé; le chaton ovale contient une sardonyx à deux couches sur laquelle est gravé un Jupiter nu, debout, barbu, la tête ceinte d'un diadème : il porte une chlamyde sur le bras droit; dans la main gauche avancée il tient le foudre; de la main droite élevée il s'appuie sur un sceptre. — Diamètre 0m020.

« 18) Bague en or. L'anneau, en forme de torsade, supporte un chaton ovale filigrané, accosté de deux groupes de trois perles d'or, et contenant un cabochon de basalte. — Diamètre $0^{m}019$.

« 19) Bague en or. L'anneau plat est découpé près du chaton en forme de bouclier d'amazone (pelta); le chaton ovale renferme une sardonyx à trois couches en forme de cône tronqué, sur la partie supérieure de laquelle est gravée une fourmi. — Diamètre $0^{m}020$.

« 20) Bague en or. L'anneau est en forme de jonc; le chaton carré est accosté de deux groupes de trois perles. Au centre du chaton est gravée l'image d'un oiseau, à droite et à gauche duquel on lit l'inscription : + TRΛ || ∞ILoI, rétrograde. — Diamètre $0^{m}023$.

« 21) Bague en or. L'anneau est en forme de jonc; le chaton circulaire porte un monogramme ainsi disposé :



« La lettre O est plus grosse que les autres et porte un point au centre. — Diamètre $0^{m}024$.

« 22) Bague en or. L'anneau est plat; il forme, en s'élargissant, un chaton ovale sur lequel est gravée, en deux lignes rétrogrades, l'inscription : EES || TIS. — Diamètre $0^{m}018$.

« La forme des lettres, dans les inscriptions de ces trois bagues, indique l'époque mérovingienne. Le baron Davillier nous a laissé un renseignement précieux qui permet de leur attribuer une origine wisigothe : il les signale comme ayant été trouvées à Guarrazar[1].

« Enfin j'indiquerai encore, pour être complet, une petite bague en or dont l'anneau plat est formé par une lame très

1. *Les Arts décoratifs en Espagne au moyen âge et à la Renaissance*, p. 8.

mince sur laquelle on a gravé : LVCIÆ + VELLÆ ; mais cette bague est manifestement moderne. »

M. Héron de Villefosse communique ensuite une nouvelle inscription récemment découverte à Lyon, dans le Rhône, près du pont de la Guillotière (cf. *Bulletin* de 1884, p. 300), et dont un estampage lui est adressé par M. Georges Guigue, archiviste de la ville de Lyon. Cette inscription est ainsi conçue :

D (*ascia*) M
ET · MEMORIAE · AETERN
CONNIAE · LVCINAE · FEMI
NAE SANCTISSIMAE · ET IN
COMPARABILI · CIVI · VIEN
NENSI · T · VERATIVS · TAV
RVS · NAT · TREVER · CONIVGI
KARISSIMAE · ET · SIBI · DESIDE
RANTISSIMAE · QVAE · MECV*m*
VIXIT · ANNIS · XVI · MENS · IIII
DIEBVS · XI · SINE · VLLA · ANIMI
LAESIONE · ET · C · MARIVS
LVCINIANVS · FILIVS · EIVS
MATRI · DVLCISSIMAE · VIVI
P · C · ET · SVB · ASCIA · DEDICAVER

D(iis) m(anibus) et memoriae aetern(ae) Conniae Lucinae. Feminae sanctissimae et incomparabili, civi Viennensi, T(itus) Veratius Taurus, nat(ione) Trever(us), conjugi karissimae et sibi desiderantissimae, quae mecu[m] vixit annis XVI mens(ibus) IIII diebus XI sine ulla animi laesione, et G(aïus) Marius Lucinianus filius ejus matri dulcissimae, vivi p(onendum) c(uraverunt) et sub ascia dedicaver(unt).

« T. Veratius Taurus, qui a fait exécuter ce tombeau pour sa femme regrettée, faisait partie de la colonie des négociants trévires établie à Lyon, qui semble avoir été nombreuse dans cette ville. Il faut ajouter son nom à la liste des individus de cette nationalité que nous avons donnée dans le *Bulletin* de 1884 (p. 301-302).

« Connia Lucina était originaire de Vienne, comme l'indique l'expression *civis Viennensis*. Le nom de famille *Connius*, qui est peu commun d'ordinaire, se trouve assez fréquemment dans le territoire de la cité de Vienne. On l'a relevé à Vienne même[1], dans les environs de la ville, à Seyssel et à Sainte-Colombe[2], ainsi qu'à Genève et à Cressin[3]. »

M. Héron de Villefosse entretient ensuite la Compagnie des nouvelles découvertes faites par le R. P. C. de la Croix dans le cimetière d'Antigny (Vienne). — Cf. *Bulletin* de 1884, p. 307-310.

Notre infatigable correspondant a trouvé trois nouvelles inscriptions gravées, comme les précédentes, sur les têtes des couvercles de sarcophages. Voici la première :

+ RVMVLiANE PETRA

Rumuliane petra

La seconde est ainsi conçue, en deux lignes :

+ TAVRVS VIVAT DEO
TAVRV PETRAM

Taurus vivat [*in*] *Deò*. — *Tauru* (pour *Tauri*) *petram*.

La troisième se compose d'un seul mot, un nom propre gravé sur une ligne et demie et précédé d'une croix :

+ MAGNEFR
VDE

Magnefrude [*petra*].

Revenant sur la première communication faite au sujet des fouilles d'Antigny, dans la séance du 24 décembre 1884, M. Héron de Villefosse dit que la première inscription mérovingienne découverte par le P. de la Croix, et reproduite en fac-similé à la p. 310 du dernier *Bulletin*, pourrait sans doute être lue ainsi :

+ *Teodovaldo labede* (pour *lapide*) *non revolvatur*.

1. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, n° 297.
2. *Ibid.*, n°s 195 et 296.
3. *Ibid.*, n°s 589 et 723.

M. Guillaume informe la Société que la Porte tournisienne, du xive siècle, située à Valenciennes, et à laquelle la Compagnie s'est intéressée depuis 1882, sur sa demande et sur celle de M. Caffiaux, associé correspondant, vient d'être classée, par la Commission des Monuments historiques, le 7 janvier, sur un rapport de M. Boeswilwald, inspecteur général. Ce monument intéressant est ainsi, désormais, à l'abri de la destruction.

M. Guillaume entretient aussi la Compagnie, d'après une lettre de M. Caffiaux, des fouilles qui ont lieu en ce moment à Valenciennes, sur la place Carpeaux, où fut inauguré récemment le monument à Watteau, place que l'on veut transformer en square :

« Originairement et depuis un temps immémorial, existait, sur cet emplacement, le château des seigneurs du pays, appelé le donjon. C'est là que naquirent Isabelle de Hainaut, femme de Philippe-Auguste, et Baudouin, empereur de Constantinople. La comtesse Jeanne, sa fille, bâtit pour les Frères mineurs un couvent et une église sur les ruines du donjon, mais ces nouveaux bâtiments se trouvèrent si splendides que les Frères refusèrent d'y entrer. On dut faire intervenir saint François, fondateur de leur ordre, et le pape Honorius III, si bien que, de guerre lasse, ils se résignèrent, à condition toutefois qu'on abattrait certain cloître, trop magnifique pour leurs humbles personnes. Ce qui fut fait[1]. »

« On trouve aujourd'hui, en fouillant les décombres, deux murs à peu près parallèles, d'une épaisseur de plus d'un mètre et formés de moellons mêlés à des débris. »

M. Caffiaux a fait retirer quelques sculptures, chapiteaux, nervures, etc., provenant soit du cloître démoli, soit du portail primitif de l'église voisine, soit peut-être de l'ancien donjon, pour les mettre à l'abri de la destruction.

M. Mowat présente l'estampage et la photographie d'une

1. *Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentiennes*, par sire Simon Le Boucq, prévost. 1650, chap. 47 et 48.

stèle romaine inédite appartenant à M. Robert Blair, secrétaire de la Société des Antiquaires de Newcastle-upon-Tyne (Angleterre), et fait remarquer que, par une curieuse coïncidence, au moment où il parle cette Société tient également séance et reçoit communication du même monument qui aura ainsi la singulière fortune d'être simultanément signalé aux archéologues anglais et à leurs confrères de France.

Le monument a été découvert le 8 janvier dernier à South-Shields, à quelques milles de l'extrémité orientale du fameux retranchement d'Hadrien qui traverse l'Angleterre d'une mer à l'autre. C'est une grande tablette au bas de laquelle on lit l'inscription :

D M VICTORIS · NATIONE MAVRVM
//NNORVM·XX·LIBERTVS NVMERIANI
//QITI[s] ALA · Ī · ASTVRVM · QVI ❀
PIANTISSIME PR/////// QVTVS EST

D(iis) M(anibus) Victoris, natione Maurum, [a]nnorum xx, libertus Numeriani, [e]qitis ala I Asturum, qui piantissime pr[ose]qutus est.

Ce texte fourmille de solécismes et de barbarismes : *Maurum* pour *Mauri*, *libertus* pour *liberti*, *eqitis* pour *equitis*, *ala* pour *alae*, *piantissime* pour *pientissime*, *prosequtus* pour *prosecutus*. Cependant ce dernier est de bonne latinité et répond à la locution française : mener le deuil ; c'est ainsi que Quintilien dit, *usque ad rogum prosequatur*. Noter, à la fin de la troisième ligne, une feuille de trèfle qui remplace la feuille de lierre habituelle. Au-dessus de l'inscription, un bas-relief consistant en une niche à pilastres surmontée d'un fronton triangulaire. Dans la niche, un personnage drapé couché sur un lit et accoudé sur le bras gauche, tenant une coupe et un fruit ; un petit esclave, de proportions minuscules, se dresse sur la pointe des pieds pour lui tendre un plat. La paroi de la chambre est ornée d'enroulements finement tracés, ainsi que le tympan du fronton, au milieu duquel est appliqué un mufle de lion tenant un anneau dans sa gueule. En guise d'acrotères, de chaque côté, un buste drapé, en saillie sur un petit *clipeus*.

Ce monument forme en quelque sorte le pendant de la stèle bilingue romano-palmyrénienne découverte en 1878 au même endroit : dans celle-ci, la niche est occupée par une femme vue de face, assise dans un fauteuil, près d'un autel, et tenant des fruits ; l'inscription, gravée à la base, consiste en trois lignes de texte latin :

D · M REGINA LIBERTA ET CONIVGE
BARATES PALMYRENVS NATIONE
CATVALLAVNA AN XXX

A la suite, une ligne en caractères araméens qui paraît pouvoir se traduire par :

Regina, affranchie de Baratès, hélas !

Il est utile de rappeler aussi la trouvaille d'un petit ornement en jais, de forme triangulaire (2 pouces sur 3 1/2), sur lequel on voit un personnage assis, tenant un bâton dans la main droite, placé de manière à séparer en deux l'inscription : ELA IAS[1].

M. Schlumberger présente une tête de bronze, creuse, portant une espèce de coiffure cylindrique basse dont le pourtour et le fond sont percés de trous circulaires. L'attribution et l'âge de ce curieux monument, provenant des environs de Soissons, restent incertains. — M. Héron de Villefosse présente comme terme de comparaison une tête de bronze cypriote, du Musée du Louvre, portant une coiffure analogue pour la forme, mais dépourvue des ouvertures qui caractérisent la précédente.

Séance du 4 Février.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 31e année, 1884. La Roche-sur-Yon. In-8°.

1. *The archaeological journal*, vol. XXXVI, 1879, p. 156.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur et Thédenat, 6e année, n° 3, 1er février 1885. Paris, in-8°.

— *de la Société historique de Compiègne*, t. X. Compiègne, 1884, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, novembre-décembre, 1884. Mulhouse, in-8°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Drutzwa, t. VII, n° 4. Zagrel-Agram, 1885, in-8°.

Aurès. *Essai sur le système métrique assyrien*, fasc. IV. Paris, in-4°.

Marsy (comte de). *Bibliographie picarde*. Amiens, 1884, in-8°.

— *Un voyage de Compiègne à Coutances*. Tours, 1884, in-8°.

Correspondance.

M. E. de Prudhomme, capitaine au 83e de ligne, à Sousse (Tunisie), présenté par MM. E. Renan et G. Schlumberger, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. A. Héron de Villefosse, Aubert et de Barthélemy pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport favorable à la promotion de M. Michelant au rang de membre honoraire. On procède au vote, et M. Michelant, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre honoraire.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection de deux membres résidants en remplacement de MM. A. Dumont, décédé, et Renan, promu membre honoraire. MM. G. Perrot, le marquis de Vogüé et Michelant donnent lecture des rapports rédigés par eux au nom des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. G. Bapst, Collignon, Lecoy de la Marche et Molinier. On passe au vote. MM. Germain Bapst et Molinier, ayant obtenu, le premier au second tour, le second au troisième tour, le nombre des voix exigées par le règlement, sont proclamés membres résidants.

M. Guillaume lit, au nom de la Commission des fonds, un rapport sur la gestion financière de l'année 1884 ; les comptes sont approuvés conformément aux conclusions du rapport, et des remerciements sont votés à M. Aubert, trésorier.

Au nom de la Commission nommée à cet effet, M. A. de Barthélemy lit un rapport favorable à la candidature de M. le marquis de Ripert-Monclar au titre d'associé correspondant national. On procède au vote ; et M. le marquis de Ripert-Monclar, ayant obtenu la majorité exigée par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Riez (Basses-Alpes).

M. Eugène Müntz communique la première partie d'un travail intitulé : *La légende de Charlemagne dans l'art du moyen âge.* Il signale de nombreux monuments inédits conservés en France, en Italie, en Allemagne, dans les Pays-Bas et en Espagne.

M. de Laurière communique la copie d'une inscription en caractères étrusques dont un frottis lui a été envoyé de Rome par M. l'abbé Le Louet. L'inscription est gravée sur un vase en forme de coq à queue carrée; les pattes manquent. Longueur, du bec à la queue, 14 centimètres; hauteur, y compris le cou, 8 centimètres 1/2; sans le cou, 6 centimètres; grosseur, 6 centimètres. Les caractères sont disposés dans le sens direct comme l'écriture latine; d'abord, une inscription circulaire, *larilexili mimulu*, puis, à l'intérieur, une inscription diamétrale, *mlaφ ;* il faut peut-être lire à rebours : *ilixeliral ulumim φalm.*

Séance du 11 Février.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, IVe série, t. I, fasc. 1 et 2. Rome, 1884, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, avril-juillet 1884. Toulouse, 1884, in-4°.

Journal des savants, janvier 1885. In-4°.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XIII, 2e livr. Toulouse, 1884, in-4°.

Répertoire des travaux historiques, t. II, *index*. Paris, 1884, in-8°.

Revue de l'art chrétien, XXVIIIe année, nouvelle série, t. III, livr. 1. Paris, in-4°.

Bordes. *Les cités lacustres de la Suisse*. Paris, 1884, in-8°.

Lasteyrie (Robert de). *Vierge en bois sculpté provenant de Saint-Martin-des-Champs*, xiie siècle. Paris, 1884, in-4°.

Leblan (Eugène). *Les monuments historiques de la ville de Reims*. Reims, 1883, in-fol.

Correspondance.

M. l'abbé Bordes, censeur du collège de Juilly, présenté par MM. A. Héron de Villefosse et Flouest, sollicite le titre d'associé correspondant national. Le président désigne MM. H. Thédenat, A. de Barthélemy et A. Bertrand pour former la Commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat offre, de la part de l'auteur, M. l'abbé J.-M. Bordes, un mémoire intitulé : *Les cités lacustres de la Suisse*. L'auteur a divisé son mémoire en deux parties ; dans la première, il résume et apprécie toutes les découvertes archéologiques relatives à la question et expose les résultats scientifiques qu'elles ont donnés. Dans la seconde, il étudie, au point de vue anthropologique, les populations lacustres et soumet à un examen critique les travaux publiés sur cette partie obscure de la science. Dans ce mémoire, M. l'abbé Bordes fait preuve d'une érudition très bien informée et d'une critique très sûre.

M. le marquis de Ripert-Monclar, associé correspondant national à Riez (Basses-Alpes), présent à la séance, remer-



FRAGMENT DE BAS-RELIEF REPRÉSENTANT DES TÊTES COUPÉES,
DÉCOUVERT A ENTREMONT.
(Collection d'Aubergue, à Aix-en-Provence.)

cie la Compagnie de sa récente admission et fait la communication suivante :

« Je fais passer sous les yeux de mes confrères la gravure d'un fragment de bas-relief, découvert à Entremont, site de l'ancienne bourgade celtique qui paraît avoir été le berceau de la ville d'Aix-en-Provence. Publié dans *La Provence artistique et pittoresque*, recueil qui a malheureusement cessé de paraître et qui était peu répandu à Paris, ce document avait passé inaperçu. Il constitue cependant un supplément fort important à joindre aux bas-reliefs découverts au même lieu, au commencement de ce siècle, et étudiés par Rouard dans la brochure intitulée *Bas-reliefs gaulois trouvés à Entremont* (in-8°, Aix, 1851), brochure à laquelle sont annexées de belles planches.

« Le petit monument dont j'ai l'honneur de vous entretenir a été découvert en 1877 par M. d'Aubergue, dans la collection duquel il figure. Ainsi que les célèbres sculptures du Musée d'Aix, il représente des têtes coupées et a dû faire partie du même monument. Les têtes sont ici au nombre de quatre, juxtaposées; leur degré de conservation est supérieur à celui des fragments du Musée (*voir la planche ci-jointe*).

« Je saisis cette occasion pour signaler à la Société des antiquaires de France la collection de M. d'Aubergue. On ne peut lui faire qu'un reproche, c'est celui de ne pas assez faire connaître les souvenirs provençaux qu'il a sauvés en grand nombre de la destruction. Mais il devrait aussi les sauver de l'obscurité en publiant, comme il l'a fait pour le nouveau bas-relief d'Entremont, des reproductions de ses sculptures et de ses inscriptions, indépendamment d'objets plus modernes, mais non moins précieux. »

M. le comte de Marsy, associé correspondant national, présente une petite affique en argent, de travail allemand. Il rappelle que, dans le XXXVI° volume des *Mémoires* de la Société (p. 247-258), M. Henri Bordier a donné une note sur un certain nombre de ces bijoux qui servent surtout à attacher à la gorge les vêtements des femmes et dont l'usage s'est transmis depuis le moyen âge et se conserve encore

dans les pays scandinaves. Celui que communique M. de Marsy est de forme circulaire, de 0m019 de diamètre, et porte une légende allemande en caractères gothiques :

Mein ♥ vnd Dein ♥ Est ein ♥

(*Le mien et le tien sont un.*)

Ce qui, si l'on tient compte des trois cœurs qui servent de séparations, forme une sorte de rébus et donne : ***Mon cœur et ton cœur sont un cœur.***

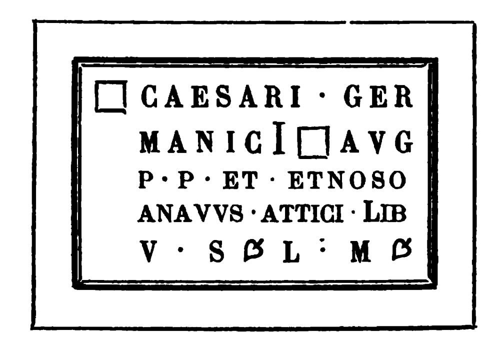
Ce petit bijou, acheté à Paris, paraît dater du XVIe siècle.

M. Héron de Villefosse communique quelques observations sur une inscription impériale de Bourges, publiée dans un précédent Bulletin (1882, p. 204).

Cette inscription a été découverte le 20 avril 1882, au milieu de la rue Coursarlon, à Bourges, à la hauteur du mur de séparation des nos 41 et 43, lors des travaux exécutés par la municipalité pour l'établissement d'un égout collecteur.

Il en présente un moulage qu'il doit à l'obligeance de notre confrère M. le vicomte de la Guère, et ajoute :

« Le texte publié jusqu'ici est inexact[1] ; il faut le reproduire ainsi :



1. Buhot de Kersers, *Bulletin des Antiquaires*, 1882, p. 204 ; Vicomte Alph. de la Guère, *Inscription votive découverte à Bourges en avril 1882*, p. 2.

« On remarquera que deux lettres ont été effacées à dessein, l'une à la première ligne, l'autre à la seconde. Les dépressions produites par ce double martelage sont très sensibles sur le moulage. Les lettres enlevées étaient un C et un F ; la première indiquait le prénom de l'empereur, la seconde sa filiation. L'inscription, au moment où elle a été gravée, se lisait donc ainsi :

[G(aio)] Caesari, Germanici [f(ilio)], Aug(usto), p(atri p(atriae), et Etnoso Anavus, Attici lib(ertus), v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« On a trouvé en Gaule une autre inscription de Caligula sur laquelle on a reconnu un martelage analogue ; elle est conservée à Saint-Jean-de-la-Porte en Savoie ; en voici le texte[1] :

☐ CAESARI AV*g*
|____________________|
IMP · PONT MAX
TRIB · POTEST · COS
RATIARI
VOLVDNIENSES

[G(aio)] Caesari Au[g(usto), Germanico], imp(eratori), pont(ifici) max(imo), trib(unicia) potest(ate), co(n)s(uli), ratiari(i) Voludnienses.

« Comme l'a fait remarquer M. Allmer, le martelage des noms de Caligula ne fut pas ordonné après la mort de ce prince. Le Sénat voulut décréter sa mémoire d'infamie, mais Claude s'y opposa[2]. On peut néanmoins supposer que ces exécutions locales furent le résultat des abominables souvenirs que ce prince laissa après lui.

« Il ne faut pas être étonné de voir le nom de Caligula associé à celui du dieu topique Etnosus. L'image de l'empereur se trouvait placée dans les laraires à côté des statues des dieux ; une même dédicace réunissait souvent le nom

1. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne,* I, p. 32, n. 7.
2. Dion, LX, 4.

de l'empereur et celui de plusieurs divinités[1]. C'était la conséquence de l'organisation donnée par Auguste au culte des lares.

« L'inscription de Bourges ne mentionne qu'un seul titre impérial, celui de *Pater Patriae*, tandis que l'inscription de Saint-Jean-de-la-Porte renferme au contraire tous les autres titres impériaux, excepté celui-là. Un passage de Dion[2] nous apprend que Caligula ne s'attribua le titre de Père de la Patrie qu'un certain temps après avoir pris les autres titres. On pourrait en conclure que l'inscription de Bourges est plus récente que celle de Saint-Jean-de-la-Porte et qu'elle a été gravée en commémoration de l'acte par lequel le prince se donna à lui-même le titre de *Pater Patriae* puisqu'elle ne mentionne que celui-là.

« Le nom du dédicant *Anavus* est assez rare. On le retrouve à Mayence[3] et à Herculanum[4]. Dans cette dernière localité, il est également porté par un affranchi. »

M. de Lasteyrie fait une communication sur les fouilles qui viennent d'être exécutées dans la nef de l'église Saint-Ouen de Rouen et qui ont fait découvrir de nombreuses sépultures du VIe au XIIe siècle. Il présente la photographie de l'épitaphe, sur lame de plomb, de l'abbé Rinfredus qui restaura l'église au XIIe siècle, et dont la tombe a été retrouvée dans les fouilles.

M. Ramé parle, à cette occasion, de l'épitaphe également sur plaque de plomb trouvée en 1875.

M. le vicomte J. de Rougé lit un rapport sur le mémoire de M. Robiou intitulé : *Un problème relatif aux préludes du syncrétisme gréco-égyptien :*

« M. F. Robiou, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes et associé correspondant, a envoyé dernièrement un mémoire intitulé : *Un problème sur les préludes du syn-*

1. Il y en a un exemple dans une inscription de Lyon : Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 606.
2. LIX, 3.
3. ANNAVVS · OSEDAVONIS · F · (Brambach, *I. R.*, n. 981).
4. N · EGNAT · C · L · ANAVOS (Mowat, *Bulletin monumental*, 1882, p. 506).

crétisme gréco-égyptien. La lecture publique de ce travail serait peut-être un peu difficile à supporter à cause des détails philologiques qu'il renferme : aussi m'avez-vous prié d'en faire un résumé.

« Ce travail a été fait à propos d'une inscription hiéroglyphique gravée sur le piédestal d'une statue provenant de l'antique Mendès dans la Basse-Égypte, aujourd'hui déposée au Musée de Stockholm : la statue, qui représentait une prêtresse, manque malheureusement. Le but de M. Robiou serait de prouver certains rapports entre les doctrines égyptiennes et les mystères dionysiaques de la Grande-Grèce. L'auteur se défend tout d'abord d'y voir une analogie complète, et même d'y reconnaître une origine égyptienne de la religion grecque ; il se propose seulement de rechercher s'il n'existe pas une influence possible de certaines doctrines enseignées spécialement dans la Basse-Égypte sur une doctrine hellénique dont le développement historique, sinon la naissance, coïncide chronologiquement avec les premières relations suivies entre la Basse-Égypte et la Grèce, relations qui commencèrent vers le VIIe ou le VIe siècle avant notre ère.

« Telle est, en effet, à peu près la date du monument de Stockholm, date fixée par le nom du père de la prêtresse : ce personnage se nommait *Ouah-ab-ra*, c'est-à-dire Apriès. L'inscription du socle montre que la statue portait un collier et un miroir : c'est ainsi que cette prêtresse devait être parée les jours de cérémonies dans le temple de Mendès.

« M. Robiou commence par résumer ce que l'on sait sur le culte du bouc de Mendès ; des travaux récents ont appelé l'attention sur ce sujet : il arrive à cette conclusion que, d'un côté, les divinités vénérées à Mendès sous des noms divers ne sont, en définitive, qu'Osiris et Isis, et, de l'autre, que les cérémonies de Mendès, comme celles d'Abydos, sont le type des cérémonies funéraires.

« Or, M. Robiou fait remarquer que le miroir, porté par la prêtresse de Mendès dans son costume de cérémonie, se retrouve sur les vases de la Basilicate en rapport avec les mystères dionysiaques. Cette coïncidence l'amène à compa-

rer les doctrines des deux pays, en rappelant qu'Hérodote assimile Osiris à Dionysos et Isis à Déméter. Il ajoute que certaines données de la religion éleusinienne présentent un caractère absolument étranger aux conceptions ordinaires de la religion grecque, tandis qu'elles ont un cachet véritablement égyptien. Il y a, dans ce travail, toute une série de comparaisons intéressantes, et, en faisant certaines réserves sur quelques corrections proposées par l'auteur aux traductions déjà données avant lui de l'inscription hiéroglyphique de Stockholm, je pense ne pas être téméraire en soumettant à l'appréciation de nos collègues la conclusion de M. Robiou, qui est ainsi formulée :

« Un rapprochement historique, dit-il en terminant, est « donc possible, sinon probable, entre les mystères des deux « contrées. Ceci ne prouve point que les uns soient l'origine « des autres, mais que l'assimilation a pu être faite par les « anciens et former un des préludes à la création du syncré- « tisme, largement développé après la conquête macédo- « nienne, entre les croyances de la Grèce et celles de l'Orient. »

Le mémoire de M. Robiou est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Mowat lit, au nom de M. Jadart, un mémoire sur l'ancienne abbaye de Saint-Remi, aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de Reims. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 18 Février.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, 1884-85, serie quarta, t. I, fasc. 2. Roma, 1885, in-8°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 4, 15 février 1885. Paris, in-8°.

— *de la Société scientifique historique de la Corrèze*, t. VI. Brives, 1884, in-8°.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. Caen, 1884, in-8°.

Correspondance.

M. R. de la Blanchère, professeur à la Faculté des lettres d'Alger, délégué du ministère de l'Instruction publique en Tunisie, présenté par MM. Héron de Villefosse et Müntz, sollicite le titre d'associé correspondant national à Tunis. Le Président désigne MM. l'abbé Thédenat, A. de Barthélemy et R. Mowat pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. Maxime Collignon, présenté par MM. Alex. Bertrand et Saglio, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant devenue vacante par la promotion de M. Michelant à l'honorariat. Le Président désigne MM. G. Perrot, Rayet et Héron de Villefosse pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Le président déclare que l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Michelant, promu à l'honorariat, aura lieu le 1er avril prochain.

M. Molinier fait, au nom de l'auteur, hommage d'une dissertation de M. de Linas sur un diptyque byzantin (Extr. de la *Gazette archéologique*).

M. Rayet communique le moulage en plâtre d'une pierre gravée signée d'*Aspasios* et représentant le buste d'Athéné Parthénos.

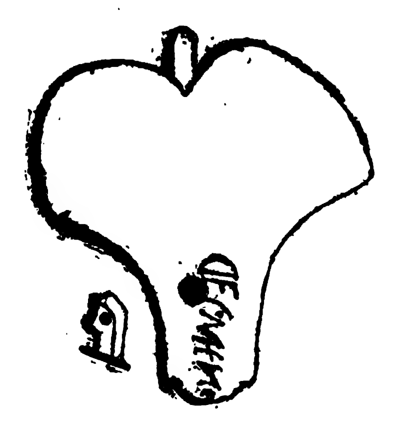
M. de Lasteyrie présente, de la part de M. Delort, professeur à Auxerre, des photographies de bijoux recueillis dans

des sépultures burgondes découvertes dans cette ville, des fibules, des boucles d'oreilles d'un modèle particulier, une bague en or ornée de trois boules près du chaton, et, détail très curieux, une pierre antique (topaze brûlée) représentant un personnage, vraisemblablement Silène, armé d'un thyrse. — M. Bapst dit avoir remarqué dans la collection Ouvaroff des boucles d'oreilles découvertes en Russie et analogues à celles dont il vient d'être parlé.

M. l'abbé Thédenat fait la communication suivante :

« M. Bulliot a trouvé, dans les fouilles si intéressantes et si fructueuses qu'il fait sur le mont Beuvray, un petit monument antique qu'il me prie de présenter à la Compagnie.

« C'est une plaque en bronze, en forme de cœur, haute d'environ cinq centimètres ; vers la partie inférieure, elle est percée d'un trou dans lequel devait être fixé un objet aujourd'hui disparu ; à côté, on a gravé à la pointe une inscription dont les lettres visibles n'offrent pas un sens satis-



faisant. Le sommet est muni d'un petit appendice formant bélière où l'on a pratiqué un trou de suspension[1].

1. A côté du dessin principal, on a figuré le profil de l'appendice avec le trou de suspension.

« L'usage auquel était destinée cette petite plaque serait difficile à déterminer s'il n'en existait pas d'analogues, plus complètes. M. Leman, antiquaire à Paris, possède en ce moment deux petits monuments de même forme et à peu près de même dimension que celui du Beuvray ; il en ignore malheureusement la provenance. Chacun d'eux porte, à peu près à l'endroit correspondant au trou qui se remarque sur le monument que je présente, un phallus en relief.

« La forme exactement semblable de l'objet trouvé par M. Bulliot permet de croire que c'était, comme les deux autres, une amulette phallique destinée à conjurer le mauvais œil ; l'emblème était rivé à l'endroit percé. L'inscription dont on voit les traces était peut-être une formule magique contre les maléfices, peut-être aussi le nom de celui qui devait porter l'amulette et être protégé par elle.

« Je n'ai pas à m'étendre ici sur ce genre d'amulettes et sur la vertu qui leur était attribuée, on en a traité à plusieurs reprises[1].

« Parmi les bronzes de la collection Gréau, on remarque une fibule étrusque, consistant en une plaque de même forme que celles dont je viens de parler ; or, elle porte comme ornement une main fermée avec un doigt étendu. Ce signe, on le sait, passait aussi pour avoir la vertu de conjurer le mauvais œil ; on portait, comme amulettes, des mains ainsi disposées et munies d'un anneau de suspension. En Italie, les gens du peuple ont encore l'habitude de faire ce signe pour conjurer le mauvais sort quand ils rencontrent des *jettatori*.

« Il faut conclure du rapprochement de ces différents monuments qu'il existait toute une classe d'amulettes phalliques, ayant la même forme que celle du mont Beuvray ; je viens d'en signaler plusieurs : on en conserve très probablement un plus grand nombre dans les musées et collections particulières. »

M. Mowat communique, de la part de M. Taillebois, de

1. Cf., entre autres, Otto Jahn, *Specimen epigraphicum*, p. 65 et suiv., et p. 141, et Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, verbo *amuletum*.

Dax : 1° l'empreinte d'un fragment de poterie pseudo-samienne ornée de sujets en relief : on y voit un lion s'élançant à droite; dans le champ, une inscription en relief, partiellement en caractères cursifs, C · I · ILIVVCIS; 2° l'empreinte d'un peson de bronze recueilli entre Lescar et Pau et représentant, en buste, un personnage imberbe dans lequel M. Taillebois croit reconnaître Mithra, dont le culte a laissé des monuments dans la région pyrénéenne. M. Saglio émet des doutes sur cette attribution.

M. J. Roman communique le texte de l'inscription gravée sur la porte de l'ancienne abbaye d'Oulx, aujourd'hui en Italie, mais qui appartint à la France jusqu'au traité d'Utrecht. Cette inscription SVB RENATO RENATA se lit autour des armoiries de la famille de Birague. Elle fait allusion à la reconstruction de l'abbaye par un de ses abbés, René de Birague.

M. J. Roman présente ensuite le texte d'une inscription gravée sur le tympan de la porte de l'église de Ville-Vieille-en-Queyras, détruite en 1574 pendant les guerres de religion :

HÆC ECCLESIA SVB TITVLO S. ANDREE ANNO
1574 IMPIETATE CALVINISTARVM FVNDITVS EVERSA
OMNIQVE SVPELLECTILI SPOLIATA, OCCISO PAROCHO,
OBTVSO CAMPANILI, MISSAQVE SEPVLTA,
TANDEM DEI GRATIA ET PIETATE CATHOLICORVM
CVM OMNI SVPELLECTILI, PAROCHO ET
MISSA RESTAVRATA REFVLGET
MDCXXXV

Un passage de ce texte épigraphique, MISSAQVE SEPVLTA, donne lieu à une discussion au cours de laquelle M. l'abbé Duchesne rappelle que, d'après une légende ancienne, au moment où les Turcs vainqueurs entrèrent dans l'église de Sainte-Sophie, à Constantinople, un prêtre qui célébrait alors la messe quitta l'autel; le mur de l'église s'entr'ouvrit pour le laisser passer et se referma sur lui. Quand les chrétiens rentreront dans Sainte-Sophie reconquise sur les musulmans, le mur s'ouvrira de nouveau

et le prêtre montera à l'autel pour achever la messe commencée en 1492. Cette légende est à rapprocher de l'expression *missa sepulta*.

M. Héron de Villefosse rappelle qu'il a déjà présenté à la Compagnie (*Bulletin*, 1883, p. 318) une inscription chrétienne trouvée à l'Enchir-Makteur (Tunisie) et faisant connaître le nom de *Rutilius*, évêque de *Mactaris*. Cette inscription a été depuis offerte au Musée du Louvre par M. le lieutenant Espérandieu. Il ajoute :

« M. J. Letaille, chargé d'une mission archéologique en Tunisie, m'a adressé l'estampage d'une inscription trouvée dans la même localité et faisant connaître un nouvel évêque de cette ville. C'est également un texte funéraire :

Chrisme traversé
par un P *et accosté*
de A *et* ω, *inscrit*
dans un cercle.

OLIM DO DIGNVS
HIC IN TVMVLO
IACET EPISC · GER
MANVSINEPISC · VI
AN · X//////M · XD////XIIII

« Les deux dernières lignes sont brisées en plusieurs fragments et la lecture du chiffre qui suit AN est incertaine; d'après des indices assez vagues, il semble que ce chiffre était XIIII.

« Il faut transcrire :

Olim D(e)o dignus hic in tumulo jacet episc(opus) Germanus. In episc(opatu) vi(xit) an(nis) X....., m(ensibus) X, d(iebus) ...XIIII.

« La formule finale est tout à fait semblable à celle qui se lit sur la tombe de l'évêque *Rutilius*.

« *Germanus* est le 5e évêque de Mactaris dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Aussi la liste des évêques de cette ville est-elle facile à dresser :

« 1° *Marcus*, présent au concile de Carthage en 255[1].

« 2° *Comparator*, présent à Carthage en 411[2].

« 3° *Adelfius*, présent à Carthage en 484, envoyé en exil par Hunéric[3].

« 4° *Rutilius*, dont la pierre tombale est conservée au Musée du Louvre; date incertaine[4].

« 5° *Germanus*, dont il s'agit; date incertaine; cependant, d'après la forme des caractères, je crois que le texte peut remonter au commencement du v° siècle. Le H a l'apparence d'un M, la barre médiane étant brisée en deux et se présentant sous la forme d'un petit V inscrit entre deux I. Cette même forme du H se retrouve, si j'ai bonne mémoire, dans une inscription de l'époque d'Arcadius et d'Honorius que j'ai copiée à Nabel-Kedim en 1875[5].

« Dans la *Notitia provinciarum et civitatum Africae*[6], parmi les évêques de Byzacène, on lit deux fois le nom *Adelfius* (sous le n° 25 et sous le n° 50), la première fois qualifié *Mactaritanus* et la seconde fois *Mattaritanus*. La première mention se rapporte certainement à un évêque de Mactaris; pour la seconde, il y a doute. Il semblerait assez naturel de voir là le même évêque nommé par erreur une seconde fois dans la liste; ce n'est pas l'avis de Morcelli[7]. »

M. l'abbé Duchesne signale un document nouveau sur le concile romain de 769, dont les actes sont perdus, sauf quelques fragments et le résumé contenu dans le *Liber pontificalis*, vie d'Étienne III. Les noms des évêques qui assistèrent à ce concile sont, en particulier, fort mal transcrits dans le manuscrit de Vérone, d'après lequel Cenni publia, en 1735, le début

1. Morcelli, *Africa christiana*, t. I, p. 209, v° Mactaritanus.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Bull. des Antiq.*, 1883, p. 318.
5. *C. I. L.*, t. VIII, n. 969.
6. Je cite l'édition la plus récente, celle de Michel Petschenig, à la suite de son *Victor Vitensis*, dans le vol. VII du *Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum*, édité par l'Académie de Vienne.
7. *Africa christiana*, I, 216. — Depuis que cette communication a été faite, l'épitaphe de l'évêque Germanus est arrivée au Musée du Louvre par les soins de M. Letaille; elle est actuellement exposée dans la salle chrétienne.

du procès-verbal. Il s'en trouvait un catalogue dans le *Liber pontificalis*, mais ce catalogue, quoique formellement annoncé dans le texte, manque à tous les manuscrits, sauf un seul, le *Vossianus* 41, du IXe siècle, où il se trouve au complet. Le voici, avec la phrase du *Liber pontificalis* à laquelle il se rattache :

Dirigentes scilicet ipsi christianissimi reges (*Charlemagne et Carloman*) *duodecim episcopos ex eisdem Francorum regionibus multum divinis scripturis et sanctorum canonum ceremoniis doctos et probatissimos viros scilicet :*

Vulcario, archiepiscopo provintiae Galliarum, civitate Senense[1].

Georgio, episcopo civitate Ambienensis,
Vulframno, episcopo civitate Meltensis,
Lullone, episcopo civi[ta]te Magancensis,
Gaugeno, episcopo civitate Toronensis,
Adone, episcopo civitate Lugdonensis,
Hermennarius, episcopus civitate Betorecensis,
Danielem, episcopum civitate Narbonensis,
Ermembertus, episcopus civitate Vuarmacensis,
Berohelpos, episcopus civitate Uuirsburgo,
Erlolfos, episcopus civitate Linguionensis,
Tilpinus, episcopus civitate Remensis,
Gislabertus, episcopus civitate Noviomensis.

La mauvaise copie dont on disposait pour établir le texte de ce catalogue avait conduit à quelques erreurs. Ainsi, Ermembertus avait été considéré comme un évêque de Salzbourg, bien qu'il ne figure pas dans les listes épiscopales de cette église[2]. Il est qualifié ici d'évêque de Worms.

Après lui, la liste de Cenni contient le nom d'un *Verabulpus*, évêque de *Burtevulgi;* ce nom a été pris pour celui de *Burdegala*, Bordeaux. On voit qu'en réalité il s'agit de l'évêque de Würtzbourg, Bernwelfus, rangé dans le catalogue épiscopal de cette église après Megingaudius[3].

1. Il faut restituer *Senonense.*

2. Publiées par M. Holder-Egger dans les *Monumenta Germaniae*, t. XIII, p. 353.

3. Holder-Egger, *l. c.*, p. 338.

La rectification fournie par notre texte présente un certain intérêt historique. Elle peut servir à prouver que la vie de saint Boniface, par Willibald, a été écrite du vivant même de Pépin le Bref. Cette vie est dédiée aux deux évêques Lulle de Mayence et Mégingoz de Würtzbourg. Lulle est mort en 786; comme on ne connaissait pas la date de la mort de Mégingoz, on pouvait faire descendre jusqu'à l'année 786 la rédaction de la vie de saint Boniface. Maintenant, on ne pourra plus dépasser l'année 769, puisque, cette année-là, le successeur de Mégingoz occupait déjà le siège épiscopal de Würtzbourg.

L'évêque Georges, d'Amiens, nommé aussitôt après l'archevêque Wilchar, est qualifié d'évêque d'Ostie dans la liste de Cenni. C'était en effet un évêque d'Ostie qui, après avoir rempli sous les papes Étienne II et Paul Ier diverses missions diplomatiques en France, avait fini par s'y fixer, à la demande du roi Pépin. Dans une lettre écrite en 761, Paul Ier autorise Pépin à le garder (*Codex Carol.*, éd. Jaffé, p. 94); trois ou quatre ans après (*l. c.*, p. 133, 134), il réitère cette autorisation, demandant seulement ce qu'il doit faire de l'évêché d'Ostie; cette question suppose que Georges n'était pas encore pourvu d'un évêché déterminé dans le royaume de Pépin. Après la mort de Paul, l'antipape Constantin II, aussitôt installé, demanda qu'on le lui renvoyât. Il revint en effet deux ans après, comme nous l'apprend notre document, mais en qualité d'évêque d'Amiens et pour prendre part à la condamnation de Constantin lui-même, déchu du pontificat, qu'il avait obtenu contrairement aux règles. Nous le retrouvons encore à Rome vers 782, chargé d'une mission pour le pape Hadrien. Dans la lettre qu'il lui donna pour Charlemagne, le pape fait, à diverses reprises, allusion à la situation de Georges, qui est à la fois *vester* et *noster*, évêque romain et évêque franc (*l. c.*, p. 229, 230).

Séance du 25 Février.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 2, fasc. 2. Bône, 1884, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, n°s 10-12, octobre-décembre. Niort, 1884, in-8°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift für Geschichte und Kunst, an. IV, n° 2. 1885, in-8°.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VII, 2e partie. Chalon-sur-Saône, 1884, in-8°.

Recueil de la commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. I. Saintes, 1885, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, t. III, n° 2. Paris, 1884, in-8°.

Beauchet-Filleau. *De Ruffec à Niort en chemin de fer ; notes de voyage*. Ruffec, in-18.

Cloquet. *Le reliquaire ostensoir de l'église Notre-Dame à Tournai*. In-8°.

Vallette (René). *Le mobilier d'un gentilhomme rural au siècle dernier*. Fontenay-le-Comte, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Lecoy de la Marche, présenté par MM. L. Delisle et Demay, écrit pour poser sa candidature à la place de membre résidant, devenue vacante par suite de la promotion de M. Michelant à l'honorariat. Le président désigne MM. Michelant, A. de Barthélemy et Flouest pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. l'abbé E. Beurlier, chargé de cours à l'Institut catholique, à Paris, sollicite le titre d'associé correspondant natio-

nal à Paris. Le président désigne MM. Thédenat, Rayet et Flouest pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique invitant les membres de la Compagnie à participer aux travaux du congrès des Sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le 8 avril prochain.

Travaux.

M. Gaidoz fait hommage d'un mémoire de M. E. Henszlmann sur le trésor de la cathédrale de Gran, en Hongrie, extrait de la *Ungarische Revue*, du mois de février 1881.

Le président dépose sur le bureau le dossier des réponses faites par les Sociétés savantes à la circulaire de la Compagnie, relative à la conservation des monuments antiques en France et dans les colonies ; il demande quelle suite doit être donnée à cette affaire. M. Ch. Robert propose de nommer une commission qui sera chargée d'examiner ce dossier et de présenter un rapport sur lequel la Compagnie délibérera. MM. A. de Barthélemy, Flouest, de Lasteyrie, Ch. Robert, de Rozière et Héron de Villefosse sont nommés membres de cette commission.

M. Müntz communique des reproductions de dessins de monuments antiques, exécutés au XVe siècle par l'architecte San-Gallo et conservés dans les bibliothèques de Sienne et de Rome.

M. de Laurière lit un mémoire sur les dessins communiqués par M. Müntz, qui représentent des monuments du midi de la France. On y reconnait l'arc et le théâtre d'Orange et un monument romain qui existait encore à Aix à la fin du siècle dernier.

La communication de M. Müntz et le mémoire de M. J. de Laurière sont renvoyés à la Commission des impressions.

M. l'abbé Bernard fait la communication suivante :

« Personne n'ignore que les couvents, au moyen âge,

avaient fait de leurs églises de véritables cimetières destinés à assurer la paix aux cendres des rois, des seigneurs et des bourgeois qui venaient y dormir leur dernier sommeil. Si le droit d'asile ne protégeait plus les vivants, il semblait au moins étendre sa garde tutélaire sur les morts. Les chapelles latérales, transformées en superbes mausolées, ouvraient leurs caveaux aux représentants des grandes familles, le chœur donnait place au pied des autels aux princes de l'Église ou de l'État, et dans les nefs les dalles devenaient des pierres tumulaires qui recouvraient les restes des simples fidèles.

« A Paris, les Célestins, les Augustins, les Feuillants, les Cordeliers et les Jacobins étaient célèbres par leurs sépultures princières. Parmi les personnages de haute marque, ensevelis dans l'église du grand couvent des Jacobins, de la rue Saint-Jacques, nous avons relevé le nom et l'épitaphe du prince Sinibaldi, de Gênes, de l'illustre maison des comtes de Lavan et de Fiesque, Fieschi et Lavagna, qui a fourni à l'Église plusieurs papes et un grand nombre de cardinaux. Il était neveu de Sinibaldi de Lavan et de Fiesque, élu pape en 1243, sous le nom d'Innocent IV. Ce pontife, n'étant que cardinal, avait été l'ami de Frédéric II, mais cette bonne entente ne tarda pas à s'altérer lorsque le nouveau pape se vit obligé de défendre les droits de l'Église contre les entreprises de l'empereur d'Allemagne. Menacé par les manœuvres de son redoutable adversaire, Innocent IV ne se crut pas en sûreté en Italie, il se mit sous la protection du roi de France, saint Louis, qui le fit venir, en 1244, à Lyon, pour y établir sa résidence. Frédéric, irrité de cette retraite, exerça ses vengeances sur la famille du souverain pontife, dont il persécuta les membres, selon la remarque de Duchesne. Pour échapper à l'orage, Sinibaldi, l'un des neveux du pape, se réfugia à Sens, où il fut pourvu des bénéfices de trésorier du chapitre et chargé de la conduite de l'église de Chablis, en Champagne, sur le Serein, entre Tonnerre et Auxerre.

« Sinibaldi vint mourir à Paris et fut enseveli dans l'église du grand couvent des Jacobins. Son épitaphe, en gros caractères de l'époque, ne marque ni le jour ni l'année de son décès. La voici :

HIC · IACET · SINIBALDVS · DE LAVAN.
NEPOS · PAPE · INNOCENTII · QVARTI.
THESAVRARIVS · SENONENSIS.
PREPOSITVS · DE CHABLICI.
CVIVS · ANIMA · REQVIESCAT.
IN PACE.

M. l'abbé Thédenat donne quelques renseignements sur les fouilles exécutées dans une propriété appelée Pioule, près le Luc (Var), et appartenant à M. Aube, notaire au Luc.

« Les fouilles ont été dirigées avec intelligence et succès par M. Ernest Aube, fils du propriétaire; commencées pendant l'été de l'année 1882, elles ont été poursuivies en 1883. Le *Bulletin monumental*[1] a donné un excellent plan des substructions mises au jour, avec une description sommaire à laquelle nous renvoyons le lecteur.

« Sur l'emplacement même des ruines, M. Aube a découvert plusieurs sources d'une eau minérale dont les propriétés, analogues à celles des eaux de Contréxeville, ont été reconnues par l'Académie de médecine, qui en a autorisé l'exploitation. Faut-il conclure, de la présence de ces eaux au milieu des ruines, que les bâtiments dont les traces ont été retrouvées à Pioule appartenaient à un établissement thermal? Cette conclusion serait hasardée, ou, tout au moins, prématurée, bien que M. Aube ait constaté qu'une des sources reconnues par lui avait été déjà captée dans l'antiquité. Jusqu'à nouvel ordre, il ne faut voir dans les substructions de Pioule autre chose qu'une villa. Les travaux qui vont être entrepris pour la construction d'un établissement thermal fourniront sans doute de nouveaux documents et permettront peut-être de modifier cette conclusion.

« Depuis longtemps déjà l'attention de M. Aube avait été attirée par les nombreux fragments de briques et de poteries romaines dont les champs environnants sont parsemés. Ces débris commencent à se rencontrer à 500 mètres de Pioule, plus haut que l'endroit appelé Clance; on en trouve encore

1. 5e série, t. XI (1883), p. 373-375, et planches.

dans la direction opposée, bien au delà de Pioule; il y avait certainement dans cet endroit un établissement qui couvrait une assez vaste superficie.

« Soit pendant les fouilles, soit à des époques antérieures, on a trouvé à Pioule différents débris antiques que M. Aube a soigneusement conservés. S'il n'en est pas de bien importants, leur nombre considérable prouve au moins l'étendue des constructions romaines élevées en cet endroit et permet d'espérer des découvertes plus intéressantes; voici une description sommaire des objets exhumés :

« 1° Morceau de marbre haut de quatre centimètres sur cinq, portant la partie inférieure de deux lettres soigneusement gravées :

U I ·

« C'est le seul fragment d'inscription trouvé à Pioule; il a au moins le mérite de prouver qu'on peut en découvrir d'autres.

« 2° Petit autel votif anépigraphe.

« 3° Marques de potiers sur vases en terre rouge :

MAEIIS.	M. et A sont liés, *Maetis*. Fond d'un plat. Marque connue[1].
PASSIENI	*Passieni*. Fond d'un plat. Marque très commune[2].
IJIOZ.	*Zoili*, dans un pied, rétrograde ; fond d'un plat. Marque connue[3].
...AEI · XNI	A et E sont liés; fond d'une coupe. Probablement *Atei Xanthi*, marque très connue[4].
S · M · I	*S(extus) M(anius) T(ertius)*. La partie supé-

1. Schuermans (*Sigles figulins*, n° 3169) lit *Maetis*, d'après Tudot, sur une marque de l'Allier; peut-être faut-il lire *M(arci) Aeli(i) S..* On connaît une marque MAELI (Cf. Frœhner, *Inscriptiones terrae coctae vasorum*, n° 20; Schuermans, n° 83).

2. Cf. Allmer, *Inscriptions antiques de Vienne*, t. IV, n° 1287.

3. Schuermans, n°s 5995-5997. Un de ces exemplaires a été trouvé dans le nord de l'Italie.

4. Cf. Schuermans, n°s 541-543.

rieure de la dernière lettre est mal venue. Cette marque a déjà été relevée à Fréjus[1].

« On a trouvé dans cette dernière localité les produits de toute une famille de potiers. Une marque nous donne le nom de famille entier *Sex. Manius*. Par les autres marques, nous connaissons des *Sex. Manii* qui portent les surnoms Primus, Tertius et Félix. Ils se succédaient probablement de père en fils dans leur industrie ; ils conservent tous le même prénom, le *cognomen* seul varie[2].

« Une coupe peu profonde, montée sur un pied, et dont le rebord est orné de feuilles de lierre en relief, porte sous la panse le graffite *I · I*.

« 4° Les marques de briquetiers sont assez nombreuses; toutes sont sur des briques plates.

NN...

MAR... Les exemplaires complets portent MARI. Cette marque est très répandue sur la côte de la Méditerranée, dans le département du Var[3].

.......OP [*L(ucii) Herenn(ii)*] *Op(tati)* ou *Op(timi)*. Marque très répandue dans la région[4].

« On a trouvé, dans le nord de l'Italie, un certain nombre d'anses d'amphores portant le gentilicium *Herennius* avec le même prénom et quatre surnoms différents :

M(arcus) Her(ennius) Picen(s)[5].
M(arcus) Her(ennius) Phae(dimus)[6].
M(arcus) Her(ennius) Prisc(us)[7].

1. Mougins de Roquefort, *Notice sur quelques poteries sigillées de Fréjus et d'Antibes*, dans *Congrès archéologique de France*, XLIIIe session, tenue à Arles (1876), p. 874. — Blanc, *Épigraphie antique des Alpes-Maritimes*, n° 418. — A. Héron de Villefosse et H. Thédenat, *Inscriptions romaines de Fréjus*, n° 108.

2. Cf. A. Héron de Villefosse et H. Thédenat, *op. cit.*, n°s 104-109.

3. Cf. *Ibid.*, n° 78.

4. Cf. *Ibid.*, n° 77.

5. *C. I. L.*, t. V, n° 8112, 44. M. Herennius Picens est le nom d'un consul de l'année 754 de R. = 1 an ap. J.-C.

6. *C. I. L.*, t. V, n° 8112, 45.

7. *C. I. L.*, t. V, n° 8112, 46.

M(arcus) Her(ennius) Ren(atus)[1].
Herennia[2].

« Il y a lieu de rapprocher cette famille de celle des *Sex. Manii* mentionnés plus haut. J'ai déjà eu l'occasion de constater un fait analogue en signalant des *L. Ansii*, avec surnoms différents, exerçant la profession de bronziers et de briquetiers dans l'Italie méridionale[3].

S · V · O Cette marque est entourée de quatre cercles concentriques tracés avec le doigt. Trois exemplaires, dont l'un est incomplet.

X Sur une brique de très grandes dimensions.

« Une autre brique porte, comme marque, une tête de paon gravée à la pointe avant la cuisson et entourée de trois cercles concentriques tracés avec le doigt.

« 5° Plusieurs fragments de dolium ; l'un d'entre eux porte une marque gravée en creux avant la cuisson ; elle a la forme d'un triangle dont la base, brisée au centre, est réunie au sommet par une ligne verticale qui partage le triangle en deux parties égales.

« 6° De nombreux fragments de poterie rouge avec dessins en relief :

« Un taureau, un singe (?), un dauphin, Mercure tenant la bourse et le caducée et entouré de différents personnages.

« Un aigle au repos tenant dans son bec un serpent qu'il vient de tuer ; la queue du reptile est encore enroulée autour d'une des pattes de l'oiseau. Ce sujet, d'une exécution assez médiocre, est représenté sur un fond de vase en terre jaune ; il rappelle ces vers de Cicéron[4] :

> Hic Iovis altisoni subito pinnata satelles
> Arboris e trunco serpentis saucia morsu
> Subrigit, ipsa feris transfigens unguibus, anguem

1. *C. I. L.*, t. V, n° 8112, 47. La restitution *Ren(atus)* est douteuse ; le cognomen *Renatus* est rare ; on le rencontre sur l'épitaphe d'un prétorien (cf. Kellermann, *Vigilum romanorum latercula duo cælimontana*, p. 59, n° 166).
2. *C. I. L.*, t. V, n° 8112, 48.
3. *Bulletin des Antiquaires de France*, 1882, p. 283 et suiv.
4. *Fragmentum*, VIII, *Marius*, t. IV, p. 1048, édit. Orelli.

Semianimum et varia graviter cervice micantem,
Quem se intorquentem lanians rostroque cruentans,
Jam satiata animos, jam duros ulta dolores,
Abjecit efflantem.

« Plusieurs fragments de vases orange, curieusement ornés d'un semis irrégulier de points et de disques à la barbotine.

« 7° Débris de verre de toutes sortes et de toutes couleurs, ayant appartenu à des vases de formes très diverses ; l'un a pu être reconstitué.

« 8° Des vases en terre, de différentes formes, plusieurs entre autres ressemblant à de petites amphores sans anses avec goulot aplati. Des anses d'amphores et des fragments en grand nombre. Parmi ces fragments, il y a lieu d'en signaler plusieurs en terre noire tirant sur le gris, avec une ornementation composée de palmettes et de petits disques radiés, imprimés en creux, d'un style tout particulier.

« 9° Beaucoup de petits objets en bronze : spatules, styles, bagues, débris de miroir, manches et anses d'instruments de très petite dimension, fibules, boucles, etc.

« 10° Débris d'une bague en argent, grains de collier et boutons en pâte de verre.

« 11° Une fibule de forme ovale, en bronze. Le centre était occupé par un disque d'émail vert, entouré d'un cercle divisé en dix carrés, dont chacun était formé de quatre petits carrés bleus disposés en croix et de cinq carrés blancs ; la bordure de chacun des dix carrés était rouge ; dans le champ de l'ovale on voit des traces d'émail vert.

« Cette fibule se rattache à une série de monuments, de fibules particulièrement, émaillés suivant le même système et avec une grande variété de couleurs. Beaucoup de musées en conservent des spécimens. Il serait superflu d'en dresser une liste[1]. Ces objets appartiennent à une basse époque.

« 12° Parmi les débris de constructions, on remarque beaucoup de fragments de murs couverts d'enduit, des fragments de mosaïques, des sections de colonnes en terre cuite.

1. Voir de beaux dessins de ce genre d'émaillerie dans Dr. L. Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. III, liv. 8, pl. III.

« 13° Plusieurs meules.

« 14° Les bustes accolés de Bacchus et d'Ariane; ils ont dû être placés sur une gaine. On voit encore le scellement.

« 15° Une cinquantaine de monnaies.

« Une monnaie d'argent de Marseille; des deniers de la République, dont l'un est fourré. — Des monnaies d'argent de Tibère et de Domitien; des bronzes d'Auguste, de Claude, de Trajan, d'Hadrien, de Marc-Aurèle, de Philippe, de Gordien, de Constance; un aureus de Constance II. A quelques centaines de mètres de Pioule, au Cannet, on a trouvé un aureus de Vespasien.

« 16° Des haches et fragments de haches en pierre polie, couteaux, pointes de flèches.

« A trois cents mètres environ de Pioule passait la voie Aurélienne : à cet endroit elle sert encore de chemin de communication et a conservé dans le pays le nom de *chemin Aurélien* (*lou camin Aurelian*).

« Tout près de Pioule, M. Aube a reconnu et fouillé une tombe dont les murs latéraux étaient en pierre sèche; le corps n'avait pas été incinéré et le squelette reposait sur un fond de briques plates à rebord. Il n'y avait pas de mobilier funéraire.

« Outre les objets provenant de Pioule et que je viens de décrire, M. Aube possède quelques antiquités trouvées au Luc même; elles formaient le mobilier funéraire de tombes mises au jour en creusant les fondations d'une maison située rue d'Italie, à l'entrée du Luc.

« 1° Plat en terre rouge, monté sur un pied peu élevé; il porte la marque :

OF · IVCVN *Of(ficina) Jucun(di)*. Marque connue[1].

« 2° Plat semblable au précédent, mais plus petit, avec la marque :

TERTIVSF *Tertius f(ecit)*

« 3° Deux fioles en verre.

« A quinze cents mètres environ du Luc, dans une direc-

1. Schuermans, n°s 2744-2754. — Bonstetten, *Carte archéologique du Var*, p. 26.

tion opposée à Pioule, sur le bord de la route de Cabasse, au lieu dit *Font d'Icard*, on a mis au jour des substructions antiques, un fragment du fût d'une colonne en marbre blanc, des monnaies de Claude, deux briques plates avec la marque :

L · HER · OP *L(ucius) Her(ennius) Op(tatus)* ou *Op(timus)*
déjà signalée à Pioule.

« Une autre brique portant deux fois la même marque inscrite en caractères inégaux provient du même endroit.

CASTORIS
CASTORIS

« La marque *Castor* a été trouvée à Antibes[1], à Almanare[2], à Fréjus; dans cette dernière ville, des briques portant la marque de Castor avaient servi à la construction d'un tombeau dans lequel on a trouvé le squelette d'une jeune femme ayant entre les dents un denier de Septime Sévère; les briques de *Castor* ont aussi été employées dans la construction ou dans une réparation de l'amphithéâtre de Fréjus[3].

« A une lieue environ du Luc, on remarque une inscription encastrée dans le mur d'une ferme appelée la Petite-Lauzade[4]. La pierre est encastrée à gauche de la porte d'un bâtiment annexé à la ferme, en haut d'un escalier extérieur; elle est très fruste, et le vent, assez violent, m'a empêché d'en prendre un estampage. Je donne, sous toutes réserves, ma lecture qu'un nouvel examen modifierait peut-être :

...ILLIDIVS
RESTITVS
IOI · DEPVSS
ORILI////M
///////F

« La pierre est brisée à gauche. Les deux L de la pre-

1. Mongins de Roquefort, *op. cit.*, p. 874.
2. Bonstetten, *op. cit.*, p. 8.
3. *Inscriptions romaines de Fréjus*, n° 75.
4. Bonstetten, p. 26.

mière ligne, le R de la seconde et le dernier S de la troisième sont très incertains.

« Le M, de plus grande dimension que les autres lettres qui terminent la ligne 4, correspondait probablement à un D de mêmes dimensions, placé à gauche, et donnait la formule D(*iis*) M(*anibus*).

« Enfin le Luc est dominé par deux camps retranchés, dont M. Aube a donné la description et le plan[1], celui de Fouirette et celui du Pas-de-Recours au Cannet.

« Si on rapproche des inscriptions contenues dans cette note l'épitaphe de *C. Julius Seneca* provenant de Cagnosc, aujourd'hui dans le jardin de M. Aube[2], l'inscription du sarcophage conservé dans le jardin de l'hôpital[3] que j'ai communiquées à la Compagnie, et la borne, aujourd'hui perdue, de Néron[4], on aura toute l'épigraphie du Luc. Il est permis d'espérer que la construction de l'établissement thermal en augmentera l'importance.

« Je dois, en terminant, remercier M. Aube de la complaisance avec laquelle il a bien voulu me guider sur le terrain de ses fouilles, me montrer sa collection et me conduire aux endroits où il avait reconnu l'existence d'antiquités romaines; il a mis le comble à son obligeance en me promettant de me tenir au courant des découvertes qu'il espère faire. »

M. Charles Read soumet à la Société un médaillon en bronze émaillé représentant le roi Louis XII, assis, sceptre en main.

M. Courajod rapproche de cette pièce un médaillon également émaillé, conservé au Museo civico de Turin et qui représente Philibert le Beau et Marguerite d'Autriche. C'est l'œuvre de Jean de Marende.

M. de Laurière communique une belle et rare médaille d'Auguste par Cristoforo di Geremia.

1. Dans Bonstetten, *Carte archéologique du Var*, p. 26-28.
2. *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1883, p. 243-244.
3. *Ibid.*, p. 225-226.
4. Bonstetten, p. 25.

Séance du 4 Mars.

Présidence de M. L. COURAJOD, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1884, 3e trimestre. Poitiers, 1884, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1884, n° 4. Amiens, 1885, in-8°.

Second annual report of the board of trustees of the public museum of the city of Milwaukee. 1884, in-8°.

COLLEVILLE (le vicomte DE). *Manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites, d'après Beauvais*. Paris, 1885, in-18.

Travaux.

M. Michelant, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. Haillant, lit un rapport favorable; on passe au vote, et M. Haillant, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Épinal (Vosges).

M. Héron de Villefosse, au nom de la commission chargée d'examiner la candidature de M. le capitaine de Prudhomme, lit un rapport favorable; on passe au vote, et M. de Prudhomme, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Sousse (Tunisie).

M. l'abbé Thédenat, au nom des commissions chargées d'examiner les candidatures de MM. l'abbé Bordes, R. de la Blanchère et l'abbé Beurlier, lit trois rapports favorables; on passe au vote, et les candidats, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, sont proclamés associés correspondants nationaux : l'abbé Bordes à Juilly (Seine-et-

Marne), M. R. de la Blanchère à Tunis, l'abbé Beurlier à Paris.

M. G. Lafaye, associé correspondant national à Lyon, adresse la note suivante, extraite du journal *Lyon républicain*, du 2 mars :

« Plusieurs ouvriers occupés à défricher un terrain sur la commune d'Avressieu, canton de Saint-Genix (Savoie), ont trouvé une quantité considérable de pièces de monnaie renfermées dans une urne en terre qui était elle-même placée dans un récipient en cuivre ; ce dernier, quoique conservé comme forme, est oxydé par le temps et ne présente presque plus de résistance ; une brique recouvrait le tout. Malheureusement, cette dernière a été brisée par les ouvriers, ainsi que l'urne en terre.

« Les pièces trouvées sont au nombre de plus de 3,500 et présentent un intérêt tout particulier par leur bonne conservation et par leur ancienneté. Beaucoup sont à l'effigie de l'empereur romain Probus (276 de J.-C.). Sur le revers est représenté un génie tenant un flambeau de la main gauche et de la droite un emblème. On en trouve ensuite un certain nombre à l'effigie de l'empereur Aurélien. »

M. Palustre, associé correspondant national à Tours, adresse la note suivante :

« L'église de Châtillon-sur-Indre est, dans sa majeure partie, c'est-à-dire la façade et les trois nefs, un monument parfaitement caractérisé de l'époque de transition. Il en a été fait, du reste, plusieurs descriptions, et nous ne reviendrons pas sur ce sujet.

« Le but de cette note a été uniquement d'appeler l'attention sur un chapiteau placé dans le bas-côté sud, entre la première et la seconde travée, et qui porte, au-dessus d'un enchevêtrement assez bizarre d'oiseaux et de serpents, l'inscription suivante : PETRVS IANITOR CAPITELLVM ISTVD FECIT PRIMVM. Voilà donc un sculpteur du XIIe s. dont le nom est tiré de l'oubli. Il ne s'en est pas tenu sans doute à la décoration de ce seul chapiteau et sa main doit se reconnaître en bien d'autres endroits de l'église. »

M. l'abbé Thédenat dépose sur le bureau une petite plaque en cuivre rouge faisant partie de la collection de M. Dutuit, de Rouen, et qui lui a été communiquée par l'entremise de M. Feuardent.

« Cette plaque de cuivre, dit M. l'abbé Thédenat, a été trouvée à Rome, dans le Tibre, au commencement de l'année 1884 ; elle porte une inscription dont M. Henzen, premier secrétaire de l'Institut archéologique de Rome, a donné le texte, sans restitution ni commentaire[1]. Peut-être eût-il été prudent d'imiter cette sage réserve.

« Ce texte, qui est dans un état parfait de conservation et dont la transcription n'offre aucune obscurité, est ainsi conçu :

P·SEPTIMIO
GETAE
NOBILISSIMO
CAES
PL·C·V·REG·XI

« Hauteur de la plaque : 0m069. Largeur : 0m107. Hauteur des lettres : 0m008.

« Le burin, en traçant les lettres, a laissé, à l'extrémité des lignes, des bavures qui ont été aplaties au marteau. La lame de cuivre avait été complètement tordue et repliée ; il a fallu la redresser à la presse.

« La lecture des quatre premières lignes n'offre aucune difficulté ; les sigles de la dernière sont d'une interprétation plus difficile. Voici la lecture que je propose :

P(ublio) Septimio Getae, nobilissimo Caes(ari), pl(ebs) c(uncta) v(icorum) reg(ionis) undecimae.

« Actuellement, il n'est guère possible de proposer une restitution certaine de cette dernière ligne ; les abréviations qui s'y rencontrent sont inusitées ou nouvelles pour la plupart ; de plus, il ne faut pas trop rechercher sur ces petits monuments, où l'espace manque, l'application des règles usitées sur les grands monuments portant des inscriptions officielles.

1. *Bullettino dell' Instituto de corrispondenza archeologica*, 1884, p. 11.

« La restitution *pl(ebs)* me paraît certaine.

« Le mot *c(uncta)* n'est pas, je le sais, celui qui était employé le plus habituellement; l'adjectif *universus* figure plus ordinairement sur les inscriptions, à côté des mots *plebs* ou *populus*. Toutefois, l'expression *cunctus populus* n'est pas sans exemple, et on la rencontre par deux fois sur une inscription de *Forum Popilii* (près de Carinola, en Italie)[1].

G(aio) Minucio Asterio sen(iori) industrio viro cunctus populus civitatis Foropopiliensium........... *tibi digno patrono cunctus populus una cum liberis nostris statuam loco celeberrimo patriae nostrae ponendam censuerunt*.....

« La restitution *v(icorum)* m'a été suggérée par la mention de la région qui suit immédiatement.

« On sait qu'Auguste divisa Rome en quatorze régions, et chaque région en un certain nombre de *vici*. Deux *curatores* dans chaque région, quatre *vicomagistri* dans chaque *vicus;* ces derniers, choisis dans le peuple du *vicus*, étaient chargés de certaines fonctions.

« L'inscription suivante, également trouvée à Rome, ressemblait peut-être, pour le fond, à la nôtre, malgré la différence de rédaction. Elle est malheureusement trop mutilée pour qu'on puisse l'affirmer avec certitude :

*pl*EPS · VRBANA.....
*i*N · REGIONE.......
I · VICORVM
c. CAESARI *augusti f.*
PRINCIPI IV*ventutis*
PONTIF · COS *designato*
AERE · *conlato*[2]

« Contrairement à l'usage le plus fréquent, les noms des *vici* ne sont pas mentionnés sur l'inscription de Géta. Les petites dimensions de l'inscription s'y opposaient; en outre, si ma restitution était admise, le fait que le monument était érigé par tous les *vici* de la région rendait inutile l'énumération des noms de ces *vici*.

1. *C. I. L.*, t. X, n° 4725.
2. *C. I. L.*, t. VI, n° 899.

« C'est, je crois, la première fois que la XIe région est mentionnée dans un texte épigraphique.

« Elle formait un quartier appelé *circus maximus*, du nom du principal monument qu'elle renfermait. C'est dans les boutiques situées près de ce monument resserré entre le Palatin et l'Aventin que prit naissance l'incendie de Néron.

« D'après la *Notitia*, la XIe région comprenait dix-neuf *vici*[1] et vingt et un d'après le *Curiosum Urbis*[2].

« Le monument auquel appartenait cette inscription fut vraisemblablement érigé en l'année 198, lorsque Septime-Sévère donna le titre de César à son fils Géta. »

M. l'abbé Thédenat termine en insistant sur le caractère très hypothétique de la restitution qu'il propose pour la dernière ligne de cette inscription, et à laquelle on peut opposer bien des objections. Il est permis d'espérer qu'un jour ou l'autre un texte plus complet donnera la clef de ces abréviations énigmatiques.

M. Héron de Villefosse propose une modification à l'article 10 du règlement. Il demande le rétablissement de la rédaction primitive de cet article, qui autorisait la présentation de savants étrangers au titre d'associés correspondants étrangers, sans exiger d'eux au préalable une lettre de demande.

La Société nomme pour l'examen de cette proposition une commission composée de MM. A. de Barthélemy, A. Bertrand, P. Nicard, Thédenat et Héron de Villefosse.

Séance du 11 Mars.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, 1884-85, série IV, t. I, fasc. 3. Roma, 1885, in-8°.

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Péters-

1. Urlichs, *Codex urbis Romae topographicus*, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 16.

bourg, t. XXIX, fol. 26-30, octobre 1884. Saint-Pétersbourg, in-8°.

— *des bibliothèques et des archives*, 1884, n°s 1-3. Paris, 1884, in-8°.

— *critique*, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 5, 1er mars 1885. Paris, in-8°.

— *des commissions royales d'art et d'archéologie*, 20e année, n°s 9-12 ; 21e année, n°s 1-8. Bruxelles, 1882, in-8°.

— *de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, t. XXII, 1884. Vendôme, 1884, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XII, livr. 1. Périgueux, 1885, in-8°.

Iahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, dritter Jahrgang. Berlin, 1885, in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, VIIe série, t. XXXII, n°s 4-10. Saint-Pétersbourg, 1884, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIX (1884-1885). Saint-Omer, 1885, in-8°.

Correspondance.

MM. Haillant et Beurlier écrivent pour remercier la Compagnie de les avoir admis au nombre des associés correspondants.

La Société d'émulation de Montbéliard envoie une lettre d'adhésion à la circulaire de la Compagnie relative à la conservation des monuments historiques.

M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, transmet l'adhésion de cette Société à la même circulaire.

Travaux.

M. l'abbé Thédenat fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. Baulmont, contrôleur des contributions directes à Charleville (Ardennes), par l'intermédiaire de

M. Bretagne, l'estampage que j'ai l'honneur de présenter à la Compagnie, avec les renseignements relatifs à la découverte des monuments.

« Cette inscription, gravée sur un autel dont la partie inférieure est brisée, a été trouvée dans une propriété appartenant à M. Letrange. Ce terrain, situé en amont du pont suspendu de Charleville, est bordé au midi par le chemin qui longe la Meuse, et à l'ouest par le chemin de Montcy-Saint-Pierre.

« L'autel, ou plutôt le fragment d'autel, est haut de 17 cent. environ et large de 20. La partie supérieure est ornée d'une petite corniche surmontée d'une double volute assez élégamment sculptée. Voici le texte de l'inscription qu'on y lit :

∴ MERCVRIO : DEO
ATTAEDIO LITVCCI
FIL EX VOTO
SVS////EPTO
V S L M

Mercurio deo, Attaedio, Litucci fil(ius), ex voto sus[c]epto v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).

« L. 1, le mot *Mercurio* est précédé d'une espèce de point formé de trois petits triangles juxtaposés par la base.

« L. 2, le premier A du mot *Attaedio* est barré par une virgule; le L du mot Lituccus est en forme de lambda.

« L. 5, la partie inférieure des lettres est brisée.

« Cette inscription est digne d'attention par le lieu même où elle a été trouvée; on sait en effet combien peu le département des Ardennes a fourni de textes épigraphiques[1].

« Les noms sont barbares. Je n'ai pas rencontré d'autres exemples du nom *Attaedio*. Quant au nom *Lituccus*, il se trouve sur plusieurs monuments antiques.

« On le lit sur un fragment de poterie découvert au sommet du Puy-de-Dôme et conservé au Musée de Clermont-

1. Une autre inscription trouvée dans la même région, à Mouzon, a été publiée par M. Héron de Villefosse dans le *Bulletin épigraphique de la Gaule*, t. III (1883), p. 125.

Ferrand[1]. Il est connu, sous sa forme féminine *Litucca*, par un texte épigraphique découvert dans les Alpes cottiennes[2]. La femme qui le porte appartient à une famille dont les membres ont conservé les noms barbares ; cette inscription est intéressante à ce point de vue.

V F
DIVICTA
MOGETI F
MOGETIO
TITI · F · PATRI
SEVERAE TROVCILLI
F · MATRI · LITVCCAE
SABINI · F

V(iva) f(ecit) Divicta, Mogeti(i) f(ilia), Mogetio, Titi(i) f(ilio), patri, Severae, Troucilli f(iliae), matri, Lituccae, Sabini f(iliae).

« Le nom Lituccus appartient à cette famille assez nombreuse de noms celtiques dérivés du radical *Litu*, qui est lui-même un nom[3], comme *Litugenus*[4], *Litugena*[5], *Litumara*[6], etc. »

M. J. Roman communique une lettre de Henri, évêque de Pamiers, à Richelieu, dans laquelle il est question de la démolition du château de Pamiers et des reliques qui ont été trouvées dans les fondations de la tour principale :

15 décembre 1629.

« Je vous ay envoyé, Monseigneur, par M. de Castagnac « le verbal de la démolition de nostre chasteau de Pamiers... « J'y ay eu ce gaing qu'aux fondements de la grosse tour « j'ay trouvé des reliques dans un petit quarré faict expres« sément comme il se trouve qu'en ces grands bastiment on

1. Copie de M. Héron de Villefosse.
2. *C. I. L.*, t. V, n° 7287.
3. *C. I. L.*, t. III, n° 5501.
4. *C. I. L.*, t. VII, n°s 1256, 1331,66, 1336,563.
5. *C. I. L.*, t. III, n° 5099.
6. Creuly, *Liste des noms supposés gaulois* dans la *Revue celtique*, t. III.

« y en mettoit pour bénédiction et protection des places. Ces « saincts ne vouloyent plus estre renfermés, dans ces cachots « pollus. »

[*Archives des affaires étrangères*, Languedoc, 1628, p. 34.]

M. Courajod communique à la Compagnie une statuette de terre blanche très fine, ou de terre de pipe, représentant sainte Barbe, exécutée vraisemblablement d'après une pièce d'orfèvrerie ou d'après un ivoire, et tirée d'un moule. Cette statuette, trouvée à Utreck, mesure 0m055 de hauteur et, à la base, 0m018 de largeur. La sainte, coiffée d'une couronne ou d'un bandeau d'étoffe posé sur le sommet de la tête, porte de longs cheveux frisés. Elle tient de la main gauche une tour et de la main droite elle relève les plis de son manteau. L'œuvre, qui appartient à l'école de sculpture bourguignonne ou flamande du xve siècle, a été offerte en don au Musée du Louvre par M. Henry Havard.



L'emploi d'une terre blanche très fine ou terre de pipe, qu'on peut constater dans cette figurine, ne constitue pas un fait nouveau dans l'histoire de la céramique, puisque déjà,

à l'époque romaine, la même terre blanche a été affectée à la fabrication de nombreuses statuettes. Les collections du Musée de Saint-Germain, surtout depuis l'acquisition de la collection Esmonnot, en fournissent facilement la preuve[1]. Mais il est curieux de signaler à différentes époques la persistance d'un usage et l'exploitation d'un procédé industriel.

M. Saglio fait remarquer qu'il n'est pas nécessaire de supposer que cette figurine ait été faite d'après un objet en cuivre. Les orfèvres faisaient souvent des modèles en buis avant d'exécuter leurs pièces en orfèvrerie. Ils ont pu de même faire des modèles en terre de pipe.

MM. de Lasteyrie et le comte de Marsy font observer que l'objet porte des traces de bavures laissées par le moule; on ne peut donc pas supposer que c'était un modèle.

Malgré l'objection présentée par M. Saglio, M. Courajod dit que le mode de fabrication auquel cette pièce est due ne peut faire doute pour personne, et il maintient que la statuette de sainte Barbe est le produit d'un moulage, ainsi que le prouvent des traces évidentes de bavures.

M. l'abbé Thédenat dépose sur le bureau le dessin relevé par M. Maxe-Werly d'une inscription funéraire trouvée en 1883 dans le cimetière romain de la Fosse-Jean-Fat, et transportée dans le Musée de Reims.

D M
ET ME
BORIA
TIS · MI
LETIS

D(iis) M(anibus) et me(moriae) Boriatis militis.
Ligne 2, E et T, M et E sont liés.

Le nom *Borias* n'est pas commun; *miletis* est pour *militis*. On a, dans les inscriptions, de nombreux exemples de l'emploi de *e* pour *i*.

M. Guillaume lit une note de M. Caffiaux, associé corres-

1. Voir dans le *Bulletin* de 1884, p. 145, la figurine du Musée de Douai.

pondant national à Valenciennes, sur une monnaie de l'impératrice Hélène, mère de Constantin, trouvée à Valenciennes.

M. Héron de Villefosse communique le dessin d'une inscription romaine trouvée à Aunay, l'antique *Aunedonacum*. Cette inscription, connue depuis longtemps, avait été prise pour une borne milliaire. C'est l'épitaphe d'un soldat de la XIV[e] légion. Notre confrère doit ce dessin à l'obligeance de M. Berthelé, associé correspondant national à Niort. L'inscription, brisée à la partie inférieure, se lit ainsi :

L · FVRIVS · L · F · ANI
CREM · MILES · LEG
XIIII . . . .

L(ucius) Furius, L(ucii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Crem(ona), miles leg(ionis) XIIII [*gem(inae)*].....

Ce texte remonte au Ier siècle de notre ère. C'est la troisième épitaphe de soldat trouvée à Aunay. L'une des deux autres, contemporaine de celle de L. Furius, se rapporte à un soldat de la même légion, originaire de Fréjus.

Séance du 18 Mars.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1884, 4e trimestre. Fontainebleau, 1884, in-8°.

Catalogue de la collection Passalaqua de Milan; tableaux, objets d'art et de curiosité. Milan, 1885, in-4°.

Johns Hopkins university studies in historical and political science, third series II-III; *institutions of Virginia*, by K. Ingle. Baltimore, 1884, in-8°.

Journal des savants, février 1885. Paris, 1885, in-4°.

Bapst (Germain). *Souvenirs du Caucase; fouilles du Caucase.* Paris, 1885, in-8°.

Bernard (Auguste) et Bruel (Alexandre). *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. III, 987-1027. Paris, 1884, in-4°.

Demay (G.). *Inventaire des sceaux de la collection Clérembault à la Bibliothèque nationale,* t. I. Paris, 1885, in-4°.
La Ferrière (H. de). *Lettres de Catherine de Médicis.* Paris, 1885, in-4°.
Lasteyrie (R. de). *Notice sur une croix du XIII*e *siècle conservée à Gorre (Haute-Vienne).* Paris, 1885, in-8°.
Roman (J.). *Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes.* Paris, 1884, in-4°.

Correspondance.

M. Lafaye, associé correspondant national à Lyon, signale, par lettre, un article du journal *Lyon républicain,* du 13 mars 1885, relatif à la découverte d'un cimetière antique à Saint-Germain-Laval (Loire), dans un terrain acquis par M. Raynaud; on y a trouvé des tombeaux en grès contenant des ossements humains et des tuiles romaines.

Travaux.

A propos d'une inscription de Charleville communiquée par M. l'abbé Thédenat (p. 126), M. d'Arbois de Jubainville présente des observations sur le nom gaulois *Lituccus,* dans lequel il reconnaît un thème *litu-* « fête », comparable à celui de *lugu-* dans *Lugudunum ;* il pense que *lugu-* donne le nom indigène du Mercure gaulois et que le nom des dieux *lugoves* n'en est que la forme plurielle.

Après cette communication, M. Gaidoz présente les observations suivantes :

« M. d'Arbois de Jubainville vient de citer le nom des *Lugoves* des inscriptions gallo-romaines, en expliquant *-oves* comme la désinence d'un nom pluriel, et le pluriel du dieu Lug qui, pour lui, est le véritable nom du Mercure gaulois. Cette interprétation appelle quelques observations.

« Le nom de *Lugoves* se rencontre deux fois :

« 1°) Au nominatif, en Suisse :

LVGOVES

« L'inscription se compose de cet unique mot, et le géné-

ral Creuly le décrit ainsi : « sur le tailloir d'un chapiteau de « colonne corinthienne, en lettres creuses de 0m12, ayant reçu « des caractères en bronze dont l'un subsiste, le dernier. « Musée d'Avenches[1]. »

« 2°) Au datif, en Espagne (Tarraconaise) :

LVGOVIBVS
SACRVM
LßLßVRCI
CO · COLLE
GIO · SVTORV
M D ß D

« M. Hübner, en publiant cette inscription, ajoute : quales fuerint Lugoves sutorum fortasse numina tutelaria nescimus[2].

« Rien dans ces inscriptions, — qui ne paraissent pas accompagnées de représentations figurées, — n'indique s'il s'agit de dieux ou de déesses, ou même de divinités en général.

« Dans son livre *Le cycle mythologique irlandais et la mythologie celtique*, M. d'Arbois de Jubainville avait référé à ces deux inscriptions, mais sans en citer le texte. Son lecteur était laissé dans l'ignorance de la forme *plurielle* de ces noms. Ce fait, pourtant, a de l'importance lorsque M. d'A. de J. voit dans le Lug irlandais le type authentique et surtout le nom par excellence du dieu gaulois qui nous est connu sous le nom latin de Mercure[3]. C'est ce nom qu'il retrouve dans le nom de Lugdunum, ancien nom de plusieurs villes de Gaule[4].

« Il me paraît bien hardi d'affirmer le vrai nom du Mercure gaulois et gallo-romain en l'absence d'inscription qui

1. *Revue celtique*, t. III, p. 300. — Cf. Mommsen, *Inscr. conf. Helv.*, n° 161.
2. *C. I. L.*, II, n° 2818.
3. D'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique*, etc., p. 178.
4. MM. Siegfried et Wh. Stokes avaient expliqué le premier terme de ce nom par l'adjectif *lugu* = gr. ἐ-λαχύς (cf. irlandais *laigiu* « plus petit »), soit « le petit fort. » W. S. *Three Irish Glossaries*, p. xxx. M. d'Arbois de Jubainville l'explique par Lug, soit « le fort de Lug. »

serve de point de départ à une identification. En attendant ce texte, qui est encore à trouver, l'affirmation de M. d'A. de J. me semble contredite par ces deux faits qui se tiennent l'un l'autre : 1° on ne trouve Lug au singulier dans aucune inscription; 2° on le trouve au pluriel dans les deux seules inscriptions qui nous font connaître son nom. Or, si ce nom est employé au pluriel, cela paraît indiquer qu'il s'agit non d'une divinité particulière et personnelle, mais d'un ensemble de divinités comme les *Matres*, les *Patres*, les *Digenes*, etc., tous noms de divinités collectives, et, par conséquent, des *dii minores* au point de vue de la hiérarchie générale des dieux.

« Cet argument s'appuie sur l'analogie que nous fournissent les dieux personnels du panthéon gallo-romain. Mercure, que M. d'A. de J. nous dit être Lug, est adoré et nommé dans de nombreuses inscriptions ; mais jamais l'hommage ne s'adresse *Mercuriis*, « aux Mercures. » Jamais on ne trouve d'inscription *Iovibus*, « aux Jupiters. » On trouve, il est vrai, une fois MARTIB*us*, mais ce pluriel suit deux noms indigènes de dieux, et cela montre qu'il s'agit de deux dieux distincts, assimilés l'un et l'autre à Mars et réunis par suite de ce fait dans une même invocation[1].

« M. d'A. de J. a cité, par analogie, la pluralité du culte de la Vierge Marie. J'aurais cru téméraire d'introduire ici des comparaisons avec le christianisme, mais, puisque M. d'A. de J. me donne l'exemple, je le suivrai dans cette voie. Je le ferai d'autant plus volontiers que je considère l'étude des manifestations populaires du christianisme comme la meilleure préparation à celle des religions antiques. En étudiant ces religions seulement en elles-mêmes, dans les fragments qu'elles nous ont laissés, on se met dans la situation où étaient les pauvres physiologistes d'avant la Renaissance qui étudiaient le corps humain dans Galien, Hippocrate et Aristote, au lieu de l'étudier dans l'homme lui-même par la dissection et l'autop-

1. L · COELIVS · RVFVS ‖ IVLIA · SEVERA · VXOR ‖ L · COELIVS · MANCIVS · F ‖ DIVANNONI ‖ DINOMOGETIMARO ‖ MARTIB ‖ V · S · L · M — Saint-Pons (Hérault). Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, n° 286, p. 245.

sie. Ce n'est pas dans des débris morts qu'on peut saisir les phénomènes de la croyance, c'est dans les manifestations de la croyance vivante, directement et complètement connaissable.

« Je prends donc l'analogie que m'offre M. d'A. de J., mais elle se retourne contre lui. La Vierge Marie, en effet, n'est jamais adorée que comme unité : N.-D. de la Salette, N.-D. de Lourdes, N.-D. de Betharram, N.-D. de Roc-Amadour, etc. Jamais on n'invoque « les Vierges-Maries, » les Notres-Dames au pluriel. On dit et on invoque « les saints et les saintes du paradis, » de même qu'on parle, pour les ordres de la hiérarchie céleste, des Confesseurs, des Vierges, des Prophètes, etc. Mais jamais on ne dit « les Maries, » pas plus qu'on ne dirait « les Jésus, » parce qu'il s'agit dans ce cas d'une divinité personnelle. On peut fixer la divinité dans un lieu spécial, la concevoir sous un aspect particulier, en vénérer une qualité distincte, multiplier en quelque sorte la divinité par ce procédé de *fissiparité*, pour emprunter une heureuse expression à notre confrère M. Flouest ; mais, dans cette succession de formes diverses, le personnage divin n'en garde pas moins sa personnalité ; et ces épithètes, ces qualités, ces appellations invoquées à part n'arrivent jamais à la multiplication du personnage invoqué. Et cela n'est pas seulement vrai de la théologie, ce l'est aussi du culte populaire. Celui qui invoque N.-D. de la Salette, ou N.-D. de Lourdes, ou N.-D. de Betharram, etc., invoque l'une d'elles séparément : il ne pense pas à les invoquer toutes ensemble. Jamais la piété populaire ne parle « des Maries. »

« Je n'ai pas à parler ici du culte des « saintes Maries » dans la Camargue, en Provence, — nom collectif qui se rencontre aussi ailleurs dans les légendes et les croyances populaires, — parce qu'il n'y est pas question de la Vierge Marie multipliée, mais de trois saintes, appelées chacune Marie (Marie-Madeleine, Marie-Salomé et Marie-Jacobé), qui seraient venues de Palestine en Gaule après la mort de Jésus-Christ.

« Pour en revenir à la question générale, je crois qu'il faut être extrêmement prudent dans la comparaison entre les dieux

de la Gaule et les personnages de la légende irlandaise. En effet, on ne compare pas ici des choses correspondantes, ni des choses qui se ramènent à une même mesure. En Gaule, on a des noms dans des inscriptions et quelques rares symboles figurés, pas de *sagas*. En Irlande, on n'a pas de monuments figurés, et l'on n'a que des *sagas* souvent altérées ; les anciens dieux y sont devenus des héros d'histoires merveilleuses et d'aventures evhémerisées. Si l'on avait les légendes authentiques de la Gaule, il y aurait matière à comparaison directe ; mais on ne les a pas. On ne procède que par à peu près, en s'aidant de données d'âges différents et de couches différentes. Je ne conteste nullement l'utilité de la comparaison de l'Irlande avec la Gaule ; on en retire tous les jours de précieux renseignements, et M. d'Arbois de Jubainville nous en a fourni plus d'un. Mais cette confrontation doit être menée avec prudence ; il faut soumettre chaque hypothèse à une contre-épreuve, et surtout établir une ligne de démarcation bien nette entre ce qui est un fait acquis et ce qui est une hypothèse même séduisante. »

M. Engel fait la communication suivante :

« Les objets de bronze dont j'ai l'honneur de soumettre les croquis à la Société appartiennent à M. Péraldi, d'Ajaccio, qui les tient de son père. Ils ont été découverts fortuitement, il y a une quarantaine d'années, par un berger dans les grottes naturelles formées par les rochers de Saint-Antoine, non loin d'Ajaccio. Un peigne en bois fut, paraît-il, trouvé en même temps et rejeté comme objet sans valeur. — Cette trouvaille, due au hasard, n'a pas donné lieu à des fouilles, qu'il serait peut-être encore temps d'entreprendre aujourd'hui. Mais l'indifférence générale qui règne en Corse à l'égard des antiquités et la méfiance des propriétaires du sol y rendent les recherches archéologiques très difficiles. Voici, en attendant, la nomenclature des objets, tous de bronze massif, appartenant à M. Péraldi :

« 1) Un beau *poignard*, de $0^{m}29$, coulé tout d'une pièce ; la poignée est très petite. Un poignard similaire, également trouvé en Corse, a été donné par M. Cunéo d'Ornano au Musée Kircher, où je l'ai vu catalogué sous le n° 23212.

« 2) Un *torques* de $0^{m}16$ de diamètre, la coupe en forme de losange ; plus, des fragments.

« 3) Un *torques* plus petit, de $0^{m}08$, même genre.

« 4) Un autre, de $0^{m}05$.

« 5) Un quatrième, de $0^{m}04$.

« 6) Une grande *fibule* de $0^{m}19$ (une autre du même genre, plus petite, est conservée chez un cousin de M. Péraldi).

« 7) Une *fibule* d'une autre forme, de $0^{m}10$, à laquelle est fixé un fragment de chaînette.

« 8) Une troisième fibule, de forme très primitive, de $0^{m}035$.

« 9) Une *perle* de collier, en bronze.

« 10) Des fragments de *ressort* à boudin provenant de fibules.

« 11) Une grosse *perle* creuse ornée de plusieurs rangées de stries.

« 12) Un long *clou*, de $0^{m}29$, percé à l'extrémité supérieure qui est arrondie.

« 13) Une plaque ronde, mince, de $0^{m}07$ de diamètre, percée sur son pourtour de vingt petits trous auxquels pendent des fragments de chaînette ; au centre, une sorte d'*umbo* de $0^{m}05$; la plaque est munie d'un crochet fixé par un rivet.

« 14) Une plaque mince, octogone, de $0^{m}045$, percée de deux trous auxquels sont fixées des chaînettes.

« 15) Une plaque mince, ovale, de $0^{m}045$, percée de deux trous vers le centre.

« 16) Onze disques minces, bombés, de $0^{m}07$, ornés de stries concentriques et percés de deux trous vers le centre.

« 17) Une pièce de harnais de $0^{m}11$ sur $0^{m}11$, garnie d'un côté de cinq boutons très proéminents, et de l'autre d'un crochet.

« 18) Un système de cinq rangs de chaînettes, terminé d'une part par un anneau et de l'autre par un crochet ; longueur totale $0^{m}16$.

« 19) Un disque mince, bombé, couvert de stries concentriques, muni d'un crochet et percé sur son pourtour de cinq trous d'où partent autant de chaînettes reliées au milieu par une autre chaînette, et aboutissant à un anneau d'où part

une nouvelle chainette dont il ne reste qu'un fragment. — Longueur totale 0m27.

« 20) Assemblage de chaînettes, de fabrication très régulière et soignée, pesant un kilogr. environ. Il est difficile de déterminer l'usage de cet objet, qui est loin d'être complet, car on en a laissé une bonne partie sur place. Longueur 0m16. Collier, cotte de mailles? — Trouvé au pont de Pesciatello, près Ajaccio, par des ouvriers occupés à faire de la pierre et qui ont mis au jour, en même temps, un grand nombre de crânes, « auxquels manquait la mâchoire inférieure, » et de la poterie, qu'ils ont jetée.

« Il n'y a pas de musée archéologique à Ajaccio. A côté du musée de peinture, qui est assez considérable, se trouve un réduit où est entassée une petite collection d'histoire naturelle, dans un état déplorable, et un cadre renfermant quelques monnaies de Paoli, très abondantes dans l'île. Outre M. Péraldi, deux habitants d'Ajaccio possèdent des antiquités. Ce sont :

« 1. L'avocat *Nicoli.* Sa petite collection comprend des monnaies, plusieurs haches de pierre trouvées dans l'île, une lampe de bronze dont le manche est terminé en tête de cheval (trouvée à Sagone, Corse), deux perles de collier en pierre, polygonales, etc.

« 2. M. *Léonard,* bijoutier. Il possède une pointe de lance et une pointe de javelot en bronze trouvées dans les environs d'Ajaccio. M. Léonard s'intéresse aux antiquités ; il se propose d'exécuter des fouilles dans l'île, et je l'ai décidé à entreprendre une carte archéologique des environs d'Ajaccio, en prenant pour base la carte de l'état-major.

« Il existe en effet, dans le pays, une infinité de points sur lesquels on a découvert des tombes, des objets, etc., mais tout a été dispersé aussitôt trouvé, et c'est à peine si le souvenir en est resté chez les témoins de ces découvertes. Des fouilles méthodiques amèneraient sans doute de nouvelles trouvailles et montreraient que la Corse n'est pas aussi déshéritée au point de vue archéologique qu'on veut bien le dire. Ce sont moins les antiquités qui manquent que des hommes capables de les apprécier et de les recueillir. Sous le rapport

épigraphique, l'île n'est pas non plus aussi pauvre qu'on le croyait; les recherches de M. Lafaye l'ont prouvé, et il est certain qu'elles auraient été plus fructueuses encore si leur auteur avait pu prolonger son trop court séjour en Corse et parcourir plus complètement le pays. »

A ce propos, M. Héron de Villefosse rappelle la découverte des vases en bronze de Caporalino, actuellement conservés au Louvre et signalés à la Société des Antiquaires par M. Aubert, dans les séances du 19 novembre 1873 et du 11 février 1874.

M. l'abbé Bernard présente une croix reliquaire du XVII[e] siècle qui est en sa possession.

M. Mowat fait remarquer que la récente création du Camel-Corps anglais, destiné aux opérations militaires du Soudan, n'est qu'une innovation imitée de l'armée romaine d'Orient. Par une curieuse coïncidence, il y avait précisément en Haute-Égypte, à Thèbes, vers l'an 420, une *ala prima Valeria dromedariorum* dont le surnom était emprunté au nom gentilice de l'empereur Dioclétien, son fondateur; M. Waddington a vu à Rimet-el-Lohf, en Syrie, la tombe d'un vétéran de cette troupe nommé Julius Candidus. A Admatta, en Palestine, il y avait aussi une *ala Antana dromedariorum*.

M. Gaidoz rappelle, à cette occasion, que le général Carbuccia a publié, en 1853, un livre intitulé : *Du Dromadaire comme bête de somme et comme animal de guerre. — Le Régiment des Dromadaires à l'armée d'Orient.*

Séance du 25 Mars.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie d'Hippone, n° 20, fasc. 1-3. Bône, 1884, in-8°.

— *critique*, publié sous la direction de MM. Duchesne,

Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 6, 15 mars 1885. Paris, in-8°.

CHASSAING (A.). *Calendrier de l'église du Puy-en-Velay au moyen âge*. Paris, 1882, in-8°.

— *Cartulaire des templiers du Puy-en-Velay*. Paris, 1882, in-8°.

— *Chartes et coutumes seigneuriales de Chapteuil et de Leotoing, Haute-Loire*, 1253-1264. Paris, 1882, in-8°.

— *Mémoires de Jean Burel, bourgeois du Puy*. Le Puy-en-Velay, 1874, in-4°.

— *Mémoires de Jacmon, bourgeois du Puy*. Le Puy-en-Velay, 1874, in-4°.

— *Notes sur l'orfèvrerie du Puy au moyen âge et à la Renaissance*. Le Puy, 1874, in-8°.

— *Ordonnance de Louis XI sanctionnant des articles arrêtés entre les consuls et les habitants du Puy-en-Velay pour l'administration de cette ville*. Paris, 1884, in-8°.

— *Trois documents historiques relatifs à la Haute-Loire*. Le Puy, 1884, in-8°.

TOURRET (G.-M.). *Lampes chrétiennes du Cabinet de France*. Paris, 1885, in-8°.

Travaux.

M. de Laigue, associé correspondant national à Livourne, envoie en communication les photographies de deux bronzes, une femme et une lionne, appartenant à M. le Dr Martin, médecin du consulat de France à Livourne, et provenant des fouilles exécutées en 1706 dans la commune de Ceresara, province de Milan. Il demande que la Société des Antiquaires veuille bien formuler une appréciation sur ces objets, d'après le vu des photographies.

M. l'abbé Thédenat fait observer qu'il y aurait des inconvénients à ce que la Compagnie se transformât en quelque sorte, à des moments donnés, en bureau de consultations archéologiques; elle ne peut que laisser à ses membres la responsabilité de leurs appréciations individuelles.

M. le Président prie M. le Secrétaire de répondre à M. de Laigue dans ce sens.

M. le Président lit une lettre de M. Gaidoz accompagnant l'envoi de l'ouvrage du général Carbuccia qu'il avait précédemment cité; il recommande la lecture des pages 236-242 et de quelques paragraphes concernant le régiment de dromadaires organisé en Égypte par le général Bonaparte.

M. Saglio revient également sur la communication faite à la précédente séance par M. Mowat au sujet de l'introduction dans les armées romaines, au bas empire, de chameaux servant soit au transport des bagages, soit à la cavalerie. Il rappelle que la mention qui se trouve dans la *Notitia dignitatum* de trois *alae dromedariorum* en Égypte, et d'une en Palestine, a déjà été citée dans le *Dictionnaire des antiquités* publié sous sa direction, au mot *camelus,* où est aussi gravée la figure d'un dromadaire porteur des bagages de l'armée, d'après les bas-reliefs de la colonne de Théodose à Constantinople. Mais il a aussi établi par d'autres textes que l'emploi des chameaux dans les armées romaines est beaucoup plus ancien. Dès le IIe s. après J.-C., Hygin leur assigne dans le camp une place dans la *prætentura,* c'est-à-dire dans la partie destinée aux troupes régulières, s'étendant de la porta prætoria jusqu'au prætorium. Hygin donne le nom d'*epibatae* aux soldats conducteurs de chameaux que la *Notitia* appelle *dromedarii.* Il est certainement permis de croire que, bien avant le IIe siècle, les chameaux étaient employés par les Romains de la même manière qu'ils les avaient vus employer dans les armées, qui leur étaient opposées, d'Antiochus et de Mithridate (Plutarch., Lucullus, 11 ; Tit.-Liv., XXXVII, 40). Les rois d'Asie avaient des chameaux dans leurs armées bien avant ce temps. Hérodote en parle, décrivant l'ordre de bataille adopté par Cyrus lorsqu'il attaqua Crésus dans la plaine des Sardes (I, 80). Ailleurs (VII, 87 et 125), il vante la vitesse des chameaux montés par des Arabes qui faisaient partie de l'armée de Xerxès. On peut voir dans les bas-reliefs assyriens du Musée du Louvre des chameaux montés par des cavaliers et lancés au galop.

M. A. de Barthélemy fait la communication suivante :

« Le coffret en ivoire que je dépose sur le bureau, et dont

je dois la communication à l'obligeance de mon confrère M. Richard et de M. de la Broize, contient de temps immémorial des reliques de saint Tudual, évêque de Tréguier, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir l'année dernière; ce coffret était enfermé dans une châsse d'argent dont j'ai retrouvé une description sommaire, châsse qui fut confisquée et fondue en 1790 : à cette époque, le coffret, considéré comme sans valeur, fut déposé dans une armoire de la sacristie de l'église de la Trinité de Laval; ouvert le 13 septembre 1805, on y trouva les reliques avec un authentique rédigé en 1698, lorsque M. de Tressan, évêque du Mans, en détacha une parcelle qu'il fit incruster dans sa crosse.

« Le coffret fut encore ouvert en 1867, les reliques déposées dans un reliquaire moderne, et le coffret donné au président du Conseil de la fabrique.

« Le reliquaire primitif datait probablement de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle; c'est à cette époque que les seigneurs de Laval fondèrent une collégiale dans l'église du Bourg-Chevreau qui prit le nom de Saint-Tudual.

« Le coffret que j'ai soumis à l'examen de M. Schefer est d'origine persane et peut remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle; les sujets qui l'ornent sont ceux que l'on retrouve sur des objets analogues fabriqués à Bagdad et transportés un peu partout par le commerce; il a aujourd'hui une certaine valeur, et cette valeur n'était pas moindre alors.

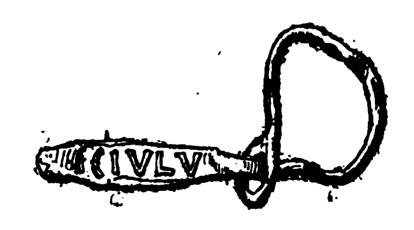
« Je ne serais pas éloigné de penser que, lorsque les reliques de saint Tudual étaient déposées dans la chapelle du château de Laval, avant la fondation de la collégiale, elles étaient conservées dans ce coffret qui avait été peut-être donné à cet effet par quelque seigneur de Laval. »

M. de Marsy, associé correspondant national à Compiègne, annonce que M. de Laurière, en ce moment à Aix, lui a écrit que de nouvelles recherches faites par lui à la bibliothèque de cette ville lui permettent de considérer définitivement comme s'appliquant à *Aix* le dessin de San-Gallo qu'il a présenté à une des dernières séances. Il

ajoute que le mot *tempio* qui figure sur le dessin de San-Gallo désigne l'église des Templiers qui était séparée du palais par une rue.

M. l'abbé Thédenat présente différents objets antiques trouvés par M. l'abbé Cérès dans la plaine du Graüfesenque (Aveyron), qui a déjà fourni tant de découvertes intéressantes à l'archéologue infatigable de l'Aveyron.

Les objets soumis à l'attention de la Compagnie sont de diverses natures; on y remarque une pointe de flèche, du type qui se rencontre habituellement en Gaule, des spatules, un strigile, un vase en terre jaune, veinée de rouge; les poteries de cette nature sont peu communes; une coupe montée sur un pied étroit, deux bobèches en terre cuite, ressemblant beaucoup à nos bobèches actuelles, deux petites clochettes en bronze, des fragments de verre de différentes couleurs, etc. L'objet le plus intéressant de cette trouvaille est une petite lame en cuivre, portant un nom en relief à l'une de ses extrémités; cette lame s'amincit et se termine par un gros fil de cuivre formé en nœud coulant.



Sur la petite plaque de bronze on lit en relief l'inscription suivante :

CIVLV/////

G(aius) Iul(ius) V.....

M. R. Mowat a communiqué à la Compagnie[1], l'année passée, le dessin d'un petit monument absolument semblable, sauf le nom qui diffère.

1. *Bulletin*, 1884, p. 103.

Dans ce monument conservé au Musée de Narbonne, Tournal avait cru reconnaître « une fibule destinée à être fixée aux pattes des oiseaux. » Notre confrère M. Mowat rejette avec raison cette opinion, mais, n'ayant eu sous les yeux qu'un dessin de cet objet, il y voit un fragment de fibule. L'exemplaire trouvé par M. l'abbé Cérès ne permet pas de conserver cette opinion; il est bien complet et n'a jamais fait partie d'une fibule.

Je croirais volontiers que c'est une étiquette. Le monument en effet se compose d'une plaque de bronze munie d'un nœud coulant destiné évidemment à la fixer. Or, la plaque de bronze porte un nom; ce nom, imprimé en relief, est bien visible, et en couvre toute la surface. Ce n'est pas le nom du fabricant, imprimé d'habitude en petits caractères. Il est certain que la partie importante de cet instrument est le nom qui l'occupe en entier; le nœud coulant est destiné à le fixer à un objet quelconque, dont il est impossible de deviner la nature.

Cette prétendue fibule était donc une *étiquette;* parmi les menues antiquités romaines, c'est une nouvelle série qui s'ouvre par deux exemplaires.

M. de Boislisle présente, de la part de M. le marquis de Nicolay, deux statuettes en bronze, du commencement du XVII[e] siècle, représentant Henri IV en Jupiter tonnant et Marie de Médicis en Junon.

Ces deux statuettes sont depuis longtemps dans la maison de Nicolay, mais sans qu'on sache comment elles y sont entrées, et aucun des inventaires publiés par M. de Boislisle n'en fait mention. Peut-être viennent-ils du château de Bercy; cependant cela paraît peu probable.

Il est fait mention d'une commande de statuettes de ce genre dans la correspondance du cardinal de Richelieu avec les agents qu'il entretenait en Italie pour former ses collections d'œuvres d'art ou pour faire exécuter ses commandes. Le cardinal fit faire en outre deux grandes statues des deux personnages en dieux de l'antiquité pour orner le portail de Limours.

M. Courajod dit que ces œuvres très remarquables sont françaises, qu'elles étaient destinées à décorer des chenets de dimension colossale exécutés probablement pour la cheminée de la chambre du roi au Louvre ou dans quelque château royal. Il les rapproche de certains petits bustes de Henri IV et de Marie de Médicis dont le Musée du Louvre possède plusieurs exemplaires et différentes variantes. Il explique que ces bustes ne sont que des copies ou des imitations des statues de M. de Nicolay et que ces dernières doivent être attribuées aux artistes qui travaillaient officiellement pour le roi, au Louvre et dans les ateliers royaux, de 1600 à 1610, au premier rang desquels figurent Barthélemy Prieur, Guillaume Dupré et Jacquet dit Grenoble.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DU 2e TRIMESTRE DE 1885.

Séance du 1er Avril.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, serie IV, vol. I, fasc. 4. Roma, 1885, in-8o.

Bulletin de l'Académie du Var, nouvelle série, t. XII, fasc. I. Toulouse, 1884, in-8o.

— *de la Société historique et archéologique de l'Orléanais*, t. VIII, no 123. Orléans, 1884, in-8o.

— *de la Société de Borda*, 10e année. Dax, 1885, in-8o.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, janvier-mars 1885. Mulhouse, 1885, in-8o.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande, nos 75-77. Bonn, 1884, in-8o.

— *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences,*

belles-lettres et arts de Rouen, pendant l'année 1883-1884. Rouen, 1885, in-8°.

Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde, neue Folge, band IV, der ganzen Folge XII, Heft 1-2. Iena, 1884, in-8°.

CHASSAING (Augustin). *Le livre de Podio ou chroniques d'Etienne Médicis, bourgeois du Puy*, t. II. Le Puy-en-Velay, 1885, in-4°.

CORBLET (l'abbé Jules). *Des dictons historiques et populaires de Picardie.* Versailles, 1885, in-8°.

Correspondance.

La Société archéologique de l'Orléanais envoie une lettre d'adhésion au vœu formulé par la Société des Antiquaires de France pour la préservation des monuments historiques.

M. l'abbé Bordes écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants nationaux.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant en remplacement de M. Michelant, élu membre honoraire.

M. A. de Barthélemy, à la place de M. Michelant, absent, et M. G. Perrot lisent, au nom des commissions nommées à cet effet, des rapports sur les candidatures de MM. Lecoy de la Marche et Collignon. On procède au vote, et, après cinq tours de scrutin, aucun des candidats n'ayant réuni la majorité exigée, l'élection est, conformément au règlement, renvoyée à la première séance du mois suivant.

Séance du 8 Avril.

Présidence de M. L. COURAJOD, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, 1884-85, serie IV, vol. I, fasc. 8. Roma, 1885, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, no 7, 1er avril 1885. Paris, in-8°.

— *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers*, janvier-novembre 1884. Montbéliard, in-8°.

— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, livr. 4. Saintes, 1884, in-8°.

— *de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e année, avril-juin 1884. Gap, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. II. Langres, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXXVIII. Auxerre, 1884, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. II, fasc. 4. Chalon-sur-Saône, 1884, in-4°.

Comité des travaux historiques et scientifiques, liste des membres. Paris, 1885, in-8°.

Journal des Savants, mars 1885. Paris, in-8°.

Revue de Comminges; Bulletin de la Société des études de Comminges et des Pyrénées centrales, t. I, avril 1885. Saint-Gaudens, 1885, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, IV, 1. Trier, 1885, in-8°.

Jadart (Henri). *Louis XIII et Richelieu à Reims, du 13 au 26 juillet* 1641. Reims, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. le Président lit une lettre de M. Charles Normand, secrétaire général de la Société des Amis des monuments parisiens, invitant les membres de la Société des Antiquaires de France à prendre part à une visite aux arènes romaines de Paris, organisée par M. Victor Duruy.

Travaux.

M. le Président dépose sur le bureau le *Bulletin* du 4e trimestre de 1884; il signale à la Compagnie les heureuses inno-

vations introduites dans la confection des tables et félicite la Commission des impressions sur le prompt achèvement de cette publication qui, grâce à son activité, suit d'aussi près que possible la tenue des séances.

M. de Goy, associé correspondant national à Bourges, fait hommage de son travail sur l'*Industrie du bronze en Berry* et reçoit les remerciements que M. le Président lui adresse au nom de la Compagnie.

M. L. Palustre, associé correspondant national à Tours, communique une série de photographies reproduisant les bas-reliefs disposés intérieurement autour de l'abside, à l'église de Saint-Paul-lès-Dax. Tous sont en marbre blanc et tirés évidemment d'un monument antérieur. Peut-être proviennent-ils de l'église bâtie dans le courant du xe siècle? Certains détails indiquent bien l'époque carlovingienne. Les sujets sont tirés de la passion du Christ, sauf un seul qui reproduit les animaux fantastiques décrits dans les anciens bestiaires. L'exécution, très inégale et généralement très grossière, indique plusieurs mains. Ces bas-reliefs semblent avoir été sculptés par des artistes toulousains et on peut les rapprocher de ceux qui sont encastrés autour des chœurs et au-dessus de la porte méridionale à l'église Saint-Sernin.

M. Julliot, associé correspondant national à Sens, annonce que le trésor de la cathédrale de Sens s'est enrichi d'une collection d'ornements pontificaux de diverses époques donnés par la famille Auguste de Bastard; il en fait circuler de très beaux dessins coloriés, de son exécution.

M. Roman, associé correspondant national à Embrun, fait la communication suivante :

« La lettre de Crozat que je communique à la Société des Antiquaires de France est inédite; les auteurs de l'histoire de la formation du Musée royal de Berlin, publiée récemment en Allemagne à l'occasion du centenaire de ce Musée

dans lequel est entrée la collection de Polignac, ne l'ont pas connue. Avant de sortir de France, la belle collection du cardinal de Polignac avait été décrite dans le catalogue qui porte le titre suivant et qui est fort rare : ***État et description des statues tant colossales que de grandeur naturelle et de demi-nature, bustes grands, moyens et demi-bustes..... assemblés et apportés en France par M. le cardinal de Polignac*** (Paris, 1742, in-8°).

« Je n'ai pas rencontré dans les catalogues du British Museum mention de la statue de ***Faune avec sa fille*** que Crozat dit avoir été trouvée à Apt et avoir été acquise par le roi d'Angleterre.

« A Paris, ce 10 decembre 1732.

« Monseigneur, l'amour pour les arts me porte à prendre « la liberté d'escrire à Votre Eminence pour l'informer de « mon admiration en voyant ce matin les figures, bas-reliefs, « bustes et autres antiques de M. le card. de Polignac quoy « qu'elles ne soient pas encore entierement deballées et « desancassées, qui m'ont paru pour la plus part d'une si « grande beauté que je me flatte que V. E. ne desaprouvera « pas que j'aye l'honneur de luy en dire mon sentiment; « sans exagerer je croy que c'est le plus grand et le plus « précieux trésor dans ce genre qui soit jamais entré en « France. J'en suis si charmé que j'ose l'assurer que, si les « affaires de V. E. luy permetoient de faire le voyage de « Paris, elle conviendroit en voyant ces belles antiques estre « superieures en beauté et en nombre à celles qu'elle a deu « voir autrefois à Rome au palais Justiniani, avec cette dif- « ference que celles-ci on ne les voit à present que dans un « grand derangement dans deux chambres de l'hotel de Suilly, « la plupart estant encore dans leur caisse. Ce trésor seroit « si digne du roy qu'en revenant de l'hotel de Suilly, après « avoir eu l'honneur de faire une révérance à Monsieur le « controleur general et l'avoir invité à aller voir ces antiques, « j'ay immaginé que M. le card. de Polignac estant aussi « mal logé qu'il est pour jouir de ces antiques, que ce seroit « luy faire un grand plaisir si V. E. vouloit luy procurer un « logement au vieux Louvre pour y placer toutes ces richesses

« en sculpture qui seroient par là à portée d'estre veues par « le roy et de servir d'estude pour perfectionner nos peintres « et sculpteurs, suposant aussi que M. le card. de Polignac « estant aussi bon citoyen qu'il est, aprouveroit cette idée « qui assureroit après luy à Sa Majesté et à l'Estat la pos- « session de ce merveilleux trésor, si utille en quelque façon « à l'Estat par rapport à la perfection des arts. Il m'a paru « que M. le card. de Polignac n'estoit pas moins affligé que « je le suis de ce que l'on n'a pas conseillé au roy de garder « la figure antique de Faune estant avec sa fille, trouvée à « Apt, que le roy d'Angleterre vient de faire acheter, car quoy « qu'elle ne soit pas de la beauté des ouvrages des Grecs, « elle méritoit très fort d'estre placée à Versailles. Pardon- « nés, je vous suplie, Monseigneur, à l'amour des arts la « liberté que je prens d'escrire à V. E., la supliant de me « croire avec un très profond respect, Monseigneur, de Votre « Eminence, le très humble et très obeissant serviteur,

« Crozat. »

(*Arch. des affaires étrangères*, France, 1278, p. 162.)

M. l'abbé Thédenat dit à ce propos qu'un catalogue de la collection du cardinal de Polignac se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque de Nîmes.

M. J. Pilloy, associé correspondant national à Saint-Quentin, présente un choix d'objets antiques provenant de ses fouilles à Homblières (Aisne) dont M. Maxe-Werly a rendu compte dans la séance du 14 mai 1884 (*Bull.*, p. 175-180).

M. Buhot de Kersers, associé correspondant national à Bourges, présente une plaque de bronze trouvée à quelques centaines de mètres de Bourges, à l'endroit dit la Croix-Moulte-Joie. Cet objet, anciennement émaillé, est orné d'un sujet représentant une femme agenouillée; au-dessus, en minuscules gothiques du xive siècle, la devise *espera en deo.* La plaque appartient à M. Ponroy, de Bourges.

M. le baron de Geymüller, associé correspondant étranger à Lausanne, dit que le volume de Giuliano da San Gallo,

conservé à la bibliothèque Barberine, dont M. Müntz a parlé dans une séance précédente, avait primitivement un format de 0m270 sur 0m397, mesure prise sur les 17 premiers feuillets. Ce format est actuellement de 0m390 sur 0m454, par suite d'un renmargement. San Gallo ayant dessiné dans ce volume depuis l'année 1465 jusqu'en 1514, les dessins de sa jeunesse sont d'une *main* plus légère que les suivants et ont pu être attribués à son fils Francesco qui a ajouté des annotations manuscrites au volume.

M. Müntz fait remarquer que, grâce à l'obligeance de M. de Géymüller, il peut fixer la date d'un des voyages de Giuliano en France; au mois d'avril 1496, le célèbre architecte italien quitta Avignon pour se rendre à Grasse, en passant par Arles, Saint-Maximin et Draguignan.

M. Nicard demande si quelqu'un de ses confrères peut indiquer dans quel dépôt se trouve le manuscrit de Dolomieu, relatif à l'emploi des marbres par les statuaires anciens.

Séance du 15 Avril.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ancienne Académie d'Angers, nouvelle période, t. XXVI. Angers, 1884, in-8°.

Sitzungsberichte der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften; philosophisch-historische Classe, CV-CVI. Vienne, 1884, in-8°.

Troubles excités à Saint-Omer par les patriotes en 1578. Saint-Omer, 1885, in-8°.

Aubertin (Ch.). *Esquisse historique sur les épidémies et les médecins à Beaune avant* 1789. Beaune, 1885, in-12.

— *Les sépultures de l'église des Minimes à Beaune*. Beaune, 1884, in-8°.

Deschamps de Pas (L.). *Le reliquaire du chef de saint Omer*

dans l'église collégiale de ce nom, aujourd'hui église de Notre-Dame, à Saint-Omer. Saint-Omer, 1884, in-8°.

Lapérouse (Gustave). *Découverte d'une ville gallo-romaine*. Châtillon-sur-Seine, 1885, in-8°.

Travaux.

M. Gréau, associé correspondant national à Nemours, revenant sur la communication de M. Buhot de Kersers faite à la séance précédente, conteste que la plaque de bronze trouvée près de Bourges et portant l'inscription *espera en deo* ait jamais été émaillée ; il n'y reconnaît qu'un travail de burin sur un fond doré ; cet objet n'en est pas moins extrêmement intéressant.

M. de Boislisle lit un travail sur la fonte générale des objets d'orfèvrerie en 1690 ; la raréfaction du métal a eu pour résultat de développer l'industrie de la faïence à Moustiers et à Marseille. — M. Nicard dit que c'est aux époques les plus tristes de notre histoire qu'on a fabriqué le plus d'argenterie, pendant la guerre de Cent ans, par exemple.

M. Bapst rappelle que M. le baron Pichon a recueilli des notes sur toutes les fontes exécutées à l'Hôtel de la Monnaie ; il rappelle que, suivant l'opinion de M. Darcel, l'argenterie tenait lieu de numéraire au moyen âge et fait incidemment remarquer que la reine Isabeau avait envoyé à son frère, le duc de Bavière, plusieurs pièces d'orfèvrerie du xve siècle, dont quelques-unes existent encore à Munich.

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national à Paris, fait la communication suivante :

« Dans le numéro de décembre 1884 de la *Revue archéologique*, M. Clermont-Ganneau a publié un certain nombre d'inscriptions inédites du Haurân et des régions adjacentes. Ces inscriptions ont été copiées par lui sur les cahiers mis obligeamment à sa disposition par M. J. Lœytved, vice-consul de Danemark à Beyrouth, qui les avait recueillies soit dans un voyage entrepris dans le Haurân en 1883, en com-

pagnie de M. Schrœder, consul général d'Allemagne à Beyrouth, soit dans des excursions précédentes.

« Parmi ces inscriptions, intéressantes à des titres divers, mon attention a été attirée sur celle qui porte le numéro 4. Elle a été copiée le 17 novembre 1883 à Djasim, village musulman situé au nord-ouest de Nâouâ. Elle est ainsi conçue :

Ὁ κύριος Μ. (Φλ.) βόνος, (ὁ) λαμπρ(ότατος) πρώτου ‖ τάγ(ματος) κόμ(ης) καὶ δού(ξ), ἄρξας ἡμ(ῶν) ἐν εἰρήνῃ, ‖ καὶ τοὺς διοδεύοντας καὶ τὸ ἔθνος διαπαντὸς εἰρηνεύεσθαι ἠσφαλίσατο.

« Le personnage dont il est question ici est déjà connu par une inscription d'El-Kefr, dans la Batanée, copiée par M. Wetzstein et restituée par M. Waddington[1], et M. Clermont-Ganneau remarque avec raison que l'inscription qu'il publie confirme la restitution Φλ. βόνος contre celle de M. Kirchhoff Φαβ(ώ)ν(ι)ος. Elle donne de plus le prénom *Marcus*.

« Ce qui rend cette inscription curieuse, c'est qu'elle est la première dans laquelle se rencontre l'expression κόμης πρώτου τάγματος, *comes primi ordinis*, dont on a plusieurs exemples dans les inscriptions latines[2]. Nous connaissions déjà cette expression par les auteurs grecs. Eusèbe nomme les κόμητες τοῦ πρώτου τάγματος[3], mais la seule inscription grecque où ce titre était mentionné traduisait l'expression latine par κόμης πρώτου βαθμοῦ, c'est-à-dire *comes primi gradus*. Elle se trouve au *Corpus inscr. graec.* 4361 et est ainsi conçue :

Α(ὐρ) Φιλίππο(ς ὁ) λαμ(πρότατος) κόμ(ης) πρώτου (β)άθμου διέπων τὴν ἔπαρχον ἐξουσίαν κ. τ. λ.

« Dans quelques inscriptions grecques le mot τάγμα est employé dans le sens de légion, par exemple *C. I. G.* 4693, où il est question d'un personnage qui est ἐπάρχος τοῦ ιθ' τάγματος τῆς Αἰγυπτιακῆς, c'est-à-dire *legionis XIX Aegyptiacae*, et Dion Cassius[4] dit aussi que les Romains appellent légion

1. *Inscript. grec. et lat. de la Syrie*, n° 2292 *a*.
2. Cf. Orelli, n°s 3161, 3162, 3184, 3191, 3192, 3672, 3673, etc., etc.
3. *De vita Constantini*, IV, 1.
4. L. LXXI, c. 9.

le τάγμα : καλοῦσι δὲ τὸ τάγμα οἱ Ῥωμαῖοι λεγεῶνα. C'est probablement ce qui a conduit M. Clermont-Ganneau à supposer que tel était ici le sens et que Flavius Bonus commandait une légion, et à donner en même temps au mot τάγμα le sens de *division*.

« Τάγμα a la même racine que τάσσω τάττω et signifie tout corps régulier. C'est pour cela qu'il désigne non seulement la légion, mais plus tard les *numeri*. Sozomène le dit expressément : « Ἐξ ἐκείνου δὲ καὶ τὰ τῶν Ῥωμαίων τάγματα ἃ νῦν ἀριθμοὺς « καλοῦσιν, ἕκαστοι ἰδίαν σκηνὴν κατεσκευάσαντο [1] ; depuis lors, les « τάγματα des Romains, qu'ils appellent maintenant *numeri*, « occupent chacun une tente. »

« A côté de ces sens militaires le mot τάγμα devint synonyme du mot *ordo* dans tous les sens que celui-ci avait en latin. C'est ainsi qu'il désigne tout l'*ordo* des chefs militaires dans ce passage d'Eusèbe [2] : Τοῦ παντὸς στράτου καθηγεμόνες, κόμητές τε, καὶ πᾶν τὸ τῶν ἀρχόντων τάγμα. Ailleurs, il désigne l'*ordo equestris*, τὸ ἱππικὸν τάγμα [3] ; quelquefois par opposition au Sénat comme dans le monument d'Ancyre [4] : ἥ τε σύγκλητος καὶ τὸ ἱππικὸν τάγμα. Ailleurs encore, l'*ordo consularis*, τὸ ὑπατικὸν τάγμα [5]. Dans une inscription [6], un témoin est appelé ἀνὴρ τοῦ ἡμετέρου τάγματος, *vir ordinis nostri*, c'est-à-dire décurion. Enfin, on trouve une inscription gravée en l'honneur de T. Flavius Zosimus : τῷ αὐτῷ ἀγῶνι τάγμα νικήσαντι. Et il s'agit du τάγμα τῶν πολιτικῶν παίδων, *ordo puerorum urbanorum*, opposé à ceux τῆς περιπολιτῆς συνόδου [7].

« Dans le style ecclésiastique, le mot τάγμα a reçu divers sens qui ont tous la même origine. Dans Épiphane [8], il désigne l'*ordo saecularis* opposé au clergé : ἐν τῷ τάγματι καὶ οὐκ ἐν κλήροις ; dans Sophronius [9], l'*ordo ecclesiasticus*, opposé

1. L. I, c. 8.
2. *Vita Constantini*, IV.
3. Hérodien, V, 4, 2, 8 ; 5, 7. 13.
4. Col. VII, l. 12.
5. Zosime, I, 141.
6. *Corp. inscr. graec.*, n° 1843.
7. *Ibid.*, n° 5805. Cf. 5804.
8. *Her.*, 68, 2, *De clericis*.
9. Maii *Spicil.*, III, pr. p. XVI.

aux moines : ἄλλος ὁ τρόπος τοῦ ἐκκλησιαστικοῦ τάγματος καὶ ἄλλος τῶν μοναζόντων ; enfin, dans Nil[1], l'*ordo monasticus* : τῷ μοναδικῷ τάγματι. C'est donc par *ordo* qu'il faut traduire τάγμα, et le κόμης πρώτου τάγματος est bien un *comes primi ordinis*.

« L'inscription de M. Flavius Bonus donne encore lieu à une autre observation. Dans la *Notitia dignitatum*, pars orientalis, on trouve au ch. II :

Sub dispositione virorum illustrium præfectorum prætorio.
Per orientem.

. . . .

6. Arabia
[*et dux et comes rei militaris*]
7. Isauria.

« La parenthèse qui se trouve entre l'Arabie et l'Isaurie est évidemment une addition postérieure à la première rédaction de la liste. Elle est donnée seulement par le manuscrit A[2]. E a omis « *et dux* », FF n'a pas *et* avant *dux*. Cette remarque est la seule de ce genre qui ait été intercalée dans la liste des provinces. Boecking, dans la note qu'il a ajoutée à ce passage, suppose que l'on avait d'abord mis en note *comes rei militaris* pour faire remarquer que l'Isaurie était gouvernée par un magistrat de ce nom. Plus tard la même main ou une autre a ajouté « *et dux* » pour rappeler que l'Arabie au contraire avait pour gouverneur un *dux*[3]. Peut-être aussi, ajoute Boecking, le faux titre du chapitre XXVI, § 3, *Dux Isauriae*, a-t-il été l'origine de ce glossème, en sorte que celui qui aurait ajouté « *et dux* » l'eût fait dans la persuasion que le *comes Isauriae* était aussi *dux*, comme l'était celui de la Tripolitaine[4]. Pancirole voulait au contraire qu'on corrigeât *dux* en *praeses*. Labbe, tout en reconnaissant qu'il y a évidemment là une glose, la déclare inexplicable. L'inscription publiée par M. Clermont-Ganneau donne une explication beaucoup plus simple, puisqu'elle nous fait connaître un *comes et*

1. *Ep.*, 2, 63.
2. *Vatic.*, 3715, anc. fonds.
3. Cf. *Notitia*, éd. Boecking, c. I, n°s 44 et 57.
4. *Ibid.*, c. XXVI et XXX.

dux d'Arabie. Il paraît très vraisemblable que l'auteur de la glose n'ignorait pas cette particularité dont il a voulu conserver le souvenir. Dans ce cas, la parenthèse se rapporte non plus à l'Isaurie, qui suit, mais à l'Arabie, qui précède. Aussi Seek a-t-il eu raison, dans son édition, de mettre la parenthèse sur la même ligne que le mot *Arabia*.

« Nous connaissons ainsi un nouveau titre à ajouter à la liste de ceux qu'ont successivement portés les gouverneurs d'Arabie depuis Dioclétien. Sous Constance, l'Arabie est présidiale, comme on le voit par le titre de la loi du Code Théodosien[1] : *Imp. Constantius A. Theodoro. P. V. praesidi Arabiae*. Nous voyons en même temps un *dux*. M. l'abbé Duchesne signale ce titre dans l'abrégé syriaque du martyrologe oriental qui est une des sources du martyrologe hiéronymien[2]. A la date du 12 janvier, on célèbre la mémoire de plusieurs martyrs conduits *ad ducem*. Les documents qui ont servi à composer ce martyrologe sont du ɪvᵉ siècle. Nous retrouvons plus tard le *dux* dans la *Notitia dignitatum*, et dans la novelle CII de Justinien[3].

« Dans la novelle VIII du même empereur, § 39, l'ἄρχων Ἀραβίας est placé entre les *praesidiales* et les *correctores*; enfin, dans la novelle CII, où il est appelé *dux* dans la préface, dans le corps de la loi le gouverneur d'Arabie est appelé *moderator*, ἁρμοστής.

« Enfin des inscriptions de Bostra nous donnent le titre de *praeses* et de *scholasticus*[4] :

Ἐπὶ Φλ(αβίου) Ἀρκαδίου Ἀλεξάνδρου, τοῦ λαμπροτάτου σχολ(αστικοῦ) καὶ ἡγεμόνος, κ. τ. λ.

« On trouve sur une inscription chrétienne le titre vague d'ἡγεμών.

✝ Στῆσε Σαβινιανὸν τὸν ἀοίδιμον ἡγεμονῆα[5].

« Il s'agit ici du Sabinianus qui, en 359, fut mis à la tête de

1. *Cod. Theod.*, lex 33, Quorum appell., XI, 36, *Nestorio comiti et duci.*
2. *Les sources du martyrol. hiéronym.*, p. 47 du tirage à part. (*Mélanges de l'École de Rome*. 1885.)
3. *Praef.* in fine.
4. Waddington, *Inscr. de Syrie*, nᵒ 1903.
5. *C. I. Gr.*, nᵒ 8606.

l'armée d'Orient contre les Perses[1]. Ce Sabinianus était donc un chef militaire de haut grade, et c'est évidemment un personnage du genre de M. Flavius Bonus.

« A ces textes, il convient d'ajouter l'inscription qui nous est donnée par M. Clermont-Ganneau, dans l'article même auquel est empruntée celle qui est le sujet de cette note. Elle porte le numéro 24 et a été recueillie à Bostra. Elle est ainsi conçue :

'Επὶ τοῦ μεγαλοπρ(εποῦς) κόμ(ητος) 'Ησυχίου ἡγ(εμ)όνος κα(ὶ) σχο-(λαστικοῦ) ἐκτίσθη ἀπὸ θεμελίων τὸ ἡγειμονικὸν πραιτώριον, κό(μη)τος πα(ν)λαμπρ(οτάτου) κα(ὶ) πο(λι)τευομένου ἐπιμελομένου, ἐν ἰνδικτ(ιῶνι) ιγ' ἔτους τπε'.

« L'année 385 de Bostra commence le 22 mars 490 et l'indiction 13 le 1er septembre 489. L'inscription est donc de deux ans postérieure au numéro 1913 de M. Waddington. Nous y voyons figurer à la fois les titres de κόμης, d'ἡγεμών et de σχολαστικός. »

M. Courajod cède le fauteuil à M. Saglio pour faire la communication suivante :

« En 1882, à propos d'un mémoire lu par M. de Boislisle sur les sculptures possédées au XVIIe siècle par Richelieu, j'ai essayé de faire devant la Société des Antiquaires de France l'histoire d'un buste provenant des collections du cardinal et représentant Jean de Bologne dans les dernières années de sa vie. Je combattais alors, dans ma communication[2], l'attribution traditionnelle et invraisemblable en vertu de laquelle cette œuvre admirable est donnée sans explication à un artiste aussi médiocre que Francheville. J'ai eu l'honneur d'avoir quelques lecteurs, mais je n'ai pas eu le bonheur de les convaincre tous. Un livre récent sur le grand artiste douaisien, publié par M. Abel Desjardins, contient le passage suivant[3] : « Dans la brochure qui a pour titre : « *Quelques sculptures de la collection du cardinal de Richelieu*,

1. Amm. Marcell., XVIII, 5 et suiv., XIX, 3.

2. *Bulletin des Antiquaires de France*, année 1882, p. 220 et suiv., et tirage à part, format grand in-8°, sous ce titre : *Quelques sculptures de la collection du cardinal de Richelieu, aujourd'hui au Musée du Louvre*. Paris, 1882.

3. Abel Desjardins, *Jean Bologne*, p. 184.



JEAN DE BOLOGNE.

Buste de bronze par Pietro Tacca.

(Musée du Louvre.)

« M. Louis Courajod, après avoir apprécié à toute sa valeur
« le beau buste qui se trouve au Musée de la Renaissance, au
« Louvre, et qui représente Jean de Bologne dans sa vieil-
« lesse, s'élève contre l'opinion généralement admise qui
« attribue ce buste à Francheville. Il déclare que cet artiste
« était incapable d'exécuter une pareille œuvre : Jean de
« Bologne lui-même, dit-il, ou Pietro Tacca, voilà les seuls
« auteurs vraisemblables de cet ouvrage. Ce n'est là qu'une
« présomption dénuée de preuves. »

« Au point de vue étroit où il a voulu se placer, M. Abel Desjardins avait raison en 1882. A cette époque, mon attribution, appuyée uniquement sur des considérations esthétiques, manquait de preuves matérielles. Ces preuves-là, je suis loin de les dédaigner, mais j'avais cru qu'à leur défaut je pouvais me contenter de preuves morales, non moins éloquentes pour des yeux expérimentés. Il faut bien admettre qu'en fait d'art tout ne se passe pas par-devant notaires et ne se juge pas comme en justice, sur dossier. Un chef-d'œuvre longtemps interrogé, comparé et confronté avec toutes les pièces similaires, nous en dit plus long sur ses origines que tous les papiers d'archives compulsés loin de lui. Enfin les maîtres se révèlent, sans l'intermédiaire du document, à ceux qui les recherchent avec opiniâtreté et qui les étudient avec amour. Soumis à une sorte d'évocation, ils *apparaissent* quelquefois à leurs dévots.

« Cependant, arrière les revenants ! Rentrons chez les notaires et dans le domaine de la froide dialectique. J'admets que j'avais tort de deviner ; c'est un jeu trop dangereux. Ma proposition n'était en 1882, comme me l'a dit mon honorable contradicteur, « qu'une présomption dénuée de preuves ! » Soit, je m'incline ; mais je réponds immédiatement à M. Desjardins que, depuis la publication de son livre, j'ai des preuves matérielles et que ces preuves qu'il réclame, c'est lui maintenant qui les fournit. Il va voir qu'il est imprudent de dépouiller les archives sans méfiance et de livrer à la publicité des textes, — fussent-ils découverts par d'autres, — sans les avoir ni médités ni interprétés. Car je pense que je puis ajouter foi entière à des autorités gravement définies

comme il suit par un sévère et exact historien : « *Arch. med.* « *cart. di Fernando I°, filza* 279[1]. » Or, à cette source documentaire, M. Desjardins puise le passage suivant de son ouvrage : « Une lettre de Tacca, à la date du 22 janvier 1608, « nous apprend qu'il était chargé D'EXÉCUTER LE BUSTE DE « L'ILLUSTRE VIEILLARD, alors installé au *Riposo*, où, à cause de « la rigueur de la saison, il gardait la chambre et où il était « l'objet des soins les plus affectueux. »

« M. Desjardins, en écrivant cette phrase, ne se doutait pas du concours inespéré qu'il apportait à ma théorie. Il rectifiait lui-même, inconsciemment et cependant beaucoup mieux que moi, l'erreur traditionnelle et se chargeait d'établir, sur pièce justificative, l'état civil de notre buste du Louvre. Il nous a fait, en quelque sorte, assister aux séances dans lesquelles la sculpture fut modelée. Je ne saurai jamais le remercier assez d'avoir changé en certitude la modeste « présomption » qui l'avait d'abord si fort scandalisé.

« La situation est dès maintenant retournée. De l'attribution persistante à Pierre Francheville[2], il ne reste rien, pas même une « présomption. » Si, par hasard, un document établissait jamais que Francheville a, lui aussi, sculpté le portrait de son maître, — hypothèse très admissible, mais jusqu'à présent sans aucune base, — je me chargerais à mon tour de démontrer à ceux qui étudient les artistes dans leurs œuvres que ce n'est pas l'ouvrage de Francheville qui nous est parvenu. »

1. *Jean Bologne*, p. 52. « Depuis que Franqueville était rentré en France, Pierre Tacca était devenu son élève le plus cher et le plus distingué ; il ne quittait pas le maître et lui servait de secrétaire, » ajoute M. Desjardins. Quel concours de preuves pour justifier notre proposition !

2. M. Desjardins, qui n'admettait pas sans papiers d'archives l'attribution du buste à Tacca, est moins difficile pour son ami Francheville ; il dit, p. 54 de son livre : « Si nous n'avons pas le buste du maître de la main de Pierre Tacca, nous possédons du moins celui que nous a laissé son autre élève le plus renommé, Pierre Franqueville. » Pour celui-là, paraît-il, les affirmations sans preuves suffisent.

Séance du 22 Avril.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat. 6e année, no 8, 15 avril 1885. Paris, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, janvier-mars 1885. Saint-Omer, in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana del commendatore G. B. de Rossi, serie quarta, anno terzo, n. 1. Roma, 1884-1885, in-8°.

Revue africaine, 28e année, n° 168, novembre-décembre 1884. Alger, 1884, in-8°.

Dancoisne (H.). *Une pierre tombale de Béthune*. Arras, 1885, in-8°.

— *Les plombs des draps d'Arras*. Arras, 1885, in-8°.

Duplessis (G.). *Catalogue des dessins, aquarelles et estampes de G. Doré*. Paris, 1885, in-18.

Lupi (Clemente). *Il remeggio delle navi antiche*. Florence, 1885, in-8°.

Tardieu (Ambroise). *Voyage archéologique en Italie et en Tunisie*. Herment, 1885, in-8°.

Travaux.

M. de Laigue, associé correspondant national à Livourne, écrit pour appeler l'attention de la Société sur un opuscule que lui adresse, par le même courrier, M. Clemente Lupi, directeur de l'*Archivio di Stato* et professeur d'archéologie à l'Université de Pise. Cet archéologue, qui s'était déjà fait connaître par les *Antiche iscrizioni del duomo di Pisa*, 1877, traite dans son récent travail, *Il remeggio delle navi antiche*, la question controversée de la chiourme à bord des navires anciens.

M. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, lit un rapport sur les travaux à insérer dans le

volume annuel des Mémoires de la Société. Les propositions de la Commission sont adoptées.

M. Duplessis fait hommage du *Catalogue des dessins, aquarelles et estampes de Gustave Doré*, dont il est l'auteur.

M. Saglio présente une faïence acquise pour le Musée du Louvre à la vente de la collection Dupont-Auberville et représentant une statuette équestre de Louis XIII dans sa jeunesse; il s'en trouve un fac-similé dans le catalogue de la vente.

M. Courajod dit que cet objet a pu être fabriqué pour servir de jouet au royal enfant; dans le journal du médecin Héroard, il est question de ses jeux à la date du 16 mars 1605; dans un autre passage, il est dit qu'on « le mène à la fabrique de poteries. »

M. le baron de Witte, associé correspondant étranger à Anvers, lit la note suivante :

« La charmante figurine de bronze dont j'ai l'honneur de communiquer le dessin à la Société a été rapportée de l'Asie-Mineure; elle a été trouvée à ce que l'on dit aux environs de Smyrne ou bien en Syrie. Elle appartient aujourd'hui à M. de Laredorte, qui m'a permis de la publier dans la *Gazette archéologique* (1885, pl. 11).

« Cette figurine représente *Vénus genitrix* tenant de la main droite une pomme, représentation analogue à celle qui est gravée au revers des monnaies de l'impératrice Sabine.

« On a cru pendant longtemps, d'après un passage de Pline[1], que le type de la *Vénus genitrix* avait été inventé par un sculpteur grec du nom d'Arcésilas, qui vivait un siècle environ avant notre ère. Mais ce type est certainement beaucoup plus ancien. On connaît plusieurs statues de marbre qui représentent *Vénus genitrix*, entre autres une conservée au Musée du Louvre, dont la tête, comme on l'a remarqué, a un caractère archaïque. D'après les nouvelles observations de MM. Curtius et Salomon Reinach, l'inven-

1. *Hist. nat.*, XXXV, 12, 45.

tion du type de la *Vénus genitrix* appartiendrait à Praxitèle qui florissait vers la CIVe olympiade, 364 ans avant J.-C. Je suis porté à admettre cette attribution, qui me semble parfaitement fondée. »

M. Émile Molinier met sous les yeux de la Compagnie un certain nombre de fragments de poteries italiennes, au sujet desquelles il donne les explications suivantes :

« Les fragments que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux sont semblables aux poteries que tous les catalogues, toutes les histoires de la céramique attribuent aux fabriques de Città di Castello. Je pense qu'il y a là une erreur qu'il importe de rectifier. On a pris certainement trop au pied de la lettre le passage dans lequel Piccolpasso parle des poteries « alla castellana[1] ; » il est certainement impossible que toutes les poteries de ce genre qui existent aujourd'hui aient été fabriquées à Città di Castello ; il se peut que, vers le milieu du XVIe siècle, à l'époque où écrivait Piccolpasso, il y ait eu dans cette ville, comme à la Fratta et dans nombre d'autres petites localités du duché d'Urbino, un centre de fabrication assez important, et c'est certainement ce fait que permet de constater l'expression de poterie « alla castellana ; » je ne songe nullement à mettre en doute un fait aussi positif ; mais, ce qui est non moins certain, c'est qu'au XVe siècle on fabriquait partout en Italie de la poterie de ce genre ; chaque jour, aussi bien dans le centre que dans le nord de la péninsule, on découvre des débris, des résidus de fabrication qui dénotent l'existence de nombreuses fabriques. Quelques musées italiens ont recueilli et avec raison des fragments de ce genre : nous citerons ceux de Pavie, de Padoue, de Parme. Dans ce dernier, notamment, c'est par centaines que l'on trouve les écuelles et les pots du XIVe et du XVe siècle. Ils sont décorés pour la plupart de feuillages ou de sujets de piété sommairement dessinés ; mais, quelque grossiers qu'ils paraissent, ils n'en sont pas moins précieux et nous renseignent sur les débuts d'un art qui devait prendre à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle une si grande extension.

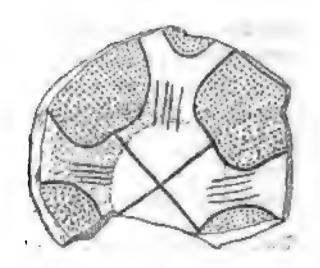
1. Piccolpasso, *I tre libri dell' arte del vasajo*, édition de Pesaro, 1879, p. 5.

« Les fragments que je mets sous vos yeux proviennent de Sienne, où j'ai pu les trier au milieu de beaucoup d'autres. S'ils n'ont pas un grand intérêt artistique, ils permettent du moins de se rendre un compte exact des procédés de fabri-



cation. Sur un vase en terre crue, on étendait, exactement comme on le fait pour l'émail, une couche très mince de terre blanche, cette terre de Vicence dont parle Piccolpasso. C'est sur cette terre qu'au moyen d'une pointe on gravait le dessin qui s'enlevait, après la cuisson, en rouge sur fond blanc. Un vernis plombifère teinté de vert, de jaune ou de manganèse recouvrait ensuite la pièce et lui donnait un aspect brillant.

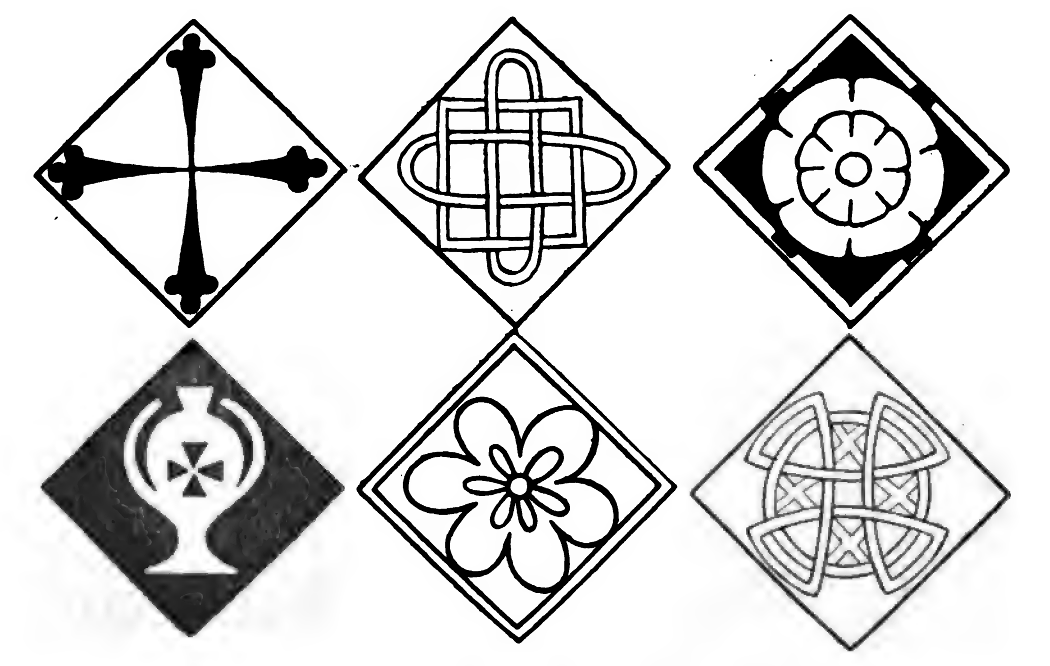
« Ces fragments appartiennent au xve siècle ; je me permettrai d'attirer votre attention sur un autre fragment, qui me paraît plus ancien et qui est émaillé, c'est-à-dire recouvert d'émail stannifère ; le décor n'a du reste rien d'élégant : les compartiments qui le composent forment à peu



près une croix. On n'admet plus maintenant en général que Luca della Robia ait été le premier en Italie à faire usage de l'émail stannifère pour donner à la terre cuite un aspect blanc et lustré, et aussi une durée qu'elle n'aurait pas sans cela. Cependant, les exemples d'œuvres émaillées antérieures aux premiers essais du sculpteur florentin ne sont pas communs. On a cité un certain nombre de ces plats qui ornent la façade des églises en Italie; mais, après mûr examen, il s'est trouvé que la plupart de ces *bacini* n'étaient pas émaillés, mais simplement vernissés, ce qui diminue considérablement leur intérêt archéologique. Il est donc curieux de pouvoir montrer une poterie italienne émaillée, ne fût-ce qu'un fragment antérieur à 1454. De plus, il faut remarquer que le style de ce fragment n'a rien d'oriental. Or, pendant longtemps, un certain nombre des monuments de ce genre, les *bacini* qui décorent les églises de Pise en particulier, ont passé pour des trophées rapportés par les Pisans de leurs expéditions en Orient. On avait tort d'isoler ainsi les monuments de Pise : ce mode de décoration a été pratiqué dans toute l'Italie sans exception[1], et même il semble que cet usage ait pénétré en France : l'hôtel de ville de Saint-Antonin, en Rouergue, était orné de plats dont Viollet-le-Duc a donné un échantillon[2]. L'origine de cette décoration se

1. Un des plus beaux exemples que l'on puisse citer de cette décoration est le clocher de l'église de Pomposa. Des dessins de ces plats avaient été exposés à la dernière exposition de l'Union centrale des Arts décoratifs (1884) par M. Révoil.

2. *Dictionnaire raisonné du Mobilier*, t. II, p. 146, pl. XXII : « Nous avons des fragments de poteries vulgaires émaillées dès le XIIe siècle, et cet émail est d'une grande finesse. Nous citerons, entre autres exemples, des plats qui autrefois étaient incrustés dans la façade de l'hôtel de ville Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), façade qui date du XIIe siècle. Ces plats formaient des points colorés décoratifs sur les parements. La planche XXII donne la reproduction d'un de ces plats. La terre est d'un jaune rougeâtre; un émail blanc jaunâtre très fin recouvre le tout, et sur cet émail est apposée une coloration vert doux. Avec un style, avant que cette application colorée ait été passée au four, on a enlevé des ornements très déliés qui laissent voir l'engobe sous-jacent. Cette poterie est d'une grande finesse, l'émail n'a qu'une épaisseur inappréciable..... Il y a tout lieu de supposer que ces poteries étaient une imitation de celles qu'on rapportait d'outre-mer; d'autant que le caractère de l'ornementation rappelle beaucoup les faïences anciennes de la Perse et de la Syrie. Il n'est pas jusqu'à ces cartouches avec des linéaments qui ressemblent à



CARREAUX DE TERRE ÉMAILLÉE ET PEINTE.

(Dôme de Lucques.)

trouve sans doute dans ces disques de marbre ou de porphyre que l'on voit encastrés dans les murs de nombreuses églises en Italie, notamment dans un certain nombre de clochers des églises de Rome. Quand on n'avait pas de marbre de couleur à sa disposition, on cherchait à produire le même effet au moyen de disques ou d'écuelles de terre cuite.

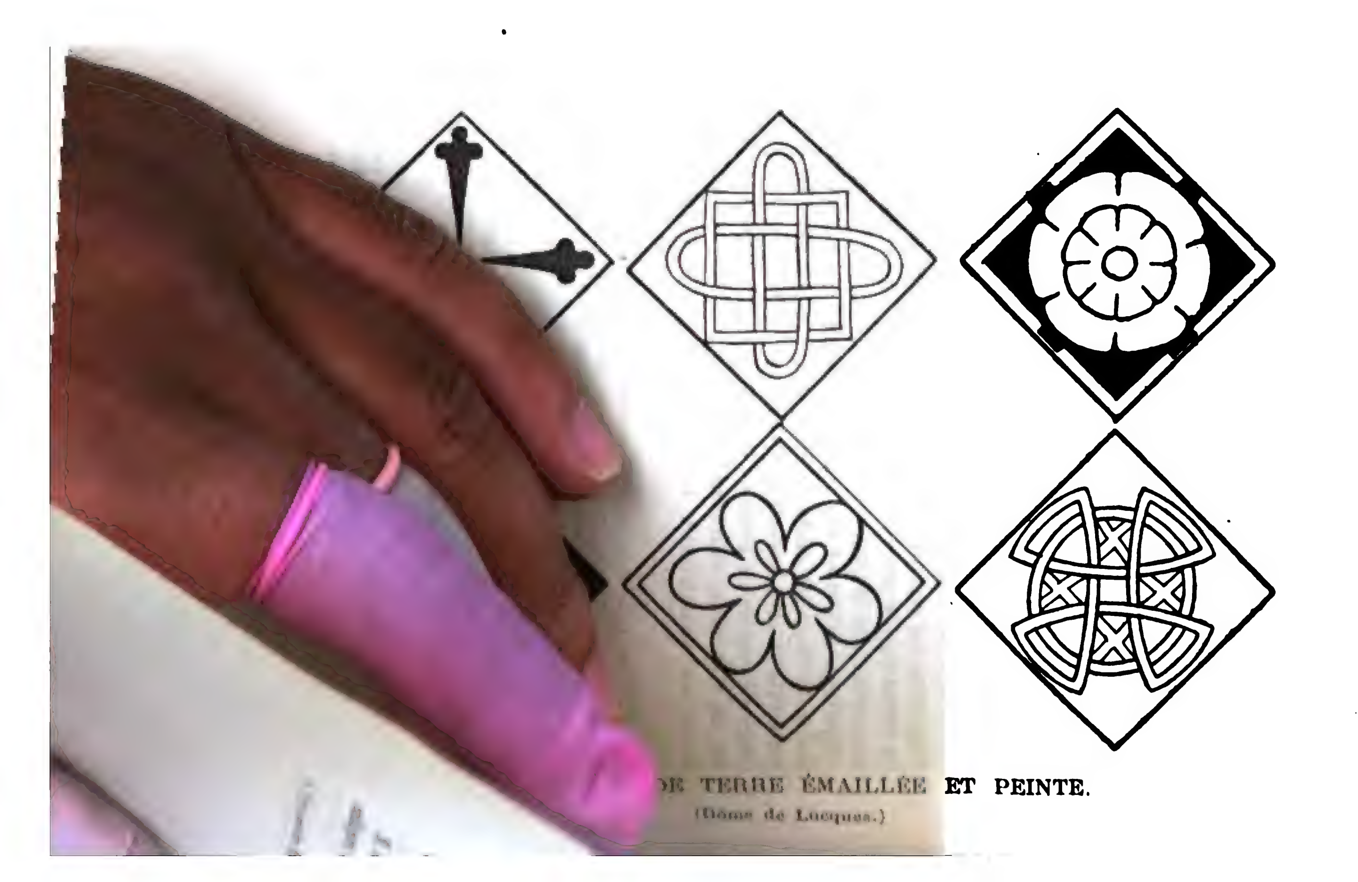
« Les ornements de terre émaillée qui décorent l'abside du dôme de Lucques peuvent servir à justifier cette hypothèse. Ici, ce ne sont point des *bacini*, mais de simples carreaux de faïence; de plus, les ornements, de style purement occidental, qui les recouvrent ne permettent pas de leur attribuer une provenance orientale : on y remarque la croix plusieurs fois répétée. Le dessin en est grossier, l'émail impur, et les deux tons seuls employés sont le manganèse et le vert clair, tout comme dans le fragment que je mets sous vos yeux.

« Ces carreaux offrent un certain intérêt parce qu'on peut approximativement en déterminer l'âge. La cathédrale de Lucques est fort ancienne, mais son abside a été reconstruite au XIVe siècle. C'est ce que nous apprend une belle inscription encastrée à l'extérieur du mur, à environ quatre mètres du sol :

✝ HOC OPVS INCEPTVM FVIT TEMPORE S' MACTHEI · CAMPANARII · OPERARII · OPERE · SCE · CRVCIS A·D·M·CCC·VIII·ET MORTVVS EST DICTVS OPERARIVS A · D · M · CCC·XX·LOCO EIVS SVCCESSIT·SER BONAVENTVRA · ROLENTI · QVO · ANNO · IPSVM OPVS REASSVNSIT · AB HINC SVPRA ·

« Les carreaux sont placés au-dessus de la galerie qui

des lettres arabes. » — Je n'ai pu examiner par moi-même ces plats de Saint-Antonin et la planche de Viollet-le-Duc ne peut suppléer à l'étude des monuments eux-mêmes, d'autant que sa description est peu claire, et, après l'avoir lue, on est en droit de se demander si l'auteur ne s'est pas mépris sur la nature de ces poteries et si elles sont réellement émaillées. Ce qu'il dit de l'engobe, du dessin tracé à la pointe, etc., est assez contradictoire. Pour ma part, je serai tenté de les considérer non comme des imitations de produits orientaux, mais comme des faïences orientales; et, en effet, les caractères arabes qu'on y voit n'ont point du tout la forme de ces caractères imités que l'on retrouve sur une foule de monuments de peinture ou de sculpture du XIIe et du XIIIe siècle.



…DE TERRE ÉMAILLÉE ET PEINTE.

(Dôme de Lucques.)

trouve sans doute dans ces disques de marbre ou de porphyre que l'on voit encastrés dans les murs de nombreuses églises en Italie, notamment dans un certain nombre de clochers des églises de Rome. Quand on n'avait pas de marbre de couleur à sa disposition, on cherchait à produire le même effet au moyen de disques ou d'écuelles de terre cuite.

« Les ornements de terre émaillée qui décorent l'abside du dôme de Lucques peuvent servir à justifier cette hypothèse. Ici, ce ne sont point des *bacini*, mais de simples carreaux de faïence ; de plus, les ornements, de style purement occidental, qui les recouvrent ne permettent pas de leur attribuer une provenance orientale : on y remarque la croix plusieurs fois répétée. Le dessin en est grossier, l'émail impur, et les deux tons seuls employés sont le manganèse et le vert clair, tout comme dans le fragment que je mets sous vos yeux.

« Ces carreaux offrent un certain intérêt parce qu'on peut approximativement en déterminer l'âge. La cathédrale de Lucques est fort ancienne, mais son abside a été reconstruite au XIV[e] siècle. C'est ce que nous apprend une belle inscription encastrée à l'extérieur du mur, à environ quatre mètres du sol :



couronne l'abside; ils sont donc postérieurs à l'année 1320, et, comme il a dû forcément s'écouler un certain temps entre la reprise des travaux et leur achèvement, on peut les reporter à l'an 1350 ou environ. Dans tous les cas, ils sont certainement antérieurs au xve siècle et recouverts d'émail stannifère. »

M. l'abbé Thédenat fait la communication suivante :

« J'ai reçu de M. l'abbé Dupuis, curé de Vallauris, dont le zèle pour l'archéologie et la compétence sont connus, l'estampage et la copie d'une inscription trouvée près de Vallauris, sur une hauteur dite le Pioulet.

« Cette inscription est gravée sur un petit autel haut de vingt-six centimètres et large de onze. Sous l'autel on a trouvé un squelette enterré entre des briques romaines, mais l'inscription n'est pas funéraire et sa présence près du tombeau est un pur effet du hasard. En voici le texte :

PIPIO
VSLM
NASIDIA
EPICLESIS

Pipio v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) Nasidia Epiclesis[1].

« Les P sont ouverts; les A ne sont pas barrés; le N et les A du mot *Nasidia* ont une forme qui se rapproche de l'écriture cursive.

« C'est la première fois qu'on rencontre le nom du dieu *Pipius*. »

M. Germain Bapst fait une communication sur un des joyaux de la couronne connue sous le nom de *Côte de Bretagne*.

M. Gaidoz lit sur épreuves un travail relatif aux rouelles celtiques, qu'il considère comme des amulettes.

1. Il y a peut-être *Epictesis* sur la pierre; les deux noms sont connus.

Séance du 29 Avril.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Diana, t. III, n° 2. Montbrison, 1885, in-8°.

— *épigraphique*, publié sous la direction de M. R. Mowat, t. IV. Vienne et Paris, 1884, in-8°.

Charmasse (Anatole de). *Deux lettres inédites du président Jeannin*. Autun, 1885, in-8°.

Germain (Léon). *Les armoiries de Gérardmer* (*Vosges*). Nancy, 1884, in-8°.

— *Copie d'une notice manuscrite de Nicolas Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert*. Arlon, 1884, in-8°.

— *La date de la mort d'Edouard Ier, comte de Bar*. Bar-le-Duc, 1884, in-8°.

— *Documents sur les dîmes de Torgny*. Arlon, 1884, in-8°.

— *L'étole de saint Charles Borromée dans le trésor de la cathédrale de Nancy*. Nancy, 1884, in-8°.

— *La famille de la Bourlotte*. Nancy, 1884, in-8°.

— *Fragment d'études historiques sur le comté de Vaudémont; Ancel, sire de Joinville*. Nancy, 1884, in-8°.

— *Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne, à Saint-Mihiel*. Bar-le-Duc, 1884, in-8°.

— *Un portrait de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, au Musée lorrain*. Nancy, 1884, in-8°.

— *Recherches généalogiques sur la famille d'Augy*, xve-xviie siècles. Nancy, 1885, in-8°.

— *Renseignements sur Alix-Berthe de Lorraine, comtesse de Kibourg, dame de Vignory*. Nancy, 1884, in-8°.

Musset (Georges). *La Charente avant l'histoire et dans la légende*. La Rochelle, 1885, in-8°.

Robert (Charles). *Les phases du mythe de Cybèle et d'Attys*. Paris, 1885, in-8°.

Travaux.

M. le Président annonce à la Société que l'un de ses membres, M. L. Heuzey, qui fait déjà partie de l'Académie

des inscriptions et belles-lettres, vient d'être élu membre de l'Académie des beaux-arts ; cet honneur rejaillit sur la Compagnie.

M. Ramé a la parole pour présenter des observations sur les inscriptions de la crypte de l'église Saint-Savinien, à Sens. Il développe les motifs pour lesquels il les croit antérieures à l'an 857.

M. le comte de Lasteyrie conteste ces conclusions et fait, à son tour, valoir les raisons qu'il a de regarder ces inscriptions comme postérieures à l'an 1068.

M. Gaidoz fait la communication suivante :

« Les monuments de la mythologie gauloise sont d'une interprétation trop énigmatique, par l'absence des légendes qui les expliquaient, pour qu'on néglige aucune occasion de réunir les représentations similaires. A ce titre, je crois utile de signaler un monument que j'ai vu l'an dernier à Besançon et qui me parait représenter un type analogue à celui de l'autel des nautes de Paris, au-dessus duquel on lit ESVS.

« Le personnage de Paris, *Esus*, lève contre un arbre son bras droit qui semble armé d'une hache. Il paraît tenir l'arbre de sa main gauche.

« Le monument de Besançon est un des bas-reliefs de la Porte-Noire. D'après les archéologues du pays, la Porte-Noire est du temps de Marc-Aurèle[1]. Les moulages de ses bas-reliefs ont été transportés à la bibliothèque de la ville de Besançon où il est aisé de les examiner. L'un d'eux représente un homme nu, debout, à chevelure épaisse, paraissant imberbe ; sa main droite est levée et engagée dans les branches d'un arbre ; sa main gauche est abaissée et appuyée sur un objet indistinct. La figure regarde à gauche.

« A cette occasion, je me permets d'exprimer le vœu que notre confrère M. A. Bertrand enrichisse des moulages de la Porte-Noire de Besançon les collections du Musée de Saint-Germain. »

1. Voir *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1866, p. 420 et suiv.

M. Héron de Villefosse présente, en son nom et en celui de M. Ulysse Robert, une proposition tendant à ce que la Compagnie accorde une collection aussi complète que possible de ses publications à la bibliothèque française de Tunis, organisée en ce moment par notre confrère M. de la Blanchère. — Cette proposition est adoptée.

M. le marquis de Ripert-Monclar, associé correspondant national à Riez, présente un fragment de brique en terre grise, découvert à Mazau (Vaucluse), et portant l'empreinte en creux d'une marque qui a la forme d'un D de grande dimension. Plusieurs membres expriment l'opinion que c'est une ligne tracée au doigt par le potier.

M. Gréau, associé correspondant national à Nemours, exhibe une roue de bronze, ainsi qu'un beau choix de rouelles en bronze et en plomb de sa collection; les unes sont pourvues de rais, comme des roues; les autres, dépourvues de rais, ont la forme de simples anneaux caractérisés par des échancrures sur leur pourtour.

M. Flouest pense qu'en raison de l'absence de rais, ces anneaux ne doivent pas être qualifiés de *rouelles;* quant à la roue de bronze, il s'accorde avec M. Mowat pour y voir le débris d'un monument, par exemple d'un quadrige triomphal, ayant fait partie d'un groupe statuaire.

M. Mowat présente le moulage en plâtre du peson de bronze, avec lest de plomb, signalé par M. Taillebois comme provenant des environs de Pau et comme représentant un buste de Mithras, caractérisé par sa coiffure asiatique (voir plus haut, p. 104).

Séance du 6 Mai.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, 1884-1885, serie IV, vol. I, fasc. 9. Roma, 1885, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 9, 1er mai 1885. Paris, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884, 4e trimestre. Poitiers, in-8°.

— *de la Société archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, t. XX. Nantes, 1885, in-8°.

Journal des Savants, avril 1885. Paris, in-4°.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, t. XXXVIII. Angers, 1883, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du centre. Armorial général*, t. XII, fasc. 11. Bourges, 1884, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, et Société d'archéologie de Saintes, 3e série, t. I, livr. I. Saintes, 1885, in-8°.

JULLIOT (G.). *Epigraphie Sénonaise. L'église de Saint-Savinien et ses inscriptions.* Sens, 1884, in-8°.

— *Notice des trois cachets d'oculistes romains trouvés à Sens.* Sens, 1885, in-8°.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte DE). *Un ex libris de l'abbaye de Chaalis.* Senlis, 1884, in-8°.

RIANT (le comte). *La donation de Hugues, marquis de Toscane au Saint-Sépulcre, et les établissements latins de Jérusalem au Xe siècle.* Paris, 1884, in-4°.

Travaux.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Michelant, nommé membre honoraire.

MM. G. Perrot et Michelant donnent lecture des rapports rédigés par eux au nom des commissions chargées de présenter des conclusions sur les candidatures de MM. Lecoy de la Marche et Collignon. On procède au vote, et M. Lecoy de la Marche, ayant obtenu, au quatrième tour de scrutin, la majorité exigée par le règlement, est proclamé membre résidant.

M. A. Lebègue, associé correspondant national à Toulouse, envoie la note suivante :

« Je lis dans le *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 4e trimestre, 1884, p. 291, une inscription transcrite par M. Frossard d'après feu Ed. Barry. Cette inscription, fort difficile à déchiffrer, me paraît devoir être corrigée ainsi :

« L. 2 : NVMIDIS (*numidis* avec V et M liés, plutôt que *nimidis*).

« L. 3 : Q·IVL· IVLIANVS plutôt que QIVL IVLIANVS.

« L. 7 : DEEXPORTAVERVNT plutôt que ET EXPORTAVERVNT.

« Le monument est si dégradé que je n'ose pas affirmer que mes lectures soient tout à fait certaines. »

M. Héron de Villefosse, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport concluant à modifier l'article 10 du règlement. La discussion et le vote sur les conclusions de ce rapport sont, conformément au règlement, renvoyés à la première séance du mois de juin.

M. Germain Bapst donne sur la nature de la donation des Diamants de la Couronne des indications précises, desquelles il résulte que cette donation a été faite à titre inaliénable.

M. l'abbé Duchesne présente à la Compagnie quelques observations faites par lui sur la provenance de l'un des manuscrits de la collection Ashburnham-Libri, récemment acquise par le gouvernement italien. Il s'agit de celui qui porte le n° 1814 dans le catalogue du fonds Libri, le n° 1737 dans l'inventaire dressé lors de la dernière vente. Ce manuscrit compte 24 feuillets de forme oblongue : il contient, outre un abrégé du *Liber pontificalis*, divers textes relatifs à la discipline ecclésiastique. Or, ses dimensions un peu extraordinaires, 45 centimètres sur 14, sont exactement les mêmes que celles du manuscrit n° 6 de la bibliothèque de Poitiers ; comme ce dernier manuscrit, celui de Libri, a tous ses feuillets rongés par les rats, au même endroit, à l'angle extérieur-inférieur,

et sur la même surface. Le manuscrit de Poitiers a subi, depuis 1835, une mutilation : plusieurs cahiers en ont été arrachés ; on sait, par une table des matières, qui se lit encore en tête du volume, que, parmi les textes qui figuraient dans les cahiers disparus, il y avait un *Liber pontificalis* et diverses pièces concernant le droit ecclésiastique. Enfin, le commencement de l'un des cahiers du manuscrit Libri s'adapte exactement à l'endroit où dans le manuscrit de Poitiers commence la lacune : on y trouve la continuation de la *Notitia Galliarum*, interrompue dans le manuscrit de Poitiers par la disparition des cahiers qui manquent actuellement. M. Duchesne n'a vu lui-même aucun des deux manuscrits ; il en parle d'après des renseignements fournis par M. Anziani, bibliothécaire de la Laurentienne, à Florence, et par M. Ernault, maître de conférences à la faculté des lettres de Poitiers. Ces deux savants estiment que l'écriture du manuscrit que chacun d'eux a sous les yeux est de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Il y a tout lieu de croire que le manuscrit 1814 de la collection Libri n'est autre chose qu'un fragment du manuscrit n° 6 de la bibliothèque de Poitiers.

M. Gaidoz fait les observations suivantes :

« Dans la séance du 29 avril, M. Gréau a mis sous nos yeux entre autres objets de sa collection des anneaux en pierre de couleur, travaillée de façon que l'extérieur présente un grand nombre de faces larges d'environ un demi-centimètre chaque, séparées chacune de l'autre par une sorte de sillon ou d'échancrure. Ces anneaux sont faits d'une seule pièce. Un de nos confrères a proposé de les appeler des anneaux perlés. Cette expression rend fort bien l'impression qu'ils présentent aux yeux.

« Il y a quelques jours, dans une visite au Musée de Saint-Germain, en examinant les colliers formés de grains de couleur ou de fusaioles, si fréquents à l'époque dite préhistorique, les anneaux des colliers de M. Gréau se sont présentés à mon esprit, comme le développement artistique de ces colliers. Il me paraît difficile de ne pas admettre qu'en travaillant ainsi des pierres de couleur, de nature plus ou moins

précieuse, on ait voulu imiter, sous une forme qui ne risquait pas de se rompre par le bris du fil intérieur, le modèle consacré par l'usage des colliers de grains. Les colliers de grains colorés étaient, à l'origine, des amulettes en même temps que des objets de parure. Les anneaux perlés, faits d'une seule pièce, n'étaient sans doute plus qu'une parure ou un ornement. Cela est arrivé bien souvent dans l'histoire de la parure : la pensée symbolique disparaît, l'instrument du symbole reste et dure. »

Séance du 13 Mai.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, années 44 et 45. Bordeaux, 1883, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, serie IV, vol. I, fasc. 10. Roma, 1885, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 2e série, t. XII, livr. 2. Béziers, 1884, in-8°.

— *de la Société philomatique vosgienne*, 10e année. Saint-Dié, 1885, in-8°.

— *de la Société polymatique du Morbihan*, année 1883. Vannes, 1884, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 8e série, t. VI, 1er et 2e semestres. Toulouse, 1884, in-4°.

Viestnik hrvatskoga arkeologickoga Druztva, t. VII, n° 2. Zagrel-Agram, in-8°.

Germain (Léon). *De la collaboration de Ligier Richier au tombeau de Claude de Lorraine, duc de Guise, à Joinville, 1550*. Nancy, 1885, in-8°.

— *L'Erection du duché de Bar*. Bar-le-Duc, 1885, in-8°.

— *Une erreur du nobiliaire de dom Pelletier*. 1885, in-8°.

— *La famille de Richier d'après les travaux les plus récents*. Bar-le-Duc, 1885, in-8°.

— *De la prétendue noblesse des gentilshommes verriers en Lorraine*. Nancy, 1885, in-8°.

MICHEL (Francisque). *Rôles gascons transcrits et publiés*, t. I, 1249-1254. Paris, 1885, in-4°.

RICHARD. *Recent american socialism*. Baltimore, 1885, in-8°.

Correspondance.

La Société des études indo-chinoises de Saïgon envoie son adhésion au vœu émis par la Compagnie pour la conservation des monuments antiques, et insiste particulièrement pour que les restes grandioses de l'antique civilisation Khmer au Cambodge soient l'objet de mesures conservatrices.

Travaux.

A l'occasion d'un passage du procès-verbal, M. Frossard, associé correspondant national à Bagnères-de-Bigorre, dit que, s'il avait été présent à la séance précédente, il aurait répondu aux critiques adressées par M. Lebègue à sa lecture d'une inscription du Musée de Toulouse en faisant observer qu'il n'en saurait être rendu responsable, car il avait eu soin d'avertir qu'il ne la citait que d'après feu Barry; c'est donc à ce dernier que M. Lebègue aurait dû s'en prendre.

M. Mowat dit que, lorsqu'une lecture d'inscription est contestée, le contradicteur doit fournir sa preuve, ou autant que possible une pièce à l'appui ayant un caractère impersonnel, comme un estampage ou une photographie; sans quoi, la question placée entre deux assertions opposées reste indécise.

M. de Laigue, associé correspondant national à Livourne, signale, par une lettre, une urne cinéraire de marbre blanc, actuellement en la possession d'un marchand de curiosités à Lucques. Sur la face principale, relevée de quelques ornements et mesurant 0m38 en hauteur sur 0m33 de base, est figuré un cartouche carré au milieu duquel on lit une inscription funéraire faisant connaître les noms du défunt, *L. Catius Velox*, et ceux de sa femme, *Junia Phyllis*. La

provenance de ce monument est incertaine. Un croquis et un estampage de l'inscription accompagnent la lettre de M. de Laigue.

M. Nicard rappelle que la fameuse mosaïque de Lillebonne doit être prochainement mise aux enchères publiques et réclame l'intervention de l'État pour que cet incomparable spécimen de nos antiquités nationales ne sorte pas du territoire français.

M. Gaidoz annonce la mort du P. Raphaël Garrucci qui était associé correspondant étranger de la Société des Antiquaires depuis 1854.

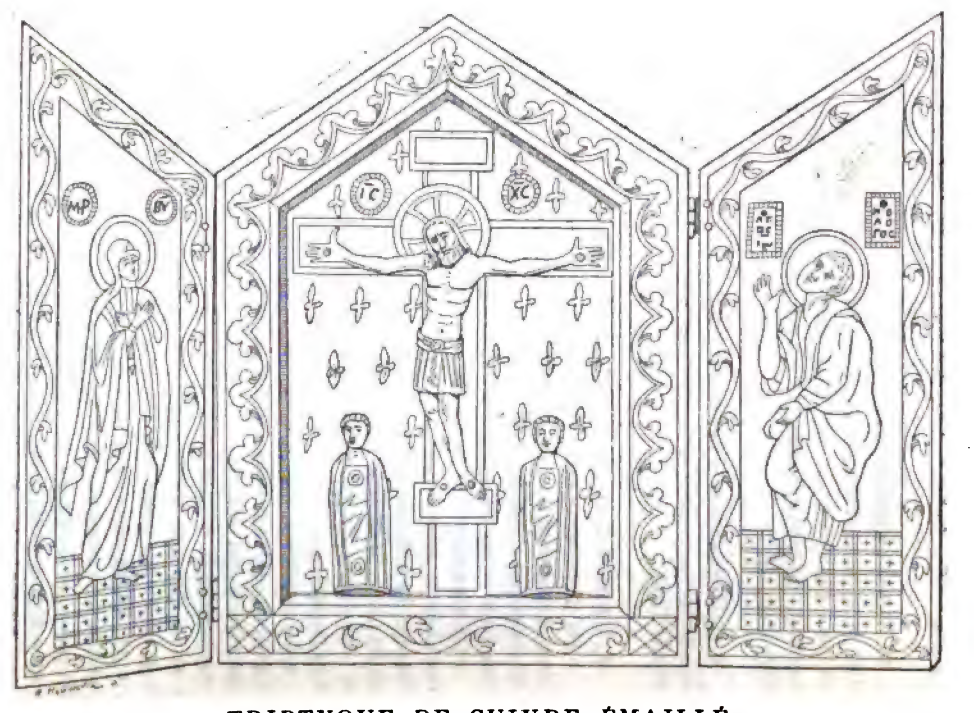
M. Émile Molinier fait la communication suivante :

« Le monument dont j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux la reproduction en chromolithographie appartient au Musée national hongrois de Budapest et a figuré à l'exposition d'orfèvrerie qui a eu lieu dans cette ville l'an dernier.

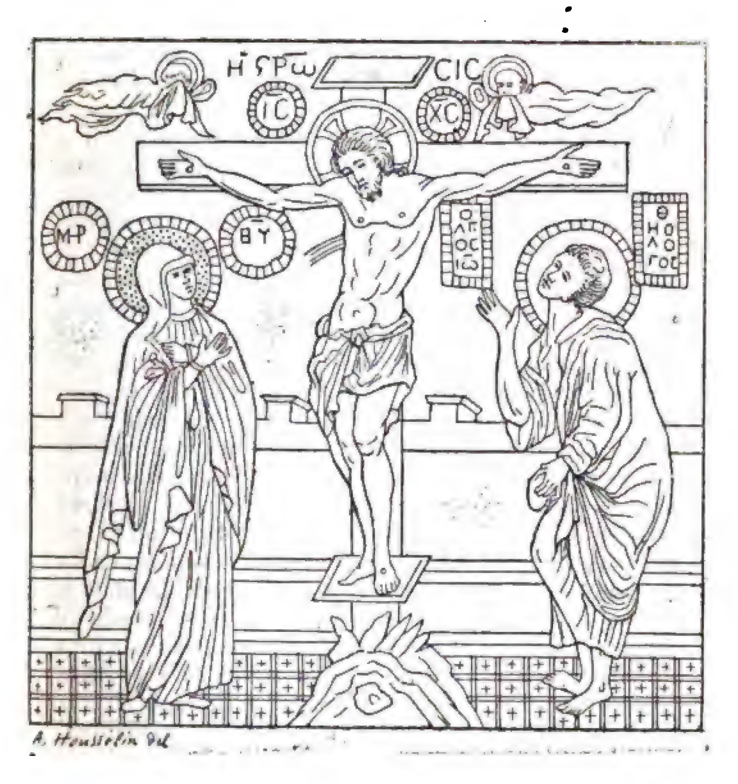
« Ce monument a un aspect étrange, un style ou plutôt une absence de style tout à fait insolite ; il révèle chez l'artiste qui l'a exécuté des notions d'iconographie très superficielles ; bref, je ne vous surprendrai pas beaucoup sans doute en vous disant dès l'abord que je le considère comme l'œuvre d'un faussaire.

« La première fois que je vis la photographie de ce triptyque, il m'inspira de la méfiance ; cependant, sur l'assurance qui me fut donnée par la personne qui me transmettait la photographie que ce monument appartenait à un art que nous connaissions mal en France, art peu défini et qui flotterait entre la Transylvanie, la Serbie, la Roumanie et autres pays qui recèlent des trésors d'orfèvrerie inconnus, je consentis à suspendre mon jugement définitif. De plus, me disait-on, un fonctionnaire appartenant à un musée étranger avait été émerveillé de cette œuvre et en aurait volontiers offert un prix élevé ; j'ai eu depuis la preuve écrite que ceci n'avait rien d'exagéré.

« Cependant mes doutes persistaient malgré tous les



TRIPTYQUE DE CUIVRE ÉMAILLÉ.
(Musée national hongrois, à Budapest.)



MOSAIQUE DU BAPTISTÈRE DE FLORENCE.

(D'après Gori, *Thesaurus diptychorum veterum*, tome III, page 345, planche II.)

témoignages que l'on m'opposait et comme, d'autre part, je devais publier cette pièce dans un ouvrage auquel je collabore avec un savant hongrois, il fallait prendre un parti. Le Musée de Budapest m'envoya le triptyque lui-même avec une bonne grâce que, pour ma part, comme fonctionnaire, je ne serai jamais tenté d'imiter. J'avouerai qu'au premier abord, je faillis être convaincu : le métal était excellent, la dorure tout à fait irréprochable ; il y avait bien encore quelques points qui m'inquiétaient, mais après tout, je pouvais bien me trouver en face d'un spécimen d'un art particulier à une région à moi inconnue. Je me formais même peu à peu tout un système que je trouvais fort plausible, bien qu'il ne plût pas du tout à mon collaborateur hongrois qui prétendait et prétend encore que le triptyque était une œuvre byzantine du xe siècle. J'admettais que c'était là un travail grec ou slave, mais je me fondais sur la présence des deux horribles poupées qui flanquent la croix, poupées dans lesquelles je reconnaissais deux fragments d'une châsse limousine, pour dire que l'ouvrier qui avait exécuté le triptyque avait sûrement vu des émaux limousins champlevés et avait tenté de les imiter. Et de fait, les Grecs du xe siècle n'ont jamais fabriqué d'émaux de ce genre, au moins à ma connaissance ; et les poupées étant tout au plus du xiiie siècle, le triptyque était encore plus récent. De plus, je me fondais sur la présence de visage et de mains formés de plaques d'argent rapportées pour en faire une œuvre non plus byzantine, mais une œuvre slave du xvie ou du xviie siècle peut-être. Ma théorie n'eut pas de succès à Budapest, mais la discussion dura quelque temps, assez longtemps pour réveiller tous mes doutes et me permettre de faire une petite découverte édifiante.

« Trois choses m'embarrassaient : d'abord les deux poupées disposées à droite et à gauche du Christ dont la présence n'est pas justifiée par les règles de l'iconographie ; 2° la bordure émaillée de la plaque centrale : dans les parties où l'émail était tombé et laissait le métal à nu, je ne trouvais pas de trace de travail de gravure, ni de ces coups d'échoppe dont tous les émaux champlevés offrent l'exemple ; le fond

était aussi uni que la surface dorée. Enfin, dans l'inscription qui accompagne saint Jean,

Ο	Θ
ΑΓι	ΗΟ
ΟϹ	ΛΟ
ΙΩ	ΓΟϹ

le mot Θεολόγος écrit par un η au lieu d'un ε m'inspirait des doutes. Sur ce dernier point, comme vous le verrez tout à l'heure, je n'avais pas raison.

« En feuilletant le tome III du *Thesaurus diptychorum veterum* de Gori, à la recherche d'un ivoire que je ne trouvais pas, j'ai mis la main sur le prototype du triptyque de Budapest. On connaît les mosaïques portatives que possède le baptistère de Florence. Ces mosaïques, que Gori fait remonter au xe siècle, mais qui sont très probablement de deux ou trois siècles plus modernes, représentent l'histoire du Christ. A défaut de photographie, je mets sous vos yeux la planche de Gori : c'est du reste de cette planche que s'est servi le faussaire, sur la nationalité duquel je ne suis pas fixé, pour exécuter le triptyque de Budapest. Le doute n'est pas possible sur ce point. Il y a là une foule de détails, mal rendus par la gravure de Gori et qui sur l'émail deviennent incompréhensibles : remarquez surtout le dessin quadrillé gravé à la partie inférieure des volets et les traits destinés à figurer les cubes de mosaïques qui entourent les inscriptions qui ont été fidèlement traduits sur l'émail; le faussaire s'est contenté de supprimer l'inscription qui surmonte la croix, a modifié le fond en le chargeant d'un semis de quatre feuilles dépourvu de style, et a mis la dernière main à son chef-d'œuvre en clouant à droite et à gauche deux poupées qu'il avait sans doute arrachées à quelque châsse limousine; je crois que ces deux poupées sont tout ce qui n'est pas moderne dans le triptyque et encore ne faudrait-il pas en jurer. La comparaison des figures de la Vierge et de saint Jean avec la gravure de Gori est, je crois, décisive : les attitudes sont identiques, et ce qui est encore plus concluant, c'est que la faute d'orthographe de Θηολόγος se retrouve dans Gori.

« L'extérieur des volets est décoré de deux figures debout, gravées et dépourvues de style : saint Théodore et saint Georges. Je n'ai pu trouver jusqu'ici sur quel monument ils avaient été copiés; cependant Gori donne des figures analogues[1]; d'ailleurs ce point importe peu dans le débat; le procès me semble définitivement jugé.

« Bien qu'il soit toujours intéressant d'étudier l'œuvre d'un faussaire, je ne vous aurais pas, par charité, entretenus de la petite mésaventure du Musée de Budapest; toutes les collections publiques ou privées sont exposées à acheter des triptyques de ce genre. Mais, si je suis parvenu en France à faire partager mon avis à plusieurs personnes, je n'ai pas eu le même bonheur en Hongrie : cet émail, acheté en 1882, fabriqué peut-être en 1881, sera publié comme une œuvre de la plus belle époque de l'art byzantin. Je tenais simplement à dégager ma responsabilité. J'ajouterais que le conservateur d'un musée étranger dont je parlais tout à l'heure, après avoir considéré cet émail comme un véritable chef-d'œuvre de la plus grande rareté, a fini par partager mon opinion. »

M. de Kermaingant, associé correspondant national au Tréport, communique un portrait de Henri IV peint sur cuivre et appartenant à M. le baron d'Hunolstein. La tête et le haut du pourpoint seulement y sont représentés. Le visage, bien que profondément ridé, est encore jeune; la barbe est coupée suivant la mode en vigueur à l'époque de la Ligue; l'absence d'insignes d'ordres sur le costume est à remarquer. On doit admettre que Henri n'était encore que roi de Navarre quand ce portrait a été exécuté.

M. Gaidoz communique la gravure d'une *situla* en bronze découverte à Bologne et publiée par M. Brizio, directeur du Musée de cette ville. Elle est analogue par son travail et par ses sujets figurés à des objets de même usage trouvés à Watsch (Carniole). On y voit des scènes de la vie militaire

1. Voyez notamment *Thesaurus veter. diptychorum*, t. III, planche II du supplément.

et sportive. M. Gaidoz émet l'hypothèse qu'il s'agit là peut-être de Gaulois, et que ces ustensiles sont des monuments de leur migration de l'est à l'ouest de l'Europe.

M. Flouest demande à faire quelques réserves relativement à la qualification de gauloise appliquée à la fabrication de la *situla* dont il s'agit. Les Gaulois de la Cisalpine ont, il est vrai, travaillé le bronze avec succès et ont produit, par les procédés de la chaudronnerie, de grands vases fort prisés des Romains. Tite-Live, énumérant les magnificences du triomphe accordé en l'an 562 de Rome à P. Cornelius Scipion, après sa victoire sur les Boiens établis en deçà des Alpes, mentionne, dans le butin placé sous les yeux de la foule, *des vases gaulois en airain*[1]; mais il n'existe aucune corrélation entre ces vases et les situles funéraires dont la nécropole Felsinéenne vient de restituer un nouveau spécimen. Ces situles datent de plus loin et ne paraissent pas avoir été fabriquées dans la Cisalpine. Assurément antérieures à l'art étrusque proprement dit, elles ont été d'abord rapportées aux générations ayant précédé celles qui ont donné naissance à cet art et que le comte Gozzadini, pour les distinguer, avait désignées sous le nom de *Proto-Etrusques,* après en avoir rencontré et reconnu les vestiges dans des cimetières célèbres, notamment dans celui de Villanova, remontant au xe ou au xie siècle avant l'ère chrétienne.

Mais les découvertes faites plus tard dans les régions circumpadanes et surtout dans la Carinthie, la Carniole et la vallée de l'Inn, en se dirigeant vers le Danube, ont démontré qu'il faut remonter plus haut encore que les Proto-Etrusques, ou, du moins, chercher en dehors d'eux, et qu'on doit considérer la présence des situles estampées en Italie comme étant en grande partie le résultat d'une importation. La fabrication originaire doit en être rapportée à des populations établies de très vieille date sur les deux versants des Alpes Noriques. Ces populations avaient de grandes affinités avec celles qui, d'après les traditions les plus anciennes, ont d'abord

1. ... *In eo triumpho, gallicis carpentis arma signaque et spolia omnis generis transvexit et* VASA AENEA GALLICA (XXXVI, 40).

occupé les régions septentrionales de la péninsule. MM. Ghirardini, Brizio et autres savants italiens ont alors donné le nom d'*ombriens* aux produits de l'industrie de ces populations, épars dans les provinces de l'Italie du nord. Cette dénomination prévaut aujourd'hui. En rapprochant les indications fournies par Hérodote (I, 94), Solin (II, 11), Servius (*Ad. Æn.*, XII, 753) et Isidore (*Orig.*, IX, 2), on apprend qu'Ombriens et Tyrrhéniens descendaient directement des émigrants asiatiques devenus la souche de cette grande famille celtique qui a occupé si puissamment, dans la haute antiquité, la vaste région antéro-danubienne et centro-occidentale de l'Europe.

Il semblerait donc plus rationnel de qualifier de *celtique*, à un point de vue général, plutôt que de *gauloise* la fabrication signalée par M. Gaidoz.

Cette désignation concorderait mieux avec les données qui portent les archéologues français à appeler *celtiques* les vestiges antérieurs aux quatre ou cinq derniers siècles avant l'ère chrétienne, en réservant la qualification de *gaulois* à ceux paraissant se rapporter spécialement aux populations belliqueuses ayant envahi, dans cette période plus récente, le territoire oriental de la France actuelle, des Vosges et des Alpes, au Rhône et à la Loire.

M. d'Arbois de Jubainville fait observer que les textes classiques ne justifient pas cette division. Les expressions *celte* et *gaulois* apparaissent simultanément dans les anciens auteurs vers le IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Les conditions dans lesquelles elles sont employées établissent entre elles un véritable parallélisme et leur attribuent tous les caractères de la synonymie. Elles semblent, le plus souvent, avoir été prises indifféremment l'une pour l'autre, et c'est là une donnée qu'il importe de ne pas perdre de vue, lorsqu'elles sont employées dans le domaine archéologique, où elles paraissent devenir conventionnelles.

De l'échange de considérations qui s'établit alors entre M. Flouest et M. d'Arbois de Jubainville et de l'accord qui en résulte, il appert, en dernière analyse, qu'il existe en effet un contraste appréciable entre les faits reconnus par l'archéo-

logie et les indications des historiens de l'antiquité. Il est manifeste que ceux-ci ont ignoré des événements considérables accomplis, durant de longs siècles, hors de la portée de leur regard, sur des territoires dont ils soupçonnaient à peine l'existence, au sein des populations qu'ils appelaient barbares et à l'égard desquelles ils n'ont jamais eu que des notions très sommaires et confuses. Ces événements et leurs conséquences effectives n'en ont pas moins été mis hors de doute depuis le commencement de ce siècle. Ils expliquent la valeur chronologique attribuée aux expressions employées, et si, au regard des textes, elles peuvent sembler conventionnelles, elles correspondent cependant, sur ce qu'on pourrait appeler le terrain expérimental, à des réalités avérées. L'archéologie a très puissamment contribué à mettre ces réalités en plein relief et ce n'est pas un des moindres honneurs de la science moderne d'avoir éclairé d'une pénétrante lumière ces lointaines périodes d'un passé inconnu à l'antiquité.

M. l'abbé Thédenat dit qu'il a eu l'occasion de voir dans la commune de Saint-Michel-d'Euzet l'inscription de Constantin qu'il a publiée dans le Bulletin (année 1883, p. 185, séance du 2 mai). Il a pu constater que ce n'est pas une inscription milliaire, mais une inscription honorifique; il signale, dans les environs de Saint-Michel-d'Euzet, et notamment à l'endroit où a été trouvé ce monument, c'est-à-dire à 200 mètres en avant de la porte de la ferme de Damguise, la présence de débris romains; il est probable que l'on y pratiquera bientôt des fouilles.

M. de Montaiglon présente, de la part de M. Maxe-Werly, associé correspondant national à Bar-le-Duc, une espèce d'armature en fer forgé qu'il suppose avoir servi à maintenir la fraise dans le costume des femmes à l'époque des Valois; elle consiste en une tige à crémaillère pouvant s'allonger ou se raccourcir au moyen d'un mécanisme à clef. L'extrémité supérieure porte, suivant un plan oblique, un arc de cercle qui devait s'appliquer contre la gorge; l'extrémité inférieure porte une agrafe renversée analogue à celle dont est muni le corset moderne.

Séance du 20 Mai.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 10. Paris, 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XII, livr. II. Périgueux, 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. VII, livr. I. Brives, 1885, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 1885, janvier-mars. Niort, in-8°.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, t. XII, 2e partie. Beauvais, 1884, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society, t. XXI, n° 116. Philadelphie, 1884, in-8°.

Register of papers published in the transactions and proceedings of the american philosophical Society. Philadelphie, in-8°.

Boucher de Molandon. *Jacques d'Arc, père de la Pucelle d'Orléans*. Orléans, 1885, in-8°.

Corblet (l'abbé J.). *Recherches historiques sur les agapes*. Amiens, 1885, in-8°.

Duchesne (l'abbé L.). *Les sources du martyrologe hiéronymien*. Rome, 1885, in-8°.

Gay (Victor). *Glossaire archéologique*, fasc. 4. Paris, 1885, in-4°.

Goblet (René). *Discours prononcé le 4 avril* 1885. Paris, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. le comte de Fayolle, attaché honoraire au Musée du Louvre, présenté par MM. L. Courajod et A. Héron de Ville-

fosse, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Tocâne-Saint-Apre (Dordogne). Le Président désigne MM. Molinier, H. Thédenat et A. de Barthélemy pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. Héron de Villefosse présente, au nom de M. l'abbé Duchesne, un mémoire intitulé : *Les sources du martyrologe hiéronymien*. C'est une étude critique d'un précieux document hagiographique dont M. l'abbé Duchesne prépare une édition définitive, en collaboration avec le Commandeur G.-B. de Rossi. On sait que tous les manuscrits de ce martyrologe parvenus jusqu'à nous procèdent d'un exemplaire remanié à Auxerre, sous l'évêque Aunaire, à la fin du VIe siècle. Dans ce mémoire, notre confrère a établi d'une façon certaine que l'auteur de la compilation hiéronymienne s'était servi de trois documents antérieurs à elle :

1° Un martyrologe oriental, spécialement consacré aux églises d'Orient, y compris l'Illyricum ;

2° Un calendrier romain avec adjonction de quelques martyrs des églises voisines de Rome ;

3° Un martyrologe africain.

Il a, en outre, prouvé que cette compilation avait été rédigée au milieu du Ve siècle. Le travail de M. l'abbé Duchesne est d'un intérêt capital pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire hagiographique des premiers siècles.

M. de Bourgade, associé correspondant national à Lezoux (Puy-de-Dôme), fait circuler des dessins de fragments de poteries rouge-lustré décorées de sujets en relief et trouvées à Martres-de-Veyre (Puy-de-Dôme). Il relève des estampilles de potiers, dont quelques-unes avec noms gaulois.

A l'occasion des estampilles qui ont été lues DIOGENVS et ROFFIRVI, M. Mowat dit que la première doit probablement être déchiffrée DIOGENIIS, au moyen d'un *e* à deux jambages verticaux pris à tort pour un V, et que la

deuxième, au lieu d'être lue d'un seul tenant, parait devoir être décomposée en trois noms P OPPI RVFI, *P(ublii) Oppi(i) Rufi*.

M. Héron de Villefosse dit qu'il avait demandé la parole pour présenter précisément les mêmes observations; il ajoute que la locution *sigles figulins*, dont M. de Bourgade s'est servi à différentes reprises, à l'imitation de quelques auteurs, lui semble improprement choisie pour désigner des estampilles qui présentent, en général, des noms de potiers écrits en toutes lettres[1]; il convient de réserver le terme *sigle* à la lettre initiale d'un mot employé pour représenter abréviativement ce mot.

Séance du 27 Mai.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie, 1885. Copenhague, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, anno CCLXXXII, 1884-1885, serie IV, vol. I, fasc. 11. Roma, 1885, in-4°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse; supplément de janvier-mars 1885. Mulhouse, in-8°.

Collection Julien Gréau. Bronzes antiques; catalogue avec nombreuses planches et fac-similés. Paris, 1885, in-4°.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumwissenschaft, t. XII. Berlin, 1885, in-8°.

Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord, nouvelle série, 1885. Copenhague, in-8°.

Revue historique et archéologique du Maine, t. XV-XVI. Mamers, 1884, in-8°.

Travaux.

M. l'abbé Patriat, curé de Jully (Yonne), envoie le dessin d'un sarcophage antique, portant une inscription romaine.

1. Cf. *Bulletin épigraphique*, IV (1884), p. 128.

Ce sarcophage, conservé dans l'église de Griselles, près Châtillon-sur-Seine, renferme les ossements de saint Valentin, patron du lieu, mort au VIe siècle.

M. de Bourgade, associé correspondant national à Lezoux (Puy-de-Dôme), présente les fragments de poterie dont les estampilles ont donné lieu à un échange d'observations dans la séance précédente. La lecture de l'une, ROPPI · RVI · M, malgré son étrangeté, est matériellement incontestable ; sur une autre, considérée d'abord comme une variante de la précédente, M. Héron de Villefosse lit ROBVSTI · F, avec cassure de la boucle inférieure du B réduite à un simple point ; sur la troisième estampille, M. Mowat maintient sa lecture DIOGIINIIS, de préférence à DIOGIINVS, la voyelle de la troisième syllabe lui paraît être un *e* à deux jambages, malgré la forme légèrement crochue de l'un d'eux. M. de Bourgade fait remarquer qu'il reconnaît un V ayant précisément cette même forme dans l'estampille AGEDILLVS.

M. Héron de Villefosse présente une charmante statuette de Mercure découverte à Caussade, près Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). Le dieu est représenté debout, coiffé du pétase ailé, tenant la bourse dans la main droite avancée ; sa chlamyde posée sur l'épaule gauche vient retomber sur l'avant-bras ; la main gauche tenait le caducée qui manque ; le reste du corps est nu, la jambe droite est repliée en arrière. C'est une répétition d'un type fréquemment reproduit par les artistes anciens[1] et dont le Mercure du Vatican est une des répliques les plus connues.

Deux figures en bronze de Mercure appartenant au Musée du Louvre, et décrites dans la *Notice des bronzes* sous les nos 230 et 238, sont également présentées par M. Héron de Villefosse : elles offrent une répétition dégénérée du même type dont on trouve encore une belle réplique dans une statuette en bronze de Mercure du Musée de Rennes, trouvée

1. Voir à propos de ce type l'article de G. Kœrte, *Zwei Statuen aus Aegion in Achaia*, et la planche V, article inséré dans les *Mittheilungen des deutschen archæologischen Institutes*, 1878, p. 95-103.

probablement en Gaule et provenant de la collection du président de Robien[1].

Mais le Mercure de Caussade est celui qui se rapproche le plus de l'œuvre grecque originale : la façon dont les cheveux sont traités, le modelé du corps, la pose du dieu, la forme même du pétase et de la bourse, tout indique la copie d'une œuvre de maître, la répétition d'une figure d'Hermes probablement très connue. S'il fallait établir un classement entre ces quatre bronzes, qui ne diffèrent entre eux que par le style, celui de Caussade obtiendrait le premier rang. La seconde place revient de droit au bronze du Musée de Rennes. Les deux bronzes du Louvre sont inférieurs : le n° 230, intéressant par sa patine et sa bonne conservation, nous offre un type plus éloigné de l'original et exécuté par un artiste provincial ; le n° 238 est absolument dégénéré. La comparaison de ces quatre bronzes est très instructive.

M. l'abbé Thédenat communique, d'après un ms. de Billing, recteur des écoles de Colmar († 26 décembre 1796), une inscription qui, au temps de Billing, était encastrée dans le milieu du côté droit d'un montant de porte de jardin, à Wihr, près Horbourg (Alsace). Le texte se composait de trois lignes, gravées sur un bloc de grès rouge :

Iovi ?
Boudil[*l*]*us*
pos(*uit*).

L'intérêt de cette inscription consiste dans la mention du nom barbare Boudillus, dont on connaît peu d'exemples[2].

M. de Laurière, associé correspondant national à Paris, présente à la Société des photographies de quelques-uns des sarcophages antiques trouvés récemment à Rome, dans les terrains de la villa Bonaparte, près des portes Pia et Salara, et qui appartiennent à M. l'ingénieur Maraini.

1. E. de Chanot, *Gazette archéologique*, t. I, p. 135, pl. XXXVI.

2. Cf. *Bulletin des Antiquaires*, 1884, p. 135. Le nom *bo*VDILLVS se lit aussi sur un des boucliers sculptés sur l'arc d'Orange. (Cf. Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, 1815, p. 25.)

Ces sarcophages contenaient les sépultures de différents membres de la famille des Pisons (de la gens *Calpurnia*). Ils offraient cette particularité que quelques-unes de ces sépultures étaient par inhumation. Dans l'un de ces sarcophages on remarque une partie saillante, formant le coussinet sur lequel reposait la tête du squelette. Les faces antérieures de deux des sarcophages sont décorées de bas-reliefs représentant des scènes de la naissance et de l'éducation de Bacchus. Ces compositions, dues à l'habileté d'un ciseau grec, sont remarquables par l'exquise élégance de leur exécution.

M. de Laurière entretient aussi la Société d'autres sarcophages de marbre blanc provenant de la même découverte, qu'il a examinés sur place et qui sont de dimensions plus considérables que les précédents. Ils sont dans un état de conservation d'autant plus extraordinaire que les sujets qui décorent leurs faces offrent des reliefs sur divers plans, avec des détails tels que têtes, jambes, bras, etc., entièrement détachés sur le fond.

L'un de ces sarcophages est orné du cortège triomphal de Bacchus vainqueur de l'Inde. Un char traîné par des tigres liés à un joug en forme de dauphins enlacés, trois éléphants, dont l'un porte un roi captif et les autres des cornacs, une girafe en tête du cortège des bacchantes, des satyres, des enfants, divers autres personnages, un lion, une panthère, forment le sujet de cette scène pleine de vie, de bruit et de mouvement. Le couvercle de ce sarcophage est aussi décoré de sujets relatifs à l'histoire de Bacchus.

Sur le second sarcophage on voit Bacchus à Naxos entouré de ses suivants, Ariadne abandonnée, etc.

Le troisième sarcophage offre au centre une tête de Méduse dans un disque supporté par deux génies, debout, à figures de femmes, qui tiennent une sorte de bannière attachée à une hampe en forme de croix. D'autres personnages allégoriques sont aussi placés au-dessous du disque.

M. de Laurière présente ensuite des photographies de casques de bronze, trouvés en 1883 dans des tombeaux étrusques de

Corneto et déposés au riche musée de cette ville. Ces casques, de forme ronde, ornés de cercles de boules obtenues par un travail au repoussé, sont munis de chaque côté de trois tiges horizontales. Ils se terminent par une tige allongée et sont surmontés d'une lame de bronze, verticale, également ornée de plusieurs rangs de boules, formant une sorte de crête qui enveloppe d'abord le contour du casque même, pour se terminer en pointe. On peut voir au Musée du Louvre, dans la salle des bronzes, un spécimen de ces sortes de casques.

M. Mowat annonce qu'il a été informé par M. Thouroude que, dans le courant de l'été dernier, alors que l'on creusait les fondations de la maison qui porte le n° 28 dans la rue du Cardinal-Lemoine, on découvrit à une profondeur de quatre mètres une substruction en forme de courtine longue de huit à neuf mètres sur deux mètres d'épaisseur, dans une direction parallèle à la rue; à chaque extrémité de ce pan de mur, une demi-tour en saillie. On a supposé que c'était un reste de l'enceinte de Philippe-Auguste; près de là se voyait aussi une portion d'aqueduc voûté. En raison de la proximité des arènes de la rue Monge, M. Mowat met cette découverte en rapport avec un passage d'un écrivain du XIIIe siècle, auteur anonyme d'une *Vie de César* signalée par M. Paul Meyer à l'Académie des inscriptions, où il est dit que les arènes n'ont été détruites qu'en 1211, au moment de la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste. A cette occasion, il se demande s'il n'y a pas lieu d'identifier ces arènes avec le cirque que Chilpéric Ier, suivant Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, V, 18), fit construire en 576; cette date n'est pas tellement éloignée de l'époque de la domination romaine qu'on n'ait continué à employer le même appareillage dans les constructions; cette considération permettrait de rendre compte de l'extrême barbarie des inscriptions gravées sur les gradins qui ont été retirés des arènes de Paris. C'est une question qui demande à être tranchée sans précipitation et sans parti pris en faveur de tel ou tel courant d'opinion.

Quelques membres contestent ces dernières conclusions.

Séance du 3 Juin.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1885, n° 1. Amiens, in-8°.

Second annual report of the bureau of ethnology to the secretary of the Smithsonian institution, 1880-1881.

Bordier (Félix). *Bourquelot, de Provins, disciple d'Augustin Thierry et professeur à l'École des chartes*. Paris, 1876, in-8°.

Correspondance.

M. Ch. Rœssler, de Graville, présenté par MM. Saglio et R. Mowat, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national au Havre (Seine-Inférieure). Le Président désigne MM. Lecoy de la Marche, G. Bapst et L. Duchesne pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

M. le secrétaire donne lecture de la réponse destinée à M. l'abbé Patriat (voir séance du 27 mai) et lui faisant savoir que la Société des antiquaires de France a pour usage constant de ne point donner suite, sous forme officielle, aux demandes de consultation qui lui sont adressées, mais qu'elle laisse à chacun de ses membres la faculté de reprendre cette mission pour son compte personnel et sous sa propre responsabilité.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Molinier lit un rapport favorable à la candidature de M. le comte de Fayolle au titre d'associé correspondant national; on procède au vote, et M. le comte de Fayolle, ayant obtenu le nombre de voix exigées par le règlement, est proclamé

associé correspondant national au château de Fayolle (Dordogne).

M. de Barthélemy lit, au nom de M. Ch. Robert, le rapport de la commission chargée d'étudier et d'indiquer les amendements à introduire dans le projet de loi présenté à la Chambre des députés par M. Antonin Proust et relatif à la conservation des monuments anciens. Une lettre, rédigée dans ce sens et résumant les vœux de la Société des antiquaires avec l'adhésion des Sociétés savantes de France, sera adressée par les soins du bureau à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts pour que les amendements parviennent au Parlement par la voie officielle.

M. le Président annonce la mort de M. Cauvel de Beauvillé, associé correspondant national à Montdidier, et se fait l'interprète des regrets de la Compagnie.

La proposition de M. Héron de Villefosse, tendant à modifier l'article 10 du règlement, est mise en délibération. Après un débat auquel prennent part MM. Nicard, Schlumberger et Flouest, on passe au scrutin. Résultats du vote : 9 voix pour l'adoption de la proposition, 7 voix contre, 1 bulletin blanc. En conséquence la Société maintient le *statu quo*.

M. L. Maxe-Werly, associé correspondant national à Bar-le-Duc, soumet à l'examen de la Société deux moules en schiste ardoisier, ayant servi à reproduire en métal, plomb ou étain, des enseignes de pèlerinage destinées à être appliquées sur une étoffe ou sur un carton, et non suspendues, ce dont il est facile de se convaincre par l'examen des attaches encore très visibles à l'extérieur de l'encadrement[1].

« Ces deux moules, tous deux du XIVe siècle, présentent un certain intérêt archéologique en raison de leur forme peu commune, car dans leur épaisseur sont creusés de nombreux petits canaux parallèles, correspondant à des évents percés

1. Des fac-similés de ces moules, reproduits avec l'autorisation de leurs propriétaires, ont été offerts au Musée de Bar-le-Duc.

sur la surface de la table, et permettant à l'air et au surplus du métal liquide de s'échapper au moment de l'opération de la fonte.

« Le premier de ces moules qui a appartenu au général Meyers, ancien membre du comité de surveillance du Musée d'antiquités de Bruxelles, m'a été communiqué par M. R. Serrure. Le sujet représenté est sans doute relatif à un miracle célèbre opéré dans un des nombreux sanctuaires ou autels consacrés à la Vierge, et qu'il serait difficile de déterminer. Sous quatre portiques aux arcs trilobés, dont ceux du centre sont surmontés l'un d'une fleur de lis, l'autre d'un fleurón qu'accostent deux anges aux ailes déployées portant un encensoir, se tiennent quatre personnages debout ou assis ; un cinquième est étendu sur le sol.



« Les deux personnages placés dans les portiques de gauche sont assurément des pèlerins : coiffés du chapeau tradition-

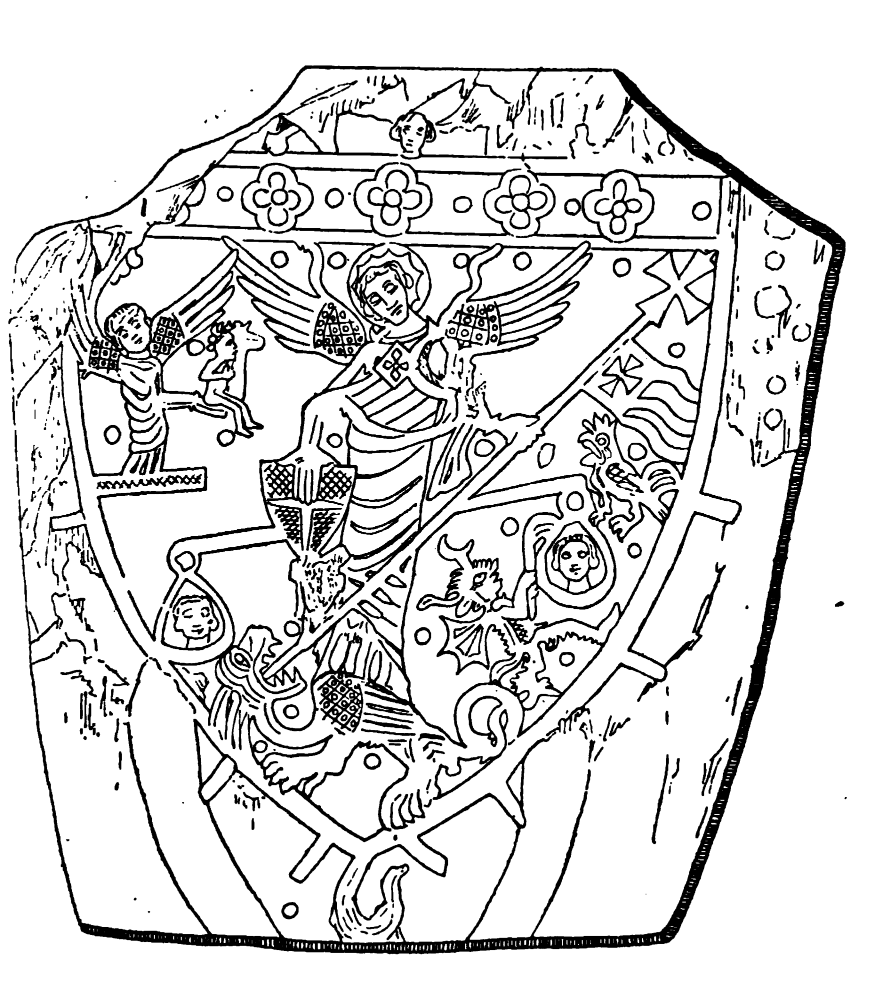
nel, chargés d'une besace et tenant à la main un long bâton, ou bourdon, ils s'avancent vers la Vierge qui, assise sur un banc, la tête ceinte d'une couronne et portant sur le bras gauche l'enfant Jésus, attire vers elle de la main droite un petit être nu, emblème de l'âme du troisième pèlerin étendu à ses pieds. Le quatrième portique est occupé par sainte Catherine debout, couronnée et nimbée, tenant la roue et l'épée, instruments de son supplice. Au revers, la table présente une scène de crucifiement que son état de détérioration ne permet point de décrire.

« Le second moule, trouvé à Rennes, en 1843, lors des travaux entrepris pour la construction des quais de la Vilaine, appartient à notre confrère M. Alfred Ramé, qui le tient de M. Moët de la Forte-Maison; c'est une pièce remarquable tant par sa dimension peu commune que par le fini des détails du sujet qui y est représenté[1].

« Au centre d'un écu triangulaire, dont la partie supérieure est enrichie de rosaces à quatre feuilles et dont la crête est ornée de petites têtes placées de distance en distance, se trouve saint Michel, la tête nimbée, les ailes déployées, vêtu d'une robe collante, et les épaules couvertes d'un petit manteau retenu sur la poitrine par une plaque en losange, ajourée; du bras gauche il s'appuie sur un bouclier ou écu chargé d'une croix, et de la main droite il perce du talon de sa lance, étendard à longue hampe, le démon qui, sous la forme d'un dragon, se tord à ses pieds. Cette image, presque inséparable de toute représentation de l'archange S. Michel, est bien ancienne, car, selon le rapport d'Eusèbe, Constantin le Grand, pour exprimer la chute du démon et la défaite de l'idolâtrie, s'était fait peindre perçant de la pointe de son labarum un dragon monstrueux qui se roulait devant lui[2]. Dans le champ, on voit le fléau d'une balance dont les plateaux sont chargés de deux têtes. Cette scène, où l'archange est représenté pesant les âmes, mérite d'être remarquée; d'un côté, un ange reçoit

1. Près de ce moule on a trouvé un gros de Louis de Mâle, comte de Flandre (1346-1384).

2. Vie de Constantin, livre III, ch. III.



MOULE D'UNE ENSEIGNE DE PÈLERINAGE,

Trouvé à Rennes (Cabinet de M. A. Ramé).

et enlève, sous la figure d'une petite créature nue et couronnée, une âme dont les mérites ont été trouvés suffisants; de l'autre, un petit démon velu, ayant queue et cornes gigantesques et des ailes membraneuses armées de piquants, semblables à celles des chauves-souris, s'efforce, à l'aide d'un croc, à faire descendre le plateau de droite que semble retenir un coq.

« Il est bien difficile d'expliquer la présence de ce coq dans la scène du jugement des âmes; rien dans sa pose ne trahit l'action précise à laquelle il se livre, ne détermine exactement le rôle qu'il remplit en cette circonstance. S'oppose-t-il aux efforts tentés par le démon? pèse-t-il au contraire sur l'extrémité du fléau de la balance? rien ne l'indique; il regarde fixement l'envoyé céleste, mais son bec fermé ne profère aucun cri. En décrivant un fragment d'enseigne représentant saint Michel, Forgeais faisait remarquer sur la jambe gauche de l'ange déchu un coq dans la même attitude, dont la présence lui paraissait inexplicable.

« Faut-il croire que le coq est ici le symbole de la vigilance avec laquelle l'archange surveille les tentatives du démon pour faire pencher le plateau de la balance qui porte l'âme d'un juste? On sait qu'au moyen âge, dans les scènes du jugement dernier, où saint Michel pèse les mérites des hommes, le démon se tient ordinairement près de lui pour faire prévaloir les intérêts de l'Enfer qui réclame sa proie, ou pour tricher sur les pesées, s'il est possible.

« Dans la cathédrale du Mans, sur un vitrail de la chapelle absidale dédiée à la Vierge, vitrail qui nous offre également une représentation de saint Michel pesant les âmes, on remarque deux démons, dont l'un, armé d'un croc, attire vers le bas un des plateaux de la balance, tandis que l'autre lui vient en aide en pesant de tout le poids de son corps sur l'extrémité du fléau.

« Dans cette scène, l'acte exécuté par le second démon ne serait-il pas l'explication du rôle que remplit le coq sur le moule de M. A. Ramé? Dans ce cas, loin d'être le symbole de la vigilance, de la résurrection, cet animal devrait être considéré comme l'auxiliaire de l'esprit des ténèbres.

« Forgeais, qui a décrit plusieurs spécimens de ces moules à enseignes de pèlerinage, ne paraît point en avoir rencontré présentant les canaux intérieurs avec évents qui caractérisent ceux que j'ai l'honneur de soumettre à la Compagnie. Comme tous les exemplaires reproduits dans ses différents ouvrages, ces moules, pour être employés, devaient être complétés : chaque table gravée en creux réclamait sa contre-partie qui, s'ajustant sur des chevilles ou repères, formait alors une cavité dans laquelle on coulait le métal en fusion. Sur l'exemplaire de la collection de M. Ramé, on voit au bas de l'écu les canaux ou jets qui conduisaient le plomb liquide sur la circonférence de l'empreinte en creux, et de là dans toutes les parties gravées qui en occupent le centre et constituent le sujet de l'enseigne à produire. »

M. Héron de Villefosse présente à la Compagnie deux bronzes antiques d'une grande valeur archéologique, dont il vient de faire l'acquisition pour le Musée du Louvre à la vente de la collection Julien Gréau; le premier est un vase en forme de tête de femme, avec le mot étrusque *Suthina* gravé sur le front; le second est une applique de vase, de style grec, représentant un Silène barbu, agenouillé, portant une amphore sur l'épaule. Il annonce avec satisfaction qu'un très intéressant petit vase en bronze, plaqué d'argent, trouvé à Reims, sur lequel sont figurés des combats de gladiateurs et d'animaux accompagnés d'inscriptions, ne sortira pas de notre pays ; il a été acquis par M. Dutuit, de Rouen.

A ce propos, M. Mowat compare le bas-relief du Donon, aujourd'hui au Musée d'Épinal, représentant un lion et un sanglier affrontés, avec le même sujet, traité identiquement sur le petit vase de Reims.

Séance du 10 Juin.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, VI[e] année, n° 11, 1[er] juin 1885. Paris, in-8°.

— *de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XXXII, 1re et 2e livr. Limoges, 1885, in-8°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. V, n° 3. Guéret, 1885, in-8°.

Société archéologique du Limousin. Registres consulaires de la ville de Limoges, second registre, 1592-1662. Limoges, 1884, in-8°.

Estaintot (comte d'). *Saint-Valery en Caux et ses capitaines garde-côtes du XVIe au XVIIIe siècle*. Rouen, 1885, in-8°.

Lasteyrie (comte R. de). *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*. 1re livr. Paris, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. le comte de Fayolle écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

Travaux.

M. Prost communique l'empreinte sur cire d'une pierre gravée; on y voit un aigle éployé; au-dessus, une tête imberbe radiée; à droite, de chaque côté une hampe d'enseigne militaire surmontée par une Victoire aptère, tenant une couronne; à l'exergue, les lettres CDV. Le sujet paraît se rapporter à une apothéose impériale.

M. Voulot, associé correspondant national à Épinal, présente le moulage en plâtre d'une stèle trouvée à Gran (Vosges). On y voit dans un encadrement un personnage imberbe, de face et debout, vêtu d'une tunique longue et tenant de la main droite une hache contre sa poitrine; sous ses pieds un chien. M. Voulot compare ce monument : 1° au cippe de Virecourt, où l'on voit également un petit chien sous les pieds d'une femme tenant deux enfants dans ses bras[1]; 2° au bas-relief de Naix, représentant un chien sous les pieds d'une femme accostée de deux enfants[2].

1. *Rev. arch.*, janvier-février 1883, pl. I.
2. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions*, séance du 6 février 1885.

M. Mowat présente des empreintes sur argile d'une pierre à moules en schiste ardoisier, découverte à Rennes et conservée au Musée archéologique ; sur une des faces de la pierre on voit les instruments de la Passion, la croix, l'échelle, les clous, les tenailles, le calice, la couronne d'épines, la lance, le roseau, l'éponge ; sur l'autre face, un homme vêtu d'un simple caleçon, auquel est attachée une bourse ; il est violemment attiré par les mains crochues d'un personnage dont le corps est détruit. Ce tableau représente sans doute un damné entraîné dans l'enfer par le diable. Cette pierre paraît devoir être rapportée à la fin du xve siècle.

M. l'abbé Thédenat fait observer que toutes les représentations figurées sur cette pierre ont trait à la Passion ; il doit en être de même du personnage entraîné dans l'enfer ; c'est Judas, suffisamment caractérisé par la bourse qu'il porte pendue à la ceinture.

Séance du 17 Juin.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, t. XXIX, feuilles 31-38. Saint-Pétersbourg, 1885.

Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, t. I, 1re partie. Aix, 1885, in-8°.

— *de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXXII, n° 3. Saint-Pétersbourg, 1884, in-4°.

— *et comptes-rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XV, n° 1-2. Alais, 1885, in-8°.

Revue africaine, n° 169, janvier-février 1885. Alger, in-8°.

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix, 63e et 64e séances publiques. Aix, 1883 et 1884, in-8°.

Flouest (Ed.). *Deux stèles de laraire, suivi d'un appendice inédit et d'une note sur le signe symbolique en S*. Paris, 1885, in-8°.

Jolivot (C.). *Médailles et monnaies de Monaco.* Monaco, 1885, in-8°.

Noé (de la). *Le rempart limite des Romains en Allemagne.* Paris, 1885, in-8°.

Travaux.

M. L. Courajod, président, donne lecture de l'allocution qu'il a prononcée au nom de la Compagnie sur la tombe de M. Léon Renier, membre honoraire, décédé le 11 juin dernier :

« Messieurs, des voix plus autorisées que la mienne ont déjà payé à la mémoire de M. Léon Renier un juste tribut d'éloges et de regrets. Des maîtres vous ont rappelé ce que notre éminent confrère a fait pour l'histoire en renouvelant à l'aide de l'épigraphie l'étude de la civilisation antique. L'Institut, le Collège de France, l'École des hautes études ont exprimé, avant nous et mieux que nous n'aurions pu le dire, la perte irréparable que la science vient d'éprouver. Il me reste seulement à témoigner, au nom de la Société des antiquaires de France, des sentiments tout particulièrement douloureux ressentis en ce moment par cette Société.

« Né à Charleville en 1809, Léon Renier appartenait à notre Compagnie depuis le 9 mai 1845. Il en fut un des membres les plus assidus et ne cessa jamais d'être pour ses confrères le plus dévoué, le plus constant et le plus désintéressé des collaborateurs. Secrétaire de la Société des antiquaires en 1848, il publia, dans l'*Annuaire* de cette année et dans celui de 1850, des éditions critiques des textes fondamentaux de la géographie de la Gaule. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, l'accueil fait par les érudits à ces éditions bien vite épuisées, aujourd'hui presque introuvables et dont l'apparition a exercé une influence si heureuse sur le développement de la géographie historique de notre pays. Peu de temps après, en 1852, Léon Renier donnait aux *Mémoires de la Société* les *Recherches sur la ville de Lambèse*, et, en 1855, les *Mélanges épigraphiques*. Ces beaux travaux fixèrent définitivement sur leur auteur l'attention du monde savant et lui ouvrirent, en 1856, les portes de l'Académie des inscriptions et belles-

lettres. Notre confrère, considéré désormais, chez nous et à l'étranger, comme un maître, se vit bientôt proclamer sans contestation le premier des épigraphistes français.

« Cette consécration suprême de son talent, les multiples devoirs que lui créait son titre d'académicien ne détachèrent pas M. Renier des obligations plus modestes qu'il avait contractées en entrant douze ans auparavant dans notre Compagnie. Ce n'était pas assez pour le nouveau membre de l'Institut de prêter à nos listes l'illustration de son nom. Il nous réserva encore les heures les plus précieuses de son travail et nous conserva la meilleure part de son activité scientifique.

« Membre de notre comité de publication, Léon Renier avait accepté la charge de surveiller l'impression de nos *Mémoires*. La publicité intermittente et irrégulière donnée alors à ces travaux lui parut insuffisante. Sans marchander sa peine, il voulut que nos rapports avec le public fussent constants et continus, et, dans ce but, c'est lui qui fonda en 1857 le *Bulletin* périodique de notre Société.

« Je ne puis retracer par le menu tout ce que Léon Renier entassa de science et de fines observations sur les monuments épigraphiques de la Gaule et de l'Afrique dans les innombrables communications qu'il fournit sans relâche pendant trois ans aux premiers volumes de notre *Bulletin*. Son nom, dans nos procès-verbaux, revient presque à chaque page; et, de cette accumulation de renseignements et de textes savamment commentés résulte un véritable corps de doctrine, un enseignement qui ne fut pas moins fécond, pour une ardente génération de disciples, que les leçons orales professées par le maître au Collège de France.

« Il ne fallut rien moins qu'un des grands événements de sa carrière pour arracher notre regretté confrère à la tâche toute de dévouement qu'il s'était imposée parmi nous. En 1860, le gouvernement français, rendant hommage à la haute compétence de M. Renier, l'avait chargé d'aller à Rome conclure l'acquisition de la collection Campana. Il dut alors, malgré lui, abandonner la direction de nos publications, et, quand il revint en France, le soin d'exposer et quelquefois

de défendre les monuments qu'il avait rapportés d'Italie ne lui laissa pas le loisir de reprendre au milieu de nous les actives fonctions qu'il avait quittées. Néanmoins, il continua toujours de suivre avec intérêt nos discussions. Au moindre appel, il revenait auprès de nous ; et nous étions sûrs de le voir apparaître à nos séances quand il avait un service à nous rendre, une délibération importante à éclairer, un disciple ou quelque jeune savant d'avenir à recommander à nos suffrages.

« Vous me pardonnerez, Messieurs, je l'espère, cette longue énumération des titres tout spéciaux de M. Léon Renier à notre reconnaissance. Ce n'est pas pourtant que nous ne puissions, nous aussi, célébrer les plus éclatants services rendus par lui à la science et nous enorgueillir de ses succès. Car, si des corps plus illustres que le nôtre ont compté dans leurs rangs l'homme éminent que nous pleurons, si d'autres compagnies savantes peuvent revendiquer l'honneur d'avoir inspiré ses derniers ouvrages, c'est dans nos *Mémoires* et dans nos publications, — nous n'avons pas le droit de l'oublier, — que Léon Renier a déposé les prémices des belles études qui ont rendu sa réputation européenne. Quelque brillante que fût devenue sa renommée scientifique, M. Renier est resté toujours fidèle à la Société qui avait encouragé ses débuts et il a tenu à lui prêter jusqu'à la fin son puissant concours. Aussi, dans le deuil universel provoqué par la mort de ce savant, est-ce l'expression d'un regret bien profond et bien sincère, j'ose dire d'un véritable chagrin de famille que j'apporte ici, sur cette tombe, au nom de la Société des antiquaires de France. »

M. Héron de Villefosse présente, au nom de M. Ch. Jolivot, secrétaire du gouverneur général et du Conseil d'État de la principauté de Monaco, un volume intitulé : *Médailles et monnaies de Monaco*. L'auteur a consulté un bon nombre de documents d'archives dont il a tiré un excellent parti pour écrire l'histoire numismatique de la principauté. L'ouvrage se termine par une description des monnaies et médailles des

princes de Monaco et par une liste des monnaies, bijoux et objets antiques trouvés à Monaco[1].

M. le marquis de Ripert-Montclar, associé correspondant national à Riez, présente la photographie d'un fragment de brique appartenant à M. d'Aubergue et trouvé dans une vigne entre Beaumont (Vaucluse) et Corbières (Basses-Alpes). L'une des faces, gravée avant la cuisson, présente un quadrillage irrégulier formé de cinq colonnes, dont chacune est divisée en sept carrés; dans chacun des 35 compartiments on voit des figures ou caractères qu'il est difficile de déterminer. Hauteur de la brique, 0m16; largeur, 0m071; épaisseur, 0m02.

M. le baron de Geymüller, associé correspondant étranger à Lausanne, présente les épreuves photographiques des dessins d'un architecte français du XVIe siècle, conservés à la bibliothèque royale de Munich; il les restitue à du Cerceau et les date de l'année 1575. Ces dessins ont été exécutés en Italie, comme cela résulte de l'examen des filigranes du papier; on a donc la preuve matérielle que du Cerceau a voyagé dans ce pays. Les annotations marginales manuscrites prouvent aussi que ces dessins sont, non pas des copies, mais des originaux exécutés d'après nature sur les monuments eux-mêmes.

M. Héron de Villefosse donne lecture de la note suivante :

« Du 1er au 9 juin a eu lieu, à Paris, la vente de la collection des bronzes antiques de notre confrère M. Gréau. Jamais une réunion de bronzes antiques aussi précieuse et aussi importante n'avait été formée par un amateur; elle avait pris les proportions d'un véritable musée, et tous ceux qui travaillent savent avec quelle libéralité et quelle bienveillance M. J. Gréau ouvrait ses vitrines et montrait ses trésors. Le département des antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre ne pouvait rester étranger à cette vente; il impor-

1. Voir le *Bulletin* de 1880, p. 114-115; et le t. XL des *Mémoires*, articles de MM. Mowat et Héron de Villefosse sur le *Trésor de Monaco*.

tait qu'il y fît bonne figure; il ne fallait pas laisser passer entre des mains étrangères tant de précieux bronzes sortis du sol même de notre vieille Gaule et qui font partie du patrimoine artistique du pays. Sur l'initiative prise par les conservateurs de ce département, un crédit extraordinaire de 50,000 francs fut voté par le Parlement; ce crédit a été entièrement consacré aux acquisitions du département des antiquités grecques et romaines. Nous donnons ci-dessous la liste des vingt objets acquis, avec les prix d'adjudication. La plupart d'entre eux sont reproduits dans le magnifique catalogue de cette collection, rédigé par M. W. Fröhner :

« 1. — N° 179. Applique de vase. Un Silène barbu à oreilles de chèvre et à queue de cheval, une pardalide sur l'épaule gauche, est à demi agenouillé, portant une amphore sur son épaule; le goulot de l'amphore servait de goulot au vase décoré de cette applique. Trouvé en *Grèce*. Superbe bas-relief d'ancien style et d'une exquise finesse. . . 1,500 fr.

« 2. — N° 391. Grand vase en forme de tête de femme avec un petit couvercle à charnière sur le sommet de la tête; elle porte des pendants d'oreilles représentant des grappes de raisin; sur le front est gravé à la pointe le mot étrusque *Suthina*, qui indique probablement une offrande funéraire. Trouvé en *Etrurie*. Très beau style étrusque; grande fraîcheur de conservation; l'inscription, déjà connue par d'autres monuments, mais dont le sens demeure encore incertain, ajoute à cette œuvre un intérêt particulier . . . . . 2,900 fr.

« 3. — N° 896. Mars italique, dans l'attitude du combat; il est casqué et cuirassé; les jambes et les bras sont nus. Décoration au pointillé et au trait sur la cuirasse et sur le casque. Belle patine verte. Trouvé dans la *Haute-Italie*. Curieux spécimen de l'ancien style italique . . . 85 fr.

« 4. — N° 902. Buste de Mars, imberbe, cuirassé et casqué; son bras droit, nu, brandissait une lance; la cuirasse est ornée de dessins géométriques. Trouvé dans la *Haute-Italie*. Cette figure, d'ancien style ombrien, est très intéressante pour les séries du Louvre; elle nous offre un curieux spécimen de ce style, dont les plus beaux monuments sont conservés à Rome, au Musée du Vatican. . . . 800 fr.

« 5. — N° 912. Devin héroïque, debout, nu, tenant dans la main droite une branche de feuillage et dans la main gauche avancée le foie d'une victime. Trouvé à *Alexandrie*. Bonne conservation, sujet très intéressant . . . 560 fr.

« 6. — N° 914. Apollon, nu, debout, le bras droit replié au-dessus de la tête, le bras gauche appuyé sur une colonne, les jambes croisées; ses cheveux retombent en longues boucles sur les épaules. Trouvé à *Reims*; patine verte. Ce bronze est très fin; le corps du dieu est traité avec une grâce et un charme remarquables. Type fréquent au revers de quelques monnaies de Commode . . . . 1,000 fr.

« 7. — N° 915. Apollon, nu et debout, à la chevelure bouclée, entourée d'une ténie; le bras gauche pendant. Figurine du plus beau style grec. Trouvé à *Patras* en même temps que le grand Satyre dansant du Musée Britannique. Un des joyaux de la collection Gréau . . . . 1,220 fr.

« 8. — N° 933. Mercure, nu et debout, tenant une bourse dans la main droite; la main gauche soutenait le caducée. Trouvé près de *Dijon*. Modelé d'une finesse exquise; rappelle par son style la réduction en bronze de l'Hermès de Praxitèle que possède le Musée . . . . 720 fr.

« 9. — N° 936. Bacchus adolescent, nu et debout, à la longue chevelure bouclée. Son bras droit est pendant; l'autre s'appuie sur un thyrse. Beau style grec. Charmante figure, pleine de grâce . . . . 310 fr.

« 10. — N° 948. Dieu Panthée, enfant, nu et ailé, portant les attributs d'Eros (le carquois sur l'épaule), de la Fortune (la corne d'abondance au bras gauche), de Mercure (les ailes sur la tête) et du Soleil (la couronne radiée); il porte une bulle au cou. Trouvé dans une vigne près de *Dijon*. Gracieuse figure d'un joli style . . . . 1,150 fr.

« 11. — N° 949. Dieu Panthée, nu. Tête barbue de Jupiter, le front ceint d'un diadème à acrotères, le bras droit pendant, mais légèrement avancé; les jambes sont couvertes des cnémides de Mars et les épaules munies de grandes ailes droites. Trouvé en *Grèce*. Bon style . . . . . 390 fr.

« 12. — N° 961. Guerrier grec, barbu, debout, dans une pose pleine de force et de fierté. Son casque corinthien est

orné de deux petites têtes de bélier en argent ; sa cuirasse, garnie de lanières frangées qui descendent jusqu'aux genoux, prend admirablement la forme du corps : elle est ornée d'une tête de Méduse en argent, de feuilles et de rinceaux également incrustés d'argent; les cnémides portent la même décoration. Trouvé en *Grande-Grèce*. Admirable bronze grec; sans doute le portrait d'un héros ou d'un roi . . 9,100 fr.

« 13. — N° 963. Jeune cavalier vêtu d'une tunique courte à large ceinturon; une bandelette entoure ses longs cheveux; il porte un double anneau à la cheville du pied gauche; son cheval empanaché est lancé au galop. Trouvé à *Capoue*; belle patine vert-olive. Beau style grec de l'Italie méridionale; curieux à étudier à cause de l'influence artistique qu'il représente . . . . 2,000 fr.

« 14. — N° 964. Jeune lutteur victorieux, debout et nu, avançant la main gauche ouverte sur laquelle s'arrête son regard. Ancienne collection Pourtalès. Très beau bronze grec de la meilleure époque de l'art, d'une grande pureté de style avec une agréable saveur d'archaïsme; c'est très certainement la reproduction d'une œuvre célèbre. . . . . 9,100 fr.

« 15. — N° 972. Niobide drapée avec art, se dirigeant vivement vers la droite en retournant la tête en arrière et levant les yeux au ciel. Trouvée à *Soissons*. Très important à cause du sujet et de la provenance; le Musée possédant déjà le groupe en marbre du Pédagogue et d'un des enfants de Niobé, provenant également de Soissons . . . . . . 520 fr.

« 16. — N° 990. Taureau bondissant vers la droite, la tête baissée comme s'il se précipitait sur un adversaire. Applique du plus beau style grec, en haut relief. Trouvé à *Autun*. Un des plus magnifiques bronzes découverts en Gaule; la vigueur et la force de l'animal sont rendues d'une manière très puissante . . . . 9,000 fr.

« 17. — N° 995. Grande statuette de Neptune. Trouvée en 1746, dans la Moselle, à *Metz*. Ce bronze, d'un grand style et de dimensions peu ordinaires, a passé par les mains des plus célèbres collectionneurs français : l'intendant de Creil, le numismatiste d'Ennery, l'abbé Campion de Tersan, le comte de Pourtalès; son histoire toute française et son ori-

gine messine bien connue faisaient un devoir au Musée de ne pas le laisser passer à l'étranger . . . . . 2,000 fr.

« 18. — N° 1002. Grande statuette de Mars, nu et imberbe, coiffé d'un casque à cimier; les yeux étaient en argent. Trouvé à *Reims* . . . . 1,450 fr.

« 19. — N° 1009. Grande figure de Vénus, nue, le bras gauche gracieusement replié, l'avant-bras droit avancé et la main ouverte; les cheveux sont noués au sommet de la tête et deux longues nattes retombent sur chaque épaule; les yeux sont incrustés d'argent. Trouvée dans les tourbières des environs d'*Amiens*. La région d'Amiens a produit beaucoup de bronzes antiques dont le Louvre possède déjà quelques spécimens . . . . 1,120 fr.

« 20. — N° 1141. Grande figure de sanglier gaulois au galop, la tête levée, la gueule ouverte, les soies hérissées; il s'élance en avant pour combattre. Trouvé aux environs de *Luxembourg;* ancienne collection Prosper Dupré. Merveilleux bronze plein de mouvement, de vie et de force. Avec le taureau d'Autun, il donne une haute idée des animaliers de l'antiquité . . . . 14,000 fr.

« Ces vingt bronzes ont été immédiatement mis sous les yeux du public et exposés dans la salle des nouvelles acquisitions (ancien Musée des souverains). C'est un bon appoint pour la salle des bronzes antiques dans laquelle ils seront prochainement transportés. »

La séance est suspendue pour permettre aux membres présents de descendre dans le Musée et de procéder, sous la conduite de M. Héron de Villefosse, à la visite des bronzes antiques de la collection Gréau dont il vient d'être question.

A la reprise de la séance, M. Héron de Villefosse lit un travail du R. P. Camille de la Croix, intitulé : *Troisième note sur de nouvelles inscriptions franques trouvées à Antigny (Vienne)*[1].

1. Voir la première note dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1884 (3e trimestre, p. 357), et la seconde dans le même *Bulletin* (4e trimestre, p. 404).

« Les terrassements qui s'opèrent depuis quelques mois dans l'antique cimetière d'Antigny sont presque terminés et ne fourniront probablement plus aucun renseignement archéologique intéressant. Je reprends donc la plume pour signaler les quelques inscriptions franques qui s'y trouvaient et que je n'ai pas encore publiées. Une seule est entière et quatre autres sont incomplètes, mais ces dernières, rapprochées des précédentes, offrent encore un certain intérêt. J'y ajouterai également trois noms écrits à la pointe sur les tranches d'un des sarcophages. Quant aux fragments d'inscriptions romaines fournis par ce cimetière, j'en ferai le sujet d'une autre note.

« 1) L'inscription complète se lit sur le couvercle ornementé d'un sarcophage d'enfant, et le sarcophage lui-même est creusé dans un libage ayant servi auparavant à une construction romaine, comme le prouvent les trous de scellements qui s'y voient encore ; elle est fort nettement gravée, et se compose de quatre lignes précédées d'une croix. En voici le fac-similé[1] :



« On peut la lire ainsi : + FERROCINCTVS FILIVS LAVNONE, et la traduire : *Ferrocinctus, fils de Launona.*

« Les o sont en losange et peuvent servir à fixer l'époque de l'inscription, si l'on s'en rapporte aux observations de M. Edmond Le Blant qui dit que les *o* en losange sont employés sur des inscriptions datées, « après et vers 587,

1. Ce fac-similé est réduit au dixième, comme ceux des inscriptions suivantes et de celles qui font partie des notes précédentes.

en 628 ou 629, 643 ou 690, 689[1]. » En tenant compte de ces observations, notre inscription aurait été gravée entre 587 et 689.

« Ce nom FERROCINCTVS n'est pas nouveau, puisqu'on l'a déjà rencontré dans d'autres parties de la Gaule. Il est néanmoins intéressant pour nous, attendu qu'un nom féminin semblable, celui de FERCINCTA, certainement écrit par contraction pour FERROCINCTA, se lit sur la tranche d'un des autels du XI[e] siècle de l'église de Saint-Savin-sur-Gartempe, distante seulement d'Antigny de trois mille trois cents mètres. M. Ledain et Mgr Barbier de Montault nous disent au sujet de l'inscription de cet autel : « Cette inscription est ainsi conçue : *Iste alta-*« *ris pollet in honore sanctarum Agata*, *Cecilia*, *Agnes*, *Lucia*, « *Savina*, FERCINCTA[2]. »

« Le *Dictionnaire hagiographique* de Migne parle aussi de cette sainte dans les termes suivants : « FERCINTE (sainte) « *Ferrocincta*, vierge et martyre, souffrit dans le VI[e] siècle, et « elle est honorée à Luray-sur-Creuse[3], en Poitou, le « 13 novembre. » Nous trouvons enfin dans une note intéressante de l'abbé Auber, relative à cette sainte, la phrase suivante : « ...Quoi qu'il en soit, l'église de Lusay[4] célébrait sa « fête le 13 novembre, aussi bien que l'abbaye de Saint-Cyprien « de Poitiers, à laquelle appartenait cette église (*Lusiacum*), « d'après une charte de 1093 environ, confirmée par saint

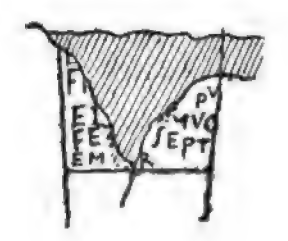
1. Edmond Le Blant, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 42.

2. *Bulletin des Antiquaires de l'Ouest*, 1879, 3[e] trimestre, p. 494.

3 et 4. Je ne trouve pas Luray, mais Lurais, écrit avec un s et non avec un y, dans le *Dictionnaire des communes de France*, publié en 1864 par la maison Hachette, mais ce doit être la même commune. Il est dit dans ce dictionnaire : « Lurais, *Indre*, commune de 575 habitants, sur la rive gauche de la Creuse, à 13 kilomètres du Blanc, à 72 de Châteauroux. » Lusay n'y est pas mentionné, par erreur sans doute, car le Pouillé du diocèse de Poitiers, de Beauchet-Filleau, mentionne à la p. 93, d'après le Grand Gauthier : *Lurou*, église de l'archiprêtré d'Esugle; d'après le Pouillé de 1782 : *Luray*, cure de l'archiprêtré d'Angle; et à la table, p. 466 : Luray. — Lurayum-*Lussay*. — Lusay. *Lusay*. Quelle que soit l'orthographe donnée à ce nom, je crois qu'il s'applique à cette localité où sainte Fercincta fut honorée. J'ajouterai que ce n'est pas ici le lieu de demander à l'honorable historiographe du diocèse de Poitiers de vouloir bien indiquer les sources auxquelles il a puisé les éléments de cette note d'après laquelle sainte Fercincta, vierge, aurait été martyrisée au VI[e] ou au VII[e] siècle.

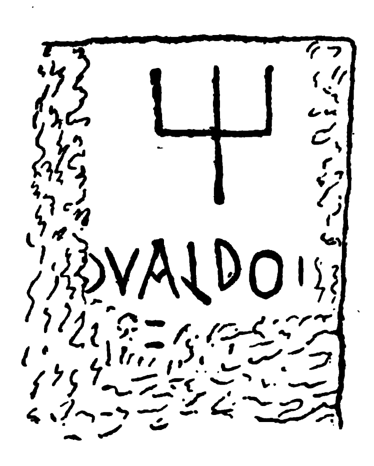
« Pierre II, évêque de Poitiers. On ne sait rien de sainte « Fercincte, sinon qu'elle garda sa virginité dans une vie de « solitude et de pénitence, et qu'elle fut martyrisée au « VIe siècle ; mais il est plus probable que ce ne fut qu'au VIIe, « car il serait étonnant qu'au siècle précédent Grégoire de « Tours n'en eût rien dit. » Frottier, évêque de Poitiers, restaurant, en 936, le monastère de Saint-Cyprien, lui donna la terre de Lyray, que sa mère Sertrade lui avait vendue en 914. A cette dernière date, il n'y avait encore en ce lieu qu'une chapelle de Notre-Dame. Dans la donation de 936, il s'agit déjà d'une église, *ecclesia in honorem sanctae Fercinctae dicata.* L'église revint plus tard au vocable de Notre-Dame. D'après le P. Labbe, on ne possédait plus dans l'église reconstruite (1657) qu'un autel de sainte Fercincte et sa châsse privée de reliques.

« 2) L'inscription incomplète dont voici le fac-similé est gravée sur un couvercle, fort joliment ornementé, d'un sarcophage d'enfant. Elle devait se composer d'au moins cinq lignes ; mais le grand morceau qui y manque et quelques éclats occasionnés par la cassure ne permettent de reconnaître



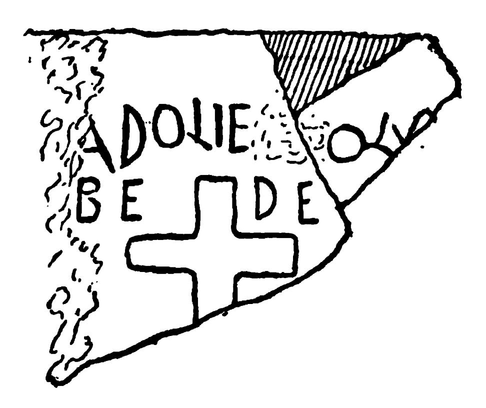
que les mots : PVEL*la*; FES...; SEPTEM*be*R. Cette sépulture était proche de la précédente, et toutes deux se trouvaient entourées par d'autres sépultures d'enfants ; on croirait que le petit coin du cimetière qui les renfermait était réservé à des enfants.

« 3) L'inscription suivante, gravée sur un couvercle de sarcophage de grande dimension, est malheureusement incomplète; mais elle offre malgré cela quelque intérêt. La voici :

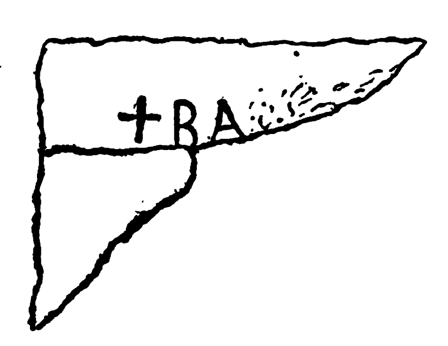


« On y lit distinctement OVALDO suivi du reste d'un jambage de lettre et surmonté d'un *tricère* très nettement reconnaissable. Le *tricère*, on le sait, est un symbole fort ancien de la Trinité qu'on trouve à l'époque des catacombes. C'est le seul que j'aie rencontré dans le cimetière d'Antigny, mais en revanche le cimetière de Civaux m'en a fourni un grand nombre. Il est à remarquer que cette sépulture était proche de celle dont l'inscription complète portait : TEODOVALDO LABEDE NON REVOLVATVR.

« 4) Une autre inscription, également incomplète, comme le montre le fac-similé suivant, était gravée sur le couvercle d'un grand sarcophage. Elle a été maladroitement brisée pendant mon absence par les ouvriers occupés au grand déblai. Il n'en reste que deux morceaux, dont les cassures se raccordent; on y lit : ...ADOLIE..., qui pourrait bien être la fin d'un nom propre. Dans les lettres qui suivent on peut retrouver le mot LABEDE très nettement gravé à la fin de la première et à la seconde ligne ; nous avons en effet la signification de ce mot par l'inscription complète déjà décrite : TEODOVALDO LABEDE NON REVOLVATVR.



« 5) Sur le quatrième fragment, il ne reste que la syllabe BA précédée d'une croix. Je donne le dessin de ces frag-



ments afin de compléter le nombre des inscriptions fournies par ce cimetière. Cette inscription était gravée sur le couvercle d'un grand sarcophage trouvé dans le voisinage des deux précédents. Sa mutilation est due à la négligence, peut-être même à la malveillance des ouvriers terrassiers.

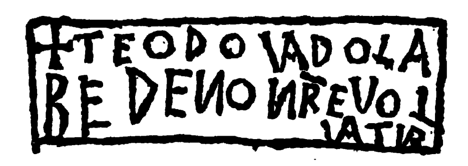
« Ajoutons un mot sur trois noms écrits à la pointe :

« Je les lis ainsi : DVRENNO. VVRVN. A*d*VLFO. Tous trois sont gravés sur les tranches d'un sarcophage sur lesquelles reposait un superbe couvercle, fort bien conservé et d'une décoration très intéressante[1]. Ce fait est, je crois, jusqu'ici sans précédent, c'est pourquoi je le signale. Quant aux trois noms, ils me paraissent être ceux des ouvriers, tailleurs de pierre, qui ont travaillé à la confection du sarcophage. »

A ce propos, M. de Laurière dit que le cimetière antique d'Antigny était déjà connu des archéologues par le monument appelé *Lanterne des Morts*, qu'il espère n'avoir pas été endommagé par les fouilles pratiquées dans son voisinage immédiat.

Nous croyons bon de reproduire ici les fac-similés des autres inscriptions précédemment découvertes par le R. P. C. de la Croix dans ses fouilles d'Antigny.

La première a été déjà publiée dans notre *Bulletin* de 1884, p. 309-310 :



Teodovaldo labede non revolvatur.

Trois autres ont été signalées dans le précédent fascicule (1885, p. 88); grâce à l'obligeance du R. P. de la Croix, nous pouvons en placer ici des dessins fidèles :

+RVMVLIANEPETRA

Rumuliane petra.

1. J'en donnerai ultérieurement le dessin dans un travail d'ensemble que je prépare sur les sépultures franques du Poitou. J'ai, pour le moment, dans mes cartons les dessins de 94 couvercles de sarcophages de cette époque.

+TAVRVSVIVATDEO
TAVRVPETRAM

Taurus vivat [*in*] *Deo!* — *Tauru petram.*

+MAGNEFR
VDE

Magnefrude [*petra*].

M. Germain Bapst annonce que des fouilles viennent d'être exécutées à Van (Arménie), et qu'on y a trouvé des monuments de l'art chaldéo-assyrien dont le travail rappelle celui du siège de bronze de même provenance acquis par M. le marquis de Vogüé.

Séance du 24 Juin.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, serie IV, vol. I, fasc. 12. Roma, 1885, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 12, 15 juin 1885. Paris, in-8°.

— *de l'Académie d'Hippone*, n° 20, fasc. 4. Bône, 1884, in-4°.

Revue celtique, t. VI, n° 3, mai 1885. Paris, in-8°.

Julien-Laferrière (L.). *L'art en Saintonge et en Aunis, arrondissement de Saintes*, n° 11. Toulouse, 1884, in-4°.

Quarré-Reybourbon. *Chronique d'une maison lilloise racontée par ses parchemins*. Lille, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. le Président donne lecture : 1° d'une lettre circulaire, par laquelle M. le marquis de Rochambeau annonce que le prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences se réunira à Grenoble, du 12 au 20 août 1885 ; 2° d'une autre lettre circulaire, par laquelle M. le comte de Poncins annonce, au nom de la Société française d'archéologie, que le prochain Congrès sera ouvert dans la salle de la Diana, à Montbrison, le 15 juin 1885.

Travaux.

M. le Président annonce que M. Héron de Villefosse se charge de rédiger pour le *Bulletin* une notice nécrologique sur M. Léon Renier.

M. d'Arbois de Jubainville lit une note intitulée : *Lugus, Lugoves, le Mercure gaulois* :

« Une courte discussion s'est récemment produite en cette enceinte entre mon savant confrère et ami M. Gaidoz et moi au sujet des *Lugoves*, nom divin gaulois connu par des inscriptions.

« J'ai dit en cette circonstance que, suivant moi, *Lugoves* est le pluriel de *Lugu-s*, un des noms du dieu celtique, qu'à partir de César les Romains ont identifié à leur Mercure. Ce pluriel d'un nom divin qui apparait au singulier dans la légende irlandaise, *Lug*, au génitif *Loga*, peut paraître étrange. Mais les inscriptions de la Grande-Bretagne nous offrent d'autres exemples de noms divins celtiques employés tantôt au singulier, tantôt au pluriel. Ainsi, dans sept inscriptions, le nom divin *Vitiris, Viteris*, *Vitris*, apparaît au singulier. Ce sont des dédicaces : *Deo Vitiri*[1], *Deo Viteri*[2], *Deo sancto Vitir*[3], *Vitri*[4], *Deo Mogonti Vitire*[5]. Le même nom

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n°s 459, 472, 764.
2. *Ibid.*, n° 765.
3. *Ibid.*, n° 581.
4. *Ibid.*, n° 710.
5. *Ibid.*, n° 958.

prend le pluriel dans les dédicaces : ***Dibus Vitiribus***[1], ***N***[***umi-nibus***] ***Vitiribus***[2], ***Vitir***[***i***]***b***[***us***][3].

« La même alternance du singulier et du pluriel se rencontre pour le nom divin ***Mogontis,*** écrit aussi ***Mogtis*** ou ***Mountis***. A côté de la dédicace ***Deo Mogonti Vitire*** viennent se placer d'une part les dédicaces ***Mogonti Cad***[4], ***Deo Mogti***[5], ***Deo Mounti***[6] au singulier, et ***Dis Mountibus*** au pluriel[7].

« Ainsi l'alternance du singulier et du pluriel dans les noms divins celtiques se trouve ailleurs que dans ***Lugus***, ***Lugoves***. Dans ce nom-ci, cette alternance s'explique fort bien par le mythe qu'il rappelle. Le dieu ***Lugus*** est le Mercure de César. Mercure, nous dit César, est le principal objet du culte gaulois, ses statues sont nombreuses. Quelle en est la raison ? C'est que le fait principal de la légende de Mercure est le mythe fondamental de la religion des Gaulois[8]. Or quel est le fait principal de la légende de Mercure? C'est le meurtre d'Argos. Le Mercure latin du temps de César se confond avec l'Hermès grec dont il emprunte la légende[9]. Dans l'***Iliade***, poème qui est comme la base de la mythologie grecque et de la mythologie gréco-romaine des classiques latins, Ἀργειφοντης, c'est-à-dire « meurtrier d'*Argos*, » n'est pas seulement une épithète d'Hermès, c'est son nom[10]; et sur ce point Hésiode imite Homère[11]. Argos c'est la nuit, Mercure-Hermès, ou le crépuscule matinal, tue la nuit. Or, la lutte et la victoire du crépuscule et du jour contre

1. *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 767.
2. *Ibid.*, n° 502 *a*.
3. *Ibid.*, n° 512.
4. *Ibid.*, n° 996.
5. *Ibid.*, n° 320.
6. *Ibid.*, n° 321.
7. *Ibid.*, n° 1036.
8. Vient ensuite le mythe qui fait du dieu de la mort le père des dieux et des hommes.
9. Cicéron, *De natura deorum*, livre III, ch. XXII, § 56, distingue cinq Mercures, dont un, le cinquième, *qui dicitur Argum interemisse*. Cicéron écrivit cet ouvrage l'an 44 avant J.-C., l'année de la mort de César. Cf. Ovide, *Métamorphoses*. I, 717-723.
10. *Iliade*, chant XXIV, v. 24.
11. *Les Œuvres et les jours*, vers 77.

la nuit, du beau temps contre l'orage, de la science contre l'ignorance et l'erreur, de la veille contre le sommeil, de la vie contre la mort, voilà le thème fondamental à la fois simple et multiple de la religion celtique. On le trouve aussi dans d'autres religions. Il n'est pas sans importance chez les Grecs. Chez eux, Hermès et Argos ont des doublets : Bellérophon tue la Chimère, c'est-à-dire la chèvre mythique, Persée tranche la tête de Méduse, Thésée met à mort le Minotaure ; on connaît les légendes d'Héraclès et des serpents, d'Héraclès et du triple Géryon ; autant de formes d'un mythe unique dans le fond, mais qui explique des phénomènes nombreux et variés, malgré leur analogie.

« Le personnage unique ou multiple que les Grecs ont appelé Hermès, Bellérophon, Persée, Thésée, Héraclès, s'appelle chez les Celtes *Lugus*, *Smerios*, *Ate-Smerios*, probablement *Ro-Smertos ;* sa femme est *Rosmerta*. Son adversaire est un homme ou un serpent cornu, c'est le serpent à tête de bélier, criophore, comme dit M. Flouest, c'est le dieu *Cernunnos* du Musée de Cluny, c'est le dieu cornu et triple de divers monuments publiés par M. A. Bertrand. Le monument découvert par M. Voulot dans la Moselle représente la victoire de *Lugus*. L'écho de cet événement mythique s'est prolongé dans les légendes chrétiennes. Le monstre celtique dont *Lugus* triompha se reconnait dans les dragons vaincus par les premiers apôtres du christianisme, dans les animaux fantastiques qui, à une date récente, faisaient encore en France un des plus populaires ornements des processions. La légende chrétienne, s'appropriant la forme du mythe païen et enveloppant dans cet antique vêtement une idée nouvelle, a multiplié les vainqueurs du *monstre ;* déjà les gallo-romains avaient précédé les chrétiens dans cette voie en mettant au pluriel, *Lugoves*, le nom du dieu *Lugus*. Ce pluriel est le pendant des doublets grecs d'Hermès.

« J'ai ailleurs raconté d'après les textes irlandais la victoire de *Lugus*. En Irlande, on donne à ce nom divin le sens de « guerrier, héros[1]. » Il semble avoir la même racine que le

1. O'Davoren, au mot *Lug*.

grec λυγισμός, que le latin *luctare*, que le français *lutter*[1]. »

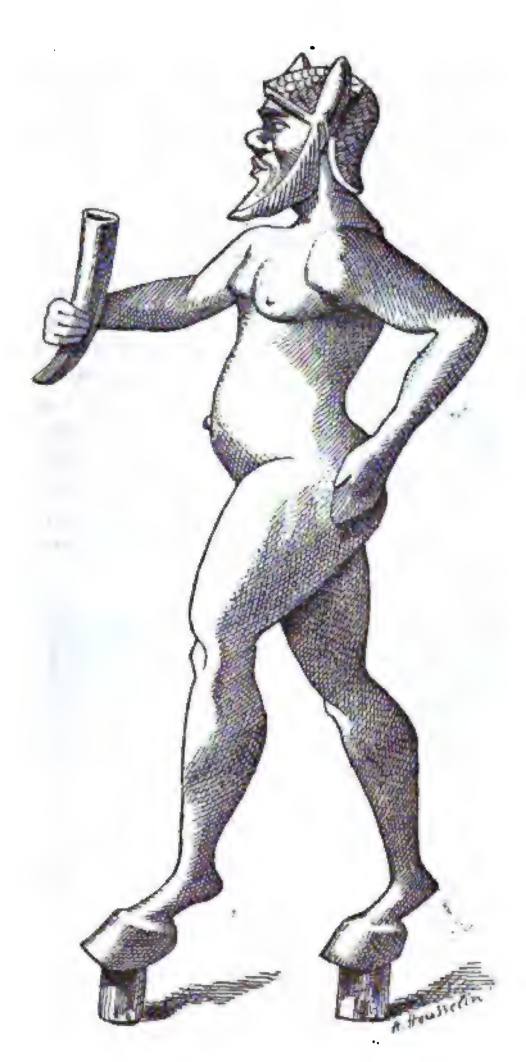
M. Flouest commence la lecture d'un mémoire de M. le commandant de la Noë intitulé *l'Oppidum gaulois en général*.

M. l'abbé Beurlier communique la note suivante :

« M. l'abbé Batiffol, envoyé en mission scientifique en Albanie par le ministère de l'Instruction publique pour étudier divers manuscrits grecs, a vu, pendant son séjour à Bérat, plusieurs objets antiques intéressants dont il a pu avoir le dessin. Le premier de ces objets est un petit bronze trouvé à Poiani, l'ancienne Apollonie d'Épire. Ce petit bronze, qui représente un satyre, est très bien conservé et revêtu d'une magnifique patine verte (voir la figure). Il a 0m13 de haut et présente les mêmes caractères artistiques que le satyre publié par M. Carapanos dans la *Gazette archéologique* (1877, pl. XX). Les traits des deux satyres offrent la plus exacte ressemblance. Même regard, même bouche sensuelle, même barbe en pointe d'un travail très soigné, mêmes oreilles longues et pointues. Le satyre d'Apollonie n'a pas toutefois la chevelure nattée de celui de Dodone ; elle est remplacée par une sorte de bonnet. La forme des membres est aussi la même dans les deux bronzes, à la fois très naturelle et un peu raide. Tandis que le satyre de M. Carapanos se frappe la cuisse de la main droite et lève le bras gauche en même temps que ses jambes font le mouvement d'entrer en danse, celui-ci est au repos, se frappe la cuisse de la main gauche et de la droite tient un rhyton et s'apprête à boire. Tous deux ont des pieds de cheval. Les pieds du satyre d'Apollonie sont soutenus par une sorte de prolongement sous lequel est une entaille voûtée qui semble destinée à le fixer sur un petit piédestal. M. Carapanos assigne à son satyre le VIIe siècle avant Jésus-Christ, celui-ci serait donc à peu près de la même époque. Le satyre conservé à Bérat a été découvert à Poiani par les moines qui l'ont donné à l'évêque. Il se trouve maintenant encore à l'évêché.

« Le second objet est une tête de femme voilée, en terre

1. Curtius, *Fondements de l'étymologie grecque*, n° 149.



Satyre en bronze trouvé a Apollonie d'Épire.

cuite, d'un joli dessin, mais très fruste (voir la figure). Cette tête présente une très grande analogie avec les têtes trouvées à Tarente par M. Lenormant, et publiées par lui dans la *Gazette archéologique* de 1881-82, planche XXXVI. C'est la même figure et la même draperie. Il y a donc tout lieu de croire qu'elle sort de la même fabrique. »

M. le chanoine Julien-Laferrière fait une communication sur deux inscriptions inédites provenant l'une du portail de l'église de Saint-Léger en Saintonge, l'autre de la cloche de la même église. A la demande de M. le Président, qui le remercie du dépôt de son 11e fascicule sur l'*Art en Saintonge et en Aunis*, travail fait en collaboration avec M. Musset, il signale quelques particularités sur les églises romanes en Saintonge, notamment sur leur réfection partielle au commencement du XIIIe siècle et sur l'emploi du fer à cheval comme motif d'ornementation, ce qui amène un échange d'observations. M. Lecoy de la Marche fait remarquer que cette représentation était un souvenir des pèlerinages au tombeau de saint Martin.

M. Müntz rappelle que M. Grimm, professeur à l'Université de Berlin, a démontré récemment que le cheval du *Saint-Georges* de Raphaël, au Musée du Louvre, était imité de l'un des célèbres chevaux antiques de Monte Cavallo, et il en a conclu que le tableau de Raphaël était postérieur à l'établissement du maître à Rome, c'est-à-dire à 1507-1508. M. Müntz, en se servant d'un dessin publié par M. Courajod, établit que c'est par l'intermédiaire de Léonard de Vinci, dans l'atelier duquel ce dessin a été exécuté, que Raphaël a connu les colosses de Monte Cavallo et que c'est bien de 1504, non de 1507-1508, que date le *Saint-Georges* du Louvre.

M. Héron de Villefosse s'exprime en ces termes :

« M. d'Arbois de Jubainville me communique une lettre de M. A. Babeau, associé correspondant national à Troyes, dont j'extrais le passage suivant :

« Une inscription a été découverte en 1631 à Troyes, en



Terre cuite conservée a Bérat (Albanie).

« démolissant une tour qui faisait l'angle de l'Hôtel-Dieu,
« du côté du pont de l'Hôtel-Dieu actuel. Elle a été transcrite
« par un antiquaire contemporain, le chanoine Bonhomme,
« dont j'ai fait connaître l'importante collection d'objets
« antiques, et transmise par lui à un archéologue de son
« temps, Dubuisson-Aubenay.

« Elle est intercalée dans un volume des voyages de
« Dubuisson, manuscrit de la bibliothèque Mazarine dont
« j'ai obtenu communication et qui contient sur Troyes et
« sur quelques localités du département une vingtaine de
« pages que je compte publier.

« Cette inscription paraît avoir son importance, car jusqu'ici
« le nom de TRICASS n'avait été trouvé que sur deux ins-
« criptions, l'une de Lyon, l'autre d'Auxerre. »

« Voici le texte en question :

NVM. AVG.
MART
ERIG. IAC. IO. (le C est lié avec le A.)
INHONOR
TRAECASS
SEQvANOR

« Cette inscription ne m'inspire aucune confiance. On sait combien de textes de ce genre ont été composés au XVIIe siècle, surtout de ceux qui contiennent des noms géographiques ou historiques. Même en supposant pour la troisième ligne une erreur de copie[1], il est impossible d'admettre l'antiquité de cette inscription dans laquelle apparait la forme TRAE-CASS(*es*), qui rappelle le TRECAS des monnaies mérovingiennes et le TRECASSI des monnaies féodales. On ne s'explique pas non plus la raison qui rattacherait les *Tricassini* aux *Sequani*. La construction même de l'inscription est mauvaise, sans parler des points qui, d'après la copie, sont placés à la base des lettres. Je désire, pour l'honneur du chanoine Bonhomme, qu'il ait été mystifié en cette circonstance[2].

1. A première vue, il semble que l'auteur de cette supercherie ait voulu écrire quelque chose comme ERIG*it* IAC*obus* IO*hannes* ! !

2. Je n'ai, du reste, aucune autre raison pour douter de la bonne foi du chanoine

« Le seul texte authentique dans lequel apparait l'ethnique *Tricassinus* est une inscription de Lyon, dédiée à un prêtre de Rome et d'Auguste : C·CATVL*lio* DECIMI*no*..... TRICASSIN(*o*)[1].

« L'inscription d'Auxerre à laquelle M. Babeau fait plus haut allusion est sans doute celle qui a été publiée par Gruter[2]; elle a été condamnée par M. Ern. Desjardins[3].

« Il faut remercier M. Babeau de nous avoir fait connaitre le texte de Troyes. Sa communication me fournit l'occasion de parler d'une autre inscription également moderne, mais dont l'original, fabriqué au XVIIe siècle, existe encore au Musée d'Arles.

« On conserve à la bibliothèque publique d'Arles un manuscrit très important pour les antiquités du midi de la France, intitulé *Recueil d'antiquités formé par M. Laurent Bonnemant, promoteur du chapitre de l'église d'Arles*. A la fin de la première lettre du chevalier de Gaillard, datée de « Montélimard, 21 juillet 1764, » et placée en tête du recueil, on lit ce qui suit :

« Non loin des Minimes [à Arles], le hasard m'a procuré une « découverte agréable au moment où la distraction des affaires et « le peu de succès que j'espérois de mes recherches m'avoient « engagé à les suspendre; je me hâte de jouir de ma bonne fortune « en la partageant avec vous. Au dessous de la terrasse de la porte « dite de l'Aure et joignant le couvent des Carmélites, est un grand « enclos appartenant aux demoiselles Aulanier, au fond duquel il « y a un petit logement qui aboutit à un jardin dans lequel on « descend par un perron en deux rampes qui sont soutenues par « deux cippes chacune avec des inscriptions. L'épitaphe gravée sur « celui de droite, que je rapporterai la première, est l'ouvrage du « sieur *Jean Roubaud qui vivoit vers le milieu du siècle dernier* « *et étoit chanoine de la métropole*. Propriétaire de cet enclos, il

Nicolas Bonhomme sur lequel M. A. Babeau a publié une notice pleine d'intérêt : *Deux collectionneurs de province au XVIIe et au XVIIIe siècle, Nicolas Bonhomme, l'abbé Coffinet*. Troyes, 1884, in-8°.

1. Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 88.

2. Page CCCLXXI, n. 8.

3. *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, p. 141, v° FIXTINIUM.

« se donna cette licence apparemment pour la régularité de la « simétrie et afin de suppléer au quatrième cippe qui lui manquoit. « S'il a prétendu en imposer à la postérité, il s'est lourdement « abusé, car, quand même le marbre et la coupure des caractères, « quoique beaux d'ailleurs, ne décéleroient pas la tricherie, elle le « seroit suffisamment par le sujet qu'il a choisi et qui est de nature « à ne tromper personne :

D *(deux rameaux croisés)* M
CALPHVR
NIAE
CAI MARII
CONS · FILIAE
PIISSIMAE
CIMBROR·
VICTRICI

« Le P. Dumont[1] n'a pas hésité à classer cette inscription parmi les modernes. Estrangin[2], dans sa description du Musée lapidaire de la ville d'Arles, ne s'est pas prononcé catégoriquement; il en donne le texte avec quelques réserves. Il n'y a pas autre chose à faire que de la condamner absolument. Nous savons maintenant par la lettre du chevalier de Gaillard que le faussaire, auteur de cette mystification, était le chanoine Jean Roubaud. »

1. *Inscriptions antiques d'Arles*, pl. XXVII, n. 184.
2. *Description de la ville d'Arles antique et moderne*, 1845, p. 243-244.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 3e TRIMESTRE DE 1885.

Séance du 1er Juillet.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société de Borda, 10e année, 2e trimestre. Dax, 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XII, livr. 3. Périgueux, 1885, in-8°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, avril-juin 1885, in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, 2e série, t. XV. Arras, 1884, in-8°.

— *de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise*, t. XIV. Versailles, 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. VIII. Pontoise, 1885, in-8°.

Rupin (Ernest). *Châsse en cuivre doré et repoussé, conservée dans l'église de Moissat-Bas, canton de Vertaizon (Puy-de-Dôme), XIIIe siècle.* Brive, 1884, in-8°.

— *Colombe eucharistique en cuivre doré et émaillé de Laguenne (Corrèze)*. Brive, 1884, in-8°.

— *Pierre Reymond, émailleur à Limoges.* Brive, 1885, in-8°.

— *Quelques droits féodaux dans le Limousin*. Brive, 1884, in-8°.

Vallette (René). *Le Poitou et la Saintonge au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne.* Melle, 1885, in-8°.

Travaux.

M. de Goy communique une photographie d'une *Mise au tombeau* de la cathédrale de Bourges.

M. Gaidoz lit une notice sur les monnaies *à la roue et à la croix* de la Gaule. Il ramène ces monnaies à un seul type

primitif, celui de *la roue*, emprunté à des monnaies grecques imitées par les Gaulois. L'avènement et le triomphe du christianisme vinrent donner une signification nouvelle à ces monnaies, qui paraissaient porter le signe de la croix chrétienne, et assurèrent la continuation de ce type jusque dans les temps modernes.

M. Courajod appelle au fauteuil M. Héron de Villefosse, vice-président, et lit un mémoire intitulé : *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone, aux XVe et XVIe siècles.*

Le mémoire de M. L. Courajod est renvoyé à la Commission des impressions.

Séance du 8 Juillet.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6e année, n° 18. Paris, 1885, in-8°.

— *de correspondance africaine*, 3e année, fascicules 5-6. Alger, 1884, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 34e année, nouvelle série, livr. 134. Saint-Omer, 1885, in-8°.

Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. LXXV (1883-1884), n°s 1-2. Reims, 1885, in-8°.

Baye (le baron J. de). *L'importance des temps néolithiques, affirmée par les travaux pratiqués à l'intérieur du sol et à sa surface dans quelques stations de la Champagne avoisinant le petit Morin.* Arcis-sur-Aube, 1885, in-8°.

Hirschfeld (Otto), traduit par H. Thédenat. *La diffusion du droit latin dans l'empire romain.* Vienne, 1885, in-8°.

Jadart (H.). *Les anciens pupitres des églises de Reims.* Reims, 1885, in-8°.

— *Reims-Guide; visites aux monuments, aux maisons historiques et aux principales curiosités de la ville.* Reims, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Espérandieu, lieutenant au 17e régiment de ligne, présenté par MM. A. de Barthélemy et G. Schlumberger, écrit pour solliciter le titre d'associé correspondant national à Béziers. Le président désigne MM. Héron de Villefosse, Thédenat et Flouest pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Lecoy de la Marche lit un rapport favorable à la candidature de M. Roesler au titre d'associé correspondant national. On procède au scrutin, et M. Roesler, ayant obtenu le nombre de voix exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national au Havre.

Au nom de la Commission des impressions, M. A. de Barthélemy lit un rapport concluant à l'impression du mémoire de M. L. Courajod, intitulé *Documents sur l'histoire des arts et des artistes à Crémone aux XVe et XVIe siècles*. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Alexandre Bertrand communique les photographies d'une tête en marbre blanc qu'il a reçue de M. Aug. Nicaise et que l'on croit provenir des fouilles de l'abbé Grignon au Châtelet (Haute-Marne).

M. Mowat dit qu'il serait intéressant de vérifier cette conjecture en se référant aux *Bulletins des Fouilles du Châtelet*, publiés par Grignon, mais devenus tellement rares qu'il y a utilité à en rappeler le souvenir quand l'occasion s'en rencontre.

M. Flouest présente le dessin à l'aquarelle, grandeur de nature, d'antiquités gauloises provenant de la Haute-Marne. Elles ont été découvertes ou recueillies par M. l'abbé Fourot, professeur au collège de Saint-Dizier.

« Il existait, dit-il, dans le canton de Prauthoy, sur le

bord du plateau où se rencontrent les limites des communes d'Esnoms et de Rivière-les-Fosses, un groupe de tumulus que divers travaux ont fait peu à peu disparaître. La terre est rare et peu profonde sur ce plateau ; la pierre, au contraire, y abonde : tous les tumulus en avaient été formés, et ils ont dû à cette circonstance de rester intacts, jusqu'au moment où l'établissement des chemins vicinaux a provoqué, dans le voisinage, la création de chaussées d'empierrement, ou la construction de fours à chaux, pour l'alimentation desquels ils ont été exploités comme de véritables carrières.

« C'est ainsi que deux d'entre eux, s'élevant au lieu dit *les gros meurgers*, ont livré, vers 1843, à leurs démolisseurs, un demi-boisseau de bracelets et de colliers en bronze, abandonné pour trois francs à un paysan d'Aujeures. Sous la base d'un autre tumulus, dit *des Montoilles*, un cultivateur a trouvé, déposé sur un lit de dalles brutes, un squelette étendu sur le dos et tenant de la main droite une hache à main, en bronze, du plus beau type[1]. Le fait est intéressant : c'est encore le seul exemple, en pays lingon, du dépôt d'un instrument de ce genre dans une sépulture sous tumulus.

« M. l'abbé Fourot a recueilli quelques bonnes épaves de ces anciennes fouilles. Il a, de plus, découvert des objets de sérieuse valeur archéologique, au cours de ses recherches dans les restes des anciens galgals, et surtout dans son exploration d'un tumulus situé à cinq cents mètres plus loin, sur la lisière de la forêt de Champberceau.

« Outre la hache à main des Montoilles, on remarque dans sa collection : de très élégantes fibules à ressort en spirale, avec amortissement de la tige en retour sur l'arc en moulures globuleuses, ou toriques ; des perles-amulettes de fabrication orientale, en pâte de verre bleu de France chargée d'ondes vert-céladon ; des boucles d'oreilles en bronze de même type que celle de Breuvannes[2], mais de moindre taille ; de larges anneaux de jambe, en bronze creux, fine-

1. Variété K du *Projet de classification des haches en bronze*, proposé par la *Revue archéologique*, livr. de janvier 1866.

2. V. *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, 43e vol., 1882, p. 57.

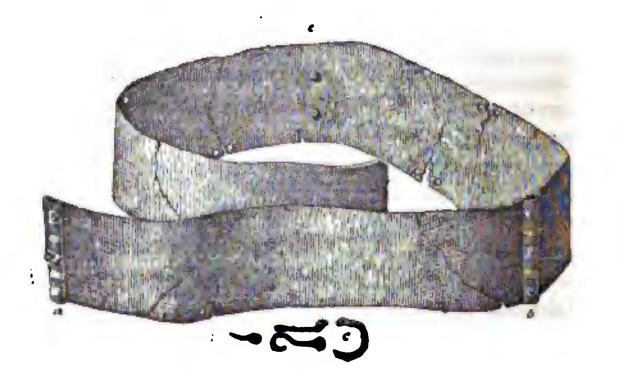
ment décorés à l'extérieur d'une ligne longitudinale de cercles centrés, encadrée par des faisceaux de traits perpendiculaires gravés au burin; des bracelets massifs en bois d'if (?), de galbe harmonieux, dont l'un, fendu au temps où il était en usage, a été fort ingénieusement réparé avec une substance agglutinante coulée dans de petites mortaises creusées transversalement au plan de la fente; de nombreux bracelets en bronze, de style assez distingué et de formes très variées : il en est de filiformes, rectilignes, ou élégamment contournés en oves ouverts alternativement à l'une des extrémités de leur grand axe; de toriques ornés de protubérances symétriquement distribuées, ou lisses et polis, avec moulures terminales en cupules; de perles régulièrement disposées en manière de chapelets, ou aplaties, pour se superposer étroitement les unes aux autres, en présentant des tranches externes dont l'ensemble, denté ou semé de traits de burin soigneusement agencés, fournit des combinaisons d'un effet agréable.

« Comme toujours, les objets de parure sont infiniment plus nombreux que les instruments et les armes. Celles-ci sont seulement au nombre de trois :

« 1° Une longue pointe de flèche ou de dard en bronze, de forme absolument conique, allégée par un vide intérieur s'étendant jusqu'à la pointe et permettant de l'adapter solidement à un manche, auquel elle était encore fixée par un clou, grâce à une perforation ménagée dans le métal, à la base du cône; le tumulus de la Croix de Saint-Thibault, ou de Charmey à Montsaugeon, avait déjà fourni deux pointes semblables en fer. 2° Une de ces curieuses épées à poignée en *x*, toute en fer, de ce type encore peu remarqué, en raison de sa rareté, qu'une étude monographique va faire connaître; la poignée, qui en est l'élément caractéristique, est constituée par un nœud médian assez volumineux, auquel viennent se rattacher, en haut et en bas, par une courbe étroite, des expansions du genre des antennes des épées de bronze. Elles s'infléchissent à l'intérieur, au lieu de s'enrouler extérieurement comme les antennes de ces épées en une spirale multiple, et terminent très vite par un épaississement glo-

bulaire leur évolution à peine commencée. L'épée dont il s'agit ici mesure en longueur totale 0m49. 3° Une dague ou grand poignard en fer, long de 0m37, commençant par une longue soie mince et subquadrangulaire qui s'engageait dans un manche de corne ou de bois dur, et finissant par une pointe aiguë renforcée d'une arête médiane, dont la saillie ne se dessine guère qu'à partir du point où l'extrémité de la barre commence à se rétrécir.

« Ce poignard paraît avoir été suspendu à une large ceinture dont la face externe était garnie, sur toute sa longueur, par une bande continue de bronze lisse, sur laquelle le fourbissage devait produire un grand effet décoratif. Cette bande, extraite du tumulus de la forêt de Champberceau, est la pièce capitale de la collection Fourot. Le croquis ci-joint en donne une image fidèle.



« Épaisse à peine d'un millimètre, elle est trop mince pour avoir pu être employée isolément ; elle était nécessairement appliquée sur une étoffe résistante, ou sur du cuir. Cet appui, d'ailleurs, semble n'avoir pas suffi à la protéger, puisque des déchirures partielles ont nécessité, en diverses places, de légères réparations.

« La longueur de cette bande de bronze est de 1m13 ; sa largeur, irrégulière, varie entre 0m071 et 0m067 ; elle n'est

même plus que de 0m062 à celle de ses extrémités qui parait n'avoir jamais dû être visible, mais avoir été recouverte par les parties qu'on lui superposait.

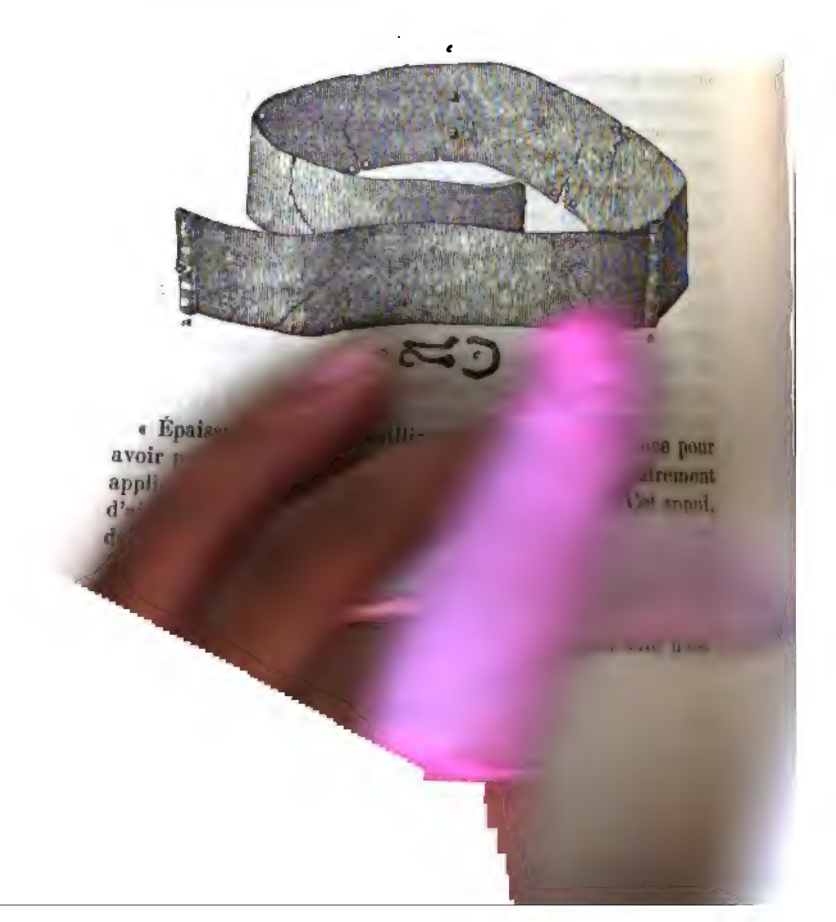
« Deux petits demi-cylindres, assez épais pour être rigides, s'y appliquaient par des rivets en fer, au point où les montre le croquis. On ne se rend pas bien compte de leur office. Si celui qui est placé en *a*, à l'extrémité la plus large de la ceinture, permet de croire qu'il a servi à la fermeture, et que le bouton saillant, en fer, dont des restes très appréciables existent à la partie médiane, pouvait pénétrer dans quelque boucle, on ne voit plus comment le demi-cylindre *b*, évidemment destiné à lui faire pendant, pouvait y correspondre et contribuer à maintenir la ceinture fermée. L'espace existant entre ces deux demi-cylindres ne dépasse pas 0m34 et ne saurait, par conséquent, représenter le tour du corps. Peut-être, contrairement à l'usage qui place par devant le fermoir des ceintures, avait-on disposé les deux demi-cylindres de celle-ci de façon à les faire se présenter symétriquement de chaque côté, et avait-on profité du tenon *c* en fer, auquel le poignard était probablement suspendu au flanc droit, pour y adapter un crochet susceptible de fixer la ceinture à la taille, en s'accrochant au gros bouton du demi-cylindre.

« Il est incontestable que ce tenon *c* a fait corps avec la ceinture : ses deux extrémités, fortement rivées, y adhèrent encore en *c'*. Un maillon de chaîne, ou quelque autre pièce mobile, a pu, par exemple, y rattacher le crochet en fer que le croquis représente sous deux aspects, à côté du tenon. On l'a trouvé, comme lui, en contact avec la ceinture. Néanmoins, il restera toujours quelque incertitude à cet égard, parce qu'un tel mode de fermeture parait en soi peu naturel et qu'il eût été d'ailleurs singulièrement modeste et sommaire pour un objet décoratif visant surtout à l'effet.

« En tout cas, ce qui n'est pas douteux, c'est que la bande de bronze explique certaines ceintures larges et massives figurées sur des statuettes ou des bas-reliefs portant plus particulièrement l'empreinte des idées et des coutumes gauloises. Leur ampleur, d'apparence excessive, faisait reprocher

bulaire leur évolution à peine commencée. L'épée dont il s'agit ici mesure en longueur totale 0m49. 3° Une dague ou grand poignard en fer, long de 0m37, commençant par une longue soie mince et subquadrangulaire qui s'engageait dans un manche de corne ou de bois dur, et finissant par une pointe aiguë renforcée d'une arête médiane, dont la saillie ne se dessine guère qu'à partir du point où l'extrémité de la barre commence à se rétrécir.

« Ce poignard paraît avoir été suspendu à une large ceinture dont la face externe était garnie, sur toute sa longueur, par une bande continue de bronze lisse, sur laquelle le fourbissage devait produire un grand effet décoratif. Cette bande, extraite du tumulus de la forêt de Champberceau, est la pièce capitale de la collection Fourot. Le croquis ci-joint en donne une image fidèle.



même plus que de 0m062 à celle de ses [illegible]
n'avoir jamais dû être visible, mais avoir [illegible]
les parties qu'on lui superposait.

« Deux petits demi-cylindres, assez [illegible]
s'y appliquaient par des rivets en fer, au [illegible]
le croquis. On ne se rend pas bien comme [illegible]
celui qui est placé en *a*, à l'extrémité [illegible]
ceinture, permet de croire qu'il a serv[illegible]
que le bouton saillant, en fer, dont des [illegible]
existent à la partie médiane, pour[illegible]
boucle, on ne voit plus comment [illegible]
demment destiné à lui faire pend[illegible]
et contribuer à maintenir la ceinture [illegible]
tant entre ces deux demi-cylindres [illegible]
ne saurait, par conséquent, repr[illegible]
Peut-être, contrairement à l'[illegible]
fermoir des ceintures, avait-on [illegible]
cylindres de celle-ci de façon à [illegible]
triquement de chaque côté, et [illegible]
fer, auquel le poignard était [illegible]
droit, pour y adapter un [illegible]
ceinture à la taille, en s'accro[illegible]
cylindre.

« Il est incontestable qu[illegible]
ture : ses deux extrémit[illegible]
encore en *c'*. Un maillon [illegible]
mobile, a pu, par exemp[illegible]
le croquis représent[illegible]
On l'a trouvé, comm[illegible]
Néanmoins, il res[illegible]
[illegible]gard, parce qu'un [illegible]
[illegible]aturel et qu'il [illegible]
sommaire pour [illegible]

au sculpteur un manque absolu du sentiment des proportions. Il semble cependant n'avoir fait, dans la plupart des cas, que reproduire fidèlement une particularité du costume indigène, et nous devrons ne plus taxer d'exagération le bourrelet figurant la ceinture dans certaines statuettes de Dis-Pater, ou dans ces stèles des Musées d'Autun, d'Épinal et de Nancy, où le catalogue du Musée des antiquités nationales voit des Gaulois en costume de chasse ou de voyage.

« Les tumulus dont M. l'abbé Fourot a recueilli les dépouilles ont été érigés dans des temps voisins de la conquête. Toutes les antiquités qu'ils ont livrées se rattachent étroitement, par leurs caractères essentiels, à celles que les cimetières de la Marne ont fournies en si grande abondance. »

M. Molinier lit un extrait d'un mémoire de M. Cloquet sur une peinture murale de l'église de Courtrai (Belgique).

M. l'abbé Thédenat fait circuler deux masques en plâtre tirés dans des moules provenant de sépultures romaines :

« Le premier de ces moules a été trouvé à Lyon, en 1874, dans le quartier Trion, pendant les travaux exécutés pour l'établissement du chemin de fer funiculaire de Lyon à Saint-Just. Il avait été déposé dans une tombe, qu'on rencontra à une profondeur de cinq mètres, près du mur sud de la station de Saint-Just. Un cippe, renversé sur le cercueil en pierre qu'il avait autrefois surmonté, portait l'inscription suivante[1] :

D M
ET MEMORIAE
CL · VICTORIAE
QVAE · VIXIT · ANN · X (NN liés)
MENS · I · DIES · XI
CLAVDIA · SEVERI

1. Locard, *Note sur une tombe romaine trouvée à Lyon;* dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, t. XXII, p. 31 et pl. II ; Allmer, *Revue épigraphique du midi de la France*, t. I, p. 298, n° 328. L. 3, le premier I de Victoria, et, l. 7, le A de mater sont accentués.

NA · MATER · FILIAE
DVLCISSIMAE
ET · SIBI · VIVA FECIT (IT liés)
SVB · ASCIA · DEDI
CAVIT

« *Aux dieux Mânes et à la mémoire de Claudia Victoria; elle vécut dix ans un mois onze jours. Claudia Severina, sa mère, a, de son vivant, fait ce tombeau pour sa fille très douce et pour elle-même et l'a dédié sous l'ascia.*

« La tombe devait donc, d'après l'inscription, renfermer les restes de Claudia Victoria et, sans doute aussi, ceux de Claudia Severina, qui s'était réservé une place à côté de sa fille : *Mater filiae dulcissimae et sibi viva fecit.* Mais, quoique ses dimensions eussent été ménagées de façon à lui permettre de contenir deux corps superposés, elle ne renfermait que les restes de l'enfant; la mère avait été infidèle au rendez-vous qu'elle-même avait fixé.

« M. Locard, membre de l'Académie de Lyon, a donné une description très détaillée de cette découverte[1].

« Le malencontreux coup de pioche d'un ouvrier brisa le moule par le milieu, emportant le nez et une partie du front.

« Les deux fractions de ce moule furent soigneusement rapprochées par M. Dissart, conservateur des collections archéologiques de la ville de Lyon. On y prit une empreinte en gélatine, à l'aide de laquelle on fit un moule semblable à l'original; il fut possible alors, sans compromettre le précieux monument, de tirer des empreintes en plâtre. Ainsi fut obtenu le portrait de Claudia Victoria, d'après un moulage exécuté sur le vif, il y a environ dix-sept cents ans. Je dois à l'obligeance de M. Dissart l'exemplaire que je soumets à la Compagnie.

« Claudia Victoria dut mourir rapidement; ses traits, en effet, ne semblent pas émaciés par une longue maladie. La figure n'était pas sans grâce; mais il est difficile d'en juger pleinement; le moulage ne fut sans doute pas exécuté aussi-

1. *Op. laud.*; cf. Allmer, *loc. cit.*

tôt que Victoria eut rendu le dernier soupir. Déjà l'œuvre de destruction est commencée ; les traits sont affaissés et tirés, les yeux enfoncés dans leurs orbites, les lèvres serrées et la bouche trop large ; la mort a empreint ce visage de dix ans d'une gravité qui ne lui laisse rien d'enfantin ; si l'épitaphe, l'examen du squelette et les dimensions du moule ne laissaient place à aucun doute, on serait tenté de voir dans ce masque celui d'une femme plus âgée[1].

« Ce moule est en plâtre ; il est la preuve matérielle de deux faits bien évidents, quoique souvent contestés : que les anciens savaient travailler le plâtre et qu'ils moulaient sur le vif[2]. »

M. l'abbé Thédenat démontre ensuite que le moule du cimetière de Trion avait dû servir à obtenir un masque en cire : « Les images des ancêtres, chez les Romains, étaient en cire et aussi coulées dans des moules pris sur le vif ; une épigramme de Martial nous apprend que Q. Ovidius conservait l'image en cire de son ami défunt Coesonius Maximus[3] ; une gracieuse épigramme d'Agathios fait mention du portrait en cire d'un enfant mort à l'âge de quinze ans et vingt-quatre jours.

Εὐστάθιε, γλυκερὸν μὲν ἔχεις τύπον · ἀλλά σε κηρὸν
 δέρκομαι, οὐδ' ἔτι σοι κεῖνο τὸ λαρὸν ἔπος
ἵζεται ἐν στομάτεσσι · τεὴ δ' εὐάνθεμος ἥβη,
 αἰαῖ, μαψιδίη νῦν χθονός ἐστι κόνις.
Πέμπτου καὶ δεκάτου γὰρ ἐπιψαύσας ἐνιαυτοῦ
 τετράκις ἓξ μούνους ἔδρακες ἠελίους ·
Οὐδὲ τεοῦ πάππου θρόνος ἤρκεσεν, οὐ γενετῆρος
 ὄλβος. Πᾶς δὲ τεὴν εἰκόνα δερκόμενος
τὴν ἄδικον Μοῖραν καταμέμφεται, οὕνεκα τοίην,
 ἃ μέγα νηλειής, ἔσβεσεν ἀγλαΐην[4].

« *Eustathe*, *ton visage est gracieux*, *mais*, *quand je te*

1. Cf. l'héliogravure qui accompagne le mémoire de M. Locard, pl. I, le dessin de M. Allmer, *Op. cit.*, p. 300, et le dessin que j'ai publié dans le *Bulletin monumental*, 6ᵉ série, t. II, 2ᵉ livr.

2. Cf. Locard et Allmer, *loc. cit.*

3. L. VIII, 44.

4. *Anthologia palatina*, éd. Didot, c. VII, n° 602.

regarde, c'est de la cire que je vois, et cette parole qui nous était si douce ne réside plus sur tes lèvres. Ta jeunesse en fleur, hélas! n'est plus qu'une vaine poussière. Au delà de ta quinzième année, tu n'as vu que vingt-quatre soleils. Le sceptre de ton aïeul n'a pu te protéger, ni la fortune paternelle. Qui donc, en voyant ton image, n'accuserait le destin d'injustice, pour avoir, le cruel! anéanti tant de beauté?

« On a trouvé à Cumes une chambre sépulcrale en maçonnerie, dans laquelle gisaient quatre squelettes sans tête; deux d'entre eux avaient reçu, à la place de la tête absente, une tête en cire avec des yeux en verre; une de ces têtes se décomposa aussitôt mise en contact avec l'air; l'autre est conservée au Musée de Naples[1].

« Plusieurs textes d'auteurs font mention de cérémonies funéraires où le cadavre absent était remplacé par son image en cire[2].

« Claudia Severina ne voulut pas briser et jeter avec les débris vulgaires ce plâtre qui avait touché le visage de sa fille et conservait ses traits; elle ne voulut pas non plus qu'il pût tomber un jour entre des mains indifférentes. Après avoir fait tirer l'image qu'elle désirait conserver, elle déposa précieusement le moule dans la tombe. »

Le second masque, que fait circuler M. l'abbé Thédenat, lui a été donné par Léon Renier. « Le moule d'où on l'a tiré a été trouvé dans le cimetière de la rue Nicole, à Paris, en 1878, dans les fouilles exécutées par M. Landau. Les Parisiens n'ont pas oublié cette découverte curieuse, qui fit sensation[3].

1. Cf. Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 309 et 311.

2. Cf. Otto Benndorf, *Antike Gesichtshelme und Sepulcralmasken*, p. 75. Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer*, p. 343, sv.

3. Presque tous les journaux quotidiens de l'époque ont parlé des fouilles de la rue Nicole. — Le premier mémoire archéologique sérieux qui leur a été consacré est celui de M. Robert de Lasteyrie, intitulé : *Sur un cimetière romain découvert à Paris, rue Nicole*, publié dans la *Revue archéologique*, juin 1878. — — La même année, M. Landau publiait la relation de ses fouilles : *Un coin de Paris, le cimetière gallo-romain de la rue Nicole*. Paris, Didier, 1878, in-8°. — M. Robert Mowat a donné, dans ses *Inscriptions antiques de Paris* (Paris, 1883, in-8°, n°s 43-50 et LXIX-LXX), les textes des inscriptions trouvées dans le cimetière de la rue Nicole.

« Au moment où, au IIe ou au IIIe siècle de notre ère, on avait fermé la tombe du petit Parisien, il s'était passé un fait anormal : quand la lourde dalle, formant le couvercle, retomba sur le sarcophage, le mortier destiné à la sceller rejaillit en partie sur le visage de l'enfant et moula fidèlement ses traits[1].

« Le 15 avril 1878, les ouvriers de M. Landau ouvrirent la tombe : on retrouva en place ce moule, œuvre du hasard ; il n'a pas la finesse qu'aurait eue un moule en plâtre, pris par une main exercée ; le grain grossier du mortier projeté à l'aventure apparaît par endroits. Ce n'en est pas moins un gracieux visage d'enfant ; la mort y a marqué son empreinte sans cependant le flétrir ; c'est une œuvre pleine d'un sentiment triste et doux.

« Les boues de Pompeï nous ont conservé de la même manière les traits de quelques-uns des Romains qu'elles ont surpris.

« Une sépulture romaine de Tébessa (Algérie) offre une particularité analogue. M. Abel Farges, qui l'a découverte, la décrit ainsi : « Bloc de plâtre, déposé sur un lit de cendres ; à l'intérieur de ce bloc, le squelette complet d'un jeune enfant. Le plâtre, que l'on peut encore voir dans un coin du presbytère de Tébessa, est changé en un véritable moule, où se retrouve la forme de toutes les parties du corps de l'enfant[2]. »

M. l'abbé Thédenat termine en insistant sur le caractère exceptionnel de ces deux découvertes, faites à Lyon et à Paris.

L'une et l'autre avaient été déjà mentionnées par de savants archéologues, mais elles méritaient d'être rapprochées.

1. Cf. Robert de Lasteyrie, *Op. laud.*

2. Abel Farges, *Appendice au sacrarium de Théveste*, dans le *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine*, 3e série, t. II (1883-1884), p. 139, n° 3.

Séance du 15 Juillet.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, 1884 et 1885, livr. 6-7. Berlin, 1885, in-8°.

Journal des savants, juin 1885, in-4°.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, t. XXI-XXII. Lyon, 1885, in-8°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. IV, livr. 2. Trèves, 1885, in-8°.

Linas (Ch. de). *Œuvres de Limoges conservées à l'étranger et documents relatifs à l'émaillerie limousine*. Paris, 1885, in-8°.

Loucacevich. *Origine des langues allemande, anglaise et française* (en russe). Kief, 1873, in-8°.

— *Origine de la langue grecque*, t. I-II (en russe). Kief, 1869-1872, in-8°.

— *Origine de la langue hébraïque* (en russe). Kief, 1882, in-8°.

— *Origine de la langue latine* (en russe). Kief, 1871, in-8°.

Olenine (A. d'). *Essai sur le costume et les armes des gladiateurs* (textes russe et français). Kief, 1883, in-8°.

Correspondance.

M. le préfet de la Seine écrit à la Compagnie pour mettre à sa disposition le t. III de l'*Inventaire des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, relatif aux édifices religieux*.

Travaux.

M. L. Courajod présente, en en faisant ressortir le mérite et l'intérêt, le livre de M. Ch. de Linas : *Œuvres de Limoges conservées à l'étranger*.

M. l'abbé Beurlier présente la photographie d'un taureau en bronze trouvé à Dodone et faisant partie de la collection de M. Troiensky, consul général de Russie à Janina.

Ce taureau, d'un très bon style et couvert d'une excellente patine, est long de 19 centimètres; les pieds sont brisés.

M. Lecoy de la Marche lit une analyse détaillée d'un manuscrit du XIV[e] siècle conservé à la bibliothèque de Naples : *De arte illuminandi.*

M. A. de Barthélemy commence la lecture d'un mémoire de M. le commandant de la Noë sur l'*Oppidum gaulois en général.*

Séance du 22 Juillet.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, 6[e] année, n° 14, 15 juillet 1885.
— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1[er] trim. 1885. Poitiers, in-8°.
— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, juin 1885. Chartres, in-8°.
— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 5[e] livr. Poitiers, 1885, in-8°.
— *de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, juillet 1885, 74[e] livr. Valence, 1885, in-8°.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 8[e] série, t. VI (1883). Nîmes, 1884, in-8°.
— *de l'Académie de Vaucluse*, t. III, livr. 2; t. IV, livr. 1-2. Avignon, 1885, in-8°.
— *de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* Troyes, 1885, in-8°.
Revue africaine, n° 170. Alger, 1885, in-8°.
Duvernoy (C.). *Une tribu préhistorique aux environs de Montbéliard.* In-8°.
Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris; édifices religieux, t. III. Paris, 1884, in-4°.

Correspondance.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. de Beauvillé annonçant la mort de son frère, associé correspondant de la Société. La Société, déjà informée de cette perte, en avait manifesté tous ses regrets; elle en renouvelle aujourd'hui l'expression.

Travaux.

M. Collignon, associé correspondant national à Paris, présente la photographie d'une stèle sculptée découverte le 25 août 1884, au cours des travaux exécutés sur le territoire de Saint-Amand (Meuse), pour l'élargissement de la voie ferrée entre Nançois et Neufchâteau. C'est au lieu dit « le Breuil » que la stèle a été trouvée, à une profondeur de 0m95 environ au-dessous du niveau du sol.

Ce monument a déjà été décrit par M. Maxe-Werly dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* (1885, n° 1. *Note sur diverses antiquités récemment découvertes à Naix*, Meuse). Il représente une femme, sans doute une divinité, assise sur un siège à haut dossier, en forme de stalle; elle est vêtue d'une longue robe, d'une tunique plus courte et d'un voile, dont l'agencement semble compliqué; elle tient sur ses genoux, dans un pli de son voile, des fruits de différentes grosseurs; à ses pieds est un petit chien portant un grelot attaché au cou. La hauteur totale de cette figure est de 1m38. De chaque côté du siège se tient debout une figure féminine. Celle de droite porte de la main gauche un objet qui semble être un trousseau de clefs, et, de la droite, un récipient, qui a la forme d'une œnochoé à long col, à panse renflée et à large goulot; on observe la même forme sur des stèles funéraires gallo-romaines, par exemple sur des monuments du Musée lapidaire de Bordeaux. La figure de gauche porte un vase identique.

La stèle, qui est sculptée dans un bloc d'oolithe calcaire, mesure dans sa plus grande hauteur 1m60; la largeur est de 0m96 et l'épaisseur de 0m43.

M. Tourret, associé correspondant national à Perpignan, donne lecture d'un travail qu'il vient de terminer sur les anciens missels du diocèse d'Elne. Ces missels sont au nombre de trois : un manuscrit du XII[e] siècle provenant de l'abbaye d'Arles-sur-Tech ; un manuscrit du XV[e] siècle, exécuté de 1490 à 1492 pour le compte des confréries des peintres et des merciers de la ville de Perpignan ; enfin le premier missel imprimé du diocèse d'Elne, daté de 1511. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédenat fait circuler l'estampage, qu'il doit à l'obligeance de M. Schmitter, d'une coupe de marbre en forme de patène trouvée près de Cherchell (Algérie) et représentant, entre les lettres *alpha* et *omega*, deux personnages de face, se tenant par une main et faisant de l'autre le geste de l'orant. Le dessin est très grossier, mais la représentation curieuse par sa singularité. M. l'abbé Thédenat n'en connaît pas d'autres exemples.

M. Lecoy de la Marche achève la lecture de son étude sur le manuscrit de la Bibliothèque de Naples renfermant le *De arte illuminandi* et donne, d'après ce traité, des explications sur le broiement des couleurs, leur délayement, leur application et sur les ustensiles de l'enlumineur.

M. Prost commence la lecture d'un mémoire sur les *Justices privées*.

Séance du 29 Juillet.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, an. CCXXXII (1884-1885), serie IV, t. I, fasc. 15. Rome, 1885, in-4°.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, juillet 1885. Mulhouse, 1885, in-8°.

— *annuel de la Société Jersiaise*. Jersey, 1885, in-4°.

Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de

la Charente-Inférieure, 3e série, t. VII, livr. 3. Saintes, 1885, in-8°.

Revue de l'art chrétien, XXVIIIe année, nouvelle série, t. III, livr. 3. In-4°.

MOLINIER (E.). *Aiguière en bronze représentant un centaure.* Paris, 1885, in-4°.

MONTAIGLON (A. DE). *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, le 12 mai* 1885. Paris, 1885, in-8°.

— *Essai sur les principes de la peinture. Conférence inédite de Jean Restout, lue en* 1755. Paris, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Eleuthère Brassard, présenté par MM. A. de Barthélemy et Héron de Villefosse, et M. Piet-Latauderie, présenté par MM. A. de Barthélemy et Thédenat, écrivent pour solliciter le titre d'associé correspondant national, le premier à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire), le second à Niort (Deux-Sèvres). Sur la désignation du président, les commissions chargées de présenter un rapport sur ces candidatures seront composées : pour la première, de MM. Gaidoz, A. de Montaiglon et Lecoy de la Marche; pour la seconde, de MM. Héron de Villefosse, Ed. Flouest et E. Molinier.

Travaux.

Au nom de la commission nommée à cet effet, M. Héron de Villefosse lit un rapport favorable à la candidature de M. Espérandieu au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Espérandieu, ayant obtenu le nombre des suffrages exigés par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Béziers (Hérault).

M. Müntz propose une interprétation nouvelle pour un passage du moine Théophile : « Dans sa *Schedula diversarum artium*, le moine Théophile décrit un genre d' « electrum » des plus bizarres. Traitant « de diversis vitri coloribus, » il s'exprime comme suit : « Inveniuntur in antiquis « ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri ;

« videlicet album, nigrum, viride, croceum, saphireum, rubi-
« cundum, purpureum, et non est perspicax, sed densum in
« modum marmoris, et sunt quasi lapilli quadri, ex quibus
« fiunt electra in auro, argento et cupro, de quibus in suo loco
« sufficienter dicemus... » (Livre II, ch. xii; éd. Lescalopier, p. 91, 194, 288; éd. Ilg, p. 113, 235.)

« Il y a quelque temps, en visitant l'abbaye de Saint-Denis, j'ai eu la satisfaction d'y découvrir un spécimen de ce procédé, dont, si je ne m'abuse, on ne connaissait jusqu'ici aucune application. Ce spécimen n'est autre que la fameuse dalle tombale connue sous le nom de tombeau de Frédégonde. Voici, avant d'aller plus loin, la description que donne du monument M. Albert Lenoir, dans son excellente *Statistique monumentale de Paris* : « Ce monument est formé d'une sorte
« de mosaïque composée de matières vitreuses colorées de
« divers tons et réunies par un ciment très dur ; des dessins
« tracés par des filets de cuivre enveloppent des morceaux
« de la même matière vitreuse qui simulent des pierreries.
« Ce travail est analogue aux émaux cloisonnés ; des fils de
« métal tracent un dessin dentelé autour du cadre de cette
« tombe et sur la robe de la reine. Toute cette mosaïque
« délicate est établie dans une pierre dure d'un grain très fin,
« dont certaines parties ont été conservées au niveau du
« reste, tant pour indiquer largement les contours et les plis
« du vêtement que pour laisser une place importante au
« visage, aux mains et aux pieds ; la pierre étant très polie
« en ces divers endroits, il est probable qu'elle a été peinte
« dans l'origine, pour mieux figurer ce que les parties ména-
« gées dans la pierre devaient exprimer[1]. »

« L'examen de la dalle montre : 1° que les contours du corps, les plis des draperies, le visage, les mains et les pieds sont réservés dans une pierre de liais ; 2° que les contours des ornements, et notamment des rosaces garnissant la bordure, sont dessinés à l'aide de cloisons de cuivre ; 3° que, dans ces cloisons, on a incrusté, en les disposant en quelque

1. *Statistique monumentale de Paris*. Paris, 1867, p. 74, 75, pl. V de Saint-Germain-des-Prés. Labarte ne parle pas de la pierre tombale.

sorte au hasard et sans les faire fondre, des cubes d'émail[1] provenant incontestablement de mosaïques antiques, ou du moins de mosaïques datant des premiers siècles de l'Église. Ces cubes sont bien opaques, comme le rapporte Théophile, et non transparents; tout tend à démontrer qu'ils ont été recueillis dans des ruines d'édifices romains ou gallo-romains.

« Il m'a paru utile de rapprocher du texte de Théophile le monument qui en forme le commentaire. »

M. de Montaiglon fait observer qu'il serait difficile de préciser la date de ce tombeau; il pencherait pour le XI[e] siècle, ou pour la fin du X[e], plutôt que pour le XII[e], car le monument ne présente pas les caractères de l'art roman.

M. Flouest présente des photographies reproduisant des antiquités découvertes dans l'arrondissement de Forcalquier. Elles sont l'œuvre de M. Eysseric, de Sisteron, qui met un grand zèle à faire connaître et à conserver tous les vestiges du passé existant dans les Basses-Alpes.

Deux d'entre elles montrent, de face et de dos, une statuette en bronze de Mercure recueillie en un lieu rempli de substructions de l'époque romaine, aux Beynets-de-Saint-Pierre, commune de Pierrerue.

L'attitude du dieu est celle de la marche. Il a pour tout vêtement une chlamyde étroite, à peine agrafée, ou, plutôt, posée sur l'épaule gauche et rejetée aussitôt en arrière, pour revenir sur l'avant-bras et pendre librement au-dessous. La main gauche portée en avant a perdu l'attribut (un caducée sans doute) dont elle avait été chargée. La main droite tient une manière de sac long, rebondi et triangulaire à sa base, dans lequel il serait aussi facile de voir une petite outre qu'une bourse. La tête est coiffée d'un volumineux pétase ailé, d'où s'échappe, en boucles abondantes, une chevelure épaisse. Le corps, dont le modelé est assez correct, est plutôt trapu qu'élancé. L'œuvre, dans son ensemble, n'est pas sans

1. M. de Guilhermy se trompe en ne mentionnant que de très petits morceaux de porphyre, de serpentine et de marbre blanc; ce qui domine, ce sont précisément les cubes d'émail, les « diversa genera vitri in musivo opere, » dont parle Théophile (*Monographie de l'église royale de Saint-Denis;* Paris, 1848, p. 210).

mérite, mais elle reste dans la moyenne de celles qui ont été consacrées en si grand nombre au dieu de qui César a dit, à propos des Gaulois : *Deum maxime Mercurium colunt.*

Les autres photographies reproduisent un monument moins bien conservé, mais d'un intérêt plus considérable. C'est une statue en pierre, à peu près de grandeur naturelle, que le soc d'une charrue a ramenée au jour, il y a un peu plus de vingt ans, dans un champ du *Jas d'Isoard* dépendant de la commune de Vachères. Tout près de là, un petit plateau, d'où l'on a une vue admirable et très étendue, supporte en assez grand nombre des pierres taillées de dimensions considérables et pouvant remonter à l'époque romaine.

La tête de la statue est séparée du tronc, mais s'y rapporte très exactement. Les jambes sont mutilées à la hauteur des cuisses, et les débris n'en ont pas été retrouvés. Ce qui en reste montre qu'elles étaient recouvertes par un vêtement très ajusté.

Le personnage représenté a manifestement suivi la carrière des armes. Il porte un costume militaire, mais ce costume n'a rien de romain et ne peut se rattacher qu'aux traditions gauloises.

La tête, puissante et en harmonie avec un corps athlétique, est imberbe. Les cheveux, longs et abondants, sont partagés sur le sommet du crâne et vivement rejetés derrière les tempes, comme pour s'y grouper en une manière de chignon. Un large et volumineux torques, avec renflement ornemental sur le devant, entoure le cou et descend au-dessous de la gorge. Un paludamentum, qu'ici, peut-être, il serait plus exact d'appeler sagum, est fixé sur l'épaule droite par une fibule très apparente. Il se relève promptement pour dégager le torse et passe par-dessus le bras gauche, qui s'appuie sur un long bouclier plat et de forme ovale dressé le long du corps. Ce bouclier, qui s'élevait de terre jusqu'à la hauteur de la poitrine, a cependant un peu moins de longueur relative que celui de la célèbre statue du Musée Calvet, à Avignon. Il est de même type et porte comme lui, à son centre, un volumineux bossage protecteur et ornemental, identique

dans tous ses détails à celui que M. Revoil a exhumé à Servannes, dans la région d'Arles, d'une sépulture gallo-grecque, dont il a offert toute la dépouille au Musée de Saint-Germain.

Une longue et forte épée est suspendue au flanc droit. Elle est, autant que la sculpture permet d'en juger, de l'espèce de celles que les cimetières de la Marne et l'oppidum de la Tène ont fournies en si grande abondance. Une lanière disposée obliquement la rattache à un ceinturon bouclé sur le devant et garni, comme elle, de plaques métalliques. La poignée est en partie recouverte et cachée par le bras droit, replié et porté en avant pour retenir, dans la main fermée, une lance qui n'existe plus, mais dont il restait des traces positives au moment de la découverte.

Le corps est enveloppé par un vêtement de mailles ondées très minutieusement exprimées. Il a la forme d'une tunique collante commençant au-dessous du cou, couvrant la partie supérieure des bras par des rudiments de manches et s'arrêtant, en bas, au-dessous du ventre. Deux épaulières, également en mailles et solidarisées entre elles par un tenon transversal, se superposent à cette tunique et s'y fixent par des rondelles ayant l'aspect de petits boulons. Le plus considérable occupe le centre d'une languette carrée prolongeant l'épaulière jusqu'au-dessous du sein.

Tout cet ensemble, traduit par le sculpteur avec un souci du détail qui devient pour nous singulièrement démonstratif, correspond trop exactement à ce que les anciens auteurs, et notamment Diodore (V, 30), ont dit de l'armement du guerrier gaulois pour qu'on puisse hésiter à voir dans cette statue l'effigie d'un de ces cavaliers indigènes devenus sous l'empire de fidèles défenseurs de la puissance romaine et composant le corps de cataphractaires qui opérait en Orient.

M. Flouest suppose que le marbre du *Jas d'Isoard* a dû faire partie d'un monument funéraire élevé en l'honneur d'un chef de ce corps, revenu dans son pays d'origine après sa libération. Il se propose de lui consacrer une étude approfondie et signale quelques antiques de qui on peut le rapprocher, avec l'espoir d'apporter un appoint de valeur aux

notions déjà acquises sur les mœurs militaires de nos ancêtres aux temps voisins de la conquête.

M. Prost continue la lecture de son mémoire sur les *Justices privées*.

M. A. de Barthélemy continue la lecture du mémoire de M. de la Noë sur les *oppida*.

M. L. Courajod lit une note sur la statue en bronze de Diane, qui surmonte une fontaine dans le jardin de l'Orangerie, à Fontainebleau.

Séance du 2 Septembre.

Présidence de M. Héron de Villefosse, vice-président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, serie IV, t. I, fasc. 16-18. Rome, 1885, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat, nos 15-17. Paris, 1885, in-8°.

— *de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg*, t. XXX, feuilles 1-10. Saint-Pétersbourg, 1885, in-4°.

— *des bibliothèques et des archives*, an. 1885, n° 4. Paris, 1885, in-8°.

— *de la Diana*, t. III, n° 3. Montbrison, 1885, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1885, n° 2. Amiens, 1885, in-8°.

— *de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, n° 171. Chartres, 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XII, 4e livr. Périgueux, 1885, in-8°.

— *de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. XXXIX. Auxerre, 1885, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, nos 4-6. Niort, 1885, in-8°.

Catalogue général des manuscrits des départements, t. VII. Toulouse-Nîmes, Paris, 1885, in-4°.

Johns Hopkins university studies in historical and political science, 3e série, t. VIII. Baltimore, 1885, in-8°.

Journal des savants, juillet-août, 1885. Paris, 1885, in-4°.

List of the Society of antiquaries of London, juin 1885. In-8°.

Mediolano et Aquis-Segete de la table dite de Peutinger. Montbrison, 1885, in-8°.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. X. Dijon, 1885, in-8°.

— *et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIII. Chambéry, 1885, in-8°.

— *de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, années 1883-1884. Châlons-sur-Marne, 1885, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires du centre*, t. XIII, fasc. 1. Bourges, 1885, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. VIII, 3e série. Paris-Amiens, 1885, in-8°.

— *de la Société éduenne*, nouvelle série, t. XIII. Autun, 1884, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de Langres*, t. III. Langres, 1885, in-4°.

— *de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc*, 2e série, t. IV. Bar-le-Duc, 1885, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society, t. XXII, part. 1-3. Philadelphie, 1885, in-8°.

Publication de la Société de Verdun, archéologie de la Meuse, t. III, partie nord du département. Verdun, 1885, in-4°.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 3e série, t. II. Constantine, 1885, in-8°.

Répertoire des travaux historiques, t. III, n° 3. Paris, 1884, in-8°.

Revue africaine, n° 174. Alger, 1885, in-8°.

Smithsonian contributions to knowledge, t. XXIV-XXV. Washington, 1885, in-4°.

Viestnik hrvatskoga archeologickoga Druztva, t. VII, fasc. 3. Agram, 1885, in-8°.

Abel (Ch.). *Études archéologiques sur la cathédrale Saint-Étienne de Metz.* Metz, 1885, in-8°.

Bursian (Conrad). *Jahresbericht über die Forschritte der classischen Alterthumwissenschaft*, 12e année, 1884. Berlin, 1885, in-8°.

Cloquet (L.). *Notes sur quelques anciens usages liturgiques des églises de Tournai.* Tournai, 1885, in-8°.

Delisle (Léopold). *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Fonds de Cluny.* Paris, 1885, in-8°.

Espérandieu. *Archéologie tunisienne. Épigraphie des environs du Kef.* Paris, 1885, in-8°.

Hettner et Lamprecht. *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, 4e année, fasc. 3. Trèves, 1885, in-8°.

Kerviler (René de). *Dernières études critiques sur les travaux récents d'ancienne géographie armoricaine.* Saint-Brieuc, 1885, in-8°.

Loucacevich (Platon). *De la grande année solaire et de l'année conventionnelle* (en russe). Kief, 1882, in-8°.

— *Exposé des principales lois de l'astronomie à l'œil nu et microscopique* (en russe), 2e partie, fascicules 1 et 2. Kief, 1884, in-8°.

— *Formation des noms assyriens* (en russe). Kief, 1884, in-8°.

— *Origine des mots de la langue grecque* (en russe), t. II. Kief, 1872, in-8°.

Taillebois (E.). *Le temple de Mars Lelhunnus, sur l'Adour, et les inscriptions aturiennes.* Dax, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Espérandieu écrit pour remercier la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants.

M. le président donne lecture d'une lettre adressée par la Société des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure, au sujet de la démolition projetée des remparts de Brouage. La Compagnie estime qu'il y a lieu de s'associer à cette réclamation et qu'il serait à souhaiter que l'État pût conserver cet intéressant spécimen d'architecture militaire.

Travaux.

M. le président annonce la mort de M. Egger, qui faisait partie de la Société depuis vingt-sept ans, et exprime en ces termes les vifs regrets de la Compagnie :

« La nouvelle de cette mort subite et foudroyante a profondément ému tous ceux qui ont connu et aimé M. Egger et, en particulier, les membres de la Société des Antiquaires de France. Nommé membre résidant le 5 mai 1858, M. Egger a été un de nos plus laborieux confrères ; c'est en même temps un de ceux dont les travaux ont fait le plus d'honneur à la Compagnie. Chaque fois qu'il assistait à nos séances, il écoutait avec une attention soutenue les communications même les plus étrangères à ses études de prédilection. Les observations toujours ingénieuses, justes et mesurées qu'il adressait au lecteur avec une bienveillance et un à-propos charmant nous tenaient tous attentifs autour du maître et rendaient précieuse sa présence au milieu de nous ; elles donnaient lieu souvent à de savantes digressions dont personne ne perdra le souvenir. Combien, parmi nous, lui doivent la meilleure part de tel ou tel mémoire ! Quel est celui qui n'a pas eu à le remercier de ses conseils, de sa collaboration aimable et discrète ?

« D'autres rediront ses grands travaux, la part si active qu'il a prise au renouvellement des études grecques, l'heureuse influence qu'il a su exercer pendant toute sa vie sur l'enseignement classique, ses efforts pour faire publier, par le gouvernement français, le *Corpus inscriptionum latinarum*, entreprise que sa patriotique persévérance allait faire aboutir et qu'un changement politique fit avorter. Je me contenterai de rappeler sa part considérable dans les travaux de la Société des Antiquaires depuis vingt-sept ans.

« Il a publié dans nos *Mémoires* :

1. *Observations critiques sur divers monuments relatifs à la métrologie grecque et à la métrologie romaine,* t. XXV, p. 84-116.

2. *Note sur le mot* USSOS, *par lequel les auteurs grecs traduisent le latin* PILUM, t. XXIX, p. 285-288.

3. *Un sénatus-consulte romain contre les industriels qui spéculent sur la démolition des édifices,* t. XXXIII, p. 155-187.

« Dans le *Bulletin,* ses communications sont très nombreuses et très variées. Assidu à toutes les séances, il a été l'un des membres les plus actifs de la Société jusqu'à ce qu'une cruelle infirmité, la perte de la vue, l'ait forcé à changer sa vie et ses habitudes. Et, cependant, il venait encore au milieu de nous, il montait ces longs escaliers du Louvre, appuyé sur le bras d'un ami ou d'un parent, chaque fois qu'il s'agissait de donner une marque de sympathie à quelqu'un ou de présenter avec éloges un livre nouveau, une importante dissertation. Pendant les jours douloureux de l'année terrible, lorsque l'investissement de Paris par les armées allemandes privait la Société de toute communication avec le dehors, il assistait régulièrement à toutes les réunions. Par sa sérénité, sa grandeur d'âme et sa bonté, il relevait le courage de ses confrères ; ses communications entretenaient la vie de la Compagnie. Le 9 novembre 1870, lorsque le canon grondait autour de nous, il lisait une *Note sur les noms grecs qui ont servi à désigner l'encre chez les anciens et au moyen âge,* note qui est un véritable mémoire, et sa dernière communication, faite le 21 décembre 1870, *Sur les pigeons voyageurs dans l'antiquité,* était d'une actualité attristante.

« Voici le relevé des principales communications de M. Egger, insérées dans le *Bulletin :*

1. *De la falsification des cachets dans l'antiquité, au moyen d'empreintes, et de l'usage de reporter l'écriture d'une substance sur une autre,* 1859, p. 105.

2. *Les lettres de change des Grecs,* 1860, p. 93.

3. *Inscription de* 1563, *trouvée à Compiègne sur une plaque de plomb,* 1861, p. 72.

4. *Explication d'un papyrus grec,* 1862, p. 128.

5. *Compte-rendu d'une excursion archéologique dans la forêt de Compiègne,* 1863, p. 57.

6. *Inscription grecque, découverte dans l'avenue de Sphinx qui mène au Serapeum,* 1863, p. 146.

7. *Explication d'inscriptions grecques,* 1863, p. 160.

8. *Rapport sur des communications épigraphiques de M. Allmer*, 1864, p. 44.

9. *Vase de fabrique gallo-romaine de la collection de M. Loisel*, 1865, p. 39.

10. *Empreintes de deux monnaies mérovingiennes*, 1865, p. 62.

11. *Résumé des communications de M. Allmer sur des fouilles exécutées à Vienne (Isère)*, 1865, p. 68.

12. *Loterie organisée à Athènes pour entreprendre des fouilles archéologiques*, 1865, p. 178.

13. *Mosaïque de Trèves*, 1866, p. 80.

14. *Note sur la géologie de l'Attique*, 1869, p. 105.

15. *Explication d'une inscription métrique d'Arles*, 1867, p. 109.

16. *Inscription gréco-byzantine en mosaïque trouvée près d'Hadrumète*, 1868, p. 94.

17. *Fouilles aux arènes de Senlis*, 1869, p. 101.

18. *Note sur les noms grecs qui ont servi à désigner l'encre chez les anciens et au moyen âge*, 1870, p. 151.

19. *Les pigeons voyageurs dans l'antiquité*, 1870, p. 160.

« M. Egger avait été élu président de la Société pendant l'année 1863 ; depuis 1879, il avait pris rang parmi les membres honoraires. Sa mort nous cause à tous une profonde douleur, mais son souvenir ne s'éteindra pas parmi nous. Il nous laisse l'exemple d'une vie tout entière consacrée à la science et à l'amour du devoir ; il nous lègue son honneur scientifique. Les hommages que nous rendons à sa mémoire sont pleins d'augures heureux pour l'avenir. »

M. Molinier entretient la Société des registres des comptes des bâtiments exécutés à Fontainebleau de 1639 à 1642. Ces registres, qui ont appartenu autrefois à la Bibliothèque de Nevers, ont été l'objet d'un échange et se trouvent maintenant à la Bibliothèque du palais de Fontainebleau. Le marquis de Laborde en a déjà publié quelques fragments ; M. Molinier en a fait de nouveaux extraits plus étendus qu'il se propose de publier.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DU 4e TRIMESTRE DE 1885.

Séance du 4 Novembre.

Présidence de M. L. COURAJOD, président.

Ouvrages offerts :

Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. IX, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1er trim. de 1885, in-8°.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1884-1885. Bruxelles, in-12.

— *de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1885, 3e trim., in-8°.

Archives de l'Orient latin, tome II. Paris, 1884, in-4°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, fasc. 19 à 23. Rome, 1885, in-4°.

Bulletin critique, nos 18 à 21, in-8°.

— *de correspondance hellénique*, 9e année, janv.-nov. 1885, in-8°.

— *d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, 5e année, nos 30 à 32, in-8°.

— *de l'Académie d'Hippone*, bulletin 21, n° 1. Bône, 1885, in-4°.

— *de l'Académie royale de Belgique*, t. V-VIII. Bruxelles, 1883-1884, in-8°.

— *de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VIII, n° 124, in-8°.

— *de la Société archéologique de Touraine*, t. VI, 3e et 4e trim. de 1884, in-8°.

— *de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 75e livr., in-8°.

— *de la Société historique de Langres*, t. II, nos 28 à 33, in-8°.

— *de la Société de Borda*, 10ᵉ année, 3ᵉ trim. Dax, 1885, in-8°.

— *de la Société archéologique de Nantes*, t. XXIV, 1ᵉʳ trim., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1885, 2ᵉ trim., in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1885, nᵒ 3, in-8°.

— *de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. V, 6ᵉ livr., in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. III, 1ᵉʳ fasc. Chalon-sur-Saône, 1885, in-4°.

— *de la Société industrielle de Mulhouse*, août-octobre 1885, in-8°.

— *de la Société historique et archéologique de la Corrèze*, t. VII, 2ᵉ livr. Brive, in-8°.

— *historique de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 135ᵉ livr., in-8°.

Bullettino di archeologia cristiana, 4ᵉ série, 3ᵉ année. Rome, 1884-1885, in-8°.

Geschichtsfreund (*Der*), t. XI. Einsilden, 1885, in-8°.

Jahresbericht uber die Fortschritte der classischen Alterthumwissenschaft, t. XXXVIII-XLIV. Berlin, 1885, in-8°.

Johns Hopkins university studies in historical and political science, 3ᵉ série, t. IX-X. Baltimore, 1885, in-8°.

Journal des savants, sept. 1885, in-4°.

Korrespondenzblatt der Westdeutschen zeitschrift für Geschichte und Kunst. Jahrgang IV, nᵒ 10, in-8°.

Liste chronologique des édits et ordonnances des Pays-Bas; règne de Charles-Quint. Bruxelles, 1885, in-8°.

Mémoires de l'Académie Stanislas, 5ᵉ série, t. II. Nancy, 1885, in-8°.

— *de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XX, in-8°.

— *de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire*, t. VI, 1ᵉʳ fasc., in-4°.

Mittheilungen des historischen Vereins für Steiermark, 33ᵉ livr. Graz, 1885, in-8°.

Recueil de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, 3ᵉ série, t. I, 4ᵉ livr. Saintes, in-8°.

— *de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Société de la Diana*, t. VIII, in-8°.
Revue africaine, n° 172, in-8°.
— *celtique*, t. VI, n° 4, in-8°.
— *de l'art chrétien*, t. III, 4° livr., in-4°.
— *savoisienne*, 26° année, janvier-mai 1885, in-8°.
Société archéologique de Bordeaux, t. VIII, 4° fasc., décembre 1881, in-8°.
The american journal of archeology. Baltimore, 1885, in-8°.
Twee-en-vijftigste Verslag der Handelingen van het Friesch Genootschap van geschied-oudheid en Taalkunde te leeuwarden, 1883-1884, in-8°.
BAYE (baron J. DE). *Une sépulture de femme à l'époque gauloise dans la Marne*. Paris, 1885, in-8°.
CARON (l'abbé). *En chemin de fer de Chauny à Coucy-le-Château*. In-8°.
DELISLE (Léopold). *Les collections de Bastard d'Estang à la Bibliothèque nationale*. Nogent-le-Rotrou, 1885, in-8°.
DESCHAMPS DE PAS. *Étude sur les monnaies de Boulogne-sur-Mer*. In-8°.
GILLIODTS VAN SEVEREN. *Coutumes des pays et comté de Flandre; coutume du bourg de Bruges*, t. III. Bruxelles, 1885, in-4°.
GOZZADINI (Giovanni). *Die due stele etrusche*. Rome, 1885, in-4°.
LIZERAY (Henri). *Le druidisme restauré*. Paris, 1885, in-8°.
MOREL-FATIO (A.). *Histoire monétaire de Lausanne; les deniers à la légende Beata Virgo*, 1229-1231. Fribourg, 1885, in-8°.
PENAFIEL (Antonio). *Nombres geograficos de Mexico; catalogo alfabetico de los nombres de Lugar petenecientes al idioma Nahuati*. Mexico, 1885, in-4°.
PERMEZ (Octave). *Jours de solitude*. Paris, 1883, in-8°.
RAYET (O.) et THOMAS (A.). *Milet et le golfe Latmique*, t. II. Paris, 1877, in-4° et Atlas in-folio.
REINACH (Salomon). *Traité d'épigraphie grecque*. Paris, 1885, Leroux, in-8°.
TARDIEU (A.). *Histoire abrégée et populaire de la ville d'Hermont en Auvergne*. Hermont, 1885, in-12.
VALLETTE (René). *Le château de Fontenay-le-Comte en 1556*. Nantes, 1885, in-8°.

Correspondance.

MM. Victor et Max Egger font part de la mort de M. Émile Egger, membre honoraire. Le Président se fait l'interprète des vifs regrets de la Compagnie, qui perd, dans M. Egger, l'un de ses membres les plus éminents.

Le Président annonce ensuite les décès de MM. Masquelez, associé correspondant national à Saint-Cyr (Seine-et-Oise), et Dumoulin, libraire de la Société.

M. Jadart, associé correspondant à Reims, annonce que l'Académie de cette ville se propose de faire placer, dans l'église Saint-Remy, une plaque commémorative en l'honneur de dom Thierry Ruinart.

Travaux.

M. Gaidoz, au nom de la commission nommée pour présenter des conclusions sur la candidature de M. Eleuthère Brassart, lit un rapport favorable; on passe au vote, et M. Brassart, ayant réuni le nombre des suffrages exigés par le règlement, est proclamé associé correspondant national à l'Hôpital-sous-Rochefort (Loire).

Il est donné lecture de deux communications envoyées par M. de Laigue, associé correspondant national à Livourne. Par la première, M. de Laigue signale une inscription de dix-neuf lignes découverte récemment à Cantignano, près de l'aqueduc de Lucques, par M. le professeur Ridolfi. Le texte épigraphique, assez maltraité, a été étudié par M. Mommsen, qui doit en publier une restitution complète. M. de Laigue annonce, en outre, que l'on a exhumé à Lucques ou à Cantignano deux fragments de mosaïques. Dans sa seconde communication, M. de Laigue, revenant sur le vase à figures rouges sur fond noir, dont il a parlé à la Compagnie le 11 juin précédent, pense que le principal des sujets représentés montre Thétis allant remettre à Achille les armes forgées par Vulcain.

M. Héron de Villefosse présente, de la part de M. Salomon Reinach, ancien membre de l'École française d'Athènes, un ouvrage intitulé : *Traité d'épigraphie grecque*. Ce travail considérable est précédé d'une traduction française de l'*Essai sur les inscriptions grecques* de M. Newton. Le chapitre consacré à l'histoire de l'alphabet grec contient un excellent exposé des travaux entrepris sur cette question; on y trouve des tableaux utiles pour étudier les différentes formes des caractères de l'alphabet grec, ainsi que des listes de sigles classées sous deux rubriques : sigles antérieures à l'époque romaine, sigles de l'époque romaine. Dans les chapitres suivants, l'auteur s'est occupé des particularités orthographiques des inscriptions grecques et des mille détails qui se rattachent à ces documents. Il a étudié ensuite séparément chaque genre d'inscriptions, dont il donne une bibliographie spéciale. L'ouvrage se termine par des notions complémentaires relatives à la chronologie épigraphique (les ères, l'année grecque et le mois, les divisions du mois et des jours, les particularités du calendrier attique, les prytanées, etc.), aux noms propres grecs et à l'équivalence des titres grecs et romains. Pour cette dernière question, une liste, intitulée *Lexique politique des inscriptions*, fournit en quelques pages une concordance précieuse des désignations officielles romaines avec les équivalents employés dans les provinces grecques. Tous les épigraphistes se réjouiront d'avoir sous la main cet aide-mémoire. L'ouvrage de M. Reinach, très au courant de toutes les découvertes nouvelles et des progrès de la science, sera d'une utilité incontestable.

M. Gaidoz signale de curieux exemples de *svastikas* qu'il a récemment vus au Musée de Hombourg-ès-Monts. Ce sont des svastikas-fibules en bronze. Ces objets proviennent du camp romain de Salburg, près Hombourg. M. Gaidoz signale en même temps une curieuse amulette en bronze du Musée de Carlsruhe formée d'une croix équilatérale suspendue à un croissant.

M. l'abbé Thédenat lit la notice suivante, envoyée par

M. Berthelé, associé correspondant à Niort, sur l'église de Courcôme (Charente) :

« L'église de Courcôme, près Ruffec, a été décrite par l'abbé Michon dans la *Statistique monumentale de la Charente* comme un monument « d'un immense intérêt, » donnant « une idée exacte du style barbare qui distingue les édifices « des IXe et Xe siècles. »

« Cette opinion, ou plutôt cette erreur, a été acceptée par Marvaud dans son *Répertoire archéologique de la Charente*, et elle vient d'être reproduite dans un intéressant petit volume de vulgarisation, *De Ruffec à Niort*, qui contribuera certainement à la propager.

« Nous avons longuement étudié sur place chacune des assertions de la notice de l'abbé Michon, et nous sommes arrivé à des conclusions absolument différentes de celles qu'il a formulées, du moins en ce qui touche les parties les plus anciennes. Notre avis est qu'il faut *presque totalement* rayer l'église de Courcôme de la liste des édifices antérieurs à l'an 1000. Nous disons *presque totalement*, car nous croyons qu'il a subsisté, au milieu des reconstructions successives, une portion — fort peu considérable, il est vrai — remontant à l'époque latine et susceptible d'être datée à l'aide des textes.

« Une charte, publiée en 1847 par le regretté archiviste de la Vienne, M. Rédet, dans ses *Documents pour l'histoire de l'église Saint-Hilaire de Poitiers*, — mais qui avait déjà été partiellement citée avant lui, — nous apprend que, vers 970, la terre et l'église de Courcôme furent données à l'abbaye de Saint-Hilaire par Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine. — Fort de ce texte, l'abbé Michon a fait de l'église actuelle dont l'aspect général est réellement barbare et primitif, mais roman et non latin, une construction de la seconde moitié du Xe siècle.

« Avant d'examiner les passages principaux de la notice donnée par la *Statistique monumentale de la Charente*, une description sommaire de l'édifice ne sera pas inutile.

« L'église de Courcôme se compose aujourd'hui : 1° d'une nef principale, flanquée d'une nef secondaire, du côté de

l'épître ; 2° d'une abside, précédée d'une travée de chœur ; 3° d'un transept, sur les bras duquel s'ouvrent deux absidioles, et dont le carré est recouvert d'une coupole octogonale sur trompes, que surmonte le clocher. — Le bas-côté est de style flamboyant. La nef, le transept, l'abside et les absidioles, la coupole, le clocher, la façade appartiennent au style roman ; mais, quoique rentrant toutes dans la catégorie des constructions antérieures au XIIIe siècle, ces diverses parties présentent entre elles des différences marquées. Il s'agit de préciser autant que possible la date de chacune d'elles.

« Pour l'abbé Michon, « la nef et la coupole sont antérieures « à l'an mil ; les chapiteaux ont un faire de sculpture qui « rappelle les dessins grossiers des monnaies mérovingiennes « et carlovingiennes. — Les transepts, l'abside et la façade « sont du XIIe siècle...

« La partie du roman primitif appartient à deux temps « séparés, continue l'abbé Michon. La nef n'est pas du même « travail que la coupole. On le voit clairement à l'inspection « des chapiteaux. — Il y a aussi deux époques dans la par- « tie romane du XIIe siècle ; l'abside n'est pas tout à fait du « temps des transepts et de la façade. »

« Ces observations sont d'une intuition très juste, et, si nous n'acceptons pas toutes les dates de l'abbé Michon, nous n'en reconnaissons pas moins qu'il a procédé, en la circonstance, d'une façon analytique qui nous a simplifié la besogne.

« L'attribution de la façade au XIIe, et même au XIIIe siècle avancé, ne nous paraît pas contestable. La sculpture est caractéristique de cette époque. Il est visible, d'autre part, à l'intérieur de l'édifice, que cette façade a été ajoutée après coup en avant de la nef, qui était probablement restée inachevée.

« Nous allons retrouver, à plusieurs reprises, dans le reste du monument, le manque absolu de cohésion que nous constatons entre la façade et la nef.

« L'église de Courcôme a été rebâtie, dans le cours des XIe et XIIe siècles, par portions successives, l'édifice latin de 970

n'étant démoli que peu à peu, selon les ressources que l'on avait pour le remplacer.

« On a dû commencer par plaquer une nef romane contre le transept primitif. Ensuite, sans démolir ce transept, on a élevé une coupole romane, en remplacement du campanile léger de la basilique du xe siècle. Une troisième série de travaux, exécutés à la fin du xie siècle ou à l'extrême commencement du xiie, a donné au chevet, aux bras du transept et aux cloches l'aspect qu'ils ont encore en grande partie aujourd'hui ; mais quelques fragments de dates antérieures semblent avoir été conservés dans les absidioles. Dans le cours du xiie siècle, on paracheva certaines sculptures de l'absidiole, du côté de l'évangile. La façade représente certainement la dernière partie de l'œuvre.

« La nef et le carré du transept, avons-nous dit, sont du xie s. Nous croyons qu'il est beaucoup plus vraisemblable de les placer vers 1030-1050 qu'au début ou à la fin de ce siècle. Nous ne les regardons maintenant cependant pas comme ayant été construits absolument en même temps. L'abbé Michon a fort bien marqué les différences qui caractérisent les deux séries de chapiteaux. Deux groupes d'ouvriers auront été employés à quelques années d'intervalle les uns des autres.

« Nous n'insisterons pas sur les piles qui supportent la voûte en berceau, montée sur doubleaux, recouvrant la nef. L'abbé Michon y a vu un système de contreforts intérieurs tout à fait extraordinaire. En réalité, le plan primitif de l'édifice comportait des bas-côtés. Il suffit de comparer ces piles avec celles que l'on trouve dans les églises de Vouvent (Vendée), de Cellepouen, de Lesterps (Charente), pour être fixé sur leur véritable destination.

« Jusqu'ici nous n'avons rien rencontré qu'il soit permis de faire remonter plus haut que le xie siècle. Il nous reste à faire connaître trois arcades appartenant à la construction du xe siècle. L'abbé Michon en a totalement méconnu et la date et le caractère. Elles se trouvent sur trois des côtés du carré du transept, et, par suite de leur élévation, — moindre que celle des grands arcs, sur lesquels reposent la coupole et

le clocher, moindre également que celle des bras du transept et de la nef, — elles produisent un effet assez peu agréable. Puisse ce vilain aspect ne pas leur être fatal dans la restauration que l'on prépare ! Celle qui se trouvait à l'entrée du sanctuaire a déjà été sacrifiée. Les autres méritent d'être respectées soigneusement.

« D'après l'abbé Michon, c'est pour soutenir le clocher, pour en supporter les glacis protecteurs, que l'on aurait « bâti, latéralement aux quatre arcades qui reposent sur des « colonnes, [ces] quatre autres arcades surbaissées qui font « un effet disgracieux. »

« Ce n'est pas le lieu de discuter par le menu cette interprétation. Pour qui a étudié le monument, elle est absolument insoutenable.

« Si les arcades en question paraissent surbaissées, c'est parce que les impostes des piles qui les supportent se trouvent beaucoup plus bas que les impostes des piles supportant la coupole, c'est parce que ces arcades sont plus larges que celles du XIe s., en contre-bas desquelles elles s'élèvent. Leurs pieds-droits forment un retrait à côté des pieds-droits construits postérieurement. Elles ont été utilisées comme soutiens pour les glacis du clocher ; elles n'ont pas été construites dans ce but. Elles forment à elles seules un tout distinct des autres parties de l'édifice.

« La nef, les bras du transept et l'abside ont été juxtaposés à ces arcades. Il suffit, pour en être convaincu, de regarder l'appareillage et de se rendre compte des retraits insolites qui se présentent aux points de jonction. D'autre part, le carré du transept actuel, avec ses arcades doublées, ses trompes et sa coupole, a été construit entre ces mêmes arcades.

« Le carré du transept du Xe siècle a été conservé, et c'est en dehors et en dedans de lui que l'on a élevé l'église actuelle.

« Placées entre deux constructions du XIe siècle, absolument distinctes, ces arcades et les chanfreins à moulures barbares qui en décorent les impostes se trouvent avoir forcément une date antérieure. Elles présentent d'ailleurs un trait caractéristique : elles ne sont pas doublées, ce qui est

tout naturel, puisqu'elles portaient un campanile en bois et non un clocher.

« Ces trois arcades, et peut-être aussi certaines parties des absidioles, dont l'analyse ne sera possible que pendant les travaux de restauration, voilà, à notre avis, tout ce qui subsiste du xe siècle dans l'église de Courcôme.

« Tout le reste est postérieur. »

M. Courajod présente le moulage d'un buste remarquable de femme, dont l'original est encore inconnu, mais appartient au xve siècle; ce moulage a été retrouvé par lui chez un marchand de Vérone.

Séance du 12 Novembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Diana, juillet-octobre 1885, in-8°.

— *de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trim. de 1885. Poitiers, in-8°.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. VII. Poitiers, 1884, in-8°.

Journal des savants, octobre 1885, in-4°.

Revue savoisienne, juillet et août 1885, in-8°.

Beauvais (Eug.). *La fontaine de Jouvence.* Louvain, 1884, in-8°.

— *Histoire de l'ancien Mexique; les antiquités mexicaines du P. D. Duran.* Paris, 1885, in-8°.

— *L'église des Mexicains comparée à celle des Celtes.* Paris, 1885, in-8°.

Dutilleux (A.) et Depoin (J.). *L'abbaye de Maubuisson.* Pontoise, 1885, in-4°.

Jadart (Henri). *D. Mabillon et la réforme des prisons.* Reims, 1885, in-8°.

Loiseleur (J.). *L'université d'Orléans pendant la période de décadence.* Orléans, 1886, in-8°.

Correspondance.

M. L. Delisle demande à passer dans la classe des membres honoraires; le Président désigne MM. Schlumberger, Nicart et Ch. Robert pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

La Société historique des Marches et de l'Ombrie demande l'échange de ses publications contre celles de la Compagnie.

Travaux.

M. A. de Barthélemy, au nom de la Commission des impressions, propose la publication, dans le volume des *Mémoires*, des mémoires : 1° de M. l'abbé Tourret, sur les anciens missels du diocèse d'Elne; 2° de M. Flouest, sur des objets de l'époque gauloise trouvés sur le territoire de Somme-Tourbe (Marne); 3° de M. Tamizey de Larroque, sur des lettres inédites adressées à Peiresc par Jean Tristan de Saint-Amand. On passe au vote, et les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. É. Molinier fait la communication suivante :

« Il y a quelque temps, notre confrère M. Louis Courajod publiait[1] un médaillon de bronze représentant Catherine de Médicis et appartenant au Musée du Louvre[2]; il établissait, par un ingénieux rapprochement, que ce bronze était la reproduction d'un médaillon en cire conservé au Musée des antiquités silésiennes, à Breslau, ou, tout au moins, provenait d'un original commun. De ce rapprochement, on pouvait conclure que bien souvent les cires colorées du XVI° siècle avaient servi à couler des médaillons de bronze. Je suis heureux de pouvoir apporter aujourd'hui un nouveau document à l'appui de la thèse soutenue par M. Courajod. Parmi les cires que possède le Musée du Louvre, il en est une, un portrait d'homme, d'une exécution remarquable et d'une

1. *Gazette des Beaux-Arts*, 1884, tome I, p. 236 et ss.
2. N° 106 du *Catalogue*.

grande richesse de costume[1], dans laquelle le rédacteur du *Catalogue* a cru reconnaître, un peu à la légère, le portrait de Francesco-Maria II della Rovere, dernier duc d'Urbin († 1631). J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un médaillon de bronze que j'ai trouvé en Italie et qui, comme vous pouvez en juger aisément, est absolument identique au médaillon de cire du Musée du Louvre.



« La seule différence notable que l'on puisse relever entre les deux pièces consiste en un semis de perles que l'on remarque à la partie inférieure de la cire ; mais il est facile

1. N° B 346 du *Catalogue des bois*, etc., par A. Sauzay.

de comprendre que cette différence n'existait pas à l'origine; elle est l'œuvre d'un restaurateur maladroit qui n'a pas su comment remplacer le bas du pourpoint, qui était sans doute brisé. Ce bronze offre aussi cet intérêt qu'il nous permet de mettre un nom certain sur la cire du Louvre; on y lit en effet la légende : PETRVS MACCHIAVEL[I] LVCIENSIS; et, plus loin, on voit un monogramme à peu près illisible : MR (?). C'est donc un portrait de Pietro Macchiavelli, et non de Francesco Maria della Rovere. Malheureusement, si l'on peut ainsi rectifier une erreur, on ne peut dire grand'chose de Pietro Macchiavelli. J'ignore absolument s'il faut reconnaître, dans ce Pietro, un membre de l'illustre famille des Macchiavelli de Florence, qui commanda pendant quelque temps les galères du grand-duc de Toscane et mourut en 1564[1]. »

M. G. Rey a la parole pour lire la note suivante sur Raphanée et Bayas :

« Les diverses relations de la marche des croisés, se dirigeant d'Antioche vers Jérusalem, mentionnent une ville, nommée Caphalia, située entre Scheïsar et Arkas, qui n'a point encore été identifiée.

« Nous savons que le prince de Scheïsar, Abou Selama Mounked, chef de cette grande et illustre famille musulmane si souvent et si intimement mêlée, durant le XIIe siècle, aux affaires de la principauté d'Antioche, fit alors alliance avec le comte de Saint-Gilles, fournit des vivres à ses troupes et lui donna pour guides deux émissaires qui indiquèrent à l'armée franque un gué de l'Oronte (évidemment celui de Hamourîn), voisin de Scheïsar, où les croisés traversèrent le fleuve.

« C'est de là que, en deux étapes, les Francs atteignirent Caphalia, belle ville, dit le chroniqueur, située dans une vallée très abondante en ressources, mais que ses habitants avaient abandonnée à l'approche de l'armée chrétienne. Dans une des variantes de ce texte, se trouve indiquée, pour le nom de cette ville, la forme *Raphalia*[2].

1. Litta, *Famiglie celebri d'Italia*, fasc. Macchiavelli, tav. III.
2. *Hist. occid.*, t. III, notes, p. 215.

« Du gué de l'Oronte sous Scheïzar, la distance, à vol d'oiseau, jusqu'à Raphanieh, est de 42 kilomètres. Or, les ruines de Raphanée se trouvent dans un vallon, formé d'un côté par la colline que couronnent les restes du château de Baarin (Mons Ferrandus) et, de l'autre, par les dernières pentes du rideau de collines qui, vers l'est, règne au pied de la chaîne des monts Ansariés.

« Il me paraît donc que l'on doit voir dans les formes Caphalia et Raphalia des altérations du nom de Raphanea et identifier, sans hésitation, la ville de Caphalia avec Raphanée, qui est la seule ville du bassin de l'Oronte dont le site puisse concorder avec ce texte.

« Tudebode[1] raconte que, trois jours après leur départ de Caphalia, les Francs arrivèrent à une haute et immense montagne, « ... et intraverunt in vallem de Issem » (ou Dessem), dans laquelle il me semble difficile de ne pas reconnaître la vallée supérieure de l'Oronte s'ouvrant au nord du lac de Homs, entre les hautes chaînes du Liban et de l'Anti-Liban.

« Les Francs s'arrêtèrent en ce lieu pendant plusieurs jours, assez incertains sur la route à suivre, et ils y étaient campés le 2 février 1099, jour de la Purification. Ils reçurent là les envoyés et les présents de Djenah-ed-Dauleh, émir de Homs, et de Abou-Ali-Ibn-Ammar, prince de Tripoli. Les Francs, s'étant décidés à prendre la route du littoral, arrivèrent le 14 février à Arkas.

« Je saisis l'occasion de cette note pour rectifier une erreur qui s'est glissée dans mes *Colonies franques de Syrie*, p. 335.

« J'avais été amené, par la similitude de noms, à identifier le *Castrum Puellarum*, pris par Tancrède en 1098, avec les ruines d'un couvent fortifié nommé Kisliz-Kalessi.

« Mais il résulte du passage suivant d'Albert d'Aix, qui m'avait échappé, que ce château était au bord de la mer. « Tankredus qui a Balduino divisus Mamistræ ad maritima « remanserat, cum adauctis sibi viribus de Navali exercitu « quem Baldewinus adduxerat *Castrum Puellarum* quod vul-

1. *Hist. occid.*, t. III, p. 95 (Tudebode).

« gariter appellatur de Baiesses (ou Baiasses, var.) obsedit et « expugnavit[1]. »

« Ce château doit donc être identifié avec Aya ou Bayas, village situé au fond du golfe d'Alexandrette, où se voient les ruines d'un château du moyen âge, en partie reconstruit, au XVIe siècle, par les Turcs. »

Il est donné lecture d'une note de M. l'abbé de Cagny, associé correspondant, signalant la découverte faite au commencement de 1885, à un kilom. d'Amiens, d'une stèle romaine représentant quatre figures féminines drapées, d'un autel orné d'arcatures, sans inscription, de plusieurs cercueils en bois contenant des vases en verre.

M. Demay communique la note suivante, envoyée par M. le vicomte de la Guère, associé correspondant, au sujet d'un sceau équestre en ivoire :

« L'objet que j'ai l'honneur de vous présenter m'a été remis par M. l'abbé Thiercelin, aumônier de l'hospice général de Meaux[2].

« Il tenait ce curieux spécimen de gravure d'une personne de Germigny-l'Évêque (Seine-et-Marne)[3]. L'époque de la possession est restée indéterminée; mais il paraît qu'il s'est transmis de la main à la main, par voie de succession, dans la famille de ce cultivateur.

« C'est un sceau-matrice de forme ronde, taillé dans une forte lame d'ivoire; un appendice, réservé avec soin, forme bélière et permet de le suspendre pour le porter en voyage, ou en facilite l'emploi. Son diamètre est de 0m05 et son épaisseur 0m09.

1. *Hist. occid.*, t. IV, p. 357.

2. Je tiens à remercier de suite ce digne ecclésiastique de son désintéressement et de sa complaisance.

3. Germigny-l'Évêque fut, jusqu'à la Révolution, la maison de campagne des évêques de Meaux. Le séjour de Bossuet et du cardinal de Bissy avait fait de ce lieu de plaisance comme le rendez-vous de tous les savants. Une foule d'objets rares et curieux s'y trouvaient rassemblés.

On connaît les visites et les relations épistolaires que Bossuet entretint longtemps avec les seigneurs de Torcy.

« Si le bronze et le cuivre sont ordinairement employés à la fabrication des matrices, l'ivoire, au contraire, ne se rencontre que fort rarement.



« Je pense que ce sceau est presque contemporain de celui de Foulques, évêque d'Amiens au xie siècle, cité par M. Demay, mais une description détaillée permettra de fixer une date plus certaine. Ce sceau-matrice représente un chevalier, tenant de la main droite son épée levée et de la gauche son bouclier. Il offre une légende circulaire : † *sigillum · Roberti · de Tor...i.*

« L'habillement du personnage nous démontre encore sa qualité, car il porte « l'habillement couvert d'anneaux de fer « non entrelacés, qui pend depuis les épaules jusqu'aux « genoux » et qui n'appartient qu'aux guerriers de haut rang.

« Aussi le coursier sur lequel ce personnage est monté est-il couvert d'ornements multiples. Comme son maître, le cheval regarde la droite du spectateur et est représenté marchant au pas. Cheval et cavalier offrent la plus grande analogie de costumes avec la célèbre tapisserie de Bayeux, mais, tandis que le guerrier, près duquel se trouve l'inscription « Will et Dux, » porte la lance à la main et monte un cheval dont le harnais est fort simple, le seigneur dont nous

étudions le sceau monte un cheval orné de caparaçons et de pendeloques dont la selle est couverte de festons.

« Il est vrai que la tapisserie de Bayeux nous montre le duc Guillaume en costume de guerre, tandis que, sur son sceau, Robert s'est sans doute fait représenter en costume d'apparat.

« En effet, tandis que les selles du duc Guillaume et de ses compagnons offrent des retroussis en avant et en arrière, celle du seigneur Robert est unie, plate et plus semblable aux selles de luxe dont on peut se servir sur un cheval tranquille, sur un vrai coursier de parade.

« Cette selle n'a ni pommeau ni troussequin, ce qui confirme encore dans l'opinion de la haute antiquité de ce sceau et dans l'idée qu'il remonte au xie s., puisque, de 1060 à 1170, on remarque des arçonnières qui vont toujours en se compliquant et en s'augmentant à mesure que les armes défensives deviennent plus pesantes et plus massives. Les quartiers sont coupés carrément et enrichis de broderies quadrillées ou de festons en losange, suivant la coutume de cette époque [1].

« Les étriers sont arrondis. Quant à la housse, le cheval n'en porte pas, comme bien l'on pense, puisque l'usage des housses ne date que de 1225. Au poitrail se trouvent appendus à des lanières de cuir des ornements ronds, semblables aux phalères gauloises ou gallo-romaines.

« La tête du cheval est garnie d'une bride dont les guides sont absentes, ou du moins ont été oubliées par le burin de l'artiste.

« Comme je l'ai déjà dit, le cavalier revêt le même costume que celui donné par la reine Mathilde aux plus grands seigneurs de la cour de Guillaume le Conquérant.

« Sa tunique, faite de peau ou d'étoffe de plusieurs doubles, est renforcée de plaques de métal ou d'anneaux cousus sur elle très près les uns des autres. C'est une broigne sans ceinture.

« Puisque la broigne a été abandonnée comme insuffisante

1. V. Eudon, duc de Bretagne, 1155.

vers le milieu du XIIe siècle et puisque ce sceau si bien conservé nous fait parfaitement reconnaître la broigne, cette matrice doit remonter à la première moitié du XIIe ou au XIe s.

« En outre, le bliaud est caché et ne commence à dépasser la première tunique qu'au début du XIe s. Notre sceau appartiendrait donc au XIe s. Comme les chevaliers du XIe s., Robert est coiffé du casque conique si caractéristique et si souvent représenté dans la tapisserie de Bayeux, casque étroit, conique, à pointe aiguë, garni par derrière d'un couvre-nuque mobile et ne paraissant pas muni par devant d'un appendice de métal destiné à protéger la figure et le *nasal,* comme on l'a porté un peu plus tard. Comme tout chevalier, Robert a des éperons très longs et le burin de l'artiste les a spécialement accentués sur l'ivoire, de même que l'aiguille de la princesse n'a pas manqué sur la toile de les dessiner avec un soin tout particulier.

« L'éperon est armé d'un petit fer en pyramide ou de forme conique, souvenir de l'éperon romain tel qu'on l'a porté sous Guillaume le Conquérant et jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, tel enfin que nous le rencontrons sur les sceaux de Raoul de Fougères et de Guillaume de Nevers.

« De même encore que les guerriers de Guillaume le Conquérant, Robert porte une épée à double tranchant, à quillons droits et tranchants presque parallèles, recoupés du bout pour former la pointe. Au lieu de la gorge d'évidement, une arête médiane, formée par la rencontre de deux tranchants, règne sur toute la longueur de la lame.

« C'est une épée dite romaine, comme celle des types de Guy de Laval (1095) et d'André de Rameru (1196).

« De la main gauche, Robert tient le bouclier de la chevalerie, l'*écu* de forme allongée, arrondi en haut et pointu par le bas, qui couvre un homme debout de la tête jusqu'aux pieds.

« Robert ne le porte pas suspendu au cou par la *guiche* ou courroie de soutien, mais le tient de la main gauche par les énarmes ou poignées de cuir, dans lesquelles le combattant passait l'avant-bras et la main qui tenait les rênes.

« Tenu ici de la main gauche, le bouclier ne nous fait pas

« Cette inscription, brisée sur la partie droite, n'avait que deux lignes. Les caractères dénoncent une belle époque; les O sont complètement circulaires. On peut donner comme date le Ier siècle ou les premières années du IIe.

« II. Rive droite, non loin de la précédente. — 92 cent. de long sur 55 de haut. — Hauteur des lettres : 8 cent.

SYNEROS OV//////RIA
LICINVS
POTITVS
MARITVMA//////

« Ce texte est évidemment incomplet. Le bloc sur lequel il se trouvait gravé était engagé sous d'autres pierres et j'ai eu beaucoup de peine à lire ces quelques mots.

« III. Rive gauche. — Long. 73 cent., haut. 58. — Lettres, 7 cent.

VA*le*RIO A
VALERIAE CF
TERTIAE SORO////
T CAELIO
RVEONEPOTI
S N

« Les lettres de la dernière ligne ont 11 cent. Il est difficile de saisir leur signification. Tout au plus pourrait-on supposer que nous sommes en présence d'un fragment de tombeau de famille; cette inscription aurait été accompagnée de plusieurs autres à droite et à gauche; et au-dessous les lettres S N appartiendraient à la formule bien connue : [MHN]S N[H H].

« IV. Rive gauche. — Long. 45 cent., haut. 80. — Lettres, 7 et 6 cent.

*i*VLIAE Q
ENTHIDIA
VLP///DECVMA
*i*VLIAE SECvND
in fr P XX//////
IN A////

« Les caractères sont assez beaux et rappellent le IIe siècle. La pierre était très rapprochée d'un autre bloc. Il restait à peine la place de la main entre les deux. C'est dans ces conditions qu'il m'a fallu enlever une épaisse couche de mortier qui couvrait une partie des creux. Je ne suis pas sûr de la lecture quant à la seconde ligne.

« V. Un peu plus loin sur le même côté, le mortier encore adhérent d'un bloc porte l'empreinte d'une autre inscription. On y lit les lettres suivantes renversées CEN, qui sont suivies de quelques autres moins faciles à déchiffrer.

« Ces textes ne sont pas les seuls. Je puis même dire que j'en ai vu d'autres que le temps m'a empêché de relever et aussi l'impossibilité où j'étais de les dégager. J'en signalerai une notamment sur le bord de la promenade, rive gauche, près du pont; elle est de basse époque. Il serait donc bon, s'il en était temps encore, de soumettre ces décombres à un examen minutieux. »

M. Eugène Müntz annonce que, lors d'un récent voyage en Toscane, il a retrouvé, grâce à des documents inédits qui lui ont été communiqués par dom Basanini, le lieu de sépulture du plus habile des peintres verriers du XVIe siècle, Guillaume Marcillat, le maître de Georges Vasari. Notre illustre compatriote, dont l'existence fut partagée entre la France et l'Italie, est enterré sur une des plus hautes cimes des Apennins, dans l' « Eremo, » dépendant de l'antique couvent des Camaldules.

M. Courajod communique à la Société la photographie d'une figurine en bronze, conservée à Dresde dans la collection royale des Antiques. C'est une curieuse réduction de la célèbre statue équestre du Capitole connue sous le nom de Marc Aurèle. La figurine de Dresde, ainsi que le prouve une inscription gravée sur son piédestal, a été exécutée par Filarète sur l'ordre du pape Eugène IV et donnée par son auteur à Pierre de Médicis, en 1465. La comparaison de cette œuvre avec un bas-relief en bronze de la collection d'Ambras, à Vienne, permet d'attribuer avec certitude à Antonio Averulino ce bas-relief qui représente un épisode de la vie d'Ulysse. Le bronze de Filarète est orné d'émaux peints.

Séance du 18 Novembre.

Présidence de M. L. COURAJOD, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, 1885. In-8°.

Revue savoisienne, sept.-oct. 1885. In-8°.

CHARMASSE (A. DE). *La Charité de Monceau-le-Comte*. Autun, 1886, in-8°.

CLOQUET (L.). *Peintures murales de la cathédrale de Tournai*. In-8°.

QUARRÉ-REYBOURBON (L.). *Histoire de la ville de Béthune*. Lille, 1885, in-18.

SCHEDONI (J.). *Pietro Schedoni*, ricordi storici. In-8°.

— *Il beato Giovanni e venerabili Angelo Sigismondi e Aurelio Chigi*. In-8°.

— *Y a-t-il en France des branches de la famille della Rovere?* Pise, 1885, in-8°.

TRAVERS (E.). *Le sceau de Loya et la sigillographie pittoresque*. Paris, 1885, in-8°.

Correspondance.

M. Louis Passy, membre résidant, demande à passer dans la classe des membres honoraires. Le Président désigne MM. Nicard, Guillaume Rey et Flouest pour former la commission chargée de faire un rapport sur cette candidature.

M. Jadart remercie la Compagnie de l'encouragement donné par elle au projet de l'Académie de Reims, relatif à l'inscription de dom Ruinart, ainsi que de la souscription offerte par l'un de ses membres.

M. Brassard remercie la Compagnie de l'avoir admis au nombre des associés correspondants nationaux.

M. le lieutenant Espérandieu signale des actes de vandalisme commis au Kef, en Tunisie. A cette occasion, MM. Héron

de Villefosse, Ch. Robert et Mowat insistent sur l'opportunité de la loi en préparation pour préserver de destruction les monuments antiques d'Algérie et de Tunisie.

MM. Corroyer et Courajod font collectivement la communication suivante :

« Dans l'art comme dans la nature, les individus n'apparaissent pas isolés, mais se présentent à nous par groupes, tous unis les uns aux autres par d'étroites et mystérieuses relations que la science a pour mission de démontrer et d'expliquer. Pour les plantes aussi bien que pour les objets d'art, les caractères communs à tous les individus d'une même famille sont facilement et rapidement saisis d'une manière générale, par des yeux exercés. Mais, malheureusement, cette expérience et cette clairvoyance, résultat de longues observations et fruit d'une prédisposition naturelle, ne sont pas à la portée de toutes les personnes qui s'appliquent à l'archéologie ou à l'histoire de l'art. Certains témoignages immatériels, résultant du style d'une œuvre, très éloquents pour quelques adeptes, demeurent muets pour la masse des amateurs et, d'ailleurs, n'offriront jamais, pour les uns comme pour les autres, qu'un degré insuffisant de précision et d'exactitude. Les classifications scientifiques ne sont universellement et définitivement admises que quand elles s'appuient sur des preuves positives. On sait le succès que, de très bonne heure et depuis longtemps, ont obtenu les collections de céramique. Ce succès, auprès des amateurs, provient incontestablement de la facilité que ceux-ci, en matière de terre cuite, ont eue de former des groupements certains par ateliers et par fabriques, grâce à l'habitude contractée le plus souvent par les potiers de marquer leurs pièces par des signes matériels commodes à contrôler. Quand M. le baron Pichon aura publié le résultat de ses recherches sur l'orfèvrerie française, la science possédera un moyen de classer avec une grande sûreté, à l'aide des poinçons, toutes les pièces dont la chronologie et l'histoire sont encore flottantes. Nous devons donc nous efforcer, dans toutes les branches de l'art, de fournir au collectionneur comme au savant quelques procédés maté-

riels de diagnostic, quelques points de repère capables de diriger les recherches du premier et de confirmer les observations du second. Certains ouvrages de sculpture ne sont pas sortis des ateliers qui les ont produits, sans recevoir, eux aussi, une marque de fabrique, et nous désirons attirer l'attention des érudits sur ces signes visibles et tangibles destinés à établir, un jour, d'utiles et précises classifications.

« Tous ceux qui ont visité avec quelque attention les provinces de Bourgogne et des Flandres connaissent ces nombreux ouvrages de sculpture en bois conservés autrefois dans les églises, demeurés quelquefois en place aujourd'hui, mais, le plus souvent, morcelés et disséminés dans les musées, dans les collections particulières ou dans les boutiques de marchands. Ces objets, qui datent la plupart du temps de la seconde moitié du xv[e] siècle et du commencement du xvi[e], présentent entre eux de nombreux points de ressemblance et ont des airs de famille perceptibles et reconnaissables pour les yeux les moins prévenus. Ils n'offrent quelquefois qu'un degré de finesse assez relatif et, sans vouloir les déprécier, paraissent avoir été le produit d'une fabrication courante, régulière, d'une industrie organisée et pourvue de modèles et de poncis quotidiennement répétés. En tous cas, bons ou médiocres, ces morceaux de sculpture proviennent presque toujours de retables d'églises et portent tous l'empreinte d'un art spécial fortement caractérisé. Ce caractère spécial est tellement évident qu'on ne peut pas hésiter à le reconnaître, même quand on le rencontre sur des ouvrages placés de temps immémorial dans des églises des autres provinces de la France et de la Belgique et aussi de l'étranger. Nouvelle démonstration de l'extension d'une industrie d'art qui travailla nécessairement pour l'exportation et dont le siège principal est à déterminer par des preuves admissibles pour tout le monde.

« De tous les objets sortis de ce milieu industriel, celui qu'on remarque le plus fréquemment est la figure en bois de la Vierge et de l'enfant Jésus, taillée presque toujours sur le même patron. Tête poupine, vêtement à plis longs et cassés, moins amples que dans l'école purement bourguignonne des



LA VIERGE ET L'ENFANT JÉSUS.

Bois sculpté de l'École flamande ou bourguignonne et de l'atelier de Bruxelles.

Fin du xv[e] siècle ou commencement du xvi[e].

(Collection de M. Ed. Corroyer.)



L'ANNONCIATION.

Bois sculpté de l'Ecole flamande ou bourguignonne, marqué au fer de la *main coupée*.
Fin du xve siècle ou commencement du xvie.
(Collection de M. Ed. Corroyer.)



UN ROI MAGE.

Bois sculpté de l'École flamande ou bourguignonne, marqué au fer d'une *main coupée*.
Fin du xve siècle ou commencement du xvie.
(Collection de M. Ed. Corroyer.)



SAINT ANDRÉ (?).

Bois sculpté de l'École flamande ou bourguignonne, marqué au fer d'une *main coupée*.

xve siècle ou commencement du xvie.

(Collection de M. Courajod.)

successeurs de Sluter et rappelant le style du Maître de 1466 et des graveurs flamands de la seconde moitié du xve siècle, robe décolletée suivant la mode portée du temps d'Anne de Bretagne. Enfant Jésus généralement trop petit de proportions et à tête quelquefois grimaçante. Tels sont les traits principaux de ce type. La tête de Marie porte ordinairement les marques d'un sillon tracé au fer rouge et destiné à fixer sur le front une petite couronne de métal. Nous connaissons par centaines des épreuves de ce modèle reproduit avec d'insignifiantes variantes, épreuves quelquefois excellentes, d'autres fois assez grossières suivant la valeur de l'exécutant. Elles foisonnent dans tous les départements formés de l'ancienne province de Bourgogne. Nous en possédons plusieurs exemplaires recouverts de leur peinture originale. Celui que nous présentons à la Société a le mérite de nous renseigner d'une manière indiscutable sur le lieu de sa provenance et sur le siège de sa fabrication. Il porte cette inscription : « BRVESEL. » L'origine évidemment flamande de cette classe d'objets d'art n'avait pas attendu la production de ce monument pour être établie à nos yeux, mais elle sera désormais démontrée sur pièce justificative.

« Une autre figurine de bois peint représentant sainte Barbe, soumise en même temps à l'examen de la Société, offre les mêmes caractères, le même costume, la même disposition que nous venons de signaler dans la coiffure pour recevoir la couronne de métal. La pièce a été trouvée en Italie, à Mantoue. Elle n'est pas sans analogie avec une petite figure de la même sainte, en terre de pipe, publiée déjà par le *Bulletin des Antiquaires* et donnée au Musée du Louvre par M. Henri Havard. Cette provenance, pour un objet aussi portatif, n'est pas de nature à nous étonner. L'église de San-Nazaro à Milan ne possède-t-elle pas un retable de très grande proportion, œuvre très remarquable, dont l'attribution à l'école flamande ou allemande ne paraît pas douteuse? Les Flandres et la Bourgogne, à un moment donné, ont évidemment fabriqué, à l'exemple de Nuremberg et de Cologne, avec une sorte de monopole constitué par la mode, un grand nombre de sculptures en bois que le commerce

répandait aux quatre coins de l'Europe. Il ne s'agit plus que d'en faire le relevé et de les restituer historiquement à leur patrie d'origine.

« Nous sommes convaincus que ce relevé, qui décourage notre patience, révélera, s'il est fait avec soin, quels furent les principaux centres industriels dont les œuvres de sculpture flamande sont sorties avant d'être livrées à l'exportation. Il faudra examiner les signes, marques et monogrammes dont le bois doit porter les traces.

« Nous essaierons de déterminer encore l'existence d'un second atelier. Trois pièces de cette série, d'un caractère flamand ou bourguignon indiscutable, portent une marque identique. La première de ces pièces représente une *Annonciation ;* la seconde, un *Roi Mage agenouillé* devant la crèche du Christ; la troisième, un *saint André* (?) dont la croix a disparu[1]. Toutes trois, elles sont marquées au fer d'une main coupée. M. Bonnaffé possède, croyons-nous, une petite figure chargée du même signe. Nous sommes disposés à voir dans cette marque placée sur des ouvrages d'un même art une indication de provenance et une signature d'atelier.

« La main coupée fait partie des armes parlantes de la ville d'Anvers (en flamand *Antwerpen*). Il ne paraîtra donc pas téméraire de proposer de regarder ces trois objets comme issus de l'atelier ou de la fabrique d'Anvers. Nous savons d'ailleurs, par une obligeante communication de M. Paul Mantz, que les tableaux de la Guilde d'Anvers sont, au revers, marqués d'un signe analogue : une main imprimée au fer rouge. »

M. Ch. Robert lit la notice suivante sur un triens mérovingien inédit portant le nom de la ville de Vienne, écrit avec un G entre les deux voyelles :

« Vienne, l'antique capitale des Allobroges, fut successivement, sous les Romains, d'abord une colonie où l'on frappa monnaie, puis le chef-lieu d'une vaste province. Elle servit de résidence à l'empereur Valentinien II et, un siècle plus

1. Cette figure a été trouvée à Amiens, ville très riche en œuvres flamandes, et dont l'art a souvent été influencé par celui des Flandres.

tard, à l'un des rois burgundes. Enfin, en 533, elle était le siège d'un évêché dont le titulaire prit part au concile réuni à Orléans par les fils de Clovis[1].

« Les Mérovingiens, qui, comme on le sait, renoncèrent à la centralisation monétaire de l'empire et fabriquèrent leurs espèces de tous côtés[2], ne pouvaient manquer de rétablir dans une ville aussi importante l'hôtel des monnaies qu'elle avait eu du temps d'Auguste. On ne possède pas de monnaies royales au nom de Vienne, mais on a retrouvé un grand nombre de tiers de sou, viennois, signés par des monétaires. Suivant les listes publiées par M. Anatole de Barthélemy, ces tiers de sou portent soit l'abréviation VIEN, soit VIENNA, suivies du titre de cité[3], et les monétaires qui les ont signés se nomment, au nominatif ou à l'ablatif : *Arivaldo*, *Arvaldus*, *Audemundus*, *Bappa*, *Blidemundus*, *Gundomaro*, *Juliano*, *Laurenti*, *Leloenus*, *Maguno*, *Sanctus*, *Teudecendo*[4].

« On connaît aussi une monnaie portant VIENNA VICO, Vienne-en-Val (Loiret) ou Vienne-le-Château (Marne)[5]. La forme VIENNA se maintient dans la légende de l'époque carolingienne et du moyen âge.

« Un triens encore inédit donne seul une autre orthographe du nom de Vienne. Un dessin de cette pièce m'a été envoyé de Bruxelles par M. Raymond Serrure :

1. A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 521.

2. Cf., au sujet du nombre prodigieux des lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, mes publications intitulées : *la Num. mérovingienne considérée dans ses rapports avec la géographie* (Congrès archéol., 1846) ; — *Considérations sur la monnaie à l'époque rom.*, 1851, broch. in-8°, 1 planche ; — *Études num. sur une partie du nord-est*, vol. in-4°, 1852, p. 86 et suiv. ; — *Observations générales sur les monnaies mérovingiennes* (Mélanges de num., 1862) ; — *Trésor de Chinon* (Ann. de la Société franç. de num. et d'archéol., 1882, 1 pl.) ; — *Sur la prétendue restauration du pouvoir de Maurice Tibère dans la Province, et sur les monnaies qui en seraient la preuve* (Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres, in-4°, t. XXX, 2e partie, 1883, 2 cartes et 1 planche).

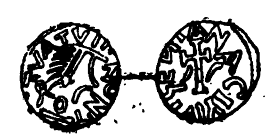
3. *Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, in-8°, 1865, p. 23.

4. *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, broch. in-8°, 1865, n° 700.

5. *Liste des noms d'hommes gravés sur les monnaies de l'époque mérovingienne*, broch. in-8°, 1865, n° 699 du texte et n° 168 des notes.

« VIGENIANA CIVI; dans le champ, une croix longue à extrémités pattées.

« ✠ ITVATVNI NONIT; au centre, une tête barbare de profil, à gauche, ceinte d'un diadème.



« Le nom du monétaire, qui, du moins dans le dessin, ne se lit pas très nettement, paraît nouveau, si on le compare à ceux qui précèdent.

« Je reviens à l'orthographe du nom de la ville. Les auteurs classiques emploient exclusivement la forme *Vienna*[1], Οὐίεννα[2], Βίεννα[3]. L'Itinéraire d'Antonin, qui est du IVe siècle, mentionne *Vienna*. Un document, que l'abbé Duchesne croit sinon rédigé primitivement, du moins ayant pris sa forme définitive à Autun ou à Besançon[4], la *Notice des provinces de la Gaule*, donne *metropolis civitas Viennensium*. Grégoire de Tours[5] écrit *Vienna* et *civitas Vienna*. Seule, la table dite théodosienne, dont la copie connue ne remonte qu'au XIIIe siècle, introduit un *g* entre les deux voyelles et donne *Vigenna*[6].

« A l'époque mérovingienne, et longtemps après, on introduisit fréquemment dans le latin le *g* entre deux voyelles. C'est ainsi qu'au VIe siècle, on rencontre indistinctement Leuvild et Leuvigild, Athanaild ou Athanagild. Le nom de l'historien de Charlemagne s'écrit Einhardus et Eginhardus.

1. Caes., *Bell. Gall.*, VII, 9; Tacit., *Hist.*, I, 65, 66, 77; II, 29, 66; Pomp. Mel., II, 5; Plin., *Hist. nat.*, II, 47, 46; VI, 5, 4; Mart., VII; Sueton., *Vitell.*, 9; Amm. Marcell., XV, 11, 14.

2. Strab., lib. IV, cap. I, 11. — Ptol., lib. II, cap. X, 6, 11.

3. Steph. Byz., s. v.

4. *Bulletin critique*, 1er juillet 1885.

5. *Historia Francorum*, l. II, c. IX, XIII et XXXIII. — *Miracula Beati Juliani*, c. I et II.

6. *Table de Peutinger*, éd. Desjardins.

La rivière de Vienne, qui s'écrivait Vienna en 800[1], s'appelait Vingenna dans Grégoire de Tours[2] et se nommait encore fleuve de Vigenne en 1410[3].

« Il est difficile, comme on le voit, de se servir de l'orthographe du nom de Vienne pour classer les monnaies mérovingiennes qui le portent, puisque Grégoire de Tours écrit déjà Vigenna à une époque où les monétaires commençaient seulement à mettre leur nom sur les espèces, et que le *g* se rencontre dans le nom de la Vienne, rivière, bien longtemps après la cessation du monnayage de la première race. Si l'on remarque que la pièce qui vient d'être décrite est assez ancienne, sinon par son art, du moins par ses types de droit et de revers encore tout byzantins, on peut croire que l'orthographe *Vigeniana civi*[*tas*] (cité viennoise) n'a été employée qu'exceptionnellement, et au début, dans l'hôtel monétaire d'une ville toute romaine, comme Vienne, et que l'orthographe latine a rapidement repris possession des coins pour ne les plus quitter.

« On se demande si le nom de Vienne, porté dans nos départements par diverses localités, est d'origine gauloise ou remonte plus loin. Il est à désirer que nos celtistes et nos philologues nous éclairent sur ce point. »

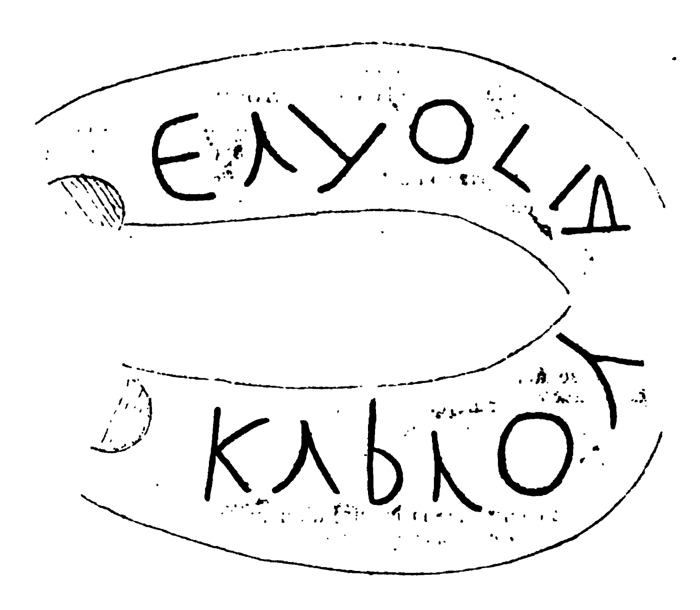
M. Prost commence la lecture d'un mémoire intitulé : *La justice privée et l'immunité.*

M. Mowat présente trois lampes en terre cuite rougeâtre qui lui ont été communiquées par M. Feuardent. Elles paraissent provenir de Syrie et sont ornées d'inscriptions et de symboles chrétiens dans la forme usitée au IVe siècle. Ces ornements sont en relief, ainsi que les lettres :

1° Sur le pourtour de l'une des lampes, on lit, en caractères rétrogrades, l'inscription ЄΥΛΟΓΙΑ ΚΥΡΥΟΥ (*sic*), εὐλογία Κυρίου. Noter l'emploi fautif du deuxième *upsilon* pour un *iota*, ce qui est peut-être un indice de la prononciation aiguë

1. Praecept. carol. N. *pro mon. Cormaricensi*, Bouquet, t. V, p. 764.
2. *Hist. Franc.*, I, 43.
3. Cf. Rédet, *Dict. topographique du département de la Vienne*, p. 437.

de l'*upsilon* à l'époque et dans le pays où la lampe a été fabriquée. Comparer cette légende avec l'inscription rapportée sous le n° 8977 du *Corp. inscr. graec.* : εὐλογία Κυρίου τῶν ἁγίων τόπων. On connaît d'autres objets de piété portant une formule analogue, notamment une fiole en terre cuite con-



servée au Musée du Louvre et publiée par M. Edmond Le Blant dans la *Revue archéologique,* t. XXXV, 1878, p. 302. On y lit, en caractères rétrogrades et de même forme que sur la lampe de la collection Feuardent :

ЄΥΟΛΟΓΙΑ ΛΑΒΟΜЄ(ν) ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ.

Un autre exemplaire de cette eulogie de saint Ménas[1] a été signalé par M. Mowat dans le *Bulletin épigraphique*, t. IV, 1884, p. 46, parmi des antiquités passées en vente publique, à la salle Drouot, le 15 février 1884. Suivant le

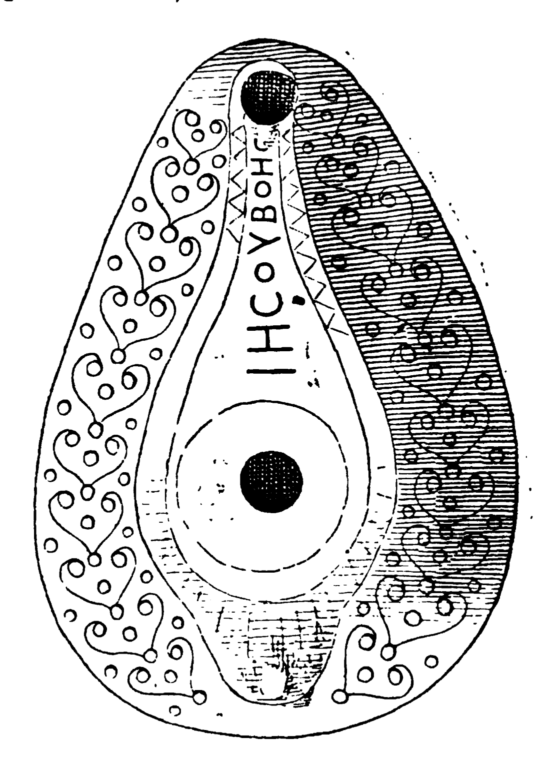
1. Cf. l'exemplaire mentionné dans le *C. I. br.*, n° 8978.

catalogue de vente, elle portait, en caractères rétrogrades, l'inscription transcrite ainsi qu'il suit :

ΤΟΥ ΑΓΙΟΥ ΜΗΝΑ ΕΥΟΛΟΓΙΑ ΑΜΚΟΜΕ (*sic*).

On peut conjecturer que la lampe à eulogie présentement décrite brûlait devant l'autel d'un sanctuaire chrétien et que les fidèles y venaient prendre du bout du doigt l'huile bénite, dont ils se signaient comme d'un préservatif.

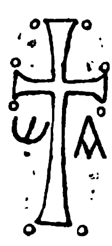
2° La deuxième lampe porte, entre le bec (*myxus*) et l'orifice par lequel on versait l'huile (*oculus*), une inscription rectiligne et inachevée, mais facile à restituer :



ΙΗϹΟΥ ΒΟΗ(θεῖ).

Cette lampe, comme la précédente, brûlait sans doute dans un sanctuaire, ou peut-être dans une maison particulière, devant les saintes Icones, conformément à un usage encore observé dans la chrétienté orientale[1].

3° La troisième lampe est dépourvue d'inscription; par contre, elle est ornée d'une croix longue aux bras de laquelle



sont suspendues les lettres A et ω interverties, c'est-à-dire l'*alpha* sous le bras gauche, l'*oméga* sous le bras droit.

Séance du 25 Novembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat. 16 nov. 1885, in-8°.

Jahresbericht über die Fortschrifte der classischen Alterthumswissenschaft, t. XII, 1884. Nouvelle série, t. IV. Berlin, 1885, in-8°.

1. C'est ce que j'ai remarqué en Crimée, dans la ferme de Kamiesch, utilisée pour les bureaux de notre parc de siège. Dans la pièce principale, au rez-de-chaussée, une lampe en porcelaine, ornée de têtes d'anges ailées, était suspendue entre deux tableaux appliqués au mur, dans un angle, et représentant l'un le Christ, l'autre le saint, patron du propriétaire de la maison. Le 5 juillet 1856, jour de l'évacuation, dont j'étais chargé de surveiller l'exécution finale, j'ai emporté ces objets et je les conserve encore, ainsi qu'une chaise russe, qu'on appelle nécessairement chez moi *le siège de Sébastopol.* [R. M.]

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims, 1er fasc. Reims, 1885, in-8°.

Correspondance.

Le Ministre de l'instruction publique fait part de la création, au Comité des travaux historiques et scientifiques, d'une section de géographie historique et descriptive.

Travaux.

Il est donné lecture de la note suivante, envoyée par M. Danicourt :

« J'ai l'honneur de soumettre à la Société des Antiquaires une tuile faîtière portant l'estampille de la flotte britannique, *classis Britannica* : CL · BR · ; elle a été trouvée à Boulogne-sur-mer.

« On sait que la création de cette flotte remonte, selon toute vraisemblance, au règne de l'empereur Claude, c'est-à-dire à l'époque même de la conquête de la Grande-Bretagne par les légions romaines. Elle est citée deux fois dans Tacite, l'an 70 et l'an 83 (*Histoires*, liv. IV, ch. LXXIX ; *Agricola*, ch. XXV), et, sur les monuments épigraphiques de Boulogne, figurent des triérarques et des soldats de la *classis Britannica*. La première inscription se rapportant à cette flotte a été publiée par Millin (*Monuments inédits*, t. II, p. 141). Dernièrement, M. Ernest Desjardins, dans sa *Géographie historique*, t. I, p. 364, a réuni tous les textes relatifs à la flotte qui stationnait à Boulogne ; il cite une brique conservée au musée de cette ville, et portant les mêmes sigles qu'on lit sur la tuile présentée à la Société. Depuis la publication de son ouvrage, on a trouvé une dizaine d'objets semblables, toujours au même endroit, à l'est de la ville, rue de la Porte-Gayolle, sur la route de Montreuil et les bords de la Liane. Ils ont été recueillis avec soin par M. Lefebvre, de Boulogne. D'autres ont été découverts en Angleterre, à Douvres et à Lymnes, et reproduits dans l'*Ordinamento delle armate romane*, par M. Ferrero (Turin, 1878, p. 172). Enfin les numismatistes se rappellent qu'un médaillon contorniate, à l'effigie de l'em-

pereur Constant et à la légende BONONIA, représente le prince debout sur un navire qui traverse l'Océan. »

M. Mowat fait observer que l'intérêt principal de cette communication réside dans cette circonstance, que la présence, en nombre, de tuiles ou briques de la *classis Britannica*, trouvées sur un terrain déterminé, tend à prouver que la caserne des équipages de la flotte s'élevait sur cet emplacement.

M. Pallu de Lessert indique quelques-unes des observations qu'il a faites dans son récent séjour en Algérie, et il examine les mesures qu'il lui paraît utile de prendre pour enrayer le mouvement de destruction des monuments. C'est surtout des entrepreneurs que vient en ce moment le plus grand mal. Il semble pourtant que ce soit sur eux que l'administration a le plus de moyens d'action. — Il signale aussi l'absence d'instructions précises adressées aux administrateurs civils. Enfin il demande qu'on fasse, en dehors des travaux d'érudition, des publications plus à la portée de tous et capables de développer le goût des études d'histoire locale. Suivant lui, il ne faut pas viser uniquement à faire des savants, il faut aussi intéresser la masse du public éclairé qui ne fait pas profession d'archéologie.

Il signale l'excellente organisation du Musée d'Oran, qui devrait servir de modèle aux autres. Il termine par quelques détails sur les restaurations opérées à Timgad, et qui font aujourd'hui de cette localité un des endroits de l'Algérie les plus intéressants à visiter.

M. Lecoy de la Marche communique quelques spécimens d'enluminure et d'application de l'or en feuilles sur le parchemin, qui lui ont été envoyés, à la suite de ses récentes publications sur l'art de la miniature, par des artistes de province, notamment par M. Van Driesten, de Lille, et M. Beaufils, de Bar-le-Duc. Ces spécimens sont le résultat de la mise en pratique des recettes qu'il a divulguées, en particulier d'après le *De arte illuminandi,* dont l'analyse a été lue dans deux séances de la Société. Ils montrent qu'en

employant l'or en feuilles et en le faisant adhérer au parchemin au moyen d'une composition spéciale, au lieu de l'appliquer avec le pinceau, l'on peut arriver à l'éclat, au fini et au relief des belles miniatures du xve siècle. M. Lecoy de la Marche reviendra sur cette communication lorsqu'il aura reçu de ses correspondants un rapport détaillé qui lui a été promis.

M. A. Prost achève la lecture de son mémoire sur les *Origines des justices privées et de l'immunité;* ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. Courajod compare, à l'aide de photographies et d'un moulage, un buste en marbre du Musée du Louvre, provenant du château de Gaillon, avec une des statues d'apôtre du tombeau de Louis XII à Saint-Denis. Il en conclut que l'auteur du buste de Gaillon pourrait être l'un des membres de la famille italienne des *Juste.*

Séance du 2 Décembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Atti della reale Accademia dei Lincei, 1884-1885, t. I, fasc. 24. Rome, 1885, in-4°.

Comité de conservation des monuments de l'art arabe, 1884 et 1885. Le Caire, 2 vol. in-4°.

Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, t. IV, livr. IV. Trèves, 1885, in-8°.

Maxe-Werly (L.). *Notes sur quelques graffites découverts dans la région du Barrois.* In-8°.

— *Nouvelle étude sur les monnaies dites « à la croix. »* In-8°.

— *Etude sur les bornes anciennes et examen des monuments mégalithiques du Barrois.* In-8°.

— *Étude du tracé de la chaussée romaine entre Ariola et Fines.* Bar-le-Duc, 1885, in-8°.

Prost (Aug.). *La Lorraine et l'Allemagne.* Paris, 1885, in-4°.

Correspondance.

L'archiviste de la Société scientifique et littéraire d'Alais (Gard) demande l'échange des publications de cette Société contre celles de la Compagnie. Cette demande est renvoyée à M. P. Nicard.

M. Alphand informe la Société que son président est déclaré, d'office, membre honoraire du Comité d'organisation des fêtes.

Élections.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour le renouvellement du Bureau et des Commissions pendant l'année 1886.

Sont élus :

Président : M. Ed. Saglio.
1er vice-président : M. Ant. Héron de Villefosse.
2e vice-président : M. Aug. Longnon.
Secrétaire : M. le comte de Lasteyrie.
Secrétaire-adjoint : M. Ed. Corroyer.
Trésorier : M. Ed. Aubert.
Bibliothécaire-archiviste : M. Pol Nicard.

M. A. de Barthélemy est élu membre de la Commission des impressions. M. L. Courajod est élu membre de la Commission des fonds, en remplacement de M. Prost.

Travaux.

M. Schlumberger, au nom de la commission nommée à cet effet, lit un rapport sur la candidature de M. Léopold Delisle au titre de membre honoraire. On procède au vote, et M. L. Delisle, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé membre honoraire de la Société des antiquaires de France. — A la suite de ce vote, le Président déclare vacante la place que M. Delisle occupait parmi les membres résidants.

M. Héron de Villefosse lit un rapport au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candi-

dature de M. Piet-Lataudrie au titre d'associé correspondant national. On procède au vote, et M. Piet-Lataudrie, ayant obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant national à Niort (Deux-Sèvres).

M. Arthur Rhôné, associé correspondant national, en offrant à la Société deux fascicules de la Commission de conservation des monuments du Caire, expose le but que se propose cette Commission et les premiers résultats de ses travaux; elle fait des efforts énergiques pour réprimer le vandalisme, encore plus redoutable en Égypte qu'en Europe, et conclut en insistant sur l'opportunité qu'il y a, de la part des Sociétés savantes de France, à soutenir énergiquement cette œuvre méritoire et courageuse.

M. Héron de Villefosse fait la communication suivante :

« Une inscription romaine, récemment découverte à Marquise (Pas-de-Calais), dont j'ai communiqué le texte à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 18 juillet 1884[1], est ainsi conçue :

SVLEVIS · IVNO (NO liés)
NIBVS · SACR (NIB liés)
L · CAS · NIGRI (NI liés)
N*ianus* · *pro*
SE *et suis p* · *c*

« J'ai rappelé, en la publiant, tous les autres monuments consacrés aux *Suleviae* et trouvés à Bath, à Schweppenburg, à Cologne, à Rome, à Nîmes et à Velleron (Vaucluse). Une inscription, conservée au musée de Lausanne et trouvée, en 1719, au bois de Vaux, près de Vidy, avait échappé à mes recherches. Elle était cependant la plus importante et la plus intéressante à rapprocher du texte découvert à Marquise; elle contient, en effet, mais sous la forme d'une sigle restée jusqu'ici inexpliquée, l'identification des *Suleviae* gauloises

1. *C. R. des séances de l'Acad. des inscr.*, 1884, p. 343-349. Voy. aussi *Bulletin épigraphique de la Gaule*, IV, 1884, p. 141, 198.

avec les *Junones* romaines. L'inscription de Marquise donne la clef de cette sigle.

« Voici le texte de l'inscription de Lausanne[1] :

BANIRA · ET · DONINDA · I
DAEDALVS·ET·TATO·ICARI·FIL
I · SVLEIS SVIS QVI CVRAM
VESTRA AGVNT IDEN (*sic*)
CAPPO ICARI I

« Il est évident que la sigle I de la l. 3 est la lettre initiale du mot *J(unones)* et qu'il faut transcrire :

... *J(unonibus) Sule(vi)is suis qui curam vestra(m) agunt*...

« Les termes mêmes de l'inscription, qui se rapportent au caractère des *Suleviae* en tant que divinités bienfaisantes veillant sur l'humanité, fournissent une nouvelle preuve de leur identification avec les *Junones*, dont le caractère bienfaisant, vis-à-vis de l'humanité, est analogue. »

Séance du 9 Décembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Archivio storico per le Marche et per l'Umbria, t. I, fasc. 1. Foligno, 1884, in-8°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, 1884-85, 4e série, t. I, fasc. 1. Rome, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat. 6e année, n° 23, déc. 1885, in-8°.

Jahresbericht über die Forschrifte der classischen Alterthumswissenschaft, 5e année, t. XLII, 2e livr. Berlin, 1885, in-8°.

1. Th. Mommsen, *Inscr. conf. helv. latinae*, n° 134. — De nouvelles et nombreuses inscriptions mentionnant les *Suleviae* viennent d'être découvertes à Rome; voy. le mémoire de G. Henzen, *Iscrizioni recentemente scoperte degli Equites singulares* (Extr. des *Annali dell' Instit. di corrisp. archeol.*, 1885).

Journal des savants, nov. 1885, in-4°.

Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde. Iéna, 1885, in-8°.

Babelon (Ernest). *Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées monnaies consulaires*, tome I. Paris, 1885, in-8°.

Bertrand (Alexandre). *Rapport fait, au nom de la Commission des antiquités de la France, sur les ouvrages envoyés au concours de* 1885. Paris, Impr. nat., 1885, in-4°.

Delisle (Léopold). *Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle.* Paris, 1885, Impr. nat., in-4°.

Lasteyrie (Robert de). *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France*, t. I, 1re livr. Paris, Impr. nat., 1885, in-4°.

Correspondance.

M. Babelon, présenté par MM. de Barthélemy et Chabouillet, écrit pour poser sa candidature à la place vacante de membre résidant. Le président désigne MM. de Lasteyrie, Ch. Robert et Molinier pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres scientifiques du candidat.

M. L. Delisle écrit pour remercier la Compagnie de lui avoir conféré le titre de membre honoraire.

M. Letaille, présenté par MM. Mowat et l'abbé Thédenat, sollicite le titre d'associé correspondant national à Bellevue (Seine-et-Oise); le président désigne MM. Héron de Villefosse, Flouest et Bapst pour former la commission chargée de présenter un rapport sur les titres du candidat.

Travaux.

M. Pol Nicard signale une intermittence regrettable dans les envois des Sociétés savantes d'Italie et prie le président de faire les réclamations nécessaires.

M. Émile Molinier communique à la Société la photographie d'une plaquette de la Renaissance italienne représentant

Apollon et Marsyas et appartenant au Musée de Berlin. Cette plaquette, imitée d'une cornaline ayant fait partie des collections des Médicis, est fort connue, mais aucun des exemplaires signalés jusqu'ici ne porte l'inscription qui se trouve sur celui de Berlin, inscription qui donne le nom et tous les titres de Néron. Cette plaquette peut donc être considérée comme l'empreinte exacte de la fameuse pierre dite *cachet de Néron*, que Lorenzo Ghiberti monta en orfèvrerie.

Il est donné lecture d'une lettre dans laquelle M. Ch. Givelet, associé correspondant à Reims, donne quelques détails sur une statuette en bronze plein représentant Jupiter tenant un foudre de la main gauche; cette statuette a été découverte en février 1885, sur le territoire de Beru (Marne), par M. Ch. Borteaux, maire de Cernay-les-Reims. Sur le socle de cette statuette est gravée l'inscription :

D·IOV·MAPA·
SOLLI · FIL ·
V · L · M ·

M. Héron de Villefosse présente de son côté, au nom de M. Maxe-Werly, associé correspondant national, une photographie de cette statuette, ainsi qu'une charmante figurine en bronze d'un gladiateur, trouvée à Reims.

M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour, associé correspondant national, fait la communication suivante sur un gobelet en étain du XIVe siècle :

« J'ai l'honneur de présenter à la Société un petit gobelet ou écuelle sans oreilles appartenant à M. Ch. Chanteclerc, de Limoges-Fourches (Seine-et-Marne), et trouvée, il y a quelques années, dans un curage de la petite rivière d'Orge, près d'Athis (Seine-et-Oise).

« Ce petit vase à boire est en étain, ou plutôt en alliage des potiers d'étain, réparé au tour. Sa forme est un cône tronqué. Son plus grand diamètre est de 0m068, son plus petit de 0m053. L'ornementation est en relief, à l'exception d'un petit *graffito* qui se trouve gravé à la pointe sur l'extérieur

du gobelet, et qu'il m'a été impossible de déchiffrer. Les bords sont rabattus et décorés d'un ornement linéaire en chevrons alternés de groupes de trois points.

« Au fond se trouve un relief représentant un lion passant, de forme quelque peu fantaisiste, sous lequel on distingue un petit arbrisseau à trois branches qui me paraît être du houx.

« Autour de ce relief règne un cercle pointillé entre deux traits, et, au-dessus de cet encadrement, on lit la légende suivante, en caractères gothiques et précédée d'une croix :



✠ MIEVS : VAVT : AMIS : ENVOIE : QVEDINIES : ENDO

« Cette dernière lettre, dont la panse se confond, comme on peut le voir sur notre dessin, avec l'extrémité *pattée* de la croix qui sépare le commencement et la fin de la légende, pourrait peut-être se prendre pour un E. Je crois néanmoins, avec plusieurs de nos collègues qui ont bien voulu me don-

ner leur opinion, que l'O est préférable au point de vue purement paléographique.

« Les mots ou groupes de mots sont séparés par deux points superposés, et les caractères me paraissent appartenir au XIVe siècle.

« C'est cette antiquité relative qui m'a engagé à soumettre ce petit ustensile à la Société des antiquaires; en effet, les objets en étain, antérieurs au XVIe siècle et parvenus jusqu'à nous, sauf les *cimarres* destinées à offrir le vin d'honneur, sont fort rares, s'il faut en croire les spécialistes les plus compétents[1] ; je n'en ai pas remarqué dans les collections du Musée de Cluny. Et, cependant, ces objets devaient être très communs dès le XIVe siècle, époque à laquelle l'usage de l'étain se répandit de plus en plus, au détriment ou à côté de celui des métaux plus précieux. Eustache des Champs, décrivant ce qu'un homme aisé doit placer dans sa maison pour l'orner, cite en effet :

« Maint plat d'argent et mainte escuelle
« Sinon d'argent, si com je tain
« Les faut-il de plomb ou d'estain... »

« Comment devons-nous maintenant interpréter la légende dont je viens de donner le texte?

« Le premier membre de phrase est facile à comprendre :

MIEVS VAVT AMIS EN VOIE,

c'est-à-dire : « Mieux vaut amis en voyage, » ou « mieux « vaut avoir ses amis partis ou absents que... »

« C'est avec le second membre de phrase que commencent les difficultés, pour la solution desquelles je demande l'assistance de nos savants confrères.

QVE DINIES EN DO ou peut-être DE,

telles sont les lettres que l'on déchiffre.

« Le QVE relatif appelé par MIEVX se comprend aisément.

« DINIES, malgré le peu de fréquence de cette forme (dont

1. Voir notamment G. Bapst, *Études sur l'étain dans l'antiquité et au moyen âge*. Paris, 1884.

La Curne de Sainte-Palaye cite cependant un exemple), me paraît être pour DENIERS.

« Vient ensuite un mot EN correspondant à l'EN de ENVOIE. Nous avons donc ainsi ce sens : Mieux vaut amis absents ou absence d'amis qu'argent en...

« En quoi ? C'est ce que nous devons rechercher au moyen des deux lettres qui nous restent, DO ou DE, et qui sont évidemment le commencement d'un mot tronqué.

« Si nous lisions en DOITE ou en DETE (les deux formes se trouvent et nous aurions ainsi le choix de notre lettre douteuse), notre proverbe se comprendrait ainsi : « Mieux « vaut avoir ses amis absents ou n'avoir pas d'amis que « d'avoir des dettes. »

« Mais je préférerais, je l'avoue, une autre explication ; il me semble, en effet, que le propre d'un dicton comme celui qui nous occupe est d'être rimé ; tous nos proverbes populaires sont dans ce cas, et l'absence même de la fin de notre dernier mot prouve que le fabricant le considérait comme inutile et laissait à la consonnance même le soin de donner à sa légende un sens clair et précis pour tout le monde. Puisque nous sommes forcés ici de nous contenter d'une hypothèse, je proposerai de chercher à compléter l'expression tronquée ENDO au moyen d'une consonnance qui réponde à ENVOIE.

« Je lirai donc de cette manière :

MIEVX VAVT AMIS EN VOIE
QVE DINIES EN DOIE,

et ce dernier mot, DOIE, signifiant *eau, source* et autres sens analogues, je traduirai : « Mieux vaut avoir ses amis « partis que son argent tombé dans l'eau. »

« Je sais bien que cette explication peut avoir contre elle de paraître bien plate, bien peu spirituelle ; mais ce qu'on est convenu d'appeler la sagesse des nations, mère des locutions populaires, ne brille pas toujours par l'esprit, et il me semble difficile, quelque envie que l'on puisse avoir de trouver quelque chose de mieux dans la légende qui orne notre gobelet, de l'interpréter autrement.

« Je livre, du reste, à la sagacité de mes savants confrères la solution de cette énigme, en m'excusant de les avoir entretenus aussi longtemps d'un sujet si peu intéressant. »

Le même membre présente ensuite à la Compagnie une clochette en bronze, du temps de François Ier, appartenant aussi à M. Ch. Chanteclerc.

« Cette clochette porte d'un côté une grosse fleur de lys en relief, et de l'autre une marque en forme de sceau rond, au milieu de laquelle se trouve une salamandre surmontée de la couronne royale. Autour de cette salamandre, on lit l'inscription : NICOLAS ✠ BVRET. Ce nom de fondeur se retrouve plusieurs fois aux XVIe et XVIIe siècles. M. A. Dennin[1] cite un M. Buret, fondeur orléanais, vers 1590, et un Romain Buret, auteur d'une cloche de la Ferté-en-Bray datée de l'année 1600. On a encore recueilli sur une cloche de Merval (pays de Bray), datée de 1675, le nom de Pierre Buret, et enfin, sur une cloche de Fretils (Eure), datée de 1683, celui de Gabriel Buret.

« Il est vraisemblable que notre Nicolas Buret, qui, d'après la salamandre ornant notre clochette, devait vivre de 1515 à 1547, appartenait à la même famille et qu'il fut un des prédécesseurs de ceux dont nous venons de rappeler les noms.

« La clochette de M. Chanteclerc a été achetée à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne). »

M. R. de Lasteyrie présente la photographie d'une statue qui orne la cathédrale de Reims et dans laquelle M. le chanoine Cerf pense reconnaître les traits de saint Louis ; M. de Lasteyrie hésite entre saint Louis et Philippe le Hardi.

M. Longnon fait observer qu'il ne peut être question de Philippe le Hardi ; en effet, d'après un passage de Dante, ce prince avait le nez gros et camus ; or, sur la photographie, le nez du personnage est long et effilé.

M. le Président donne lecture d'une notice adressée à la Société par M. de Laigue et relative à la mosaïque de l'église

1. *Encyclop. des Arts plastiques.*

S. Frediano à Lucques. L'auteur se plaint que cette œuvre d'art soit laissée en oubli et il en fait une description détaillée à laquelle il joint une photographie. La mosaïque couvre, sur la face extérieure de la grande nef, une surface plane de 50 mètres carrés environ, resserrée en triangle à pointe très obtuse par les rampants du toit, pour une faible partie, et, pour le surplus, rectangulaire sur une hauteur de 6m03 contre une largeur de 8m05. Elle est à fond d'or et se divise en deux bandeaux superposés, séparés par une bordure ornementale. Le bandeau supérieur figure le ciel. Un Christ colossal bénissant à la grecque de la main droite, tenant un livre de la main gauche, y est assis sur un trône, dans une *vesica piscis* que soutiennent latéralement deux anges volant, l'un à droite, l'autre à gauche. La tête du Christ est ceinte d'un nimbe crucifère, dont les trois branches apparentes portent chacune une lettre du mot REX. Le champ de la *vesica* est timbré des deux monogrammes grecs IC et XC. Le bandeau inférieur figure la terre où les douze apôtres, tous barbus sauf le second et le onzième, debout, à peu près alignés, veulent manifester une sorte d'extase par des gestes assez variés, mais fort peu naturels et fort raides. Leurs proportions sont mauvaises. Entre leurs têtes et la bordure, on lit : ALTA VIRI CELI SPECTATUR COR GALILEI, puis ISTE DEI NATUS GALILEI NUBE LEVATUS. La mosaïque, dont les deux bandeaux se complètent l'un par l'autre, a pour sujet une ascension. Les smaltes employés dans le travail n'offrent guère que sept nuances fondamentales, avec quelques gradations, savoir : or, chair, vert-bleu, noir, rouge, brun et violet. Le petit nombre de ces éléments est un indice de l'ancienneté de la mosaïque. « L'ensemble de l'exécution « est conforme aux types bien connus dont Vasari disait qu'ils « étaient encore uniquement inspirés aux prototypes grecs « consacrés et dont il y a tant d'exemples en Toscane, soit en « fresques, soit en peintures, soit en mosaïques. Ce faire « remonte, on le sait, à Cimabue, c'est-à-dire au XIIIe siècle..... « La figure du Christ rappelle sous plus d'un rapport celle « qui décore l'intérieur du dôme de Pise (XIIIe siècle). » Les lettres des inscriptions latines sont, non pas onciales, mais

carrées, forme qui « n'a guère reparu en Italie qu'au XIV[e] s. « Mais les gestes anguleux des apôtres sont, à peu de chose « près, ceux des rois mages du dôme de Monreale (XII[e] siècle). » Et l'auteur de la notice conclut en attribuant, conformément à la « tradition généralement admise, » l'exécution de la mosaïque de S. Frediano au XII[e] siècle, époque « de la réfec« tion de la façade de la basilique. » Il ajoute qu'en 1827 la mosaïque a été restaurée. Si les pièces retrouvées dans les archives de la province de Lucques ne fournissent aucun renseignement sur les parties soumises à la restauration, elles donnent cependant à croire que ces parties ne représentent pas plus d'une surface totale de 8 mètres carrés. Il est évident que la tête de l'ange placé à gauche du spectateur a été complètement refaite et dénaturée en cette circonstance. Mais aucune des autres « têtes n'ayant été retouchée, « du moins dans les éléments essentiels, le caractère et le « sentiment du maître primitif sont restés sans retouche. »

M. Louis Lefort, associé correspondant national, fait observer que la mosaïque dont il s'agit est beaucoup plus connue que ne le suppose M. de Laigue. MM. Cavalcaselle et Crowe la mentionnent dans leur *Storia della pittura in Italia*, t. I, p. 246-247. Tous les voyageurs qui visitent Lucques l'ont vue, et lui-même l'a soigneusement examinée, il y a quelques années. Sans nier l'intérêt qu'elle présente comme document pour l'histoire de l'art, il estime que les restaurations ont beaucoup affaibli son prix. Il croit possible d'y entrevoir, en effet, les traces de restaurations multiples, antérieures à celle de 1827, moins désastreuses à coup sûr, mais encore graves, qui ont dû toucher à plusieurs têtes et altérer le style original du monument. Il a gardé l'impression que ce style est italo-grec, plutôt que purement byzantin. Le rapprochement proposé par M. de Laigue entre les attitudes des apôtres à S. Frediano et celles des rois mages à Monreale lui paraît trop forcé; quoique lointaine, l'analogie signalée entre le Christ de Lucques et celui de Pise serait plus acceptable. Par sa tournure générale, l'œuvre a semblé à M. Louis Lefort appartenir au temps de Cimabue, et il inclinerait à la dater non du XII[e], mais de

la fin du XIIIe siècle. De leur côté, MM. Cavalcaselle et Crowe, après avoir parlé du portrait de saint François par Berlinghieri, daté de 1235, et du Christ en croix de Deodato di Orlando, daté de 1288, écrivent : « Dans le même temps, « outre des peintres et des sculpteurs, travaillaient à Lucques « des mosaïstes... Les mosaïstes qui, *dans le XIIIe siècle*, ont « travaillé à la façade de S. Frediano, etc. » Ils excluent donc au moins le XIIe siècle comme date de la décoration de cette façade.

Séance du 16 Décembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes, années 1882 à 1885. Gap, in-8°.

— *de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, année 1885, n°s 7 et 8, in-8°.

Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, 3e série, t. II, 1885, in-8°.

Viestnik hrvatskoga archeologickoga Drutzva, 1885, in-8°.

Bulteau (l'abbé). *Monographie de la cathédrale de Chartres*, n° 1. Chartres, 1885, in-8°.

Frossard (Ch. H.). *Notice sur l'épigraphie romaine de Bagnères de Bigorre*. Bagnères, 1885, in-8°.

— *La grotte de Lourdes dite l'Espelungua ou les Espelugues*. Paris, 1885, in-8°.

Guillaume (l'abbé Paul). *Le mystère de San Anthoni à Vienne*. Gap, 1884, in-8°.

Lasteyrie (Rob. de). *Miniatures inédites de Herrade de Landsperg*. Paris, 1885, in-4°.

Correspondance.

M. Maxime Collignon écrit pour déclarer qu'il persiste à poser sa candidature à la place vacante de membre résidant. La Société procédera à l'élection le 6 janvier prochain.

M. Briquet, à Genève, présenté par MM. A. de Barthélemy et Demay, sollicite le titre d'associé correspondant étranger. Le président désigne MM. Bordier, Duplessis et Schlumberger pour former la commission chargée de faire un rapport sur les titres du candidat.

M. Ch.-L. Frossard, associé correspondant national à Bagnères-de-Bigorre, présente le croquis d'une petite stèle votive en marbre de Saint-Béat, faisant partie de la collection de M. le baron d'Agos, à Tibiran (Hautes-Pyrénées), et provenant très probablement de la commune d'Agos-Vidalos. Il ne reste du monument que la moitié inférieure, haute de 14 centimètres. Celle-ci porte, gravée nettement sur le dé, la figure d'une roue brisée comme le marbre lui-même, et sur la base une plus petite roue à quatre rais, flanquée de deux *Svastika* (croix gammées). La rencontre des deux emblèmes de la roue et du *Svastika* que nous voyons ici vient confirmer les données du savant mémoire de notre confrère M. H. Gaidoz (*Revue archéologique*, 1885).

M. Frossard ajoute, au sujet de l'emploi actuel des roues pleines dont parle M. Gaidoz dans le même travail, que les chars antiques du pays basque sont montés sur deux roues pleines, en bois; ces roues sont renommées pour le bruit désagréable qu'elles produisent en frottant sur l'essieu. Dans la guerre d'Espagne, ces chars ayant servi pour les convois militaires, on les appelait plaisamment *la musique du roi Joseph*.

A la suite de cette communication, une discussion s'engage sur l'opportunité d'employer, dans le langage archéologique, le mot *Svastika* pour désigner un symbole que les érudits qui s'en sont occupés les premiers ont nommé *croix gammée*, terme plus intelligible pour tout le monde.

M. Guillaume Rey lit un mémoire sur la *Cavea* de Roab, qui, au XII[e] siècle, formait la frontière orientale de la province de Galilée. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. le comte Riant

sur la *Part de l'évêque de Bethléem dans le butin de Constantinople, en* 1204. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. de Cessac, associé correspondant à Guéret, communique les deux documents suivants relatifs à Évrard de Pinques, peintre enlumineur de Jacques d'Armagnac, comte de la Marche, au xve siècle. Il émet l'avis que l'on fasse des recherches pour retrouver l'œuvre de cet artiste.

Voici les extraits de ces deux pièces :

« Jusques icy nous avons assés amplement parlé de la « géographie de nostre natalle terre Marchique[1] et des singu- « larités des villes situées en icelle; il reste maintenant à « déduire la source généalogique de mes premiers ancestres.

. . . .

« Mon bis-ayeul nommé Theodoric, estoit né d'une ville « nommée Yverte en Germanie, au diocèse de Agripine que « l'on dit à présent Coulongne, sur la rivière du Rhin, lequel « possédoit, en ce terroir, un beau lieu appellé de Pinques, « nom qui luy estoit adapté pour son cognon, comme fonts « aucuns nobles qui prennent leur cognon de leur seigneu- « rie, qui fust conjoint par mariage aus unes honorable dame « surnommée Margueritte Stangual, issue d'une noble et « généreuse lignée d'antiquitté; desquels par vray et légi- « time mariage issurent deux enfans : l'un nommé Jehan et « l'autre Euurard qui fut mon ayeul. Jehan, aus la compa- « gnie d'un grand seigneur du pays, s'en vint en Flandre et « fut marié aus une dame de la citté de Tournay. Mon ayeul « se retira à Paris, auquel lieu il versa aux études par aucunes « années, durant le règne du roy Charles septième, qu'estoit « du temps que Jeanne la Pucelle, par vertu et puissance « divine, repulsa les Anglois du royaume de France; et après « le deceds d'icelluy Charles et que le roy Loys unziesme son

1. Cette généalogie de la famille Evrard de Pinques est extraite d'une *Géographie de la Marche* dont le manuscrit, aujourd'hui perdu, n'est connu que par une copie du xviie siècle possédée par M. Jorand, ancien notaire à Ahun. M. Grange en a donné, en 1857, dans l'*Histoire de l'antique ville d'Ahun*, une copie incomplète et incorrecte.

« filz, ce fust saisy du royaume, mondit ayeul fust reçu au « service de Jacques d'Armagnat, duc de Nemours, compte « de nostre région marchique, Pair de France, au moyen « de son industrie et expériance en l'art d'allimerit (d'enlu- « minerie), auquel art [et] aultres louables exercices il estoit « grandement de méritte, tant pour tirer à la main histoires « de diverses façons, portraits aux vifs... » Là s'arrête le manuscrit; la suite manque.

L'auteur de la copie du XVIIe siècle ajoute : « J'ai le testament dudit Évrard d'Espinques qui l'a fait en 1494, dans la « liasse de la généalogie des Évrard. »

Cette note donne la date du document suivant, acheté en 1861 par Bosvieux, mais qui n'est plus représenté que par un fragment de copie faite par cet archiviste; c'est une requête présentée par la mère d'Évrard à « Très hault et « très puissant prince et mon très redobté [seigneur] mon- « seigneur le duc de Bourbon et d'Auverhne, conte de Cler- « mont et de la Marche.

« Supplie très humblement vostre humble et très obéis- « sante subjecte et servante Gabrielle de Montb... pouvre « gentilfemme, vefve de feu Eurard Despinques, habitant et « demourant en vostre ville d'Ahun [en] vostre conté de la « Marche, en vous humblement expousant que peust avoir « cinq à six mois que sond. feu mary est allé de vie à tres- « pas et soit ainsi que feu mons^r le duc de Nemours que « Dieu absoille eust donné et octroyé aud. feu Eurard et à « lad. suppliante sa femme, pour aucuns bons et agréables « services qu'il luy faisoit chascun jour de son mestier de « enlumineur et qu'il esperoit qu'il feroit le temps advenir, « luy donna et oultroya en contratz de mariage la some de « quarante l. t. et vingt sesthiers seigle et quatre sesthiers « froment mesure de vostre ville d'Ahun et iceux prendre et « percevoir chascung an sur son thrésorier de la Marche : « de laquelle some susd. lad. suppliante et sond. feu mary « ont esté payés et en ont joy... »

Séance du 23 Décembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Antiquarisk Tidskrift för Sverige. Stockholm, 1884-1885, in-8°.

Archeologia, t. XLVIII. Londres, 1885, in-4°.

Atti della reale Accademia dei Lincei, 1885, vol. I, fasc. 2. Rome, in-4°.

Bulletin critique, publié sous la direction de MM. Duchesne, Ingold, Lescœur, Thédenat. 6e année, n° 24, in-8°.

— *de l'Académie d'Hippone*, n° 21, fasc. 2. Rome, 1885, in-8°.

— *de la Société scientifique, historique de la Corrèze*, t. VII, 3e livr. Brive, 1885, in-8°.

Johns Hopkins university studies in historical and political science, 3e série, xi-xiii. Baltimore, in-8°.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XX. Orléans, 1885, in-8°.

— *et Comptes-Rendus de la Société scientifique et littéraire d'Alais*, t. XVI. Alais, 1885, in-8°.

Proceedings of the american philosophical Society, oct. 1885. Philadelphie, in-8°.

— *of the Society of antiquarians of Scotland*, t. XVIII. Édimbourg, 1884, in-4°.

Sacaze (Julien). *Les anciens dieux des Pyrénées*. Saint-Gaudens, 1885, in-8°.

Thédenat (H.) et Héron de Villefosse (Ant.). *Les trésors de vaisselle d'argent trouvés en Gaule*, fasc. II et III. Paris, Lévy, 1885, in-4°.

Veith von Carl. *Das Roemische Kœln*. Bonn, 1885, in-4°.

Travaux.

M. Bordier, au nom de la commission chargée de présenter des conclusions sur la candidature de M. Briquet, lit un rapport favorable ; on passe au scrutin, et M. Briquet, ayant

réuni le nombre de suffrages exigé par le règlement, est proclamé associé correspondant étranger à Genève.

Le Président annonce que M. le baron de Geymüller, associé correspondant, vient d'être élu correspondant de l'Académie des Beaux-Arts.

M. Prost achève la lecture d'un Mémoire sur les *Origines de la justice privée et l'immunité.* — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

On commence la lecture d'un Mémoire envoyé par M. Briquet, associé correspondant étranger, intitulé : *Recherches sur les premiers papiers employés en Orient du Xe au XIVe siècle.*

Séance du 30 Décembre.

Présidence de M. L. Courajod, président.

Ouvrages offerts :

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 24 mars-22 juillet 1885, in-4°.
— *de la Société archéologique de la Touraine*, t. VI, 1er-2e trim. Tours, 1885, in-8°.
— *de la Société de Borda*, 10e année, 4e trim. Dax, 1885, in-8°.
Korrespondenzblatt der Westdeutschen Zeitschrift fur Geschichte und Kunst, 4e année, n° 12, décembre 1885, in-8°.
Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. XIII, 3e livr. Toulouse, 1885, in-8°.
Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst, 4e année, 1885, in-8°.
Brugnier Roure (L.). *Les mutilations de l'église du Saint-Esprit, à Pont-Saint-Esprit*, extr. du *Bulletin monumental.* Paris, 1885, in-8°.
Dancoisne (L.). *Les médailles religieuses et les méreaux de Seclin.* Lille, 1885, in-8°.

— *Objets mérovingiens découverts à Artres.* Hénin-Liétard, 1885, in-8°.

Marsy (comte de). *La Thiérache militaire, églises fortifiées.* Anvers, 1885, in-8°.

Morse (Edward J.). *Japanese homes and Thur surroundings.* Boston, 1880, in-8°.

Travaux.

Il est donné lecture d'un Mémoire de M. Duvernoy, associé correspondant, intitulé : *Fouilles de Mandeure* (Epomanduodurum) *en octobre et novembre* 1883. — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Beurlier, associé correspondant national, présente à la Compagnie une monnaie inédite d'Apollonie en Illyrie, rapportée de ce pays par M. l'abbé Batiffol. Cette monnaie est aujourd'hui au Cabinet de France. C'est un denier d'argent, dont voici la description :

Droit : ΑΓΩΝΙΠΠΟΥ. Tête laurée d'Apollon à gauche. Dans le champ, derrière la tête, objet indéterminé qui ressemble à un flambeau. Le tout dans un grènetis.



Revers : Trois jeunes filles se tenant par la main et dansant autour d'un foyer allumé. Dans le champ, ΑΠΟΛ, à l'exergue,

ΠΡΕΣΒΥΛΟΣ
ΤΙΜΟΞΕΝ
ΟΥ

Le tout dans un grènetis.

Les C et les O de la légende du revers sont de forme carrée.

Les types du droit et du revers se trouvent sur d'autres monnaies d'Apollonie qui figurent au catalogue de Mionnet. La tête d'Apollon n'est cependant accompagnée sur aucune de l'objet indéterminé qu'on peut voir sur le dessin ci-joint.

La pièce nouvelle est surtout curieuse parce qu'elle nous donne un nom de magistrat municipal encore inconnu : Πρεσβύλος, fils de Τιμοξένης. Le nom de Τιμοξένης figure déjà sur les monnaies d'Apollonie[1]. On y rencontre aussi Ἀγωνίππος[2] ainsi que Ἀγωνίππος fils de Ἀγωνίππος[3]. Mais il nous est impossible de savoir quel degré de parenté unissait ces divers personnages.

M. Bordier achève la lecture du mémoire de M. Briquet, associé correspondant étranger, à Genève, sur les *Premiers papiers employés en Occident et en Orient du Xe au XIVe s.* — Ce mémoire est renvoyé à la Commission des impressions.

M. l'abbé Thédenat donne communication d'une lettre de M. Bulliot, d'où il résulte que l'amulette en bronze qu'il a communiquée à la Compagnie, dans la séance du 18 février dernier, ne provient pas du mont Beuvray, mais de Mirebeau (Côte-d'Or).

1. Mionnet, Suppl. Illyrie, Apollonie, 7.
2. Ibid., 37.
3. Ibid., 43.

SUPPLÉMENT

A LA

LISTE DES SOCIÉTÉS

AYANT ADHÉRÉ AU VŒU DE LA COMPAGNIE RELATIF A LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES[1].

AUBE. Société des amis des arts du département de l'Aube.
LOIRET. Société archéologique de l'Orléanais.
COCHINCHINE. Société des études indo-chinoises de Saïgon.

ERRATUM.

Année 1884, p. 249, l. 34, *lire :* saint Coudieu.

1. V. année 1884, p. 315 et suiv.

TABLES

DU

BULLETIN DE 1885.

I.

Renseignements généraux.

II.

Index par noms d'auteurs.

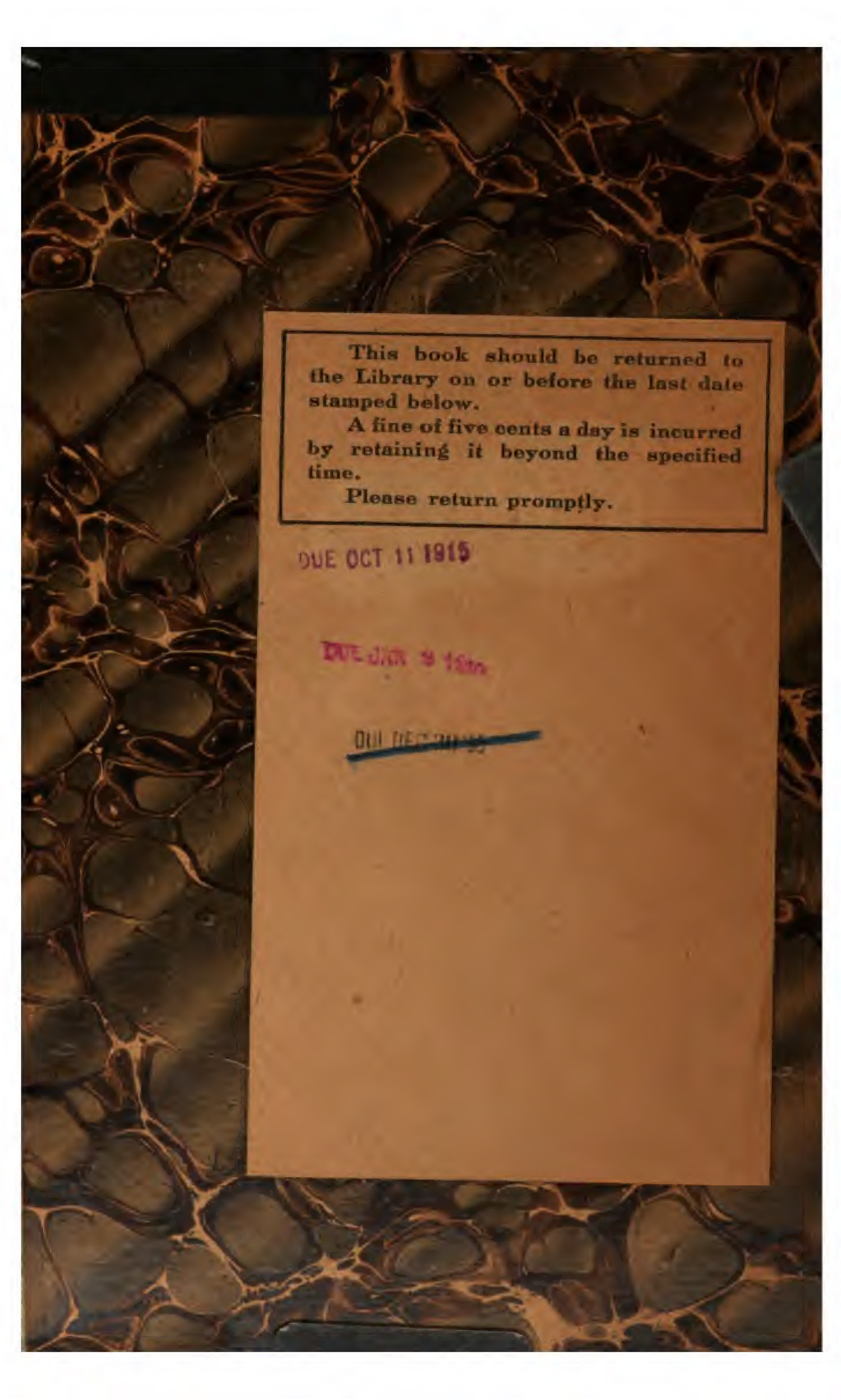
III.

Index géographique.

IV.

Index des illustrations.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.


This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.
A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.
Please return promptly.
DUE OCT 11 1915


3 2044 098 350 614